

2017

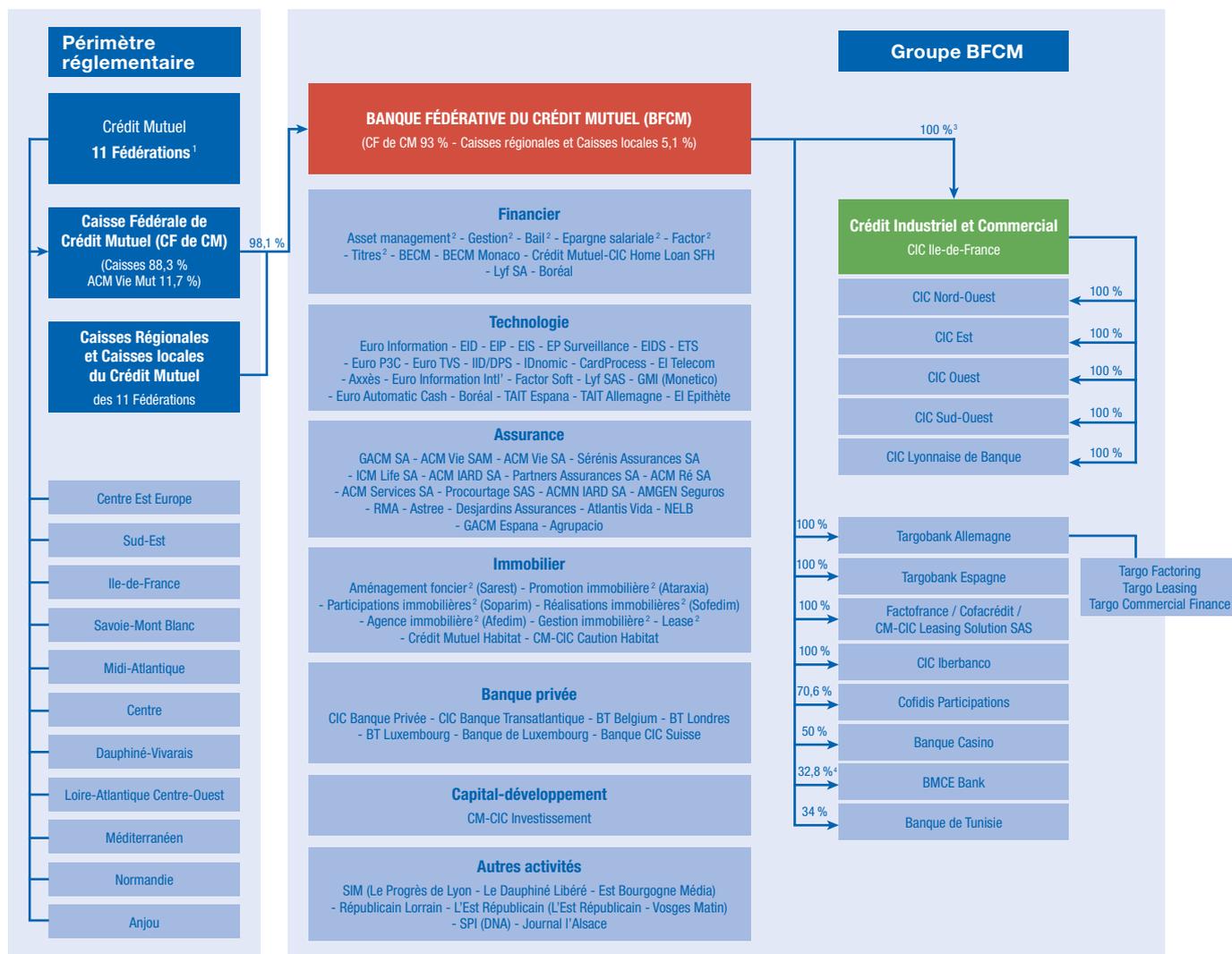
DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Groupe Crédit Mutuel CM11





Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 20 avril 2018 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.



1. Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi-Atlantique, Centre, Dauphiné-Vivaraïis, Loire-Atlantique et Centre-Ouest, Méditerranéen, Normandie, Anjou.
2. Filiales CM-CIC.
3. BFCM 93,7 % (détenue directe) + 6,3 % Mutuelles Investissement (filiale de BFCM et ACM Vie SAM).
4. Détenue directe et indirecte.

Certaines structures juridiques figurant dans la présentation ci-dessus sont reprises en tant que telle dans la présentation des métiers du Groupe Crédit Mutuel CM11 (point 1.1.3) car elles interviennent sur un même métier (assurance, banque privée et capital-développement). D'autres entités telles la BFCM et le CIC peuvent intervenir sur plusieurs métiers via des départements spécifiques (marchés, grands comptes, financements spécialisés...).

PRÉAMBULE

Dans le cadre de l'élargissement de sa base d'investisseurs en se présentant sur plusieurs marchés, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) a été conduite, pour répondre à la spécificité de certains marchés, d'élaborer un document de présentation globale du groupe. Le souhait étant de donner le même niveau d'information à l'ensemble de nos investisseurs se situant sur le continent européen, en Amérique du Nord et dans la région d'Asie Pacifique, la BFCM a décidé, pour plus de clarté et de lisibilité, de mettre en place un document de référence reprenant les informations financières du Groupe Crédit Mutuel CM11 et celles du groupe BFCM et qui servira à l'ensemble des programmes de refinancement de la BFCM (*Programme Euro Medium Term Notes* ; *U.S Medium Term Notes Program* ; *Euro Commercial Paper* ; Titres de Créance Négociables).

Ce document de référence fait office de rapport financier annuel de la BFCM.

PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION DU GROUPE CRÉDIT MUTUEL CM11

Regroupés sous le nom Groupe Crédit-Mutuel CM11¹, le pôle mutualiste (également appelé périmètre réglementaire) et le pôle capitaliste (également appelé groupe BFCM) sont complémentaires et liés. En effet, outre le contrôle capitaliste du groupe BFCM par le pôle mutualiste, les caisses de Crédit Mutuel des onze fédérations du périmètre mutualiste constituent notamment un réseau important de commercialisation des produits et services des filiales spécialisées détenues par la BFCM ; ces dernières rétribuant les courants d'affaires apportés via le versement de commissions aux caisses.

Les éléments financiers consolidés du Groupe Crédit Mutuel CM11 offrent une vision économique complète des activités du groupe, en incluant des entités non comprises dans le périmètre

1. Dans la suite du document, le mot "groupe" peut être employé seul mais devra s'entendre comme "Groupe Crédit Mutuel CM11".

de consolidation de la seule BFCM : réseau mutualiste, ACM Vie SAM (société d'assurance mutuelle), les filiales informatiques et le GIE CM-CIC Services notamment.

LE PÔLE MUTUALISTE OU PÉRIMÈTRE RÉGLEMENTAIRE

Le pôle mutualiste est constitué des caisses de Crédit Mutuel, des fédérations de Crédit Mutuel et de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Les caisses de Crédit Mutuel ou caisses locales

Les caisses de Crédit Mutuel, associations coopératives selon leur implantation géographique (départements 57 – Moselle, 67 – Bas-Rhin, 68 – Haut-Rhin) ou sociétés coopératives de crédit à capital variable (tous autres départements), constituent le socle du Groupe Crédit Mutuel CM11. Ce sont des établissements de crédit selon le Code monétaire et financier dont le capital est détenu par les sociétaires, à la fois associés et clients. Juridiquement autonomes, les caisses locales collectent l'épargne, distribuent des crédits et proposent l'ensemble des services financiers.

Les fédérations et la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Les caisses locales adhèrent à une fédération. La fédération est, selon l'implantation géographique de la caisse locale, une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 ou une association régie par le code civil local en vigueur dans les départements du Haut-Rhin, Bas-Rhin et Moselle pour les caisses locales de ces trois départements. La fédération, organe de stratégie et de contrôle, représente ainsi le Crédit Mutuel dans sa région.

Au plan réglementaire, technique et financier, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel porte l'agrément collectif en qualité d'établissement de crédit, dont profite l'ensemble des caisses locales qui lui sont affiliées conformément au Code monétaire et financier.

La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel répond de la solvabilité et de la liquidité du périmètre réglementaire comme du respect au sein de ce groupe de la réglementation bancaire et financière, en application de l'article R. 511-3 du Code monétaire et financier.

La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel assure ainsi pour les caisses locales les fonctions financières telles que la gestion des liquidités mais aussi des prestations de services techniques, juridiques et informatiques, directement ou à travers des filiales de la BFCM (assurance, crédit-bail,...).

Depuis le 1^{er} janvier 2012, le périmètre du pôle mutualiste regroupe les fédérations de Crédit Mutuel ayant mis en place des partenariats agréés par les instances de tutelle et qui ont abouti à rendre la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe, devenue la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, caisse commune aux 11 groupes de Crédit Mutuel formés par le Crédit Mutuel Centre Est Europe (Strasbourg), le Crédit Mutuel Ile-de-France (Paris), le Crédit Mutuel Midi-Atlantique (Toulouse), le Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc (Annecy), le Crédit Mutuel du Sud-Est (Lyon), le Crédit Mutuel Loire Atlantique et Centre Ouest (Nantes), le Crédit Mutuel du Centre (Orléans), le Crédit Mutuel Normandie (Caen), le Crédit Mutuel Méditerranéen (Marseille), le Crédit Mutuel Dauphiné Vivarais (Valence) et le Crédit Mutuel Anjou (Angers).

LE PÔLE CAPITALISTIQUE OU GROUPE BFCM

Ce groupe est constitué :

- de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, holding du Groupe Crédit Mutuel CM11 qui exerce également des activités de banque de financement et de marché ;

- du Crédit Industriel et Commercial, holding du groupe CIC et banque de tête de réseau, qui est également banque régionale sur l'Ile de France et qui exerce les activités d'investissement, de financement et de marché ;

- des établissements spécialisés par métier tant en France qu'à l'étranger.

La BFCM assure également la fonction de centrale de refinancement du Groupe Crédit Mutuel CM11 et intervient de ce fait sur les marchés financiers en tant qu'émetteur d'instruments financiers.

GOVERNANCE D'ENTREPRISE AU SEIN DU GROUPE CRÉDIT MUTUEL CM11

Le Groupe Crédit Mutuel CM11 ne dispose pas d'une instance délibérante unique. Chaque caisse de Crédit Mutuel désigne un conseil d'administration composé de membres bénévoles élus par les sociétaires en assemblée générale. Les caisses élisent parmi ces membres leur représentant au district, organe commun à un groupe de caisses de Crédit Mutuel ; le président du district devient de plein droit membre du conseil d'administration de la fédération. Cette qualité leur permet de devenir membre du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et de sa filiale, la BFCM.

Compte tenu de ces éléments, le chapitre "Gouvernance d'entreprise du Groupe Crédit Mutuel CM11 et de la BFCM", présentera deux rapports sur le gouvernement d'entreprise : un pour la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel en tant que représentante de la société mère consolidante et un pour la BFCM.

Par ailleurs, les procédures de contrôle interne et de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme sont homogènes au sein du Groupe Crédit Mutuel CM11.

LIENS DE SOLIDARITÉ AU SEIN DU GROUPE CRÉDIT MUTUEL² ET DU PÔLE MUTUALISTE DU GROUPE CRÉDIT MUTUEL CM11

Le dispositif de solidarité du Crédit Mutuel vise à assurer en permanence la liquidité et la solvabilité de l'ensemble des établissements affiliés à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM) afin de prévenir toute défaillance (article L. 511-31 du Code monétaire et financier). Il repose sur un ensemble de règles et de mécanismes mis en place au niveau des groupes régionaux et au niveau confédéral.

DISPOSITIONS APPLICABLES AU NIVEAU DES GROUPES RÉGIONAUX

Le mécanisme de solidarité prévu au sein du pôle mutualiste du Groupe Crédit Mutuel CM11 est un mécanisme de solidarité fédérale qui prend appui sur l'article R.515-1 du Code monétaire et financier indépendamment des dispositions statutaires relatives à la responsabilité solidaire des sociétaires dans la limite de la valeur nominale des parts sociales souscrites par le sociétaire.

Ce texte prévoit que l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) peut, pour les groupes mutualistes et coopératifs, délivrer un agrément collectif à une caisse pour elle-même et pour toutes les caisses qui lui sont affiliées "lorsque la liquidité et la solvabilité des caisses locales sont garanties du fait de cette affiliation". La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel bénéficie d'un agrément collectif pour elle-même et toutes les caisses locales affiliées. L'ACPR a considéré que la liquidité et la solvabilité des caisses locales étaient garanties du fait de cette affiliation.

.....
2. Voir présentation du groupe Crédit Mutuel au paragraphe suivant.

Toutes les caisses locales ainsi que la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel cotisent au fonds de solidarité. La contribution est calculée sur la base du total bilan et du PNB. La contribution annuelle est déterminée de telle manière que son montant, augmenté des remboursements de subventions, permette de couvrir les besoins de subventions des caisses locales déficitaires. Ainsi, le résultat au fonds de solidarité est en principe équilibré. Les caisses locales déficitaires et celles dont le résultat est insuffisant pour verser la rémunération des parts sociales reçoivent une subvention annuelle leur permettant de verser ladite rémunération.

Ces subventions sont remboursables dès "retour à meilleure fortune". Les caisses locales remboursent tout ou partie de la subvention antérieurement reçue, dans la limite d'un montant leur permettant de verser la rémunération des parts sociales B.

DISPOSITIONS ADOPTÉES AU NIVEAU NATIONAL

La Confédération Nationale du Crédit Mutuel est notamment chargée, de veiller à la cohésion de son réseau et de s'assurer du bon fonctionnement des établissements qui lui sont affiliés. À cette fin, elle doit prendre toutes mesures nécessaires, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun de ces établissements comme de l'ensemble du réseau (art L. 511-31 du Code monétaire et financier).

Toutes les interventions nécessaires peuvent être décidées par le conseil d'administration confédéral s'il s'avère que les mécanismes existant au niveau des groupes régionaux sont insuffisants pour régler les éventuelles difficultés auxquelles peut être confronté un groupe.

LE GROUPE CRÉDIT MUTUEL

Le groupe Crédit Mutuel est composé du réseau du Crédit Mutuel et de l'ensemble de ses filiales regroupés sous le cadre protecteur de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, sa maison commune.

LES GROUPES RÉGIONAUX

Le groupe Crédit Mutuel est constitué de 6 groupes régionaux :

- le Groupe Crédit Mutuel CM11 englobant onze fédérations régionales regroupées autour de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel : Centre Est Europe (Strasbourg), Ile-de-France (Paris), Sud-Est (Lyon), Savoie-Mont Blanc (Annecy), Midi-Atlantique (Toulouse), Loire-Atlantique et du Centre-Ouest (Nantes), de Normandie (Caen), du Centre (Orléans), du Dauphine-Vivarais (Valence), Méditerranéen (Marseille) et Anjou (Angers) ;
- le groupe Crédit Mutuel Arkéa et ses trois fédérations régionales formant ensemble la Caisse interfédérale Crédit Mutuel Arkéa : Bretagne (Brest), Massif Central (Clermont-Ferrand) et Sud-Ouest (Bordeaux) ;
- Le groupe régional Antilles-Guyane (Fort de France) ;
- Le groupe régional Maine-Anjou, Basse-Normandie (Laval) ;
- Le groupe régional Nord Europe (Lille) ;
- Le groupe régional Océan (La Roche sur Yon).

Un groupe régional comprend une fédération régionale et une caisse fédérale. Cette dernière peut être interfédérale comme c'est le cas pour la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et la caisse interfédérale Crédit Mutuel Arkéa.

Les caisses locales et la caisse fédérale, dont elles sont actionnaires, adhèrent à la fédération.

La fédération régionale, organe de stratégie et de contrôle, représente le Crédit Mutuel dans sa région. La caisse fédérale assure les fonctions financières telles que la gestion des liquidités ainsi que des prestations de services techniques et informatiques.

Fédération et caisse fédérale sont administrées par des conseils élus par les caisses locales.

LA CONFÉDÉRATION NATIONALE DU CRÉDIT MUTUEL ET LA CAISSE CENTRALE DU CRÉDIT MUTUEL

La Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM) est l'organe central du réseau aux termes du Code monétaire et financier. Les 18 fédérations régionales, la fédération du Crédit Mutuel Agricole et Rural (CMAR) et la Caisse Centrale du Crédit Mutuel (CCCM) lui sont affiliées.

Au cours de l'année 2017, la CNCM a continué à faire évoluer son fonctionnement et sa gouvernance conformément à la demande de la Banque Centrale Européenne (BCE), son superviseur. Après la modification des statuts en 2016, portant principalement sur les questions de gouvernance (conseil d'administration, direction générale, sanctions), et la clarification du mécanisme de solidarité nationale, elle a adopté en 2017 de nouveaux textes sur l'organisation de l'audit interne et de la conformité. Elle a également renforcé les équipes dédiées au contrôle (périodique, permanent et conformité).

La CNCM représente le Crédit Mutuel auprès des pouvoirs publics. Elle assure la défense et la promotion de ses intérêts. Chargée du bon fonctionnement des établissements qui lui sont affiliés, elle a en charge la cohérence du contrôle prudentiel des groupes régionaux. Garante de la cohésion du réseau, elle assure la défense et la promotion de la marque Crédit Mutuel.

La CCCM, organisme financier national qui a la forme d'établissement de crédit, gère la solidarité financière du Crédit Mutuel. Son capital est détenu par l'ensemble des caisses fédérales.

SOMMAIRE GÉNÉRAL

I Profils du Groupe Crédit Mutuel CM11 et du Groupe BFCM		V Éléments financiers du Groupe BFCM	
I.1	Présentation du Groupe Crédit Mutuel CM11 et du Groupe BFCM	p.10	V.1 Chiffres clés du Groupe BFCM p.250
I.2	Chiffres clés – Ratio de solvabilité et notations	p.13	V.2 Rapport de gestion du Groupe BFCM p.251
I.3	Organisation et métiers	p.14	V.3 États financiers consolidés du Groupe BFCM p.274
I.4	Historique	p.26	V.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés du Groupe BFCM p.332
II Gouvernement d'entreprise		VI Éléments financiers des comptes sociaux de la BFCM	
II.1	BFCM – Rapport sur le gouvernement d'entreprise	p.32	VI.1 Rapport de gestion sur les comptes sociaux de la BFCM p.338
II.2	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Rapport sur le gouvernement d'entreprise	p.48	VI.2 États financiers de la BFCM p.340
III Éléments financiers du Groupe Crédit Mutuel CM11		VII Responsabilité Sociétale de l'Entreprise Groupe Crédit Mutuel CM11 2017 Loi de Grenelle II – Article 225	
III.1	Présentation des activités et des résultats du Groupe Crédit Mutuel CM11	p.68	VII.1 Préambule p.372
III.2	Évolutions récentes et perspectives	p.82	VII.2 Note méthodologique p.376
III.3	Gestions des risques du Groupe Crédit Mutuel CM11	p.82	VII.3 Reporting RSE – Exercice 2017 p.379
III.4	États financiers consolidés du Groupe Crédit Mutuel CM11	p.112	VII.4 Tableau de concordance p.393
III.5	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés du Groupe Crédit Mutuel CM11	p.170	VII.5 RSE du pôle technologique p.395
IV Informations relatives au pilier 3 des accords de Bâle tels que transposés dans la réglementation européenne Groupe Crédit Mutuel CM11 – Exercice 2017		VII.6 RSE du pôle presse p.403	
IV.1	Gestion des risques	p.174	VII.7 Annexe – Liste des entités du périmètre p.409
IV.2	Champ d'application du cadre réglementaire	p.176	VII.8 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel p.411
IV.3	Fonds Propres	p.180	VII.9 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel p.413
IV.4	Indicateurs prudentiels	p.205	
IV.5	Adéquation du capital	p.207	
IV.6	Risque de crédit	p.208	
IV.7	Risque de contrepartie	p.229	
IV.8	Techniques d'atténuation du risque de crédit	p.233	
IV.9	Titrisation	p.236	
IV.10	Risques de marché	p.237	
IV.11	Risque de taux du banking book	p.238	
IV.12	Risque opérationnel	p.238	
IV.13	Risque de liquidité	p.239	
IV.14	Informations sur les actifs grevés et non grevés	p.243	
IV.15	Rémunération	p.245	
	Index des tableaux	p.246	



VIII Éléments juridiques de la BFCM

VIII.1	Actionnaires	p.418
VIII.2	Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	p.434
VIII.3	Renseignements divers	p.436

IX Informations complémentaires

IX.1	Documents accessibles au public	p.442
IX.2	Responsable de l'information	p.442
IX.3	Responsable du document de référence	p.442
IX.4	Responsables du contrôle des comptes	p.442
IX.5	Tableau de concordance du document de référence du Groupe Crédit Mutuel CM11	p.443

X Glossaire





PROFILS DU GROUPE CRÉDIT MUTUEL CM11 ET DU GROUPE BFCM

I.1	Présentation du Groupe Crédit Mutuel CM11 et du Groupe BFCM	p.10
I.1.1	– Le pôle mutualiste	p.10
I.1.2	– Le Groupe BFCM	p.10
I.2	Chiffres clés – Ratio de solvabilité et notations	p.13
I.3	Organisation et métiers	p.14
I.3.1	– Présentation des métiers du Groupe Crédit Mutuel CM11	p.15
I.3.2	– Les métiers du groupe, ses principales filiales et ses activités	p.16
	La banque de détail, le premier métier du groupe	p.16
	L'assurance, le deuxième métier du groupe	p.19
	La banque de financement	p.20
	Les activités de marché	p.22
	La banque privée	p.24
	Le capital-développement	p.25
	La logistique	p.25
I.4	Historique	p.26
I.4.1	– Les origines du Crédit Mutuel	p.26
I.4.2	– Les principales dates	p.26

I.1 – PRÉSENTATION DU GROUPE CRÉDIT MUTUEL CM11 ET DU GROUPE BFCM¹

Le pôle mutualiste (périmètre réglementaire) et le pôle capitalistique (groupe BFCM) constituent ensemble le Groupe Crédit Mutuel CM11.

- Le pôle mutualiste ou périmètre réglementaire est composé des Fédérations du Crédit Mutuel Centre Est Europe, du Sud-Est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi-Atlantique, du Centre, Dauphiné-Vivarais, Loire-Atlantique et Centre-Ouest, Méditerranéen, Normandie, Anjou, des caisses de Crédit Mutuel adhérentes à leurs fédérations respectives et de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM). Cet ensemble détient la Banque Fédérative du Crédit Mutuel à plus de 98 %.
- Le pôle capitalistique ou groupe BFCM comprend :
 - la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, holding du groupe Crédit Mutuel-CM11, qui détient notamment le Crédit Industriel et Commercial (CIC) à hauteur de 100 % (détenue directe et indirecte) et qui exerce également des activités de banque de financement et de marché ;
 - le Crédit Industriel et Commercial, holding du groupe CIC et banque de tête de réseau, qui est également banque régionale sur l’Ile de France et qui exerce les activités d’investissement, de financement et de marché ;
 - des établissements spécialisés par métier tant en France qu’à l’étranger.

Au 31 décembre 2017, le Groupe Crédit Mutuel CM11 compte 24,3 millions de clients, 4 527 points de vente et emploie 69 670 collaborateurs.

I.1.1 – LE PÔLE MUTUALISTE

Les caisses de Crédit Mutuel (CCM), sont à la base du réseau bancaire du pôle mutualiste également appelé réseau de bancassurance Crédit Mutuel CM11. Contrôlées par leurs sociétaires, les caisses locales ont le statut de sociétés coopératives de crédit à capital variable et à responsabilité limitée ou d’associations coopératives inscrites à responsabilité limitée. Chaque caisse locale fonctionne de manière autonome en exerçant les fonctions de banque de proximité.

Les fédérations, entités ayant le statut d’associations auxquelles les caisses locales adhèrent obligatoirement, sont les organes politiques qui déterminent les orientations stratégiques du groupe et organisent la solidarité entre caisses.

Les caisses de Crédit Mutuel, les ACM Vie à forme mutuelle et les fédérations détiennent conjointement la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM). Société anonyme à statut de société coopérative de banque, elle est responsable de l’ensemble des services communs au réseau et assure son animation. La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel centralise l’ensemble des dépôts des caisses et assure parallèlement leur refinancement, tout en portant les emplois réglementaires pour leur compte (réserves obligatoires, dépôts affectés, etc.)

Initialement au service des caisses de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe (CMCEE), la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel a, au fil des accords de partenariats signés entre 1993 et 2012, mis ses moyens de supports logistiques et financiers au service des caisses de 10 autres fédérations. L’agrément collectif

d’exercice des nouveaux ensembles successifs a été accordé par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d’Investissement (CECEI).

Le réseau de bancassurance Crédit Mutuel CM11 compte désormais 1 368 caisses locales et 1 981 points de vente, 6,9 millions de clients dont 4,6 millions de sociétaires dans 83 départements avec une population de plus de 43 millions.

Les 11 fédérations, les caisses locales de Crédit Mutuel adhérentes à leurs fédérations respectives et la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel constituent ensemble le périmètre réglementaire également appelé pôle mutualiste. Les caisses régionales et les caisses locales de Crédit Mutuel des 11 fédérations (5,1 %) ainsi que la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (93 %) contrôlent la BFCM.

I.1.2 – LE GROUPE BFCM

La configuration actuelle de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel est issue des opérations de restructuration menées en 1992. Cette réorganisation visait à clarifier les fonctions exercées par les différentes structures du groupe en distinguant l’activité mutualiste relevant de la maison mère (caisses locales, Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et fédérations) des opérations de diversification contrôlées par la BFCM, société holding.

Ainsi, la BFCM porte les filiales du groupe et coordonne leurs activités. Ces filiales couvrent les domaines de la finance, de l’assurance, de la monétique et de l’informatique. Elle assume la fonction de centrale de refinancement du Groupe Crédit Mutuel CM11. Elle assure les relations financières avec les grandes entreprises et les collectivités en intervenant sur le traitement des flux, les activités de crédit ainsi que les opérations d’ingénierie financière. La BFCM exerce également la fonction de dépositaire des organismes de placement collectif (OPC).

Dans son rôle de holding, la BFCM détient :

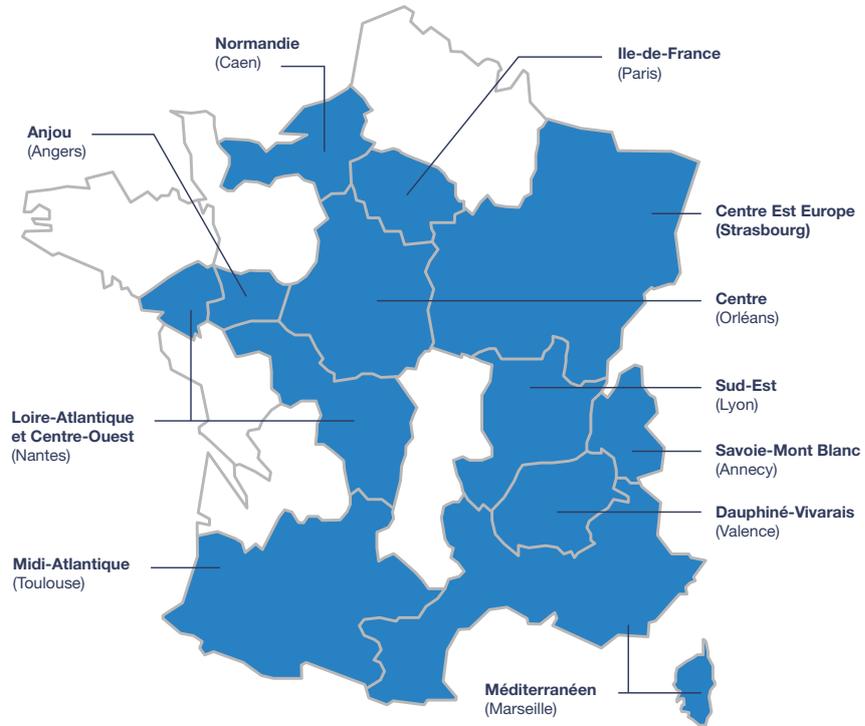
- le Crédit Industriel et Commercial à hauteur de 100 % (détenue directe et indirecte : 93,7 % BFCM en direct + 6,3 % Mutuelles Investissement, filiale de BFCM et ACM Vie SA), holding du groupe CIC et banque de tête de réseau, qui exerce aussi les activités d’investissement, de financement et de marché ;
- le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA (GACM SA) à hauteur de 52,8 % qui contrôle notamment les sociétés ACM IARD SA, ACM Vie SA et qui conçoit et gère les gammes de produits en matière d’assurance de biens et de responsabilité, d’assurance de personnes, d’assurance-vie ;
- différents établissements spécialisés par métier tant en France qu’à l’étranger (notamment Banque Européenne du Crédit Mutuel, groupe Cofidis, Targobank Allemagne, Targobank Espagne, CM-CIC Asset Management, CM-CIC Factor, ...)

La BFCM, le CIC, le GACM et les différents établissements spécialisés par métier constituent ensemble le groupe BFCM.

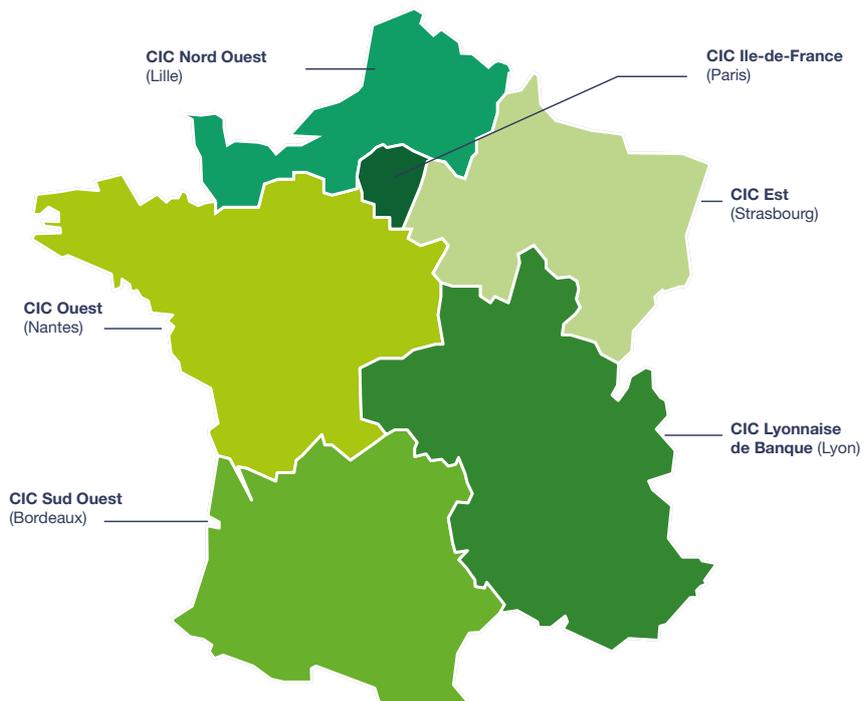
1. Pour la définition des indicateurs alternatifs de performance repris dans cette section, se reporter au chapitre 3 du présent document de référence.



LES 11 FÉDÉRATIONS DE CRÉDIT MUTUEL DU PÔLE MUTUALISTE



LES BANQUES RÉGIONALES DU CIC



GROUPE CRÉDIT MUTUEL CM11 : L'IMPLANTATION INTERNATIONALE ET LES PARTENARIATS 2017



ALLEMAGNE

- BECM Francfort, Düsseldorf, Stuttgart et Hambourg
- CM-CIC Leasing GmbH
- Targobank Allemagne
- Targo Factoring, Targo Leasing, Targo Commercial Finance

BELGIQUE

- CM-CIC Leasing Benelux
- Banque Transatlantique Belgium
- Partners (assurances)
- Cofidis Belgique
- North Europe Life Belgium

LUXEMBOURG

- Banque de Luxembourg
- Banque Transatlantique Luxembourg
- ICM Life (assurances)
- ACM Ré (assurances)

SUISSE

- CIC Suisse

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

- Cofidis République Tchèque

SLOVAQUIE

- Cofidis Slovaquie

HONGRIE

- Cofidis Hongrie

CANADA

- Desjardins Assurances
- Monetico

LONDRES, NEW-YORK, SINGAPOUR ET HONG-KONG

- Succursales CIC
- Banque Transatlantique Londres

ESPAGNE

- Targobank Espagne
- CM-CIC Bail Espagne
- Banco Popular Español
- GACM España (assurances) : AMGEN, Agrupacio AMCI, Atlantis Seguros.
- Cofidis Espagne
- TAIT España

PORTUGAL

- Cofidis Portugal
- Margem

POLOGNE

- Cofidis Pologne

ITALIE

- Cofidis Italie

MAROC

- Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE)
- Royale Marocaine d'Assurance
- EurAfric Information

TUNISIE

- Banque de Tunisie
- ASTREE (assurances)
- Information International Developments (IID)
- Direct Phone Services

ANTILLES-GUYANE

- Coopération spécifique

I.2 – CHIFFRES CLÉS RATIO DE SOLVABILITÉ ET NOTATIONS

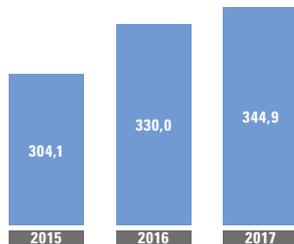
Groupe Crédit Mutuel CM11 – chiffres clés

	2017	2016
Produit net bancaire	14 009	13 302
Résultat d'exploitation	4 680	4 273
Résultat net	2 427	2 624
Résultat net part du groupe	2 208	2 410
Coefficient d'exploitation ¹	60 %	62 %

1. Frais généraux rapportés au produit net bancaire.

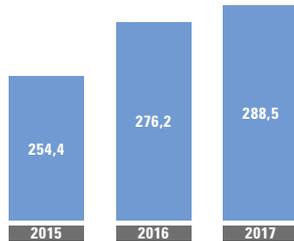
Crédits nets à la clientèle

En milliards d'euros



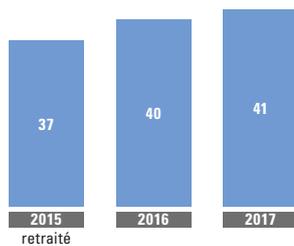
Dépôts de la clientèle

En milliards d'euros



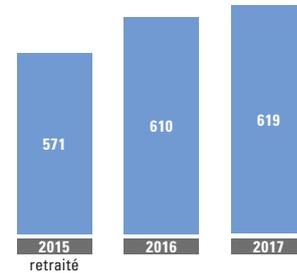
Capitaux propres

En milliards d'euros

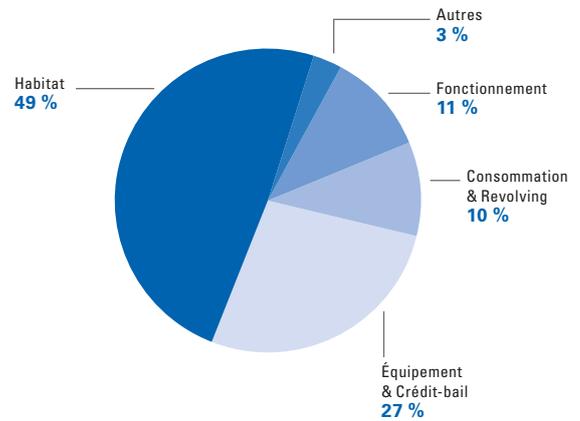


Total bilan

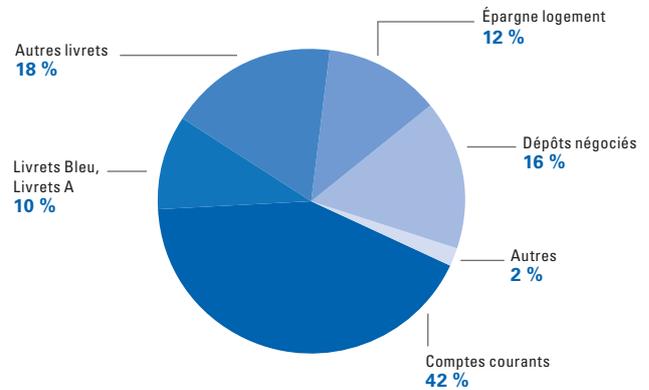
En milliards d'euros



Structure 2017 des crédits nets

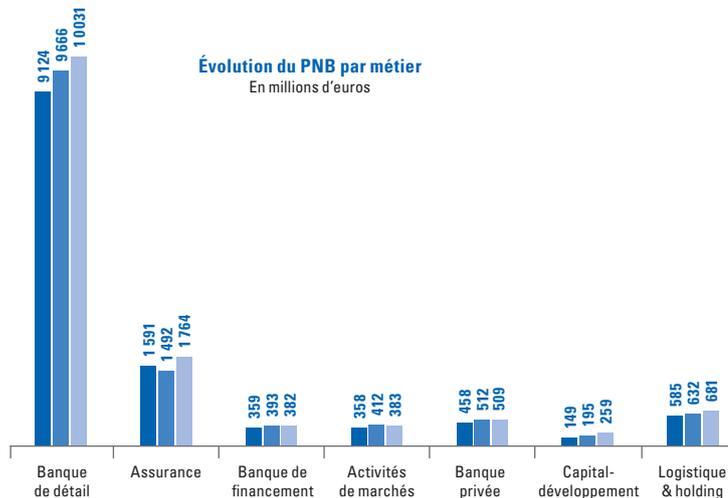


Structure 2017 des dépôts



Évolution du PNB par métier

En millions d'euros





Ratio européen de solvabilité du Groupe Crédit Mutuel CM11

Au 31 décembre 2017, les capitaux propres du Groupe Crédit Mutuel CM11 s'élevaient à 41 milliards d'euros contre 39,6 milliards à fin 2016 grâce à la mise en réserve du résultat.

Les risques pondérés du groupe sont de 198,4 milliards d'euros à fin décembre 2017 contre 207,1 milliards à fin décembre 2016 et les risques de crédit en représentent près de 90 %. Les fonds propres CET1¹, à 32,6 milliards d'euros à fin 2017, augmentent de 5 % sur un an.

Le ratio Common Equity Tier 1 (CET1) s'élève à 16,5 %² à fin 2017 en hausse de 1,5 point par rapport au 31 décembre 2016 du fait notamment du résultat net reporté et de la diminution des risques pondérés. Le ratio global de solvabilité¹ s'établit à 19,9 %¹.

Le ratio de levier est de 5,9 %¹.

S'agissant de la mise en œuvre de la norme IFRS 9, un impact limité de la première application au 1^{er} janvier 2018 est estimé à 15 points de base³ sur le ratio CET1.

Notation

Les notations du Groupe Crédit Mutuel CM11 à fin 2017 sont présentées dans le tableau ci-dessous. Elles se positionnent favorablement en comparaison française et européenne.

	Standard & Poor's	Moody's	Fitch Ratings
Note à long terme	A	Aa3	A+
Court terme	A-1	P-1	F1
Perspective	Stable	Stable	Stable

Au cours de l'exercice, les trois agences Standard & Poor's, Moody's et Fitch ont confirmé les notations court terme et long terme du Groupe Crédit Mutuel CM11⁴.

Les éléments principaux cités par les agences pour justifier la stabilité et le niveau des notations sont les suivants :

- une franchise solide dans la bancassurance de détail en France,
- un appétit au risque plutôt faible
- une capitalisation et une liquidité solides
- une bonne capacité de génération interne de capital.

1.3 – ORGANISATION ET MÉTIERS

Le Groupe Crédit Mutuel CM11, via les 11 fédérations de Crédit Mutuel qui le contrôlent, adhère à la Confédération Nationale

2. Sans mesure transitoire.

3. Évaluation interne. Chiffre non audité.

4. Standard & Poor's : notes périmètre groupe Crédit Mutuel ; Moody's et Fitch : notes périmètre Groupe Crédit Mutuel CM11.

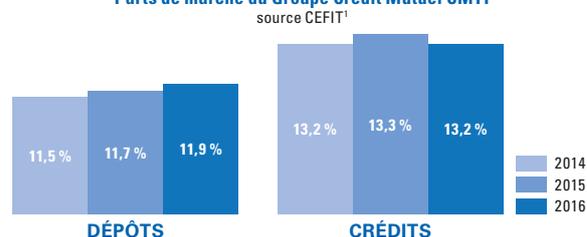
du Crédit Mutuel, organe central qui a pour vocation de représenter le groupe auprès des pouvoirs publics, d'assurer la promotion et la défense de ses intérêts et d'exercer un contrôle sur les Fédérations.

Le positionnement concurrentiel⁵ est analysé au niveau de l'ensemble du groupe Crédit Mutuel dont les métiers de la banque de détail et de l'assurance en font un acteur majeur de la bancassurance de détail en France.

Ainsi, le Groupe Crédit Mutuel affiche 17,1 % de part de marché en crédits bancaires et 15,5 % de part de marché en dépôts.

Les parts de marché en dépôts et en crédits bancaires du Groupe Crédit Mutuel CM11 s'élèvent respectivement à 11,9 % (stable) et 13,2 % (stable).

Parts de marché du Groupe Crédit Mutuel CM11



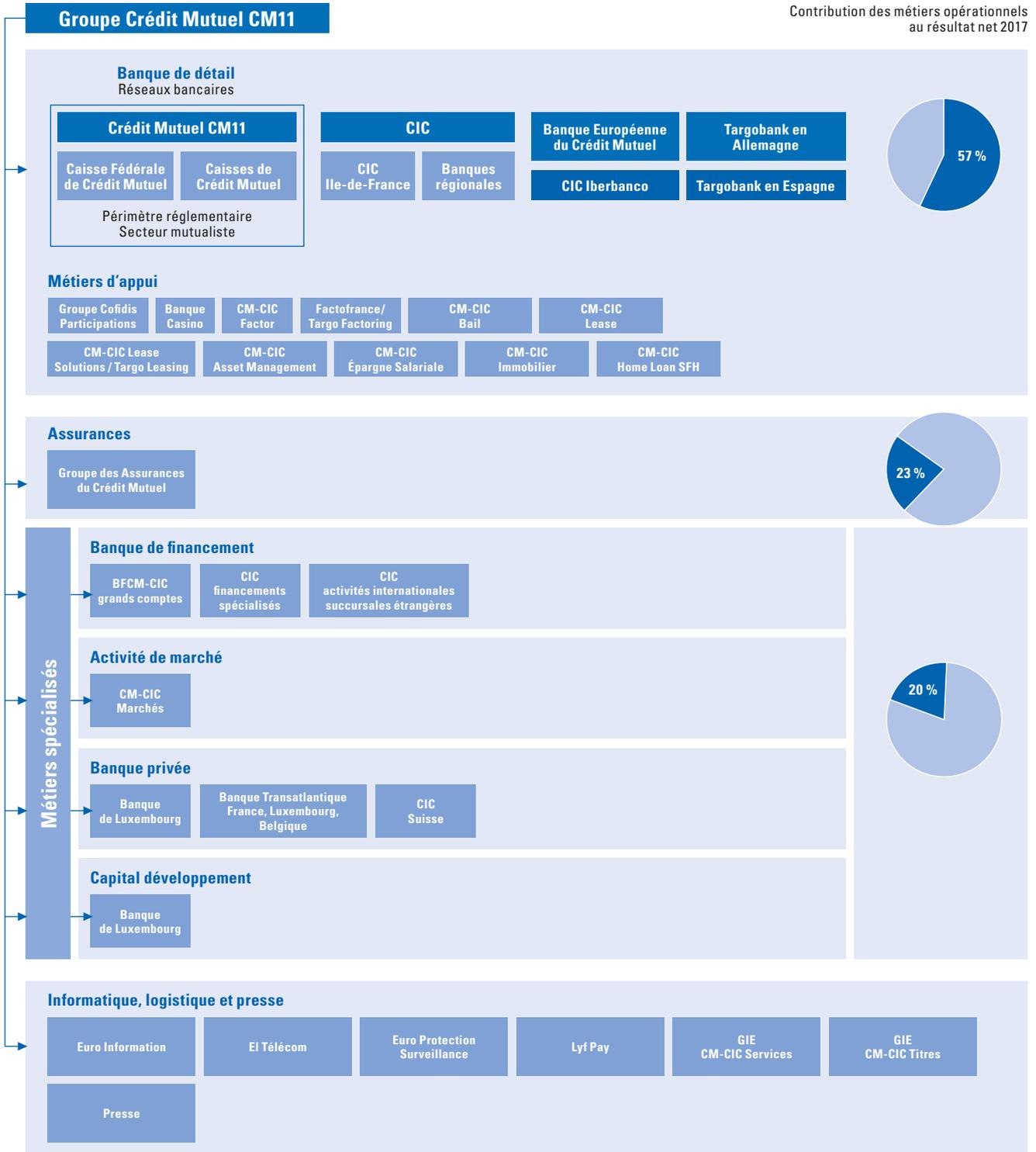
1. Centralisations Financières Territoriales – Banque de France.

Fort d'une expertise de plus de dix ans dans la téléphonie associée à une maîtrise de la banque au quotidien, le Groupe Crédit Mutuel CM11 est le premier acteur bancaire historique à proposer le mix banque et téléphonie en France, avec 1,3 million de clients convaincus. Dans un marché qui apporte de nouvelles réponses aux utilisateurs, il affirme son expertise et son positionnement de banque "phygitale" – associant le réseau physique et la banque digitale –, avec l'offre Avantoo. Lancée en juillet 2017, Avantoo propose une prestation complète avec :

- un compte courant avec une carte de paiement ;
- des services à distance performants : suivi de comptes par Internet mobile (Apps) permettant virements internes et externes, édition de RIB... ;
- un abonnement téléphonique (forfait mobile 50 Go).

5. Les sources des classements sont mentionnées explicitement, à défaut, l'information est de source interne. CEFIT : Centralisations Financières Territoriales – Banque de France.

I.3.1 – PRÉSENTATION DES MÉTIERS DU GROUPE CRÉDIT MUTUEL CM11



I.3.2 – LES MÉTIERS DU GROUPE, SES PRINCIPALES FILIALES ET SES ACTIVITÉS

LA BANQUE DE DÉTAIL, LE PREMIER MÉTIER DU GROUPE

Cœur de métier du Groupe Crédit Mutuel CM11, la banque de détail représente 68 % de son produit net bancaire. Elle regroupe les caisses de Crédit Mutuel, le réseau CIC, la Banque Européenne du Crédit Mutuel, CIC Iberbanco, les agences Targobank en Allemagne et en Espagne, le Groupe Cofidis Participations, Banque Casino et toutes les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par les réseaux : intermédiaire en assurances, crédit-bail mobilier et location avec option d'achat, crédit-bail immobilier, affacturage, gestion collective, épargne salariale, téléphonie, télésurveillance et ventes immobilières.

En termes d'activité, la collecte de ressources s'est appréciée de 5 % avec des encours de 253,9 milliards d'euros à fin 2017 et les encours de crédits ont connu une progression similaire de 5,2 % à 308,1 milliards.

Les réseaux bancassurance du groupe Crédit Mutuel CM11 en banque de détail

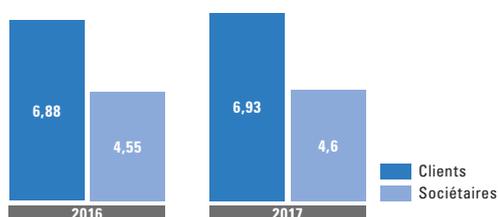
Réseau de bancassurance des caisses de Crédit Mutuel

Le réseau bancaire Crédit Mutuel CM11, également appelé périmètre réglementaire, a poursuivi le développement de sa base de clientèle qui atteint désormais 6,9 millions de clients dont 88 % de particuliers.

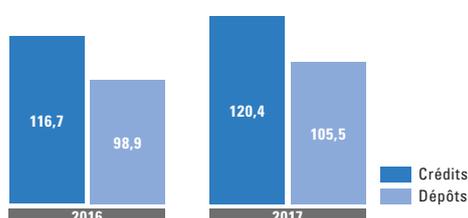
Le nombre de clients, qui sont sociétaires de leur caisse locale de Crédit Mutuel, atteint dorénavant 4,6 millions. Près de 81 % des clients peuvent ainsi participer activement à la vie de leur caisse notamment lors des assemblées générales.

Le réseau Crédit Mutuel gère des encours de crédits de 120,4 milliards d'euros à fin 2017 en hausse de 3,2 % par rapport à 2016. Les crédits à l'habitat (91,6 milliards d'euros) représentent 76 % des encours et ont progressé de 3,4 %. Les crédits d'investissement aux professionnels et entreprises ont également bien évolué (+ 3,5 %) et s'établissent à 19,7 milliards d'euros en fin d'exercice.

Nombre de clients et sociétaires
Réseau de bancassurance Crédit Mutuel
En millions d'euros



Encours de crédits et dépôts clientèle
Réseau de bancassurance Crédit Mutuel
En millions d'euros



Le total d'encours d'épargne gérée s'élève à 151,4 milliards d'euros à fin 2017 en hausse de 5,2 %. Les flux ont été particulièrement importants sur les dépôts à vue (+14,4 % à 28,7 milliards d'encours) et les dépôts sur livrets (+8,5 % à 40,5 milliards). L'encours d'assurance-vie auprès des clients du réseau Crédit Mutuel s'élève à 37,1 milliards d'euros à fin 2017 en évolution de 3,1 % réalisée principalement sur les contrats multi-support.

En matière de services, le développement s'est poursuivi avec une hausse du nombre de contrats d'assurance de 3,1 % à 9,45 millions, avec un nombre d'abonnés en téléphonie en croissance de 5,8 % à 722 000 ainsi qu'en télésurveillance (près de 152 000 abonnements, +4,2 % en un an).

Réseau de bancassurance du CIC

Le réseau de bancassurance constitue le cœur de métier du CIC. Il compte 1 941 agences au 31 décembre 2017, réparties entre le réseau du CIC en Ile-de-France et les cinq banques régionales (CIC Lyonnaise de Banque, CIC Est, CIC Nord Ouest, CIC Ouest et CIC Sud Ouest). Le cap des 5 millions de clients (dont 4,1 millions de clients particuliers soit 81 %) a été franchi en 2017, en hausse de 1,9 % sur un an.

Les encours des crédits à la clientèle ont progressé de 5,1 % à 117,5 milliards d'euros. La hausse des encours est portée par celle des crédits à l'habitat (+2,9 milliards soit +4,4 % à 69,1 milliards) et des crédits d'investissement à 32,8 milliards (soit +2,6 milliards et +8,7 %).

Les dépôts de la clientèle, à 109,9 milliards d'euros, s'apprécient de plus de 5 milliards principalement sous l'impulsion des comptes courants (+6,9 milliards) qui profitent des faibles taux de rémunération de l'épargne bancaire et des livrets (+2,4 milliards) tandis que les ressources à taux de marché sont en recul.

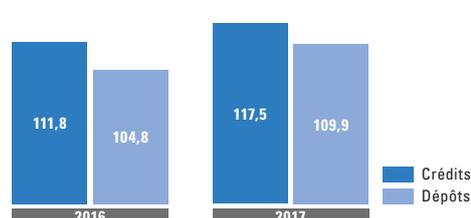
En termes de services, les clients du réseau CIC détiennent 10,2 millions de contrats d'assurance de risque (+6,4 %), 470 000 lignes téléphoniques (+5 %) et 98 700 contrats de télésurveillance (+8 %).

En 2017, la demande de crédit sur le réseau entreprises du CIC a été particulièrement soutenue. La production des crédits d'investissement progresse ainsi de 12 % et les engagements globaux du réseau entreprises enregistrent une hausse de 6,1 %. Les entreprises peuvent s'appuyer sur l'expertise de spécialistes métier, d'un réseau de succursales, de bureaux de représentation et sur la présence du groupe en Allemagne et en Espagne pour les accompagner à l'international. Elles peuvent aussi bénéficier de solutions hautement sécurisées pour gérer leurs flux.

Nombre de clients et sociétaires
Réseau de bancassurance CIC
En millions d'euros



Encours de crédits et dépôts clientèle
Réseau de bancassurance CIC
En millions d'euros



Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)

Dédiée aux entreprises et aux professionnels de l'immobilier, la BECM est une banque de réseau à taille humaine largement décentralisée. Avec 408 collaborateurs et 51 agences, elle est proche de ses clients avec des circuits de décision courts. Elle exerce ses activités au plan national et en Allemagne.

Elle couvre les marchés et domaines d'activité suivants :

- les petites, moyennes et grandes entreprises, avec un ciblage adapté en fonction des régions dans une optique de complémentarité avec les fédérations de Crédit Mutuel CM11,
- le financement de la promotion immobilière en France, principalement dans le secteur de l'habitat, et des sociétés foncières en France et en Allemagne,
- la gestion des flux en provenance des grands donneurs d'ordres du secteur de la distribution, du transport et des services.

La BECM intervient, en transversalité avec les banques régionales du CIC et en subsidiarité par rapport au réseau des caisses de Crédit Mutuel.

Elle apporte à ses clients une technicité forte en accompagnement de la stratégie des entreprises, dans le financement des investissements et les prestations de services. Pour les grands opérateurs des marchés de l'immobilier, elle concentre et synthétise les savoir-faire du groupe en liaison avec les réseaux grand public et les filiales immobilières du groupe. Elle est également au service des grandes entreprises allemandes, dont celles qui ont des activités en France, ainsi que des filiales allemandes de groupes français. Les équipes implantées à Francfort, Düsseldorf, Stuttgart, Hambourg et Munich conçoivent des solutions personnalisées et adaptées aux besoins de la clientèle allemande.

Mesurés en capitaux moyens mensuels à fin décembre 2017, les crédits tirés au bilan sont en progression de 11,8 %, à 14 milliards d'euros.

CIC Iberbanco

Avec 176 salariés présents dans 37 agences en France, CIC Iberbanco a conquis en 2017 plus de 9 200 nouveaux clients et enregistre ainsi une progression de son portefeuille clients de 8,2 % à 53 600.

Les encours de dépôt progressent de 13,3 % pour s'élever à 683 millions d'euros. Les encours de crédits atteignent 913 millions, progressant de 18 %.

L'assurance de risques (+ 20 % du stock de contrats à 45 700 fin 2017) et la téléphonie (+ 13 % du nombre d'abonnés à 6 130 fin 2017) ont évolué très favorablement.

CIC Iberbanco a poursuivi son plan de développement en ouvrant trois nouvelles agences : Sainte-Geneviève-des-Bois, Le Raincy et Montesson. Trois nouvelles agences sont prévues en 2018, à Aix-en-Provence, Lyon et Sucy-en-Brie.

Targobank en Allemagne

Sur le marché des particuliers, Targobank a poursuivi et renforcé les initiatives engagées en janvier 2016 dans le cadre de son plan à moyen terme "Targobank 2020".

Les parts de marché de la banque sur le marché du crédit à la consommation, en baisse de 5 % entre 2013 et 2015, poursuivent leur reprise. Après une hausse de 5 % en 2016, elles progressent de 4 % en 2017, confirmant la fermeté de la dynamique engagée.

La production totale de crédits (hors crédit vendeur) à 2,8 milliards en 2015, puis à 3,4 milliards en 2016 (+ 24 %), affiche une nouvelle hausse de 18 % en 2017 et dépasse pour la première fois le seuil de 4 milliards d'euros.

Ainsi, les encours de crédits ont progressé de plus de 1,2 milliard d'euros sur 12 mois et s'établissent à 13,4 milliards, fin 2017.

Les crédits en ligne et par téléphone ont été particulièrement stimulés : les canaux de vente à distance progressent de 47 % et représentent désormais un quart de la production de crédits.

Pour autant, la production des canaux de ventes physiques (agences et conseillers itinérants) reste également dynamique et progresse de 8 %.

La production de crédits automobiles, commercialisés en ligne et au travers d'un réseau de concessionnaires partenaires, s'établit à 400 millions d'euros, en hausse de 39 % par rapport à celle de l'exercice 2016.

Les dépôts clientèle sont également en augmentation de près de 1,5 milliard d'euros en 2017 et atteignent 14,6 milliards, fin 2017. Soutenue par des conditions de marché favorables et par le succès croissant de l'offre "Plus-Dépôt" lancée en 2016, l'épargne financière a progressé de 787 millions d'euros et atteint 11,3 milliards à la fin de l'exercice.

Sur le marché des entreprises, la gamme de produits destinée aux professionnels a été complétée mi-octobre 2017 par le lancement de l'offre développée pour les TPE et PME. Dans un premier temps commercialisée par une dizaine d'agences, l'offre sera progressivement étendue à l'ensemble du réseau en 2018.

Par ailleurs, le transfert à Targobank des activités allemandes d'affacturation et de crédit-bail de General Electric initialement acquises par la BFCM en 2016 a été finalisé au courant de l'été 2017. Ces activités, qui étaient déjà opérationnellement pilotées par les équipes de Targobank depuis le 20 juillet 2016, ont été migrées sur les outils informatiques du groupe au cours du dernier trimestre 2017.

L'activité commerciale de ces activités a bénéficié des premières synergies concrètes avec Targobank, notamment en matière de refinancement.

Targobank en Espagne

L'année 2017 a été marquée par la prise de contrôle à 100 % par la BFCM (passée de 51 % à 100 % du capital), accompagnée d'une augmentation de capital de 150 millions d'euros. Cette évolution de gouvernance fait suite au changement de direction mise en place en 2016.

Banque généraliste, avec 132 agences dans les principales zones d'activité économique espagnoles, Targobank en Espagne dénombre près de 121 000 clients, majoritairement des particuliers.

Les encours de crédits bruts se situent à 2,35 milliards d'euros à fin 2017 en hausse significative et les encours de dépôts de la clientèle atteignent près de 2 milliards en retrait de -2,8 % sur un an.

Le travail commercial effectué dans les agences a permis d'augmenter le nombre de clients actifs et d'améliorer la qualité des données. De plus, 2017 a été une première année de transition dans la spécialisation du réseau commercial (grand public / entreprises / grandes entreprises) dont les bénéfices sont attendus au cours du second semestre de 2018 après la mise en œuvre complète.

Les métiers d'appui de la banque de détail

Ils regroupent les filiales spécialisées qui commercialisent leurs produits via leur propre outil et/ou via les caisses locales ou agences du Groupe Crédit Mutuel CM11 : crédit à la consommation, affacturation et mobilisation de créances, crédit-bail, gestion collective et épargne salariale.

Le crédit à la consommation - Groupe Cofidis Participations

Le Groupe Cofidis Participations, détenu à 70,6 %, conçoit, vend et gère une large gamme de services financiers, tels que les crédits à la consommation, des solutions de paiement et des services bancaires (comptes courants, épargne, bourse en ligne et placements).

Il dispose de trois enseignes spécialisées dans la vente de produits et services financiers :

- Cofidis, spécialiste européen du crédit en ligne et du crédit automobile, implanté en France, Belgique, Italie, Espagne, Portugal, République Tchèque, Hongrie, Slovaquie et Pologne ;
- Monabanq, banque en ligne ;
- Créatis, spécialiste du regroupement de crédits.

Dans un contexte de reprise du crédit consommation, le développement commercial a été soutenu en 2017 avec notamment la croissance du crédit automobile, du crédit vendeur, des partenariats en Espagne et en Italie. D'autre part, le renforcement du prêt personnel et du rachat, même si le groupe continue à investir sur le renouvelable, constitue également un facteur favorable.

L'encours de crédits à la clientèle du Groupe Cofidis atteint 10,9 milliards d'euros à fin 2017 (+8 %).

L'affacturage et la mobilisation de créances

La filière affacturage en France est articulée autour de CM-CIC Factor, le centre de métier historique du Groupe Crédit Mutuel CM11 pour le financement et la gestion du poste clients, et de Factofrance et Cofacredit, deux sociétés acquises auprès de General Electric en juillet 2016.

Au 31 décembre 2017, le nouvel ensemble représente plus de 20 % du marché français, soit :

- un volume de créances achetées de l'ordre de 68 milliards d'euros (+2,4 % en 2017) ;
- un chiffre d'affaires à l'export de 14 milliards (+4,7 % en 2017) ;
- un encours brut à fin décembre de 11,7 milliards (+14,3 % en 2017).

Le crédit-bail en France

CM-CIC Bail et CM-CIC Leasing Solutions

Dans un environnement porteur et une tendance à privilégier l'usage des équipements à leur propriété, CM-CIC Bail a poursuivi son développement en 2017 sur un rythme dynamique, notamment sur le marché du financement de l'automobile.

La production globale s'est établie à 4,2 milliards d'euros en progression de +0,6 % par rapport à 2016. Près de 113 000 dossiers ont été mis en place afin de répondre aux besoins d'investissement des entreprises, des professionnels, des professions libérales et des particuliers.

L'augmentation de l'encours qui atteint 7,7 milliards d'euros (+469 millions) et la diversification de nos offres et services ont permis de maintenir un niveau de rentabilité élevé.

CM-CIC Bail et CM-CIC Leasing Solutions ont poursuivi leur développement avec un volume de production qui a franchi le seuil des 5 milliards d'euros, dont près de 1 milliard à l'international. En France, l'activité des réseaux a été dynamique : la production d'opérations de leasing mises en loyers progresse de 2,8 % et le volume des contrats non encore démarrés progresse quant à lui de 14,5 %.

CM-CIC Lease

CM-CIC Lease a enregistré au cours de l'année écoulée 303 conventions de financements soit une progression de 5 % du

nombre de nouvelles opérations de crédit-bail immobilier par rapport à l'année précédente, représentant des financements réalisés seuls ou des participations à des pools pour un montant de 617 millions d'euros en légère contraction de 2 %. Cette production porte ainsi les encours totaux de crédit-bail immobilier à environ 4,6 milliards en progression de 2,5 %.

L'activité a été bien équilibrée avec un montant moyen par dossier stable, une production couvrant l'ensemble du territoire et diversifiée en termes de natures d'immeubles. Les locaux de logistique ont, comme l'année précédente, représenté la proportion la plus importante des financements de projets (25,2 % de la production) bien qu'en baisse relative (moins 3,3 points). Les locaux commerciaux de toutes natures ont connu une petite progression (22,2 % de la production, plus 2,3 points). Les investissements en bureaux et en locaux industriels, ont représenté respectivement 15,8 % (plus 0,6 point) et 14,2 % (moins 1,1 point).

La répartition de la production assez semblable au cours des trois dernières années contribue à équilibrer progressivement les principaux encours par nature d'immeubles. Ainsi les locaux logistiques et entrepôts représentent 20,8 % des volumes d'encours, en faible progression de 0,7 point, les locaux commerciaux 23,4 % (moins 0,3 point) et les locaux industriels 21,2 % (moins 0,5 point). Le solde des encours concerne des secteurs diversifiés : bureaux (15,3 %), santé (8 %), hôtellerie (9,2 %), divers (2,1 %).

Le produit net d'intérêt réalisé avec la clientèle progresse de 4,5 % en 2017. Les frais généraux progressent globalement de 1,7 % avec notamment la réalisation d'un applicatif destiné aux réseaux pour effectuer des propositions de financement en crédit-bail immobilier. Les commissions versées aux réseaux du Groupe Crédit Mutuel CM11 se sont élevées à 21,2 millions d'euros, en croissance de 5,3 %. Le coût du risque reste faible et le résultat net s'établit en forte croissance à 14,4 millions d'euros.

L'affacturage et le crédit-bail en Allemagne

Les activités d'affacturage et de crédit-bail acquises en 2016 par le Groupe Crédit Mutuel CM11 ont été intégrées à sa filiale Targobank et opèrent sous les enseignes Targo Factoring et Targo Leasing.

En 2017, la nouvelle production de contrats de crédit-bail affiche une hausse de 20 % par rapport à celle de l'exercice 2016 à 453 millions d'euros contre 379 millions un an plus tôt.

En affacturage, le volume de créances traitées s'est élevé à 47,5 milliards d'euros en 2017 contre 44,9 milliards en 2016.

La gestion collective et l'épargne salariale

CM-CIC Asset Management (CM-CIC AM)

CM-CIC Asset Management (CM-CIC AM) est le centre de métier de gestion d'actifs du Groupe Crédit Mutuel CM11 et la 5^e société de gestion de la place à fin 2017. CM-CIC AM a poursuivi son développement en 2017 dans un contexte contrasté selon les classes d'actifs auprès de l'ensemble de ses réseaux distributeurs.

Au 31 décembre 2017, les encours de CM-CIC AM s'élèvent à 63 milliards d'euros, soit une part de marché de 7,46 % parmi les sociétés de gestion filiales de banques (source: Six Financial Information France). Son chiffre d'affaires est de 252,3 millions d'euros, en nette progression (+9 %) par rapport à 2016.

Il convient d'ajouter à cela la contribution de sa filiale, la société de portefeuille CM-CIC Gestion, dont les actifs confiés ont progressé de près de 13 % et s'élèvent à 11,7 milliards d'euros.

En 2017, la qualité de la gestion de CM-CIC AM a été récompensée :

- La gamme de fonds diversifiés a été primée pour la deuxième année consécutive : Trophée d'Or "Le Revenu" pour la meilleure gamme de fonds diversifiés sur 3 ans et Corbeilles "Mieux vivre votre argent" pour la meilleure gamme de fonds diversifiés sur 5 ans.
- Le Trophée d'Or "Le Revenu" pour la meilleure gamme de fonds obligations internationales sur 3 ans.
- Pour la troisième année consécutive, les labels "Performance" de "Mieux vivre votre argent" ont été décernés aux fonds Europe Growth et CM-CIC Dynamique International.

CM-CIC Épargne Salariale

CM-CIC Épargne Salariale, centre de métier du CIC et du Crédit Mutuel, représentait fin 2017 :

- 8 195,7 millions d'euros d'encours gérés (+5 %) ;
- 86 712 entreprises clientes (+6,9 %) ;
- 1 296 840 salariés en gestion (-2,9 %).

L'évolution des encours a pour origine la collecte nette (+132,3 millions d'euros) et la valorisation des encours (+514,3 millions d'euros).

La reprise constatée en 2016 s'est confirmée en 2017 :

- la collecte 2017 progresse de 12,4 % comparée à celle de 2016 soit 1 224 millions d'euros, collecte historique,
- les ventes de contrats ont progressé de 7,9 % soit 12 751 nouveaux contrats,
- les versements sur nouveaux contrats représentent 169,4 millions d'euros +30 %.

La décollecte s'élève à 1 092 millions d'euros. La progression de 12,6 % s'explique en partie par la perte d'un dossier grands comptes et des prises de bénéfices sur des FCPE en titres de l'entreprise.

Le total des produits d'exploitation ressort à 56,7 millions d'euros (+9,8 %) du fait de l'application d'une nouvelle tarification et de la progression du nombre de clients et des encours.

La rentabilité globale de l'activité (résultat plus commissions versées aux réseaux Crédit Mutuel et CIC) est de 35,6 millions d'euros et le résultat de 4,7 millions d'euros (+28,7 %).

L'ensemble des rétrocessions versées au réseau est de 30,9 millions d'euros (+9,5 %).

L'année a été dense en matière d'actions de formations et d'accompagnements des réseaux sur le terrain.

Des outils Internet significatifs ont été livrés (simulateurs, affichage des +/- values...) et des investissements conséquents continuent à être réalisés dans le Design, afin de placer l'humain au cœur du digital.

Enfin, CM-CIC Épargne Salariale a œuvré dans les discussions en vue d'élargir son partenariat avec Edenred sur Monetico Resto.

Autres

Immobilier – CM-CIC Immobilier

La filiale CM-CIC Immobilier produit des terrains à bâtir et des logements au travers des sociétés CM-CIC Aménagement Foncier, Ataraxia Promotion et CM-CIC Réalisations Immobilières (SOFEDIM). Elle distribue via CM-CIC Agence Immobilière (AFEDIM) des logements neufs et assure la gestion des logements des investisseurs par le biais de CM-CIC Gestion Immobilière. Enfin, elle participe à des tours de table dans des opérations de promotion sous couvert de la société CM-CIC Participations Immobilières.

CM-CIC Agence Immobilière est l'un des symboles de la diversification de l'offre du groupe pour ses clients : en 2017, CM-CIC Agence Immobilière affiche un nombre de réservations nettes de 9 904 logements en hausse de 13 % par rapport à 2016 (+1 100). C'est la première agence en France en immobilier neuf.

CM-CIC Gestion Immobilière a obtenu 4 534 mandats de gestion Zeninvest ; 53 % des acquéreurs via CM-CIC Agence Immobilière signent un mandat de gestion dans le groupe.

CM-CIC Aménagement Foncier a comptabilisé 976 réservations de terrains et en termes de promotion, Ataraxia Promotion affiche un nombre de réservations de 518 logements en 2017.

Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH

En 2017, Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH a réalisé deux émissions publiques pour un montant total de 2 milliards d'euros représentant environ 13 % des besoins de refinancement à moyen et long terme du Groupe Crédit Mutuel CM11 :

- 750 millions d'euros à 8 ans émis en février
- 1 250 millions d'euros à 10 ans émis en septembre.

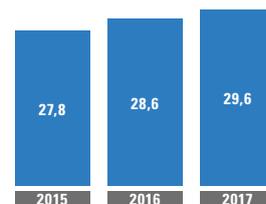
En dehors d'une période de crispation liée aux élections françaises lors du 1er semestre, l'année 2017 a été globalement très favorable aux émetteurs grâce à la poursuite de la politique très accommodante menée par la Banque Centrale Européenne (BCE).

En 2018, notre société continuera à contribuer utilement au refinancement du groupe sur les marchés, très probablement dans un contexte de normalisation des politiques monétaires des principales banques centrales.

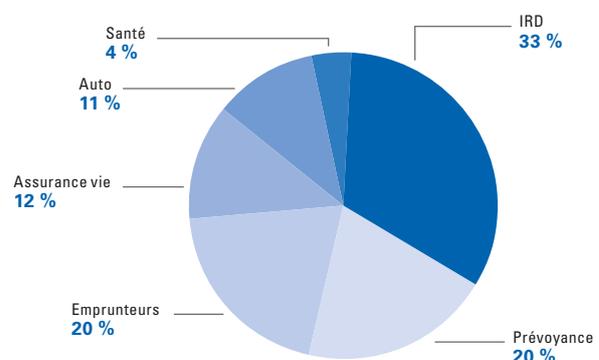
L'ASSURANCE, LE DEUXIÈME MÉTIER DU GROUPE

Le métier assurance du Groupe Crédit Mutuel CM11 couvre 10,7 millions d'assurés (+3,5 %) au travers de 29,6 millions de contrats.

Nombre de contrats d'assurance
En millions d'euros



Répartition des contrats par branche



D'un montant de 10,2 milliards d'euros, le chiffre d'affaires global du GACM reflète l'excellent niveau des ventes des contrats d'assurance des risques et la réorientation réussie en assurance-vie.

Le recul de 5,2 % du chiffre d'affaires global par rapport à 2016 masque une progression des primes de 5,2 % en assurances de risques (chiffre d'affaires de 4,6 milliards d'euros), bien supérieure à celle du marché.

Détail du chiffre d'affaires

En millions d'euros	2017	2016	Évolution
Assurances de biens	1 850	1 751	5,6 %
dont automobile	1 014	948	7,1 %
Assurances de personnes	2 728	2 601	4,9 %
dont emprunteurs	1 370	1 311	4,5 %
Sous-total Assurances de risques	4 578	4 352	5,2 %
Assurance vie	5 493	6 287	-12,6 %
Autres	142	138	2,7 %
Total Chiffre d'affaires consolidé	10 213	10 778	-5,2 %

En assurance-vie et capitalisation, la collecte brute s'établit à 5,5 milliards d'euros, en recul de 12,6 % par rapport à 2016 (-1,8 % pour le marché). Ce recul est la conséquence de la stratégie adoptée par le GACM pour limiter la collecte en euros dans le contexte actuel de taux durablement bas. La réorientation de la collecte vers davantage d'unités de compte (UC) à 25,9 % en 2017, soit plus du double de 2016, a permis d'atteindre un niveau comparable à celui du marché (27,9 %).

La collecte nette reste positive tout en diminuant fortement.

Le chiffre d'affaires des assurances de biens, d'un montant de 1,9 milliard d'euros, progresse de 5,6 % (2,4 % pour le marché) sous l'impulsion de deux facteurs :

- une production record de 451 000 contrats automobile et 378 000 contrats habitation,
- des taux de résiliation orientés favorablement.

Les portefeuilles automobile et habitation progressent ainsi de respectivement 6,0 % et 4,6 %.

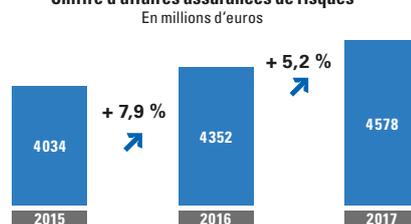
L'offre à destination du marché des professionnels continue de s'étoffer et de s'améliorer afin d'aider toujours davantage le réseau à proposer de l'assurance à une clientèle plus large. Les portefeuilles d'assurances de biens et santé collective continuent de croître à un rythme soutenu, traduisant la bonne appropriation de ce marché par le réseau.

Le chiffre d'affaires des assurances de personnes s'élève à 2,7 milliards d'euros, en progression de 4,9 % (4,5 % pour le marché).

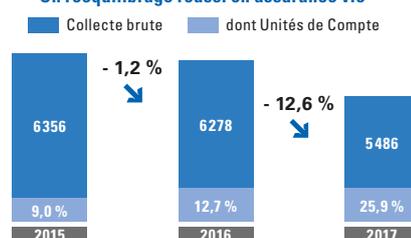
Après une année 2016 marquée par la mise en place de l'ANI (Accord National Interprofessionnel), le portefeuille de santé individuelle est en progression de 1,9 %. Les taux de résiliation particulièrement élevés en 2016 sont revenus aux niveaux habituellement constatés. Néanmoins, dans un contexte réglementaire et de marché qui a fortement évolué au cours des dernières années, une nouvelle stratégie en santé est indispensable pour continuer à se développer sur ce marché. Une offre repensée et un nouvel outil d'aide à la vente pour le réseau seront ainsi déployés au premier semestre 2018.

La prévoyance a bénéficié en 2017 de différentes campagnes commerciales et d'un outil de vente profondément amélioré pour accompagner le nouveau produit Assurances Accident de la Vie. La hausse de la production a ainsi atteint plus de 23 %, permettant à ce portefeuille de croître de près de 10 %.

Une performance en assurance de risques Chiffre d'affaires assurances de risques



Un rééquilibrage réussi en assurance vie



LA BANQUE DE FINANCEMENT

Le métier de la banque de financement comprend le financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, les financements à valeur ajoutée (financements de projets et d'actifs, financements export, etc), les activités internationales et les financements réalisés par les succursales étrangères.

Il gère ainsi 17,1 milliards d'euros de crédits (+4,6 %) et 6,6 milliards d'euros de dépôts (+29,7 %).

Les grands comptes : grandes entreprises et investisseurs institutionnels

Dans un environnement économique marqué par un retour de la croissance et une tendance à la reprise de l'investissement en zone euro, le montant total des engagements de la direction des grands comptes a progressé en 2017. Après recentrage des activités sur le *corporate* et les institutionnels, excluant l'activité des filiales du groupe au début du second semestre, l'exposition globale (hors garanties reçues) est passée de 17,6 à 18,1 milliards d'euros (+ 3,3 %). Les emplois bilan ont augmenté de façon significative : + 10 % (4,2 contre 3,8 milliards à fin 2016). Le hors bilan de garantie (cautions et participations en risque) s'est réduit à 3,9 milliards contre 4,1 milliards l'année précédente. Le hors bilan de financement – crédits confirmés non utilisés – a, pour sa part, progressé de 5,7 % (9,7 milliards contre 9,2 milliards).

Sur le plan commercial, les actions de développement, dans un environnement désintermédié, se sont orientées vers le marché primaire obligataire où le CIC a participé à plusieurs émissions. La politique de sélectivité des risques a, quant à elle, été poursuivie, ainsi que la recherche d'une moindre concentration des engagements grâce à une plus grande diversification sectorielle. Le coût du risque a été contenu pour l'exercice. fin 2017, les ressources comptables s'élevaient à 5,9 milliards d'euros dont 4,4 milliards de dépôts à vue (contre 3,7 milliards un an plus tôt). S'y ajoutaient 5,3 milliards d'OPCVM monétaires (contre 7,2 milliards), hors les OPCVM non conservées (10,0 milliards d'euros).

L'effort de formation des chargés d'affaires grandes entreprises a été maintenu au cours de l'exercice, notamment en matière de réglementation et de conformité. Les projets informatiques menés pour l'amélioration des outils de pilotage de l'activité et de mesure de la rentabilité par contrepartie se sont poursuivis afin de mieux animer et coordonner l'action commerciale une équipe assistance

à maîtrise d'ouvrage dédiée à l'intégration d'outils spécifiques au système d'information a été créée au 4^e trimestre pour répondre aux besoins spécifiques des grands comptes. Dans le domaine des flux qui constituent un axe de développement majeur du groupe, des réflexions concernant l'amélioration et l'optimisation en matière de traitement et de pilotage ont été engagées (plateforme d'acceptation monétique, etc.).

Au 31 décembre 2017, le PNB s'est élevé à 85 millions d'euros, dans un environnement de taux d'intérêts négatifs. Ce montant n'intègre pas la contribution financière des opérations apportées pour lesquelles les grands comptes demeurent un prescripteur important.

Financements spécialisés

Les tendances observées au cours des années précédentes se sont confirmées. Tous les acteurs sont présents sur les mêmes marchés (banques, fonds d'investissements, marchés de capitaux, investisseurs institutionnels). Les actifs disponibles sont insuffisants pour absorber un tel excès de liquidités. Cela a conduit à des tensions sur la rémunération des opérations mais aussi sur les structures.

Malgré cet environnement ultra concurrentiel, l'année 2017 a été bonne en matière d'activité et de résultats. Le PNB (191 millions d'euros) et le résultat brut d'exploitation (131,4 millions d'euros) hors crédits d'impôts se maintiennent à des niveaux historiquement élevés. Le coût du risque global est très faible (16,6 millions d'euros versus 30,2 millions d'euros en 2016) en raison de reprises sur les financements d'acquisition qui compensent les dotations supplémentaires effectuées sur le secteur maritime, lequel a continué à souffrir. Le coût du risque sur les financements de projets est nul, les nouvelles dotations étant d'un montant identique à la reprise sur un dossier provisionné en 2016.

Le résultat net avant impôt de la ligne métier, en intégrant au niveau du PNB les crédits d'impôts et la contribution de CM-CIC Private Debt est en progression significative par rapport à 2016 (155 millions d'euros versus 132,2 millions d'euros).

Au 31 décembre 2017, le total des engagements (12,1 milliards d'euros) est en léger retrait par rapport à 2016 (12,7 milliards d'euros), la bonne activité commerciale étant compensée par un effet change négatif (dépréciation du dollar us par rapport à l'euro). Le développement de l'activité de gestion pour compte de tiers via notre filiale CM-CIC Private Debt (filiale non consolidée comptablement) s'est poursuivi en 2017 avec l'ouverture la nouvelle succursale CM-CIC Private Debt Londres, le lancement en 2017 d'un fonds de dette senior dédié au financement des large caps européennes et celui d'un fonds géré sous mandat dédié aux financements d'infrastructures qui bénéficiera du courant d'affaires de l'équipe financements de projets du CIC. Les fonds CIC Mezzanine 4 et CIC Debt fund 2 lancés en 2016 ont connu un bon niveau de déploiement en 2017. CM-CIC Private Debt dispose désormais de 2 milliards d'euros sous gestion.

Financements d'acquisitions

Le groupe accompagne ses clients dans leurs projets de transmission d'entreprise, de croissance externe et de développement, en apportant son expertise et son savoir-faire en matière de structuration de financements adaptés à chaque type de transaction.

Sur le plan commercial, l'activité a été soutenue, en particulier sur le segment small-mid cap. Les nouvelles affaires ont été réalisées avec une attention particulière portée au rapport rentabilité / risque. Cette approche prudente se traduit par un portefeuille de bonne qualité au profil moins risqué.

Dans un marché marqué par un afflux de liquidités, la baisse des marges et la tension sur les structures se sont fait sentir tant en France que dans les succursales étrangères de la banque.

Financements d'actifs et titrisation

La production est restée satisfaisante sur l'exercice 2017 avec la réalisation de 38 nouveaux dossiers (9 à Paris et 29 dans les centres métiers étrangers : New-York, Singapour et Hong Kong), malgré un environnement peu favorable sur certains secteurs d'activité : maritime, offshore pétrolier dans un contexte de faiblesse persistante des cours du brut et transport de gaz. Seules 6 transactions maritimes et 3 transactions dans le secteur de l'énergie : 1 offshore et 2 de transport de gaz (financements de méthaniers) ont été réalisées sur l'exercice écoulé. Le secteur aéronautique a ainsi de nouveau été le principal contributeur à l'activité en 2017 avec 27 réalisations (74 % de la production en dollars us).

La politique d'investissement prudente et d'accompagnement de nos clients historiques a été poursuivie.

L'activité des différents desks a été mieux équilibrée en 2017 avec une production aéronautique bien répartie géographiquement. Le pôle asiatique (Singapour et Hong Kong) est le principal centre de production (42 % de la production totale en dollars us) grâce notamment à la mise en place des 6 opérations maritimes réalisées par la ligne métier cette année.

Les opérations de financements optimisés réalisées à Paris ont contribué une nouvelle fois de manière significative au résultat du département.

Par ailleurs, il est prévu que l'activité de titrisation de créances soit relancée en 2018.

Financement de projets

Dans un environnement très concurrentiel, l'année a été très active pour la ligne métier financement de projets avec 18 projets pour le centre parisien et 11 projets pour les succursales étrangères (New-York, Londres, Singapour). La production 2017 a été comparable à celle de 2016 dans un marché globalement en retrait sur les 9 premiers mois 2017 de 12,9 % (source : Global Project Finance Review) par rapport à la même période en 2016.

La ligne métier a renforcé et internationalisé son expertise dans le secteur de l'électricité et des infrastructures. Plus de la moitié des projets sont dans le secteur des énergies renouvelables, avec 11 projets dans le secteur éolien et 5 dans le secteur photovoltaïque (dont 12 en France, 3 en Amérique du Nord, 1 en Australie). À noter également plusieurs projets d'infrastructures : traitement de déchets en Espagne, infrastructures routières en Australie, infrastructures ferroviaires en France/Royaume-Uni et en Australie, réseau de chauffage en Suède, et réseaux haut débit en France. Ajoutons également dans le domaine des ressources naturelles, un dossier GNL (Gaz Naturel Liquéfié) aux Etats Unis.

Par secteur d'activité, la production 2017 se décompose ainsi : 57,2 % en électricité, 37,5 % en infrastructures, 4 % en ressources naturelles et 1,3 % en télécom.

Par zone géographique, la production 2017 se répartit comme suit : 64 % en Europe, 25 % en Asie-Océanie et 11 % en Amérique. La production en 2017 renforce la part prédominante du secteur électricité qui représente à fin 2017 près de 46 % des autorisations. Il est suivi des infrastructures (36 %), des ressources naturelles (12 %), et du secteur des télécom (6 %). La répartition géographique des encours se caractérise par la prédominance de l'Europe (62,4 %) suivi de l'Asie Pacifique (16,3 %), de l'Amérique du Nord (12,6 %) et de la région Moyen Orient / Afrique (8,3 %).

Le CIC est intervenu en tant qu'arrangeur ou co-arrangeur dans plus de la moitié des dossiers, principalement sur la France mais aussi hors d'Europe avec notamment deux dossiers en arrangement en Australie.

Les activités internationales et les succursales étrangères

L'export et l'internationalisation constituent des étapes clés de la croissance de nos clients. Les missions du groupe sont d'accompagner, de conseiller et de financer les entreprises qui développent leurs activités à l'international.

L'attention s'est portée sur :

- la réponse aux besoins évolutifs de la clientèle par le développement d'une gamme de produits et un niveau de service approprié notamment dans le domaine des solutions de paiements.
- la mise à disposition d'une offre d'accompagnement et de conseil : ciblage multi marchés, sélection de partenaires, assistance à l'implantation commerciale ou industrielle. Cette offre est portée par Aidexport, filiale spécialisée dans le conseil.
- la proposition de services et produits destinés à sécuriser et financer les transactions de commerce international : lettres de crédits documentaires, garanties internationales, gestion des flux et du risque de change, financement des opérations, du besoin en fonds de roulement

2017 a été marquée par la poursuite du développement de crédits acheteurs, d'opérations documentaires et d'émissions de garanties, à l'import et à l'export, dans un contexte de risques géopolitiques élevés et une croissance contrastée des pays émergents.

Géré par un centre de métier unique (ISO 9001), le traitement des opérations à l'international est réparti en cinq pôles régionaux afin d'assurer une proximité en collaboration avec les agences entreprises.

En complément des réseaux de notre groupe présents en Allemagne, en Espagne, en Suisse, l'accompagnement à l'étranger de la clientèle s'appuie sur des partenariats stratégiques au Canada avec Desjardins, en Chine avec Bank of East Asia, au Maghreb avec la Banque Marocaine du Commerce Extérieur et la Banque de Tunisie.

Le groupe propose par ailleurs à sa clientèle d'investisseurs un service d'analyse du risque crédit des grands émetteurs français et internationaux sur les marchés obligataires ainsi que des principaux secteurs économiques au niveau européen et mondial.

LES ACTIVITÉS DE MARCHÉ

Les activités de marché du groupe sont exercées dans le cadre d'une gestion saine et prudente, tant pour ses besoins propres de refinancement ou d'investissement que pour sa clientèle. Les équipes sont localisées principalement en France, mais aussi dans les succursales de New-York, Londres et Singapour.

Le métier de gestion de la trésorerie groupe est effectué pour l'ensemble du Groupe Crédit Mutuel CM11, incluant le CIC. S'agissant d'une activité de gestion du bilan des banques, ses résultats sont inclus dans ceux des autres activités du groupe ou à défaut dans ceux de la holding.

Le métier commercial, sous l'appellation CM-CIC Market Solutions, apporte principalement des services à la clientèle des banques du groupe, et à ce titre leur reverse l'essentiel de la rentabilité dégagée.

Le métier investissement représente in fine l'essentiel du résultat net des activités de marché tel qu'il est repris dans cette

présentation. Les compétences développées pour compte propre sont proposées à la clientèle au travers de fonds gérés par la filiale Cigogne Management SA.

Refinancement

Pendant l'année 2017, le Groupe Crédit Mutuel CM11 a pu profiter sur les marchés de conditions de refinancement particulièrement favorables. Au-delà de la très bonne perception de notre groupe par les investisseurs internationaux, la politique très largement accommodante de la Banque Centrale Européenne (BCE) a favorisé les émetteurs.

Au total les ressources externes levées sur les marchés ressortent à 132,1 milliards d'euros à fin décembre 2017, un niveau quasiment inchangé par rapport à l'exercice précédent (132,8 milliards d'euros) et la proportion court terme/moyen long terme se situe à 36 %/64 %.

La situation de liquidité du Groupe Crédit Mutuel CM11 à fin décembre 2017 est très saine :

- le ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio) ressort à 131 % ;
- les actifs HQLA (High Quality Liquid Assets) portés par la trésorerie centrale se montent à fin 2017 à 65 milliards d'euros dont plus de 75 % de dépôts auprès de la BCE, illustrant une gestion particulièrement prudente ;
- les tombées à 12 mois de nos ressources de marché sont couvertes à plus de 180 % par des actifs liquides et éligibles auprès de la BCE détenus par la trésorerie groupe.

Les ressources à moyen et long terme affichent un encours de 85 milliards d'euros à fin 2017 (y compris les tirages TLTRO - Targeted Long Term Refinancing Operations - de 2016), à comparer aux 84 milliards d'euros à fin 2016.

Sur l'ensemble de l'année 2017, 15,2 milliards d'euros ont été levés dont 9,7 milliards (63,8 %) sous format d'émissions publiques et le solde sous forme de placements privés.

Les émissions publiques se décomposent de la manière suivante :

- 2,5 milliards d'euros sous la signature BFCM en euros en format EMTN senior.
- 1,0 milliard d'euros (équivalents) en francs suisses et en livres sterling.
- 3,1 milliards d'euros (équivalents) levés sous format US144A et Samouraï.
- 1,0 milliard d'euros sous un format subordonné Tier 2.
- 2,0 milliards d'euros émis sous forme d'obligations à l'habitat (OH) par CM-CIC Home Loan SFH.

En 2017, le groupe a procédé au second tirage de l'enveloppe de prêts PME/ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire) proposée par la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour un montant de 250 millions d'euros à 7 ans. D'autres domaines de coopération comme les concours de la BEI dans le secteur des énergies renouvelables ou les enveloppes de garanties PME (InnovFin) issus du "Plan Juncker" sponsorisé par la Commission Européenne sont également à l'étude.

Les ressources à court terme (CT) représentent un encours de 47,2 milliards d'euros et se caractérisent par une part non négligeable provenant d'émissions en livres sterling (27 %) et en dollars US (8 %) en complément des ressources de marché monétaire levées en euro.

Commercial (CM-CIC Market Solutions)

CM-CIC Market Solutions est la direction du groupe en charge des activités commerciales de marché au service des clients du Groupe Crédit Mutuel CM11.

L'ensemble de ces activités a pour finalité d'apporter des solutions de placement, de couverture, de transaction ou de financement de marché mais aussi de post-marché, tant aux entreprises qu'aux investisseurs institutionnels et aux sociétés de gestion.

CM-CIC Market Solutions est organisé autour des 5 unités suivantes :

- Solutions de marché secondaire (couverture de risques de change, de taux d'intérêt et de matières premières ; actions, obligations, dérivés "listés" ; commercialisation de fonds et de produits structurés) ;
- Solutions de marché primaire (primaire obligataire, primaire action, services aux émetteurs, communication financière) ;
- Solutions de placement (EMTN structurés, OPC Cigogne) ;
- Solutions dépositaire (Tenue de Compte Titres, Dépositaire d'OPC) ;
- Recherche globale (économie-stratégie, recherche actions, recherche crédit).

Solutions de marché secondaire intervient du conseil à l'exécution, sur une gamme d'instruments variés : couverture de taux d'intérêt, couverture de changes, couverture sur les matières premières, obligations, actions, ETF, dérivés. En France, les équipes de vente sont localisées à Paris et dans les grandes métropoles régionales. Elles sont au service des clients des réseaux. Ces activités sont également commercialisées auprès de la clientèle internationale, le cas échéant via des structures locales. L'activité sur les options de change a été bien orientée. En revanche les couvertures de taux d'intérêt enregistrent un fort retrait. Le nombre de clients actifs sur l'offre de couverture sur les matières premières augmente. Les activités actions ont enregistré un redémarrage malgré un net attentisme en décembre du fait de MIF2.

Solutions de marché primaire est le centre de métier opérations financières du groupe. Il s'appuie sur l'expertise des équipes du haut de bilan de CM-CIC Investissement et des financements spécialisés. Ce département bénéficie de la proximité commerciale assurée par les chargés d'affaires entreprises des réseaux du groupe. L'année 2017 a vu le déploiement du dispositif commercial "focus GE-GME" qui a pour objectif d'établir la relation commerciale la plus globale possible avec un "cœur de cible" d'entreprises clientes et/ou participations du groupe mais aussi d'établir une position de conseil haut de bilan. En 2017, l'équipe primaire obligataire a participé à 36 émissions obligataires. L'année a été marquée par un fort rebond de l'activité de primaire action (2 introductions en bourse, 7 augmentations de capital, 3 offres publiques dont 1 en tant que conseil de la société cible, 1 reclassement).

Le département assure par ailleurs les services aux émetteurs (communication financière, contrats de liquidité et rachat d'actions, secrétariat financier et service titres) pour plus de 150 sociétés cotées et non cotées.

Solutions de placement recouvre une offre originale et performante de produits de placement, directement issue de l'expertise du métier "investissement taux-actions-crédits". À ce titre pour Cigogne Management SA, l'activité a été exceptionnelle, notamment par la collecte globale très importante : 1,2 milliard d'euros permettant une évolution de 65 % des encours sous gestion passant de 1,9 milliard d'euros à 3,1 milliards d'euros. Cette collecte se caractérise par de nombreuses souscriptions de clients du réseau dans stork fund et dans les fonds UCITs (notamment M&A).

Pour Solutions de placement, l'activité a de nouveau connu en 2017 une progression significative. L'encours des EMTN passe de 3,9 milliards d'euros à 4,5 milliards d'euros (3,9 milliards d'euro en EMTN CIC et 0,6 milliard d'euros en EMTN Stork Acceptance).

Solutions dépositaire s'appuie sur deux activités principales :

- la tenue de compte conservation pour des clients particuliers sous mandat ;
- la fonction dépositaire d'OPC qui comprend les missions règlementaires de la garde des actifs, contrôle de la régularité des décisions des SDG et de *cash monitoring*.

Les faits marquants de l'année 2017 ont été :

- une bonne dynamique commerciale, et un contexte favorable de marchés expliquant la progression de 19 % de l'encours total ;
- le lancement de nouvelles offres de service : crédits gagés sur titres, table "buy-side" et "Research Buy Side", plate-forme visant à mettre en commun le pouvoir d'achat de sociétés de gestion externe déposées et de gestion du groupe afin d'obtenir un pouvoir de négociation pour permettre aux gestions déposées d'accéder au meilleur prix à la recherche dont elles ont besoin dans le cadre de MIF2. La "table buy-side" sera au service des sociétés de gestions déposées.

L'activité solutions dépositaire est au service de plus de 133 sociétés de gestion, administre plus de 27 000 comptes de particuliers et exerce la fonction dépositaire pour près de 320 OPC, totalisant plus de 31 milliards d'euros d'actifs. Ces clients reconnaissent ainsi le savoir-faire des équipes, la qualité du progiciel de tenue de compte SOFI et la solidité financière du groupe.

La recherche Globale comprend la recherche action, la recherche crédit, la recherche économie et stratégie et la recherche sur les matières premières. La recherche globale est une composante de l'offre de service aux "corporate" et aux investisseurs professionnels tant pour les activités de couverture de risques (change, taux d'intérêt, matières premières) que de placement ou de conseil aux entreprises. Le rôle croissant des marchés financiers dans le financement des entreprises nécessite de disposer de délivrer une intelligence de marché pratique s'appuyant sur une recherche indépendante et "engagée".

La recherche action a étendu en 2017 le nombre de sociétés analysées dans le cadre du déploiement de "focus GE-GME". La recherche en valeurs françaises s'inscrit dans le cadre de la recherche en valeurs européennes développée au sein du partenariat ESN. CM-CIC Market solutions est un des membres fondateurs d'ESN LLP, réseau multi local formé d'intermédiaires présents dans 8 pays en Europe (Allemagne, Pays-Bas, Finlande, Italie, Espagne, Portugal, Grèce et France). Ce partenariat couvre 600 sociétés européennes, au travers d'une équipe de recherche de 90 analystes et stratèges.

La recherche crédit accompagne le développement de l'activité primaire obligataire. La couverture des émetteurs par la recherche crédit, complétée par un suivi régulier de l'ensemble de la classe d'actif obligataire constitue un facteur de crédibilité au niveau commercial.

Investissement taux-actions-crédits (ITAC)

Les équipes réalisent des opérations d'investissement dans un cadre précis de limites. Il s'agit essentiellement d'achats et de ventes de titres financiers acquis dans l'intention de les conserver durablement, ainsi que d'opérations sur les instruments financiers qui leur sont liés.

En 2017, les marchés économiques ont évolué :

- sur un fonds d'élections électorales en Europe ;
- avec des interventions des banques centrales, et notamment de la BCE confortant les taux d'intérêts à des niveaux très bas et apportant des liquidités abondantes ;
- dans un contexte géopolitique tendu.

Dans ce contexte de marché, les positions ont été gérées avec prudence. Les résultats sur ces activités de marché, en France et à New-York, sont en phase avec les prévisions budgétaires. L'objectif reste d'obtenir une performance positive tout en limitant la volatilité des résultats financiers issus de ces activités et de privilégier le développement commercial.

Les performances des produits de gestion alternative, issus de l'expertise du métier investissement et proposés à la clientèle, restent de bon niveau. Celles du fonds de gestion alternative stork, le principal support d'investissement, sont supérieures aux indices comparables avec une volatilité extrêmement faible. L'encours global commercialisé a progressé de 16 %.

LA BANQUE PRIVÉE

À l'international, le groupe dispose d'entités de banque privée dans les zones présentant un fort potentiel de croissance comme le Luxembourg, la Suisse, et la Belgique. Ses enseignes proposent à plus de 180 000 clients une offre large de services à haute valeur ajoutée.

Avec 135 milliards d'euros de capitaux sous gestion, 19 milliards d'euros d'engagements et près de 1 900 collaborateurs, CIC Private Banking a contribué au résultat avant impôt 2017 du CIC pour 250 millions d'euros, en progression de 2,3 % par rapport à 2016.

Les activités de banque privée localisées à Singapour et Hong Kong ont été cédées début décembre, générant un résultat d'exploitation positif sur l'exercice et une plus-value de cession sur le fonds de commerce.

Ces activités visent à apporter à la clientèle un service de qualité, conforme aux meilleurs standards de la profession. Dans toutes les entités le groupe applique des principes exigeants de conformité juridique et fiscale, tels que décrits dans la politique sectorielle de banque privée.

Chaque entité a un positionnement spécifique, et peut intervenir, en fonction de son marché et de ses compétences, sur d'autres segments de clientèle que la seule clientèle privée.

En France, deux acteurs majeurs interviennent :

- CIC Banque Privée, filière métier intégrée au réseau CIC, s'adresse prioritairement aux dirigeants d'entreprises ;
- CIC Banque Transatlantique, dont les prestations sur mesure dédiées notamment à la clientèle des Français à l'étranger incluent une offre de banque privée et de stock-options.

CIC Banque Privée

Avec 390 collaborateurs répartis dans près de 50 villes en France, CIC Banque Privée accompagne les grandes familles patrimoniales ainsi que les dirigeants, dans les moments importants de la vie de leur entreprise : ouverture du capital, croissance externe, transmission familiale.

Aux côtés des ingénieurs patrimoniaux, 195 gérants privés vont à la rencontre des chefs d'entreprises pour identifier les problématiques et définir la stratégie entrepreneuriale et patrimoniale appropriée. Toutes les compétences du groupe, notamment internationales, sont mobilisées pour proposer les meilleures solutions.

En 2017, grâce à un nombre important de cessions d'entreprises et à sa capacité de plus en plus affirmée à se positionner sur des opérations de taille significative face à d'autres grands acteurs du métier, CIC Banque Privée a poursuivi son développement et sa collecte en s'appuyant sur son expertise de proximité et la sélection des meilleures offres bancaires et financières du marché.

L'année 2017 a notamment été consacrée à l'élévation de la qualité des prestations à valeur ajoutée, tant du point de vue des offres que de celui de la documentation. Cette année a également été consacrée à la préparation à l'entrée en vigueur de la directive MIF2.

Les encours d'épargne clientèle ont dépassé les 23 milliards d'euros et le résultat avant impôt de CIC Banque Privée, comptablement intégré aux résultats des banques régionales CIC, a représenté, pour l'exercice, 95 millions d'euros, stable par rapport à l'an dernier.

Groupe Banque Transatlantique

En 2017, les actifs gérés ont atteint un total de 29,9 milliards d'euros (+11 %). Les encours de crédits, 3,1 milliards d'euros, sont pour leur part en hausse de +17 %.

Le PNB consolidé est en hausse de 7 % et atteint 146,5 millions d'euros, le résultat avant impôt s'élève à 55,2 millions d'euros et le résultat net à 34,1 millions d'euros.

Le groupe a ouvert en 2017 un établissement à San Francisco bureau de représentation de TPW LLC (Transatlantique Private Wealth LLC).

La Banque Transatlantique conforte sa position d'acteur majeur sur ses trois grands métiers : la gestion privée, la clientèle des français vivant à l'étranger et l'administration des plans de d'actionnariat salarié, stock-options et attribution gratuite d'actions.

A l'international, le réseau CIC Private Banking est essentiellement constitué de :

Banque de Luxembourg

La Banque de Luxembourg est l'une des banques de référence sur la place financière de Luxembourg. Son activité se concentre sur 5 métiers, en l'occurrence la banque privée, la gestion d'actifs, les crédits, l'accompagnement des entreprises et les services aux professionnels de la gestion. Elle a continué de se développer au Luxembourg, ainsi qu'en Belgique où elle a ouvert une succursale en 2010.

Les encours de la banque privée s'élèvent à 22,2 milliards d'euros. Elle propose une offre de service intégrée pour une clientèle éprouvant des besoins complexes : patrimoines importants et diversifiés, activités professionnelles ou privées dans plusieurs pays. À l'écoute de ces besoins, la banque adapte constamment son offre de solutions afin de prendre en compte, par exemple, les demandes de la clientèle en matière d'analyse et de consolidation des avoirs, de reporting ou de diversification par rapport aux classes d'actifs traditionnelles.

Elle développe ainsi également le volet de la gestion alternative (private equity, hedge, immobilier, finance sociale, microfinance, etc). En outre, la banque accompagne ses clients sur des questions ayant trait à la gouvernance familiale ou à la mise en place de projets philanthropiques.

Au début des années 1980, la Banque de Luxembourg fut parmi les pionnières dans le développement d'un pôle de compétences destiné aux fonds d'investissement, domaine dans lequel le Luxembourg occupe une place de leadership mondial. Depuis lors, la banque fournit aux initiateurs de fonds tous les services nécessaires à la création de leurs structures, à leur administration centrale et à leur distribution internationale.

Première adresse dans les services aux gestionnaires indépendants, la banque offre à ces derniers un accompagnement complet. Les gérants tiers délèguent leurs tâches administratives

à la banque, pouvant ainsi se dédier entièrement à la gestion et au développement de leurs fonds de commerce.

En 2017, les activités de banque professionnelle sont en croissance avec un total d'actifs de 60,1 milliards d'euros (+16,4 %), soit 52,5 milliards d'euros d'actifs nets pour les fonds d'investissement et de 7,6 milliards d'euros pour les encours de l'activité "tiers gérants (teneur de compte - conservateur)".

La banque continue à intégrer rapidement la complexité réglementaire et met à profit les progrès de l'informatique et de la digitalisation. En 2017, elle a réalisé un produit net bancaire (en LUX GAAP) de 247,4 millions d'euros (-1,5 %) et un résultat net (3) de 63,4 millions d'euros (+ 0,5 %).

Banque CIC (Suisse)

CIC suisse a maintenu son statut de banque parmi les plus prospères en Suisse. Avec une taille appropriée, une palette de produits large et son approche personnalisée, elle mène une stratégie différenciée pour sa clientèle cible d'entreprises et d'entrepreneurs en suisse.

Grâce aux solutions digitales fournies par le groupe et adaptées aux besoins locaux, elle devient une banque multicanale combinant l'efficacité, l'innovation et l'approche individualisée.

Grâce à cette stratégie et au développement des marchés financiers, le volume d'affaires (encours constitué des avoirs de la clientèle : dépôts clientèle, portefeuille titres, dépôts fiduciaires et des crédits à la clientèle) en francs suisses a augmenté de 12,3 % et le volume des opérations de crédit (encours des crédits à la clientèle) a enregistré une hausse de 575 millions de francs suisses par rapport à l'année précédente. En même temps et malgré les investissements dans le numérique, le résultat d'exploitation a progressé de + 20 % à 24,8 millions de francs suisses.

LE CAPITAL-DÉVELOPPEMENT

Avec ses filiales (CM-CIC Investissement SCR, CM-CIC Innovation, CM-CIC Capital Privé et CM-CIC Conseil), CM-CIC Investissement compte près de 130 collaborateurs répartis en six implantations sur le territoire national ; à Paris (siège), Lyon, Nantes, Bordeaux, Lille, Strasbourg et sept implantations à l'international : Francfort, Zurich, Genève, Londres, Montréal, New-York et Boston.

CM-CIC Investissement décline une offre complète (capital risque, capital-développement, capital-transmission et conseil en fusions-acquisitions), lui permettant de conseiller et d'investir durablement au capital des entreprises pour des montants de 1 à 100 millions d'euros afin de les accompagner dans leur développement, tant en France qu'à l'international.

L'année 2017 a connu une grande dynamique d'activité tant dans l'ensemble des métiers de l'investissement que dans le conseil en fusions-acquisitions. Le climat des affaires s'est amélioré au cours du 2^e semestre et a eu pour conséquence une accélération des projets d'investissement au sein des entreprises.

Par ailleurs, les marchés financiers ont connu une bonne évolution au cours de l'année 2017 avec la possibilité pour de nombreuses sociétés du portefeuille, notamment en capital innovation de financer leur forte croissance sur les marchés financiers.

Ainsi, en gestion pour compte propre, 668 millions d'euros (dont environ 69 % au capital d'entreprises de taille intermédiaire) ont été investis dans 128 opérations.

Parmi les prises de participations, on peut citer : Dupont restauration, La Croissanterie, Phenix Groupe, Index Education, IDEC, Gozoki, Medflex (Groupe Technoflex), L&D, X.Nov, AMD,

Clinique Développement, Demathieu & Bard, Selenium Medical, Itesa Développement, Robart, Forcity, Medincell, WAG, Centogène.

La rotation du portefeuille a été une nouvelle fois très active. Les désinvestissements d'un montant de 496 millions d'euros en valeur de cessions ont permis de dégager 217 millions d'euros de plus-values (y compris reprises de provisions sur cessions), démontrant une nouvelle fois la qualité des actifs. Les principaux désengagements ont porté sur : Manuloc, Deck Développement, Normandy Mer, Unither, Minafin, Chausson Matériaux, Auxitec, Polytechs.

Au 31 décembre 2017, ce portefeuille représente 2,5 milliards d'euros (dont 88 millions en capital innovation) pour près de 380 participations bien diversifiées et il compte une part importante en capital-développement (plus de 60 %).

Les actifs du portefeuille ont généré des dividendes, coupons et produits financiers pour 70 millions d'euros. En outre, le stock des plus-values latentes s'est une nouvelle fois accru et a contribué au résultat IFRS.

En gestion pour compte de tiers, CM-CIC Capital Privé, qui a suspendu ses émissions de FIP et FCPI depuis 2015, a poursuivi la gestion des fonds existants. Les fonds sous gestion se sont élevés à 205,4 millions d'euros, après remboursement de 41,3 millions d'euros à leurs souscripteurs.

CM-CIC Conseil a connu une année très active qui lui a permis de réaliser 20 opérations de conseil au cours de l'année 2017. Un important renforcement des équipes a été opéré depuis 12 mois permettant d'accompagner cette croissance de l'activité.

LA LOGISTIQUE

EI Telecom – EIT

Pour le secteur des télécommunications, l'année 2017 a été marquée par la poursuite de la guerre des prix sur les offres mobiles mais aussi sur les offres fixes. Le développement de la couverture 4G chez tous les opérateurs favorisent le développement des offres d'abondance data intégrant de 50 à 100 Go pour 20 euros.

Dans ce contexte Euro-Information Telecom poursuit le développement de son modèle qui repose sur des offres de services mobiles associant forte abondance data (100Go) et prix d'accès parmi les meilleurs du marché. Cette stratégie s'appuie sur un approvisionnement 2G/3G/4G auprès des 3 opérateurs d'infrastructure garantissant les meilleures conditions d'accès. En 2017 Euro-information Telecom a connu un développement commercial dans les 3 segments de marché du secteur : grand public, entreprises et wholesale. La distribution retail (directe) se fait essentiellement sur le réseau bancaire (B to C et B to B) mais aussi via des grossistes télécoms et sur le web. EIT continue aussi sa politique de marque blanche avec des réseaux de distribution (Auchan mais aussi Cdiscount mobile) et développe une vente indirecte avec des opérateurs de RIP souhaitant fournir une offre 4P à leurs clients. Enfin EIT distribue ses services via une offre d'accès wholesale à destination des grands comptes, des MVNO grand public mais surtout à destination des MVNO entreprises (notamment des intégrateurs fixes qui souhaitent développer une offre mobile convergente).

Euro-Information Telecom a connu une croissance nette positive de l'ordre de 100.000 clients pour un parc qui atteint à fin d'année 1 667 000, dans un contexte marché à fort taux de churn encore.

Ainsi, malgré le contexte concurrentiel, fiscal et réglementaire qui pèse lourdement sur les marges, EIT accroît sa rentabilité

grâce à une amélioration de sa structure de coûts, notamment grâce à l'optimisation de ses coûts d'achat auprès des opérateurs de réseau. A la fin 2017, Euro-Information Telecom maintient et consolide sa place de premier MVNO français. Par ailleurs en 2017, EIT, seul Full MVNO raccordé aux 3 principaux opérateurs de réseau (Orange, SFR et Bouygues Telecom), a signé avec SFR un accord d'accès au Très Haut Débit fixe. Cette offre qui sera lancée progressivement à partir de fin 2018 marque une étape importante dans le développement de l'opérateur qui s'inscrit dans une stratégie de services télécoms globaux fixes et mobiles.

Euro Protection Surveillance – EPS

EPS a poursuivi en 2017 son développement et compte désormais 446.434 abonnés (+7,6 %). EPS conforte ainsi sa place de numéro 1 de la Télésurveillance résidentielle en France en détendant environ 31 % du marché (Source : Atlas de la Sécurité 2017 / Données internes).

Le portefeuille électronique Lyf Pay

Dans le domaine du portefeuille électronique, le groupe a entériné le rapprochement de son application, Fivory, avec celle de BNP Paribas, Wa ! afin de créer une nouvelle marque baptisée Lyf Pay. Cette nouvelle application, disponible depuis le 18 mai, a été développée avec les commerçants et pour les consommateurs. Elle couvre un champ d'application extrêmement étendu : paiement en magasin (du petit commerçant à la grande distribution, avec un déploiement en 2017 dans les hypermarchés Auchan), achat sur Internet, paiement de personne à personne ou même don à une association. Intégrant cartes de paiement, cartes de fidélité, coupons, elle nourrit une véritable proximité avec les consommateurs qu'elle accompagne, leur proposant l'actualité de leurs magasins favoris, des offres dont ils peuvent bénéficier et des informations relatives à leurs dépenses.

I.4 – HISTORIQUE

I.4.1 – LES ORIGINES DU CRÉDIT MUTUEL

A la fin du XIX^e siècle, l'usure appauvrit les populations agricoles de la Rhénanie (Allemagne).

Frédéric-Guillaume Raiffeisen (1818-1888) développe alors un nouveau concept afin de lutter contre la misère. Il s'agit d'organiser des prêts pour financer les moyens nécessaires à l'agriculture (semences, bétail...), à partir des économies et de la responsabilité de tous les villageois : les sociétaires. L'épargne ainsi collectée est rémunérée. Déjà, les fondements du Crédit Mutuel sont posés :

- les crédits ne sont accordés qu'aux sociétaires,
- une responsabilité solidaire limitée (à l'origine, illimitée) des sociétaires,
- une organisation démocratique : une personne égale une voix,
- la libre adhésion,
- le bénévolat des administrateurs,
- des circonscriptions géographiques limitées,
- l'excédent financier n'est pas distribué,
- les réserves sont impartageables.

Sur ces fondations, le Crédit Mutuel va construire son histoire jusqu'à l'époque contemporaine...

I.4.2 – LES PRINCIPALES DATES

- 1882** Création de la première caisse de Crédit Mutuel, à La Wantzenau.
- 1885** Création des Fédérations de Basse-Alsace et de Haute-Alsace.
- 1895** Ouverture, à Strasbourg, d'une agence de la Caisse Centrale de Neuwied.
- 1897** Création de la Fédération de Lorraine.
- 1905** Création de la Fédération d'Alsace-Lorraine.
- 1919** Création de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.
- 1958** Le Crédit Mutuel obtient un statut légal au niveau national.
La Fédération d'Alsace-Lorraine devient la Fédération du Crédit Mutuel d'Alsace et de Lorraine.
La Banque Mosellane devient Banque Centrale des Caisses de Lorraine. En 1966, elle prend le nom de Banque du Crédit Mutuel Lorrain (BCML).
- 1962** Création du Centre Mécanographique du Crédit Mutuel, ancêtre du GTOCM (Groupement Technique des Organismes du Crédit Mutuel).
- 1971** Création des Assurances du Crédit Mutuel.
Ouverture du centre de formation du Bischenberg.
- 1972** Élargissement à la Franche-Comté, le Groupe prend le nom de Fédération du Crédit Mutuel d'Alsace, de Lorraine et de Franche-Comté.
- 1992** Restructuration des entités de siège :
Fusion de l'ex Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) et de l'Expansion Rurale et Urbaine (ERU) pour constituer la Caisse Fédérale Centre Est Europe.
Transferts de l'activité banque commerciale de l'ex-BFCM à la Banque de l'Economie Crédit Mutuel (BECM), de l'activité de holding de l'ex-BFCM à la Banque du Crédit Mutuel Lorrain (BCML), de l'activité de banque commerciale de la BCML à la BECM.

- Changement de dénomination sociale de la BCML devenant BFCM.
- Le Crédit Mutuel Centre Est Europe (CMCEE) naît de l'union des deux fédérations d'Alsace, de Lorraine et de Franche-Comté d'une part et de Bourgogne-Champagne d'autre part.
- 1993** Partenariat du CMCEE avec le Crédit Mutuel du Sud Est (CMSE).
- 1998** La BFCM acquiert 67 % du capital du CIC pour 2 milliards d'euros.
- La Banque de l'Economie Crédit Mutuel prend la dénomination de Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique (BECM).
- 2001** La BFCM acquiert les 23 % du CIC encore détenus par Groupama.
- 2002** Partenariat CMCEE et CMSE avec le Crédit Mutuel Ile-de-France (CMIDF).
- 2002** Partenariats avec la Banca Popolare di Milano à travers le CIC (bancassurance, moyens de paiement, participations, etc).
- 2004** La Chambre Syndicale s'élargit à son tour aux fédérations du CMSE et du CMIDF.
- Les ACM débutent la diffusion de contrats auto dans le réseau de Sa Nostra, aux Baléares.
- En partenariat avec la Banque de Tunisie dont le CIC détient 20 %, Euro Information crée deux filiales en Tunisie, spécialisées dans le développement informatique (IID) et les appels sortants (Direct Phone Services). Le CIC prend une participation de 10 % dans la Banque marocaine du commerce extérieur (BMCE), avec laquelle elle va coopérer dans la distribution de produits financiers, bancassurance, immobilier, crédit à la consommation et crédit-bail.
- 2006** La Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc adhère à la Caisse interfédérale désormais commune à 4 Fédérations.
- 2007** Le 14 mars 2007, acquisition de la banque privée Swissfirst Private Banking basée à Zurich par CIC Private Banking- Banque Pasche avec effet rétroactif au 01/01/2007.
- En avril 2007, la BFCM s'est portée acquéreur du Groupe Républicain Lorrain, qu'elle contrôle à 100 %, en rachetant des actions dans diverses sociétés du Groupe pour un montant global de 73 millions d'euros.
- Le 15 juin 2007, la BFCM annonce la création de sa filiale CM-CIC Covered bonds et le lancement par cette dernière d'un programme EMTN ("Euro Médium Term Notes") de 15 milliards d'euros.
- 2008** Le groupe CIC augmente sa participation au capital de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur de 10 % à 15 %.
- La BFCM acquiert le 5 juin 2008, 100 % du capital de la filiale française du Groupe Banco Popular Español.
- Le 27 juin 2008, la BFCM prend la majorité du capital de l'Est Républicain via la société France Est.
- Le 18 novembre 2008, la BFCM signe un accord en vue de la prise de participation et le contrôle majoritaire de Cofidis Participations.
- Le 5 décembre 2008, la BFCM acquiert 100 % du capital de Citibank Allemagne.
- 2009** La Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique rejoint la Caisse interfédérale, désormais commune à 5 Fédérations.
- La BFCM et 3 Suisses International ("3SI") annoncent le 23 mars 2009, la réalisation définitive de la prise de contrôle majoritaire de Cofidis Participations. Cette opération a été effectuée par l'acquisition de 51 % de Cofidis Participations par une société holding commune entre BFCM et 3SI contrôlée à 67 % par la BFCM. Il est rappelé que les accords prévoient l'éventualité que la BFCM porte sa participation à 67 % du capital et des droits de vote de Cofidis Participations, d'ici à 2016, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties.
- 2010** Le groupe renforce son réseau en France et dans les pays limitrophes (notamment en Espagne avec la création d'un réseau avec Banco Popular), élargissant son activité et son champ d'action.
- Le 12 mai 2010, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe prend la dénomination de Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM) marquant ainsi l'élargissement de son périmètre d'action via les différents partenariats existant et à venir.
- 2011** Les fédérations du Crédit Mutuel Loire-Atlantique et Centre Ouest, du Centre, Normandie, Dauphiné-Vivaraux et Méditerranéen adhèrent à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel désormais commune à 10 Fédérations.
- Le groupe a renforcé ses liens avec la grande distribution. Fort de ses capacités technologiques, il a conclu un partenariat avec le Groupe Casino pour la commercialisation de produits financiers. La Banque Casino est ainsi détenue à parité par les deux enseignes associées.
- 2012** La Fédération du Crédit Mutuel Anjou adhère à la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel désormais commune à 11 fédérations de Crédit Mutuel.
- Le 10 mai 2012, la Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique (BECM) prend la dénomination de Banque Européenne du Crédit Mutuel.
- 2013** En avril 2013, le Groupe Crédit Mutuel CM11 et le mouvement Desjardins – premier groupe financier coopératif du Canada – crée la société Monético International. Cette société, basée à Montréal, offrira des solutions de paiement innovantes pour la clientèle de commerçants des deux institutions financières.
- La BFCM et le groupe 3SI (ex-3 Suisses International) ont signé en avril 2013 un ensemble d'accords permettant à la BFCM de détenir directement ou indirectement le capital de Cofidis Participations à hauteur de 54,63 %.
- Le Groupe Crédit Mutuel CM11, par l'intermédiaire d'Euro-Information, a par ailleurs conclu en avril 2013 un nouveau partenariat avec Banco Popular Espanol SA pour la création d'une co-entreprise détenue à 50 % dont l'objet sera la gestion de l'activité globale d'un parc d'automates implantés en Espagne.
- En septembre 2013, El Telecom (EIT) et Auchan France ont décidé de nouer un partenariat se concrétisant par l'acquisition par EIT des clients Auchan Telecom et par l'exploitation de la marque Auchan Telecom par EIT.

2014 La CF de CM et la BFCM ont procédé à une augmentation de capital en juillet 2014 qui s'élève respectivement à 2 562 millions d'euros et à 2 700 millions d'euros.

Le Groupe Crédit Mutuel CM11 a cédé en mars sa participation de 7 % dans Banca Popolare di Milano. Le groupe a également porté sa participation dans Banque de Tunisie à 34 %

2015 La CF de CM et la BFCM ont procédé à une augmentation de capital en juillet 2015 qui s'élève respectivement à 1 294 millions d'euros et à 1 409 millions d'euros.

Monétique : accord entre Crédit Mutuel et UnionPay International portant sur l'acceptation des cartes UnionPay International par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Après l'intégration d'Agrupació en 2012, le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel fait l'acquisition d'Atlantis, réalisant ainsi un pas supplémentaire dans sa stratégie d'implantation en Espagne.

Le groupe Cofidis Participations a poursuivi en 2015 sa stratégie de développement avec l'acquisition de la société Banif Mais (juin), spécialisée dans le crédit automobile de voitures d'occasion implantée au Portugal, en Hongrie, en Slovaquie et en Pologne et la société Centax (mars), spécialisée dans la garantie des paiements par chèques ou par carte dans la distribution, implantée en Italie.

Le Groupe Crédit Mutuel CM11 fête 10 ans d'activité dans la téléphonie. Un nouveau partenariat signé avec Bouygues permet à l'opérateur du groupe, El Telecom, d'être le seul opérateur de réseau mobile virtuel à avoir signé trois contrats full MVNO 4 G (SFR, Orange et Bouygues).

La BFCM entre en négociations exclusives pour acquérir les activités de leasing et d'affacturage de General Electric en France et en Allemagne.

2016 Le 31 mars 2016, le Groupe Crédit Mutuel CM11, par l'intermédiaire de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, a exercé une option d'achat d'actions afin d'acquérir 1,02 % du capital social de Targobank Espagne dont Banco Popular était titulaire. A l'issue de cette opération, le capital de Targobank Espagne est détenu à 51,02 % par BFCM et 48,98 % par Banco Popular, et BFCM a le droit de désigner la majorité des administrateurs de Targobank Espagne.

A la fin du deuxième trimestre 2016, le groupe finalise la cession de la Banque Pasche à la banque luxembourgeoise Havilland.

Le 20 juillet, la BFCM acquiert les activités de leasing et d'affacturage de General Electric en France et en Allemagne. Ces activités seront conduites en Allemagne sous le nom de "Targo Commercial Finance" et en France respectivement sous les noms de "CM-CIC Leasing Solutions" et "Factofrance".

2017 Après avoir racheté en 2016 à CM Akquisitions GmbH (CMA) 100 % des actions Targo Deutschland GmbH qu'elle détenait, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) absorbe CMA (date d'effet au **22 mars 2017**).

Le **30 mars 2017**, la BFCM a racheté 16 % du capital de Cofidis Participations, portant ainsi sa participation à 70,63 %. L'opération fait suite à l'exercice des options réciproques de vente / achat décidées en 2008.

Le **10 mai**, création de Lyf Pay, issu de la fusion des portefeuilles électroniques soutenus par le Groupe Crédit Mutuel CM11 (Fivory) et BNP Paribas (Wa !). Lyf Pay propose une application innovante de paiement mobile, multi-services et sécurisée, au service de la relation client.

Le **2 juin 2017**, BFCM devient l'associé unique de Targobank Espagne en acquérant 48,98 % du capital de Targobank Espagne auprès de Banco Popular. Déjà détentrice de 51,02 % du capital social de Targobank Espagne, la BFCM en est désormais l'unique actionnaire. Cette opération résulte de la volonté du Groupe Crédit Mutuel CM11 de poursuivre son développement sur le marché espagnol du particulier et de l'entreprise dans ses cœurs de métiers que sont la banque, l'assurance et les services.

Le **6 juin**, suite à la résolution de Banco Popular Español (BPE), la BFCM cède l'intégralité de sa participation (3,95 %) à Banco Santander.

Le **11 août**, l'action CIC est retirée de la cote après la prise de contrôle par la BFCM et la société Mutuelle Investissement suite à une offre publique d'achat (OPA) simplifiée au prix de 390 euros par action. Cette OPA a été décidée afin de simplifier les structures du groupe et de libérer celui-ci des contraintes réglementaires et administratives liées à la cotation des actions CIC ainsi que des coûts associés.

Au 31 décembre 2017, la BFCM, filiale à 93 % de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, détient directement 93,14 % du capital du CIC et la société Mutuelles Investissement (détenue à 90 % par la BFCM et à 10 % par ACM Vie Mutuelle, société d'assurance mutuelle à cotisations fixes) en détient 6,25 %. Le solde de 0,61 % correspond à des actions détenues en autocontrôle et qui n'ont par conséquent pas de droit de vote

Le **4 décembre**, le CIC finalise la vente de ses activités de banque privée à Singapour et Hong-Kong à Indosuez Wealth Management. Le CIC demeure pleinement présent en Asie et concentre ses activités sur le développement et la croissance de ses cœurs de métier dans la région Asie-Pacifique que sont le *Corporate Banking*, les financements structurés et les services aux institutionnels.



34.11

58.04

421.37

-1856.41

-37%

56.23

-21.15

49.37

01



GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

II.1	BFCM – Rapport sur le gouvernement d'entreprise	p.32	II.2	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel – Rapport sur le gouvernement d'entreprise	p.48
II.1.1	Composition des organes de direction au 31 décembre 2017	p.32	II.2.1	Composition des organes de direction au 31 décembre 2017	p.48
II.1.2	Conditions de préparation et d'organisation du conseil	p.32	II.2.2	Conditions de préparation et d'organisation du conseil	p.49
	Préparation et organisation des travaux du Conseil	p.32		Préparation et organisation des travaux du Conseil	p.49
	Principes et règles de rémunération de la population identifiée (L. 511-71 et suivants du Code monétaire et financier)	p.37		Principes et règles de rémunération de la population identifiée (L. 511-71 et suivants du Code monétaire et financier)	p.54
	Principes de détermination des rémunérations accordées aux mandataires sociaux	p.38		Principes de détermination des rémunérations accordées aux mandataires sociaux	p.55
II.1.3	Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux durant l'exercice 2017 au titre de l'article L. 225-102-1 du Code du commerce	p.40	II.2.3	Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux durant l'exercice 2017 au titre de l'article L. 225-102-1 du Code du commerce	p.57

II.1 – BFCM – RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

II.1.1 – COMPOSITION DES ORGANES DE DIRECTION AU 31 DÉCEMBRE 2017

Conseil d'administration :

- **Nicolas Théry**, Président
- **Jacques Humbert**, Vice-Président
- **Jean-Louis Boisson**
- **Gérard Bontoux**
- **Hervé Brochard**
- **Maurice Corgini**
- **Gérard Cormorède**
- **Jean-Louis Girodot**
- **Etienne Grad**
- **Daniel Leroyer**, représentant la CFCM
Maine-Anjou Basse Normandie
- **Damien Lievens**
- **Michel Lucas**
- **Jean-Paul Martin**
- **Lucien Miara**
- **Gérard Oliger**
- **Daniel Rocipon**
- **Alain Tetedoie**
- **Michel Vieux**

Président d'honneur :

- **Étienne Pflimlin**

Censeurs :

- **Jean-Louis Bazille**
- **Yves Blanc**
- **Michel Bokarius**
- **Aimée Brutus**
- **Claude Courtois**
- **Roger Danguel**
- **Gérard Diacquenod**
- **Marie-Hélène Dumont**
- **Philippe Tuffreau**
- **Monique Groc**
- **Robert Laval**
- **Fernand Lutz**
- **Alain Pupel**
- **Alain Tessier**
- **Dominique Trinquet**

Direction générale :

- **Daniel Baal**, directeur général et dirigeant effectif,
- **Marc Bauer**, directeur général adjoint et dirigeant effectif,
- **Alexandre Saada**, directeur général adjoint

Commissaires aux comptes :

- **Ernst & Young et Associés**
- **PricewaterhouseCoopers France**

II.1.2 – CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DU CONSEIL

Les dispositions de l'article L 225-37 du code de commerce précisent que le Conseil d'administration présente à l'assemblée

générale mentionnée à l'article L. 225-100 un rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion mentionné au même article. Toutefois, les informations correspondantes peuvent être présentées au sein d'une section spécifique du rapport de gestion.

Ce rapport rend compte de la composition du conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation de ses travaux, ainsi que des éventuelles limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du directeur général.

II.1.2.1 – PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Composition du Conseil

Le fonctionnement du Conseil d'administration est régi par les articles 14 à 18 des statuts : ceux-ci ne comportent aucune stipulation qui ajoute quoi que ce soit à ce qui est prévu par la loi.

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel se conforme à la réglementation en vigueur relative au gouvernement d'entreprise. Elle ne se réfère pas au code Afep-Medef sur ce même sujet, inadapté à son cas pour un certain nombre de recommandations, compte tenu de la structure de l'actionariat, composé à 100 % par des entités du Groupe Crédit Mutuel, dont la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel qui détient 93% du capital et des droits de vote, et les caisses locales et régionales de Crédit Mutuel du périmètre Crédit Mutuel CM11 qui détiennent 5,1 % du capital et des droits de vote.

Dans la détermination de la composition du Conseil d'administration, il est fait application de plusieurs principes.

1° – Incompatibilités et interdictions : chaque administrateur signe lors de sa nomination une déclaration par laquelle il certifie ne pas tomber sous le coup des interdictions bancaires énoncées à l'article L. 500-1 du Code monétaire et financier.

2° – Limite d'âge : la composition du conseil tient compte d'une disposition définie dans les statuts, selon laquelle le nombre d'administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut dépasser le tiers des administrateurs. En raison des échéances internes, à compter de la chambre syndicale et décembre 2018, la limite d'âge individuelle est fixée à soixante-dix ans pour chaque administrateur et à soixante-quinze ans pour chaque censeur. Les fonctions en cours d'exercice à cet âge prennent fin lors de l'assemblée générale qui suit la date anniversaire.

3° – Cumul avec un contrat de travail : aucun administrateur ne détient un contrat de travail avec la société et ses filiales contrôlées (à l'exception des administrateurs représentant les salariés, qui ne sont pas concernés par les règles de cumul d'un mandat d'administrateur avec un contrat de travail).

4° – Application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration : la loi Copé – Zimmermann n° 2011-103 du 27 janvier 2011 modifiée en 2014 et en vigueur au 1^{er} janvier 2017 s'applique à la BFCM, qui ne remplit pas les seuils rendant obligatoire une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration.

5° – Compétence et formation des administrateurs : La BFCM accorde une grande importance à la compétence de ses administrateurs. Pour accéder aux fonctions d'administrateur ou censeur au Conseil d'administration de la BFCM, chaque candidat doit disposer d'une expérience d'élu et de Président ou de Vice-Président de Conseil d'administration ou de surveillance au sein d'une caisse locale de Crédit Mutuel, participer aux instances et travaux



de son district ou de sa fédération de Crédit Mutuel, et participer aux actions de formation prévues pour les élus.

Un module spécifique de formation des administrateurs a été mis en place sous l'impulsion de la commission interfédérale de formation des élus permettant de consolider les connaissances et compétences des administrateurs et censeurs de la BFCM au regard des compétences réglementaires exigées depuis la transposition en France de la directive CRD IV.

6° – Composition du Conseil d'administration et administrateurs indépendants : La BFCM dispose d'un Conseil d'administration composé de sociétaires élus par leurs pairs en assemblées générales dans des fonctions de membre de Conseil d'administration ou de surveillance de caisse locale. Ces sociétaires élus de caisses locales peuvent ensuite être élus par leurs pairs au sein des caisses régionales, des districts et/ou des fédérations de Crédit Mutuel réparties sur le territoire du périmètre Crédit Mutuel CM11. Ces fonctions d'élus obéissent à un certain nombre de principes et de valeurs coopératifs propres au Groupe Crédit Mutuel telles que le respect des règles formalisées dans un code d'éthique et de déontologie : le respect des valeurs et des textes, le respect de la personne, le devoir de bonne gestion, la confidentialité, le devoir de réserve, le bénévolat, l'indépendance des élus, et la prévention des conflits d'intérêts. En tant que tels, ils exercent leurs fonctions avec indépendance, intégrité et honnêteté.

Les orientations conjointes de l'Autorité bancaire européenne (EBA) et de l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA) en date du 26 septembre 2017 sur l'évaluation des membres de l'organe de surveillance et de la direction effective ainsi que des fonctions clés ont désormais fixé 11 critères d'indépendance applicables à compter du 1^{er} juillet 2018 à tous les établissements de crédit sur le territoire de l'Union Européenne. Ces critères feront l'objet au premier semestre 2018 d'une transposition en droit français.

7° – Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance : En raison du statut de bénévole des administrateurs et du code d'éthique et de déontologie en vigueur dans le groupe, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels pour les membres du Conseil d'administration et le directeur général, entre leurs obligations à l'égard de la Banque Fédérative de Crédit Mutuel.

Les travaux du Conseil en 2017

Le Conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an selon un calendrier préétabli.

Chaque point de l'ordre du jour fait l'objet d'un dossier ou d'une présentation, selon son ampleur, destiné à éclairer les membres du conseil. Le procès-verbal rend compte des délibérations, des décisions et des votes de façon détaillée.

En 2017, le Conseil d'administration s'est réuni cinq fois. Le taux de présence aux conseils a été compris entre 72 % et 89 % (83 % en moyenne).

Le Conseil du 23 février 2017 a été principalement dédié à l'examen et à l'arrêté des comptes ainsi qu'à la préparation des assemblées générales ordinaire et extraordinaire qui se sont tenues le 3 mai. Le Conseil a examiné les comptes de l'exercice 2016, entendu les conclusions des commissaires aux comptes et pris connaissance des activités de contrôle et de surveillance.

Le Conseil du 6 avril 2017 a nommé M. Daniel Baal directeur général non administrateur et dirigeant effectif en remplacement de M. Alain Fradin qui a fait valoir ses droits à la retraite ainsi que M. Alexandre Saada en qualité de directeur général adjoint en

remplacement de M. Christian Klein. Ce même conseil a nommé M. Philippe Tuffreau en qualité de censeur pour une durée de 3 ans en remplacement de M. Bernard Flouriot qui a souhaité mettre fin à son mandat. Les mandats de censeurs de MM. Robert Laval et Fernand Lutz ont également été renouvelés pour une durée de 3 ans. Ce même conseil a proposé à l'assemblée générale ordinaire du 3 mai 2017 de procéder au renouvellement pour une durée de 3 années du mandat d'administrateur de MM. Hervé Brochard, Jean-Louis Girodot, Damien Lievens, Gérard Oligier, Nicolas Théry et Michel Vieux.

Le Conseil d'administration du 27 juillet 2018 a arrêté les comptes consolidés du groupe pour le 1^{er} semestre 2017, après avoir pris connaissance de l'avis du comité d'audit et des comptes du 26 juillet et entendu l'intervention des commissaires aux comptes. Il est présenté au conseil, qui les approuve, le processus de contrôle et d'évaluation prudentiels affectant la BFCM et le Groupe Crédit Mutuel CM11 ainsi que le cadre général d'appétence aux risques du Groupe Crédit Mutuel. Le Conseil d'administration a procédé au renouvellement des postes de censeurs occupés par M^{me} Marie-Hélène Dumont et M. Alain Tessier. Le conseil donne aussi son accord à la mise en place d'une procédure dans le cadre de la représentation d'intérêts, dans le cadre de la loi Sapin II. Le conseil a également donné son agrément pour l'affiliation des CCM Saint Prive Saint Mesmin, CCM de Pringy-Annecy Nord et CCM Enseignant de Haute-Savoie. Le conseil a également délibéré sur le rapport du comité de suivi des risques groupe du 6 avril 2017, le rapport ICAAP, la politique sectorielle banque privée du groupe et la politique d'entrée en relations dans le Groupe Crédit Mutuel CM11. Il a également pris acte du déclassement et du maintien de conventions réglementées.

Réuni le 17 novembre 2017, le Conseil d'administration a examiné la situation du 3^e trimestre 2017 et le budget. Le Conseil a pris connaissance des rapports du comité d'audit et des comptes groupe du 13 septembre 2017, du comité de suivi des risques groupe du 18 octobre 2017, du comité des nominations et du comité des rémunérations du 16 novembre 2017. Il a décidé de renouveler le mandat de M. Roger Danguel en qualité de censeur pour une durée de 3 ans.

Fonctionnement du conseil.

Mode d'exercice de la direction générale

Conformément à l'article L.511-13 al. 2 du Code monétaire et financier, la réglementation bancaire impose de dissocier les fonctions de Président de l'organe de surveillance et de dirigeant effectif de l'établissement. La direction effective de l'établissement est assumée par au moins deux personnes. La direction effective bénéficie de tous les pouvoirs qui lui sont attachés par la législation et la réglementation bancaire et financière, tant en interne que vis-à-vis des tiers.

Au 31 décembre 2017, la direction générale de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel est composée de :

- M. Daniel Baal, directeur général et dirigeant effectif,
- M. Marc Bauer, directeur général adjoint et dirigeant effectif,
- M. Alexandre Saada, directeur général adjoint

Les conseils du 14 novembre 2014 et du 6 avril 2017 n'ont pas apporté de limitations aux pouvoirs des deux dirigeants effectifs tels qu'ils sont définis par la loi et par nos statuts et règlements internes.

Les comités internes

Conformément aux articles L. 511-89 et suivants du Code monétaire et financier, le Conseil s'appuie sur quatre comités

spécialisés constitués sur un périmètre groupe par le Conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Ces comités peuvent inviter tout expert technique ou tout représentant d'une entité du périmètre groupe dans le cadre de leurs travaux. Il est régulièrement rendu compte au Conseil des travaux de ces comités.

Comité des rémunérations groupe

A la suite à la transposition de la directive dite CRD4, et notamment de son article 88, le Conseil d'administration, lors de sa séance du 27 février 2015, a constitué en son sein, conformément à l'article L. 511-89 du Code monétaire et financier, un nouveau comité spécialisé.

Ce comité a pour périmètre de compétence :

- l'ensemble des établissements de crédit et les sociétés de financement,
- les entités du groupe consolidé par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CIB 10278) prise en qualité de société-mère du groupe consolidé Crédit Mutuel CM11 qui a raison de leur taille, de leur organisation interne, ainsi que de la nature, l'ampleur, la complexité et le caractère transfrontalier de leur activité entrent dans le périmètre sur décision du Conseil d'administration,
- à l'exception des entités qui, à raison de leur activité, importance ou spécificité, sont dotées d'un comité conforme aux dispositions légales et réglementaires. Dans ce cas, ce comité individuel rend compte au comité des rémunérations groupe de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel des travaux réalisés et des informations communiqués.

Le comité des rémunérations analyse et/ou contrôle les principes de rémunération et les éléments de cadrage annuel présentés par la direction générale, et notamment :

- les évolutions réglementaires applicables,
- le niveau des enveloppes allouées aux preneurs de risques (MRT),
- les modalités de répartition, d'attribution individuelle et de paiement,
- la liste des rémunérations dépassant un certain montant ainsi que celle de la population des collaborateurs, identifiés en tant que preneurs de risque.
- la rémunération du directeur des risques ainsi que celle du responsable de la conformité.

Pour exercer ces missions, le comité des rémunérations s'appuie sur les pratiques de marché par tous moyens qu'il jugera utile.

Dans ce cadre, le comité des rémunérations formule régulièrement, et au moins tous les ans, des propositions sur la rémunération de l'organe exécutif et des mandataires sociaux, un avis sur la note de politique générale du groupe en matière de rémunération et peut émettre des avis, propositions ou recommandations relatives à sa mission à l'attention du Conseil d'administration.

En outre, le comité des rémunérations s'assure auprès de la direction générale que les directions risques, contrôles et conformité ont bien été consultées par la direction des ressources humaines pour la définition et la mise en œuvre de la politique de rémunération.

Par ailleurs, le comité des rémunérations prend connaissance du rapport annuel de l'Audit sur la politique des rémunérations et/ou du rapport de suivi de mission d'audit.

Le comité rend compte au Conseil d'administration de ses travaux et lui présente ses propositions. Il émet dans son compte rendu les avis et recommandations qu'il juge utiles.

Il y formule également toutes propositions visant à améliorer l'efficacité des différentes procédures et du dispositif global ou à les adapter à une situation nouvelle et à des changements de réglementation.

Dans un but de cohérence dans le groupe et en l'absence de mécanisme sur le sujet, un processus de coordination pour l'évolution de la rémunération des cadres dirigeants - directeurs généraux des entités du groupe a été adopté lors du Conseil d'administration du 26 février 2016.

Pour les directeurs généraux des fédérations, les présidents des fédérations sont associés à ce processus dont l'avis est consultatif.

Ce dispositif associe au Président de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, la direction générale de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, la direction des ressources humaines groupe, le secrétariat général groupe et la direction des risques groupe.

Le comité des rémunérations rend son avis sur la proposition du processus de coordination. Le comité des rémunérations rend compte au Conseil d'administration.

A ce titre, le comité s'appuie sur les travaux menés par la direction des ressources humaines groupe, le secrétariat général groupe, la direction des risques groupe et. Le secrétariat de séance des réunions de ce comité est tenu par le secrétariat général groupe.

Ce comité se compose de 5 membres élus pour trois ans :

- M. Jacques Humbert, Président
- M. Gérard Bontoux
- M. Maurice Corgini
- M. André Gerwig
- M. Jean-François Jouffray.

Comité des nominations groupe

A la suite à la transposition de la directive dite CRD4, et notamment de son article 88, le Conseil d'administration, lors de sa séance du 27 février 2015, a constitué en son sein un nouveau comité spécialisé, conformément à l'article L. 511-89 du Code monétaire et financier.

Ce comité a pour périmètre de compétence :

- l'ensemble des établissements de crédit et les sociétés de financement,
- les entités du groupe consolidé par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CIB 10278) prise en qualité de société-mère du groupe consolidé Crédit Mutuel CM11 qui a raison de leur taille, de leur organisation interne, ainsi que de la nature, l'ampleur, la complexité et le caractère transfrontalier de leur activité entrent dans le périmètre sur décision du Conseil d'administration,
- à l'exception des entités qui, à raison de leur activité, importance ou spécificité, sont dotées d'un comité conforme aux dispositions légales et réglementaires. Dans ce cas, ce comité individuel rend compte au comité des rémunérations Groupe de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel des travaux réalisés et des informations communiqués.

Le comité a les principales missions prévues par les articles L.511-98 à L.511-101 du Code monétaire et financier, et notamment :

- d'identifier et recommander au conseil des candidats aptes à l'exercice des fonctions d'administrateur, de censeur, de dirigeant pouvant avoir la qualité de dirigeant effectif (directeur général, directeur général délégué, directeur général adjoint et autre cadre dirigeant), en vue de proposer leur candidature à l'organe compétent,



- d'évaluer l'équilibre et la diversité des connaissances, des compétences et des expériences dont disposent individuellement et collectivement les membres du Conseil d'administration,
- préciser les missions et les qualifications nécessaires aux fonctions exercées au sein du conseil et évaluer le temps à consacrer à ces fonctions,
- fixer un objectif à atteindre en ce qui concerne la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil et élaborer une politique ayant pour objet d'atteindre cet objectif (les deux devant être publiés),
- évaluer périodiquement et au moins une fois par an la structure, la taille, la composition et l'efficacité du conseil au regard des missions qui lui sont assignées et lui soumettre toutes recommandations utiles,
- évaluer périodiquement et au moins une fois par an les connaissances, les compétences et l'expérience des membres du conseil, tant individuellement que collectivement, et lui en rendre compte,
- examiner périodiquement les politiques du conseil en matière de sélection et de nomination des deux dirigeants effectifs, des directeurs généraux délégués et du responsable de la fonction de gestion des risques et formuler des recommandations en la matière,
- s'assurer que le conseil n'est pas dominé par une personne ou un petit groupe de personnes dans des conditions préjudiciables aux intérêts de la banque.

Par ailleurs, dans un but de cohérence dans le groupe et en l'absence de mécanisme sur le sujet, est mis en place un processus de coordination et de concertation pour la nomination et le remplacement des cadres dirigeants et directeurs généraux des entités du groupe.

Ces nominations et remplacements se feront parmi une liste de cadres identifiés ayant suivi le parcours défini par le groupe.

Pour les directeurs généraux des fédérations, et à l'issue du processus de coordination et de concertation, les nominations et remplacements seront faits par les Conseils d'administration sur proposition des présidents des fédérations dans le respect de leurs prérogatives.

Ce dispositif de coordination et de concertation associera au Président de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, la direction générale de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, la direction des ressources humaines groupe, le secrétariat général groupe et la direction des risques groupe.

Le comité des nominations a donc également pour mission d'émettre un avis résultant du processus de coordination et de concertation. Celui-ci est ensuite transmis sous la forme d'un extrait du procès-verbal du comité à l'entité concernée en vue de la décision juridique de nomination ou de remplacement par son organe compétent.

Il se tient informé de toutes les réglementations et recommandations de place en matière de gouvernance.

Le président du conseil peut le cas échéant le consulter sur des points de gouvernance.

A ce titre, le comité s'appuie sur les travaux menés par le secrétariat général groupe de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, en lien avec la direction des risques et la direction des ressources humaines. Le secrétariat de séance des réunions de ce comité est tenu par le secrétariat général groupe de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Ce comité se compose 5 membres élus pour 3 ans de :

- M. Jacques Humbert, Président

- M. Gérard Bontoux
- M. Maurice Corgini
- M. André Gerwig
- M. Jean-François Jouffray
- M. François Troillard, administrateur salarié.

Comité d'audit et des comptes groupe (CACG)

En vue de répondre aux exigences qui résultent de la transposition de la directive européenne 2006/43/CE relative au contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par l'ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008, l'article L512-1-1 du code de commerce, et à celles qui découlent du règlement 97-02 (devenu l'arrêté du 3 novembre 2014) relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, un comité d'audit et des comptes groupe (CACG) a été mis en place au niveau CM5 en juin 2009, devenu ensuite Crédit Mutuel CM11 (cf. procédures de contrôle interne ci-après).

Le comité d'audit et des comptes groupe est composé d'administrateurs représentant les fédérations de Crédit Mutuel adhérentes à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (en principe un par fédération), d'un représentant de la BFCM et de deux membres du Conseil d'Administration du CIC. Le comité élit un président en son sein pour une période de 3 ans, renouvelable une fois.

Le comité d'audit et des comptes groupe :

- examine le programme prévisionnel de contrôle interne,
- reçoit communication du rapport annuel consolidé de contrôle interne et de surveillance des risques ainsi que du rapport semestriel de contrôle interne,
- est informé des conclusions des principales missions menées par le contrôle périodique ainsi que des résultats des contrôles permanents et de conformité,
- prend connaissance des conclusions des contrôles externes, notamment des éventuelles évolutions préconisées par les Autorités de tutelle,
- est informé des actions mises en œuvre pour donner suite aux principales recommandations émises dans les rapports de contrôle interne et externe,
- est chargé d'apprécier l'efficacité des systèmes de contrôle interne.
- est chargé du suivi du processus d'élaboration de l'information financière,
- supervise le contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés,
- participe au choix des commissaires aux comptes et a libre accès à eux pour prendre connaissance de leur programme de travail, pour s'assurer qu'ils sont en mesure d'exercer leur mission et pour débattre avec eux des conclusions de leurs travaux,
- examine les comptes annuels et consolidés,
- apprécie les conditions de leur établissement et s'assure de la pertinence et de la permanence des principes et méthodes comptables.
- examine l'exposition du Groupe aux risques sur la base d'un reporting normalisé et périodique des risques de contreparties, de marchés, de taux, de liquidité et plus globalement de l'ensemble des risques auxquels le groupe est exposé,
- examine les politiques de prise de risques, les stratégies globales de gestion des risques, les limites imposées, le coût du risque et les dispositifs de contrôle associés ainsi que la politique de gestion de crise.

Le CACG a libre accès aux responsables des différentes filières de contrôle (périodique, permanent et conformité) ainsi qu'au responsable de la direction des risques et à celui de la direction financière. Le CACG peut également convoquer des responsables opérationnels en fonction des sujets évoqués.

Le comité d'audit et des comptes groupe se compose de 14 membres :

- Jean-François Jouffray, Président
- Bernard Basse
- Jean-Pierre Bertin
- Michel Brard
- Maurice Corgini
- Christian Fouchard
- Patrice Garrigues
- Jacques Humbert
- Damien Lievens
- Yves Magnin
- Patrick Morel
- Jean-François Parra
- Francis Pernet
- Alain Pupel.

Comité de suivi des risques groupe

Ce comité est constitué au niveau du Groupe Crédit Mutuel CM11 et est composé de membres des organes délibérants.

Les missions et attributions du CSRG sont les suivantes :

- Procéder à une revue exhaustive des risques auxquels le groupe est exposé. L'exhaustivité est observée tant en termes de types de risques qu'en termes de métiers exercés par les entités bancaires et non bancaires du groupe aussi bien en France qu'à l'étranger ;
- Examiner les expositions sous l'angle de leur qualité, notations, concentration et des dépréciations de valorisation ;
- Analyser les ratios de liquidité à court et moyen terme et surveiller leurs évolutions notamment dans le cadre de la procédure ILAAP ;
- Examiner l'évolution des principaux ratios réglementaires et d'exploitation et notamment ceux relatifs à la consommation de fonds propres, par métiers et entités, les ratios de solvabilité et de levier ainsi que le respect des montants alloués par les organes délibérants notamment dans le cadre de la procédure ICAAP. Interpréter l'évolution des résultats en perspective avec l'évolution des risques, des résultats et la consommation de fonds propres et examiner l'évolution des ratings externes ;
- Apprécier la qualité de tous les risques évoqués dans l'arrêté du 3 novembre 2014 et notamment les risques de crédit, de marché, de taux d'intérêt global, d'intermédiation, de règlement, de liquidité et opérationnels, sur l'ensemble du périmètre des entités du groupe (notamment périmètre bancaire et compagnies d'assurances) ;
- Assister l'organe délibérant dans sa tâche de supervision de l'application des politiques et stratégies en termes de risques par les directions générales constituant l'organe exécutif du groupe. Dans ce cadre, sont notamment observés le respect des limites des indicateurs de risques et les éventuels dépassements ;
- Conseiller l'organe délibérant sur les stratégies et tolérance relatives aux risques, tant actuels que futurs. Dans ce contexte, le comité peut proposer à l'organe délibérant des modifications sur le dispositif de gestion de risques (ajout et modification d'indicateurs et/ou de limites), des reportings spécifiques ou des commentaires sur tel ou tel dossier ou risque particulier ou général ;

- Examiner les politiques de prise de risques, les stratégies globales de gestion des risques, les limites imposées, le coût du risque et les dispositifs de contrôle associés ainsi que la politique de gestion de crise, les méthodologies de mesure des risques, les politiques de prise de risques ainsi que les politiques de gestion de crise y compris les plans de redressement de crise (PRC) ;
- S'assurer de l'existence de procédures de conformité aux obligations légales et réglementaires et d'un processus d'identification et de traitement des incidents et anomalies ;
- Veiller à ce que la nature, la couverture en périmètre, la granularité, la forme et la fréquence des informations relatives aux risques qui sont transmises au Comité soient adéquates ;
- Proposer à la direction générale toutes les mesures éventuellement nécessaires sur le dispositif de limites ou de seuils d'alerte sur les principales contreparties, secteurs économiques ou géographiques, ainsi que les limites ou seuils d'alerte en matière de risque de taux, de liquidité et de marché.

Le directeur des risques groupe rend compte de l'évolution des principaux risques tels qu'ils sont énumérés par l'arrêté du 3 novembre 2014 et notamment les risques de crédit, de marché, de taux d'intérêt global, d'intermédiation, de règlement, de liquidité et opérationnels.

Le directeur des risques groupe informe le comité du suivi des modifications ou dépassements éventuels des limites et des seuils d'alerte, commente l'actualité réglementaire et les missions de contrôle des régulateurs. Il fait le point sur les évolutions du groupe sur ses marchés en France et à l'international.

Le Comité de suivi des risques groupe se compose de 15 membres :

- Daniel Schoepf, Président
- Laurent Benoit
- Gilles Berree
- Jean-Louis Boisson
- Hubert Chauvin
- Gérard Bontoux
- Hervé Chatanay
- Pierre Hussherr
- Jean-François Jouffray
- Claude Leveque
- Jean-Paul Panzani
- Daniel Rocipon
- Denis Schitz
- Nicolas Théry
- Michel Vieux.

Déontologie

Le recueil de déontologie du Groupe Crédit Mutuel CM11 a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 7 mars 2008.

Ce document de référence, qui reprend l'ensemble des dispositions réglementaires en matière de déontologie, rappelle les principes qui doivent être respectés par chaque entité et collaborateur du groupe dans l'exercice de ses activités. Il s'inscrit dans le cadre des objectifs généraux que se fixe le groupe en matière de qualité de service à la clientèle, d'intégrité et de rigueur dans le traitement des opérations ainsi que de respect de la réglementation. Il est destiné à servir de référence dans ce domaine et à être repris par les différentes entités.

Le respect des règles de déontologie s'applique non seulement aux collaborateurs dans le cadre de leurs fonctions, mais également



à l'entité à laquelle ils appartiennent. Celle-ci doit veiller à appliquer les principes énoncés ci-dessus qui se réfèrent à des valeurs auxquelles l'ensemble du Groupe Crédit Mutuel CM11 souscrit.

Ce code est complété par des dispositions relatives à la lutte contre la corruption ainsi que par deux textes spécifiques sur la sécurité des systèmes d'information et sur la lutte contre la violence et le harcèlement au travail.

Le recueil de déontologie est consultable au secrétariat général groupe.

Les règles applicables aux personnes détentrices d'informations privilégiées font l'objet de rappels réguliers sur leurs obligations.

Comité d'éthique et de déontologie

Un comité d'éthique et de déontologie a été constitué de manière communautaire par la chambre syndicale des 13 et 14 avril 2007 pour suivre le bilan d'application du code d'éthique et de déontologie au sein des instances du groupe des caisses affiliées à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Il est composé de 22 membres nommés par la chambre interfédérale sur le principe d'un élu et d'un représentant du personnel par fédération du groupe :

- 11 élus, proposés par le Conseil d'administration de leur fédération d'origine parmi les élus de cette fédération participants à la chambre interfédérale,
- 11 représentants du personnel, proposés par le comité d'entreprise de leur fédération d'origine parmi les représentants participants à la chambre interfédérale.

Sont associés aux travaux du comité avec voix consultative : le directeur des ressources humaines du groupe, le secrétaire général groupe, l'inspecteur général, les responsables de la conformité et les responsables des relations élus des fédérations.

Le comité est présidé par un élu siégeant à la chambre, représentant les caisses adhérentes et proposé par le Conseil d'administration de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

II.1.2.2 – PRINCIPES ET RÈGLES DE RÉMUNÉRATION DE LA POPULATION IDENTIFIÉE (L.511-71 ET SUIVANTS DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER)

La politique de rémunération du Groupe Crédit Mutuel CM11, groupe qui appartient à ses clients et sociétaires, se veut avant tout raisonnée et responsable, cherche en priorité à aligner les intérêts du Groupe et ceux de ses collaborateurs, et à préserver l'intérêt de ses sociétaires et clients. Elle prend donc en compte une stricte application du devoir de conseil.

Le Groupe Crédit Mutuel CM11 est convaincu que la politique de rémunération d'une entreprise est un élément important de cohérence de la stratégie et de maîtrise des risques. Dans ce cadre le Groupe Crédit Mutuel CM11, fidèle à ses valeurs mutualistes, a défini une politique dont les principes sont conformes aux exigences réglementaires et aux pratiques de place visant à :

- assurer une cohérence entre les comportements des collaborateurs et les objectifs à long terme du Groupe, particulièrement dans le domaine du développement de la maîtrise de la gestion des risques,
- favoriser la progression de carrière par la formation interne et encourager l'engagement sur le long terme des collaborateurs,
- assurer une juste rémunération du travail et fidéliser les collaborateurs de talent par une rémunération appropriée, tenant compte du contexte concurrentiel et en relation avec leur niveau de séniorité, d'expertise et d'expérience professionnelle,

- respecter l'égalité hommes / femmes dans les salaires, en fonction de la classification, et plus généralement lutter contre les toutes les formes de discriminations,
- veiller au renforcement régulier des fonds propres.

La politique de rémunération s'inscrit dans le prolongement du cadre d'appétence au risque du Groupe Crédit Mutuel CM11 qui dispose que la rémunération des collaborateurs du Groupe ne doit pas inciter à une prise de risque inconsidérée et vise à éviter tout conflit d'intérêt.

Dans cette optique, la politique de rémunération globale n'encourage donc pas une prise de risque excédant le niveau de risque défini par le Groupe Crédit Mutuel CM11. Ainsi, elle s'inspire des principes de modération et de prudence mis en œuvre par le Groupe Crédit Mutuel CM11, et ce y compris pour la population des preneurs de risques. Strictement cantonnées à quelques métiers ou fonctions, les rémunérations variables ne constituent pas une incitation pour les collaborateurs à la prise de risques qui ne serait pas en ligne avec les orientations de la direction générale et du Conseil d'administration, et ce particulièrement pour ceux dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'exposition aux risques de l'établissement.

Le Conseil d'administration de la CFdeCM a validé la politique de rémunération du Groupe Crédit Mutuel CM11, notamment la politique de rémunération globale des personnels dont les activités professionnelles sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur le profil de risque de l'établissement.

Cette politique générale tient compte des dispositions de l'article 104 de l'arrêté du 3 novembre 2014, des articles L. 511-89 et suivants du Code monétaire et financier, et du Règlement délégué européen UE n° 604/2014 de la Commission publié le 4 mars 2014 qui fixe les critères qualitatifs et quantitatifs appropriés permettant de recenser ces catégories de personnel.

La dernière version de la note sur la politique de rémunération de la population des preneurs de risques a été approuvée par le Conseil d'administration du 17 novembre 2017 et révisée le 21 février 2018.

Au regard de la structure et des valeurs coopératives en vigueur au sein du Groupe Crédit Mutuel CM11, les fonctions d'administrateurs sont exercées à titre bénévole et n'ouvrent droit qu'à remboursement des frais exposés par les administrateurs dans le cadre de leur fonction.

Pour l'ensemble des personnes du Groupe Crédit Mutuel CM11 répondant aux critères ci-dessus, l'enveloppe globale telle que visée par l'article L.511-73 précité s'élève à 74 330 102 euros au titre de 2017.

Le choix de la rémunération fixe avec des rémunérations variables strictement cantonnées à quelques activités spécialisées

Le Groupe Crédit Mutuel CM11 a fait le choix de privilégier une rémunération fixe en cohérence avec ses valeurs mutualistes et ses responsabilités au service de ses clients et sociétaires. Elle intègre dans sa politique la préoccupation permanente du développement durable et de progression de carrière pour ses collaborateurs.

Pour la majeure partie des collaborateurs du groupe, notamment tous ceux travaillant pour les réseaux, le groupe a fait le choix de ne pas fixer d'objectifs individuels de ventes aux clients pouvant générer une rémunération variable.

D'un point de vue général, les éléments de rémunération complémentaire (avantages en nature, rémunérations variables...)

II

sont encadrés et ne concernent que des cas spécifiques de métier ou fonction, justifiés par des considérations particulières. Ainsi les métiers spécialisés au sein du groupe, prévoient généralement comme dans les autres groupes bancaires des rémunérations variables : salle des marchés, financements spécialisés, asset management, capital investissement, banque privée, crédit à la consommation.

Une politique de rémunération Groupe Crédit Mutuel CM11 harmonisée en 2018

Le Conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel a validé, lors de sa réunion du 27 juillet 2017, la proposition qui lui a été faite d'intégrer les entités couvertes par les directives AIFMD et UCITS V ainsi que celles relevant de la Directive Solvabilité II dans son périmètre à compter de l'exercice 2018.

Il est rappelé que l'Article L511-91 du Code Monétaire et Financier, créé par l'Ordonnance n°2014-158 du 20 février 2014 - art. 3, prévoit que lorsqu'un établissement de crédit fait partie d'un groupe soumis à la surveillance de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution sur une base consolidée, le Conseil d'administration de cet établissement peut décider que les fonctions dévolues aux comités réglementaires (risques nominations, rémunérations) soient exercées par le comité de l'établissement de crédit au niveau duquel s'exerce la surveillance sur une base consolidée ou sous-consolidée.

Au sein du Groupe Crédit Mutuel CM11, tous les Conseils d'administration des entités du groupe – quelles que soient les activités et la réglementation applicable, en France et à l'étranger – délèguent au comité "faïtier" (Caisse Fédérale de Crédit Mutuel) leurs compétences en matière de rémunération. Cela inclut donc les fédérations et caisses régionales (qui "contrôlent" la Caisse Fédérale), l'activité de crédit à la consommation, l'activité de gestion d'actifs et les entités assurances (qui sont dans le périmètre consolidé comptable), les activités de capital investissement, de services et/ou l'informatique, les GIE du groupe et les activités de banque privée et filiales à l'étranger (dont la Banque Transatlantique, la Banque de Luxembourg, le CIC Suisse, Targobank en Allemagne, Targobank en Espagne, qui avaient jusqu'ici des comités des rémunérations individuels).

Le périmètre dépasse donc le simple périmètre de surveillance réglementaire de l'activité bancaire.

Les délégations des Conseils d'administration prennent effet à partir de début 2018 et les comités réglementaires des entités du groupe, à l'exception du Comité "faïtier" de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, sont supprimés. Le Comité "faïtier" rend compte de ses travaux au Conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, de même qu'aux Conseils d'administration des entités du Groupe pour les informations qui les concernent.

A la date de rédaction de la politique de rémunération pour 2018, les Conseils d'administration des entités concernées prévoient de formaliser les délégations juridiques lors de leurs prochaines instances.

Processus de coordination pour l'évolution de la rémunération des cadres dirigeants du Groupe

Dans un but de cohérence dans le Groupe et en l'absence de mécanisme sur le sujet, un processus de coordination pour l'évolution de la rémunération des cadres dirigeants - directeurs généraux des entités du Groupe a été adopté lors du Conseil d'administration du 26 février 2016. Pour les directeurs généraux des fédérations, les présidents des fédérations sont associés à ce processus dont l'avis est consultatif. Ce dispositif associe au

Président de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, la direction effective de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, la direction des ressources humaines groupe, la direction des risques groupe et le secrétariat général groupe.

Le comité des rémunérations rend son avis sur proposition du processus de coordination. Le comité des rémunérations rend compte au Conseil d'administration.

II.1.2.3 – PRINCIPES DE DÉTERMINATION DES RÉMUNÉRATIONS ACCORDÉES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Principes directeurs

La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel ne se réfère pas au code AFEP-MEDEF, inadapté à son cas pour un certain nombre de recommandations, compte tenu de la structure de l'actionnariat, composé à 100 % par des entités du Groupe Crédit Mutuel.

En conséquence du changement des dirigeants mandataires sociaux du CIC et de la BFCM, les conseils respectifs des deux sociétés, du 26 février 2015 et du 6 avril 2017 pour la BFCM, du 11 décembre 2014 pour le CIC, ont défini les nouvelles modalités de rémunération de ces dirigeants et les engagements pris à leur égard.

Ces rémunérations et engagements ont été fixés par les organes délibérants de la BFCM et du CIC à partir des propositions des comités de rémunérations respectifs.

Les mandataires sociaux non dirigeants, c'est-à-dire l'ensemble des administrateurs hors le Président du Conseil d'administration, ne reçoivent ni jetons de présence, ni rémunération d'aucune sorte.

Mise en œuvre

Les dirigeants concernés sont le président du Conseil d'administration et le directeur général.

Le contrat de travail du président du Conseil d'administration avec la BFCM a été suspendu à effet du 14 novembre 2014 et celui du directeur général est suspendu depuis le 1^{er} juin 2017.

Le Conseil d'administration du CIC du 11 décembre 2014 a décidé, sur proposition du comité des rémunérations, d'attribuer à M. Nicolas Théry, en rémunération de son mandat social de président du Conseil d'administration, une indemnité annuelle de 250 000 euros. Il a également décidé de créer pour M. Nicolas Théry, au titre de son mandat social de président du Conseil d'administration, une indemnité de cessation de mandat équivalente à une année d'indemnité de mandataire social. Le versement de cette indemnité est soumis à la réalisation d'une condition de performance relative à l'accroissement des fonds propres globaux consolidés IFRS du groupe sur la période courant du 1^{er} janvier 2015 à la date de cessation du mandat. La présente convention, concernant l'indemnité de cessation de fonctions, a été soumise à l'approbation de l'assemblée générale du CIC du 27 mai 2015, après rapport spécial des commissaires aux comptes.

Le Conseil d'administration de la BFCM du 26 février 2015 a décidé, sur proposition du comité des rémunérations, le maintien en montant de la rémunération actuelle de M. Nicolas Théry à la BFCM (indemnité annuelle brute de 450 000 euros), mais qui à effet du 1^{er} décembre 2014, rémunère le mandat social de président du Conseil d'administration. Il a également décidé la mise en place d'un contrat d'assurance chômage propre aux mandataires sociaux à effet du 1^{er} décembre 2014.

Par ailleurs le Conseil d'administration a fixé à 1 an de salaire brut, calculé sur la base de la moyenne des douze derniers mois précédent la fin de son mandat, l'indemnité de cessation de



mandat qui sera versée, à M. Nicolas Théry. Le versement de cette indemnité est soumis à la réalisation d'une condition de performance relative à l'accroissement des fonds propres globaux consolidés IFRS du groupe sur la période courant du 1^{er} janvier 2015 à la date de cessation du mandat. Au titre de ce mandat, l'indemnité fixée ci-dessus s'entend sans préjudice de celle qu'il pourrait percevoir en qualité de salarié en application, notamment, des dispositions conventionnelles en vigueur dans le groupe. À cet effet, il est rappelé que M. Nicolas Théry est salarié du groupe depuis le 1^{er} septembre 2009 et que son contrat de travail a été suspendu à effet du 14 novembre 2014. M. Nicolas Théry relève en sa qualité de salarié du règlement de retraite supplémentaire d'entreprise du 1^{er} janvier 2008. Par conséquent, le comité des rémunérations a proposé d'appliquer ce règlement de retraite au titre de la rémunération de M. Nicolas Théry, ès qualités de président du Conseil d'administration, dans les mêmes conditions que pour l'ensemble des salariés du groupe. Dans le cadre de la réforme du régime de retraite supplémentaire CM11 Retraite, et par application de l'avenant à l'accord de retraite, une compensation en salaire brute de 25 509,78 euros est attribuée depuis le 1^{er} janvier 2017 à M. Nicolas Théry.

La présente convention concernant l'indemnité de cessation de mandat et les avantages de retraite a été soumise à l'approbation de l'assemblée générale de la BFCM du 13 mai 2015, après rapport spécial du commissaire aux comptes.

Le Conseil d'administration de la BFCM du 26 février 2015 a pris acte que la nomination de M. Alain Fradin, en qualité de directeur général, n'emportait aucune modification dans la situation qui était la sienne jusqu'à ce jour, en qualité de directeur général délégué. Le Conseil d'administration de la BFCM du 11 mai 2011 avait décidé, sur proposition du comité des rémunérations, de fixer la rémunération annuelle fixe brute de M. Alain Fradin à 800 000 euros, à laquelle s'ajoute le bénéfice d'une voiture de fonction, du régime de prévoyance, et le cas échéant d'une rémunération variable, dont le montant serait fixé par décision du Conseil d'administration sur proposition du comité des rémunérations. M. Alain Fradin relève en sa qualité de salarié du règlement de retraite supplémentaire d'entreprise du 1^{er} janvier 2008. Par conséquent, le comité des rémunérations a proposé d'appliquer ce règlement de retraite au titre de la rémunération de Monsieur Fradin, ès qualités de directeur général délégué de la BFCM, dans les mêmes conditions que pour l'ensemble des salariés du groupe. Il a également décidé de créer pour M. Alain Fradin une indemnité de cessation de mandat équivalente à 1 an de salaire brut, calculé sur la base de la moyenne des douze derniers mois précédant la fin de son mandat. Le versement de cette indemnité est soumis à la réalisation d'une condition de performance relative à l'accroissement des fonds propres globaux consolidés IFRS du groupe sur la période courant du 1^{er} janvier 2011 à la date de cessation du mandat. Au titre de ce mandat, l'indemnité fixée

ci-dessus s'entend sans préjudice de celle qu'il pourrait percevoir en qualité de salarié en application, notamment, des dispositions conventionnelles en vigueur dans le groupe. La présente convention, concernant l'indemnité de cessation de fonctions, a été soumise à l'approbation de l'Assemblée générale de la BFCM du 10 mai 2012, après rapport spécial des commissaires aux comptes.

Compte-tenu de la cessation des mandats de M. Alain Fradin, le comité des rémunérations du 5 avril 2017, conformément à la décision du conseil du 11 mai 2011, a constaté que le critère de performance lié à l'évolution des résultats consolidés du Groupe BFCM a été respecté. En conséquence, le conseil du 6 avril 2017 de la BFCM a décidé d'attribuer à M. Alain Fradin les indemnités arrêtées par le conseil précité du 11 mai 2011.

Par ailleurs, le Conseil d'administration de la BFCM du 6 avril 2017 a décidé, sur proposition du comité des rémunérations, de fixer la rémunération annuelle fixe brute de M. Daniel Baal à 700 000 euros, à laquelle s'ajoute une compensation au titre de l'article 39 relatif à la retraite complémentaire de 9 505,68 euros annuels, des cotisations relatifs au régime de prévoyance pour 4 054,68 euros annuels et des frais de santé pour 3 475,44 euros annuels, ainsi que des avantages en nature (voiture de fonction) pour 3 880,56 euros annuels. Il a également décidé de créer pour M. Daniel Baal une indemnité de cessation de mandat équivalente à 1 an de salaire brut, calculé sur la base de la moyenne des douze derniers mois précédant la fin de son mandat. Le versement de cette indemnité est soumis à la réalisation d'une condition de performance relative à l'accroissement des fonds propres globaux consolidés IFRS du groupe sur la période courant du 1^{er} janvier 2017 à la date de cessation du mandat. Au titre de ce mandat, l'indemnité fixée ci-dessus s'entend sans préjudice de celle qu'il pourrait percevoir en qualité de salarié en application, notamment, des dispositions conventionnelles en vigueur dans le groupe.

Les rémunérations perçues par les dirigeants du groupe sont détaillées dans les tableaux ci-après.

Les dirigeants du groupe ont également bénéficié au cours de l'exercice des dispositifs de prévoyance collective et du dispositif de retraite supplémentaire du groupe.

En revanche, les dirigeants du groupe n'ont bénéficié d'aucun autre avantage spécifique.

Aucun titre de capital ou donnant accès au capital ou donnant le droit d'acquérir des titres du capital de la BFCM ou du CIC ne leur a été attribué. De plus, ils ne perçoivent pas de jetons de présence en raison des mandats qu'ils exercent, que ce soit dans les sociétés du groupe ou dans des sociétés autres mais en raison de leurs fonctions dans le groupe.

Les dirigeants du groupe peuvent par ailleurs détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques du groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel. À la date du 31 décembre 2017, ils ne détiennent aucun emprunt de cette nature.

Rémunérations perçues par les dirigeants du groupe du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017

2017 Montants en euros ¹	Origine	Part fixe	Part variable ²	Avantages en nature ³	Réintégrations sociales	Total
Nicolas Théry	Crédit Mutuel CIC	475 510 250 000		11 393	11 298 1 059	498 201 251 059
Alain Fradin BFCM jusqu'au 31/05/2017 CF de CM du 01/06/2017 au 30/06/2018	Crédit Mutuel Crédit Mutuel	1 133 333 ⁴ 250 268 ⁵		2 113 423	3 678 736	1 139 124 251 427
Daniel Baal CF de CM jusqu'au 31/05/2017 BFCM à compter du 01/06/2017	Crédit Mutuel Crédit Mutuel	523 595 ⁶ 413 878		1 617 2 264	3 678 2 264	528 890 421 291

2016 Montants en euros ¹	Origine	Part fixe	Part variable ²	Avantages en nature ³	Réintégrations sociales	Total
Nicolas Théry	Crédit Mutuel CIC	450 000 250 000		11 226	6 406	467 632 250 000
Alain Fradin	Crédit Mutuel	800 000		5 072	8 688	813 760
2015 Montants en euros ¹	Origine	Part fixe	Part variable ²	Avantages en nature ³	Réintégrations sociales	Total
Nicolas Théry	Crédit Mutuel CIC	450 000 250 000		11 286	6 733	468 019 250 000
Alain Fradin	Crédit Mutuel	800 000		4 845	8 559	813 404

1. Il s'agit de montants bruts sociaux, correspondant aux sommes réglées au cours de l'exercice.

2. La part variable éventuelle du directeur général serait arrêtée par le comité des rémunérations de la CFdeCM qui suit l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice précédent au titre duquel elle est versée : la part variable versée en N serait donc afférente à l'exercice N-1.

3. Voitures de fonction et/ou GSC.

4. Dont 800 000 euros d'indemnité de fin de mandat.

5. Dont 203 212 euros d'indemnité de fin de carrière.

6. Dont congés payés et compte épargne temps (CET).

Délégations en cours d'utilisation

Néant.

II.1.3 – LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE 2017 AU TITRE DE L'ARTICLE L 225-102-1 DU CODE DU COMMERCE

Conseil d'administration

Nicolas Théry

Né le 22 décembre 1965
à Lille (59)

Adresse professionnelle :

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
34 rue du Wacken – 67000 Strasbourg

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	Président du Conseil d'Administration	21/03/2016	2018
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	Président du Conseil d'Administration	21/03/2016	2022
Fédération Centre Est Europe	Président du Conseil d'Administration	18/01/2016	illimité
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel	Président du Conseil d'Administration	14/11/2014	2019
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Président du Conseil d'Administration	14/11/2014	2017
Crédit Industriel et Commercial	Président du Conseil d'Administration	11/12/2014	2019
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	Président du Conseil de surveillance	14/10/2014	2017
Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM	Président du Conseil de surveillance	14/10/2014	2017
Assurances du Crédit Mutuel IARD	Président du Conseil de surveillance	14/10/2014	2017
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	Président du Conseil de surveillance	27/07/2016	2021
Banque CIC Est	Président du Conseil d'Administration	13/09/2012	2019
Banque CIC Nord-Ouest	Président du Conseil d'Administration	12/05/2017	2021
Banque Européenne du Crédit Mutuel	Président du Conseil de surveillance	14/11/2014	2019
Caisse de Crédit Mutuel Strasbourg Vosges	Membre du Conseil d'Administration	5/03/2014	2019
Euro Information	Membre du Conseil de Direction	7/05/2014	2020
ACM GIE	Représentant permanent du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel	30/06/2015	2021

Jean-Louis Boisson

Né le 2 août 1948
à Bourg en Bresse (01)

Adresse professionnelle :

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe
34 rue du Wacken – 67000 Strasbourg

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Bourgogne	Président	Octobre 2014	2018
Caisse de Crédit Mutuel de Montbard Venarey	Président du Conseil d'Administration	20/03/1992	2020
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	Vice-Président du Conseil d'Administration	1995	2018
Banque Européenne du Crédit Mutuel	Vice-Président du Conseil de Surveillance	7/05/2008	2020
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'Administration	16/10/2002	2020
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'Administration	3/05/2006	2018
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'Administration	17/12/1999	2018
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'Administration	21/03/2016	2020
Targobank Espagne	Membre du Conseil d'Administration	23/06/2015	2018
Est Bourgogne Média	Membre du Conseil d'Administration	17/09/2012	2018
Euro Information Production	Membre du Conseil de Surveillance	16/05/1991	2021
Assurance du Crédit Mutuel Vie SA	Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	30/06/2015	2023

Gérard Bontoux

Né le 7 mars 1950
à Toulouse (31)

Adresse professionnelle :

10 rue de la Tuilerie
31112 Balma Cedex

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique	Président	25/10/1990	2020
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique	Président	25/10/1990	2020
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Vice-Président du Conseil d'Administration	06/04/2017	2020
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'Administration	07/10/2015	2022
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'Administration	21/03/2016	2022
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'Administration	06/05/2009	2018
Caisse de Crédit Mutuel Toulouse Saint-Cyprien	Membre du Conseil d'Administration	29/04/1996	2020
Banque Européenne du Crédit Mutuel	Membre du Conseil de Surveillance	06/05/2009	2018
Conseil d'administration Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM	Représentant permanent de CRCM Midi-Atlantique	13/05/2015	2021
Conseil d'administration CIC Sud-Ouest	Représentant permanent de Marsovalor	26/02/2009	2019

Hervé Brochard

Né le 6 mars 1948
à Colmar (68)

Adresse professionnelle :

Fédération du Crédit Mutuel de Normandie
17 rue du 11 novembre – 14052 Caen Cedex

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Fédération du Crédit Mutuel de Normandie	Président du Conseil d'Administration	18/10/2010	2019
Créavenir Normandie	Président du Conseil d'Administration		
Caisse Régionale de Crédit Mutuel de Normandie	Président du Conseil d'Administration	18/10/2010	2019
Caisse de Crédit Mutuel de Caen Ecuyère	Président du Conseil d'Administration	22/10/2010	2019
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	Censeur	21/03/2016	2020
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	Censeur	21/03/2016	2020
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Censeur	03/05/2017	2020
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'Administration	07/05/2013	2020
Banque Européenne du Crédit Mutuel	Membre du Conseil de Surveillance	07/05/2013	2018
Conseil d'administration des Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM	Représentant permanent de la CRCM de Normandie	13/05/2015	6 ans 2021
Centre International du Crédit Mutuel-CICM	Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel de Normandie		2018
Association des Amis de Jean Bosco			
Sci Rue des Dames			

Maurice Corgini

Né le 27 septembre 1942
à Baume-les-Dames (25)

Adresse professionnelle :

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe
34 rue du Wacken – 67000 Strasbourg

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Franche-Comté Sud	Président du Conseil d'Administration	20/04/1995	2018
Caisse de Crédit Mutuel de Baume-Valdahon-Rougemont	Membre du Conseil d'Administration	10/05/1981	2020
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	Membre du Conseil d'Administration	20/04/1995	2018
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'Administration	22/06/1995	2018
Caisse Agricole Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'Administration	20/02/2004	2020
Crédit Industriel et Commercial	Membre du Conseil d'Administration	19/05/2011	2021
Cogit'Hommes Franche-Comté	Co-gérant		

Gérard Cormorèche

Né le 3 juillet 1957
à Lyon 6^e (69)

Adresse professionnelle :

Crédit Mutuel du Sud-Est
8-10 rue Rhin et Danube – 69266 Lyon Cedex 09

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Fédération du Crédit Mutuel du Sud Est	Président du Conseil d'Administration	27/04/1995	2019
Caisse de Crédit Mutuel du Sud Est	Président du Conseil d'Administration	27/04/1995	2019
Caisse Agricole Crédit Mutuel	Président du Conseil d'Administration	14/04/2004	2022
C.E.C.A.M.U.S.E.	Président du Conseil d'Administration	2/12/1991	2018
Caisse de Crédit Mutuel Neuville-sur-Saône	Président du Conseil d'Administration	15/04/1993	2021
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Administrateur	22/06/1995	2019
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	Administrateur	14/06/1995	2022
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	Administrateur	21/03/2016	2022
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Administrateur	1995	2019
Fédération du Crédit Mutuel Agricole et Rural – FCMAR	Vice-Président	16/04/2004	2021
MTRL	Vice-Président	2007	2023
CIC	Censeur	28/07/2011	2023
Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM	Représentant permanent de CCM Sud Est	11/05/2016	2022
SCEA Cormorèche Jean-Gérard	Gérant		
SARL Cormorèche	Gérant		
SCI Cormorèche	Gérant		
SCI Ravaille	Gérant		
Société des Agriculteurs de France	Administrateur		

Jean-Louis Girodot

Né le 10 février 1944
à Saintes (17)

Adresse professionnelle :

Crédit Mutuel Ile de France
18 rue de la Rochefoucauld – 75439 Paris Cedex 09

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Fédération des Caisses de Crédit Mutuel Ile-de-France	Président du Conseil d'Administration	1995	2018
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Ile-de-France	Président du Conseil d'Administration	1995	2018
Caisse de Crédit Mutuel de Paris Montmartre Grands Boulevards	Président du Conseil d'Administration	7/10/1980	2019
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'Administration	7/05/2003	2018
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'Administration	22/05/2008	2020
Centre International du Crédit Mutuel - CICM	Membre du Conseil d'Administration	2000	2019
Euro Information Production	Membre du Conseil de Surveillance	14/05/1996	2022
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	Représentant permanent de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel Ile-de-France	11/05/2016	2022
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	Censeur	21/03/2016	2018
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	Censeur	21/03/2016	2018



Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Conseil Economique Social et Environnemental de la Région Ile-de-France (CESER IDF)	Président		
Association de moyens du groupe Audiens	Président		
Girodot Conseil	Gérant		
Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire d'Ile-de-France (CRESS)	Vice-Président		
Coopérative d'Information et d'Édition Mutualiste	Vice-Président		
Mutuelle Audiens de la Presse, du Spectacle et de la Communication	Vice-Président		
AFDAS	Membre du Conseil d'Administration		
WELCARE	Membre du Conseil de Surveillance		
Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse	Représentant permanent de la FNPS		
Fédération Nationale de la Presse Spécialisée (FNPS)	Secrétaire Général		
Syndicat de la Presse magazine et spécialisée	Secrétaire Général		

Etienne Grad

Né le 26 décembre 1952
à Illkirch (67)

Adresse professionnelle :

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe
34 rue du Wacken – 67000 Strasbourg

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Union des Caisses de Crédit Mutuel de la Communauté Urbaine de Strasbourg	Président	2010	2018
Caisse de Crédit Mutuel Cours de l'Andlau	Président du Conseil d'administration	15/05/1992	2019
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	Membre du Conseil d'administration	2010	2018
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'administration	17/10/2010	2019
SAS Grad Etienne Conseil et Développement	Président		
SCI Lemilion	Gérant		

Jacques Humbert

Né le 7 juillet 1942
à Patay (45)

Adresse professionnelle :

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe
34 rue du Wacken – 67000 Strasbourg

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Mulhouse	Président	2002	2018
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Vice-Président du Conseil d'Administration	13/12/2002	2018
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	Membre du Conseil d'Administration	2002	2018
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'Administration	13/12/2002	2018
Caisse de Crédit Mutuel la Doller	Membre du Conseil d'Administration	1988	2020
DNA	Membre du Conseil d'Administration	31/03/2014	2020
Société de publications l'Alsace	Membre du Conseil d'Administration	21/06/2012	2018
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	27/11/2015	2021
Éditions Coprur	Membre du Conseil de Surveillance	03/08/2008	2020
CIC	Censeur	23/02/2017	2020
Musique Municipale Masevaux	Président		
Groupement de l'Union des sociétés de musique Thur-Doller	Président		

Daniel Leroyer

Né le 15 avril 1951
à Saint-Siméon (61)

Adresse professionnelle :

Crédit Mutuel de Maine Anjou Basse-Normandie
45 boulevard Volney – 53083 Laval Cedex 9

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Soderec	Président du conseil de surveillance	2015	2020
Crédit Industriel et Commercial	Membre du Conseil d'administration	2005	2019
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'administration	2003	2019
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'administration	21/03/2016	2022
Centre International du Crédit Mutuel – CICM	Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse Normandie	2012	2016
Administrateur Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Représentant permanent de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie	18/11/2011	2018
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	Représentant permanent de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie	13/05/2015	2021
Administrateur Assurances du Crédit Mutuel IARD	Représentant permanent de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie	11/05/2011	
Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie	Président du Conseil d'administration	2003	2018
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie	Président du Conseil d'administration	1990	2019
Caisse de Crédit Mutuel du Pays Fertois	Président du Conseil d'administration	1998	2017
Caisse Générale de Financement CAGEFI	Président du Conseil d'administration	2003	2017
Créavenir	Président du Conseil d'administration	2004	2018
Caisse de Crédit Mutuel Solidaire de Maine-Anjou et Basse Normandie	Président du Conseil d'administration	2007	2017
Assurances du Crédit Mutuel de Maine-Anjou-Normandie	Membre du Conseil d'administration	2002	2020
Volney Bocage	Membre du Conseil d'administration	2012	2018
Volney Développement	Représentant permanent de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse Normandie	1999	
Volney Evènements	Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou Basse Normandie	2013	2019

Damien Liévans

Né le 25 juillet 1970
à Dreux (28)

Adresse professionnelle :

Crédit Mutuel du Centre
Place de l'Europe, 105 rue du Faubourg Madeleine – 45920 Orléans Cedex 9

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Caisse de Crédit Mutuel Agricole du Centre	Président	25/11/2015	2018
Caisse de Crédit Mutuel de Brezollès	Vice-Président	3/05/2007	2019
Caisse Régionale de Crédit Mutuel du Centre	Membre du Conseil d'administration	16/05/2014	2019
Fédération Régionale des Caisses de Crédit Mutuel du Centre	Membre du Conseil d'administration	19/05/2015	2019
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'administration	30/07/2015	2020
Caisse Agricole Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'administration	25/01/2015	2022
CNCM	Membre du Conseil d'administration	05/2015	
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'administration	10/05/2017	2018
Fédération du Crédit Mutuel Agricole et Rural	Membre du Conseil d'administration	05/2015	
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Censeur	3/05/2017	2020
CIC	Censeur		
Banque Européenne du Crédit Mutuel	Membre du conseil de surveillance	30/07/2015	2020
Conseil d'administration Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM	Représentant permanent de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel du Centre	11/05/2011	2023
Centrexpert	Membre du Conseil d'administration		
SCEA Lievens	Gérant		

Michel Lucas

Né le 4 mai 1939
à Lorient (56)

Adresse professionnelle :

Crédit Mutuel Centre Est Europe
34 rue du Wacken – 67000 Strasbourg

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Banque de Tunisie	Président du Conseil d'administration	30/03/2004	2019
Crédit Mutuel Cartes de Paiements - CMCP	Président	07/05/2003	2018
International Information Developments	Président du Conseil d'administration	6/02/2004	2019
Direct Phone Services	Président du Conseil d'administration	06/02/2004	2019
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	Censeur	21/03/2016	2018
CIC Iberbanco	Vice-Président du conseil de surveillance	5/06/2008	2018
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'administration	22/10/2010	2019
Banque Transatlantique Belgium (Bruxelles)	Membre du Conseil d'administration	21/03/2005	2020
Caisse de Crédit Mutuel Grand Cronenbourg	Membre du Conseil d'administration	11/05/1985	2021
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Président d'honneur	24/02/2017	/
Crédit Industriel et Commercial	Président d'honneur	24/05/2017	/
CM-CIC Services	Membre du conseil de surveillance	07/05/2008	2020
Manufacture d'impression sur étoffes de Beauvillé	Membre du conseil de surveillance	14/02/2000	2018

Jean-Paul Martin

Né le 21 octobre 1939
à Metz (57)

Adresse professionnelle :

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe
34 rue du Wacken – 67000 Strasbourg

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Unions des Caisses de Crédit Mutuel du District de Metz	Président	2003	2018
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	Membre du Conseil d'administration	2003	2018
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'administration	13/12/2002	2019
CME 57	Membre du Conseil d'administration	1969	2019
Targo Deutschland GmbH	Membre du conseil de surveillance	8/12/2008	2022
Targo Management AG	Membre du conseil de surveillance	8/12/2008	2018
Targobank AG	Membre du conseil de surveillance	8/12/2008	2022
Assurances du Crédit Mutuel IARD	Représentant permanent de la BFCM	30/06/2015	

Lucien Miara

Né le 17 janvier 1949
à Casablanca (Maroc)

Adresse professionnelle :

Crédit Mutuel Méditerranéen
494 avenue du Prado BP115 – 13267 Marseille Cedex 8

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen	Président	2014	2018
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen	Président	2014	2018
CAMEFI Marseille	Président	26/04/2016	31/05/2020
Caisse de Crédit Mutuel Marseille Prado	Président	17/05/2016	2020
Caisse de Crédit Mutuel Perpignan Kennedy	Membre du Conseil d'administration	24/11/2016	2020
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'administration	25/06/2014	2020
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'administration	21/03/2016	2020
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'administration	13/05/2015	2018
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'administration	13/05/2015	2018
Centre International du Crédit Mutuel – CICM	Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranée	18/12/2014	2019
Euro Information Production	Membre du conseil de surveillance	20/05/1997	2019
Conseil d'administration Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM	Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranée	11/05/2011	2023
Conseil d'administration Assurances du Crédit Mutuel Vie	Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranée	11/05/2016	2022
Banque Marocaine du Commerce Extérieur	Représentant permanent de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel	15/11/2017	Fin mandat BFCM

Gérard Oliger

Né le 7 juillet 1951
à Bitche (57)

Adresse professionnelle :

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe
34 rue du Wacken – 67000 Strasbourg

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Sarreguemines	Président	2006	2018
Caisse de Crédit Mutuel Pays de Bitche	Président du Conseil d'administration	26/03/1999	2018
Conseil d'administration Assurances du Crédit Mutuel Vie	Représentant permanent du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel	11/05/2011	
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	Membre du Conseil d'administration	2006	2018
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'administration	15/12/2006	2020

Daniel Rocipon

Né le 17 février 1948
à Montchanin (28)

Adresse professionnelle :

Crédit Mutuel Savoie Mont-Blanc
99 avenue de Genève – 74054 Annecy Cedex

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc	Président du Conseil d'administration	2/12/2015	2019
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc	Président du Conseil d'administration	2/12/2015	2019
Caisse de Crédit Mutuel d'Albertville	Président du Conseil d'administration	22/04/2011	2021
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'administration	26/02/2016	2018
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'administration	25/02/2016	2018
Centre International du Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'administration		2018
Conseil d'administration ACM VIE S.A.M.	Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie Mont-Blanc	07/05/2014	2020
Les 3D	Gérant - associé		

Alain Têtedoie

Né le 16 mai 1964
à Loroux Bottereau (44)

Adresse professionnelle :

Crédit Mutuel de Loire Atlantique et du Centre Ouest
10 rue de Rieux - 44040 Nantes Cedex I

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Fédération du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest	Président du Conseil d'administration	2009	2020
Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre-Ouest	Président du Conseil d'administration		
Cémavie	Président du Conseil d'administration		
Caisse de Crédit Mutuel de Loire-Divatte	Membre du Conseil d'administration	9/05/2006	2018
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'administration		2022
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'administration	21/03/2016	2022
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'administration	10/05/2007	2018
CM-CIC Services	Président du conseil de surveillance	7/05/2008	2018
CM-CIC Immobilier	Président du comité de surveillance	1/02/2013	2019
Banque Européenne du Crédit Mutuel	Membre du conseil de surveillance	11/05/2011	2020
Investlaco en qualité de Président	Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel LACO		
Conseil d'administration Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM	Représentant permanent de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel LACO	13/05/2015	2021
SCI Champ de Mars 2015	Représentant permanent de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel LACO	26/09/2006	2018
Banque CIC-Ouest au Conseil d'administration	Représentant permanent d'EFSA		
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Censeur	3/05/2017	2020
Thalie Holding	Président		
La Fraiseriaie	Représentant de Thalie Holding		
SCEA La Fraiseriaie	Représentant de Thalie Holding		
GFA La Fraiseriaie	Gérant		
SCI Profruit	Gérant		



Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
SCI Syalie	Co-gérant		
SCI Alvie	Co-gérant		

Michel Vieux

Né le 12 avril 1951
à Gap (05)

Adresse professionnelle :

Crédit Mutuel Dauphiné Vivarais
130-132 avenue Victor Hugo – 26009 Valence Cedex

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais	Président du Conseil d'administration	2000	
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais	Président du Conseil d'administration	2000	
Caisse de Crédit Mutuel de Pierrelatte	Président du Conseil d'administration	24/06/1982	2018
Caisse de Crédit Mutuel du Dauphiné	Président du Conseil d'administration	15/03/2003	2018
Caisse de Crédit Mutuel de la Vallée du Rhône	Président du Conseil d'administration	15/03/2003	2018
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'administration		
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'administration	11/05/2011	2020
Caisse de Crédit Mutuel Agriculture de Valréas	Membre du Conseil d'administration	24/06/1982	2018
Caisse de Crédit Mutuel de Lorient	Membre du Conseil d'administration	23/04/2014	2018
Banque Européenne du Crédit Mutuel	Membre du conseil de surveillance	11/05/2011	2020
Conseil d'administration Assurances du Crédit Mutuel Vie	Représentant permanent de la CRCM Dauphiné Vivarais	11/05/2011	
SEGI	Co-gérant		
Sud Est Transactions Immobilières (SETI)	Co-gérant		
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Censeur	03/05/2017	2020
Association "La Cascade"	Vice-Président		

Direction générale

Daniel Baal

Né le 27 décembre 1957
à Strasbourg (67)

Adresse professionnelle :

Banque Fédérative du Crédit Mutuel
34 rue du Wacken 67000 Strasbourg

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Fédération Centre Est Europe	Directeur Général	1/06/2017	
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Directeur Général	1/06/2017	
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Directeur Général	1/06/2017	
Crédit Industriel et Commercial	Directeur Général	1/06/2017	
CIC Sud-Ouest			
CIC Ouest		11/05/2017	
Cofidis		12/05/2017	
Cofidis Participations		12/05/2017	
Euro Information Production	Président du Conseil de Surveillance	23/03/2017	
Targo Deutschland GmbH		29 et 30/03/2017	
Targo Management AG		29 et 30/03/2017	
Targobank AG		29 et 30/03/2017	
GACM	Membre du Directoire	3/05/2017	
Banque de Luxembourg	Vice-Président organe de surveillance	28/03/2017	

Marc Bauer

Né le 15 juin 1955
à Colmar (68)

Adresse professionnelle :

Banque Fédérative du Crédit Mutuel
34 rue du Wacken 67000 Strasbourg

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Directeur général adjoint	2011	illimitée
LYF	Directeur général délégué	27/07/2017	2023
LYF	Membre du Conseil d'administration	8/01/2014	2019
Devest 6	Président	28/05/2010	Illimitée
Investmonde	Président	23/12/2004	2021
Monetico International	Membre du Conseil d'administration	4/04/2013	2018
Banque du groupe casino	Membre du Conseil d'administration	7/07/2011	2022
Targo Deutschland GmbH	Membre du Conseil d'administration	21/09/2011	2022
Targo Management AG	Membre du Conseil d'administration	21/09/2011	2018
Targobank AG	Membre du Conseil d'administration	21/09/2011	2022
Conseil d'administration CM-CIC Home Loan SFH	Représentant permanent de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel en tant qu'administrateur	16/04/2007	2019
Conseil d'administration Opuntia (Luxe TV)	Représentant permanent de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel en tant qu'administrateur	1/04/2011	2022
Société Civile Foncière et Financière Rey & Lesse	Associé-gérant		

Alexandre Saada

Né le 5 septembre 1965
à Boulogne Billancourt (92)

Adresse professionnelle :

Banque Fédérative du Crédit Mutuel
34 rue du Wacken 67000 Strasbourg

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Directeur général adjoint	1/06/2017	2020
Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH	Président du Conseil d'administration	3/05/2017	2018

II.2 – CAISSE FÉDÉRALE DE CRÉDIT MUTUEL – RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

II.2.1 – COMPOSITION DES ORGANES DE DIRECTION AU 31 DÉCEMBRE 2017

Conseil d'administration :

- **Nicolas Théry**, Président
- **Jean-Paul Adenot**
- **Jean-Louis Boisson**
- **Gérard Bontoux**
- **Gérard Cormorèche**
- **Chantal Dubois**
- **Charles Gerber**
- **André Gerwig**
- **Jean-Louis Girodot**
- **Audrey Hammerer**
- **Jacques Humbert**
- **Christine Leenders**
- **Mireille Lefebure**
- **Lucien Miara**
- **Laurence Miras**
- **Marie-Josée Neyer**
- **Daniel Rocipon**
- **Agnès Rouxel**

- **François Troillard**
- **Annie Viot**

Censeurs :

- **Bernard Basse**
- **Jean-Louis Bazille**
- **Bernard Boccard**
- **Hervé Brochard**
- **Bernard Dubuis**
- **Marie-Hélène Dumont**
- **Philippe Gallienne**
- **Jean-François Jouffray**
- **Damien Lievens**
- **Gérard Lindacher**
- **Jean-Paul Panzani**
- **Marc Prigent**
- **Denis Schitz**
- **Alain Tessier**
- **Alain Tetedoie**
- **Philippe Tuffreau**
- **Didier Vieilly**
- **Michel Vieux**

Direction générale :

- **Daniel Baal**, directeur général et dirigeant effectif,
- **Eric Petitgand**, directeur général adjoint et dirigeant effectif,
- **Frantz Ruble**, directeur général adjoint

Commissaires aux comptes :

- **Ernst & Young et Autres**
- **KPMG Audit**

II.2.2 – CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DU CONSEIL

Les dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce précisent que le Conseil d'administration présente à l'assemblée générale mentionnée à l'article L. 225-100 un rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion mentionné au même article. Toutefois, les informations correspondantes peuvent être présentées au sein d'une section spécifique du rapport de gestion.

Ce rapport rend compte de la composition du conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation de ses travaux, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société ainsi que des éventuelles limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du directeur général.

II.2.2.1 – PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Composition du Conseil

Le fonctionnement du Conseil d'administration est régi par les articles 14 à 18 des statuts : ceux-ci ne comportent aucune stipulation qui ajoute quoi que ce soit à ce qui est prévu par la loi.

La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFdeCM) se conforme à la réglementation en vigueur relative au gouvernement d'entreprise. Elle ne se réfère pas au code Afep-Medef sur ce même sujet, inadapté à son cas pour un certain nombre de recommandations, compte tenu de la structure de l'actionnariat, composé à 100 % par des entités du Groupe Crédit Mutuel, dont les caisses locales et régionales de Crédit Mutuel du périmètre Crédit Mutuel CM11 qui détiennent 88,3 % du capital (directement et indirectement) et 99,9% des droits de vote.

Dans la détermination de la composition du Conseil d'administration, il est fait application de plusieurs principes.

1° – Incompatibilités et interdictions : chaque administrateur signe lors de sa nomination une déclaration par laquelle il certifie ne pas tomber sous le coup des interdictions bancaires énoncées à l'article L. 500-1 du Code monétaire et financier.

2° – Limite d'âge : la composition du conseil tient compte d'une disposition définie dans les statuts, selon laquelle le nombre d'administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut dépasser le tiers des administrateurs. En raison des échéances internes, à compter de la chambre syndicale et décembre 2018, la limite d'âge individuelle est fixée à soixante-dix ans pour chaque administrateur et à soixante-quinze ans pour chaque censeur. Les fonctions en cours d'exercice à cet âge prennent fin lors de l'assemblée générale qui suit la date anniversaire.

3° – Cumul avec un contrat de travail : aucun administrateur ne détient un contrat de travail avec la société et ses filiales contrôlées (à l'exception des administrateurs représentant les salariés, qui ne sont pas concernés par les règles de cumul d'un mandat d'administrateur avec un contrat de travail).

4° – Application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration : la loi Copé – Zimmermann n° 2011-103 du 27 janvier 2011 modifiée en 2014 et en vigueur au 1^{er} janvier 2017 s'applique à la CFdeCM et a commencé à être mise en œuvre par la nomination de 7 administratrices au sein du Conseil d'administration de la CFdeCM lors de son assemblée générale ordinaire du 3 mai 2017. Ces nominations permettent de porter la composition du conseil à 38,9% d'administratrices et 61,1% d'administrateurs. Le conseil peut également compter sur la participation d'une administratrice et d'un administrateur représentant les salariés.

5° – Compétence et formation des administrateurs : La CFdeCM accorde une grande importance à la compétence de ses administrateurs. Pour accéder aux fonctions d'administrateur ou censeur au Conseil d'administration de la CFdeCM, chaque candidat doit disposer d'une expérience d'élé et de Président ou de Vice-Président de Conseil d'administration ou de surveillance au sein d'une caisse locale de Crédit Mutuel, participer aux instances et travaux de son district ou de sa fédération de Crédit Mutuel, et participer aux actions de formation prévues pour les élus.

Un module spécifique de formation des administrateurs a été mis en place sous l'impulsion de la commission interfédérale de formation des élus permettant de consolider les connaissances et compétences des administrateurs et censeurs de la CFdeCM au regard des compétences réglementaires exigées depuis la transposition en France de la directive CRD IV.

Les membres des comités réglementaires disposent également de modules de formation spécifiques visant à consolider leurs compétences pour mener à bien les travaux de ces comités.

6° – Composition du Conseil d'administration et administrateurs indépendants : La CFdeCM dispose d'un Conseil d'administration composé de sociétaires élus par leurs pairs en assemblées générales dans des fonctions de membre de Conseil d'administration ou de surveillance de caisse locale. Ces sociétaires élus de caisses locales peuvent ensuite être élus par leurs pairs au sein des caisses régionales, des Districts et/ou des fédérations de Crédit Mutuel répartis sur le territoire du périmètre Crédit Mutuel CM11. Ces fonctions d'élus obéissent à un certain nombre de principes et de valeurs coopératifs propres au Groupe Crédit Mutuel telles que le respect des règles formalisées dans un code d'éthique et de déontologie : le respect des valeurs et des textes, le respect de la personne, le devoir de bonne gestion, la confidentialité, le devoir de réserve, le bénévolat, l'indépendance des élus, et la prévention des conflits d'intérêts. En tant que tels, ils exercent leurs fonctions avec indépendance, intégrité et honnêteté. Les orientations conjointes de l'Autorité bancaire européenne (EBA) et de l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA) en date du 26 septembre 2017 sur l'évaluation des membres de l'organe de surveillance et de la direction effective ainsi que des fonctions clés ont désormais fixé 11 critères d'indépendance applicables à compter du 1^{er} juillet 2018 à tous les établissements de crédit sur le territoire de l'Union Européenne. Ces critères feront l'objet au premier semestre 2018 d'une transposition en droit français.

7° – Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance : En raison du statut de bénévole des administrateurs et du code d'éthique et de déontologie en vigueur dans le groupe, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels pour les membres du Conseil d'administration et le directeur général, entre leurs obligations à l'égard de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Les travaux du Conseil en 2017

Le Conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an selon un calendrier préétabli.

Chaque point de l'ordre du jour fait l'objet d'un dossier ou d'une présentation, selon son ampleur, destiné à éclairer les membres du conseil. Le procès-verbal rend compte des délibérations, des décisions et des votes de façon détaillée.

En 2017, le Conseil d'administration s'est réuni quatre fois. Le taux de présence aux conseils a été compris entre 72 % et 94 % (85 % en moyenne).

Le conseil du 24 février 2017 a été principalement dédié à l'examen et à l'arrêté des comptes ainsi qu'à la préparation des assemblées générales ordinaire et extraordinaire qui se sont tenues le 3 mai. Le Conseil a arrêté des orientations pour définir la position des représentants du Groupe Crédit Mutuel CM11 sur les sujets évoqués en Conseil d'administration confédéral (Conseil d'administration de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel). Le Conseil a examiné les comptes de l'exercice 2016, entendu les conclusions des commissaires aux comptes et pris connaissance des activités de contrôle et de surveillance. Le Conseil a approuvé le renouvellement de M. Jean-François Jouffray en qualité de censeur pour une nouvelle période de 3 ans et a nommé M. Michel Lucas, dont le mandat d'administrateur prendra fin à l'assemblée générale du 3 mai 2017, en qualité de Président d'honneur de la Caisse Fédérale. Huit nouvelles caisses de Crédit Mutuel ont été affiliées.

Lors de sa séance du 6 avril 2017, le Conseil a nommé M. Daniel Baal directeur général non administrateur de la Caisse Fédérale à effet du 1^{er} juin 2017 pour une durée de 3 ans, renouvelable, pour succéder à M. Alain Fradin, et a fixé sa rémunération. Ce même conseil a pris acte de l'arrivée à échéance des mandats d'administrateurs de MM. Hervé Brochard, Damien Liévens, Gérard Lindacher, Michel Lucas, Alain Tetedoie et Michel Vieux, et propose à l'assemblée générale du 3 mai 2017 de nommer en remplacement des administrateurs sortant M^{mes} Chantal Dubois, Mireille Lefebure, Laurence Miras, Marie-Josée Neyer, Agnès Rouxel et Annie Virot pour une durée de 3 ans. Il propose aussi la nomination de M^{me} Christine Leenders pour une durée de 3 ans suite au souhait de M. Bernard Flouriot de mettre fin à son mandat. Dans le cadre de ces changements, le conseil décide de nommer M. Gérard Bontoux au poste de vice-président du Conseil d'administration à compter du 3 mai 2017 et pour la durée restant à courir de son mandat d'administrateur. Compte-tenu de ces nominations, le conseil a décidé de nommer en qualité de censeurs pour une durée de 3 ans à compter du 3 mai 2017 MM. Hervé Brochard, Damien Liévens, Gérard Lindacher, Michel Lucas, Alain Tetedoie, Philippe Tuffreau et Michel Vieux, et il prend acte de la cessation à cette même date des mandats de censeur de M^{me} Marie-Hélène Dumont et MM. Jean-Louis Bazille, Bernard Dubuis, Philippe Galienne et Alain Tessier. Dans le cadre du départ de M. Bernard Flouriot, le conseil soumet au conseil de la Confédération et de la Caisse Centrale, la nomination de M. Damien Liévens pour les mandats d'administrateur et celle de M. Philippe Tuffreau pour les mandats de censeur. Par ailleurs, le conseil désigne M. Eric Petitgand au comité de coordination de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel à compter du 1^{er} juin 2017 en remplacement de M. Alain Fradin.

Le 28 juillet, le Conseil d'administration a arrêté les comptes consolidés du groupe pour le 1^{er} semestre 2017, après avoir pris connaissance de l'avis du comité d'audit et des comptes du 26 juillet et entendu l'intervention des commissaires aux comptes. Il est présenté au conseil, qui les approuve, le processus de contrôle et

d'évaluation prudentiels affectant la Caisse Fédérale et le Groupe Crédit Mutuel CM11 ainsi que le cadre général d'appétence aux risques du Groupe Crédit Mutuel. Suite à la fin des mandats de M. Bernard Flouriot, le conseil constate qu'une place est vacante au sein des comités des nominations et des rémunérations. Il a par ailleurs approuvé la modification des règlements desdits comités quant à l'élargissement de son périmètre d'action. Le conseil donne aussi son accord à la mise en place d'une procédure dans le cadre de la représentation d'intérêts, dans le cadre de la loi Sapin II. Le renouvellement des mandats de censeurs de MM. Bernard Basse et Jean-Paul Panzani a été approuvé par le conseil qui a également donné son agrément pour l'affiliation des CCM Saint Prive Saint Mesmin, CCM de Pringy-Annecy Nord et CCM Enseignant de Haute-Savoie. Le conseil a également délibéré sur le rapport du comité de suivi des risques groupe du 6 avril 2017, le rapport ICAAP, la politique sectorielle banque privée du groupe et la politique d'entrée en relations dans le Groupe Crédit Mutuel CM11. Il a également pris acte du déclassement et du maintien de conventions réglementées.

Réuni le 17 novembre 2017, le Conseil d'administration a examiné la situation du 3^e trimestre 2017 et le budget. Le Conseil a pris connaissance des rapports du comité d'audit et des comptes groupe du 13 septembre 2017, du comité de suivi des risques groupe du 18 octobre 2017, du comité des nominations et du comité des rémunérations du 16 novembre 2017. Les règlements de ces deux derniers comités ont été modifiés et deux nouveaux membres nommés : MM. Maurice Corgini et Jean-François Jouffray. Il a décidé de renouveler le mandat de M. Denis Schitz en qualité de censeur pour une durée de 3 ans et de coopter M. Jean-Louis Maître en remplacement de M. Bernard Bocard.

Fonctionnement du conseil. Mode d'exercice de la direction générale

Conformément à l'article L.511-13 al. 2 du Code monétaire et financier, la réglementation bancaire impose de dissocier les fonctions de Président de l'organe de surveillance et de dirigeant effectif de l'établissement. La direction effective de l'établissement est assumée par au moins deux personnes. La direction effective bénéficie de tous les pouvoirs qui lui sont attachés par la législation et la réglementation bancaire et financière, tant en interne que vis-à-vis des tiers.

La direction générale de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel est composée de :

- M. Daniel Baal, directeur général et dirigeant effectif,
- M. Eric Petitgand, directeur général adjoint et dirigeant effectif,
- M. Frantz Ruble, directeur général adjoint.

Les conseils du 29 juillet 2016 et du 6 avril 2017 n'ont pas apporté de limitations aux pouvoirs des deux dirigeants effectifs tels qu'ils sont définis par la loi et par nos statuts et règlements internes.

Les comités internes

Conformément aux articles L. 511-89 et suivants du Code monétaire et financier, le Conseil s'appuie sur quatre comités spécialisés constitués sur un périmètre groupe par le Conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Ces comités peuvent inviter tout expert technique ou tout représentant d'une entité du périmètre groupe dans le cadre de leurs travaux. Il est régulièrement rendu compte au Conseil des travaux de ces comités.

Comité des rémunérations groupe

A la suite de la transposition de la directive dite CRD4, et



notamment de son article 88, le Conseil d'administration, lors de sa séance du 27 février 2015, a constitué en son sein, conformément à l'article L. 511-89 du Code monétaire et financier, un nouveau comité spécialisé.

Ce comité a pour périmètre de compétence :

- l'ensemble des établissements de crédit et les sociétés de financement,
- les entités du groupe consolidé par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CIB 10278) prise en qualité de société-mère du groupe consolidé Crédit Mutuel CM11 qui a raison de leur taille, de leur organisation interne, ainsi que de la nature, l'ampleur, la complexité et le caractère transfrontalier de leur activité entrent dans le périmètre sur décision du Conseil d'administration,
- à l'exception des entités qui, à raison de leur activité, importance ou spécificité, sont dotées d'un comité conforme aux dispositions légales et réglementaires. Dans ce cas, ce comité individuel rend compte au comité des rémunérations Groupe de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel des travaux réalisés et des informations communiqués.
- Le comité des rémunérations analyse et/ou contrôle les principes de rémunération et les éléments de cadrage annuel présentés par la direction générale, et notamment :
 - les évolutions réglementaires applicables,
 - le niveau des enveloppes allouées aux preneurs de risques (MRT),
 - les modalités de répartition, d'attribution individuelle et de paiement,
 - la liste des rémunérations dépassant un certain montant ainsi que celle de la population des collaborateurs, identifiés en tant que preneurs de risque.
 - la rémunération du directeur des risques ainsi que celle du responsable de la conformité

Pour exercer ces missions, le comité des rémunérations s'appuie sur les pratiques de marché par tous moyens qu'il jugera utile.

Dans ce cadre, le comité des rémunérations formule régulièrement, et au moins tous les ans, des propositions sur la rémunération de l'organe exécutif et des mandataires sociaux, un avis sur la note de politique générale du groupe en matière de rémunération et peut émettre des avis, propositions ou recommandations relatives à sa mission à l'attention du Conseil d'administration.

En outre, le comité des rémunérations s'assure auprès de la direction générale que les directions risques, contrôles et conformité ont bien été consultées par la direction des ressources humaines pour la définition et la mise en œuvre de la politique de rémunération.

Par ailleurs, le comité des rémunérations prend connaissance du rapport annuel de l'Audit sur la politique des rémunérations et/ou du rapport de suivi de mission d'audit.

Le comité rend compte au Conseil d'administration de ses travaux et lui présente ses propositions. Il émet dans son compte rendu les avis et recommandations qu'il juge utiles.

Il y formule également toutes propositions visant à améliorer l'efficacité des différentes procédures et du dispositif global ou à les adapter à une situation nouvelle et à des changements de réglementation.

Dans un but de cohérence dans le Groupe et en l'absence de mécanisme sur le sujet, un processus de coordination pour l'évolution de la rémunération des cadres dirigeants - directeurs

généraux des entités du groupe a été adopté lors du Conseil d'administration du 26 février 2016.

Pour les directeurs généraux des fédérations, les présidents des fédérations sont associés à ce processus dont l'avis est consultatif.

Ce dispositif associe au Président de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, la direction générale de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, la direction des ressources humaines Groupe, le secrétariat général Groupe et la direction des risques Groupe.

Le comité des rémunérations rend son avis sur la proposition du processus de coordination. Le comité des rémunérations rend compte au Conseil d'administration.

A ce titre, le comité s'appuie sur les travaux menés par la direction des ressources humaines groupe, le secrétariat général groupe, la direction des risques groupe et. Le secrétariat de séance des réunions de ce comité est tenu par le secrétariat général groupe.

Ce comité se compose de 5 membres élus pour trois ans :

- M. Jacques Humbert, Président
- M. Gérard Bontoux
- M. Maurice Corgini
- M. André Gerwig
- M. Jean-François Jouffray,
- M. François Troillard, administrateur salarié.

Comité des nominations groupe

A la suite à la transposition de la directive dite CRD4, et notamment de son article 88, le Conseil d'administration, lors de sa séance du 27 février 2015, a constitué en son sein un nouveau comité spécialisé, conformément à l'article L. 511-89 du Code monétaire et financier.

Ce comité a pour périmètre de compétence :

- l'ensemble des établissements de crédit et les sociétés de financement,
- les entités du groupe consolidé par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CIB 10278) prise en qualité de société-mère du groupe consolidé Crédit Mutuel CM11 qui a raison de leur taille, de leur organisation interne, ainsi que de la nature, l'ampleur, la complexité et le caractère transfrontalier de leur activité entrent dans le périmètre sur décision du Conseil d'administration,
- à l'exception des entités qui, à raison de leur activité, importance ou spécificité, sont dotées d'un comité conforme aux dispositions légales et réglementaires. Dans ce cas, ce comité individuel rend compte au comité des rémunérations Groupe de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel des travaux réalisés et des informations communiqués.

Le comité a les principales missions prévues par les articles L.511-98 à L.511-101 du Code monétaire et financier, et notamment :

- d'identifier et recommander au conseil des candidats aptes à l'exercice des fonctions d'administrateur, de censeur, de dirigeant pouvant avoir la qualité de dirigeant effectif (directeur général, directeur général délégué, directeur général adjoint et autre cadre dirigeant), en vue de proposer leur candidature à l'organe compétent,
- d'évaluer l'équilibre et la diversité des connaissances, des compétences et des expériences dont disposent individuellement et collectivement les membres du Conseil d'administration,
- préciser les missions et les qualifications nécessaires aux fonctions exercées au sein du conseil et évaluer le temps à consacrer à ces fonctions,

- fixer un objectif à atteindre en ce qui concerne la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil et élaborer une politique ayant pour objet d'atteindre cet objectif (les deux devant être publiés),
- évaluer périodiquement et au moins une fois par an la structure, la taille, la composition et l'efficacité du conseil au regard des missions qui lui sont assignées et lui soumettre toutes recommandations utiles,
- évaluer périodiquement et au moins une fois par an les connaissances, les compétences et l'expérience des membres du conseil, tant individuellement que collectivement, et lui en rendre compte,
- examiner périodiquement les politiques du conseil en matière de sélection et de nomination des deux dirigeants effectifs, des directeurs généraux délégués et du responsable de la fonction de gestion des risques et formuler des recommandations en la matière,
- s'assurer que le conseil n'est pas dominé par une personne ou un petit groupe de personnes dans des conditions préjudiciables aux intérêts de la banque.

Par ailleurs, dans un but de cohérence dans le Groupe et en l'absence de mécanisme sur le sujet, est mis en place un processus de coordination et de concertation pour la nomination et le remplacement des cadres dirigeants et directeurs généraux des entités du groupe.

Ces nominations et remplacements se feront parmi une liste de cadres identifiés ayant suivi le parcours défini par le Groupe.

Pour les directeurs généraux des fédérations, et à l'issue du processus de coordination et de concertation, les nominations et remplacements seront faits par les Conseils d'administration sur proposition des présidents des fédérations dans le respect de leurs prérogatives.

Ce dispositif de coordination et de concertation associera au Président de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, la direction générale de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, la direction des ressources humaines Groupe, le secrétariat général Groupe et la direction des risques Groupe.

Le comité des nominations a donc également pour mission d'émettre un avis résultant du processus de coordination et de concertation. Celui-ci est ensuite transmis sous la forme d'un extrait du procès-verbal du comité à l'entité concernée en vue de la décision juridique de nomination ou de remplacement par son organe compétent.

Il se tient informé de toutes les réglementations et recommandations de place en matière de gouvernance.

Le président du conseil peut le cas échéant le consulter sur des points de gouvernance.

A ce titre, le comité s'appuie sur les travaux menés par le secrétariat général groupe de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, en lien avec la direction des risques et la direction des ressources humaines. Le secrétariat de séance des réunions de ce comité est tenu par le secrétariat général groupe de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Ce comité se compose 5 membres élus pour 3 ans de :

- M. Jacques Humbert, Président
- M. Gérard Bontoux
- M. Maurice Corgini
- M. André Gerwig
- M. Jean-François Jouffray.

Comité d'audit et des comptes groupe

En vue de répondre aux exigences qui résultent de la transposition de la directive européenne 2006/43/CE relative au contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par l'ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008, l'article L. 512-1-1 du code de commerce, et à celles qui découlent du règlement 97-02 (devenu l'arrêté du 3 novembre 2014) relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, un comité d'audit et des comptes groupe (CACG) a été mis en place au niveau CM5 en juin 2009, devenu ensuite Crédit Mutuel CM11 (cf. procédures de contrôle interne ci-après).

Le Comité d'audit et des comptes Groupe est composé d'administrateurs représentant les fédérations de Crédit Mutuel adhérentes à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (en principe un par fédération), d'un représentant de la BFCM et de deux membres du Conseil d'Administration du CIC. Le Comité élit un Président en son sein pour une période de 3 ans, renouvelable une fois.

Le Comité d'audit et des comptes Groupe :

- examine le programme prévisionnel de contrôle interne,
- reçoit communication du rapport annuel consolidé de contrôle interne et de surveillance des risques ainsi que du rapport semestriel de contrôle interne,
- est informé des conclusions des principales missions menées par le contrôle périodique ainsi que des résultats des contrôles permanents et de conformité,
- prend connaissance des conclusions des contrôles externes, notamment des éventuelles évolutions préconisées par les Autorités de tutelle,
- est informé des actions mises en œuvre pour donner suite aux principales recommandations émises dans les rapports de contrôle interne et externe,
- est chargé d'apprécier l'efficacité des systèmes de contrôle interne.
- est chargé du suivi du processus d'élaboration de l'information financière,
- supervise le contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés,
- participe au choix des commissaires aux comptes et a libre accès à eux pour prendre connaissance de leur programme de travail, pour s'assurer qu'ils sont en mesure d'exercer leur mission et pour débattre avec eux des conclusions de leurs travaux,
- examine les comptes annuels et consolidés,
- apprécie les conditions de leur établissement et s'assure de la pertinence et de la permanence des principes et méthodes comptables.
- examine l'exposition du Groupe aux risques sur la base d'un reporting normalisé et périodique des risques de contreparties, de marchés, de taux, de liquidité et plus globalement de l'ensemble des risques auxquels le Groupe est exposé,
- examine les politiques de prise de risques, les stratégies globales de gestion des risques, les limites imposées, le coût du risque et les dispositifs de contrôle associés ainsi que la politique de gestion de crise.

Le CACG a libre accès aux responsables des différentes filières de contrôle (périodique, permanent et conformité) ainsi qu'au responsable de la direction des risques et à celui de la direction financière. Le CACG peut également convoquer des responsables opérationnels en fonction des sujets évoqués.

Le Comité d'audit et des comptes groupe se compose de 14 membres :



- Jean-François Jouffray, Président
- Bernard Basse
- Jean-Pierre Bertin
- Michel Brard
- Maurice Corgini
- Christian Fouchard
- Patrice Garrigues
- Jacques Humbert
- Damien Liévens
- Yves Magnin
- Patrick Morel
- Jean-François Parra
- Francis Pernet
- Alain Pupel.

Comité de suivi des risques groupe

Ce comité est constitué au niveau du Groupe Crédit Mutuel CM11 et est composé de membres des organes délibérants.

Les missions et attributions du CSRG sont les suivantes :

- Procéder à une revue exhaustive des risques auxquels le groupe est exposé. L'exhaustivité est observée tant en termes de types de risques qu'en termes de métiers exercés par les entités bancaires et non bancaires du groupe aussi bien en France qu'à l'étranger ;
- Examiner les expositions sous l'angle de leur qualité, notations, concentration et des dépréciations de valorisation;
- Analyser les ratios de liquidité à court et moyen terme et surveiller leurs évolutions notamment dans le cadre de la procédure ILAAP ;
- Examiner l'évolution des principaux ratios réglementaires et d'exploitation et notamment ceux relatifs à la consommation de fonds propres, par métiers et entités, les ratios de solvabilité et de levier ainsi que le respect des montants alloués par les organes délibérants notamment dans le cadre de la procédure ICAAP. Interpréter l'évolution des résultats en perspective avec l'évolution des risques, des résultats et la consommation de fonds propres et examiner l'évolution des ratings externes ;
- Apprécier la qualité de tous les risques évoqués dans l'arrêté du 3 novembre 2014 et notamment les risques de crédit, de marché, de taux d'intérêt global, d'intermédiation, de règlement, de liquidité et opérationnels, sur l'ensemble du périmètre des entités du groupe (notamment périmètre bancaire et compagnies d'assurances) ;
- Assister l'organe délibérant dans sa tâche de supervision de l'application des politiques et stratégies en termes de risques par les directions générales constituant l'organe exécutif du groupe. Dans ce cadre, sont notamment observés le respect des limites des indicateurs de risques et les éventuels dépassements ;
- Conseiller l'organe délibérant sur les stratégies et tolérance relatives aux risques, tant actuels que futurs. Dans ce contexte, le comité peut proposer à l'organe délibérant des modifications sur le dispositif de gestion de risques (ajout et modification d'indicateurs et/ou de limites), des reportings spécifiques ou des commentaires sur tel ou tel dossier ou risque particulier ou général;
- Examiner les politiques de prise de risques, les stratégies globales de gestion des risques, les limites imposées, le coût du risque et les dispositifs de contrôle associés ainsi que la politique de gestion de crise, les méthodologies de mesure des risques, les politiques de prise de risques ainsi que les poli-

tiques de gestion de crise y compris les plans de redressement de crise (PRC);

- S'assurer de l'existence de procédures de conformité aux obligations légales et réglementaires et d'un processus d'identification et de traitement des incidents et anomalies ;
- Veiller à ce que la nature, la couverture en périmètre, la granularité, la forme et la fréquence des informations relatives aux risques qui sont transmises au Comité soient adéquates ;
- Proposer à la direction générale toutes les mesures éventuellement nécessaires sur le dispositif de limites ou de seuils d'alerte sur les principales contreparties, secteurs économiques ou géographiques, ainsi que les limites ou seuils d'alerte en matière de risque de taux, de liquidité et de marché.

Le directeur des risques groupe rend compte de l'évolution des principaux risques tels qu'ils sont énumérés par l'arrêté du 3 novembre 2014 et notamment les risques de crédit, de marché, de taux d'intérêt global, d'intermédiation, de règlement, de liquidité et opérationnels.

Le directeur des risques groupe informe le comité du suivi des modifications ou dépassements éventuels des limites et des seuils d'alerte, commente l'actualité réglementaire et les missions de contrôle des régulateurs. Il fait le point sur les évolutions du groupe sur ses marchés en France et à l'international.

Le Comité de suivi des risques groupe se compose de 15 membres :

- Daniel Schoepf, Président
- Laurent Benoit
- Gilles Berree
- Jean-Louis Boisson
- Hubert Chauvin
- Gérard Bontoux
- Hervé Chatanay
- Pierre Husscherr
- Jean-François Jouffray
- Claude Leveque
- Jean-Paul Panzani
- Daniel Rocipon
- Denis Schitz
- Nicolas Théry
- Michel Vieux.

Déontologie

Le recueil de déontologie du Groupe Crédit Mutuel CM11 a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 7 mars 2008.

Ce document de référence, qui reprend l'ensemble des dispositions réglementaires en matière de déontologie, rappelle les principes qui doivent être respectés par chaque entité et collaborateur du groupe dans l'exercice de ses activités. Il s'inscrit dans le cadre des objectifs généraux que se fixe le groupe en matière de qualité de service à la clientèle, d'intégrité et de rigueur dans le traitement des opérations ainsi que de respect de la réglementation. Il est destiné à servir de référence dans ce domaine et à être repris par les différentes entités.

Le respect des règles de déontologie s'applique non seulement aux collaborateurs dans le cadre de leurs fonctions, mais également à l'entité à laquelle ils appartiennent. Celle-ci doit veiller à appliquer les principes énoncés ci-dessus qui se réfèrent à des valeurs auxquelles l'ensemble du Groupe Crédit Mutuel CM11 souscrit.

Ce code est complété par des dispositions relatives à la lutte contre la corruption ainsi que par deux textes spécifiques sur la sécurité des systèmes d'information et sur la lutte contre la violence et le harcèlement au travail.

Le recueil de déontologie est consultable au secrétariat général groupe.

Les règles applicables aux personnes détentrices d'informations privilégiées font l'objet de rappels réguliers sur leurs obligations.

Comité d'éthique et de déontologie

Un comité d'éthique et de déontologie a été constitué de manière communautaire par la chambre syndicale des 13 et 14 avril 2007 pour suivre le bilan d'application du code d'éthique et de déontologie au sein des instances du groupe des caisses affiliées à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Il est composé de 22 membres nommés par la chambre inter-fédérale sur le principe d'un élu et d'un représentant du personnel par fédération du groupe :

- 11 élus, proposés par le Conseil d'administration de leur fédération d'origine parmi les élus de cette fédération participants à la chambre interfédérale,
- 11 représentants du personnel, proposés par le comité d'entreprise de leur fédération d'origine parmi les représentants participants à la chambre interfédérale.

Sont associés aux travaux du comité avec voix consultative : le directeur des ressources humaines du groupe, le secrétaire général groupe, l'inspecteur général, les responsables de la conformité et les responsables des relations élus des fédérations.

Le comité est présidé par un élu siégeant à la chambre, représentant les caisses adhérentes et proposé par le Conseil d'administration de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

II.2.2.2 – PRINCIPES ET RÈGLES DE RÉMUNÉRATION DE LA POPULATION IDENTIFIÉE (L.511-71 ET SUIVANTS DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER)

La politique de rémunération du Groupe Crédit Mutuel CM11, groupe qui appartient à ses clients et sociétaires, se veut avant tout raisonnée et responsable, cherche en priorité à aligner les intérêts du Groupe et ceux de ses collaborateurs, et à préserver l'intérêt de ses sociétaires et clients. Elle prend donc en compte une stricte application du devoir de conseil.

Le Groupe Crédit Mutuel CM11 est convaincu que la politique de rémunération d'une entreprise est un élément important de cohérence de la stratégie et de maîtrise des risques. Dans ce cadre le Groupe Crédit Mutuel CM11, fidèle à ses valeurs mutualistes, a défini une politique dont les principes sont conforme aux exigences réglementaires et aux pratiques de place visant à :

- assurer une cohérence entre les comportements des collaborateurs et les objectifs à long terme du Groupe, particulièrement dans le domaine du développement de la maîtrise de la gestion des risques,
- favoriser la progression de carrière par la formation interne et encourager l'engagement sur le long terme des collaborateurs,
- assurer une juste rémunération du travail et fidéliser les collaborateurs de talent par une rémunération appropriée, tenant compte du contexte concurrentiel et en relation avec leur niveau de séniorité, d'expertise et d'expérience professionnelle,
- respecter l'égalité hommes / femmes dans les salaires, en fonction de la classification, et plus généralement lutter contre les toutes les formes de discriminations,

- veiller au renforcement régulier des fonds propres.

La politique de rémunération s'inscrit dans le prolongement du cadre d'appétence au risque du Groupe Crédit Mutuel CM11 qui dispose que la rémunération des collaborateurs du Groupe ne doit pas inciter à une prise de risque inconsidérée et vise à éviter tout conflit d'intérêt.

Dans cette optique, la politique de rémunération globale n'encourage donc pas une prise de risque excédant le niveau de risque défini par le Groupe Crédit Mutuel CM11. Ainsi, elle s'inspire des principes de modération et de prudence mis en œuvre par le Groupe Crédit Mutuel CM11, et ce y compris pour la population des preneurs de risques.

Strictement cantonnées à quelques métiers ou fonctions, les rémunérations variables ne constituent pas une incitation pour les collaborateurs à la prise de risques qui ne serait pas en ligne avec les orientations de la direction générale et du Conseil d'administration, et ce particulièrement pour ceux dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'exposition aux risques de l'établissement.

Le Conseil d'administration de la CFdeCM a validé la politique de rémunération du Groupe Crédit Mutuel CM11, notamment la politique de rémunération globale des personnels dont les activités professionnelles sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur le profil de risque de l'établissement.

Cette politique générale tient compte des dispositions de l'article 104 de l'arrêté du 3 novembre 2014, des articles L. 511-89 et suivants du Code monétaire et financier, et du Règlement délégué européen UE n° 604/2014 de la Commission publié le 4 mars 2014 qui fixe les critères qualitatifs et quantitatifs appropriés permettant de recenser ces catégories de personnel.

La dernière version de la note sur la politique de rémunération de la population des preneurs de risques a été approuvée par le Conseil d'administration du 17 novembre 2017 et révisée le 21 février 2018.

Au regard de la structure et des valeurs coopératives en vigueur au sein du Groupe Crédit Mutuel CM11, les fonctions d'administrateurs sont exercées à titre bénévole et n'ouvrent droit qu'à remboursement des frais exposés par les administrateurs dans le cadre de leur fonction.

Pour l'ensemble des personnes du Groupe Crédit Mutuel CM11 répondant aux critères ci-dessus, l'enveloppe globale telle que visée par l'article L. 511-73 précité s'élève à 74 330 102 euros au titre de 2017.

Le choix de la rémunération fixe avec des rémunérations variables strictement cantonnées à quelques activités spécialisées

Le Groupe Crédit Mutuel CM11 a fait le choix de privilégier une rémunération fixe en cohérence avec ses valeurs mutualistes et ses responsabilités au service de ses clients et sociétaires. Elle intègre dans sa politique la préoccupation permanente du développement durable et de progression de carrière pour ses collaborateurs.

Pour la majeure partie des collaborateurs du Groupe, notamment tous ceux travaillant pour les réseaux, le Groupe a fait le choix¹ de ne pas fixer d'objectifs individuels de ventes aux clients pouvant générer une rémunération variable.

D'un point de vue général, les éléments de rémunération complémentaire (avantages en nature, rémunérations variables...) sont

.....
1. Sauf quelques exceptions à l'étranger.

encadrés et ne concernent que des cas spécifiques de métier ou fonction, justifiés par des considérations particulières. Ainsi les métiers spécialisés au sein du Groupe, prévoient généralement comme dans les autres groupes bancaires des rémunérations variables : salle des marchés, financements spécialisés, asset management, capital investissement, banque privée, crédit à la consommation.

Une politique de rémunération Groupe Crédit Mutuel CM11 harmonisée en 2018

Le Conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel a validé, lors de sa réunion du 27 juillet 2017, la proposition qui lui a été faite d'intégrer les entités couvertes par les directives AIFMD et UCITS V ainsi que celles relevant de la Directive Solvabilité II dans son périmètre à compter de l'exercice 2018.

Il est rappelé que l'Article L511-91 du Code Monétaire et Financier, créé par l'Ordonnance n°2014-158 du 20 février 2014 - art. 3, prévoit que lorsqu'un établissement de crédit fait partie d'un groupe soumis à la surveillance de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution sur une base consolidée, le Conseil d'administration de cet établissement peut décider que les fonctions dévolues aux comités réglementaires (risques nominations, rémunérations) soient exercées par le comité de l'établissement de crédit au niveau duquel s'exerce la surveillance sur une base consolidée ou sous-consolidée.

Au sein du Groupe Crédit Mutuel CM11, tous les Conseils d'administration des entités du Groupe – quelles que soient les activités et la réglementation applicable, en France et à l'étranger – délèguent au comité "faïtier" (Caisse Fédérale de Crédit Mutuel) leurs compétences en matière de rémunération. Cela inclut donc les fédérations et caisses régionales (qui "contrôlent" la Caisse Fédérale), l'activité de crédit à la consommation, l'activité de gestion d'actifs et les entités Assurances (qui sont dans le périmètre consolidé comptable), les activités de Capital investissement, de Services et/ou l'Informatique, les GIE du Groupe et les activités de banque privée et filiales à l'étranger (dont la Banque Transatlantique, la Banque de Luxembourg, le CIC Suisse, Targobank en Allemagne, Targobank en Espagne, qui avaient jusqu'ici des comités des rémunérations individuels).

Le périmètre dépasse donc le simple périmètre de surveillance réglementaire de l'activité bancaire.

Les délégations des Conseils d'administration prennent effet à partir de début 2018 et les comités réglementaires des entités du Groupe, à l'exception du Comité "faïtier" de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, sont supprimés. Le Comité "faïtier" rend compte de ses travaux au Conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, de même qu'aux Conseils d'administration des entités du Groupe pour les informations qui les concernent.

A la date de rédaction de la Politique de rémunération pour 2018, les Conseils d'administration des entités concernées prévoient de formaliser les délégations juridiques lors de leurs prochaines instances.

Processus de coordination pour l'évolution de la rémunération des cadres dirigeants du Groupe

Dans un but de cohérence dans le Groupe et en l'absence de mécanisme sur le sujet, un processus de coordination pour l'évolution de la rémunération des cadres dirigeants - directeurs généraux des entités du Groupe a été adopté lors du Conseil d'administration du 26 février 2016. Pour les directeurs généraux des fédérations, les présidents des fédérations sont associés à ce processus dont l'avis est consultatif. Ce dispositif associe au

Président de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, la direction effective de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, la direction des ressources humaines Groupe, la direction des risques Groupe et le secrétariat général Groupe.

Le comité des rémunérations rend son avis sur proposition du processus de coordination. Le comité des rémunérations rend compte au Conseil d'administration.

II.2.2.3 – PRINCIPES DE DÉTERMINATION DES RÉMUNÉRATIONS ACCORDÉES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Principes directeurs

La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel ne se réfère pas au code AFEP-MEDEF, inadapté à son cas pour un certain nombre de recommandations, compte tenu de la structure de l'actionariat, composé à 100 % par des entités du Groupe Crédit Mutuel.

Les mandataires sociaux non dirigeants, c'est-à-dire l'ensemble des administrateurs hors le Président du Conseil d'administration, ne reçoivent ni jetons de présence, ni rémunération d'aucune sorte.

Mise en œuvre

Les dirigeants concernés sont le président du Conseil d'administration et le directeur général.

Le contrat de travail du président du Conseil d'administration avec la BFCM a été suspendu à effet du 14 novembre 2014 et celui du directeur général est suspendu depuis le 1^{er} juin 2017.

Le Conseil d'administration du CIC du 11 décembre 2014 a décidé, sur proposition du comité des rémunérations, d'attribuer à M. Nicolas Théry, en rémunération de son mandat social de président du Conseil d'administration, une indemnité annuelle de 250 000 euros. Il a également décidé de créer pour M. Nicolas Théry, au titre de son mandat social de président du Conseil d'administration, une indemnité de cessation de mandat équivalente à une année d'indemnité de mandataire social. Le versement de cette indemnité est soumis à la réalisation d'une condition de performance relative à l'accroissement des fonds propres globaux consolidés IFRS du groupe sur la période courant du 1^{er} janvier 2015 à la date de cessation du mandat. La présente convention, concernant l'indemnité de cessation de fonctions, a été soumise à l'approbation de l'assemblée générale du CIC du 27 mai 2015, après rapport spécial des commissaires aux comptes.

Le Conseil d'administration de la BFCM du 26 février 2015 a décidé, sur proposition du comité des rémunérations, le maintien en montant de la rémunération actuelle de M. Nicolas Théry à la BFCM (indemnité annuelle brute de 450 000 euros), mais qui à effet du 1^{er} décembre 2014, rémunère le mandat social de président du Conseil d'administration. Il a également décidé la mise en place d'un contrat d'assurance chômage propre aux mandataires sociaux à effet du 1^{er} décembre 2014.

Par ailleurs le Conseil d'administration a fixé à 1 an de salaire brut, calculé sur la base de la moyenne des douze derniers mois précédant la fin de son mandat, l'indemnité de cessation de mandat qui sera versée, à M. Nicolas Théry. Le versement de cette indemnité est soumis à la réalisation d'une condition de performance relative à l'accroissement des fonds propres globaux consolidés IFRS du groupe sur la période courant du 1^{er} janvier 2015 à la date de cessation du mandat. Au titre de ce mandat, l'indemnité fixée ci-dessus s'entend sans préjudice de celle qu'il pourrait percevoir en qualité de salarié en application, notamment, des dispositions conventionnelles en vigueur dans le groupe. À cet effet, il est rappelé que M. Nicolas Théry est salarié du

II

groupe depuis le 1^{er} septembre 2009 et que son contrat de travail a été suspendu à effet du 14 novembre 2014. M. Nicolas Théry relève en sa qualité de salarié du règlement de retraite supplémentaire d'entreprise du 1^{er} janvier 2008. Par conséquent, le comité des rémunérations a proposé d'appliquer ce règlement de retraite au titre de la rémunération de M. Nicolas Théry, ès qualités de président du Conseil d'administration, dans les mêmes conditions que pour l'ensemble des salariés du groupe. Dans le cadre de la réforme du régime de retraite supplémentaire CM11 Retraite, la modification du taux de cotisation du régime à cotisations définies ne compense pas la perte de des droits futurs acquis dans le régime à prestations définies. Par stricte application de l'avenant à l'accord de retraite et dans le cadre des enveloppes préalablement autorisées par le Conseil d'administration de la BFCM après avis favorable du comité des rémunérations, une compensation en salaire brute de 25 509,78 euros de la perte des réintégrations sociales de ces cotisations de salaires est attribuée depuis le 1^{er} janvier 2017 à M. Nicolas Théry.

La présente convention concernant l'indemnité de cessation de mandat et les avantages de retraite a été soumise à l'approbation de l'assemblée générale de la BFCM du 13 mai 2015, après rapport spécial du commissaire aux comptes.

Le Conseil d'administration de la BFCM du 26 février 2015 a pris acte que la nomination de M. Alain Fradin, en qualité de directeur général, n'emportait aucune modification dans la situation qui était la sienne jusqu'à ce jour, en qualité de directeur général délégué. Le Conseil d'administration de la BFCM du 11 mai 2011 avait décidé, sur proposition du comité des rémunérations, de fixer la rémunération annuelle fixe brute de M. Alain Fradin à 800 000 euros, à laquelle s'ajoute le bénéfice d'une voiture de fonction, du régime de prévoyance, et le cas échéant d'une rémunération variable, dont le montant serait fixé par décision du Conseil d'administration sur proposition du comité des rémunérations. M. Alain Fradin relève en sa qualité de salarié du règlement de retraite supplémentaire d'entreprise du 1^{er} janvier 2008. Par conséquent, le comité des rémunérations a proposé d'appliquer ce règlement de retraite au titre de la rémunération de Monsieur FRADIN, ès qualités de directeur général délégué de la BFCM, dans les mêmes conditions que pour l'ensemble des salariés du groupe. Il a également décidé de créer pour M. Alain Fradin une indemnité de cessation de mandat équivalente à 1 an de salaire brut, calculé sur la base de la moyenne des douze derniers mois précédant la fin de son mandat. Le versement de cette indemnité est soumis à la réalisation d'une condition de performance relative à l'accroissement des fonds propres globaux consolidés IFRS du groupe sur la période courant du 1^{er} janvier 2011 à la date de cessation du mandat. Au titre de ce mandat, l'indemnité fixée ci-dessus s'entend sans préjudice de celle qu'il pourrait percevoir en qualité de salarié en application, notamment, des dispositions conventionnelles en vigueur dans le groupe. La présente convention, concernant l'indemnité de cessation de fonctions, a été soumise à l'approbation de l'Assemblée générale de la BFCM du 10 mai 2012, après rapport spécial des commissaires aux comptes.

Compte-tenu de la cessation des mandats de M. Alain Fradin, le comité des rémunérations du 5 avril 2017, conformément à la décision du conseil du 11 mai 2011, a constaté que le critère de performance lié à l'évolution des résultats consolidés du Groupe BFCM a été respecté. En conséquence, le conseil du 6 avril 2017 de la BFCM a décidé d'attribuer à M. Alain Fradin les indemnités arrêtées par le conseil précité du 11 mai 2011.

Par ailleurs, le Conseil d'administration de la BFCM du 6 avril 2017 a décidé, sur proposition du comité des rémunérations, de fixer la rémunération annuelle fixe brute de M. Daniel Baal à 700 000 euros, à laquelle s'ajoute une compensation au titre de l'article 39 relatif à la retraite complémentaire de 9 505,68 euros annuels, des cotisations relatifs au régime de prévoyance pour 4 054,68 euros annuels et des frais de santé pour 3 475,44 euros annuels, ainsi que des avantages en nature (voiture de fonction) pour 3 880,56 euros annuels. Il a également décidé de créer pour M. Daniel Baal une indemnité de cessation de mandat équivalente à 1 an de salaire brut, calculé sur la base de la moyenne des douze derniers mois précédant la fin de son mandat. Le versement de cette indemnité est soumis à la réalisation d'une condition de performance relative à l'accroissement des fonds propres globaux consolidés IFRS du groupe sur la période courant du 1^{er} janvier 2017 à la date de cessation du mandat. Au titre de ce mandat, l'indemnité fixée ci-dessus s'entend sans préjudice de celle qu'il pourrait percevoir en qualité de salarié en application, notamment, des dispositions conventionnelles en vigueur dans le groupe.

Les rémunérations perçues par les dirigeants du groupe sont détaillées dans les tableaux ci-après.

Les dirigeants du groupe ont également bénéficié au cours de l'exercice des dispositifs de prévoyance collective et du dispositif de retraite supplémentaire du groupe.

En revanche, les dirigeants du groupe n'ont bénéficié d'aucun autre avantage spécifique.

Aucun titre de capital ou donnant accès au capital ou donnant le droit d'acquérir des titres du capital de la BFCM ou du CIC ne leur a été attribué. De plus, ils ne perçoivent pas de jetons de présence en raison des mandats qu'ils exercent, que ce soit dans les sociétés du groupe ou dans des sociétés autres mais en raison de leurs fonctions dans le groupe.

Les dirigeants du groupe peuvent par ailleurs détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques du groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel. À la date du 31 décembre 2017, ils ne détiennent aucun emprunt de cette nature.

Rémunérations perçues par les dirigeants du groupe du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017

2017 Montants en euros ¹	Origine	Part fixe	Part variable ²	Avantages en nature ³	Réintégrations sociales	Total
Nicolas Théry	Crédit Mutuel CIC	475 510 250 000		11 393	11 298 1 059	498 201 251 059
Alain Fradin BFCM jusqu'au 31/05/2017 CF de CM du 01/06/2017 au 30/06/2018	Crédit Mutuel Crédit Mutuel	1 133 333 ⁴ 250 268 ⁵		2 113 423	3 678 736	1 139 124 251 427
Daniel Baal CF de CM jusqu'au 31/05/2017 BFCM à compter du 01/06/2017	Crédit Mutuel Crédit Mutuel	523 595 ⁶ 413 878		1 617 2 264	3 678 2 264	528 890 421 291
2016 Montants en euros ¹	Origine	Part fixe	Part variable ²	Avantages en nature ³	Réintégrations sociales	Total
Nicolas Théry	Crédit Mutuel CIC	450 000 250 000		11 226	6 406	467 632 250 000
Alain Fradin	Crédit Mutuel	800 000		5 072	8 688	813 760
2015 Montants en euros ¹	Origine	Part fixe	Part variable ²	Avantages en nature ³	Réintégrations sociales	Total
Nicolas Théry	Crédit Mutuel CIC	450 000 250 000		11 286	6 733	468 019 250 000
Alain Fradin	Crédit Mutuel	800 000		4 845	8 559	813 404

1. Il s'agit de montants bruts sociaux, correspondant aux sommes réglées au cours de l'exercice.

2. La part variable éventuelle du directeur général serait arrêtée par le comité des rémunérations de la CFdeCM qui suit l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice précédent au titre duquel elle est versée : la part variable versée en N serait donc afférente à l'exercice N-1.

3. Voitures de fonction et/ou GSC.

4. Dont 800 000 euros d'Indemnité de fin de mandat.

5. Dont 203 212 euros d'indemnité de fin de carrière.

6. Dont congés payés et compte épargne temps (CET).

II.2.3 – LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE 2017 AU TITRE DE L'ARTICLE L. 225-102-1 DU CODE DU COMMERCE

Nicolas Théry

Né le 22 décembre 1965
à Lille (59)

Adresse professionnelle :

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
34 rue du Wacken – 67000 Strasbourg

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	Président du Conseil d'Administration	21/03/2016	2018
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	Président du Conseil d'Administration	21/03/2016	2022
Fédération Centre Est Europe	Président du Conseil d'Administration	18/01/2016	2020
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel	Président du Conseil d'Administration	14/11/2014	2019
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Président du Conseil d'Administration	14/11/2014	2017
Crédit Industriel et Commercial	Président du Conseil d'Administration	11/12/2014	2019
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	Président du Conseil de surveillance	14/10/2014	2017
Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM	Président du Conseil de surveillance	14/10/2014	2017
Assurances du Crédit Mutuel IARD	Président du Conseil de surveillance	14/10/2014	2017
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	Président du Conseil de surveillance	27/07/2016	2021
Banque CIC Est	Président du Conseil d'Administration	13/09/2012	2019
Banque CIC Nord-Ouest	Président du Conseil d'Administration	12/05/2017	2021
Banque Européenne du Crédit Mutuel	Président du Conseil de surveillance	14/11/2014	2019
Caisse de Crédit Mutuel Strasbourg Vosges	Membre du Conseil d'Administration	5/03/2014	2019
Euro Information	Membre du Conseil de Direction	7/05/2014	2020
ACM GIE	Représentant permanent du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel	30/06/2015	2021

Jean-Paul Adenot

Né le 15 novembre 1948
à La Petite Raon (88)

Adresse professionnelle :

Cédit Mutuel Centre Est Europe
34 rue du Wacken – 67000 Strasbourg

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Union des Caisses de Crédit Mutuel du District des Vosges	Président	2010	2018
Caisse de Crédit Mutuel CME 88	Président du Conseil d'Administration	01/05/2004	2020
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	Membre du Conseil d'Administration	2010	2018
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'Administration	11/05/2011	2018
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	Représentant permanent de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel	30/06/2015	2023
SCI Les Hauts de Chantraine	Gérant		

Jean-Louis Boisson

Né le 2 août 1948
à Bourg en Bresse (01)

Adresse professionnelle :

Crédit Mutuel Centre Est Europe
34 rue du Wacken – 67000 Strasbourg

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Bourgogne	Président	Octobre 2014	2018
Caisse de Crédit Mutuel de Montbard Venarey	Président du Conseil d'Administration	20/03/1992	2020
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	Vice-Président du Conseil d'Administration	1995	2018
Banque Européenne du Crédit Mutuel	Vice-Président du Conseil de Surveillance	7/05/2008	2020
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'Administration	16/10/2002	2020
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'Administration	3/05/2006	2018
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'Administration	17/12/1999	2018
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'Administration	21/03/2016	2020
Targobank Espagne	Membre du Conseil d'Administration	23/06/2015	2018
Est Bourgogne Média	Membre du Conseil d'Administration	17/09/2012	2018
Euro Information Production	Membre du Conseil de Surveillance	16/05/1991	2021
Assurance du Crédit Mutuel Vie SA	Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	30/06/2015	2023

Gérard Bontoux

Né le 7 mars 1950
à Toulouse (31)

Adresse professionnelle :

10 rue de la Tuilerie
31112 Balma Cedex

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique	Président	25/10/1990	2020
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique	Président	25/10/1990	2020
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Vice-Président du Conseil d'Administration	06/04/2017	2020
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'Administration	07/10/2015	2022
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'Administration	21/03/2016	2022
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'Administration	06/05/2009	2018
Caisse de Crédit Mutuel Toulouse Saint-Cyprien	Membre du Conseil d'Administration	29/04/1996	2020
Banque Européenne du Crédit Mutuel	Membre du Conseil de Surveillance	06/05/2009	2018
Conseil d'administration Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM	Représentant permanent de CRCM Midi-Atlantique	13/05/2015	2021
Conseil d'administration CIC Sud-Ouest	Représentant permanent de Marsovalor	26/02/2009	2019

Gérard Cormorèche

Né le 3 juillet 1957
à Lyon 6^e (69)

Adresse professionnelle :

Crédit Mutuel du Sud-Est
8-10 rue Rhin et Danube – 69266 Lyon Cedex 09

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Fédération du Crédit Mutuel du Sud Est	Président du Conseil d'Administration	27/04/1995	2019
Caisse de Crédit Mutuel du Sud Est	Président du Conseil d'Administration	27/04/1995	2019
Caisse Agricole Crédit Mutuel	Président du Conseil d'Administration	14/04/2004	2022
C.E.C.A.M.U.S.E.	Président du Conseil d'Administration	2/12/1991	2018
Caisse de Crédit Mutuel Neuville-sur-Saône	Président du Conseil d'Administration	15/04/1993	2021
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Administrateur	22/06/1995	2019
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	Administrateur	14/06/1995	2022
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	Administrateur	21/03/2016	2022
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Administrateur	1995	2019
Fédération du Crédit Mutuel Agricole et Rural – FCMAR	Vice-Président	16/04/2004	2021
MTRL	Vice-Président	2007	2023
CIC	Censeur	28/07/2011	2023
Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM	Représentant permanent de CCM Sud Est	11/05/2016	2022
SCEA Cormorèche Jean-Gérard	Gérant		
SARL Cormorèche	Gérant		
SCI Cormorèche	Gérant		
SCI Ravaille	Gérant		
Société des Agriculteurs de France	Administrateur		

Marie-Chantal Dubois-Thuillier

Née le 8 octobre 1952
à Périgueux (24)

Adresse professionnelle :

Crédit Mutuel de Loire Atlantique et du Centre Ouest
10 rue de Rieux – 44040 Nantes Cedex 1

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Caisse de Crédit Mutuel de Limoges Centre	Vice-Présidente du Conseil d'Administration	1985	2019
Caisse régionale du Crédit Mutuel de Loire Atlantique et du Centre Ouest	Membre du Conseil d'Administration	2010	2018
Fédération du Crédit Mutuel de Loire Atlantique et du Centre Ouest	Membre du Conseil d'Administration	2010	2018
Fondation Crédit Mutuel de Loire Atlantique et du Centre Ouest	Présidente	2013	2019
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'Administration	03/05/2017	2020
DOM'AULIM ESH	Représentante permanente de la Caisse régionale du Crédit Mutuel de Loire Atlantique et du Centre Ouest	23/10/2012	

Charles Gerber

Né le 3 juin 1954
à Pfetterhouse (68)

Adresse professionnelle :

Crédit Mutuel Centre Est Europe
34 rue du Wacken – 67000 Strasbourg

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Union des Caisses de Crédit Mutuel d'Altkirch Saint-Louis	Président	1999	2018
Caisse de Crédit Mutuel de La Largue	Président du Conseil d'Administration	20/04/2012	2021
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	Administrateur	1999	2018
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Administrateur	19/12/1999	2018

André Gerwig

Né le 23 avril 1939
à Mathay (25)

Adresse professionnelle :

Crédit Mutuel Centre Est Europe
34 rue du Wacken – 67000 Strasbourg

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Belfort	Président	1988	2018
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'Administration	29/09/1992	2019
Caisse de Crédit Mutuel Mandeure-Valentigney	Membre du Conseil d'Administration	10/04/2002	2018
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	Membre du Conseil d'Administration	1988	2018
Targo Deutschland GmbH	Membre du Conseil de Surveillance	8/12/2008	2022
Targo Management AG	Membre du Conseil d'Administration	8/12/2008	2018
Targobank AG	Membre du Conseil d'Administration	8/12/2008	2022
Éditions Coprur	Membre du Conseil d'Administration	9/07/2007	2019
Centre International du Crédit Mutuel – CICM	Représentant permanent de la Fédération de Crédit Mutuel Centre Est Europe	9/10/2012	2020
Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM	Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	7/05/2013	2019

Jean-Louis Girodot

Né le 10 février 1944
à Saintes (17)

Adresse professionnelle :

Crédit Mutuel Ile de France
18 rue de la Rochefoucauld – 75439 Paris Cedex 09

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Fédération des Caisses de Crédit Mutuel Ile-de-France	Président du Conseil d'Administration	1995	2018
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Ile-de-France	Président du Conseil d'Administration	1995	2018
Caisse de Crédit Mutuel de Paris Montmartre Grands Boulevards	Président du Conseil d'Administration	7/10/1980	2019
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'Administration	7/05/2003	2018
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'Administration	22/05/2008	2020
Centre International du Crédit Mutuel - CICM	Membre du Conseil d'Administration	2000	2019
Euro Information Production	Membre du Conseil de Surveillance	14/05/1996	2022
Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM	Représentant permanent de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel Ile-de-France	11/05/2016	2022
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	Censeur	21/03/2016	2018
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	Censeur	21/03/2016	2018
Conseil Economique Social et Environnemental de la Région Ile-de-France (CESER IDF)	Président		
Association de moyens du groupe Audiens	Président		
Girodot Conseil	Gérant		
Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire d'Ile-de-France (CRESS)	Vice-Président		
Coopérative d'Information et d'Edition Mutualiste	Vice-Président		
Mutuelle Audiens de la Presse, du Spectacle et de la Communication	Vice-Président		
AFDAS	Membre du Conseil d'Administration		
Welcare	Membre du Conseil de Surveillance		
Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse	Représentant permanent de la FNPS		
Fédération Nationale de la Presse Spécialisée (FNPS)	Secrétaire Général		
Syndicat de la Presse magazine et spécialisée	Secrétaire Général		



Audrey Hammerer

Née le 8 janvier 1978
à Mulhouse (68)

Adresse professionnelle :

Crédit Mutuel Centre Est Europe
34 rue du Wacken – 67000 Strasbourg

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'Administration représentant les salariés	29/07/2016	2019

Jacques Humbert

Né le 7 juillet 1942
à Patay (45)

Adresse professionnelle :

Crédit Mutuel Centre Est Europe
34 rue du Wacken – 67000 Strasbourg

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Mulhouse	Président	2002	2018
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Vice-Président du Conseil d'Administration	13/12/2002	2018
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	Membre du Conseil d'Administration	2002	2018
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'Administration	13/12/2002	2018
Caisse de Crédit Mutuel la Doller	Membre du Conseil d'Administration	1988	2020
DNA	Membre du Conseil d'Administration	31/03/2014	2020
Société de publications l'Alsace	Membre du Conseil d'Administration	21/06/2012	2018
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	27/11/2015	2021
Éditions Coprur	Membre du Conseil de Surveillance	03/08/2008	2020
CIC	Censeur	23/02/2017	2020
Musique Municipale Masevaux	Président		
Groupement de l'Union des sociétés de musique Thur-Doller	Président		

Christine Leenders

Née le 21 février 1956
à Le Bourg Saint Léonard (61)

Adresse professionnelle :

Crédit Mutuel Anjou
1 Place Molière – BP 10648 – 49006 Angers Cedex 01

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Caisse de Crédit Mutuel de Durtal-Seiches sur le Loir	Présidente du Conseil d'Administration	2/04/2003	2019
Caisse de Crédit Mutuel Agricole et Rural de l'Anjou	Membre du Conseil d'Administration	28/11/2006	2018
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'Administration	3/05/2017	2020
Fédération du Crédit Mutuel Anjou	Membre du Conseil d'Administration	2010	2018
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Anjou	Membre du Conseil d'Administration	26/09/2010	2019
Les Landes	Gérante		
GFR Gondleen	Co-gérante		
SCI Goirel	Co-gérante		
Le Pied à l'Étrier	Présidente		
Écurie Le Mors aux Dents	Présidente		

Mireille Lefébure

Née le 27 octobre 1952
à Couture d'Argenson (79)

Adresse professionnelle :

Crédit Mutuel du Centre
Place de l'Europe – 105 rue du Faubourg Madeleine – 45920 Orléans Cedex 9

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Caisse de Crédit Mutuel Tours Halles	Présidente du Conseil d'Administration	3/04/2014	2019
Fédération Crédit Mutuel Centre	Membre du Conseil d'Administration	9/05/2017	2021
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'Administration	3/05/2017	2020
Association ESCEMAGE	Trésorière		

Lucien Miara

Né le 17 janvier 1949
à Casablanca (Maroc)

Adresse professionnelle :

Crédit Mutuel Méditerranéen
494 avenue du Prado BP115 – 13267 Marseille Cedex 8

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen	Président	2014	2018
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen	Président	2014	2018
CAMEFI Marseille	Président	26/04/2016	31/05/2020
Caisse de Crédit Mutuel Marseille Prado	Président	17/05/2016	2020
Caisse de Crédit Mutuel Perpignan Kennedy	Membre du Conseil d'administration	24/11/2016	2020
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'administration	25/06/2014	2020
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'administration	21/03/2016	2020
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'administration	13/05/2015	2018
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'administration	13/05/2015	2018
Centre International du Crédit Mutuel – CICM	Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranée	18/12/2014	2019
Euro Information Production	Membre du conseil de surveillance	20/05/1997	2019
Conseil d'administration Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM	Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranée	11/05/2011	2023
Conseil d'administration Assurances du Crédit Mutuel Vie	Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranée	11/05/2016	2022
Banque Marocaine du Commerce Extérieur	Représentant permanent de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel	15/11/2017	Fin mandat BFCM

Laurence Miras

Née le 4 avril 1965
à Marseille (13)

Adresse professionnelle :

Crédit Mutuel Dauphiné Vivarais
130-132 avenue Victor Hugo – 26009 Valence Cedex

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Caisse de Crédit Mutuel Agriculture de Valréas	Présidente du Conseil d'administration	29/03/2014	2018
Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné Vivarais	Membre du Conseil d'administration	2015	2020
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'administration	3/05/2017	2020
SCI LM	Associée - Gérante		
SCI L'Occimoron	Gérante		

Marie-Josée Neyer

Née le 04 mars 1949
à Mulhouse (68)

Adresse professionnelle :

Crédit Mutuel Centre Est Europe
34 rue du Wacken – 67000 Strasbourg

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Caisse de Crédit Mutuel de Forbach et environs	Présidente du Conseil d'administration	17/03/2004	2020
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'administration	3/05/2017	2020

Daniel Rocipon

Né le 17 février 1948
à Montchanin (28)

Adresse professionnelle :

Crédit Mutuel Savoie Mont-Blanc
99 avenue de Genève – 74054 Annecy Cedex

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc	Président du Conseil d'administration	2/12/2015	2019
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc	Président du Conseil d'administration	2/12/2015	2019
Caisse de Crédit Mutuel d'Albertville	Président du Conseil d'administration	22/04/2011	2021
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'administration	26/02/2016	2018
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'administration	25/02/2016	2018
Centre International du Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'administration		2018
Conseil d'administration ACM VIE S.A.M.	Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie Mont-Blanc	07/05/2014	2020
Les 3D	Gérant - associé		

Agnès Rouxel

Née le 20 avril 1958
à Le Havre (76)

Adresse professionnelle :

Fédération du Crédit Mutuel de Normandie
17 rue du 11 Novembre – 14052 Caen Cedex

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Caisse de Crédit Mutuel Le Havre Océane	Présidente du Conseil d'Administration	3/04/2014	2018
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Normandie	Membre du Conseil d'Administration	18/05/2017	2023
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Gérante	3/05/2017	2020
JP2A	Gérante		
Genèse	Gérante		
SCI Les Béliers	Gérante		
SCI Les 4 couleurs	Associée-gérante		
Chambre de Commerce et d'Industrie Seine Estuaire	Titulaire et Présidente de la Commission élus		
Conseil Européen des Entreprises et Commerce Conseil du commerce de France	Membre du conseil		
MEDEF Seine Estuaire	Membre du Conseil d'Administration		

François Troillard

Né le 16 septembre 1958
à Paris (14^e)

Adresse professionnelle :

Crédit Mutuel Centre Est Europe
34 rue du Wacken – 67000 Strasbourg

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'Administration représentant les salariés	Juillet 2016	2019

Annie Virot

Née le 06 mars 1955
à Lavannes (51)

Adresse professionnelle :

Crédit Mutuel Centre Est Europe
34 rue du Wacken – 67000 Strasbourg

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Caisse de Crédit Mutuel de Dijon Darcy	Présidente du Conseil d'administration	16/03/2017	2019
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'administration	3/05/2017	2020

Direction générale

Daniel Baal

Né le 27 décembre 1957
à Strasbourg (67)

Adresse professionnelle :

Banque Fédérative du Crédit Mutuel
34 rue du Wacken – 67000 Strasbourg

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Fédération Centre Est Europe	Directeur Général	1/06/2017	
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Directeur Général	1/06/2017	
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Directeur Général	1/06/2017	
Crédit Industriel et Commercial	Directeur Général	1/06/2017	
CIC Sud-Ouest			
CIC Ouest		11/05/2017	
Cofidis		12/05/2017	
Cofidis Participations		12/05/2017	
Euro Information Production	Président du Conseil de Surveillance	23/03/2017	
Targo Deutschland GmbH		29 et 30/03/2017	
Targo Management AG		29 et 30/03/2017	
Targobank AG		29 et 30/03/2017	
GACM	Membre du Directoire	3/05/2017	
Banque de Luxembourg	Vice-Président organe de surveillance	28/03/2017	

Éric Petitgand

Né le 04 février 1964
à Meulan (78)

Adresse professionnelle :

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
34 rue du Wacken – 67000 Strasbourg

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Directeur général adjoint Dirigeant effectif	29/07/2016	illimité
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	Directeur général adjoint	29/07/2016	illimité
Monetico International	Vice-Président	4/04/2013	2018
Cautionnement Mutuel de l'Habitat	Membre du Conseil d'administration	10/05/2016	2022
LYF	Membre du Conseil d'administration	27/07/2017	2019
GIE CM-CIC Services	Membre du conseil de surveillance	9/12/2016	2022
Euro Télé Services	Membre du conseil de direction	10/11/2016	2022
Euro Information	Représentant permanent de la CFdeCM	3/05/2006	2018
Euro TVS	Représentant permanent de la CFdeCM	Passage en RP CFCM 25/11/2016	2020
GACM	Représentant permanent de la CFdeCM	1/08/2016	2021
Euro-Information Epithète	Représentant permanent de la CFdeCM	16/01/2017	6 ans – 2023
Bischenberg	Représentant permanent de la BFCM	5/04/2005	Illimité
Euro Protection Surveillance	Représentant permanent de la BFCM	7/12/2016	2020
CM-CIC Asset Management	Représentant permanent de CIC Associés	13/6/2016	2019
Euro-Information Telecom	Membre du comité de direction	19/06/2017	illimité

Frantz Rublé

Né le 26 avril 1956
à Saverne (67)

Adresse professionnelle :

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
34 rue du Wacken – 67000 Strasbourg

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Euro-Information Production – groupement informatique CM-CIC	Administrateur	16/05/2001	illimitée
Lyf	Directeur général	8/01/2014	2019
International Information Developments	Directeur général	6/02/2004	
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Directeur général adjoint	1/06/2017	
Euro.P3C	Directeur général délégué	27/06/2016	2022
Euro-Information	Président du Conseil de direction	2/04/2001	2020
Euro-Information Développement	Président du Conseil de direction	2/04/2001	2020
EuroInformation International	Président du Conseil d'administration	29/06/2011	2021
Lyf SAS	Président du Conseil d'administration	4/05/2015	2019
CM-CIC Centre De Services et de Traitement - CST	Membre du comité de direction	19/03/2010	2022
Offres Innovantes de Services (OIDS)	Membre du conseil de direction	30/12/2016	3 ans – 2020
Banque du Groupe Casino	Membre du Conseil d'administration	7/07/2011	
Monetico International	Membre du Conseil d'administration	4/04/2013	
Targo Deutschland GmbH	Membre du conseil de surveillance	8/12/2008	2022
Targo Management AG	Membre du conseil de surveillance	8/12/2008	2018
Targobank AG	Membre du conseil de surveillance	8/12/2008	2022
Filacion	Membre du conseil de surveillance	19/06/2014	
CM-CIC Services	Membre du conseil de surveillance	07/05/2008	2020
Eurafric Information	Membre du conseil de surveillance	2008	
Président Euro-Information Telecom	Représentant permanent d'Euro Information	13/05/2008	illimitée
Président Euro Automatic Cash	Représentant permanent d'Euro Information	31/01/2014	
Président et membre du conseil de direction SAS Coubertin	Représentant permanent d'Euro Information	21/12/2016	6 ans – 2021
Conseil d'administration Keynectis	Représentant permanent d'Euro Information	2004	
Conseil de direction El Epithète	Représentant permanent d'Euro Information	16/01/2017	2023
Conseil de direction Euro-Information Direct Services	Représentant permanent d'Euro Information	20/10/1997	2020
Conseil de direction Euro-Information Services	Représentant permanent d'Euro Information	20/05/2000	2020
Conseil de direction Euro-Protection Surveillance	Représentant permanent d'Euro Information	2001	2020
Conseil de direction Euro Télé Services	Représentant permanent d'Euro Information	12/12/2003	
Conseil de direction Euro TVS – Traitement Valeurs Services	Représentant permanent d'Euro Information	Au moins 1994	2020
Conseil de direction Euro-Information Telecom	Représentant permanent d'Euro Information	16/05/2006	illimitée
Conseil de direction Sicorfé Maintenance	Représentant permanent d'Euro Information	1/01/2003	2021
Conseil d'administration d'ACM Vie	Représentant permanent d'ADEPI SAS	15/03/2016	



34.11

58.04

421.37

-1856.41

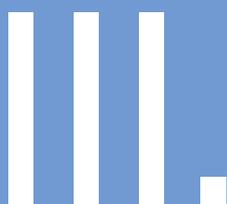
-37%

56.23

-21.15

49.37

01



ÉLÉMENTS FINANCIERS DU GROUPE CRÉDIT MUTUEL CM11

III.1	Présentation des activités et des résultats du Groupe Crédit Mutuel CM11	p.68		
III.1.1	Description de certains facteurs affectant les résultats et la situation financière	p.68	III.3.6	Risques opérationnels ^v p.102
III.1.2	Activités et résultats du Groupe Crédit Mutuel CM11	p.69		Principaux objectifs p.103
	Environnement économique	p.69		Rôle et positionnement de la fonction de gestionnaire p.103
	Activité du Groupe Crédit Mutuel CM11	p.70		Dispositif de mesure et de maîtrise p.103
	Résultats du Groupe Crédit Mutuel CM11	p.72		Reporting et pilotage général p.103
	Résultats par activité du Groupe Crédit Mutuel CM11	p.74		Documentation et procédure p.103
	Situation financière du Groupe Crédit Mutuel CM11	p.77		Plans d'Urgence et de Poursuite de l'Activité (PUPA) p.103
	Précisions méthodologiques et indicateurs alternatifs de performance	p.80		Organisation de la gestion de crise p.103
III.2	Évolutions récentes et perspectives	p.82		Assurance en déduction des fonds propres p.104
III.2.1	Événements postérieurs à la clôture	p.82		Formation p.104
III.2.2	Perspectives	p.82		Inventaire des sinistres du Groupe Crédit Mutuel CM11 p.104
III.3	Gestions des risques du Groupe Crédit Mutuel CM11	p.82		Autres risques p.104
III.3.1	Facteurs de risques	p.83	III.3.7	Le dispositif de contrôle interne et de surveillance des risques p.104
III.3.2	Risques de crédit	p.91		Cadre général p.104
	Organisation de la filière engagements	p.91		Dispositif du Groupe Crédit Mutuel CM11 p.105
	Données chiffrées	p.93		Dispositif de surveillance des risques p.107
III.3.3	Risques de gestion de bilan	p.96		Travaux de contrôle p.108
	Organisation de l'activité	p.96		Gestion des risques p.108
	La gestion du risque de taux ^v	p.96		Surveillance des risques p.109
	La gestion du risque de liquidité	p.97		Données comptables et mode de contrôle du groupe p.109
	Risque de change	p.99		Conclusion p.111
	Risque actions	p.99	III.4	États financiers consolidés du Groupe Crédit Mutuel CM11 p.112
	Capital-développement	p.99	III.4.1	Bilan p.112
III.3.4	Risques des activités de marché	p.99	III.4.2	Compte de résultat p.113
	Organisation générale	p.99	III.4.3	Tableau de variation des capitaux propres p.114
	Structures de contrôle	p.100	III.4.4	Tableau des flux de trésorerie p.116
	Gestion des risques ^v	p.101	III.4.5	Principes et méthodes comptables p.117
	Risque lié au modèle	p.101	III.4.6	Notes relatives aux postes des états financiers p.131
	Dérivés de crédit	p.102	III.5	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés du Groupe Crédit Mutuel CM11 p.170
	Titrisation	p.102		
III.3.5	Le ratio européen de solvabilité (RES) ^v	p.102		



III.1 – PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS ET DES RÉSULTATS DU GROUPE CRÉDIT MUTUEL CM11¹

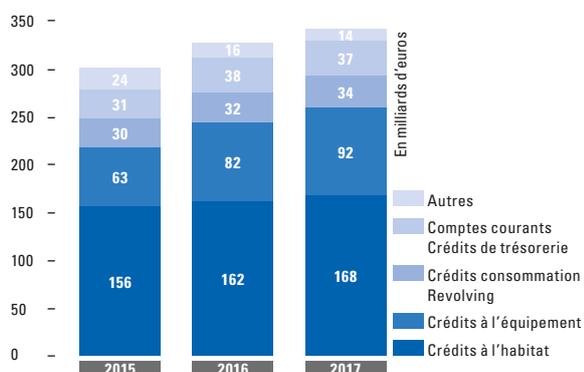
III.1.1 – DESCRIPTION DE CERTAINS FACTEURS AFFECTANT LES RÉSULTATS ET LA SITUATION FINANCIÈRE

STRUCTURE ET SECTEURS D'ACTIVITÉ

Les résultats et la situation financière du groupe reflètent le poids important de la banque de détail et de l'assurance au sein des activités du groupe. La banque de détail contribue avec régularité à près des trois quarts du produit net bancaire du groupe (68 % en 2017). De façon générale, la banque de financement et d'investissement, incluant l'activité de négociation pour compte propre, de même que la banque privée et le capital-développement, représentent une part relativement faible du produit net bancaire. En outre, les clients des secteurs de l'assurance et de la banque privée sont souvent également clients de la banque de détail (les réseaux bancaires du groupe en banque de détail commercialisent les produits d'assurance du groupe, souvent en lien avec la fourniture d'un autre service par la banque de détail ou simplement par le biais de contacts avec le réseau bancaire, celui-ci s'efforçant de développer les relations avec les clients et de leur offrir le maximum de services). Ainsi, l'acquisition de clients par ces secteurs constitue un moyen d'améliorer les résultats de la banque de détail grâce au versement de commissions aux réseaux distributeurs et à la vente croisée de produits.

L'activité du groupe est concentrée en France, qui représente environ les trois quarts du produit net bancaire du groupe (78 % en 2017). A l'international, le groupe a des activités importantes en Allemagne et, dans une moindre mesure, en Espagne, et détient des participations en Afrique du Nord. Le groupe n'est pas implanté en Grèce. Le CIC dispose également de succursales internationales à Londres, New York et Singapour, et de bureaux de représentation dans plusieurs autres pays. Ces activités internationales ne représentent généralement qu'une faible part du produit net bancaire du groupe.

Les prêts à l'habitat représentent environ la moitié du total des prêts accordés à la clientèle par le groupe. Le graphique ci-dessous illustre les types de prêts consentis par le groupe au titre des exercices 2015, 2016 et 2017 :



1. Pour le détail des évolutions à périmètre constant et la définition des indicateurs alternatifs de performance, voir les précisions méthodologiques en fin de ce chapitre.

Les revenus nets d'intérêts du groupe comprennent les marges générées par les comptes d'épargne réglementée (livret A et livret Bleu), qui représentent 10 % des dépôts de la clientèle au 31 décembre 2017. La majeure partie des dépôts effectués par la clientèle sur ces comptes est transférée à la Caisse des dépôts et consignations (CDC), institution financière détenue par l'État français, qui a pour mission de financer des programmes publics comme la construction de logements sociaux. La CDC paye une marge fixe qui s'ajoute au taux d'intérêt servi sur ces comptes d'épargne. Dans la mesure où cette marge est fixe, la part des dépôts sur les comptes d'épargne réglementée dans le total des dépôts de la clientèle du groupe peut avoir un impact sur les marges moyennes.

COÛTS DE STRUCTURE

Le groupe accorde une attention particulière à la maîtrise de ses frais généraux en recherchant à industrialiser, si possible, les processus mis en œuvre par la banque de détail, et ce en vue de réaliser des gains d'efficacité opérationnelle. La quasi-totalité des entités du groupe utilise le même système d'information, ce qui génère des gains d'efficacité importants. De plus, le personnel de la banque de détail est incité à promouvoir tous les produits et services du groupe, plutôt que de se spécialiser par type de produits. En conséquence des efforts déployés par le groupe, le coefficient d'exploitation s'est maintenu à un niveau inférieur à la moyenne des cinq plus grandes banques françaises, malgré les effets défavorables des charges liées à la réglementation fiscale et sociale.

COÛT DU RISQUE

Le coût du risque du groupe est relativement limité en raison de la nature de son modèle économique fondé sur la banque de détail, de son approche prudente en matière de prise de risque et de la rigueur adoptée pour gérer et surveiller les risques. En particulier, dans la mesure où les activités du groupe sont principalement exercées en France, les provisions pour risques pays sont peu importantes. Le coût du risque du groupe est aussi le reflet des activités de crédit à la consommation de Targobank Allemagne et de Cofidis qui affichent un coût du risque supérieur à celui des réseaux du Crédit Mutuel et du CIC.

EXPOSITION À LA DETTE SOUVERAINE EUROPÉENNE

En 2012, le groupe a cédé le solde de ses obligations souveraines grecques dans le cadre de la mise en place du plan d'implication du secteur privé du 21 février 2012 : cette opération a généré une perte de 34 millions d'euros (21 millions d'euros après impôt). Le groupe s'est attaché à réduire son exposition à la dette souveraine qui reste, dans l'ensemble, limitée. Le tableau ci-dessous présente au 31 décembre 2017 et 2016 l'exposition du groupe aux dettes souveraines les plus fragiles :

En millions d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Grèce	0	0
Portugal	60	99
Irlande	131	162
Total des expositions sur la Grèce, le Portugal et l'Irlande	191	261
Italie	745	1 381
Espagne	345	462
Total des expositions sur l'Italie et l'Espagne	1 090	1 843



Au 31 décembre 2017, l'ensemble des titres représentatifs de la dette publique de la Grèce, du Portugal et de l'Irlande détenus par le groupe représentait 0,5 % des capitaux propres. Des précisions complémentaires concernant l'exposition du groupe à la dette souveraine européenne sont apportées dans la note 7c des états financiers 2017 du Groupe Crédit Mutuel CM11.

STRUCTURE DU CAPITAL

En raison du statut de banque mutualiste du groupe, le capital du groupe est détenu par les caisses locales, lesquelles sont détenues par leurs sociétaires. Les résultats nets du groupe sont majoritairement portés en réserve, les sociétaires recevant une rémunération fixe déterminée chaque année pour leurs parts sociales de catégorie B (les "parts B"). En général, la part du résultat net portée en réserve s'élève à environ 97 % et le solde est distribué au titre des parts sociales.

Le groupe encourage régulièrement la souscription de nouvelles parts sociales au moyen de campagnes commerciales. Les parts sociales représentent un moyen de fidéliser la clientèle tout en constituant une source régulière de nouveaux capitaux. En revanche, dans la mesure où le groupe n'est pas coté en bourse, il ne peut pas lever de capitaux par voie d'offre au public. Des informations sur les exigences de fonds propres réglementaires du groupe sont présentées sous le chapitre IV – Informations relatives au pilier 3 des accords de Bâle.

III.1.2 – ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DU GROUPE CRÉDIT MUTUEL CM11

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

2017 : une accélération généralisée de la croissance

Le regain de visibilité politique a favorisé l'accélération de la croissance mondiale tout au long de l'année, portée notamment par la zone euro et les États-Unis. Celle-ci a franchi un nouveau palier en 2017, ce qui a alimenté le mouvement de hausse des marchés actions, sans toutefois se traduire par une hausse des taux obligataires. Le retour de la confiance, jumelé avec des conditions financières qui sont restées avantageuses, a contribué au rebond de l'investissement dans les pays développés. En fin d'année, ces éléments ont participé à la légère reprise des pressions inflationnistes, quoique très lentes à se matérialiser, ce qui ouvre la voie à la poursuite de la réduction graduelle du caractère accommodant des politiques monétaires.

Une année placée sous le signe du risque politique

La première moitié de l'année a été marquée par les échéances électorales en zone euro et par les premiers pas à la tête des États-Unis de Donald Trump. L'échec de la réforme du système de santé Obamacare (en mars 2017) a constitué un point d'inflexion, qui a initié une rechute des taux d'intérêt et du dollar face aux principales devises, inversant les mouvements observés après l'élection de D. Trump en novembre 2016. Ce mouvement sur les devises s'est amplifié avec l'absence d'accident lors de la saison électorale en Europe. Le résultat des élections françaises a permis de rassurer les entreprises et les investisseurs à l'échelle de la planète, ce qui s'est traduit par un rebond de la croissance européenne et de la monnaie unique. À l'inverse, l'horizon s'est assombri au Royaume-Uni compte tenu du manque de visibilité lié aux négociations sur le "Brexit" (et aussi de l'échec électoral de Theresa May en juin dernier). En conséquence, l'activité britannique a entamé sa phase de ralentissement, ce qui marque une rupture avec l'accélération au sein des autres zones.

Au troisième trimestre, si le risque géopolitique en Corée du Nord a peu entamé la confiance des marchés, il a favorisé, temporairement, un mouvement de fuite des capitaux vers certaines valeurs refuges (notamment l'or et le yen). Les indices asiatiques ont, quant à eux, peu souffert de cette situation, portés par la bonne tenue de la conjoncture internationale.

Sur la fin d'année, les échéances électorales se sont multipliées sans pour autant heurter la dynamique de croissance. L'absence de majorité pour Angela Merkel l'a obligée à entamer les négociations avec les libéraux et les verts, puis seulement avec le SPD (socialistes) afin de former une coalition capable de gouverner. En outre, la situation en Catalogne depuis le référendum du mois d'octobre a continué de s'apaiser avec la victoire en demi-teinte seulement, des indépendantistes aux élections de décembre.

Synchronisation de la croissance à l'échelle mondiale

En zone euro, l'absence d'accident lors des différentes échéances politiques a favorisé un très net rebond de la croissance au cours des deux derniers trimestres. Celui-ci s'explique par des facteurs domestiques (hausse des dépenses de consommation et reprise de l'investissement des ménages et des entreprises) qui ont pris le relais de la vigueur du commerce mondial. Si l'accélération de la croissance s'est d'ores et déjà diffusée à l'ensemble de la zone, ce n'est toujours pas le cas des pressions inflationnistes. L'année 2017 aura toutefois été marquée par la dissipation des risques déflationnistes (réduction généralisée des prix) ce qui a conduit la Banque Centrale Européenne à faire évoluer sa politique monétaire dans un sens moins accommodant. La réduction rapide du chômage a commencé à alimenter l'intensification des pressions salariales, ce qui laisse entrevoir une remontée graduelle et lente de l'inflation.

Aux États-Unis, malgré un exécutif instable, la croissance a continué d'accélérer, repassant au-dessus du seuil de 2 %, ce qui a porté les actions américaines, mais sans capacité à initier un mouvement d'appréciation ni pour les taux souverains ni pour le dollar. Pour repartir de l'avant, l'économie s'est avant tout appuyée sur une demande solide. Les ménages bénéficient d'un environnement porteur avec un marché du travail proche du plein emploi. Si l'accélération des salaires s'est fait attendre, la possible surchauffe du marché du travail et la volonté d'éviter la formation de bulles financières ont conduit la Fed à poursuivre son resserrement monétaire, et cela malgré le ralentissement de l'inflation sous-jacente jusqu'au T3-2017. La banque centrale a donc terminé l'année sur un total de trois hausses des taux directeurs, et s'apprête à changer de direction avec la nomination d'un nouveau gouverneur (Jérôme Powell) largement sur la même ligne que la présidente actuelle, Janet Yellen.

En Chine, le gouvernement a confirmé, lors du Congrès du Parti Communiste de la mi-octobre, que la lutte contre la pollution et le surendettement de l'économie constituaient ses priorités. La politique visant à rendre la croissance plus soutenable et durable suit donc son cours, les autorités continuant à piloter l'économie afin d'éviter un accident brutal. Si cette approche est rassurante, elle a pour corollaire le ralentissement de la croissance économique.

Enfin, sur le front des matières premières, l'année 2017 a été marquée par la prolongation des accords de baisse de production de pétrole par l'OPEP et la Russie. Cette stratégie a fini par fonctionner, si bien que le baril de Brent a fini l'année au-dessus de 66 USD. La rapidité de sa hausse depuis mi-juin alimente l'inflation à court terme.

En France, la volonté de réforme du nouveau gouvernement a alimenté le rebond de la croissance

L'élection d'Emmanuel Macron, accompagnée d'une large majorité à l'Assemblée Nationale, a marqué un tournant l'année passée. Le gouvernement a cherché à maintenir un cap réformateur et la confiance des ménages et entreprises s'est inscrite en nette hausse sur la 2^{er} partie de l'année, pour atteindre des points hauts historiques. La volonté du gouvernement de mener les réformes du marché du travail et de la fiscalité du capital s'est confirmée au travers des ordonnances et de la loi de finances votées à l'automne. La croissance n'a cessé de surprendre à la hausse et a été principalement tirée par la demande, avec le rebond de l'investissement et de la consommation. Cet environnement conjoncturel reste favorable à l'assainissement des finances publiques, qui reste au cœur des arbitrages du gouvernement. Enfin, l'année 2017 marque un cru exceptionnel pour le marché immobilier français qui a connu une forte augmentation du nombre de transactions sur le neuf comme l'ancien, induisant une forte appréciation des prix.

Pour conclure, force est de constater que la confiance a atteint des points hauts dans les pays développés, mais aussi au sein des pays émergents en fin d'année dernière, participant à l'accélération de la croissance mondiale. En 2018, aux États-Unis, la réforme fiscale viendra amplifier le regain d'activité généré par la reprise de l'investissement. En zone euro, la levée du risque politique et les bonnes perspectives permettent de tabler sur une croissance élevée, qui se diffuse dans l'ensemble des pays. Ce contexte économique et financier rend les politiques monétaires accommodantes des banques centrales de moins en moins nécessaires.

ACTIVITÉ DU GROUPE CRÉDIT MUTUEL CM11

Dans un environnement marqué par un basculement financier et réglementaire et une révolution digitale et des comportements, le Groupe Crédit Mutuel CM11 intensifie son développement commercial au service de ses 24,3 millions de clients sur l'ensemble de ses métiers : progression des encours d'épargne et de crédits, bonnes performances en assurance et diversification vers des services innovants pour nos clients et sociétaires.

La banque

Les encours des dépôts de la clientèle s'établissent à 288,5 milliards d'euros à fin décembre 2017, en progression de 4,8 % tirés par la forte croissance des dépôts à vue (+13,7 % à 120,8 milliards d'euros) compte tenu des faibles rémunérations des produits d'épargne.

Les encours sur livrets continuent de progresser aussi bien sur les livrets bleu et A (+6,3 % à 28 milliards d'euros) malgré le gel du taux du placement à 0,75 % pour deux ans que sur les autres livrets (+3,8 % à 53,4 milliards d'euros). Ces tendances reflètent l'attentisme prudent des épargnants dans un contexte de nombre important de mesures annoncées concernant l'épargne.

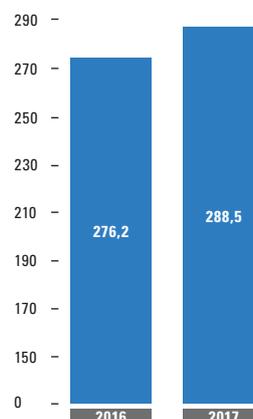
L'épargne logement conserve des flux positifs de 2,3 milliards d'euros portant les encours à 33,5 milliards d'euros à fin 2017 tandis que les dépôts négociés (PEP, comptes à terme) voient leurs encours reculer de 13,3 % à 45,9 milliards d'euros.

Les encours de crédits à la clientèle (344,9 milliards d'euros à fin décembre 2017) sont en hausse de 5,3 %.

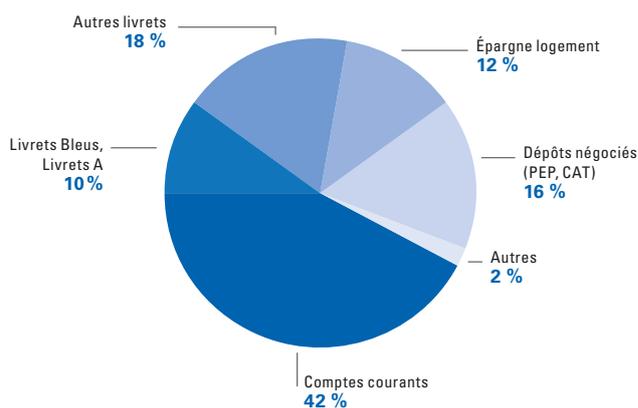
La production de crédits immobiliers enregistre une croissance significative de 15,3 % par rapport à 2016 soit 36,1 milliards d'euros en 2017 ; cette bonne performance ne se retrouve que par-

tiellement dans la progression des encours de crédits à l'habitat (+4 % sur un an à près de 168 milliards d'euros fin 2017) en raison notamment de l'accélération du rythme des remboursements anticipés et du rythme naturel des amortissements.

Encours des dépôts de la clientèle au 31 décembre
En milliards d'euros



Structure des dépôts de la clientèle au 31 décembre 2017

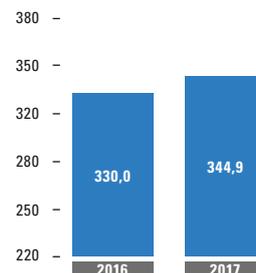


La production des crédits à l'équipement aux entreprises affiche une croissance élevée de 11,5 % par rapport à 2016 à 18,5 milliards d'euros et les encours progressent de 14,2 % à 78,6 milliards d'euros.

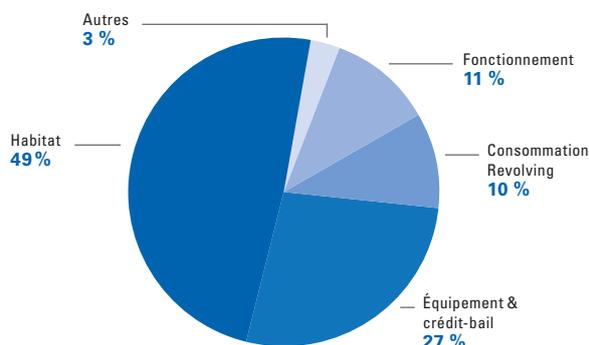
L'encours des crédits à la consommation est de 34,3 milliards d'euros à fin décembre 2017 en hausse de 6,6 % sur un an. Les filiales spécialisées du groupe Cofidis et Targobank Allemagne représentent 65 % des encours et se positionnent favorablement avec des encours en progression respectives de +9,2 % et +7,3 %.

Le groupe prend ainsi sa place pour accompagner et fidéliser ses clients particuliers en finançant leurs dépenses d'équipement et d'aménagement ou d'acquisition automobile.

Encours de crédit de la clientèle au 31 décembre
En milliards d'euros

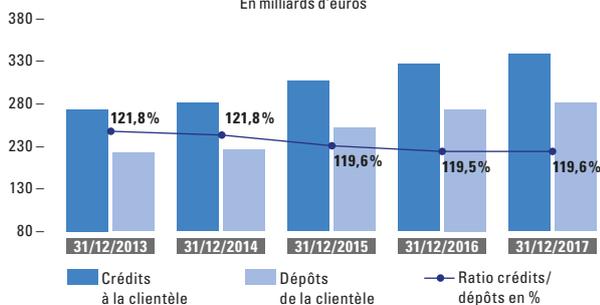


Structure des crédits à la clientèle au 31 décembre 2017



En 2017, la croissance assez similaire des encours de dépôts et de crédits, respectivement 4,8 % et 5,3 %, permet au ratio crédits / dépôts de se stabiliser en deça de 120 % depuis trois années consécutives.

Évolution du ratio crédits/dépôts En milliards d'euros



L'assurance

Le métier assurance du Groupe Crédit Mutuel CM11 a connu une excellente dynamique en 2017.

Le chiffre d'affaires du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM), d'un montant de 10,2 milliards d'euros, traduit l'excellent niveau des ventes en assurances de risques et le rééquilibrage réussi en assurance vie.

S'agissant des assurances de risques, le chiffre d'affaires des assurances de biens (1,9 milliard d'euros) progresse de 5,6 %, soit une hausse plus de deux fois supérieure à celle du marché (+2,4 %). Cette performance est liée à un niveau de production record en assurances automobile et habitation, avec respectivement 451 000 et 378 000 contrats vendus. La progression est particulièrement significative en assurance automobile, avec un chiffre d'affaire en hausse de 6,3 % en France et une part de marché qui a augmenté d'un point en deux ans et demi.

Le chiffre d'affaires des assurances de personnes progresse pour sa part de 4,9 % (2,7 milliards d'euros). La prévoyance a été particulièrement mise en avant en 2017, les conseillers disposant depuis le mois d'avril d'un nouvel outil d'aide à la vente et d'une gamme de produits améliorée. Le portefeuille de contrats Assurance Accidents de la Vie augmente ainsi de près de 10 %.

Le développement également soutenu du portefeuille de contrats à destination des professionnels reflète la bonne appropriation de ce marché par le réseau.

En assurance vie, la collecte brute en épargne est globalement en repli de 12,6 %. Le contexte de taux durablement bas a conduit le groupe à limiter dès 2016 la collecte en euros et à la réorienter vers davantage d'unités de comptes. La réussite de cette stratégie se traduit par une part des unités de compte dans

la collecte désormais en ligne avec le marché (à 25,9 % – 27,9 % pour le marché). Elle se traduit également par un niveau de collecte brute qui correspond à notre part de marché sur l'encours.

Les activités de services

La volonté du Groupe Crédit Mutuel CM11 d'offrir à ses sociétaires et clients un ensemble de services pour répondre à leurs besoins dans la vie quotidienne s'illustre dans le développement d'une large gamme de services performants, notamment en matière de téléphonie, de télésurveillance, de ventes immobilières et de portefeuille électronique.

Ce positionnement comme banque de la modernité et distributeur de services à haute valeur technologique s'est notamment illustrée en 2017 par le lancement de l'offre Avantoo proposant une prestation complète avec un compte courant, des services à distance performants et un abonnement téléphonique.

Euro-Information Telecom

L'opérateur full MVNO (Mobile Virtual Network Operator) du groupe, commercialise ses offres sous plusieurs marques différentes : Crédit Mutuel Mobile, CIC Mobile, NRJ Mobile, Cofidis Mobile, Auchan Telecom et Cdiscount Mobile ; il est le seul opérateur associant les offres de téléphonie et les produits et services bancaires.

Dans un contexte de concurrence toujours vive, Euro-Information Telecom poursuit le développement de son modèle qui repose sur des offres de services mobiles associant forte abondance data (100Go) et prix d'accès parmi les meilleurs du marché. Cette stratégie s'appuie sur un approvisionnement 2G/3G/4G auprès des trois opérateurs d'infrastructure garantissant les meilleures conditions d'accès.

En 2017, Euro-information Telecom a connu un développement commercial dans les trois segments de marché du secteur : grand public, entreprises et wholesale (grands comptes et opérateurs MVNO).

Le développement du parc client s'est poursuivi avec une croissance nette positive de l'ordre de 100 000 clients pour un parc qui atteint à fin d'année 1 667 000.

En 2017, Euro-Information Telecom clôture sur des chiffres les plus hauts de son histoire : un chiffre d'affaires de 467 millions d'euros (+7 % par rapport à 2016) et un résultat net contributif de 34,7 millions d'euros obtenu notamment grâce à l'optimisation de ses coûts d'achat auprès des opérateurs de réseau.

A la fin 2017, Euro-Information Telecom maintient et consolide sa place de premier MVNO français.

Euro Protection Surveillance (EPS)

La filiale de télésurveillance du Groupe Crédit Mutuel CM11 a poursuivi en 2017 son développement et compte désormais 446 434 abonnés (+7,6 %) dont 91 % de particuliers, la clientèle de professionnelle se développant progressivement (+10 % en 2017). EPS conforte ainsi sa place de numéro 1 de la télésurveillance résidentielle en France en détenant environ 31 % du marché (source : Atlas de la Sécurité 2017 / données internes).

Le chiffre d'affaires 2017 atteint 160,7 millions d'euros (+7,2 % sur un an) et le résultat net contributif 26,4 millions (+15,7 %).

Lyf pay, le paiement d'aujourd'hui

Dans le domaine du portefeuille électronique, le groupe a entériné le rapprochement de son application, Fivory, avec celle de BNP Paribas, Wa ! afin de créer une nouvelle marque baptisée



Lyf Pay. Cette nouvelle application, disponible depuis le 18 mai, a été développée avec les commerçants et pour les consommateurs. Elle couvre un champ d'application extrêmement étendu : paiement en magasin (du petit commerçant à la grande distribution, avec un déploiement en 2017 dans les hypermarchés Auchan), achat sur Internet, paiement de personne à personne ou même don à une association. Intégrant cartes de paiement, cartes de fidélité, coupons, elle nourrit une véritable proximité avec les consommateurs qu'elle accompagne, leur proposant l'actualité de leurs magasins favoris, des offres dont ils peuvent bénéficier et des informations relatives à leurs dépenses.

En 2017, l'application a été téléchargée 273 600 fois, elle compte un total de 156 000 utilisateurs inscrits dont 50 000 utilisateurs actifs par mois.

CM-CIC Immobilier

Pour répondre aux besoins des clients-sociétaires dans un souci de diversification de son offre, le Groupe Crédit Mutuel CM11 a organisé l'ensemble de ses filiales immobilières au sein d'un pôle aux activités diversifiées. En matière de ventes immobilières neuves, CM-CIC Agence Immobilière affiche un nombre de réservations nettes de 9 904 logements en 2017 en hausse de 13 % par rapport à 2016 (+1 100) ; CM-CIC Gestion Immobilière a réalisé un cumul de 4 534 mandats de gestion Zeninvest ; CM-CIC Aménagement Foncier a comptabilisé 976 réservations de terrains. En termes de promotion, Ataraxia Promotion affiche un nombre de réservations de 518 logements.

RÉSULTATS DU GROUPE CRÉDIT MUTUEL CM11

En millions d'euros	2017	2016	Évolution ¹
Produit net bancaire	14 009	13 302	+4,2 %
Frais de fonctionnement	(8 458)	(8 202)	+2,0 %
Résultat brut d'exploitation	5 551	5 100	+7,8 %
Coût du risque	(871)	(826)	+4,4 %
Résultat d'exploitation	4 680	4 273	+8,5 %
Gains/pertes s/autres actifs & MEE	(346)	(310)	+11,7 %
Résultat avant impôt	4 334	3 963	+8,3 %
Impôt sur les sociétés	(1 929)	(1 383)	+40,5 %
Gains & pertes nets d'IS sur act. abandonnées	22	44	n.s.
Résultat net	2 427	2 624	-10,5 %
Intérêts minoritaires	219	214	+1,8 %
Résultat net - part du groupe	2 208	2 410	-11,6 %

1. À périmètre constant.

Produit net bancaire

En 2017, le PNB du Groupe Crédit Mutuel CM11 s'est accru de 700 millions d'euros par rapport à 2016 pour atteindre 14 milliards (+4,2 %). Cette bonne progression d'activité a été réalisée principalement dans les deux métiers cœurs du groupe, la banque de détail et l'assurance, qui représentent 80 % de son PNB.

La répartition géographique du produit net bancaire du Groupe Crédit Mutuel CM11 montre la prédominance des activités sur le marché domestique qui représente 78 %. Le groupe réalise 22 % de son PNB à l'étranger, dont 12 % en Allemagne.

Le PNB de la banque de détail (10 milliards d'euros soit 68 % du total) bénéficie d'une progression des commissions perçues par le réseau tandis que la marge d'intérêt poursuit sa décline. Il profite de la bonne tenue de la marge de la filiale spécialisée dans

le crédit à la consommation Cofidis et d'un effet périmètre favorable lié à l'intégration des filiales d'affacturage et de crédit-bail acquises auprès de General Electric en juillet 2016.

En assurances, la hausse de la marge brute liée à une activité toujours soutenue et de bons résultats techniques entraîne une progression du produit net assurance de 18,2 % à 1,8 milliard d'euros.

La contribution du capital développement au PNB du groupe s'apprécie de 33,2 % à 259 millions d'euros reflétant la bonne appréciation du portefeuille de participations et les plus-values nettes réalisées sur les cessions.

Dans un contexte de marché des capitaux peu favorable, le PNB de la banque privée réalise néanmoins une progression de 6,1 % à 509 millions d'euros tandis que celui de la banque de financement et des activités de marché recule de près de 5 % à 765 millions d'euros.

Enfin, des plus-values de cessions de participations minoritaires ont impacté favorablement le PNB en 2017.

En millions d'euros	Exercice clos le 31 décembre		
	2017	2016 retraité	Évolution ¹
Banque de détail	10 031	9 666	+1,9 %
Assurance	1 764	1 492	+18,2 %
Financements et marchés	765	805	-4,9 %
Banque privée	509	512	+6,1 %
Capital développement	259	195	+33,2 %
Logistique et holding	1 459	1 357	+0,0 %
Inter activités	(777)	(725)	Ns
Total	14 009	13 302	+4,2 %

1. À périmètre constant.

La répartition géographique du produit net bancaire du Groupe Crédit Mutuel CM11 montre la prédominance des activités de banque et d'assurance sur le marché domestique du groupe, la France, qui représente 78 % du PNB des métiers commerciaux de l'exercice 2017. Le tableau ci-dessous indique la répartition du produit net bancaire du groupe par zone géographique pour les exercices 2016 et 2017.

En millions d'euros	31/12/2017	31/12/2016	Évolution
France	11 060	10 688	+3,5 %
Europe hors France	2 776	2 402	+15,6 %
Autres pays	173	212	-18,4 %
Total	14 009	13 302	+5,3 %

Conformément à l'article 7 de la loi 2013-672 du 26 juillet 2013 du Code monétaire et financier, modifiant l'article L. 511-45 qui impose aux établissements de crédit de publier des informations sur leurs implantations et leurs activités dans chaque état ou territoire, le tableau ci-dessous détaille l'activité du Groupe Crédit Mutuel CM11 dans les différents pays d'implantation.

Le pays de chaque implantation est mentionné dans le périmètre de consolidation. Le groupe ne dispose pas d'implantation répondant aux critères définis par l'arrêté du 6 octobre 2009 dans les états ou territoires non coopératifs (ETNC) figurant sur la liste fixée par l'arrêté du 17 janvier 2014.



Pays	PNB	Bénéfice ou perte avant impôts et taxes	Impôts courants	Impôts différés	Autres taxes	Effectifs moyens en ETP	Subventions publiques
Allemagne	1 555	586	-165	-1	-80	7 328	0
Belgique	136	32	-7	1	-7	606	0
Espagne	365	43	-28	-1	-20	2 428	0
États-Unis	102	75	-21	-12	-6	86	0
France	11 057	4 963	-1 600	-35	-1 608	51 706	0
Hong-Kong	4	1	-2	1	0	7	0
Hongrie	46	9	0	0	-3	265	0
Italie	42	6	0	0	-4	225	0
Luxembourg	302	128	-23	7	-18	832	0
Maroc	0	65	0	0	0	0	0
Monaco	3	1	0	0	0	9	0
Pologne	1	-1	0	0	0	27	0
Portugal	163	95	-27	1	-5	643	0
République Tchèque	7	-2	0	0	-1	142	0
Royaume-Uni	43	23	-4	-2	-4	62	0
Saint Martin	3	-1	0	0	0	9	0
Singapour	63	24	-5	1	1	248	0
Slovaquie	1	-3	0	0	0	43	0
Suisse	115	36	-6	1	-10	322	0
Tunisie	0	17	0	0	0	0	0
Total	14 008	6 097	-1 889	-39	-1 765	64 988	0

Résultat brut d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation ressort à 5 551 millions d'euros en 2017 contre 5 100 millions d'euros en 2016, soit une progression de 7,8 % à périmètre constant qui s'explique par une hausse des frais généraux inférieure à celle du PNB.

Les frais de fonctionnement du groupe, à 8,5 milliards d'euros, sont en hausse de 2,0 % par rapport à 2016. Ils incluent l'impact exceptionnel des frais de restructuration du secteur de la presse et de l'accroissement de 29 % de la contribution au Fonds de Résolution Unique.

Les frais de fonctionnement des pôles opérationnels hors effet de variation de périmètre sont en hausse de 1,2 %. Ils traduisent la bonne maîtrise des coûts. Le coefficient d'exploitation s'améliore de 1,3 point à 60,4 % reflétant ces efforts dans un contexte de bon développement de l'activité.

Analyse du coût du risque et des créances douteuses

Le coût du risque s'élève à 871 millions d'euros contre 826 millions en 2016 en hausse de 4,4 % à périmètre constant (effet de la provision collective). Rapporté aux encours de crédits à la clientèle la charge du risque est stable à 0,24 %.

Le coût du risque sur base individuelle de la banque de détail représente 95 % de la charge totale du groupe. Il diminue de 5,1 % et bénéficie d'une bonne maîtrise des risques de la part des réseaux Crédit Mutuel et CIC (-6,9 %) et Targobank en Espagne (34 millions d'euros en 2017 contre 89 millions en 2016).

Le taux de créances douteuses est de 3,3 % à fin 2017 contre 4,0 % en 2016 et le taux de couverture globale des créances douteuses s'établit à 59,7 %.

Coût du risque en % des crédits à la clientèle	31/12/2017	31/12/2016
Réseaux bancaires ¹	0,13 %	0,13 %
Particuliers ²	0,04 %	0,04 %
Crédits à l'habitat ²	0,02 %	0,03 %
Crédits à la consommation - Targobank Allemagne	1,32 %	1,09 %
Crédits à la consommation - Cofidis	2,36 %	2,44 %
Banque de financement ³	0,11 %	0,22 %
Banque privée	0,05 %	0,04 %
Coût du risque clientèle global	0,24 %	0,24 %

1. Réseaux (hors Targobank en Allemagne, Cofidis et filiales support réseau).
2. Hors Targobank en Espagne ; hors provisions collectives.
3. Grandes entreprises, International (yc succursales étrangères), financements spécialisés.

En milliards d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Montant brut de l'encours de crédits à la clientèle	352,0	338,5
Créances douteuses	11,8	13,5
Provisions pour dépréciation des créances	7,0	8,5
dont provisions pour dépréciations individuelles	6,4	8,0
dont provisions sur base collective	0,5	0,5
Ratio des créances douteuses ^{1,2}	3,34 %	3,98 %
Ratio de couverture des créances douteuses	57,7 %	63,0 %

1. Créances douteuses individuelles/montant brut des crédits à la clientèle.
2. Arrondis.

Se reporter au rapport sur les risques figurant au chapitre III.3 du document de référence 2017 pour de plus amples informations concernant le portefeuille de crédits du Groupe, les risques liés



aux engagements hors bilan, les provisions et les expositions douteuses.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation du groupe s'apprécie de 8,5 % à 4,7 milliards d'euros en 2017 contre 4,3 milliards en 2016.

Autres éléments du compte de résultat

Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence

La quote-part du groupe dans le résultat net des entreprises mises en équivalence est de -334 millions d'euros en 2017 contre -136 millions en 2016. Ce montant inclut notamment la comptabilisation de la moins-value sur les titres Banco Popular à la suite de sa cession à Santander en juin sur décision du Comité de Résolution Unique (impact 121 millions d'euros nets après impôt) et la dépréciation de la valeur de mise en équivalence des titres de la BMCE Bank of Africa à leur cours de bourse (175 millions d'euros). Sont également comptabilisés dans ce poste le résultat net des participations du groupe dans la Banque Marocaine du Commerce Extérieur et la Banque de Tunisie pour 60,1 millions d'euros ou dans les compagnies d'assurance ACMN ou Royale Marocaine d'Assurance notamment (31,3 millions).

Gains ou pertes sur autres actifs

Les gains ou pertes sur autres actifs affichent un gain net de 3 millions d'euros.

Variations de valeur des écarts d'acquisition

Une dépréciation de l'écart d'acquisition de CIC Iberbanco est comptabilisée dans ce poste pour 14,9 millions d'euros.

Résultat avant impôt

Le résultat avant impôt, 4,3 milliards d'euros, est en hausse de 8,3 % en 2017 par rapport à 2016.

Résultat net

Malgré l'appréciation du résultat avant impôt traduisant les performances opérationnelles du groupe, le résultat net s'inscrit en retrait de 10,5 % à 2,4 milliards d'euros après l'imputation d'une surtaxe exceptionnelle de 296 millions imposée aux grandes sociétés afin de compenser pour partie l'inconstitutionnalité de la taxe sur les dividendes. À fiscalité égale en 2017, le résultat total du groupe serait de 2,7 milliards d'euros en progression de 100 millions par rapport à l'année 2016. Le résultat net part du groupe est de 2,2 milliards d'euros (-11,6 %).

La charge fiscale du groupe s'élève à 1,9 milliard d'euros (1,4 milliard d'euros en 2016), soit un taux d'imposition record de 44,5 %.

RÉSULTATS PAR ACTIVITÉ DU GROUPE CRÉDIT MUTUEL CM11

Description des pôles d'activité

La banque de détail : ce métier regroupe les caisses locale de Crédit Mutuel, le réseau CIC, la Banque Européenne du Crédit Mutuel, CIC Iberbanco, Targobank en Allemagne et en Espagne, le Groupe Cofidis Participations, Banque Casino et toutes les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par les réseaux : crédit-bail mobilier et location avec option d'achat, crédit-bail immobilier, crédit vendeur, affacturage, gestion collective, épargne salariale et ventes immobilières.

Assurance : l'activité d'assurance est constituée par le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

La banque de financement : avec ses équipes basées en France ou dans ses succursales (Londres, New York, Singapour, Hong Kong), la banque de financement offre des services à une clientèle de grandes entreprises et d'institutionnels, dans le cadre d'une approche globale de leurs besoins. Elle appuie également l'action des réseaux "entreprises" pour leur grande clientèle, et contribue au développement de l'activité internationale ainsi qu'à la mise en œuvre de financements spécialisés (acquisitions, actifs, projets).

Les activités de marché : les activités de marché du Groupe Crédit Mutuel CM11 sont logées dans le bilan du CIC. Elles comprennent le métier investissement taux, actions et crédits et le métier commercial (CM-CIC Market Solutions) en France et dans les succursales de New York et Singapour.

La banque privée : les sociétés qui composent le métier opèrent tant en France par le biais de CIC Banque Transatlantique qu'à l'étranger par l'intermédiaire des filiales et succursales Banque de Luxembourg, Banque CIC Suisse, Banque Transatlantique Luxembourg, Banque Transatlantique Belgium, Banque Transatlantique Londres. Elles développent un savoir-faire en matière de gestion financière et d'organisation patrimoniale, mis au service de familles d'entrepreneurs et d'investisseurs privés.

Le capital développement : ce métier est exercé par CM-CIC Investissement qui, basé à Paris, dispose d'antennes à Lyon, Nantes, Lille, Bordeaux et Strasbourg assurant ainsi la proximité avec la clientèle, tout en abordant une phase de développement progressif à l'international. Il réunit les activités de prises de participations, de conseils en fusions-acquisitions et d'ingénierie financière et boursière.

Informatique, logistique et presse : ce pôle rassemble les sociétés informatiques du groupe, les structures à vocation logistique et l'activité presse.

Holding : ce pôle rassemble les activités dépositaires et trésorerie centrale / refinancement du groupe (depuis janvier 2017) ainsi que tous les éléments non affectés à une autre activité.

Banque de détail

La banque de détail est de loin le secteur d'activité le plus important du groupe. En 2017, le produit net bancaire du groupe provenait à hauteur de 68 % du métier de la banque de détail. Le tableau ci-dessous présente les éléments constitutifs du résultat de la banque de détail pour les exercices 2016 et 2017.

En millions d'euros	2017	2016 retraité ¹	Évolution ²
Produit net bancaire	10 031	9 666	-1,9 %
Frais de fonctionnement	(6 327)	(6 177)	+0,3 %
Résultat brut d'exploitation	3 704	3 489	+4,7 %
Coût du risque	(849)	(800)	+5,0 %
Gains/pertes s/autres actifs & MEE	(7)	2	n.s.
Résultat avant impôt	2 849	2 691	+4,3 %
Impôt sur les sociétés	(996)	(969)	+3,4 %
Résultat net	1 853	1 722	+4,8 %

1. Voir précisions méthodologiques.

2. À périmètre constant – voir précisions méthodologiques.

Le produit net bancaire de la banque de détail représente 68 % du PNB total du groupe. Il a connu en 2017 une progression de 1,9 % à périmètre constant, pénalisé par la contraction de la marge d'intérêt consécutive à un contexte de taux bas et un

mouvement de renégociations et de remboursements anticipés de prêts immobiliers. En revanche, les commissions évoluent positivement de 6,5 % illustrant la transition vers un modèle de diversification générateur de commissions.

Les revenus de la banque de détail intègrent, en année pleine en 2017, 321 millions d'euros de PNB des activités affacturage et crédit-bail de General Electric en France et en Allemagne acquises en juillet 2016.

Les frais de fonctionnement sont très bien maîtrisés. A périmètre constant, ils sont quasiment stables (+0,3 %) à 6 327 millions d'euros. Le résultat brut d'exploitation à 3 704 millions est en progression de 4,7 % et le coefficient d'exploitation de la banque de détail s'améliore de 0,8 point à 63,1 %.

Le coût du risque est en hausse de 5 % à 849 millions d'euros. Il reflète une hausse des provisions collectives calculées sur base de paramètres statistiques (+82 millions d'euros) et une baisse du coût du risque sur base individuelle de 42 millions (-5,1 %). Rapporté aux encours de crédits, le coût du risque sur base individuelle de la banque de détail s'affiche à un niveau bas de 0,25 % en 2017 (0,28 % en 2016).

Le résultat avant impôt, à 2 849 millions d'euros s'apprécie de 4,3 %.

Après prise en compte de la charge fiscale, le résultat net de la banque de détail s'établit à 1 853 millions d'euros en 2017 contre 1 722 millions en 2016.

Réseaux bancaires

Le PNB du réseau de bancassurance Crédit Mutuel CM11 est quasiment stable en 2017 par rapport à 2016 (-0,5 %) à 2 949 millions d'euros. La perte de marge causée par la baisse des taux malgré l'augmentation des volumes est presque compensée par la hausse des commissions (+9,4 %) dont le poids dans le PNB s'est apprécié de 4,4 points et atteint près de 49 %. Les frais de fonctionnement sont maîtrisés, en légère hausse de 0,4 % à 2 107 millions d'euros.

Le coût du risque est en hausse de 7 millions d'euros en raison de la forte hausse des provisions collectives (+25 millions d'euros) tandis que les provisions pour risque individuel baissent (-18 millions) attestant de la qualité des créances. Le résultat net atteint 468 millions d'euros (-10 %).

Le PNB du réseau bancassurance du CIC (3 367 millions d'euros) s'apprécie de 2,6 %, le léger tassement de la marge (-0,7 %) étant compensé par une bonne augmentation des commissions (+101 millions, soit +6,5 %). Les frais de fonctionnement augmentent modérément de 1,1 % ; le résultat brut d'exploitation progresse donc de 5,3 % à 1 214 millions d'euros et le coefficient d'exploitation gagne 1 point à 63,9 %. Après une charge du risque et une charge fiscale plus importantes, le résultat net du

réseau de bancassurance du CIC s'établit à 662 millions d'euros en hausse de 1,3 % par rapport à 2016.

Le produit net bancaire de la BECM est en hausse de 7 %, à 293,3 millions d'euros. La marge financière est favorablement impactée par l'augmentation des volumes sur les crédits à la clientèle et la baisse des taux sur les ressources. Le résultat brut d'exploitation progresse de 7,6 %, à 200 millions d'euros, avec l'amélioration de 0,4 point du coefficient d'exploitation à un niveau bas de 31,8 %. Le résultat avant impôt est en baisse de 9,6 % à 158,2 millions d'euros, intégrant un coût du risque représentant 0,30 % des crédits bruts à la clientèle en capitaux moyens annuels.

A 1 433 millions d'euros, le PNB du réseau bancaire de Targobank en Allemagne est en hausse de 2,3 %, bénéficiant de l'augmentation significative des volumes de crédits qui compense notamment les effets de la baisse des taux. Grâce aux gains de productivité réalisés par la banque, les frais de fonctionnement sont en recul de 1,7 % à 783 millions d'euros. Après l'incidence du coût du risque - dont la hausse accompagne la progression des encours - et celle de la charge fiscale, le résultat net IFRS contributif du réseau bancaire de Targobank s'inscrit en hausse de 4,2 % par rapport à 2016 à près de 310 millions d'euros.

Les métiers d'appui de la banque de détail

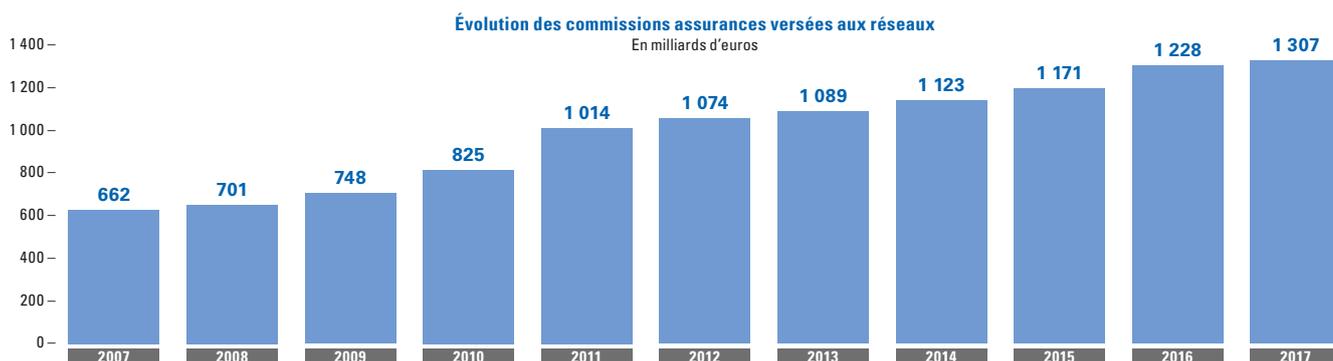
Le PNB de la banque de détail de Cofidis est en hausse de 3,6 % à 1 261 millions d'euros et la contribution au résultat net du groupe en 2017 ressort à 213 millions, en progression de 13,9 %.

Les filiales acquises auprès de General Electric en France et en Allemagne représentent un PNB de 321 millions d'euros en année pleine.

Assurance

En 2017, le produit net bancaire du Groupe Crédit Mutuel CM11 provient à hauteur de 12 % des activités d'assurances. Le tableau ci-dessous détaille les éléments constitutifs du résultat du métier assurance pour les exercices 2016 et 2017, tel que présenté dans les états financiers consolidés du groupe.

En millions d'euros	2017	2016	Évolution
Produit net bancaire	1 764	1 491	+18,2 %
Frais de fonctionnement	(521)	(498)	+4,7 %
Résultat brut d'exploitation	1 242	994	+25,0 %
Gains/pertes s/autres actifs & MEE	31	45	-31,0 %
Résultat avant impôt	1 273	1 039	+22,6 %
Impôt sur les sociétés	(532)	(306)	+73,5 %
Résultat net	742	733	+1,3 %





Le développement important de l'activité assurance est réalisé sans dégradation des résultats techniques. Ceux-ci restent orientés favorablement, conduisant à une progression importante du résultat d'exploitation.

En assurance-vie, les taux servis sont stables par rapport à 2016. La Provision pour Participation aux Excédents, destinée à faire face à une situation de taux durablement bas, a pu être dotée de 0,8 milliard d'euros supplémentaires en 2017.

Le résultat contributif assurance aux résultats du Groupe Crédit Mutuel CM11 s'établit à 742 millions d'euros, en légère progression par rapport à 2016 (+1,3 %).

Le résultat net du GACM est de 754 millions d'euros (+1,4 %). Ce résultat tient compte de provisions supplémentaires en assurance des emprunteurs dans le contexte de la résiliation annuelle désormais possible, et de la contribution exceptionnelle d'impôt sur les sociétés due au titre des comptes clos au 31 décembre 2017. Le taux d'impôt sur les sociétés est ainsi porté à 44,43 % et la charge d'impôt s'élève à 532 millions d'euros (306 millions d'euros en 2016) dont 135 millions d'euros au titre de la contribution exceptionnelle.

Ces résultats intègrent un versement de commissions aux réseaux distributeurs de 1,307 milliard d'euros, en progression de 6,4 %.

Banque de financement et activités de marché

En 2017, le produit net bancaire du groupe provenait à hauteur de 6 % des activités banque de financement et de marché. Le tableau ci-dessous présente les éléments constitutifs du résultat du métier banque de financements et activité de marché pour les exercices 2016 et 2017.

En millions d'euros	2017	2016 retraité ¹	Évolution ²
Produit net bancaire	765	805	-4,9 %
Frais de fonctionnement	(321)	(301)	+6,7 %
Résultat brut d'exploitation	444	504	-11,8 %
Coût du risque	(11)	(19)	-41,6 %
Résultat avant impôt	433	485	-10,7 %
Impôt sur les sociétés	(142)	(169)	-16,4 %
Résultat net	291	315	-7,6 %

1. Voir précisions méthodologiques.

2. À périmètre constant – voir précisions méthodologiques.

Banque de financement

L'encours de crédits nets à la clientèle de la banque de financement s'élève à 17,1 milliards d'euros en augmentation de 4,6 %.

Le PNB à 382 millions d'euros est en recul de 2,7 % dans un contexte de taux d'intérêts négatifs et avec des commissions en diminution de 5,7 %.

Les frais de fonctionnement progressent de 2,4 % à 109 millions d'euros avec une cotisation au Fonds de Résolution Unique supérieure de 3 millions d'euros à celle de l'an passé.

Le coût du risque s'élève à 19 millions d'euros contre 22 millions un an plus tôt avec des provisions collectives qui restent en reprise nette de 19 millions d'euros contre 15 millions en 2016.

Le résultat avant impôt s'établit à 254 millions d'euros en baisse de 3,9 % par rapport au 31 décembre 2016.

Activités de marché

Les activités de marché réalisent un PNB de 383 millions d'euros en baisse de 6,9 % par rapport à 2016.

L'essentiel de la rentabilité des opérations commerciales est affecté dans le compte d'exploitation des entités qui assurent le suivi des clients comme c'est le cas des autres métiers d'appui du réseau. En 2017, le groupe s'est associé au développement de nombreuses sociétés sur les marchés : 36 opérations ont été réalisées sur le marché primaire obligataire et 13 sur le marché primaire actions.

Le savoir-faire du métier d'investissement du CIC est proposé à la clientèle dans le cadre du fonds AIFM Cigogne dont l'encours a dépassé 3 milliards d'euros.

La hausse des frais de fonctionnement de 9 % s'explique, pour partie, par l'imputation à ce métier d'une cotisation au Fonds de Résolution Unique supérieure de plus de 7 millions à celle de l'an passé.

Le résultat avant impôt ressort à 179 millions d'euros contre 220 millions d'euros l'an passé.

Banque privée

En 2017, le produit net bancaire du Groupe Crédit Mutuel CM11 provenait à hauteur de 3 % du métier de banque privée. Le tableau ci-dessous présente les éléments constitutifs du résultat du métier de banque privée pour les exercices 2016 et 2017.

En millions d'euros	2017	2016	Évolution ¹
Produit net bancaire	509	512	+6,1 %
Frais de fonctionnement	(353)	(367)	+6,2 %
Résultat brut d'exploitation	155	145	+5,8 %
Coût du risque	(5)	(4)	ns
Gains/pertes s/autres actifs & MEE	4	7	ns
Résultat avant impôt	154	149	+2,3 %
Impôt sur les sociétés	(35)	(32)	+10,5 %
Gains & pertes nets d'IS sur act. abandonnées	22	(22)	ns
Résultat net	141	95	+23,3 %

1. À périmètre constant – voir précisions méthodologiques.

L'encours des dépôts comptables de la banque privée se maintient à 19 milliards d'euros (-0,4 % par rapport au 31 décembre 2016). Celui des crédits s'élève à 11,6 milliards d'euros (+2,3 %). L'épargne gérée et conservée s'élève à 93,6 milliards d'euros (+10,2 %).

Le PNB atteint 509 millions d'euros en progression de 6,1 %. Les commissions augmentent de 5,5 % et les autres composantes du PNB (marge nette d'intérêt et autres éléments) en moyenne de 6,7 %.

Les frais de fonctionnement s'établissent à 353 millions d'euros (+6,2 %).

Le coût du risque atteint 5 millions d'euros contre 4 millions d'euros l'an passé.

Le résultat avant impôt ressort à 154 millions d'euros (149 millions en 2016 incluant une plus-value de 10 millions d'euros sur cession d'immeuble), en hausse de 2,3 % avant prise en compte au 31 décembre 2017 du résultat net sur activités cédées soit +22 millions en 2017 (cessions de l'activité banque privée de Singapour et de Hong-Kong). En 2016, le résultat sur activités cédées était de -22 millions d'euros.

Ces résultats n'incluent pas ceux des agences CIC Banque Privée en France qui sont intégrées dans les banques CIC pour servir principalement la clientèle des dirigeants d'entreprises.

Le résultat courant avant impôt des agences CIC Banque Privée se maintient à 94,6 millions d'euros (-0,7 %).

Capital-développement (CM-CIC Investissement)

En 2017, le produit net bancaire du Groupe Crédit Mutuel CM11 provenait à hauteur de 2 % du métier de capital-développement. Le tableau ci-dessous présente les éléments constitutifs du résultat du métier de capital-développement pour les exercices 2016 et 2017.

En millions d'euros	2017	2016	Évolution
Produit net bancaire	259	195	+33,2 %
Frais de fonctionnement	(47)	(46)	+3,9 %
Résultat brut d'exploitation	212	149	+42,1 %
Résultat avant impôt	212	149	+42,1 %
Impôt sur les sociétés	1	(0)	ns
Résultat net	213	149	+43,4 %

Les encours investis en gestion pour compte propre s'élevaient à 2,3 milliards d'euros dont 668 millions investis en 2017 par l'ensemble des entités du pôle capital développement depuis le début de l'année. Le portefeuille est composé de 352 participations hors fonds, dont la très grande majorité est constituée d'entreprises clientes des réseaux du groupe. Les capitaux gérés pour compte de tiers se sont élevés à 205 millions d'euros.

L'activité de capital développement a réalisé de bonnes performances en 2017 avec un PNB de 259 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 195 millions en 2016 et le résultat avant impôt s'inscrit à 212 millions d'euros contre 149 millions un an auparavant.

En milliards d'euros	31/12/2017
Cumul des capitaux investis par le groupe	2 262
Valeur du portefeuille du groupe, hors capitaux gérés pour compte de tiers	2 539
Investissements de l'année	668

Informatique, logistique et presse / Holding

Ces activités sont constituées de deux secteurs distincts. Le premier rassemble les activités qui ne sont pas rattachées à l'un des autres métiers, telles que les participations historiques du groupe dans des sociétés du secteur de la presse et des médias implantées dans l'est de la France, El Telecom, qui fournit des services de téléphonie mobile aux clients de la banque de détail, Euro Protection Surveillance qui délivre des prestations de télé-surveillance aux particuliers, Lyfpay le portefeuille électronique du groupe. Le second regroupe les activités de coordination et de portage des filiales, notamment les systèmes d'information, l'immobilier du groupe, les prestations de CM-CIC Services, filiale créée en mai 2008 pour centraliser et rationaliser la logistique, les processus de paiement, les plates-formes de services et les services de support destinés aux membres de CM11 et des caisses locales d'autres fédérations. Les résultats de la structure holding intègrent également les participations et les acquisitions du groupe (notamment les amortissements d'écarts d'évaluation et les coûts de refinancement des acquisitions), ainsi que les frais de démarrage des nouvelles succursales et caisses locales et enfin la quote-part de mise en équivalence d'entités dans lesquelles le groupe détient des participations minoritaires.

Le tableau ci-dessous présente les éléments constitutifs du résultat du métier informatique, logistique et presse / Holding pour les exercices 2016 et 2017.

En millions d'euros	2017	2016 retraité ¹	Évolution
Produit net bancaire	1 459	1 357	+7,5 %
Frais de fonctionnement	(1 665)	(1 539)	+8,2 %
Résultat brut d'exploitation	(206)	(181)	-13,8 %
Coût du risque	(6)	(4)	ns
Gains/pertes s/autres actifs & MEE	(374)	(364)	-2,7 %
Résultat avant impôt	(587)	(550)	-6,7 %
Impôt sur les sociétés	(226)	94	ns
Gains & pertes nets d'IS sur act. abandonnées	0	66	ns
Résultat net	(813)	(390)	ns

1. Voir précisions méthodologiques.

Le produit net bancaire issu des activités logistique et holding ressort à 1 459 millions d'euros en 2017 contre 1 357 millions d'euros en 2016. Ces chiffres s'expliquent comme suit :

- L'activité "logistique" du groupe génère un produit net bancaire ou des marges commerciales pour un montant total de 1 608 millions d'euros en 2017 contre 1 420 millions d'euros en 2016, soit une hausse de 13,2 % (+188 millions). Cette progression résulte principalement de la croissance affichée par Euro Information, Euro Information Développement, Euro Protection Surveillance et El Telecom. La contribution du secteur presse est en léger recul (-7 millions) à 290 millions d'euros.
- Les activités "holding" du groupe génèrent un produit net bancaire négatif de 150 millions d'euros en 2017 incluant le coût de portage des emplois immobilisés et des plus-values sur cession de portefeuille titres.

Les frais généraux augmentent de 8,2 %, passant de 1 539 millions d'euros en 2016 à 1 665 millions d'euros en 2017 en lien avec la hausse de l'activité des structures informatiques du groupe.

Le coût du risque de ce métier ressort à 6 millions d'euros en 2016 ; il est constitué principalement des impayés enregistrés au niveau de El Telecom.

La charge fiscale de 226 millions d'euros est liée à la surtaxe exceptionnelle imposée aux grandes sociétés afin de compenser pour partie l'inconstitutionnalité de la taxe sur les dividendes.

Ainsi, les activités informatique, logistique et presse / holding affichaient un résultat net négatif de 813 millions d'euros en 2017 contre 390 millions d'euros en 2016.

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE CRÉDIT MUTUEL CM11

Le total du bilan du groupe Crédit Mutuel CM11 s'est accru de 1,5 % en 2017 par rapport à fin 2016 et s'inscrit à 619,2 milliards d'euros. La structure de bilan est le reflet de l'activité de banque commerciale du groupe et des mesures prises par le groupe pour renforcer sa structure financière en vue de satisfaire aux nouvelles exigences réglementaires qui seront applicables dans les années à venir. En particulier :

- Le groupe finance une plus grande partie des crédits à la clientèle au moyen des dépôts, cette évolution s'inscrivant dans le prolongement de la stratégie déployée par le groupe au cours des dernières années. Le ratio crédits/dépôts s'est progressivement amélioré : il s'établit à 119,6 % au 31 décembre 2017 contre 148,4 % en 2010.
- Le risque de liquidité du groupe fait l'objet d'une gestion stricte dans le cadre d'un dispositif piloté par la BFCM sur la base d'un système de gestion centralisée du risque, décrit dans le cha-



pitre III.3 Rapport sur les risques. Ainsi, une progression significative est réalisée dans le cadre des ratios de liquidité Bâle 3 qui s'affichent désormais au-delà du seuil de 100 % ; le LCR ressort à 131 % au 31 décembre 2017.

Le Groupe Crédit Mutuel CM11 présente un excédent de ressources stables de 36,5 milliards d'euros sur les emplois stables. Cette situation résulte d'une politique axée depuis plusieurs années sur le renforcement des dépôts et l'allongement de la dette de marché.

Le ratio créances douteuses/total des crédits à la clientèle passe de 3,98 % au 31 décembre 2016 à 3,34 % au 31 décembre 2017. En outre, le ratio de couverture des créances douteuses du groupe est resté élevé 59,7 % au 31 décembre 2017 contre 63,0 % au 31 décembre 2016.

Au 31 décembre 2017, les capitaux propres s'élèvent à 41,0 milliards d'euros et les fonds propres Common Equity Tier 1 à 32,6 milliards. Le ratio de fonds propres Common Equity Tier 1 sans mesures transitoires ressort à 16,5 %, l'un des meilleurs au niveau européen. Le ratio global sans mesures transitoires s'élève à 19,9 % et le ratio de levier avec application de l'acte délégué sans mesures transitoires à 5,9 %.

Actifs

Synthèse. Les actifs consolidés du groupe s'élèvent à 619,9 milliards d'euros au 31 décembre 2017 contre 609,8 milliards d'euros au 31 décembre 2016 (+1,5 %).

Cette hausse de 1,5 % du total des actifs entre 2016 et 2017 (+9,4 milliards) découle principalement de la hausse des prêts et créances sur la clientèle (+15 milliards d'euros, soit +4,5 %) partiellement compensé par la baisse des encours "caisse et banques centrales" (-4 milliards d'euros, soit -6,5 %).

Actifs financiers à la juste valeur par résultat. Les actifs financiers à la juste valeur par résultat comprennent les instruments financiers détenus à des fins de transaction (y compris les instruments dérivés) et certains actifs financiers désignés par le groupe à la juste valeur par résultat à la date de leur acquisition (y compris les titres du métier de capital-développement). Ces actifs sont réévalués à leur juste valeur lors de chaque arrêté.

Le montant total des actifs financiers à la juste valeur par résultat ressort à 32,7 milliards d'euros au 31 décembre 2017 contre 27,9 milliards d'euros au 31 décembre 2016, soit une hausse de 17,5 %. Les actifs financiers à la juste valeur par résultat représentent 5,3 % du total des actifs du groupe au 31 décembre 2017.

Actifs financiers disponibles à la vente. Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les titres à revenu fixe ou variable qui ne peuvent être classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat ni en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance. Ces actifs sont réévalués en fonction de leur valeur de marché ou d'une valeur similaire lors de chaque arrêté et la variation de valeur en résultant est enregistrée directement en capitaux propres.

Les actifs financiers disponibles à la vente totalisent 103,2 milliards d'euros au 31 décembre 2017 contre 107,1 milliards d'euros au 31 décembre 2016. Cette baisse résulte principalement de la diminution du poste "effets publics" et des obligations et autres titres à revenu fixe.

Prêts et créances sur les établissements de crédit. Les prêts et créances sur les établissements de crédit sont constitués des dépôts à vue, des prêts interbancaires et des prises en pension de titres. Les prêts et créances sur les établissements de crédit atteignent 37,6 milliards d'euros au 31 décembre 2017 contre 37,7 milliards d'euros au 31 décembre 2016.

Prêts et créances sur la clientèle. Les prêts et créances sur la clientèle s'élèvent à 344,9 milliards d'euros au 31 décembre 2017 contre 330,0 milliards d'euros au 31 décembre 2016, soit une hausse de 4,5 %, due à l'accroissement des crédits à l'habitat qui ressortent à 167,9 milliards d'euros au 31 décembre 2017 contre 161,5 milliards d'euros au 31 décembre 2016, des crédits à l'équipement (+9,5 milliards d'euros) et des crédits à la consommation (+2,1 milliards).

Passifs (hors capitaux propres)

Synthèse. Les passifs consolidés du groupe hors capitaux propres s'élèvent à 578,2 milliards d'euros au 31 décembre 2017 contre 570,2 milliards d'euros au 31 décembre 2016 (+1,4 %). Ces passifs comprennent des dettes subordonnées à hauteur de 7,7 milliards d'euros au 31 décembre 2017 et 6,7 milliards d'euros au 31 décembre 2016. La hausse des passifs hors capitaux propres constatée en 2017 provient principalement de la hausse des dettes envers la clientèle (dépôts principalement) de 12,3 milliards d'euros (+4,5 %) et des provisions techniques des contrats d'assurance de 3 milliards d'euros (+3,2 %).

Passifs financiers à la juste valeur par résultat. Le montant total des passifs financiers à la juste valeur par résultat ressort à 9,8 milliards d'euros au 31 décembre 2017 contre 12,0 milliards d'euros au 31 décembre 2016, en retrait de 18 % du fait de la réduction des instruments dérivés de transaction (-1,2 milliard) et des dettes interbancaires (-1,1 milliard).

Dettes envers les établissements de crédit. Les dettes envers les établissements de crédit diminuent de 5,3 milliards d'euros (-10,8 %) pour s'établir à 43,9 milliards d'euros au 31 décembre 2017.

Dettes envers la clientèle. Les dettes envers la clientèle sont essentiellement constituées des dépôts à vue, des comptes à terme, des comptes d'épargne réglementée et des mises en pensions de titres. Les dettes envers la clientèle s'élèvent à 288,5 milliards d'euros au 31 décembre 2017 et à 276,2 milliards d'euros au 31 décembre 2016. Cette progression provient pour l'essentiel de celle des comptes courants, des comptes sur livrets et de l'épargne logement.

Dettes représentées par un titre. Les dettes représentées par un titre sont constituées des certificats de dépôt négociables et des émissions obligataires. Les dettes représentées par un titre s'élèvent à 112,4 milliards d'euros au 31 décembre 2017 stables par rapport à 2016.

Provisions techniques des contrats d'assurance. Les provisions techniques des contrats d'assurance s'établissent à 96,4 milliards d'euros au 31 décembre 2017 contre 93,4 milliards d'euros au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 3,2 %.

Capitaux propres consolidés

Les capitaux propres consolidés part du groupe représentent 38,6 milliards d'euros au 31 décembre 2017 contre 36,5 milliards d'euros au 31 décembre 2016, l'évolution correspondant en majeure partie au report du résultat net de 2017.

Les intérêts minoritaires passent de 3 113 millions d'euros au 31 décembre 2016 à 2 390 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Liquidité et refinancement

Pendant l'année 2017, le Groupe Crédit Mutuel CM11 a pu profiter sur les marchés de conditions de refinancement particulièrement favorables. Au-delà de la très bonne perception de notre groupe par les investisseurs internationaux, la politique très largement accommodante de la Banque Centrale Européenne (BCE) a favorisé les émetteurs.



Au total les ressources externes levées sur les marchés ressortent à 132,1 milliards d'euros à fin décembre 2017, un niveau quasiment inchangé par rapport à l'exercice précédent (132,8 milliards d'euros) et la proportion court terme/moyen long terme se situe à 36 %/64 %.

La situation de liquidité du Groupe Crédit Mutuel CM11 à fin décembre 2017 est très saine :

- le ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio) ressort à 131 % ;
- les actifs HOLA (High Quality Liquid Assets) portés par la trésorerie centrale se montent à fin 2017 à 65 milliards d'euros dont plus de 75 % de dépôts auprès de la BCE, illustrant une gestion particulièrement prudente ;
- les tombées à 12 mois de nos ressources de marché sont couvertes à plus de 180 % par des actifs liquides et éligibles auprès de la BCE détenus par la trésorerie groupe.

Les ressources à moyen et long terme affichent un encours de 85 milliards d'euros à fin 2017 (y compris les tirages TLTRO - Targeted Long Term Refinancing Operations - de 2016), à comparer aux 84 milliards d'euros à fin 2016.

Sur l'ensemble de l'année 2017, 15,2 milliards d'euros ont été levés dont 9,7 milliards (63,8 %) sous format d'émissions publiques et le solde sous forme de placements privés.

Les émissions publiques se décomposent de la manière suivante :

- 2,5 milliards d'euros sous la signature BFCM en euros en format EMTN senior.
- 1,0 milliard d'euros (équivalents) en francs suisses et en livres sterling.
- 3,1 milliards d'euros (équivalents) levés sous format US144A et Samourai.
- 1,0 milliard d'euros sous un format subordonné Tier 2.
- 2,0 milliards d'euros émis sous forme d'obligations à l'habitat (OH) par CM-CIC Home Loan SFH.

En 2017, le groupe a procédé au second tirage de l'enveloppe de prêts PME/ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire) proposée par la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour un montant de 250 millions d'euros à 7 ans. D'autres domaines de coopération comme les concours de la BEI dans le secteur des énergies renouvelables ou les enveloppes de garanties PME (InnovFin) issus du "Plan Juncker" sponsorisé par la Commission Européenne sont également à l'étude.

Les ressources à court terme (CT) représentent un encours de 47,2 milliards d'euros et se caractérisent par une part non négligeable provenant d'émissions en livres sterling (27 %) et en dollars US (8 %) en complément des ressources de marché monétaire levées en euro.

Grâce à l'augmentation significative de la proportion du refinancement à moyen et long terme au cours des dernières années, le groupe estime qu'il ne dépend pas de façon importante du marché du refinancement à court terme pour mener ses activités bancaires courantes. Afin de surveiller sa position en matière de liquidité et de refinancement, le groupe utilise un indicateur appelé "ressources stables", qui correspond à la somme des capitaux propres, des dépôts de la clientèle et du refinancement à moyen et long terme. Cet indicateur de ressources stables est comparé à la somme des crédits à la clientèle, des titres détenus jusqu'à l'échéance et des emplois obligatoires (comme le dépôt obligatoire à la Caisse des Dépôts et Consignations d'une partie des dépôts reçus des clients sur les comptes d'épargne réglementée). A fin 2017, les ressources stables du groupe s'élèvent à

414,5 milliards d'euros et le total des crédits à la clientèle, titres détenus jusqu'à l'échéance et emplois obligatoires s'établissent à 378 milliards d'euros. Le groupe présente ainsi un excédent de ressources stables de 36,5 milliards d'euros sur les actifs financiers stables.

Solvabilité

Au 31 décembre 2017, les capitaux propres du Groupe Crédit Mutuel CM11 s'élèvent à 41 milliards d'euros contre 39,6 milliards à fin 2016 grâce à la mise en réserve du résultat.

Le ratio *Common Equity Tier 1* (CET1) est de 16,5 %² à fin 2017, en hausse de 150 points de base et le ratio global de solvabilité² s'établit à 19,9 %. Ces niveaux sont nettement supérieurs aux exigences de la Banque Centrale Européenne définies lors du *Supervisory Review and Evaluation Process* 2018. En effet, l'exigence de fonds propres CET1 que le groupe doit respecter sur base consolidée a été fixée à 7,88 % en 2018 et celle relative au ratio global à 9,50 % auquel il convient de rajouter le coussin de conservation de 1,88 %. L'excédent par rapport aux exigences SREP s'élève donc à 862 points de base en CET1 et 852 en ratio global.

Les fonds propres CET1², 32,6 milliards à fin 2017, évoluent de 5 % et les risques pondérés, 198,4 milliards d'euros, diminuent de 4,2 % sur un an.

Le ratio de levier² est de 5,9 %.

.....
2. Sans mesures transitoires.

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES ET INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE

Précisions méthodologiques

1. *Résultats 2016 retraités* : l'information sectorielle a été légèrement modifiée en 2017 :

Des activités dépositaire (banque de détail), trésorerie centrale (activités de marché) et filiales groupe (banque de financement) ont été rassemblées et affectées au métier "holding". Des résultats 2016 retraités sont donc présentés pour ces quatre métiers (banque de détail, banque de financement, activités de marché, holding) au 31 décembre 2017.

Les résultats d'entités dans lesquelles le groupe détient des participations minoritaires ont été déplacés du métier banque de détail vers le métier holding afin de présenter en banque de détail les résultats des réseaux et filiales sur lesquels le groupe exerce une influence de gestion complète.

Les résultats retraités 2016 présentés en 2017 sont détaillés à la page suivante pour les trois métiers banque de détail, banque de financement et activités de marché :

BANQUE DE DÉTAIL

En millions d'euros	2017	2016 publié (a)	2016 retraitements (b)	2016 retraité ¹ (a) - (b)
Marge d'intérêt	5 753	5 677	(28)	5 649
Commissions	4 105	3 766	37	3 804
Autres éléments du PNB	172	239	(26)	213
Produit net bancaire	10 031	9 682	(16)	9 666
Frais de fonctionnement	(6 327)	(6 181)	4	(6 177)
Résultat brut d'exploitation	3 704	3 501	(12)	3 489
Coût du risque	(849)	(800)	-	(800)
Gains/pertes s/ autres actifs & MEE	(7)	(64)	66	2
Résultat avant impôt	2 849	2 637	54	2 691
Impôt sur les sociétés	(996)	(973)	5	(969)
Résultat net	1 853	1 663	59	1 722

En 2017, réaffectation en holding de l'activité dépositaire auparavant classée en banque de détail et transfert d'entités en participation minoritaire vers le secteur holding.

BANQUE DE FINANCEMENT

En millions d'euros	2017	2016 publié (a)	2016 retraitements (b)	2016 retraité ¹ (a) - (b)
Marge d'intérêt	297	288	19	306
Commissions	75	79	(0)	79
Autres éléments du PNB	10	8	(0)	8
Produit net bancaire	382	375	18	393
Frais de fonctionnement	(109)	(108)	2	(106)
Résultat brut d'exploitation	273	267	20	287
Coût du risque	(19)	(22)	-	(22)
Gains/pertes s/ autres actifs & MEE	(0)	0	0	0
Résultat avant impôt	254	245	20	265
Impôt sur les sociétés	(75)	(90)	(7)	(97)
Résultat net	179	155	13	168

En 2017, transfert de l'activité filiales groupe en holding.

ACTIVITÉS DE MARCHÉ

En millions d'euros	2017	2016 publié (a)	2016 retraitements (b)	2016 retraité ¹ (a) - (b)
Marge d'intérêt	(204)	(360)	245	(115)
Commissions	59	32	5	37
Autres éléments du PNB	528	760	(271)	490
Produit net bancaire	383	433	(21)	412
Frais de fonctionnement	(213)	(223)	28	(195)
Résultat brut d'exploitation	171	209	7	217
Coût du risque	8	3	-	3
Gains/pertes s/ autres actifs & MEE	0	0	0	0
Résultat avant impôt	179	213	7	220
Impôt sur les sociétés	(67)	(72)	(1)	(72)
Résultat net	112	141	6	148

En 2017, réaffectation en holding de l'activité trésorerie centrale auparavant classée en activités de marché.

2. *Les variations à périmètre constant sont calculées après :*

- neutralisation en 2016 et 2017 des entrées de périmètre des entités d'affacturage et de leasing acquises auprès de General Electric en France et en Allemagne (secteur banque de détail).
- neutralisation de la sortie du périmètre en 2017 de l'activité banque privée de CIC Singapour.

Ces éléments sont détaillés ci-après sur les différents soldes intermédiaires de gestion :

Groupe Crédit Mutuel CM11 En millions d'euros	2017		
	publié	var. de pér. à neutraliser	à pér. constant
Marge d'intérêt	5 713	218	5 496
Commissions	3 512	103	3 409
Autres éléments de PNB	4 784	0	4 783
Produit net bancaire	14 009	321	13 688
Frais de fonctionnement	-8 458	-214	-8 244
Résultat brut d'exploitation	5 551	106	5 444
Coût du risque	-871	-14	-857
Résultat d'exploitation	4 680	92	4 587
Gains/pertes s/autres actifs & MEE	-346	0	-346
Résultat avant impôt	4 334	92	4 241
Impôt sur les sociétés	-1 929	-8	-1 921
Gains/pertes nets d'IS sur act. aband.	22	22	0
Résultat net	2 427	107	2 320
Intérêts minoritaires	219	3	216
Résultat net - part du groupe	2 208	104	2 104



Indicateurs alternatifs de performance (IAP) – article 223-1 du règlement général de l'AMF / orientations de l'ESMA (ESMA/20151415) :

Groupe Crédit Mutuel CM11 En millions d'euros	2016		
	publié	var. de pér. à neutraliser	à pér. constant
Marge d'intérêt	5 551	100	5 452
Commissions	3 256	56	3 201
Autres éléments de PNB	4 494	14	4 481
Produit net bancaire	13 302	169	13 133
Frais de fonctionnement	-8 202	-118	-8 085
Résultat brut d'exploitation	5 100	51	5 048
Coût du risque	-826	-5	-821
Résultat d'exploitation	4 273	46	4 227
Gains/pertes s/autres actifs & MEE	-310	0	-310
Résultat avant impôt	3 963	46	3 917
Impôt sur les sociétés	-1 383	-15	-1 368
Gains/pertes nets d'IS sur act. aband.	44	-	44
Résultat net	2 624	31	2 593
Intérêts minoritaires	214	2	212
Résultat net - part du groupe	2 410	29	2 381

Groupe Crédit Mutuel CM11 En millions d'euros	variations 2017 / 2016	
	brutes	à pér. constant
Marge d'intérêt	+2,9 %	+0,8 %
Commissions	+7,8 %	+6,5 %
Autres éléments de PNB	+6,4 %	+6,8 %
Produit net bancaire	+5,3 %	+4,2 %
Frais de fonctionnement	+3,1 %	+2,0 %
Résultat brut d'exploitation	+8,8 %	+7,8 %
Coût du risque	+5,4 %	+4,4 %
Résultat d'exploitation	+9,5 %	+8,5 %
Gains/pertes s/autres actifs & MEE	+11,7 %	+11,7 %
Résultat avant impôt	+9,3 %	+8,3 %
Impôt sur les sociétés	+39,5 %	+40,5 %
Gains/pertes nets d'IS sur act. aband.	ns	ns
Résultat net	-7,5 %	-10,5 %
Intérêts minoritaires	+2,3 %	+1,8 %
Résultat net - part du groupe	-8,4 %	-11,6 %

Libellé	Définition / mode de calcul	Pour les ratios, justification de l'utilisation
Coefficient d'exploitation	Ratio calculé à partir de postes du compte de résultat consolidé : Rapport entre les frais généraux (sommés des postes "charges générales d'exploitation" et "dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles" du compte de résultat consolidé) et le "produit net bancaire IFRS"	Mesure de l'efficacité d'exploitation de la banque
Coût du risque clientèle global rapporté aux encours de crédits (exprimé en % ou en points de base)	Coût du risque clientèle de la note 31 de l'annexe des comptes consolidés rapporté aux encours de crédits bruts de fin de période (prêts et créances sur la clientèle hors dépréciations individuelles et collectives)	Permet d'apprécier le niveau de risque en pourcentage des engagements de crédit bilanciaux
Coût du risque global	Poste "coût du risque" du compte de résultat consolidé publié ; par différence avec le coût du risque sur base individuelle (définition dans ce tableau)	Mesure le niveau de risque
Coût du risque sur base individuelle	Coût du risque global hors provisions collectives (voir définition dans ce tableau)	Mesure le niveau de risque calculé sur base individuelle
Crédits à la clientèle	Poste "prêts et créances sur la clientèle" de l'actif du bilan consolidé	Mesure de l'activité clientèle en matière de crédits
Dépôts de la clientèle ; dépôts comptables	Poste "dettes envers la clientèle" du passif du bilan consolidé	Mesure de l'activité clientèle en matière de ressources bilanciales
Épargne assurance	Encours d'assurance vie détenus par nos clients - données de gestion (compagnie d'assurance)	Mesure de l'activité clientèle en matière d'assurance vie
Épargne financière bancaire	Encours d'épargne hors bilan détenus par nos clients ou conservés (comptes titres, OPCVM...) - données de gestion (entités du groupe)	Mesure représentative de l'activité en matière de ressources hors-bilan (hors assurance vie)
Épargne totale	Somme des dépôts comptable, de l'épargne assurance et de l'épargne financière bancaire	Mesure de l'activité clientèle en matière d'épargne
Frais de fonctionnement ; frais généraux ; frais de gestion	Somme des lignes "charges générales d'exploitation" et "dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles"	Mesure le niveau des frais de fonctionnement
Marge d'intérêt ; revenu net d'intérêt ; produit net d'intérêt	Calculé à partir de postes du compte de résultat consolidé : Différence entre les intérêts reçus et les intérêts versés : • Intérêts reçus = poste "intérêts et produits assimilés" du compte de résultat consolidé publié • Intérêts versés = poste "intérêts et charges assimilés" du compte de résultat consolidé publié	Mesure représentative de la rentabilité



Libellé	Définition / mode de calcul	Pour les ratios, justification de l'utilisation
Production de crédits	Montants des nouveaux crédits débloqués à la clientèle - source données de gestion, somme des données individuelles des entités du secteur "banque de détail - réseau bancaire" + Cofidis	Mesure de l'activité clientèle en matière de nouveaux crédits
Provisions collectives	Application de la norme IAS 39 qui prévoit un examen collectif des prêts, en complément de l'examen individuel, et la constitution le cas échéant d'une provision collective correspondante (IAS 39 §58 à 65 et guide d'application §AG84 à 92)	Mesure le niveau des provisions collectives
Ratio crédits / dépôts ; coefficient d'engagement	Ratio calculé à partir de postes du bilan consolidé : Rapport exprimé en pourcentage entre le total des crédits à la clientèle (poste "prêts et créances sur la clientèle" de l'actif du bilan consolidé) et des dépôts de la clientèle (poste "dettes envers la clientèle" du passif du bilan consolidé)	Mesure de la dépendance aux refinancements externes
Ratio de couverture globale des créances douteuses	Déterminé en rapportant les provisions constatées au titre du risque de crédit (y compris provisions collectives) aux encours bruts identifiés comme en défaut au sens de la réglementation ; Calcul à partir de l'annexe 8a des comptes consolidés : "dépréciations individuelles" + "dépréciations collectives" / "créances dépréciées sur base individuelle"	Ce taux de couverture mesure le risque résiduel maximal associé aux encours en défaut ("douteux")
Taux de créances douteuses	Rapport entre les encours de créances dépréciées sur base individuelle et les encours de crédits clientèle bruts	Indicateur de qualité des actifs

IAP, réconciliation avec les comptes :

Coefficient d'exploitation		
En millions d'euros	2017	2016
Frais généraux	(8 458)	(8 202)
Produit net bancaire	14 009	13 302
Coefficient d'exploitation	60,4 %	61,7 %

Coût du risque clientèle global rapporté aux encours de crédits		
En millions d'euros	2017	2016
Coût du risque clientèle	(861)	(825)
Créances brutes + location financement	351 958	338 449
Coût du risque clientèle global rapporté aux encours de crédits	0,24 %	0,24 %

Marge d'intérêt		
En millions d'euros	2017	2016
Intérêts et produits assimilés	15 623	15 053
Intérêts et charges assimilés	(9 910)	(9 501)
Marge d'intérêt	5 713	5 552

Coefficient d'engagement

En millions d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Prêts et créances sur la clientèle	344 942	329 958
Dettes envers la clientèle	288 532	276 194
Coefficient d'engagement	119,6 %	119,5 %

Couverture globale des créances douteuses

En millions d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Dépréciations individuelles et collectives	7 016	8 491
Créances dépréciées sur base individuelle	11 754	13 473
Couverture globale des créances douteuses	59,7 %	63,0 %

Taux de créances douteuses

Taux de créances douteuses	31/12/2017	31/12/2016
Créances dépréciées sur base individuelle	11 754	13 473
Créances brutes + location financement	351 958	338 449
Taux de créances douteuses	3,3 %	4,0 %

III.2 – ÉVOLUTIONS RÉCENTES ET PERSPECTIVES

III.2.1 – ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun évènement significatif ou susceptible d'avoir un impact sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre n'est intervenu depuis la clôture.

III.2.2 – PERSPECTIVES

Vers un nouveau Plan Stratégique 2019-2023 : accélération de la transformation.

Les femmes et les hommes du Groupe Crédit Mutuel CM11 sont mobilisés pour construire ensemble un nouveau plan stratégique et répondre aux enjeux du nouveau monde.

À travers notamment le déploiement de son plan "Priorité Client Sociétaire 2015-2018", la transformation numérique du Groupe Crédit Mutuel CM11 est déjà bien engagée et s'est accélérée. Ce plan, qui marque la volonté d'inscrire les besoins des sociétaires et des clients au centre des préoccupations, d'être à l'écoute des nouveaux comportements et de leur proposer une relation fluide et personnalisée, se concrétise autour de la mise en œuvre de 250 projets. Ce plan représentant un investissement de 100 000 jours-hommes, permet aux réseaux d'asseoir leur position de banque phygitale de proximité, alliant l'humain et le digital pour plus d'efficacité.

Le groupe a ouvert un vaste chantier, mobilisant toutes ses structures, pour construire son prochain plan stratégique 2019-2023 ensemble#nouveau monde dont le contenu sera rendu public fin 2018. Fort de sa diversité, de son ancrage territorial, du respect de l'autre, le Crédit Mutuel du nouveau monde s'inscrit dans le futur tout en restant attaché à ses valeurs fondatrices de liberté, de solidarité et de responsabilité.

III.3 – GESTION DES RISQUES DU GROUPE CRÉDIT MUTUEL CM11

Ce chapitre comprend notamment les informations requises par IFRS 7 sur les risques relatifs aux instruments financiers.

Les chiffres qui ont fait l'objet des vérifications de sincérité et de concordance prévues à l'article L.823-10 du Code de commerce au même titre que le reste du rapport de gestion sont marqués d'un "v".



Les fonctions de contrôle périodique, permanent et de conformité, permettent une sécurisation renforcée des process sur l'ensemble des activités.

La description des contrôles, la revue des reporting et les plans d'actions engagés sont décrits dans la partie "dispositif de contrôle interne et de surveillance des risques".

La direction des risques consolide la surveillance globale des risques et optimise leur maîtrise notamment par le biais de la mesure des fonds propres alloués à chaque activité et l'analyse de la rentabilité dégagée.

Dans la suite du document, le mot "groupe" peut être employé seul mais devra s'entendre comme "Groupe Crédit Mutuel CM11".

III.3.1 – FACTEURS DE RISQUES

Synthèse des risques auxquels le groupe est exposé

Le groupe est exposé à un certain nombre de risques associés à ses activités de banque de détail, assurance, banque de financement, banque privée ou activités de marché, notamment les risques suivants :

- *le risque de crédit* représente le risque de perte financière du fait de l'incapacité d'une contrepartie à respecter ses obligations contractuelles. La contrepartie peut être une banque, une institution financière, une entreprise industrielle ou commerciale, un Etat, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le risque de crédit concerne les activités de financement et garantie ainsi que d'autres activités exposant le groupe au risque de défaut des contreparties, notamment ses activités liées à la négociation et au règlement-livraison d'instruments financiers sur les marchés de capitaux, et à l'assurance.
- *le risque de marché* constitue le risque de perte de valeur provoquée par toute variation défavorable des paramètres de marché, tels que les taux d'intérêt, les prix des valeurs mobilières, les taux de change et les cours des matières premières. Le risque de marché concerne la grande majorité des activités du groupe. Il comprend les expositions directes aux paramètres de marché du fait d'activités telles que la négociation et la gestion d'actifs (pour laquelle les commissions sont fondées en grande partie sur la valeur de marché des portefeuilles gérés) ainsi que le risque d'inadéquation entre les actifs et les passifs (par exemple lorsque les actifs comportent des structures de taux d'intérêt ou des devises différentes des passifs).
- *le risque de liquidité* représente le risque que le groupe ne puisse faire face à ses engagements vis-à-vis de ses créanciers en raison de l'inadéquation entre la durée des actifs et celle des passifs, ou que le groupe ne puisse vendre ses actifs lorsqu'elle en a besoin afin d'honorer ses engagements vis-à-vis de ses créanciers.
- *le risque opérationnel* représente le risque de pertes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance de processus internes, ou dues à des événements extérieurs, qu'ils soient délibérés, accidentels ou naturels. Le risque opérationnel comprend également le risque de non-conformité et de réputation, y compris les risques juridiques, ainsi que le risque d'atteinte à l'image du groupe qui pourrait survenir du fait du non-respect des obligations réglementaires ou légales, ou des normes déontologiques.
- *le risque lié aux activités d'assurance* est le risque que fait peser sur les bénéficiaires tout décalage entre les prévisions des paiements dus au titre des polices d'assurances vendues par les compagnies d'assurance du groupe, et les montants effectivement payés.

Ces risques sont détaillés plus en détail dans le présent chapitre ainsi que les données quantitatives liées à ces risques et à leur potentiel impact sur les résultats du groupe. Cette section détaille également les dispositifs de gestion des risques qui sont mis en place par le groupe. Si la stratégie de gestion des risques

du groupe n'est pas adéquate pour faire face aux risques mentionnés ci-dessus, l'activité, les résultats et la situation financière du groupe pourraient être impactés.

Le groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

1. Des conditions de marché ou économiques difficiles pourraient avoir à l'avenir un effet défavorable significatif sur les conditions dans lesquelles évoluent les établissements financiers et donc sur la situation financière et les résultats du groupe

Les activités du groupe sont sensibles à l'évolution des marchés financiers et à l'environnement économique en France, en Europe et dans le reste du monde. Une détérioration des conditions de marché et économiques pourraient avoir notamment, en tout ou partie, les impacts suivants :

- des conditions économiques défavorables pourraient affecter l'activité et les opérations des clients du groupe, ce qui pourrait engendrer un taux de défaut plus élevé sur les prêts et créances.
- une baisse des prix sur le marché des obligations, actions et matières premières pourrait avoir un impact sur de nombreuses activités du groupe, y compris notamment sur la rentabilité de ses activités de négociation, banque d'investissement et gestion d'actifs.
- les politiques macro-économiques adoptées en réponse aux conditions économiques réelles ou anticipées pourraient avoir des effets inattendus et sont susceptibles d'impacter les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change, affectant, en conséquence, les activités du groupe les plus exposées au risque de marché.
- des conditions économiques perçues comme favorables, de manière globale ou dans certains secteurs d'activité, pourraient favoriser la constitution de bulles spéculatives, ce qui pourrait, en conséquence, accentuer l'impact des corrections lorsque les conditions deviendront moins favorables.
- une perturbation économique significative (telle que la crise financière de 2008 ou la crise de la dette souveraine en Europe en 2011) pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités du groupe, en particulier si la perturbation est caractérisée par une absence de liquidité du marché rendant difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée ou dans un cas extrême, empêchant toute cession.

Une telle détérioration pourrait résulter notamment de crises affectant les dettes souveraines, les marchés de capitaux, le crédit ou la liquidité, de récessions régionales ou globales, de fortes fluctuations du prix des matières premières, des taux de change ou des taux d'intérêt, de la volatilité des instruments financiers dérivés, de l'inflation ou de la déflation, ou d'événements géopolitiques défavorables (tels que les catastrophes naturelles, les attentats, les tensions géopolitiques, les cyber-attaques ou les conflits armés).

Si les fondamentaux économiques des pays développés ont affiché des tendances favorables et les marchés d'actions et de dette se sont très bien comportés pendant l'année écoulée, rien ne garantit, toutefois, que ces conditions vont subsister. Avec ces meilleures perspectives économiques, la FED (*Federal Reserve System*) et la BCE (Banque Centrale Européenne) ont commencé à resserrer leurs politiques monétaires. Une réduction importante de l'abondance de liquidité serait susceptible de peser sur la demande de crédit ainsi que sur le développement économique. Les marchés



européens pourraient être affectés par de nombreux facteurs, y compris l'incertitude liée au cadre des relations entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne suite à la décision sur le Brexit. Enfin, les prix des matières premières pourraient être impactés par des facteurs géopolitiques imprévisibles.

Il est difficile de prévoir quand les replis économiques ou les replis des marchés interviendront, et quels marchés seront les plus touchés. Si les conditions économiques ou de marché en France ou ailleurs en Europe, ou les marchés mondiaux de manière générale, venaient à se détériorer ou devenaient plus volatiles, les opérations du groupe pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats opérationnels et sa situation financière pourraient être négativement affectés.

2. Un environnement économique prolongé de taux d'intérêt bas pourrait nuire à la rentabilité du groupe et la sortie d'un tel environnement comporte également des risques

Au cours des dernières années, les marchés mondiaux se sont caractérisés par des taux d'intérêt bas, et il semble que cette situation pourrait persister pendant une période prolongée. Durant les périodes de taux d'intérêt bas, les *spreads* de taux d'intérêt tendent à se resserrer. Dans ce contexte, le groupe pourrait ne pas être en mesure d'abaisser suffisamment les taux d'intérêt des dépôts pour contrebalancer la baisse des revenus liés aux prêts octroyés à des taux d'intérêt inférieurs. Les efforts déployés par le groupe pour réduire le coût de ses dépôts peuvent être limités par la prévalence des produits d'épargne réglementés (tels que les comptes d'épargne livrets Bleu/A et les plans d'épargne logement) dont les taux d'intérêt sont supérieurs aux niveaux actuels du marché. En outre, le groupe pourrait connaître une augmentation des demandes de remboursement anticipé et des renégociations des prêts hypothécaires et autres prêts à taux fixe des particuliers et des entreprises, car les clients cherchent à tirer avantage de la baisse des coûts d'emprunt. Ceci, parallèlement à l'émission de nouveaux emprunts aux taux actuels du marché, pourrait entraîner une baisse globale du taux d'intérêt moyen du portefeuille de prêts du groupe. La réduction des marges de crédit et la baisse des revenus de la banque de détail en résultant pourraient avoir une incidence défavorable sur la rentabilité des activités de banque de détail du groupe et sur sa situation financière globale. En outre, si les taux d'intérêt du marché venaient à augmenter à l'avenir, la valeur du portefeuille du groupe pourrait voir sa valeur diminuer en raison de l'importance du stock de prêts à taux bas le composant. Si les stratégies de couverture du groupe se révèlent inefficaces ou n'offrent qu'une couverture partielle contre une telle variation de valeur, le groupe pourrait encourir des pertes. Un environnement de taux d'intérêt toujours bas peut également avoir pour effet d'aplanir la courbe des taux sur les marchés de manière plus générale, ce qui pourrait réduire la prime générée par les activités de financement du groupe et par conséquent affecter négativement sa rentabilité et sa situation financière. Une courbe de rendement aplatie peut également inciter les institutions financières à s'engager dans des activités plus risquées afin d'obtenir un niveau de rendement adéquat, ce qui peut augmenter le risque de marché global et la volatilité.

La fin d'une période prolongée de taux d'intérêt bas, en particulier en raison d'un resserrement de la politique monétaire, comporte aussi des risques. Tout resserrement plus prononcé ou plus rapide que prévu pourrait avoir un impact négatif sur la reprise économique. Concernant les financements octroyés par le groupe, ceci pourrait en particulier mettre à l'épreuve la résistance du portefeuille de prêts et d'obligations du groupe, et le cas

échétant conduire à une augmentation des créances douteuses et des cas de défauts. De manière plus générale, la fin des politiques monétaires accommodantes (notamment l'injection de liquidité provenant d'achats d'actifs par les banques centrales) pourrait conduire à des corrections importantes de certains marchés ou catégories d'actifs (par exemple, les sociétés et emprunteurs souverains ne bénéficiant pas d'une notation *investment grade*, certains marchés actions et immobiliers) qui ont particulièrement bénéficié d'un environnement prolongé de taux d'intérêt bas et d'une importante liquidité. Ces corrections pourraient se propager à l'ensemble des marchés financiers, du fait notamment d'une hausse importante de la volatilité.

3. Des mesures législatives et réglementaires prises en réponse à la crise financière mondiale pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le groupe et sur l'environnement économique et financier dans lequel il opère

Depuis la crise financière de nombreuses mesures législatives et réglementaires ont été adoptées ou proposées afin d'introduire un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier mondial.

Si l'objectif de ces nouvelles mesures est d'éviter une récurrence de la crise financière, l'impact des nouvelles mesures pourrait être de modifier substantiellement l'environnement dans lequel le groupe et d'autres établissements financiers évoluent et *de facto* avoir un effet significatif sur les activités du groupe. Ces différentes règles ont pour objectif de préserver la stabilité des établissements bancaires (notamment leur solvabilité, liquidité et solidité financière) afin de protéger les clients, les déposants, les investisseurs, les créanciers et de manière générale les contribuables. Pour autant, le renforcement réglementaire induit des incertitudes et certaines évolutions pourraient avoir un impact substantiel tant sur les résultats du groupe que sur sa structure bilancielle.

Les mesures adoptées ou susceptibles d'être adoptées incluent principalement des exigences en matière de fonds propres et de liquidité plus contraignantes, la taxation des transactions financières, la limitation ou l'imposition de la rémunération des employés au-delà de niveaux spécifiés, des limites aux types d'activités que les banques commerciales peuvent entreprendre (en particulier les opérations pour compte propre et l'investissement et la détention d'une participation dans des fonds de capital-investissement et fonds spéculatifs) ou de nouvelles exigences en matière de séparation des comptabilités relatives à certaines activités, des restrictions sur certains types d'activités financières ou de produits tels que les produits dérivés, une procédure de "renflouement interne" (la dépréciation ou conversion obligatoire en titres de capital de certains instruments de dette en cas de résolution), des régimes de redressement et de résolution renforcés, des tests de résistance périodiques, et la création de nouvelles autorités réglementaires ou le renforcement des pouvoirs des autorités existantes.

Ainsi, le groupe est soumis à de exigences réglementaires extensives, ainsi qu'à une surveillance très importantes dans chacune des juridictions où il opère ses activités. En particulier, le groupe doit se conformer aux exigences issues de la réglementation dite de Bâle 3 en vigueur dans l'Union européenne par le biais d'un règlement et d'une directive (respectivement CRR et CRD4), qui sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2014, l'entrée en vigueur de certaines exigences étant étalée sur une période allant au moins jusqu'en 2019.

Certaines des mesures réglementaires récemment adoptées font déjà l'objet de propositions de révisions. Le rythme



des changements réglementaires ainsi que la fréquence et la complexité de ces dernières ont considérablement augmenté les coûts de mise en conformité du groupe et ont généré des incertitudes quant à l'environnement opérationnel du groupe. Par exemple, le 23 novembre 2016, la Commission européenne a émis plusieurs propositions législatives visant à modifier un certain nombre de directives et de réglementations bancaires clés de l'Union Européenne relatives à l'adéquation des fonds propres, au redressement et à la résolution des banques qui ne sont entrées en vigueur que récemment. En cours d'adoption, ces propositions législatives modifieront entre autres les exigences applicables dans le cadre du MREL (*Minimum Requirement Eligible Liabilities*). Celui-ci prévoit que les banques maintiennent un minimum de capital et de passif qui pouvant être abandonnés ou converti en titres financiers si une banque connaît des difficultés financières importantes. Ces propositions restent soumises à des amendements du Parlement et du Conseil Européen, et leur adoption est prévue en 2019. Il n'est pas encore possible de déterminer si ces propositions seront adoptées dans leur intégralité ou d'évaluer leur impact.

4. Les investisseurs détenant des titres BFCM pourraient subir des pertes si le groupe devait être soumis à des procédures de résolution

Comme mentionné *supra*, la directive 2014/59/UE du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (la "BRRD") et le mécanisme de résolution unique (MRU), ont été transposés en droit français notamment par l'ordonnance n°2015-1024 du 20 août 2015 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne en matière financière. Ces mesures permettent aux autorités de résolution de déprécier, annuler ou convertir en actions les titres de capital et les engagements éligibles d'institutions financières telles que la BFCM après l'ouverture d'une procédure de résolution, un pouvoir dénommé "*bail-in*" (ou "renflouement interne" en français). Une procédure de résolution peut être initiée à l'égard d'un établissement si (i) l'établissement ou le groupe auquel il appartient est défaillant ou risque de l'être, (ii) il n'y a aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure puisse éviter une telle défaillance dans un délai raisonnable et (iii) une mesure de résolution est nécessaire pour atteindre les objectifs de la résolution qui sont :

- a) assurer la continuité des fonctions critiques;
- b) éviter un effet défavorable important sur le système financier;
- c) protéger les fonds publics en réduisant au minimum le recours à un soutien financier public extraordinaire, et
- d) protéger les avoirs des clients, en particulier ceux des déposants.

En plus de la procédure de "*bail-in*", les autorités de résolution disposent de pouvoirs étendus pour mettre en œuvre d'autres mesures de résolution à l'égard des institutions en faillite ou, dans certaines circonstances, de leurs groupes qui peuvent inclure (sans limitation) : la vente totale ou partielle des activités de l'institution à un tiers, la séparation ou la filialisation de certaines activités, la substitution ou le remplacement de l'institution en qualité de débiteur à l'égard des titres de créance, la modification des conditions des titres de créance (y compris la modification de l'échéance et / ou du montant des intérêts), la cessation de la cotation et de l'admission à la négociation d'instruments financiers sur des marchés réglementés, le licenciement des dirigeants ou la nomination d'un administrateur spécial et l'émission de nouveaux instruments de fonds propres.

L'exercice des pouvoirs décrits ci-dessus par les autorités

de résolution pourrait entraîner la dépréciation (partielle ou totale) ou la conversion en actions (ou autres instruments) des engagements éligibles de BFCM. En outre, si la situation financière du groupe se détériorait ou était perçue comme pouvant se détériorer, l'existence des mesures prévues par la BRRD pourrait participer à faire baisser plus rapidement la valeur de marché des instruments financiers émis par la BFCM. Le soutien financier public ne serait pas disponible, sauf en dernier recours, après que les outils de résolution, y compris le pouvoir de renflouement interne, ont été pleinement mis en œuvre.

5. Plus généralement, le groupe est soumis à une réglementation importante et susceptible d'évoluer

Plusieurs régimes réglementaires et de contrôle par les autorités s'appliquent au groupe en France et dans chacun des pays où le groupe mène ses activités. Outre le préjudice porté à sa réputation, le non-respect de ces réglementations exposerait le groupe à des interventions importantes des autorités réglementaires, à des amendes, à des avertissements publiés par les autorités, à des suspensions d'activité, voire dans des cas extrêmes, au retrait de l'agrément des activités du groupe. Le secteur des services financiers a connu un contrôle accru de plusieurs autorités réglementaires au cours des dernières années, de même qu'une augmentation des pénalités et amendes infligées par ces autorités réglementaires, tendance qui pourrait s'accroître dans le contexte financier actuel.

De plus, les activités et les résultats du groupe peuvent être affectés de manière défavorable par diverses mesures ou décisions qui pourraient être prises par les autorités réglementaires françaises, l'Union européenne ou les gouvernements étrangers et par des organismes internationaux. De telles contraintes pourraient limiter la capacité des entités du groupe à développer leurs métiers ou à poursuivre certaines activités. La nature et l'impact de ces éventuels changements des politiques et mesures réglementaires ne sont pas prévisibles et sont hors du contrôle du groupe. De tels changements peuvent, entre autres, avoir trait aux éléments suivants :

- les politiques monétaires, les politiques de taux d'intérêt et autres politiques des banques centrales et des autorités réglementaires ;
- l'évolution générale des politiques gouvernementales ou réglementaires susceptibles d'influer significativement sur les décisions des investisseurs, en particulier sur les marchés où le groupe est présent ;
- l'évolution générale des exigences réglementaires, notamment des règles prudentielles en matière d'adéquation des fonds propres, y compris les mesures réglementaires prises en réponse à la crise financière mondiale et décrites dans les facteurs de risque qui précèdent ;
- les transformations concernant les marchés d'instruments financiers ;
- les évolutions en cours sur la réglementation des produits dérivés ;
- les évolutions en cours sur le métier de la gestion d'actifs ;
- l'évolution des règles et procédures relatives aux contrôles internes ;
- le changement concernant la gestion, l'agrégation, la conservation ainsi que la restitution des données ;
- l'évolution des règles en matière d'information financière ;
- l'évolution de la législation fiscale ou des modalités de sa mise en œuvre ;



- l'évolution des normes comptables dont l'entrée en vigueur d'IFRS9 impacte les méthodologies de provisionnement du groupe ;
 - l'évolution de la réglementation des services de paiement, du financement participatif (*crowdfunding*) et des fintech ;
 - l'évolution des règles en matière de protection des données à caractère personnel avec un impact important sur les métiers de la banque et de l'assurance ;
 - l'évolution de la réglementation concernant le cyber-sécurité ;
 - des règles encadrant la rémunération des employés ;
 - l'expropriation, la nationalisation, le contrôle des prix, le contrôle des changes, la confiscation d'actifs et l'évolution de la législation relative au droit de propriété des étrangers ;
- et toute autre évolution juridique défavorable susceptible d'affecter la demande des produits et services proposés par le groupe.

6. Les activités du groupe sont fortement concentrées en France, exposant le groupe à des risques liés à un potentiel ralentissement de l'économie française

Le marché français représente la part la plus importante du produit net bancaire et des actifs du groupe. En 2017, 78 % du produit net bancaire du groupe a été réalisé en France, et environ 89 % du risque de crédit client du groupe trouvait son origine en France sur cette période.

Du fait de la localisation des activités du groupe en France, une détérioration significative des conditions économiques en France aurait un impact plus important sur les résultats et la situation financière du groupe que cela ne serait le cas pour un groupe aux activités plus diversifiées sur un plan international. Un ralentissement économique en France pourrait affecter la qualité du crédit des particuliers et entreprises constituant la clientèle du groupe, rendre plus difficile pour le groupe l'identification de clients pour de nouvelles activités qui satisfont ses critères de crédit, et affecter les revenus issus des commissions suite à un ralentissement des ventes des polices d'assurance vie et des activités d'encours sous gestion ou de courtage. En outre, si la valeur des logements en France devait être significativement affectée par des conditions économiques défavorables, les activités et le portefeuille de crédits à l'habitat du groupe (qui représentaient environ 49 % du portefeuille total brut des créances clientèle, hors intérêts courus, au 31 décembre 2017) pourraient être significativement et défavorablement affectés.

7. BFCM doit maintenir des notations de crédit élevées, ou l'activité et la rentabilité du groupe pourraient être défavorablement affectées

Les notations de crédit sont importantes pour l'obtention et les conditions de financement sur les marchés et donc pour la liquidité du groupe. Un abaissement des notations de crédit pourrait avoir un impact défavorable sur la liquidité et la compétitivité du groupe, augmenter son coût de refinancement, limiter l'accès aux marchés de capitaux ou déclencher des clauses dans certains contrats bilatéraux sur produits dérivés dans les secteurs marchés et financement du groupe (CM-CIC Marchés). Par ailleurs, en cas d'abaissement de sa notation de crédit, le groupe pourrait se voir forcer de fournir des garanties supplémentaires pour certaines opérations de marchés (gré à gré, opérations sur titres etc.).

Au cours de l'exercice 2017 Fitch Ratings a confirmé la notation du Groupe Crédit Mutuel CM11 à A+. De même, la notation de BFCM à Aa3 s'est vu confirmée par Moody's comme l'illustre la publication de l'avis de crédit (*credit opinion*) de l'agence datant de décembre 2017.

Enfin, Standard & Poor's a confirmé la note du Crédit Mutuel³ à A, tout comme la perspective (qui reste positionnée à stable) dans le sillage des "résultats résilients".

Le risque de dégradation de la notation de crédit de la dette souveraine de la France par les agences expose l'ensemble de l'économie à des répercussions. S'il n'y a pas eu d'évolution en 2017 sur ce plan, des dégradations de la notation de crédit de la dette souveraine de la France auraient certainement pour conséquence, entre autres, une dégradation de la notation de BFCM, ce qui impacterait de manière négative les conditions de refinancement du groupe.

Le coût de refinancement de long terme non garanti de BFCM est directement lié à son *spread* de crédit (l'écart entre le rendement de ses obligations et le rendement des obligations d'Etat de mêmes maturités), qui dépend à son tour dans une large mesure de sa notation de crédit, elle-même corrélée dans une certaine mesure au soutien alternatif, et dans une moindre mesure du soutien systémique. L'accroissement des *spreads* de crédit peut engendrer une augmentation significative des coûts de refinancement de BFCM. Les évolutions de *spreads* de crédit sont continues, dépendent du marché et subissent parfois des changements imprévisibles et fortement volatils. Les *spreads* de crédit sont également influencées par les perceptions du marché quant à la solvabilité de l'émetteur. En outre, les *spreads* de crédit peuvent résulter des modifications du coût d'achat de crédit default swaps de certaines obligations de BFCM, ce coût dépendant à la fois de la qualité de crédit de ces obligations et d'un certain nombre de facteurs liés au marché que BFCM et le groupe ne contrôlent pas.

8. Malgré les politiques, procédures et méthodes de gestion du risque mises en œuvre, le groupe peut être exposé à des risques non identifiés ou imprévus, susceptibles d'occasionner des pertes significatives

Le groupe a investi de manière significative dans le développement de sa politique de gestion des risques et les techniques, procédures et méthodes d'évaluation du risque correspondantes et a l'intention de poursuivre ses efforts en la matière. Néanmoins, les techniques et stratégies de gestion du risque du groupe pourraient ne pas être totalement efficaces afin de limiter son exposition au risque dans tous les environnements économiques de marché ou face à certains types de risques, en particulier les risques que le groupe n'aurait pas pu identifier ou anticiper.

Certains des indicateurs et outils qualitatifs que le groupe utilise pour gérer ses risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour quantifier son exposition au risque, le groupe procède ensuite à une analyse, notamment statistique, de ces observations. Les procédures utilisées par le groupe pour évaluer les pertes liées à son exposition au risque de crédit ou la valeur de certains actifs sont fondées sur des analyses complexes et subjectives qui reposent notamment sur des prévisions concernant les conditions économiques et l'impact de ces conditions sur la capacité de remboursement des emprunteurs et la valeur des actifs. En période de perturbation sur les marchés, de telles analyses pourraient aboutir à des estimations inexactes et en conséquence mettre en cause la fiabilité de ces procédures d'évaluation.

Ces outils et indicateurs peuvent livrer des conclusions erronées quant à la future exposition au risque, en raison notamment

3. La note LT senior A de S&P est une note Groupe Crédit Mutuel qui s'applique à toutes les entités caisses fédérales ou interfédérales de Crédit Mutuel.



de facteurs que le groupe n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques. Cela diminuerait la capacité du groupe à gérer ses risques et pourrait affecter ses résultats.

Comme tous les établissements financiers, le groupe est soumis au risque de violation de sa politique et de ses procédures de gestion du risque, que ce soit du fait d'une erreur humaine ou d'un acte fautif intentionnel. Ces dernières années, plusieurs établissements financiers ont connu des pertes importantes du fait d'activités de marché non autorisées menées par des employés. Si le groupe met en œuvre ses meilleurs efforts pour s'assurer du respect de sa politique et de ses procédures de gestion du risque, il est impossible d'être certain que cette surveillance permettra effectivement d'éviter des pertes causées par des activités interdites.

9. Compte tenu du caractère international de ses activités, le groupe pourrait être vulnérable aux environnements politiques, macroéconomiques et financiers ou aux situations particulières des pays où il conduit ses activités

Le groupe est exposé au risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales d'un pays étranger affectent ses intérêts financiers. Le système d'appréciation et de surveillance du risque par pays au sein du groupe est fondé sur une méthodologie propre de notation. La notation interne des pays combine des critères de solidité structurelle de l'économie, de capacité à payer, de gouvernance et de stabilité politique.

Si les activités internationales relativement limitées du groupe tempèrent son exposition au risque de chaque pays en comparaison d'établissements financiers plus actifs sur le plan international, le groupe a d'importantes activités et affiliés en Allemagne, Espagne, Italie, et Afrique du Nord, qui pourraient exposer le groupe à des risques. Le groupe surveille le risque par pays et le prend en compte dans les provisions enregistrées dans ses comptes. Cependant, une modification importante de l'environnement politique ou macroéconomique pourrait nécessiter la constitution de provisions additionnelles ou faire encourir au groupe des pertes d'un montant supérieur aux provisions actuelles.

10. Le groupe est soumis au risque lié à la non-conformité avec la réglementation applicable

Le groupe est exposée au risque de non-conformité, c'est-à-dire l'incapacité à respecter intégralement des règles liées aux activités financières ou bancaires, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, des normes professionnelles et déontologiques, d'instructions, de l'éthique dans les comportements professionnels. L'adoption par différents pays d'exigences légales ou réglementaires multiples et parfois divergentes exacerbe ce risque. Outre le préjudice porté à sa réputation et l'éventuel déclenchement d'actions civiles, le non-respect de ces textes exposerait le groupe à des contentieux et des amendes et frais significatifs (y compris des amendes et des frais qui excéderaient les montants provisionnés), à des avertissements des autorités, à des suspensions d'activité, voire dans des cas extrêmes, au retrait de l'agrément par les autorités.

11. Le groupe fait face à une concurrence importante

Les principaux métiers du groupe sont tous confrontés à une vive concurrence sur les marchés sur lesquels il opère ou pourrait décider d'opérer. Les marchés français et européens des services financiers témoignent d'une certaine maturité, et la demande de produits de services financiers est dans une certaine mesure, liée au développement économique général. La concurrence dans un tel environnement se fonde sur de nombreux facteurs, notam-

ment les produits et services offerts, les prix, les systèmes de distribution, le service client, la réputation, la solidité financière perçue et la bonne volonté à utiliser le capital pour répondre aux besoins des clients. Certains des concurrents du groupe en France sont plus grands et disposent de ressources plus importantes que le groupe, et ils pourraient bénéficier d'une meilleure réputation dans certaines régions de France. Les filiales internationales du groupe font également face à une concurrence importante de la part des banques et établissements financiers ayant leur siège dans les pays où lesdites filiales mènent leurs activités, ainsi que de la part d'autres établissements financiers qui sont présents dans ces pays. Si le groupe n'est pas à même de faire face à l'environnement concurrentiel en France ou sur ses autres marchés avec des offres de produits et de services attractives qui sont rentables, il pourrait perdre des parts de marché dans d'importants segments de son activité ou subir des pertes sur certaines ou toutes ses activités. Par ailleurs, tout ralentissement de l'économie globale ou de l'environnement économique dans lequel se situent les principaux marchés du groupe est susceptible d'accroître la pression concurrentielle, notamment à travers une intensification de la pression sur les prix et une contraction du volume d'activité du groupe et de ses concurrents. Pourraient également faire leur entrée sur le marché de nouveaux concurrents plus compétitifs, soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels. Ainsi, ces nouveaux entrants pourraient être en mesure de proposer une offre de produits et services plus compétitive.

Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis aux institutions qui ne sont pas des banques d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques et fondées sur Internet, incluant le commerce électronique de titres. Ces nouveaux entrants pourraient exercer des pressions à la baisse sur les prix des produits et services du groupe ou affecter la part de marché du groupe. De surcroît, de nouveaux systèmes de paiement et de nouvelles devises, tels que le bitcoin, et de nouvelles technologies facilitant le traitement des transactions, comme la *blockchain*, sont devenus de plus en plus courants. Il est difficile de prédire les effets de l'émergence de ces nouvelles technologies, peu réglementées en comparaison du groupe, mais leur utilisation accrue pourrait réduire la part de marché ou rediriger des montants qui auraient autrement été investis dans des portefeuilles gérés par des institutions financières plus établies telles que le groupe.

12. Les revenus du groupe générés par les activités d'assurance vie, de courtage et de gestion d'actifs et d'autres activités générant des commissions pourraient diminuer en cas de repli des marchés

Un ralentissement des marchés se traduirait par une baisse du volume des transactions sur le marché et à une réduction de la croissance des produits de gestion d'actifs, d'assurance vie et des produits similaires. Ces opérations et produits génèrent des commissions pour le groupe, qui pourraient ainsi être impactées de manière défavorable en cas de ralentissement affectant ces domaines. Un tel phénomène a pu être observé pendant la crise financière. Par ailleurs, les commissions que le groupe facture à ses clients pour la gestion de leurs portefeuilles étant généralement calculées sur la valeur ou la performance de ces portefeuilles, un repli des marchés diminuerait la valeur des portefeuilles gérés réduisant ainsi les revenus du groupe issus des activités de gestion d'actifs et de gestion privée. Tout repli



futur pourrait donc avoir des effets négatifs sur les résultats et la situation financière du groupe.

Indépendamment d'un éventuel ralentissement du marché, toute sous-performance de l'activité de gestion d'actifs et d'assurance-vie du groupe peut avoir pour conséquence une augmentation des retraits et une baisse des flux investis, ce qui réduirait les revenus du groupe générés par les activités de gestion d'actifs et d'assurance.

13. Des incertitudes sur la solidité financière et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché financier pourraient avoir un effet défavorable sur le groupe

La capacité du groupe à effectuer des opérations de financement, d'investissement et des opérations portant sur des produits dérivés pourrait être affectée par des incertitudes sur la solidité financière des autres institutions financières ou des acteurs du marché financier. Les établissements financiers sont étroitement interconnectés, en raison notamment de leurs activités de négociation, de compensation, de contrepartie et de financement. En conséquence, la défaillance d'un acteur du secteur, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant la stabilité d'un ou plusieurs établissements financiers ou une perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, ont conduit à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir conduire à des pertes ou défaillances supplémentaires. Le groupe est exposé directement et indirectement aux risques des nombreuses contreparties financières avec lesquelles il interagit, telles que les courtiers, les banques commerciales ou d'investissement, les organismes de placement collectif, les fonds spéculatifs (*hedge funds*), ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels le groupe conclut de manière habituelle des transactions. Un grand nombre de ces transactions exposent ainsi le groupe à un risque de défaillance des co-contractants ou des clients du groupe. Ce risque serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par le groupe ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition du groupe au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

14. Un repli prolongé des marchés pourrait réduire la liquidité et rendre difficile la cession d'actifs, ce qui pourrait entraîner des pertes importantes

Dans plusieurs activités du groupe, une baisse prolongée des marchés, en particulier du prix des actifs, peut réduire le niveau d'activité sur ces marchés ou leur liquidité. De tels développements peuvent entraîner des pertes importantes si le groupe n'est pas en mesure de dénouer rapidement ses positions dégradées. Ce risque est particulièrement accru en ce qui concerne les actifs détenus par le groupe dont les marchés sont intrinsèquement peu liquides. Les actifs détenus par le groupe qui ne se négocient pas sur des marchés réglementés ou d'autres plateformes d'échange, tels que les contrats portant sur les produits dérivés conclus entre banques, peuvent être valorisés sur la base de modèles internes du groupe plutôt que sur la base du prix de marché. Il est difficile de suivre en permanence le cours de ces actifs et le groupe pourrait ainsi être conduit à enregistrer des pertes non anticipées.

A des fins d'investissement le groupe prend des positions sur les marchés de dette, de devises, et d'actions, ainsi que sur des actions non cotées, des actifs immobiliers et d'autres types d'actifs. La volatilité, c'est-à-dire l'amplitude de la variation de prix sur une période ou sur un marché donné, indépendamment du niveau de marché, pourrait avoir une incidence défavorable sur ces positions. La volatilité, si elle s'avérait insuffisante ou

excessive par rapport aux anticipations du groupe, pourrait également engendrer des pertes sur de nombreux autres produits utilisés par le groupe tel que les produits dérivés.

15. Des modifications des principes comptables pourraient avoir un impact sur les états financiers et ratios de fonds propres du groupe et entraîner des coûts supplémentaires

Les principes comptables applicables évoluent et sont modifiés au fil du temps, et les états financiers et les ratios prudentiels du groupe sont exposés aux risques de modification de ces principes. Par exemple, en juillet 2014, l'*International Accounting Standards Board* a publié la norme IFRS 9 "Instruments Financiers" qui remplace la norme IAS 39 à partir du 1^{er} janvier 2018, à la suite de son adoption par l'Union Européenne. Cette norme modifie et complète les règles relatives au classement et à l'évaluation des instruments financiers. Elle intègre un nouveau modèle de dépréciation des instruments financiers fondé sur les pertes attendues de crédit, alors que le modèle actuel est fondé sur les pertes encourues, ainsi que de nouvelles règles concernant le régime comptable des instruments de couverture. La nouvelle approche fondée sur les pertes de crédit attendues pourrait entraîner des provisions pour dépréciation supplémentaires et significatives pour le groupe ainsi qu'une éventuelle augmentation de la volatilité de ses ratios réglementaires de fonds propres, et les coûts relatifs à l'application de ces règles engagés par le groupe pourraient avoir un effet négatif sur ses résultats opérationnels.

16. Toute augmentation substantielle des charges pour créances douteuses ou toute perte dépassant les niveaux de provisions déjà comptabilisés pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats ou la situation financière du groupe

Dans le cadre de ses activités de prêt, le groupe comptabilise périodiquement des charges pour créances douteuses, qui sont comptabilisées dans son compte de résultat au poste "coût du risque". Le niveau global de ces charges du groupe est établi en fonction de l'historique des pertes, du volume et du type de prêts accordés, des pratiques du marché, des arriérés de prêts, des conditions économiques ou d'autres facteurs reflétant le taux de recouvrement de divers prêts.

Bien que le groupe s'efforce de constituer un niveau suffisant de provisions, ses activités de prêt pourraient le conduire à augmenter à l'avenir ses provisions pour pertes sur prêts en raison d'une augmentation des actifs non performants, d'une détérioration des conditions économiques, entraînant une augmentation des défauts de contrepartie et de faillites, ou d'événements affectant certains pays. Toute hausse significative des charges pour créances douteuses ou un changement important de l'estimation par le groupe du risque de perte propre à son portefeuille de prêts non dépréciés, ou toute évolution des normes comptables IFRS, ainsi que toute survenance de pertes supérieures aux provisions constituées au titre des prêts en question, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière du groupe.

17. Les stratégies de couverture mises en place par le groupe n'écartent pas tout risque de perte

Le groupe pourrait subir des pertes si l'un des différents instruments ou l'une des stratégies de couverture qu'il utilise pour couvrir les différents types de risque auxquels il est exposé s'avérait inefficace. Nombre de ces stratégies s'appuient sur l'observation du comportement passé des marchés et l'analyse des corrélations historiques. À titre d'exemple, si le groupe détient une position longue sur un actif, il pourrait couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont l'évolution a, par le passé, permis de neutraliser l'évolution de la position



longue. Il se peut cependant que cette couverture soit partielle, que ces stratégies ne couvrent pas tous les risques futurs ou qu'elles ne permettent pas une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché. Toute évolution inattendue du marché peut également diminuer l'efficacité de ces stratégies de couverture du groupe. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant de certaines couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par le groupe.

18. La capacité du groupe à attirer et retenir des employés qualifiés est cruciale pour le succès de son activité et tout échec à ce titre pourrait affecter de façon significative sa performance

Les employés du groupe constituent une ressource des plus importantes et la concurrence pour attirer du personnel qualifié est intense dans beaucoup de domaines du secteur des services financiers. Les résultats du groupe dépendent de sa capacité à attirer de nouveaux employés et à retenir et motiver ses employés actuels. L'adoption ou la proposition de mesures législatives et réglementaires encadrant plus strictement la rémunération des salariés du secteur financier pourrait peser sur la capacité du groupe à attirer et retenir du personnel qualifié. Des changements dans l'environnement économique pourraient conduire le groupe à déplacer des employés d'une activité à l'autre ou à réduire le nombre d'employés dans certaines de ses activités. Cela pourrait provoquer des perturbations temporaires dans la mesure où les employés doivent s'adapter à leurs nouvelles fonctions et pourrait réduire la capacité du groupe à tirer profit des améliorations de l'environnement économique. En outre, des lois actuelles ou futures (y compris celles relatives à l'immigration et l'externalisation des services) pourraient entraver la capacité du groupe à délocaliser des services ou des employés d'une juridiction à une autre. Cela pourrait avoir un impact sur la capacité du groupe à tirer profit d'opportunités commerciales ou de potentiels gains d'efficacité.

19. Les événements futurs pourraient être différents des hypothèses retenues par les dirigeants pour établir les états financiers du groupe, ce qui pourrait à l'avenir l'exposer à des pertes non anticipées

En application des normes et interprétations IFRS en vigueur à ce jour, le groupe doit utiliser certaines estimations lors de l'établissement de ses états financiers, notamment des estimations comptables relatives à la détermination des provisions sur les prêts et créances douteuses, des provisions relatives à des litiges potentiels, et de la juste valeur de certains actifs et passifs. Si les valeurs que le groupe a retenues pour ces éléments s'avéraient significativement inexactes, ou si les méthodes relatives à leur détermination venaient à être modifiées dans le cadre de normes ou interprétations IFRS à venir, le groupe s'exposerait, le cas échéant, à des pertes non anticipées.

20. Toute interruption ou défaillance des systèmes informatiques du groupe ou de tiers peut entraîner un manque à gagner et engendrer des pertes

Comme la plupart de ses concurrents, le groupe dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information. Toute panne, interruption ou défaillance dans ces systèmes pourrait entraîner des erreurs ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion de la clientèle, de comptabilité générale, de dépôts, de transactions et/ou de traitement des prêts. Si le groupe connaissait une défaillance de ses systèmes informatiques, même sur une courte période, il serait incapable de répondre à certains besoins de clients dans les délais et pourrait ainsi perdre des opportunités de transactions. De même, une panne temporaire des systèmes d'information du groupe, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence, pourrait entraîner des

coûts considérables en termes de récupération et de vérification d'information. Le groupe ne peut garantir que de telles pannes ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisent, qu'elles seront résolues de manière adéquate. La survenance de telles défaillances ou interruptions pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière du groupe.

Le groupe est aussi exposé au risque d'une rupture ou d'une défaillance opérationnelle de l'un de ses prestataires de compensation, marchés des changes, chambres de compensation, dépositaires ou autres intermédiaires financiers ou prestataires extérieurs qu'il utilise pour réaliser ou faciliter ses opérations sur titres. Dans la mesure où l'interconnectivité s'accroît avec ses prestataires, le groupe peut aussi être de plus en plus exposé au risque d'une défaillance opérationnelle des systèmes d'information de ses prestataires. Le groupe ne peut garantir que de telles pannes ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisent, qu'elles seront résolues de manière adéquate.

21. Des attaques des systèmes informatiques du groupe peuvent avoir un effet négatif sur le bon fonctionnement des services bancaires, de la protection de la clientèle du groupe

Le groupe, comme d'autres organisations, est la cible d'attaques informatiques de plus en plus nombreuses.

Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives susceptibles d'impacter de manière significative, en termes financier comme en termes de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. Le groupe a fait de la résilience des infrastructures techniques, de la continuité des services aux clients, ainsi que de la sécurité dans les échanges de données une priorité, tant en termes d'anticipation que dans sa capacité à réagir aux menaces. Toutefois, ces actions pourraient ne pas être suffisantes pour protéger pleinement le groupe, ses employés, ses partenaires ou ses clients, étant donné la nature évolutive et la sophistication des cyber-attaques. En dépit des efforts du groupe, de telles attaques pourraient perturber les services clients ou entraîner la perte, le vol ou la divulgation de données confidentielles et la pénétration des systèmes de sécurité informatique du groupe pourrait entraîner des interruptions d'activité, des coûts de récupération et de vérification des informations et un préjudice à la réputation. Chacun de ces impacts pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière du groupe.

22. Des événements imprévus peuvent provoquer une interruption des activités du groupe et entraîner des pertes substantielles ainsi que des coûts supplémentaires

Des événements imprévus tels que des troubles politiques et sociaux, une catastrophe naturelle grave, une pandémie, des attentats ou toute autre situation d'urgence, pourraient provoquer une brusque interruption des activités du groupe et entraîner des pertes substantielles dans la mesure où ils ne seraient pas, ou ne seraient qu'insuffisamment, couverts par une police d'assurance. Ces pertes pourraient concerner des biens matériels, des actifs financiers, des positions de marché ou des collaborateurs clés. De tels événements pourraient, de plus, perturber l'infrastructure du groupe ou celle de tiers avec lesquels le groupe conduit ses activités et pourraient également engendrer des coûts supplémentaires (liés notamment aux coûts de déplacement du personnel concerné) et alourdir les charges du groupe (en particulier les primes d'assurance). À la suite de tels événements, le groupe pourrait être dans l'incapacité d'assurer certains risques, ce qui augmenterait le risque global du groupe.



23. Un risque de réputation pourrait avoir un effet défavorable sur la rentabilité et les perspectives commerciales du groupe

Plusieurs sujets sont susceptibles d'engendrer un risque de réputation et de nuire au groupe et à ses perspectives commerciales, en particulier une gestion inadéquate des conflits d'intérêts potentiels, des exigences légales et réglementaires, des questions relatives à la concurrence, des problèmes déontologiques, des lois en matière de blanchiment d'argent, des politiques en matière de sécurité de l'information et des pratiques liées aux ventes des produits et aux transactions. Pourraient également nuire à la réputation du groupe tout comportement inapproprié d'un salarié, toute fraude ou malversation commise par des acteurs du secteur financier auxquels le groupe est exposé, toute diminution, retraitement ou correction des résultats financiers, ou toute action juridique ou réglementaire à l'issue potentiellement défavorable. Tout préjudice porté à la réputation du groupe pourrait s'accompagner d'une perte d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sur sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problèmes pourrait donner lieu à un risque juridique supplémentaire pour le groupe et provoquer une augmentation du nombre de litiges et du montant des dommages et intérêts réclamés au groupe ou l'exposer à des sanctions de la part des autorités réglementaires.

24. Les risques juridiques auxquels le groupe est exposé pourraient avoir un effet défavorable sur sa situation financière et ses résultats

Le groupe et certains de ses collaborateurs peuvent être impliqués dans diverses actions en justice, notamment des procédures civiles, administratives et pénales. La grande majorité de ces procédures s'inscrivent dans le cadre de l'activité courante du groupe. Les litiges accroissent le risque de pertes ou d'atteinte à la réputation du groupe. De telles procédures ou mesures d'application réglementaires pourraient également conduire à des amendes civiles ou pénales qui nuiraient à l'activité du groupe, ainsi qu'à sa situation financière et son résultat opérationnel. Il est par nature difficile de prévoir le dénouement des litiges, des procédures réglementaires et des actes impliquant les entités du groupe, en particulier si ceux-ci sont initiés par diverses catégories de plaignants, si le montant des demandes de dommages-intérêts n'est pas précisé ou est indéterminé ou encore s'il s'agit d'une procédure inhabituelle.

Lors de la préparation de ses états financiers, le groupe procède à l'estimation des conséquences des procédures légales, réglementaires ou d'arbitrage dans lesquelles il est impliqué, et enregistre une provision lorsque des pertes liées à ces procédures sont probables et peuvent être raisonnablement estimées. Si ces estimations se révélaient inexactes ou si les provisions enregistrées par le groupe ne permettaient pas de couvrir les risques liés à ces procédures, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière et les résultats du groupe.

25. BFCM ne détient aucune participation ou intérêt financier dans les caisses locales

BFCM ne détient aucune participation dans les caisses locales. Par conséquent, BFCM ne partage ni les bénéfices ni les pertes des caisses locales. Son intérêt économique quant aux résultats des caisses locales est limité au financement qu'elle leur fournit dans le cadre de son activité en tant que bras financier du groupe. En outre, BFCM ne dispose pas de droits de vote ou d'autres droits pour influencer la gestion, la stratégie ou la politique des caisses locales.

26. Les caisses locales contrôlent BFCM et sont susceptibles d'avoir des intérêts différents de ceux des investisseurs dans les titres émis par la BFCM

La quasi-totalité des actions de BFCM est détenue directement ou indirectement par les caisses locales, notamment 93 % par l'intermédiaire de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, (ci-après CF de CM). Par conséquent, la CF de CM et les caisses locales déterminent à elles seules l'issue des votes aux assemblées des actionnaires de BFCM, y compris les votes sur des décisions telles que la nomination ou cooptation de membres de son conseil d'administration ainsi que la distribution de dividendes. Bien que le maintien de la réputation de la BFCM en tant qu'émetteur de premier plan soit un enjeu essentiel pour le groupe, il ne peut pas être exclu que certaines décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la BFCM soient contraires aux intérêts des porteurs de titres obligataires émis par ce dernier.

27. BFCM ne participe pas au mécanisme de solidarité propre aux caisses locales

Les caisses locales n'ont aucunement l'obligation de soutenir ni la liquidité ni la solvabilité de BFCM dans l'hypothèse où un tel soutien pourrait être nécessaire. Si les notations financières de BFCM se fondent en partie sur l'hypothèse des agences de notation qu'un tel soutien serait fourni en cas de besoin en raison du rôle clef joué par BFCM dans la structure financière du groupe, cette hypothèse se fonde sur l'opinion des agences de notation quant aux intérêts économiques des caisses locales, et non sur une quelconque obligation juridique. Si la situation financière de BFCM devait se détériorer, il ne pourrait y avoir d'assurance que les caisses locales ou la CF de CM fourniraient des apports supplémentaires en capitaux ou tout autre soutien à la BFCM.

28. Des banques locales, qui mènent leurs activités sous l'enseigne Crédit Mutuel appartiennent à des fédérations qui ne font pas partie du groupe

Sur les dix-huit fédérations de Crédit Mutuel actives en France, seules onze fédérations composent le groupe. Les banques de sept autres fédérations utilisent le nom et le logo Crédit Mutuel, ou pour leurs filiales non mutualistes, mentionnent leur appartenance au Crédit Mutuel. Si l'une ou plusieurs des fédérations du Crédit Mutuel qui sont en dehors du groupe devait rencontrer des difficultés, telles qu'un ralentissement de ses activités, une détérioration de la qualité des actifs ou un abaissement d'une notation financière, il est possible que le marché ne fasse pas la distinction entre cette fédération en difficulté qui ne fait pas partie du groupe et les fédérations du groupe. Dans une telle hypothèse, les difficultés rencontrées par une fédération en dehors du groupe pourraient avoir un impact défavorable sur la réputation du groupe et/ou avoir un impact sur les résultats et la situation financière du groupe.

29. Les caisses locales qui font partie du groupe sont membres d'un mécanisme de soutien financier qui comprend l'ensemble des dix-huit fédérations de Crédit Mutuel

Les dix-huit fédérations de Crédit Mutuel disposent d'un mécanisme de soutien financier mutuel en vertu duquel des caisses locales du groupe pourraient se voir dans l'obligation d'apporter leur soutien à des caisses locales de fédérations hors groupe. Bien que le système de soutien d'une banque locale serait initialement mis en œuvre au niveau régional, au sein de la fédération de ladite banque locale, si les ressources au niveau régional étaient insuffisantes, il pourrait alors être fait appel au mécanisme de soutien national, c'est-à-dire au soutien des autres fédérations. Si les caisses locales du groupe bénéficient également du soutien des fédérations hors groupe, elles demeurent exposées aux risques relatifs aux caisses locales qui ne font pas partie du groupe.

30. Certains aspects de la gouvernance du groupe sont soumis aux décisions prises par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel

En droit français, certaines questions relatives à la gouvernance des dix-huit fédérations de Crédit Mutuel (ce qui comprend les onze fédérations du groupe et les sept fédérations hors groupe) sont déterminées par un organe central connu sous le nom de Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM). La CNCM représente toutes les caisses locales des dix-huit fédérations devant les autorités françaises de régulation et de supervision bancaires. En outre, la CNCM a le pouvoir d'exercer des fonctions de surveillance financière, technique et administrative quant à l'organisation des banques Crédit Mutuel, et de prendre des mesures pour assurer leur bon fonctionnement, y compris la radiation d'une banque de la liste des banques autorisées à mener leurs activités au sein du système Crédit Mutuel.

III.3.2 – RISQUES DE CRÉDIT

ORGANISATION DE LA FILIÈRE ENGAGEMENTS

Conformément à la réglementation en vigueur, l'organisation de la gestion des engagements distingue principalement les deux dispositifs suivants :

- l'octroi de crédits ;
- la mesure des risques, la surveillance des engagements et la gestion de la masse risquée.

L'organisation de la filière engagements et la gestion de ces derniers s'appuient sur un référentiel unique qui fixe les règles et les pratiques en usage dans le groupe.

Dispositif d'octroi de crédits

L'octroi de crédits s'articule autour de la connaissance du client, de l'évaluation du risque et de la prise de décision d'engagement.

Connaissance du client

La connaissance du client et le ciblage des prospects s'appuient sur les liens étroits tissés avec l'environnement économique. La segmentation de la clientèle et sa répartition en plusieurs catégories au regard du risque orientent la prospection commerciale. Un dossier de crédit sert de support à la décision d'octroi.

Évaluation du risque

L'évaluation du risque repose sur les analyses menées à plusieurs stades selon des processus formalisés avec notamment :

- la cotation clientèle ;
- les groupes risques ;
- la pondération des encours liée à la nature du produit et à la garantie retenue.

Les collaborateurs disposent d'une formation à la maîtrise des risques, régulièrement renouvelée.

Cotation clientèle : un système unique pour l'ensemble du groupe

En conformité avec la réglementation, la cotation est au centre du dispositif des risques de crédit : octroi, paiement, tarification et suivi. À ce titre, toutes les délégations s'appuient sur la cotation de la contrepartie. D'une manière générale, la filière engagements valide la cotation interne de tous les dossiers qu'elle est amenée à traiter.

Les algorithmes de notation ainsi que les modèles experts ont été développés afin d'améliorer l'évaluation des risques de crédit du groupe et répondre aux exigences réglementaires relatives aux approches de notation interne.

Ce système de notation est commun à l'ensemble du Groupe Crédit Mutuel.

La définition des méthodologies de notation est réalisée sous la responsabilité de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM) pour l'ensemble des portefeuilles. Néanmoins, les entités régionales sont directement impliquées dans la réalisation et la validation des chantiers des groupes de travail sur des sujets spécifiques ainsi que sur les travaux relatifs à la qualité des données et la recette des applicatifs.

Les contreparties du groupe éligibles aux approches internes sont notées par un système unique.

La discrimination et la bonne qualification du risque sont assurées par des modèles (algorithmes ou grilles). L'échelle de valeurs reflète la progressivité du risque et se décompose en neuf positions exclusives du défaut (A+, A-, B+, B-, C+, C-, D+, D-, E+) et trois positions pour le défaut (E-, E= et F).

Le suivi des modèles de notation s'articule autour de trois principaux volets que sont l'étude de la stabilité, des performances et des analyses complémentaires. Ce suivi est réalisé sous l'égide de la CNCM sur chaque modèle de notation.

Groupes risques (contreparties)

Sont considérées comme "groupe de clients liés" les personnes physiques ou morales qui constituent un ensemble du point de vue du risque parce que l'une d'entre elles détient sur l'autre ou les autres directement ou indirectement un pouvoir de contrôle ou parce qu'il existe entre elles des liens tels qu'il est probable que si l'une d'entre elles rencontrait des problèmes financiers, notamment des difficultés de financement ou de remboursement, les autres connaîtraient des difficultés de financement ou de remboursement.

Les groupes risques sont constitués sur la base d'une procédure qui reprend les dispositions de l'alinéa 39 du paragraphe 1 de l'article 4 du texte réglementaire de l'UE n°575/2013.

Pondération des produits et des garanties

Pour l'évaluation du risque de contrepartie, une pondération de l'engagement nominal peut s'appliquer. Elle est une combinaison de la nature du crédit et de celle de la garantie.

Décision d'octroi

La décision d'octroi est principalement fondée sur :

- une analyse risque formalisée de la contrepartie ;
- la cotation de la contrepartie ou du groupe de contreparties ;
- les niveaux de délégations ;
- le principe du double regard ;
- les règles de plafonnement des autorisations en fonction des fonds propres ;
- la rémunération adaptée au profil de risque et à la consommation de fonds propres.

La gestion des circuits de décision est automatisée et se fait en temps réel : dès la fin de l'instruction d'une demande de crédit, le dossier électronique est transmis au bon niveau décisionnaire.

Niveaux de délégations

Le chargé de clientèle est responsable de l'exhaustivité, de la qualité et de la fiabilité des informations collectées. Conformément à l'article n° 107 de l'arrêté du 3 novembre 2014, il constitue des dossiers de crédit destinés à formaliser l'ensemble des informations de nature qualitative et quantitative sur chaque contrepartie. Il vérifie la pertinence des éléments recueillis soit auprès des clients soit à partir des outils externes (études sectorielles, rapports annuels, informations légales, agences de notation) ou internes mis à sa disposition. Chaque chargé de clientèle est





responsable des décisions qu'il prend ou fait prendre et dispose d'une délégation *intuitu personae*.

Pour les dossiers dont le montant excède les délégations *intuitu personae*, la décision relève d'une Commission de Décision Engagements (CDE) dont les règles de fonctionnement font l'objet de procédures.

Les délégations reposent sur une modulation des plafonds d'engagement en fonction :

- de la cotation ;
- du montant total des engagements sur une contrepartie ou sur un groupe risques, éventuellement pondéré par la nature du crédit concerné ou par les garanties éligibles ;
- des exclusions de délégation.

Rôle de la filière engagements

Chaque banque régionale dispose d'une équipe engagements, rattachée à la direction générale et indépendante des directions opérationnelles. Les missions sont principalement de deux natures et, de ce fait, réparties entre deux équipes indépendantes en charge :

- l'une, de veiller à la pertinence des décisions d'octroi au travers de l'analyse de second regard des dossiers de crédits en vérifiant que la rémunération des crédits soit en rapport avec le risque pris ;
- l'autre, de la mise en œuvre du processus de surveillance prudentielle et d'évaluation des risques de crédit en complémentarité des actions du contrôle permanent.

DISPOSITIF DE MESURE DES RISQUES, DE SURVEILLANCE DES ENGAGEMENTS ET DE GESTION DE LA MASSE RISQUÉE

En conformité avec les dispositions réglementaires, le suivi des engagements est assuré par les structures nationales et régionales.

Mesure des risques

Pour mesurer les risques, le Groupe Crédit Mutuel CM11 dispose de différents outils permettant une approche agrégée, statique et dynamique :

- de l'exposition sur une contrepartie ou un groupe de contreparties ;
- de la production et des encours selon des axes adaptés aux lignes métiers concernés (cotation, marché, produits-crédits, secteurs d'activité, rémunération).

Chaque entité commerciale bénéficie d'outils d'information et peut ainsi vérifier quotidiennement le respect des plafonds alloués à chacune de ses contreparties.

Surveillance des engagements

La filière engagements contribue, au côté des autres acteurs concernés, à une surveillance trimestrielle et formalisée de la qualité des risques de crédit sur chaque ligne de métiers.

Le dispositif de surveillance de la filière engagements intervient, de manière indépendante de l'octroi, en complément et en coordination avec les actions menées principalement par le contrôle de premier niveau, le contrôle permanent et la direction des risques. L'objectif est de détecter le plus en amont possible les situations à risques, à partir de critères définis par segments de clientèle, de manière informatique ou par l'intermédiaire des responsables opérationnels et engagements compétents.

Dans le cadre du règlement CRBF 93-05, les limites réglementaires corporate du Groupe Crédit Mutuel CM11 sont déterminées en fonction des fonds propres réglementaires et des cotations internes des contreparties. Les limites réglementaires sont suivies selon des modalités spécifiques (y compris fréquences) définies dans des procédures dédiées.

Le suivi des dépassements et des anomalies de fonctionnement de compte est assuré à travers des outils de détection avancée du risque (gestion des débiteurs /risques sensibles/remontées automatiques en recouvrement amiable/...), basés à la fois sur des critères externes et internes, notamment la cotation et le fonctionnement des comptes. Ces indicateurs visent à permettre une identification et une prise en charge des dossiers le plus en amont possible. Cette détection est automatisée, systématique et exhaustive.

Contrôle permanent des engagements

La fonction de contrôle permanent réseau, indépendante de la fonction engagements, assure un contrôle de second niveau sur le risque de crédit. Les contreparties présentant des signaux d'alertes sont passées en revue, et les entités cumulant des indicateurs négatifs sont identifiées. L'objectif du contrôle est de veiller à l'application de stratégies "risque" appropriées et à la mise en œuvre de mesures correctrices adaptées.

Une sécurité complémentaire est ainsi apportée à la gestion du risque de crédit.

Gestion de la Masse Risquée

Une définition unifiée du défaut conforme aux exigences bâloises et comptables

Une définition unifiée du défaut a été mise en œuvre pour l'ensemble du groupe Crédit Mutuel. S'appuyant sur l'alignement du prudentiel sur le comptable (Règlement ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014/Règlement (UE) n°575/2013), celle-ci se traduit par la correspondance entre la notion bâloise de créance en défaut et la notion comptable de créances douteuses et litigieuses. Les outils informatiques prennent en compte la contagion, permettant d'étendre le déclassement aux encours liés.

Détection de la Masse Risquée

La pratique consiste à identifier de manière exhaustive les créances à placer "sous masse risquée" puis à les affecter à la catégorie correspondant à leur situation : sensible (non déclassés), douteux, douteux compromis ou contentieux. Toutes les créances sont soumises à un traitement automatisé mensuel de détection en fonction d'indicateurs d'origine interne ou externe paramétrés dans le système d'information. Le déclassement, selon les critères réglementaires en vigueur, se fait de manière automatisée.

Passage en défaut, provisionnement, retour en sain

Les traitements de passage en défaut, provisionnement et reclassement en sain répondent aux règles prudentielles en vigueur avec une automatisation sur base mensuelle qui permet l'exhaustivité du processus.

Gestion des clients déclassés en douteux, contentieux

Les contreparties concernées sont gérées de façon différenciée en fonction de la gravité de la situation : en agence par le chargé de clientèle ou par des équipes dédiées et spécialisées par marché, type de contrepartie, ou mode de recouvrement.

DONNÉES CHIFFRÉES

SYNTHÈSE CHIFFRÉE DU RISQUE CRÉDIT (BILAN ET HORS BILAN)

Exposition

Le total des expositions brutes atteint 373,0 milliards d'euros, en hausse de 3,3 % par rapport à fin 2016. Les créances clientèles s'élèvent à 344,7 milliards d'euros en progression de 3,8 % par rapport à 2016 et les encours sur les établissements de crédits sont en diminution de 1,5 %.

En millions d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Prêts et créances		
Établissements de crédit	28 264	28 698
Clientèle	344 743	332 219
Exposition brute	373 007	360 917
Provisions pour dépréciation		
Établissements de crédit	0	0
Clientèle	-7 016	-8 491
Exposition nette	365 991	352 426

Source : Comptabilité - hors pensions.

Engagements donnés

En millions d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Engagements de financement donnés		
Établissements de crédit	1 217	1 316
Clientèle	59 550	56 784
Engagements de garantie donnés		
Établissements de crédit	3 294	2 591
Clientèle	16 552	15 676
Provision pour risques sur engagements donnés	136	133

Source : Comptabilité - hors pensions.

Crédits à la clientèle

Le total des créances clientèle hors pensions est de 344,7 milliards d'euros, en hausse de 3,8 % par rapport à 2016. Les encours bilan des crédits à moyen ou long terme progressent de 5,5 % et les crédits à court terme de 0,8 %.

En millions d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Crédits court terme	70 779	70 205
Comptes ordinaires débiteurs	7 506	7 733
Créances commerciales	14 789	13 042
Crédits de trésorerie	47 373	48 312
Créances export	1 111	1 118
Crédits moyen et long terme	261 524	247 834
Crédits d'équipement	78 443	68 976
Crédit habitat	167 715	161 287
Crédit-bail	13 002	12 432
Autres crédits	2 365	5 139
Total brut des créances clientèle Hors créances douteuses	332 303	318 039
Créances Douteuses	11 754	13 473
Créances rattachées	686	707
Total brut des créances clientèle	344 743	332 219

Source : Comptabilité - hors pensions.

Qualité du portefeuille

Le portefeuille de créances clientèle est de qualité.

Sur l'échelle de cotations internes réparties sur 9 niveaux (hors défaut), les clients cotés sur les 8 meilleures catégories représentent 98,0 % des prêts et créances à la clientèle.



Répartition des encours sains de la clientèle par note interne

	31/12/2017 en %	31/12/2016 en %
A+ et A-	39,8 %	39,7 %
B+ et B-	28,6 %	27,8 %
C+ et C-	20,9 %	21,4 %
D+ et D-	8,7 %	9,0 %
E+	2,0 %	2,2 %

Source : Suivi des risques.
Périmètre consolidé Groupe Crédit Mutuel CM11 sauf Targobank en Allemagne, Factofrance, CM-CIC Leasing Solutions, Targo Leasing, Targo Factoring, Targo Commercial Finance.

Notation Groupe Crédit Mutuel CM11	Correspondance Moody's	Correspondance Standard & Poors
A +	AAA à Aa1	AAA à AA+
A -	Aa2 à Aa3	AA à AA-
B +	A1 à A2	A+ à A
B -	A3 à Baa1	A- à BBB+
C +	Baa2	BBB
C -	Baa3	BBB-
D +	Ba1 à Ba2	BB+ à BB
D -	Ba3 à B1	BB- à B+
E+	B2 et <	B et <

Zoom prêts habitat

L'encours des prêts à l'habitat a crû en 2017 de 4,0 %. Il représente 50 % du total brut des créances clientèle. Par nature réparti entre un très grand nombre de clients, il est à 88 % adossé à des sûretés immobilières réelles ou des garanties de premier ordre.

En millions d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Prêts à l'habitat	167 715	161 287
Avec garantie Crédit Logement ou Cautionnement Mutuel Habitat	67 999	64 002
Avec hypothèque ou garantie similaire de premier rang	79 356	76 790
Autres Garanties ¹	20 360	20 496

Source : Comptabilité.

1. Hypothèques autres rangs, nantissements, gage...

Répartition des crédits par type de clientèle

La répartition des crédits par type de clientèle est basée sur toutes les entités du Groupe Crédit Mutuel CM11.

	31/12/2017	31/12/2016
Grand Public	74 %	75 %
Entreprises	22 %	22 %
Grandes entreprises	2 %	2 %
Financements spécialisés et autres	1 %	2 %

Source : Suivi des Risques / Direction Financière.

Périmètre Groupe Crédit Mutuel CM11 hors succursales étrangères du CIC. ACM et Informatique non pris en compte.

Encours de CM-CIC Bail, CM-CIC Lease, CM-CIC Factor, Factofrance, CM-CIC Leasing Solutions, Targo Leasing, Targo Factoring, Targo Commercial Finance classés par défaut dans les entreprises.

Répartition géographique des risques clientèle

98 % des risques pays recensés si situent sur la zone Europe.

L'exposition du portefeuille des risques pays porte, sauf exception marginale, sur la France et les pays de l'OCDE.

	31/12/2017	31/12/2016
France	88 %	87 %
Europe hors France	11 %	10 %
Autres pays	2 %	2 %

Source : Comptabilité.

Risque de concentration/Exposition par secteur

Ces deux rubriques sont traitées dans le chapitre IV "Informations relatives au pilier 3 des accords de Bâle".

Grands risques

Entreprises

Concentration des risques clientèle	31/12/2017	31/12/2016
¹ Engagements dépassant 300 millions d'euros		
Nombre de groupes de contreparties	47	53
Total engagements en millions d'euros	30 006	32 020
dont total bilan en millions d'euros	12 110	12 829
dont total hors bilan de garantie et de financement en millions d'euros	17 896	19 192
¹ Engagements dépassant 100 millions d'euros		
Nombre de groupes de contreparties	168	166
Total Engagements en millions d'euros	49 374	49 916
dont total bilan en millions d'euros	22 739	22 055
dont total hors bilan de garantie et de financement en millions d'euros	26 635	27 861

1. Source : déclaratif "Grands Risques" périmètre Groupe Crédit Mutuel CM11 hors Banque Casino. Engagements : utilisations pondérées bilan + hors bilan garantie & financement.

Banques

Concentration des risques clientèle	31/12/2017	31/12/2016
¹ Engagements dépassant 300 millions d'euros		
Nombre de groupes de contreparties	8	8
Total engagements en millions d'euros	4 614	5 505
dont total bilan en millions d'euros	3 196	4 236
dont total hors bilan de garantie et de financement en millions d'euros	1 418	1 268
¹ Engagements dépassant 100 millions d'euros		
Nombre de groupes de contreparties	25	32
Total Engagements en millions d'euros	7 389	9 305
dont total bilan en millions d'euros	5 418	7 357
dont total hors bilan de garantie et de financement en millions d'euros	1 971	1 948

1. Source : déclaratif "Grands Risques" périmètre Groupe Crédit Mutuel CM11. Engagements : utilisations pondérées bilan + hors bilan garantie & financement.

Masse risquée et coût du risque

Les créances douteuses et litigieuses diminuent avec 11 754 millions d'euros au 31 décembre 2017, contre un encours de 13 473 millions d'euros au 31 décembre 2016. Elles représentent 3,3 % des crédits bilan à la clientèle contre 4,0 % en 2016.

A fin 2017, le coût du risque avéré clientèle représente 0,23 % de l'encours brut des créances clientèle, contre 0,26 % au 31 décembre 2016. Le coût du risque global clientèle, intégrant

les provisions pour dépréciations collectives, ressort à 0,24 % de l'encours brut de créances à l'identique de 2016.

Coût du risque

	31/12/2017	31/12/2016
Coût du risque global clientèle⁴	0,24 %	0,24 %
Réseaux bancaires ¹⁺⁴	0,13 %	0,13 %
Particuliers ²⁺⁵	0,04 %	0,04 %
Crédits à l'habitat ²⁺⁵	0,02 %	0,03 %
Crédits à la consommation Targobank en Allemagne ⁴	1,32 %	1,09 %
Crédits à la consommation Cofidis ⁴	2,36 %	2,44 %
Banque de Financement ⁴⁺³	0,11 %	0,22 %
Banque privée ⁴	0,05 %	0,04 %

Source : Direction des risques et comptabilité.

1. Réseaux (hors Targobank en Allemagne, Cofidis et filiales support réseau).

2. Hors Targobank en Espagne.

3. Grandes Entreprises, International (y compris succursales étrangères), Financements spécialisés.

4. Y compris provisions collectives.

5. Hors provisions collectives.

Qualité des risques clientèle

En millions d'euros capitaux fin de mois	31/12/2017	31/12/2016
Créances dépréciées individuellement	11 754	13 473
Provisions pour dépréciation individuelle	6 506	8 012
Provision collective des créances	510	479
Taux de couverture global	59,7 %	63,0 %
Taux de couverture (provision individuelle seulement)	55,4 %	59,5 %

Source : Comptabilité.

	31/12/2017	31/12/2016
Encours de créances clientèle brutes	351 958	338 449
Parts des douteux dans les crédits bruts de la clientèle	3,3 %	4,0 %
Coût du risque clientèle global	-861	-825
Coût du risque avéré clientèle	-826	-872
Coût du risque global clientèle/encours de créances brutes	0,24 %	0,24 %
Coût du risque avéré clientèle/encours de créances brutes	0,23 %	0,26 %

Encours des prêts à la clientèle ayant subi des impayés non déclassés en créances douteuses

31/12/2017 en millions d'euros	< 3 mois	> 3 mois < 6 mois	> 6 mois < 1 an	> 1 an	Total
Instruments de dette¹	0	0	0	0	0
Prêts et créances	3 943	26	107	2	4 077
Banques centrales	0	0	0	0	0
Administrations publiques	31	0	1	0	32
Établissements de crédit	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	32	1	1	0	34
Entreprises non financières	2 582	21	99	2	2 704
Clientèle de détail	1 297	4	6	0	1 307
Total	3 943	26	107	2	4 077

1. Titres de créances disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance.

31/12/2016 en millions d'euros	< 3 mois	> 3 mois < 6 mois	> 6 mois < 1 an	> 1 an	Total
Instruments de dette¹	0	0	0	0	0
Prêts et créances	3 633	60	193	5	3 891
Banques centrales	0	0	0	0	0
Administrations publiques	31	1	1	0	33
Établissements de crédit	48	0	0	0	49
Autres entreprises financières	125	2	84	4	215
Entreprises non financières	371	2	12	0	384
Clientèle de détail	3 058	55	97	1	3 210
Total	3 633	60	193	5	3 891

1. Titres de créances disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance.

Crédits interbancaires¹

Répartition géographique des prêts interbancaires

	31/12/2017	31/12/2016
France	79,5 %	80,5 %
Europe hors France	11,4 %	13,4 %
Autres pays	9,1 %	6,0 %

Source : calculateur des risques de crédit - banques uniquement.

La structure des crédits interbancaires par zone géographique est ventilée sur le pays de résidence territoriale de l'établissement emprunteur et ne tient pas compte des actions, dérivés et pensions ainsi que de la titrisation.

À fin 2017, les expositions sont majoritairement centrées sur les établissements de l'Espace Economique Européen, notamment les banques Françaises et Allemandes.

Structure des encours interbancaires par note interne

	Équivalent note externe	31/12/2017	31/12/2016
A +	AAA/AA+	4,9 %	6,0 %
A -	AA/AA-	52,8 %	53,6 %
B +	A+/A	17,4 %	15,8 %
B -	A-	16,7 %	15,6 %
C et en dessous	BBB+ et moins	8,2 %	8,9 %
Non noté	-	0,0 %	0,0 %

Source : Calculateur des risques de crédit - banques uniquement - hors entités en méthode standard.

Les encours interbancaires sont très largement concentrés sur les meilleurs crans de notation interne, 91,8 % des expositions étant notées entre A+ et B- à fin 2017 (soit un équivalent externe compris entre AAA et A-), contre 91,1 % en 2016.

Risques souverains

Les risques souverains sont présentés dans la note 7c de l'annexe aux états financiers consolidés du Groupe Crédit Mutuel CM11.



Titres de créances, instruments dérivés et pensions

Les portefeuilles de titres sont principalement du ressort des activités de marché et marginalement de l'activité gestion de bilan.

Titres de créance

En millions d'euros capitaux fin de mois	31/12/2017 Valeur comptable	31/12/2016 Valeur comptable
Titres de créance	108 352	113 311
dont Effets publics	14 256	16 680
dont Obligations	94 097	96 631
Instruments dérivés	6 268	8 420
Pensions & prêts de titres	16 554	15 278
Exposition brute	131 174	137 009
Provisions pour dépréciation des titres	-55	-49
Exposition nette	131 119	136 960

Source : Comptabilité.

III.3.3 – RISQUES DE GESTION DE BILAN

ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ

La gestion de bilan du Groupe Crédit Mutuel CM11 est centralisée.

Les comités décisionnaires du Groupe Crédit Mutuel CM11 en matière de gestion du risque de liquidité et du risque de taux, sont les suivants :

- Le comité technique ALM gère le risque de liquidité et le risque de taux d'intérêt, en fonction des limites de risque en vigueur dans le Groupe Crédit Mutuel CM11. Il est composé des responsables des métiers concernés (direction financière, gestion de bilan, refinancement et trésorerie, risques, marketing) et se tient au moins trimestriellement. Les indicateurs restitués, au niveau consolidé et par entité, sont les impasses de liquidité statiques et dynamiques (scénario normal et scénario Bâle III), les impasses de taux statiques, les sensibilités du PNB et de la VAN. Les éventuels dépassements de limites ou de seuils d'alerte sont examinés par le comité technique ALM.
- Le comité de suivi ALM, composé des dirigeants du Groupe Crédit Mutuel CM11 et de représentants des fonctions trésorerie, direction financière, gestion de bilan et risques, examine l'évolution des risques de gestion de bilan et valide les limites de risque et les seuils d'alerte. Le comité de suivi ALM valide les dépassements (deux fois par an).

Les décisions de couverture visent à maintenir les indicateurs de risque (sensibilité de PNI et impasses) dans les limites et les seuils d'alerte fixés au niveau global du Groupe Crédit Mutuel CM11, et en deçà des seuils d'alerte pour chacune des banques composant le groupe. Les couvertures sont affectées aux banques concernées, en fonction de leurs besoins.

Les analyses ALM sont également présentées chaque trimestre devant le comité des risques groupe. Le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité font en outre l'objet d'une revue semestrielle par les conseils d'administration de la CF de CM, de la FCMCEE, de la BFCM et des autres entités du Groupe Crédit Mutuel CM11 (banques régionales du CIC, BECM, etc).

Le rôle et les principes de fonctionnement de la gestion de bilan sont définis comme suit :

- La gestion de bilan est identifiée comme une fonction distincte de la salle des marchés, disposant de moyens propres.

- La gestion de bilan a pour objectif prioritaire l'immunisation des marges commerciales contre les variations de taux et de change d'une part, le maintien d'un niveau de liquidité permettant à la banque de faire face à ses obligations et la mettant à l'abri d'une crise de liquidité éventuelle d'autre part.

- La gestion de bilan n'est pas un centre de profit mais une fonction au service de la rentabilité et de la stratégie de développement de la banque et de la maîtrise du risque de liquidité et de taux lié à l'activité du réseau.

LA GESTION DU RISQUE DE TAUX

Le risque de taux est généré par l'activité commerciale du groupe et résulte des différences de taux et d'index de référence entre les emplois et les ressources. Son analyse tient aussi compte de la volatilité des encours de produits sans échéance contractuelle et des options implicites (options de remboursement anticipé de crédits, de prorogation, d'utilisation de droits à crédit, etc.).

La gestion du risque de taux sur l'ensemble des opérations issues des activités du réseau est analysée et couverte globalement sur la position résiduelle du bilan par des opérations dites de macro couverture. Les opérations d'un montant élevé ou de structure particulière peuvent faire l'objet de couvertures spécifiques. Des limites de risques et des seuils d'alerte sont fixés par rapport au PNB annuel du Groupe Crédit Mutuel CM11. Chacune des banques du Groupe Crédit Mutuel CM11 est assujettie à des seuils d'alerte de mêmes niveaux que les limites s'appliquant au périmètre global Groupe Crédit Mutuel CM11. Le comité technique décide des couvertures à mettre en place et les répartit au prorata des besoins de chaque entité.

L'analyse du risque de taux s'appuie sur les indicateurs suivants, réactualisés chaque trimestre.

1. *L'impasse statique à taux fixe* correspondant aux éléments du bilan et du hors bilan, dont les flux sont réputés certains, et ce sur un horizon de temps de 1 mois à 20 ans, encadrée par des limites ou des seuils d'alerte de 3 à 7 ans, mesurées par un ratio sur le PNB.
2. *L'impasse statique "taux livret et inflation"* sur un horizon de temps de 1 mois à 20 ans
3. *La sensibilité de la marge nette d'intérêt* calculée sur des scénarios nationaux et encadrée par des limites ou des seuils d'alerte. Elle se mesure par pas annuel, sur un horizon de deux ans et est exprimée en pourcentage du PNB de chaque entité.

Plusieurs scénarios de taux d'intérêt sont analysés :

Chocs de taux normalisés :

1. Hausse de la courbe des taux de 100bp (utilisé pour les limites / seuils d'alerte),
2. Baisse de la courbe des taux de 100bp, sans floor (utilisé pour les limites / seuils d'alerte),
3. Hausse de la courbe des taux de 200bp,
4. Baisse de la courbe des taux de 200bp avec floor à 0 %,
5. Pentification de la courbe par un accroissement des taux long terme de 25bp tous les semestres durant 2 ans (choc cumulé de 100bp), les taux courts demeurant stables,

Scénarios de stress :

6. Dépentification / inversion de la courbe des taux par une hausse des taux court terme de 50bp tous les semestres durant 2 ans (choc cumulé de 200bp) avec des taux réglementés figés sur les 2 premières échéances de révision de ces taux (soit durant 1 an),

7. Dépendance de la courbe des taux par une baisse des taux longs (soit une courbe des taux plate proche de 0).

Hypothèses d'adossement du gap de liquidité : deux scénarios d'adossement du gap de liquidité sont étudiés :

- un adossement 100 % Euribor 3 mois
- un adossement alternatif, applicable aux scénarios pertinents (évolution non linéaire et non progressive des scénarios de taux), reposant sur une indexation distincte des positions en stock (maintien de l'indexation à taux court terme) des positions résultant de la production nouvelle (en fonction des caractéristiques intrinsèques des positions sous-jacentes).

Pour les scénarios de référence (scénarios 1 et 2), le Groupe Crédit Mutuel CM11 (banking book) présente une sensibilité à la baisse des taux de - 0,22 % à 1 an (- 25,8 millions d'euros en valeur absolue). A 2 ans, le groupe est exposé à la baisse des taux à hauteur de - 1,81 % (- 212,1 millions d'euros).

Les limites de risque (sensibilités du PNB de 3 % à 1 an et 4 % à 2 ans) du Groupe Crédit Mutuel CM11, ainsi que les seuils d'alerte (2,7 % à 1 an et 3,6 % à 2 ans) sont respectés à 1 an et à 2 ans.

Indicateurs de sensibilité du PNB du Groupe Crédit Mutuel CM11 :

Choc de taux normalisés	Sensibilité en % PNB		Limite	
	1 an	2 ans	1 an	2 ans
Scénario S1	1,38 %	2,67 %	3 %	4 %
Scénario S2	-0,22 %	-1,81 %	3 %	4 %
Scénario S3	1,10 %	4,81 %		
Scénario S4	0,81 %	-3,49 %		
Scénario S5	0,54 %	2,91 %		
Scénario S1 Bilan constant	0,94 %	2,05 %		
Scénario S2 Bilan constant	0,21 %	-1,21 %		
Scénarios de stress	Sensibilité en % PNB			
	1 an	2 ans		
Scénario S6	-1,02 %	-3,58 %		
Scénario S6 bis ¹	-1,43 %	-0,96 %		
Scénario S7	0,44 %	-2,08 %		
Scénario S7 bis ¹	0,24 %	-1,69 %		

1. Règle d'adossement alternative.

4. La sensibilité de la VAN qui résulte de l'application du calcul de l'indicateur Bâle II :

Depuis le 31 décembre 2015, la sensibilité de la VAN Bâle II est calculée selon les préconisations de l'EBA :

- exclusion des fonds propres et tombée à j+1 des immobilisations
- actualisation des flux à l'aide d'une courbe de taux de swap (sans spread de liquidité, ni spread de crédit)
- la durée moyenne des dépôts non échancés étant inférieure à 5 ans, le plafonnement à 5 ans demandé par la réglementation est sans objet.

Une translation uniforme de 200 bp appliquée à tout le bilan, à la hausse et à la baisse (avec application d'un floor à 0 % pour les taux de marché), permet de mesurer en pourcentage des fonds propres la variation de la valeur actualisée des postes du bilan selon les différents scénarios.

Globalement, le Groupe Crédit Mutuel CM11 présente une sensibilité de VAN à :

- une baisse des taux de 2 %, de -4,86 % (- 1 593 millions d'euros en valeur absolue) des fonds propres tier 1,
- une hausse des taux de 2 %, de -2,50 % (- 821 millions d'euros).

Le seuil d'alerte de 15 % des fonds propres tier 1 est respecté au niveau du Groupe Crédit Mutuel CM11.

Sensibilité de la VAN	En % des fonds propres
Sensibilité + 200 bp	-2,5 %
Sensibilité - 200 bp	-4,9 %

LA GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le Groupe Crédit Mutuel CM11 attache une grande importance à la gestion du risque de liquidité.

Le dispositif de pilotage du risque de liquidité du Groupe Crédit Mutuel CM11 repose sur les axes suivants :

- le suivi du Liquidity Coverage Ratio (LCR), représentatif de la situation de liquidité à court terme du groupe.
- la détermination de l'impasse de liquidité statique qui s'appuie sur les échéanciers contractuels et conventionnels, intégrant les engagements de hors bilan. Des ratios de transformation (ressources/emplois) sont calculés sur les maturités de 3 mois à 5 ans et font l'objet de seuils d'alerte ou de limites.
- la détermination de l'impasse de liquidité en scénario de stress Bâle III, dont les règles d'écoulement sont basées sur les pondérations du Net Stable Funding Ratio (NSFR). Des ratios de transformation (ressources/emplois) sont calculés sur les maturités de 3 mois à 7 ans et font l'objet de limites et de seuils d'alerte, afin de sécuriser et d'optimiser la politique de refinancement.
- le calcul de l'impasse de liquidité dynamique sur cinq ans, intégrant les éléments de production nouvelle, permettant de mesurer les besoins de financements futurs liés au développement de l'activité commerciale.
- le comité technique ALM décide des opérations de couvertures de liquidité à mettre en place au regard de tous ces indicateurs. Les répartitions se font au prorata des besoins cumulés.

Vilention du bilan consolidé Crédit Mutuel CM11 selon la durée résiduelle des flux futurs contractuels de trésorerie (capital et intérêts)

2017 En millions d'euros	Maturités résiduelles contractuelles							Total
	≤ 1 mois ^a	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée ^b	
Actif								
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	178	622	1 624	2 086	3 634	2 953	997	12 094
Actifs fin. désignés à la JV par le biais du compte de résultat	48	10	6	2	2 459	107	54	2 686
Dérivés utilisés à des fins de couverture (actifs)	277	34	129	322	1 169	1 079	0	3 010
Actifs fin. disponibles à la vente	1 419	656	3 488	3 745	8 892	10 893	1 558	30 652
Prêts et créances (yc les contrats de LF)	52 866	17 358	32 645	32 861	82 728	162 211	1 412	382 081
Placements détenus jusqu'à leur échéance	0	0	5 000	0	5 020	0	0	10 020
Autres actifs	6 353	5 900	230	73	257	534	246	13 592
Passif								
Dépôts de banques centrales	285	0	0	0	0	0	0	285
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	132	154	699	500	2 211	1 744	24	5 463
Passifs fin. désignés à la JV par le biais du compte de résultat	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)	175	17	463	540	1 319	740	0	3 254
Passifs fin. évalués au coût amorti	247 240	29 496	60 872	27 930	61 630	40 010	1 245	468 424
dont titres de dette, y compris les obligations	10 720	13 425	30 278	13 231	26 092	23 670	0	117 415
dont passifs subordonnés	0	17	1 004	0	1 508	4 772	1 225	8 527
2016								
En millions d'euros	Maturités résiduelles contractuelles							Total
	≤ 1 mois ^a	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée ^b	
Actif								
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	718	667	2 032	2 310	3 626	2 879	670	12 901
Actifs fin. désignés à la JV par le biais du compte de résultat	35	1	1	0	2 177	49	52	2 315
Dérivés utilisés à des fins de couverture (actifs)	167	114	406	408	1 540	1 490	0	4 126
Actifs fin. disponibles à la vente	2 294	2 593	4 447	4 461	11 183	6 896	2 060	33 934
Prêts et créances (yc les contrats de LF)	51 552	17 045	31 833	31 854	78 658	156 214	407	367 563
Placements détenus jusqu'à leur échéance	0	0	3	5 000	5 009	0	0	10 012
Autres actifs	7 948	5 265	482	141	146	404	182	14 569
Passif								
Dépôts de banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	141	160	852	902	2 847	2 175	120	7 197
Passifs fin. désignés à la JV par le biais du compte de résultat	0	47	24	0	0	0	0	71
Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)	271	133	416	804	2 295	993	0	4 913
Passifs fin. évalués au coût amorti	234 018	36 093	57 196	26 718	66 575	39 896	1 700	462 195
dont titres de dette, y compris les obligations	8 615	17 333	34 492	8 278	25 491	24 443	0	118 653
dont passifs subordonnés	0	0	0	1 004	1 008	3 815	1 687	7 514

Hors activités d'assurance.

a. Comprend les créances et dettes rattachées, les titres donnés et reçus en pension livrée.

b. Comprend les titres de créance à durée indéterminée, les actions, les créances douteuses et litigieuses et les dépréciations.

Comprend également pour les instruments financiers marqués au marché les différences entre la juste valeur et la valeur de remboursement.

Commentaires :

Il s'agit des encours comptables IFRS sur un périmètre prudentiel. Les règles d'échéancement retenues sont :

- les durées contractuelles de remboursement du principal ;
- les actions ont une durée indéterminée, de même que les prêts et titres à durée indéterminée ;
- les dettes et créances rattachées sont ventilées selon leur durée contractuelle réelle et par défaut dans la colonne < 1 mois ;
- les provisions sont ventilées en cohérence avec les actifs concernés ;
- les créances douteuses sont ventilées en fonction de leur date contractuelle lorsqu'elle n'est pas dépassée et sont classées en colonne indéterminée dans le cas contraire, tout comme les créances litigieuses et contentieuses ;
- les dérivés : leur valeur de marché est renseignée dans le flux correspondant à la date de fin de contrat ;

Lorsqu'il est impossible de fournir de façon fiable un échéancier, le montant comptable est porté dans la colonne "durée indéterminée" ;

Le groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

RISQUE DE CHANGE

Les positions de change de chaque entité du groupe sont centralisées automatiquement sur la structure holding CIC et sur la BFCM.

Cette centralisation se fait de façon quotidienne pour les opérations commerciales de transferts et pour les encaissements et décaissements de produits et charges en devises.

Les résultats latents en devises sont convertis en euros chaque fin de mois et la position de change qui en résulte est également centralisée.

Ainsi aucune entité du groupe ne supporte de risque de change à son niveau. La structure holding se charge de solder les positions de change dans le marché quotidiennement et mensuellement.

Seules les activités de marché de CM-CIC Marchés bénéficient d'une limite propre de position de change.

Les positions de change structurelles résultant des dotations en devises des succursales à l'étranger ne sont pas couvertes.

Le résultat de change est constaté dans les comptes de conversion actif ou passif et ne transite donc pas par le compte de résultat.

Les résultats des succursales étrangères sont laissés dans les succursales et viennent ainsi se cumuler à la position de change structurelle.

RISQUE ACTIONS

Le risque actions couru par le Groupe Crédit Mutuel CM11 est de différentes natures.

Actifs en juste valeur par résultat (note 5a de l'annexe aux états financiers consolidés)

Les portefeuilles actions détenus à des fins de transaction s'élevaient à 968 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 666 au 31 décembre 2016 et concernaient exclusivement les activités de marché du CIC.

Les actions comptabilisées en juste valeur par résultat sur option concernaient :

- 2 226 millions d'euros en juste valeur sur option, essentiellement pour le métier capital développement.

- 16 640 millions d'euros détenus par le pôle assurance GACM, dans le cadre de contrats en unités de comptes des activités d'assurance par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs (note annexe 1.3.4 aux comptes consolidés).

Actifs disponibles à la vente

Les encours des actions classées en actifs disponibles à la vente et en titres immobilisés se situaient respectivement à 12 541 millions d'euros et 2 662 millions d'euros (cf. note 7 de l'annexe aux états financiers consolidés).

Les titres immobilisés comprenaient notamment :

- les titres de participation pour 1 617 millions d'euros et les parts dans les entreprises liées pour 602 millions d'euros : les principaux titres compris dans ces rubriques sont les titres Desjardins pour 71 millions, les titres Foncières des Régions pour 592 millions, les titres CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat) pour 118 millions d'euros et les titres VISA INC pour 62 millions.
- les autres titres détenus à long terme pour 443 millions d'euros.

Dépréciation des actions

Les actions ont fait l'objet d'une revue pour déceler des dépréciations qui sont constatées pour les actions cotées en cas de baisse significative ou prolongée en dessous du prix de revient.

Les dotations nettes de reprises constatées en résultat atteignent 86 millions d'euros en 2017 contre des dotations nettes de 21 millions d'euros en 2016.

Au 31 décembre 2017, la valeur d'achat des actions dépréciées s'élève à 3 392 millions d'euros et le montant des dépréciations correspondantes à 1 562 millions d'euros. Leur valeur de marché s'élève à 1 830 millions d'euros.

CAPITAL-DÉVELOPPEMENT

L'activité est effectuée via des entités dédiées à ce métier avec un portefeuille intégralement valorisé en juste valeur par option.

Les investissements en gestion pour compte propre se répartissaient sur environ 380 lignes, concernant principalement des petites et moyennes entreprises.

	31/12/2017	31/12/2016
Nombre de lignes cotées	29	35
Nombre de lignes non cotées	323	326
Nombre de fonds	28	47
Portefeuille réévalué pour compte propre en millions d'euros	2 539	2 183
Capitaux gérés pour comptes de tiers en millions d'euros	205	234

Source : suivi des risques.

III.3.4 – RISQUES DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ

ORGANISATION GÉNÉRALE

Les activités de marché du groupe sont exercées au sein du département "Trésorerie Groupe" et de CM-CIC Marchés pour la BFCM et le CIC en France et dans les succursales de Londres, New York et Singapour (CIC).

Elles sont organisées autour de trois métiers : trésorerie groupe (opérations pour l'essentiel enregistrées dans le bilan de la BFCM), commercial et investissement taux-actions-crédits (enregistrées dans le bilan du CIC), ces deux derniers métiers constituant CM-CIC Marchés. Pour les trois métiers, la gestion est "saine et prudente".



Trésorerie groupe

Le métier est organisé en trois équipes : une équipe dédiée à la gestion de la trésorerie centralise l'ensemble du refinancement du Groupe Crédit Mutuel CM11. Elle poursuit une politique de diversification de sa base d'investisseurs à Paris, Londres mais aussi aux États-Unis (format US144A) et en Asie (format Samouraï) et d'outils de refinancement dont Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH. Une équipe est dédiée à la gestion du collatéral, une autre équipe à la banque de règlement (dont les différents risques sont intégrés dans les risques du métier).

Les produits traités sont principalement des instruments monétaires ou obligataires et des instruments à terme fermes de couverture de taux et change.

Au-delà des strictes positions de refinancement, ce métier abrite également un portefeuille de titres classé en AFS (*Available For Sale*) ayant, pour l'essentiel, vocation à pouvoir être mobilisés en cas de crise de liquidité.

Commercial

CM-CIC Market Solutions est la direction en charge des activités commerciales. C'est une plateforme complète de solutions de marchés proposées à la clientèle sur tous les marchés primaires ou secondaires mais aussi sur les solutions de dépositaire (dépositaire d'OPC et tenue de comptes titres). Elle permet notamment de mieux accompagner les clients pour leurs financements de marché.

Les équipes de vente disposent d'une gamme d'outils et de produits unifiés. Elles sont organisées en 5 activités.

L'équipe Solutions Globales d'Exécution Taux/Change/Matières Premières opérant depuis Paris ou au sein des banques régionales, est chargée de la commercialisation de produits OTC de couverture de taux et de change. Elle a pour objectifs la recherche du meilleur prix, la préservation des marges commerciales et le retournement des positions de change et de taux. L'offre Solutions Globales d'Exécution comporte également des sous-jacents Actions-Obligations-Dérivés. Parallèlement, les équipes d'Exécutions sont assistées par les équipes de Ventes de Solutions.

L'équipe Solutions de Placement (SP) commercialise des produits de placement tels que les EMTN Libre Arbitre et Stork, issus de l'expertise du métier investissement et s'adressent aux clients des différents réseaux Crédit Mutuel et CIC, institutionnels, entreprises et particuliers. En cas de commercialisation partielle ou de sortie anticipée des clients, SP peut être amené à porter temporairement des titres ce qui conduira à une consommation de fonds propres.

Les trois autres activités commerciales ne comportent pas de risques de marché ou de crédit. Il s'agit de la Recherche Globale, des Solutions de Marché Primaire et Solutions Dépositaires.

Investissement taux-actions-crédits

Le métier est organisé avec des desks spécialisés dans des opérations d'investissements d'actions/hybrides, crédit (*spread*), taux. Il s'agit essentiellement d'opérations d'achat et de vente de titres financiers acquis dans l'intention de les conserver durablement, ainsi que d'opérations sur instruments financiers liés à ces dernières. Nécessairement créatrices de valeur dans un cadre de risques maîtrisés, ces activités doivent servir de socle au développement commercial, et fournir des expertises ou services à d'autres entités du groupe.

STRUCTURES DE CONTRÔLE

En 2017, la filière de contrôle a poursuivi l'amélioration de son organisation et de ses méthodologies de suivi. Elle a continué de mettre à jour ses procédures pour prendre en compte un système de limites unifié intégrant les activités de marché des succursales, présenter les évolutions réglementaires CRD4, en particulier la VaR stressée et l'IRC (Incremental Risk Charge).

L'ensemble des méthodologies sont référencés dans deux "corps de règles". Un corps de règles CM-CIC Marchés pour les métiers Commercial et Investissement et un corps de règles Trésorerie Groupe. Des mises à jour intègrent les nouveaux produits et perfectionnent le suivi de la mesure des risques, régulièrement tout au long de l'année, avec une validation formelle complète au moins une fois par an.

Les activités de marché du CIC reposent sur l'organisation suivante :

- elles sont rattachées à un membre de la direction générale ;
- les unités engageant les opérations (front office) sont séparées de celles chargées de la surveillance des risques et des résultats (contrôle) et de celles qui assurent la validation, le règlement et l'enregistrement comptable (back office) ;
- les organes de contrôle sont encadrés par la direction des risques groupe qui élabore les tableaux de bord présentant les synthèses des expositions de risques et fait valider les niveaux de fonds propres alloués/consommés par les Conseils d'Administration du CIC et de la BFCM ;
- le système de contrôle permanent s'appuie sur un contrôle de premier niveau qui s'articule autour de trois équipes du Post Marché :
 - le contrôle des risques-résultats (CRR) valide la production, effectue le suivi quotidien des résultats et s'assure du respect des limites et a repris depuis 2016 le contrôle des risques opérationnels,
 - le post marché comptable et réglementaire (PMCR), responsable du rapprochement des résultats comptables et économiques ainsi que des aspects réglementaires,
 - le juridique et fiscal, en charge des aspects juridiques et fiscaux de premier niveau ;
- un contrôle de second niveau organisé autour :
 - du contrôle permanent métiers marchés (CPMM) qui, rattaché au contrôle permanent métiers (CPM), supervise le contrôle permanent de premier niveau exercé par CM-CIC Marchés et effectue ses propres contrôles directs sur les activités,
 - de la direction des engagements Groupe qui suit les encours de risques par groupe de contreparties,
 - de la direction juridique et fiscale Groupe qui collabore avec le service juridique et fiscal CM-CIC Marchés,
 - de la direction financière du CIC qui supervise les schémas comptables, le plan de comptes et les contrôles comptables et réglementaires ;
- du contrôle périodique métiers du Groupe Crédit Mutuel CM11 qui intervient avec une équipe spécialisée d'inspecteurs assurant le contrôle périodique et de conformité des activités de marché.

Un comité des risques de marché mensuel (CRM) et un comité des risques Trésorerie Groupe trimestriel (CRTG) sont en charge du suivi de la stratégie, des résultats et des risques respectivement de CM-CIC Marchés (en France et dans les succursales) et de Trésorerie Groupe, dans le cadre des limites attribuées par les Conseils d'administration du CIC et de la BFCM. Le CRM est présidé par le membre de la direction générale en



charge de CM-CIC Marchés, il comprend le Directeur général du CIC et de la BFCM, les responsables front office, les responsables des équipes du post marché et celui de la direction des risques et du CPM groupe. Il valide les limites opérationnelles établies dans le cadre des limites générales fixées par les Conseils d'administration du CIC et de la BFCM qui sont régulièrement informés des risques et des résultats de ces activités. Le CRM est également l'instance qui valide les grandes orientations du "modèle interne des risques de marché".

Le CRTG est présidé par le Directeur général de la BFCM, il comprend le responsable de la Trésorerie Groupe, le responsable de l'ALM du groupe, les responsables des équipes post marché et celui de la direction des risques. Il analyse les opérations de refinancement de marchés, de refinancement des entités Groupe et celles des actifs de liquidité.

GESTION DES RISQUES^v

Le système de limites de risques de marché repose sur :

- une limite globale en fonds propres réglementaires (CAD/RES), basée sur une mesure standard interne proche de la mesure réglementaire, déclinée par desk, et en VaR ;
- des règles et scénarios internes (risques CAD, VaR historique et stress-tests) permettant de convertir les expositions en pertes potentielles.

Les limites couvrent les différents types de risques de marché (taux, change, actions et risque de signature) et sont divisées en sous-limites par type de risque pour chacun des périmètres d'activité.

En cas de dépassement de la limite globale et/ou de la limite allouée à chaque métier, la direction des risques groupe pilote la surveillance et la gestion du (ou des) dépassement(s).

Le suivi des risques s'opère avec des indicateurs de premier niveau (sensibilités aux différents facteurs de risques de marché), principalement destinés aux opérateurs et de second niveau (pertes potentielles) qui apportent une vision plus synthétique et directement accessible aux instances décisionnelles.

Les fonds propres alloués en 2017 pour les métiers d'investissement taux-actions-crédits et commercial, sont stables par rapport à 2016. Fin 2017, les limites de ces activités ont été reconduites pour 2018. Le calcul d'une enveloppe en fonds propres pour la charge CVA complète le dispositif de suivi des risques.

La VaR Crédit Mutuel CM11 était de 3,9 millions d'euros à fin 2017. Une politique générale de stress-tests et un dispositif de stress vient compléter la gestion des risques, avec une procédure d'escalade en cas de dépassement de limites.

L'activité de RMBS exercée dans la succursale de New York a vu sa consommation de fonds propres poursuivre sa baisse au fur et à mesure des amortissements et des ventes des titres du portefeuille placé en gestion extinctive. Les activités de trading sont maintenues à New York dans des limites réduites sous la supervision de CM-CIC Marchés.

La position de trésorerie emprunteuse au jour le jour de CM-CIC Marchés ne doit pas excéder une limite fixée à 1 milliard d'euros pour 2018, avec un palier intermédiaire d'alerte, définis par la direction et validés par les Conseils d'administration du CIC et de la BFCM. La durée de refinancement des actifs en portefeuille fait également l'objet d'une surveillance et de limites.

Les principaux risques de la salle de CM-CIC Marchés sont relatifs aux activités suivantes:

1. Refinancement

La consommation de fonds propres de la BFCM concerne principalement le portefeuille HOLA. Celle-ci est calculée à partir de la CAD et du RES (très proche des définitions règlementaires). Au cours de l'année 2017, la consommation en fonds propres en CNC est passée globalement de 129,4 millions d'euros à 71,7 millions d'euros avec un plus haut à 142,7 millions d'euros en mars. Les variations proviennent d'une forte baisse du RES (prise en compte des LDG internes), accompagnée d'une diminution du Risque Général de Taux (dérivés mis en place face aux titres du portefeuille de liquidité).

2. Hybrides

La consommation en fonds propres, s'établit à 61 millions d'euros en moyenne en 2017 pour terminer l'année à 54,5 millions d'euros. Le stock d'obligations convertibles est stable par rapport à 2016 et atteint 1,9 milliards d'euros fin 2017.

3. Crédit

Les positions correspondent à des arbitrages titres/CDS (credit default swap), ou à des ABS (asset backed securities). Sur le portefeuille de crédit *corporate* et financières, la consommation de fonds propres s'établit en moyenne à 54,4 millions d'euros au cours de l'année et termine à 52,1 millions d'euros fin 2017. Cette baisse s'explique par l'arrivée à maturité de CDS et de Tranches Itraxx. Sur le portefeuille ABS, la consommation de risques évolue autour de 34 millions d'euros (29,5 millions d'euros en fin d'année), compte tenu d'une gestion prudente des risques sur les pays périphériques et de l'allègement de positions sur ces pays.

4. M&A et divers actions

La consommation de fonds propres s'est établie à 50 millions d'euros en moyenne en 2017 avec un plus haut à 63,5 millions d'euros en avril. Cette hausse suit l'évolution des encours et la sortie d'OST sur le M&A. L'encours de ce dernier s'élevait ainsi à 246 millions d'euros en décembre 2017 (avec un plus haut à 460 millions d'euros en avril), contre 230 millions d'euros fin 2016.

5. Fixed income

Les positions concernent le plus souvent des investissements directionnels ou des arbitrages de courbes, avec le plus souvent un support de titres d'États essentiellement européens. Les positions sur les états périphériques sont très limitées. Sur l'Italie, l'encours termine l'année autour de 26,6 millions d'euros et est resté faible depuis la tombée de 1,7 milliard d'euros en septembre 2014. L'encours global de titres d'États se montait à 2,7 milliards en 2016 contre 1,3 milliards d'euros fin 2017 dont 0,8 milliards d'euros sur la France. Un portefeuille HOLA, visant à gérer le buffer et principalement investi en titres souverains, est détenu dans les comptes de la BFCM.

RISQUE LIÉ AU MODÈLE

Le CRR de CM-CIC Marchés est en charge du développement des rares modèles intervenant dans les valorisations de ses positions. En 2017, les modèles concernés sont au nombre de quatre. Ces modèles sont encadrés par une politique générale validée en comité des risques de marchés tous les ans. Elle prévoit un développement et une documentation par le CRR, un suivi de leur performance également produit par le CRR et revu par le contrôle permanent métiers et la direction des risques groupe, pour présentation en comité des risques de marchés. Ces modèles sont également intégrés dans le programme d'audit par le contrôle périodique métiers groupe.



DÉRIVÉS DE CRÉDIT

Ces produits sont utilisés par CM-CIC Marchés et comptabilisés dans son portefeuille de négociation.

CM-CIC Marchés observe de son côté des limites de risque par émetteur/contrepartie sur l'ensemble des supports. Les encours y sont suivis quotidiennement et encadrés par des limites revues périodiquement par les instances désignées à cet effet (comités des engagements, comités des risques de marché).

TITRISATION

Au cours de l'exercice 2017, les investissements du groupe en matière de titrisations ont augmenté de 286 millions d'euros (+4 %), et représentent 7,3 milliards d'euros d'encours comptables au 31/12/2017.

Les portefeuilles de titrisations sont gérés de façon prudente et sont constitués très largement de titres seniors, de très bonne qualité de crédit. La hausse de l'encours en 2017, qui a porté essentiellement sur des titres AAA, a permis d'augmenter encore la qualité globale des portefeuilles, puisque 79 % des titres sont notés AAA (contre 78 % en 2016) et 14 % entre A- et AA+. Les portefeuilles sont diversifiés, à la fois en termes de types d'expositions (RMBS, CMBS, CLO, ABS de prêts auto, ABS de prêts à la consommation, ABS de cartes de crédit), et de zones géographiques (États-Unis, Pays-Bas, Royaume Uni, France, Italie, Allemagne).

Les investissements sont réalisés dans un cadre précis de limites, validé par la Direction des Engagements du groupe, ces limites faisant l'objet d'une révision annuelle, au minimum.

Les investissements des activités de marché, qui représentent 91 % des encours de titrisations, sont également soumis au respect d'un Corps de Règles propre à CM-CIC Marchés, qui encadre de façon rigoureuse les encours et les risques des portefeuilles.

Les obligations réglementaires, ont été régulièrement renforcées pour les titrisations depuis la dernière crise financière. Dans ce cadre, des procédures spécifiques ont été mises en place. Celles-ci permettent d'assurer un monitoring fin des tranches et de vérifier de manière continue les informations relatives à la performance des expositions sous-jacentes.

Des tests de résistance sont également réalisés chaque mois sur les portefeuilles. Une revue de la qualité des actifs (AQR) a été réalisée par la Banque Centrale Européenne en 2014, complétée par des Stress Tests, en 2014 et à nouveau en 2016, avec des résultats très satisfaisants. Il en sera de même en 2018, sur la base des stocks de fin 2017.

Répartition des encours par portefeuille

En millions d'euros	2017	2016
Portefeuille Bancaire	6 860	6 631
Portefeuille de Négociation	474	417
Total	7335	7048

Répartition des encours Inv. Grade / Non Inv. Grade

	2017	2016
Catégorie Investment Grade (dont AAA 78 %)	96 %	94 %
Catégorie Non Investment Grade	4 %	6 %
Total	100 %	100 %

Répartition géographique des encours

	2017
USA	40,58 %
France	11,98 %
Allemagne	9,81 %
Italie	6,87 %
Royaume-Uni	6,03 %
Pays-Bas	5,75 %
Espagne	3,38 %
Australie	2,00 %
Irlande	1,09 %
Finlande	0,85 %
Portugal	0,52 %
Suisse	0,42 %
Norvège	0,26 %
Grèce	0,10 %
Belgique	0,01 %
Autres pays	10,35 %
Total	100 %

Les expositions du groupe sur les pays européens qui ont été les plus fragilisés pendant la dernière crise restent faibles (Irlande : 1,1 %, Portugal : 0,5 %, Grèce : 0,1 %). D'autre part, les tranches situées dans la catégorie Non Investment Grade font l'objet d'une surveillance renforcée, et, dans le cas de la Grèce, de provisions.

La succursale de New York détient un portefeuille résiduel de RMBS américains datant d'avant 2008, en catégorie Non Investment Grade, en gestion extinctive, d'une valeur nette comptable de 274 millions d'euros. Les pertes attendues sur ce portefeuille sont intégralement provisionnées.

III.3.5 – LE RATIO EUROPÉEN DE SOLVABILITÉ (RES)^v

Les informations sur les risques du ratio de solvabilité concernant le Groupe Crédit Mutuel CM11, sont présentées dans le chapitre IV "Informations relatives au pilier 3 des accords de Bâle".

III.3.6 – RISQUES OPÉRATIONNELLS^v

Dans le cadre de la réglementation prudentielle Bâle 2, le Groupe Crédit Mutuel CM11 a mis en place un dispositif complet de gestion des risques opérationnels sous la responsabilité des organes dirigeants, avec un référentiel de risques unique et des méthodes d'évaluation quantitatives communes.

Il dispose d'une fonction globale de gestion des risques opérationnels clairement identifiée et répartie en pratique entre la fonction nationale et les fonctions régionales. Elle porte sur les risques opérationnels, les PUPA (Plans d'Urgence et de Poursuite de l'Activité) et les assurances couvrant ces risques.

Le système de mesure et de surveillance du risque opérationnel est basé sur un socle commun à l'ensemble du Groupe Crédit Mutuel CM11, sur une démarche d'identification et une démarche de modélisation des risques aboutissant au calcul de l'exigence finale de fonds propres affectés à ce risque.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le Groupe Crédit Mutuel CM11 est autorisé à utiliser son approche de mesure avancée pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque



opérationnel. Cette autorisation a été étendue à Cofidis France depuis le 1^{er} juillet 2014. La déduction des pertes attendues de ses exigences en fonds propres et de la prise en compte des assurances, pour le périmètre consolidé en dehors des filiales étrangères du groupe, de Cofidis, de Banque Casino est également autorisée depuis le 30 juin 2012. Enfin, le Groupe Crédit Mutuel est en attente de la lettre de la BCE l'autorisant à étendre le périmètre AMA homologué à Targobank Allemagne pour le calcul de l'AFP AMA.

PRINCIPAUX OBJECTIFS

La mise en place de la politique de gestion des risques opérationnels poursuit les objectifs suivants :

- contribuer au pilotage du groupe par la maîtrise des risques et de leurs coûts ;
- du point de vue humain : protéger les personnes, développer la responsabilité, l'autonomie et les contrôles, capitaliser sur les compétences du groupe ;
- du point de vue économique : préserver les marges en gérant au plus près les risques sur toutes les activités, assurer un retour sur investissement de la mise en conformité réglementaire, optimiser les fonds propres alloués au coût du risque et adapter les programmes d'assurances aux risques identifiés ;
- du point de vue réglementaire : répondre efficacement à la réglementation Bâle 2 et aux demandes des autorités de contrôle, s'appuyer sur le contrôle interne (Arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne), optimiser les plans d'urgence et de poursuite de l'activité (PUPA) des activités essentielles, adapter la communication financière (pilier 3 de Bâle 2).

RÔLE ET POSITIONNEMENT DE LA FONCTION DE GESTIONNAIRE

La fonction nationale coordonne et consolide l'ensemble du dispositif, dispose d'une équipe dédiée au service du Groupe, anime les gestionnaires de risques opérationnels des groupes régionaux.

La fonction régionale met en œuvre le dispositif et ses évaluations cohérentes avec le global.

DISPOSITIF DE MESURE ET DE MAÎTRISE

Pour ses modélisations, le groupe s'appuie notamment sur la base nationale des sinistres internes, sur une base de données externes et sur les scénarios développés dans le cadre des cartographies et des travaux statistiques. Ces travaux sont conduits dans le respect des procédures communes et des exigences réglementaires.

Les cartographies des risques homogènes par ligne de métier, par type de risque et par objet de risque sont réalisées pour toutes les activités avec des évaluations à dire d'expert, puis des modèles probabilistes. La validation de ces derniers est faite par le comité technique des risques opérationnels. Les exigences de fonds propres sont calculées au niveau national puis réparties régionalement.

Les orientations générales de réduction des risques opérationnels comprennent :

- les actions de prévention efficaces identifiées lors des cartographies et mises en œuvre directement par les opérationnels ou le contrôle permanent ;
- les actions de protection prioritairement tournées vers la généralisation des plans de continuité d'activité métiers, logistique et informatique pour les activités essentielles afin de limiter la gravité d'un sinistre en cas de crise.

Un dispositif de gestion de crise cohérent dans le groupe, en lien avec celui de la place pour l'interbancaire, couvre la communication de crise et les trois phases des PUPA : plans de secours, de continuité, de retour à la normale.

REPORTING ET PILOTAGE GÉNÉRAL

L'application de la politique de gestion de risque opérationnel et le profil de risque sont suivis avec des indicateurs clés, seuils et alertes couvrant l'évaluation des risques potentiels, l'évolution de la sinistralité, l'efficacité des mesures de réduction et de financement décidées. Ils font l'objet d'une information régulière aux dirigeants effectifs et aux organes de surveillance et intègrent les exigences de l'Arrêté du 3 novembre 2014.

DOCUMENTATION ET PROCÉDURE

Le groupe dispose d'un ensemble de procédures en mode pérenne, validées par les instances dirigeantes et régulièrement mises à jour, comportant :

- la gouvernance : procédures traitant des rôles et responsabilités des instances dirigeantes, de décision et de pilotage, de la fonction nationale, de la périodicité et des destinataires des reportings, du périmètre de suivi des entités du Groupe, de la méthodologie d'intégration des filiales ;
- la collecte des sinistres : procédures donnant les règles de collecte et de contrôle des pertes internes ;
- le système de mesure : procédures concernant notamment les modélisations à dire d'expert et probabilistes, les règles de collectes des *Key Risk Indicator* (KRI), les clés de répartition des exigences de fonds propres, les déclarations COREP.

PLANS D'URGENCE ET DE POURSUITE DE L'ACTIVITÉ (PUPA)

Les PUPA relèvent des actions de protection mises en œuvre par l'entreprise pour limiter la gravité d'un sinistre, dans le cadre de son programme de gestion des risques opérationnels.

Une "méthodologie d'élaboration d'un PUPA", document de référence du Groupe Crédit Mutuel CM11, est accessible à toutes les équipes concernées et appliquée au niveau des groupes régionaux.

Ils sont identifiés selon deux types :

- les PUPA métiers sont relatifs à une fonction bancaire donnée, reliée à l'une des lignes de métiers de Bâle 2 ;
- les PUPA transversaux concernent des métiers dont l'objet est de donner aux autres métiers les moyens de fonctionner (PUPA logistique, RH, informatique).

Ils s'articulent autour de trois phases :

- le plan de secours est immédiat et constitué des actions visant à traiter les urgences et à mettre en place la solution de traitement dégradée ;
- le plan de continuité correspond à la reprise de l'activité en environnement dégradé suivant les modalités qui ont été retenues avant la survenance de la crise ;
- le plan de retour à la normale se prépare peu après le démarrage du plan de continuité ; le temps de mise en œuvre dépend de l'ampleur des dégâts.

ORGANISATION DE LA GESTION DE CRISE

Le dispositif de gestion de crise mis en place au niveau du groupe et des régions couvre la communication et l'organisation la plus efficace pour traiter ses trois phases : plans de secours, de continuité, de retour à la normale.



Il est basé sur :

- un comité de crise, présidé en région par le directeur général de la banque et au niveau national par le directeur général du Groupe. Ce comité de crise prend les décisions de fond, priorise les actions et assure la communication interne et externe ;
- une cellule de crise qui centralise les informations, met en œuvre les décisions et suit leur réalisation ;
- un point de crise par métier qui coordonne sur le terrain les opérations en relation avec la cellule de crise et notamment l'activation des PUPA jusqu'au retour à la normale.

ASSURANCE EN DÉDUCTION DES FONDS PROPRES

Les programmes de financement des risques opérationnels sont revus au fil des résultats de l'évaluation des risques, après actions de réduction et en fonction des principes suivants :

- assurer les risques graves et majeurs qui peuvent l'être et développer l'auto-assurance du groupe en deçà des franchises et pour les risques intragroupe ;
- assurer les risques de fréquence lorsque cela le justifie ou les financer en rétention sur le compte d'exploitation ;
- les risques de gravité non assurables et le solde non assuré font l'objet de la réserve de fonds propres prudentiels ;
- les risques majeurs des systèmes d'échanges et de paiement interbancaires font l'objet de fonds de réserve de liquidité constitués et affectés par système.

Le groupe dispose d'un programme d'assurances, couvrant notamment les dommages aux biens, la globale de banque/fraude et la responsabilité civile professionnelle, qu'il compte faire valoir pour réduire la consommation de fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels.

FORMATION

Chaque année des actions de formation aux risques opérationnels concernent les directeurs des réseaux, les contrôleurs internes et les opérationnels chargés de leur suivi.

INVENTAIRE DES SINISTRES DU GROUPE CRÉDIT MUTUEL CM11

Le total des sinistres du Groupe Crédit Mutuel CM11 atteint 122,4 millions d'euros en 2017, dont 136,4 millions de pertes et 14 millions de reprises de provisions sur des sinistres passés.

Il s'est réparti comme suit :

- fraude : 52,3 millions d'euros ;
- risque juridique: 45,4 millions d'euros ;
- erreur humaine ou défaillance de procédure : 12,1 millions d'euros ;
- événement naturel et dysfonctionnements des systèmes : 6,2 millions d'euros ;
- relation du travail : 6,5 millions d'euros.

AUTRES RISQUES

Risques juridiques

Les risques juridiques sont intégrés dans les risques opérationnels et concernent, entre autres, l'exposition à des amendes, pénalités et dommages pour faute imputable à l'entreprise au titre de ses opérations.

En cas de dotations aux provisions liées à ces risques, les montants seraient repris à la note 21 des annexes des comptes consolidés.

Risques industriels et environnementaux

Les risques industriels et environnementaux sont compris dans les risques opérationnels et sont analysés sous l'angle de la défaillance des systèmes et de la survenance d'événements naturels majeurs (crue centennale, déluge, tremblement de terre, pollution...), de leur impact sur l'entreprise et des moyens de prévention et de protection à mettre en place, notamment la gestion de crise et les PUPA.

Concernant la gestion des risques sociaux et environnementaux, la démarche entreprise fait l'objet d'un descriptif dans le volet sociétal de la partie RSE.

III.3.7 – LE DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE ET DE SURVEILLANCE DES RISQUES

CADRE GÉNÉRAL

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques est pleinement intégré dans l'organisation du groupe avec l'objectif de veiller au respect des dispositions réglementaires, à une bonne maîtrise des risques, à la sécurisation des opérations ainsi qu'à l'amélioration des performances.

Références réglementaires

Pilier d'une gestion saine des activités bancaires, les principes et modalités applicables en matière de contrôle interne et surveillance des risques sont encadrés par de nombreuses dispositions législatives et réglementaires, tant françaises qu'européennes, complétées par différentes normes internationales.

À ce titre, le principal texte de référence applicable au dispositif de contrôle interne du Groupe Crédit Mutuel CM11 est l'arrêté ministériel du 3 novembre 2014 qui a remplacé le règlement n° 97-02 modifié du Comité consultatif de la législation et de la réglementation financière (CCLRF). Cet arrêté qui définit les conditions de mise en œuvre et de suivi du contrôle interne dans les établissements de crédit et les entreprises d'investissement décline dans la réglementation française avec les exigences de la directive européenne 2013/36/UE du 26 juillet 2013 (dite directive CRD4).

Traitant de la classification des risques, de la conformité ainsi que de la surveillance des risques, il précise notamment les principes relatifs aux systèmes de contrôle des opérations et des procédures internes, à l'organisation comptable et au traitement de l'information, aux systèmes de mesure des risques et des résultats, aux systèmes de surveillance et de maîtrise des risques, au système de documentation et d'information, ainsi qu'à la surveillance des flux.

Un dispositif commun

Dans le respect des quatre préceptes fondamentaux édictés par le Comité de Bâle (universalité, indépendance, impartialité et adéquation des ressources allouées aux missions) et rappelés dans l'arrêté précité, le groupe s'assure que son dispositif de contrôle interne est adapté à sa taille et à ses opérations.



De manière analogue, il veille à ce qu'il soit adapté à l'importance des risques auxquels ses activités l'exposent et que les collaborateurs impliqués dans ce dispositif soient en capacité de réaliser leur mission dans des conditions idoines.

Au sein du groupe, les principes gouvernant le contrôle interne sont retranscrits dans les orientations données par la direction générale puis déployés en s'appuyant sur des méthodes et des outils communs permettant de développer des standards de qualité.

Ainsi, le système de contrôle interne et de mesure des risques vise notamment à :

- couvrir de manière exhaustive l'ensemble des activités de bancassurance du groupe ;
- recenser, appréhender, suivre et agréger les risques de manière homogène et sur une base consolidée ;
- communiquer une information (notamment comptable et financière) claire et fiable tant en interne qu'en externe ;
- assurer le respect des lois et règlements en vigueur ainsi que des normes internes et des instructions et orientations fixées par la direction générale ;
- veiller au bon fonctionnement des processus internes et à la sauvegarde des actifs.

Plus largement, le dispositif a pour objectif de contribuer à la bonne maîtrise des activités exercées tout en concourant à améliorer encore l'efficacité des processus et organisations.

Un dispositif structuré

L'organisation déployée a notamment pour objectif d'assurer la qualité et l'exhaustivité du système de contrôle interne. Le groupe veille, pour lui-même et pour les entreprises qu'il contrôle, à ce que ce dispositif se fonde sur un ensemble de procédures et de limites opérationnelles conformes aux prescriptions réglementaires et aux normes internes et professionnelles. Soucieux de la qualité de son dispositif de contrôle interne, le groupe a entrepris une démarche d'amélioration continue, visant à l'adapter également aux évolutions réglementaires.

L'identification et la maîtrise des principaux risques par l'intermédiaire de référentiels et de cartographies des contrôles et leur suivi à l'aide de limites adaptées, de procédures formalisées et d'outils dédiés constituent des objectifs constants pour les services de contrôle et de surveillance des risques du groupe. Les outils d'analyse et les états de suivi permettent d'effectuer un examen régulier des différents risques auxquels le groupe est exposé : de contrepartie, de marché, de gestion de bilan, opérationnels... Conformément à la réglementation, il est établi chaque année un rapport – qui utilise le canevas préconisé par l'autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) – sur le contrôle interne ainsi que sur la mesure et la surveillance des risques, en vue duquel il est procédé à une revue détaillée des dispositifs.

Un dispositif intégré et indépendant

En adéquation avec les valeurs qui prévalent à son organisation, le dispositif de contrôle mis en place vise à développer une culture prudente et de haut niveau en termes de gestion des risques dans l'ensemble du groupe.

Dans ce cadre, la maîtrise des risques et l'exigence de contrôle appartiennent en premier lieu aux opérationnels, responsables des opérations qu'ils réalisent. Constituant le premier niveau de contrôle, le management opérationnel est partie intégrante du dispositif tant par la prise en charge de la prévention des risques

que par la mise en place d'actions correctrices visant à pallier les dysfonctionnements identifiés.

Les entités du groupe sont également dotées d'un second niveau de contrôle, identifié au sein d'équipe dédiées. L'indépendance nécessaire de ces contrôles de second niveau est assurée notamment par l'absence de toute responsabilité opérationnelle et par un rattachement hiérarchique ou fonctionnel directement aux fonctions centrales des collaborateurs affectés à des tâches de contrôle, assurant de fait la préservation de leur liberté de jugement et d'appréciation.

La responsabilité des fonctions centrales est de définir, animer et coordonner l'ensemble des dispositifs locaux ou transversaux. Elles organisent et supervisent l'exécution des travaux de contrôle. Par ailleurs, elles participent au titre de leur expertise et de leur indépendance, à la définition de contrôles normatifs et réalisent la supervision de ces derniers.

De manière analogue, le contrôle périodique agit de manière indépendante (cf. Infra).

DISPOSITIF DU GROUPE CRÉDIT MUTUEL CM11

Il répond à un triple objectif :

- séparer les différents types de contrôle existants au sein de filières distinctes (périodique, permanent, conformité) conformément aux dispositions réglementaires ;
- harmoniser les travaux réalisés au sein du groupe en matière de contrôle avec la mise en place d'une organisation fondée notamment sur des méthodes et outils homogènes, sur la complémentarité, la subsidiarité et l'indépendance des contrôles ;
- disposer d'une vision globale et transversale des risques de toute nature pour en assurer un reporting fiable, régulier et exhaustif à la direction générale et à l'organe délibérant.

L'organisation des contrôles

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014, le dispositif comporte trois fonctions :

- le contrôle périodique,
- le contrôle permanent,
- la fonction conformité.

Les deux dernières, qui sont depuis fin 2017 rattachées à une Direction commune des Risques, du Contrôle permanent et de la Conformité, sont soumises au contrôle périodique de la première. La cohérence de l'ensemble du dispositif est assurée par un comité de contrôle et de conformité présidé par un membre de l'organe exécutif. Ce comité rend lui-même compte au comité d'audit et des comptes groupe, représentant les organes de surveillance du groupe.

Pour l'exercice de leurs fonctions, les services de contrôle ont par principe accès en permanence et sans restriction aux personnes, aux locaux, matériels, logiciels et aux informations de toute nature utiles à leurs missions sur la totalité du périmètre du groupe.

Une répartition par type de contrôle

L'exercice des contrôles, indépendamment de ceux effectués par les hiérarchies dans le cadre de leurs activités opérationnelles, est du ressort :

- du contrôle périodique pour les missions approfondies, à caractère d'inspection, réalisées dans le cadre d'un cycle sur plusieurs exercices ;
- des contrôles permanents pour tous les travaux de nature récurrente et principalement opérés avec des outils à distance ;



- du contrôle de conformité notamment pour l'application des dispositions réglementaires, des normes internes et professionnelles y compris la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Le contrôle périodique est chargé de superviser la qualité globale du dispositif de contrôle interne, l'efficacité de la gestion et de la surveillance des risques ainsi que le bon fonctionnement des contrôles permanents et de conformité.

Une répartition réseau/métiers

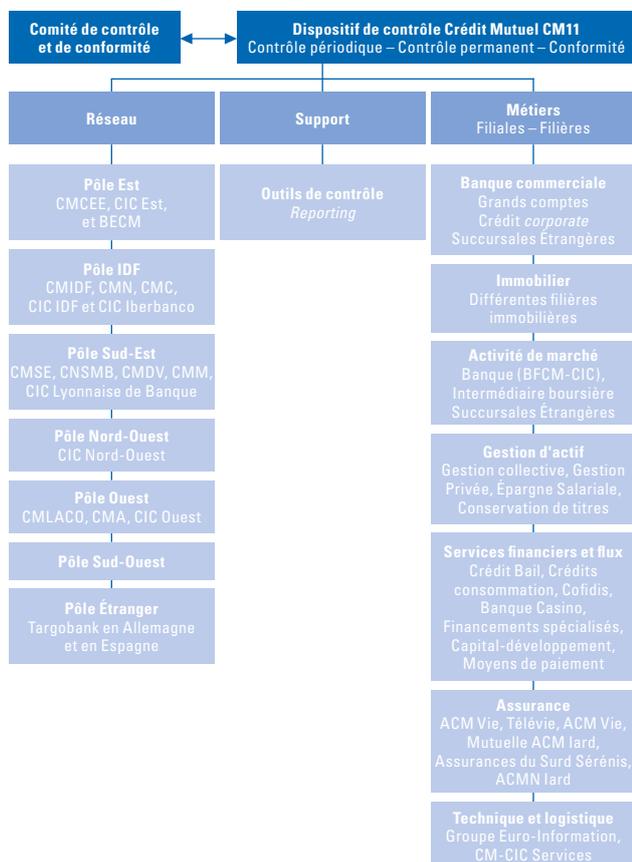
Dans le cadre des filières de contrôle, les travaux sont répartis entre une branche réseau correspondant à la banque de détail et une branche métiers (banque de financement, activités de marché, gestion d'actifs, services financiers et flux,...) avec la nomination pour chacune d'elles de responsables exerçant leur fonction au niveau du Groupe Crédit Mutuel CM11. Les deux branches des contrôles permanents réseaux et métiers sont rattachées à un unique responsable national.

Un pôle de support commun aux différents types de contrôle

Les fonctions contrôles périodique, permanent et conformité sont complétées par un pôle support commun chargé de :

- développer et maintenir à niveau les outils ;
- assurer l'élaboration des instruments de reporting des opérations et missions de contrôle et de centralisation des informations destinées aux organes dirigeants, aux niveaux central et local (régions et filiales) ;
- veiller à la complémentarité des outils entre les différentes fonctions pour une couverture optimale des risques du groupe.

Schéma général de l'organisation du contrôle interne



Le pilotage du dispositif

Le comité de contrôle et de conformité du groupe

Sous l'autorité du directeur général, il réunit régulièrement les responsables en matière de contrôle (périodique, permanent, conformité) et de risques avec les objectifs suivants :

- coordonner le dispositif en veillant à la complémentarité des travaux et des missions des acteurs dans un souci de couverture globale des risques ;
- arrêter les plans de contrôle et examiner les résultats des missions effectuées par les services de contrôle périodique ainsi que les travaux du contrôle permanent et de la fonction conformité et proposer, le cas échéant, les améliorations requises à l'organe exécutif ;
- analyser les conclusions des missions de contrôles externes, notamment celles des autorités de tutelle ;
- suivre la mise en œuvre des recommandations qui en découlent.

Le comité de contrôle et de conformité examine également un certain nombre de travaux ou documents ayant valeur de référence. Il a ainsi été conduit en 2013 à approuver la nouvelle méthodologie de suivi des recommandations émises lors des missions d'inspection dans les réseaux et d'audit dans les autres entités métiers ou fonctions, de même que la nouvelle méthodologie de certification des comptes des caisses locales du Crédit Mutuel. Le document formalisant l'organisation et les relations au sein du contrôle périodique réseaux, entre la fonction centrale et les contrôles périodiques régionaux, lui a également été soumis. Il s'est réuni à quatre reprises durant l'exercice écoulé (6 février, 13 juin, 16 octobre et 12 décembre).

Le comité d'audit et des comptes groupe

En vue de répondre aux exigences réglementaires et aux normes de gouvernance, le Groupe Crédit Mutuel CM11 s'est doté depuis 2008 d'un comité d'audit et des comptes.

Il est composé de quatorze administrateurs bénévoles et indépendants issus de la base mutualiste du groupe. Plusieurs de ses membres disposent de compétences particulières en matière comptable et financière. L'organe exécutif, les services de contrôle et la direction financière y sont représentés. Des séminaires de formation permettent d'entretenir les connaissances des membres du comité.

Ce comité :

- examine le programme prévisionnel de contrôle interne ;
- reçoit communication des conclusions des missions menées par le contrôle périodique ainsi que des résultats des contrôles permanents et de conformité ;
- prend connaissance des conclusions des contrôles externes, notamment des éventuelles évolutions préconisées par les autorités de tutelle ;
- est informé des actions mises en œuvre pour donner suite aux principales recommandations émises dans les rapports de contrôle interne et externe ;
- apprécie l'efficacité des systèmes de contrôle interne ;
- reçoit une information actualisée sur la situation des risques du groupe ;
- propose aux différents organes délibérants les améliorations qu'il juge nécessaires à l'appui des constats dont il a pris connaissance.

S'agissant des rapports financiers, il :

- est chargé du suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;



- examine les comptes annuels et consolidés ;
- apprécie les conditions de leur établissement et s'assure de la pertinence et de la permanence des principes et méthodes comptables ;
- participe au choix des commissaires aux comptes ;
- supervise le contrôle légal des comptes.

Le comité d'audit et des comptes groupe s'est réuni à quatre reprises durant l'exercice écoulé (15 février, 26 avril, 26 juillet, 13 septembre) et en commission restreinte le 7 décembre. Ces réunions ont fait l'objet de comptes rendus destinés aux organes délibérants des différentes fédérations et du CIC.

Il a par ailleurs examiné les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017 lors de sa séance du 16 février 2018, sans qu'il ne soit formulé d'observations particulières.

Le comité des rémunérations

Conformément aux articles 1511-89, 102 et 103 du Code monétaire et financier et 104 de l'arrêté du contrôle interne, le groupe a mis en place deux comités des rémunérations l'un sur le périmètre de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et l'autre sur celui du CIC. Ceux-ci expriment leurs avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité et procèdent annuellement à la revue et à la validation de la politique de rémunération. Ces comités s'assurent également que les principes définis par l'organe délibérant sont effectivement mis en œuvre. Dans ce cadre, les comités des rémunérations rendent régulièrement compte de leurs travaux à l'organe délibérant.

Le comité d'éthique et de déontologie groupe

Créé dans le cadre du périmètre Groupe Crédit Mutuel CM11, ce comité a notamment contribué à la mise en place du recueil de déontologie groupe. Il établit annuellement un bilan sur l'application et le respect au sein du groupe des principes et des règles d'éthique et de déontologie.

DISPOSITIF DE SURVEILLANCE DES RISQUES

La direction des risques groupe

La direction des risques groupe, également rattachée à la Direction des Risques, du Contrôle permanent et de la Conformité, a pour mission, telle que définie par l'arrêté du 3 novembre 2014, de veiller à la mesure, la surveillance et la maîtrise des risques de toute nature sur les activités bancaires et non bancaires, tout en contribuant au développement et à la rentabilité du Groupe Crédit Mutuel CM11.

Elle procède donc à une analyse et à une revue régulière et exhaustive des risques de toute nature (crédit, marché, taux, opérationnels, gestion de bilan, refinancement, assurance...) pour en présenter une synthèse à l'attention de la direction générale et de l'organe délibérant.

En 2017, la filière risques a de nouveau amélioré le reporting consolidé des risques dans une approche à la fois opérationnelle, globale et prudentielle au regard des fonds propres réglementaires alloués et des évolutions réglementaires en cours, notamment dans la mise en œuvre des nouvelles normes Bâle 3. Elle a également travaillé à la mise en place de recommandations formulées par la BCE afin de renforcer ses prérogatives et d'assurer un suivi rapproché sur les activités des filiales, aussi bien en France qu'à l'étranger.

Elle a participé à de nombreux chantiers transversaux notamment ceux relatifs aux PRC (plan de redressement des crises) ainsi

qu'aux processus ICAAP et ILAAP portant sur les exigences en capital et en liquidité auquel doivent répondre le groupe et ses filiales. Elle a aussi été partie prenante dans la rédaction de la déclaration d'appétence au risque du groupe ainsi que dans la préparation du chantier relatif à l'application des exigences des principes BCBS 239 portant sur la qualité des données et des reportings risques.

Tout en veillant à la qualité des dispositifs de maîtrise des risques, la direction des risques, principal interlocuteur vis-à-vis des régulateurs, pilote le suivi des différentes missions de contrôle de l'ACPR et de la BCE et coordonne le suivi et la mise en œuvre des recommandations et informe les régulateurs sur leur avancement. Enfin, la mise en place fin 2017 d'une Direction Risques, Contrôle Permanent et Conformité, sans modifier l'organisation interne de ces trois filières, renforce la collaboration de leurs équipes, facilite la mise en commun de leurs moyens et participe à la diffusion de la culture de maîtrise des risques, du contrôle et de la conformité dans l'ensemble du groupe

Le comité de suivi des risques groupe (CSRG)

Il est composé de membres des organes délibérants et se réunit semestriellement pour examiner les enjeux stratégiques en termes de risques. Il propose au conseil d'administration – au vu des constats effectués – toute décision de nature prudentielle applicable à l'ensemble du groupe en ce qui concerne la mesure, la surveillance et la maîtrise des risques. Le responsable de la direction des risques anime ses réunions et a en charge la présentation des dossiers établis pour les différents domaines de risques sur la base des travaux du comité des risques groupe. La direction générale est également conviée aux réunions auxquelles peuvent être invités les responsables des métiers concernés par l'ordre du jour.

Le comité des risques groupe (CRG)

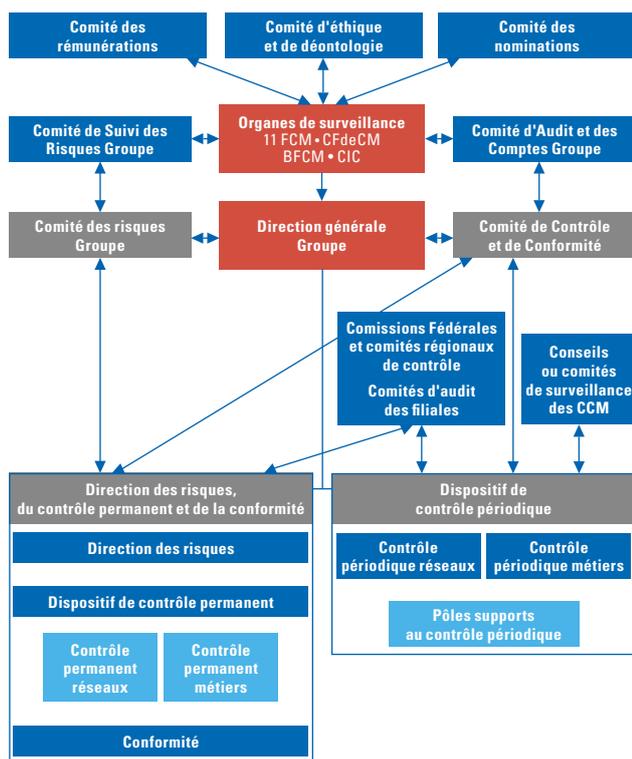
Il réunit trimestriellement en présence de la direction générale, les responsables des métiers et fonctions concernés : banque de détail, assurances, banque de financement, refinancement, marchés, engagements et direction financière.

Animé par la direction des risques, le CRG assure la surveillance globale des risques a posteriori, tout autant que prospective.

Le comité de coordination des risques opérationnels

Ce comité réunit quatre fois par an la direction des risques avec les responsables groupe des fonctions de contrôle permanent et de conformité. Il est notamment chargé de proposer et de coordonner les actions de protection et de réduction des risques opérationnels face aux dysfonctionnements constatés.

Dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques Groupe Crédit Mutuel CM11



TRAVAUX DE CONTRÔLE

Effectués dans tous les domaines où la banque exerce ses activités, ils s'appuient sur les méthodes et outils mis en place au niveau du groupe ainsi que sur des procédures formalisées. Les constats opérés conduisent à formuler des recommandations dont l'application fait l'objet d'un suivi.

Chantier Bâle 2

Une organisation permettant un contrôle régulier du dispositif est mise en place au sein du groupe en liaison avec la Confédération Nationale du Crédit Mutuel. Un cadre des travaux précise la répartition des tâches incombant aux différentes entités concernées.

Pour la gestion des risques opérationnels, le groupe est autorisé par l'ACPR à utiliser la méthode avancée depuis 2010.

Chantier Bâle 3

Le pilotage du passage aux nouvelles contraintes réglementaires est assuré par la direction des risques.

Les méthodes et les outils communs

L'harmonisation des méthodes et des outils de contrôle et de maîtrise des risques a été poursuivie grâce à des outils communs développés par le pôle support groupe qui comprennent notamment des fonctionnalités dédiées au pilotage.

Les outils du contrôle périodique

Ils ont pour objectif de disposer d'une cartographie des risques du réseau, par consolidation de missions de toute nature, sur la base d'un catalogue commun de points de contrôle et font l'objet d'une actualisation régulière. L'accès aux informations nécessaires à l'exercice des contrôles est assuré par le système informatique.

Compte tenu de la croissance du groupe, un projet avait été lancé pour disposer d'un outil permettant de suivre la mise en œuvre des recommandations émises dans leurs missions par le contrôle périodique groupe et les autorités de tutelle. L'outil (PRECO) a été déployé début 2013.

Les outils de contrôle permanent

Les contrôles permanents réseau sont réalisés à distance, essentiellement par l'exploitation des données du système d'information. Ils complètent ceux de premier niveau assurés quotidiennement par les responsables des entités opérationnelles et des fonctions régionales d'animation, d'assistance et de contrôle. Ils sont matérialisés dans les "portails de contrôle interne" qui structurent et planifient les différents travaux à réaliser en regard de la couverture des risques.

La détection automatisée des dossiers en "alerte risque", selon des critères de dysfonctionnement prédéterminés, constitue un élément essentiel de bonne maîtrise du risque de crédit. D'autres types de contrôles permettent d'apprécier la qualité des résultats obtenus et de répartir les moyens ou d'orienter les missions en conséquence.

Les outils de la conformité

Les travaux de mise en œuvre de la veille juridique et réglementaire et de suivi des risques de non-conformité ont été poursuivis. La conformité dispose par ailleurs de ses propres domaines de contrôle au sein des "portails de contrôle interne" lui permettant de vérifier l'application des dispositions réglementaires, notamment pour la déontologie et l'éthique professionnelle, la protection des intérêts de la clientèle, l'exercice des services d'investissement ou la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. En 2014, un nouvel outil "COMPLY" a été développé permettant de suivre la mise en œuvre des diligences liées à la réglementation américaine FATCA. En 2016, des outils dédiés visant à améliorer la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ont été déployés.

Les procédures

Elles sont diffusées sur intranet et accessibles, via des moteurs de recherche, à l'ensemble des collaborateurs de manière permanente. Les outils de contrôle s'y réfèrent et des liens ont été créés afin d'en faciliter la consultation et l'exploitation. Des "procédures cadre", sont définies au niveau des fonctions centrales de contrôle du groupe dans un certain nombre de domaines, notamment la conformité.

GESTION DES RISQUES

La gestion des risques de crédit est organisée autour de deux dispositifs : l'un consacré à l'octroi des crédits, l'autre à la mesure des risques et à la surveillance des engagements.

Un référentiel des engagements résume les procédures internes relevant des pratiques de la filière engagements du groupe dans le cadre des dispositions statutaires, organisationnelles et réglementaires. Il décrit notamment le dispositif en matière d'octroi de crédit et celui de mesure et de surveillance des engagements et de gestion de la masse risquée. Il contient



des annexes relatives aux activités de marché ainsi qu'aux filiales directement concernées.

La gestion du risque de liquidité et de celui de taux d'intérêt des banques du groupe est centralisée. Les couvertures sont affectées aux entités concernées, en fonction de leurs besoins. Ces dernières ne sont plus habilitées à prendre individuellement des décisions de couverture.

La mesure globale des risques de marché s'appuie sur le cadre réglementaire. Les activités de marché sont suivies selon un dispositif formalisé et indépendant en termes d'organisation et de contrôle.

La gestion des risques opérationnels est assurée et contrôlée selon des procédures groupe, sous la coordination de compétences dédiées. La sécurité des systèmes d'information et la mise en place de plans de continuité d'activité font notamment partie des travaux conduits dans ce domaine. Les risques opérationnels sont abordés de manière détaillée dans le chantier Bâle 2.

SURVEILLANCE DES RISQUES

Elle est exercée par des équipes dédiées et indépendantes bénéficiant d'outils destinés d'une part à appréhender les engagements de manière exhaustive et agrégée et, d'autre part, à assurer un suivi permanent des risques à travers notamment un système de détection avancée des éventuelles anomalies, une vigilance sur le respect des limites ainsi que sur les changements de cotations internes.

Les éléments de nature à apprécier l'évolution des risques de crédit, de marché, liés à la gestion de bilan et opérationnels, sont fournis régulièrement aux instances dirigeantes et aux responsables concernés. La direction des risques assure un pilotage général en référence aux fonds propres réglementaires consommés par chaque activité au regard des risques encourus et de la rentabilité dégagée.

DONNÉES COMPTABLES ET MODE DE CONTRÔLE DU GROUPE

Les directions financières du CIC et du Groupe Crédit Mutuel CM11, chargées d'établir et de valider les comptes, sont organisées autour de deux pôles fonctionnels "réseaux" et "métiers spécialisés". Ce dernier traite de la comptabilité générale et de la consolidation ainsi que des contrôles comptables.

Les informations qui relèvent de la communication financière sont établies et validées par cette direction puis présentées au comité d'audit et des comptes.

*Contrôles sur les comptes sociaux
Le système comptable*

L'architecture comptable

Elle est fondée sur une plate-forme informatique commune à 15 fédérations de Crédit Mutuel et aux banques régionales du CIC, qui comprend des fonctionnalités comptables et réglementaires concernant notamment :

- le plan de comptes, dont la structure est identique à tous les établissements de même type gérés sur cette plate-forme ;
- la définition des schémas et procédures automatisés communs à l'ensemble des banques (moyens de paiement, dépôts et crédits, opérations courantes, etc.) ;
- les outils de restitution (SURFI, alimentation des logiciels de consolidation...) et de pilotage (contrôle de gestion).

L'administration du système d'information comptable commun est confiée aux divisions "procédures et schémas comp-

tables" qui constituent des cellules autonomes, selon le cas au sein de la direction financière "réseaux" ou de la direction financière "métiers spécialisés".

Ces dernières sont chargées de :

- la gestion du plan de comptes commun (création des comptes, définition des caractéristiques des comptes, etc.) ;
- l'élaboration des procédures et schémas comptables communs, dans le respect des prescriptions fiscales et réglementaires ; la division concernée consulte, si besoin, le service fiscal, et la mise en place des schémas fait l'objet d'une procédure de validation impliquant différents responsables opérationnels. Les divisions "procédures et schémas comptables" sont indépendantes hiérarchiquement et fonctionnellement de la production comptable proprement dite, permettant une séparation entre les missions de conception et d'administration de l'architecture comptable et les autres services opérationnels. Au CIC, tous les comptes sont obligatoirement dédiés à un service opérationnel en charge de leur fonctionnement et de leur contrôle ; aucun compte ne peut être ainsi "non affecté". L'organisation et les procédures en place donnent l'assurance d'être en conformité avec l'arrêté du 3 novembre 2014 et de garantir l'existence de la piste d'audit.

Le plan de comptes

Il est articulé autour de deux grands types : les comptes de tiers, qui retracent des avoirs et créances sur des tiers individualisés, et ceux de comptabilité générale.

Ainsi, l'utilisation de comptes dédiés aux dépôts de tiers comme aux crédits accordés à des tiers permet un suivi de ceux-ci. Pour la conservation de valeurs mobilières, une comptabilité "matières" distingue la propriété des titres entre les tiers et le compte propre. La nomenclature du plan de comptes de tous les établissements de crédit traités par la plate-forme informatique commune est unique et gérée par les divisions "procédures et schémas comptables".

Il définit les propriétés des comptes portant sur :

- les attributs réglementaires (correspondance avec le plan de comptes officiel des établissements de crédit – PCEC, raccordement au poste des états financiers publiables, etc.) ;
- certains aspects fiscaux (position TVA, etc.) ;
- les caractéristiques de gestion (présence obligatoire ou non, lien avec le plan de comptes de consolidation, durée de conservation des mouvements en ligne, présence en siège/guichet, etc.).

Les outils de traitement

Ceux de l'information comptable reposent essentiellement sur les applicatifs internes élaborés par les services informatiques du groupe. S'y ajoutent des applicatifs spécialisés, externes ou internes, en particulier des logiciels de production du reporting de gestion, des balances ou états comptables, un utilitaire de traitement de requêtes sur fichiers, des logiciels de consolidation, de traitement des états réglementaires, de gestion des immobilisations et de déclarations fiscales.

La procédure d'agrégation des données

Selon le modèle défini par le Groupe Crédit Mutuel CM11, les agrégats comptables sont constitués autour des entités suivantes :

- le groupe (exemple le CIC) ;
- la fédération comprenant une ou plusieurs banques ou autres entités juridiques ;
- la banque rattachée à une fédération.

L'ensemble de la banque (agences et services centraux) est décomposé en guichets qui constituent l'unité de base



du système comptable. C'est à leur niveau que sont passées les écritures comptables.

La cohérence comptable des données de gestion

Chaque guichet comprend un guichet externe et un interne. Le premier enregistre les écritures de la comptabilité générale et le second celles de la comptabilité analytique. Au niveau de chacun, le résultat de gestion est obtenu par agrégation des résultats des données internes et externes. Le résultat du groupe procède de la sommation des balances comptables des guichets. Un lien est établi entre les comptes de comptabilité générale et les codes attribués aux produits commercialisés par la banque. Les données analytiques sont utilisées pour déterminer les résultats par métier.

Le mode de contrôle

Les contrôles automatisés

Le traitement des fichiers comptables fait l'objet d'une série de contrôles automatisés avant imputation : équilibre et validité des fichiers, mise à jour de la piste d'audit des comptes concernés par le mouvement comptable.

Des outils internes permettent de contrôler les mouvements de la journée comptable et de détecter les anomalies éventuelles.

Les contrôles des arrêtés des comptes sociaux

Lors de chaque arrêté, les résultats comptables font l'objet d'une comparaison avec les données de gestion prévisionnelles – élaborées par des pôles indépendants des services de production comptable (contrôle de gestion et contrôle budgétaire) – et celles de l'année précédente pour validation.

Cet examen analytique porte en particulier sur :

- la marge d'intérêt ; pour les instruments de taux (dépôts, crédits et hors bilan), le contrôle de gestion calcule les rendements et les coûts attendus à partir de capitaux moyens observés ; ces derniers sont ensuite comparés aux intérêts effectivement comptabilisés, pour une validation secteur d'activité par secteur d'activité ;
- le niveau des commissions ; à partir d'indicateurs d'activité, le contrôle de gestion estime le volume des commissions reçues et à verser, comparé aux données comptabilisées ;
- les frais généraux (frais de personnel et autres charges générales d'exploitation) ;
- la charge du risque (niveau de provisionnement et pertes constatées).

Les procédures mises en place

Les procédures et schémas comptables sont formalisés. Pour le réseau, les procédures figurent sur l'intranet de la banque.

Les niveaux de contrôle

Les contrôles comptables quotidiens sont exercés par les collaborateurs concernés au niveau de chaque guichet.

Les services de contrôle comptable (contrôles/procédures et contrôle de gestion "métiers spécialisés") assurent en outre une mission générale portant sur les contrôles réglementaires, le suivi des justifications des comptes internes et des guichets, le contrôle de la position de change, celui du PNB par activité, les procédures et les schémas comptables, l'interface entre les back-offices et les commissaires aux comptes pour les arrêtés semestriel et annuel. Par ailleurs, les services de contrôle (périodique, permanent, conformité) réalisent des travaux dans le domaine comptable. Un portail de contrôle dédié a été mis en place ; son extension à l'ensemble du groupe est en cours.

L'exercice des contrôles

Les contrôles comptables automatisés

Une procédure automatisée de contrôle quotidien permet à partir de la balance comptable journalière de la banque de vérifier les équilibres de bilan et de hors bilan, les équilibres actif / passif par guichet et par devise ainsi que le suivi des comptes techniques. Cette procédure est aussi appliquée en fin de mois sur la balance générale.

La justification des comptes

Tous les comptes de bilan sont justifiés soit par un contrôle automatisé soit par une validation de compte effectuée par le service responsable de celui-ci. Un reporting par service assurant cette dernière reprend les résultats des contrôles effectués.

Contrôles sur les comptes consolidés

Principes et méthodes comptables

L'adaptation aux évolutions réglementaires

Le système est périodiquement adapté aux évolutions réglementaires (IFRS) ou pour améliorer la fiabilité de la production des comptes.

L'application des normes IFRS

Les principes comptables fixés par les normes IFRS sont appliqués depuis le 1^{er} janvier 2005 dans les entités du groupe. Un résumé de ceux-ci est communiqué dans les états financiers consolidés.

Le CIC définit avec le Groupe Crédit Mutuel CM11 les principes et méthodes comptables français (CNC) et internationaux (IFRS) à appliquer par toutes les entités du groupe dans leurs comptes individuels. Les filiales étrangères en prennent connaissance pour procéder au passage de leurs normes locales aux normes françaises et internationales dans les liasses de consolidation et les reportings financiers. Les principes comptables utilisés en consolidation des comptes sont conformes à ceux du Groupe Crédit Mutuel.

Les responsables comptables des entités du groupe sont réunis deux fois par an pour préparer les arrêtés des comptes. Les comptes individuels selon les normes IFRS sont établis dans le système d'information central pour les entités l'utilisant et arrêtés avec la même organisation et la même équipe que les comptes individuels établis selon les principes français (CNC).

Remontée des informations et consolidation

Le processus de consolidation

Le groupe dispose d'un plan de comptes de consolidation. Au sein du système informatique commun, chaque compte du plan de comptes comporte une correspondance avec le plan de comptes de consolidation. Celle-ci est donc unique pour un même compte pour toutes les sociétés gérées sous ce plan.

L'élaboration des comptes consolidés est effectuée selon un calendrier diffusé à toutes les filiales et aux commissaires aux comptes et incluant le cas échéant les changements de procédure ou de normes à intégrer. Au sein de chaque filiale consolidée sont désignés (i) le responsable comptable de l'arrêté des comptes de la filiale et (ii) celui du recensement des comptes réciproques entre sociétés intégrées globalement. Les commissaires aux comptes de la consolidation adressent parallèlement aux auditeurs légaux des sociétés intégrées des instructions visant à s'assurer du respect des différentes normes par la filiale, conformément à leurs normes professionnelles.



La consolidation des comptes est effectuée sur un logiciel dédié, qui est l'un des principaux standards du marché. Son alimentation (liasses de consolidation) est partiellement automatisée à partir d'une interface développée sur le système d'information comptable, assurant la récupération automatique des balances et l'homogénéité entre données sociales et consolidées.

La remontée des informations et le contrôle des données

La liasse de consolidation ne peut être transmise par les sociétés que sous condition d'un certain nombre de vérifications de cohérence programmées dans le logiciel de saisie. Ces règles de contrôle (plus de 600 actuellement), élaborées par les services de consolidation, portent sur un grand nombre d'éléments (variation des capitaux propres, des provisions, des actifs immobilisés, des flux, etc.). Les contrôles qualifiés de "bloquants" empêchent la transmission de la liasse par la filiale, sauf dérogation accordée par les services centraux de consolidation. Des contrôles de cohérence avec les données sociales sont aussi effectués par le service de consolidation à réception des liasses (niveau de résultat, soldes intermédiaires de gestion, etc.). Enfin, des états de rapprochements systématiques entre données sociales et consolidées sont élaborés pour les capitaux propres et le résultat. Ce processus, assurant la cohérence du passage entre ces deux séries sociales et consolidées, est effectué hors logiciel de consolidation, conduisant ainsi à la validation de ces éléments consolidés.

L'analyse des informations comptables et financières

Les comptes consolidés font l'objet d'analyses par rapport à l'exercice précédent, au budget et aux reportings trimestriels comptables et financiers. Celles-ci sont organisées par thèmes (coût du risque, progression des encours de crédits et de dépôts, etc.). Les évolutions observées sont corroborées par les services concernés tels que la direction des engagements et le contrôle de gestion des différentes entités.

Des analyses par contribution de chaque structure du groupe aux comptes consolidés sont également effectuées.

Lors de chaque arrêté relatif à des comptes ou à des éléments d'information financière faisant l'objet d'une publication, ces derniers sont présentés par la direction financière à la direction générale et au conseil d'administration du CIC. La formation du résultat, la présentation de la situation financière et de l'activité donnent lieu à un exposé intégrant des rapprochements avec des données de gestion non comptables (taux, capitaux moyens, etc.). Les travaux comptables sont régulièrement présentés au comité d'audit et des comptes du groupe.

CONCLUSION

S'appuyant sur des méthodes et des outils communs, le dispositif de contrôle interne et de surveillance des risques du CIC s'inscrit dans l'organisation des contrôles du groupe qui constitue un ensemble cohérent et adapté aux différentes activités exercées en France comme à l'international. Il répond aux exigences de la réglementation bancaire et financière ainsi qu'aux principes de fonctionnement que le groupe s'est fixé. En poursuivre le renforcement et en améliorer encore l'efficacité constituent un objectif permanent.



III.4 – ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GROUPE CRÉDIT MUTUEL CM11

III.4.1 – BILAN

BILAN ACTIF – IFRS

En millions d'euros	31/12/2017	31/12/2016	Notes
Caisse, Banques centrales	57 049	61 044	4a
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	32 742	27 862	5a, 5c
Instruments dérivés de couverture	3 010	4 126	6a, 5c, 6c
Actifs financiers disponibles à la vente	103 164	107 089	7a, 5c
Prêts et créances sur les établissements de crédits	37 609	37 694	4a
Prêts et créances sur la clientèle	344 942	329 958	8a
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	429	604	6b
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	10 720	11 657	9
Actifs d'impôts courants	1 832	1 590	13a
Actifs d'impôts différés	1 255	1 293	13b
Comptes de régularisation et actifs divers	13 991	15 120	14a
Actifs non courants destinés à être cédés	119	0	3e
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 744	1 973	15
Immeubles de placement	2 816	1 961	16
Immobilisations corporelles	2 969	2 942	17a
Immobilisations incorporelles	690	686	17b
Écarts d'acquisition	4 118	4 157	18
Total de l'actif	619 199	609 756	

BILAN PASSIF – IFRS

En millions d'euros	31/12/2017	31/12/2016	Notes
Banques centrales	285	0	4b
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	9 821	11 971	5b, 5c
Instruments dérivés de couverture	3 254	4 913	6a, 5c, 6c
Dettes envers les établissements de crédit	43 890	49 209	4b
Dettes envers la clientèle	288 532	276 194	8b
Dettes représentées par un titre	112 431	112 458	18
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-518	-1 165	6b
Passifs d'impôts courants	831	764	13a
Passifs d'impôts différés	1 273	1 268	13b
Comptes de régularisation et passifs divers	11 207	11 616	14b
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	14	0	3e
Provisions techniques des contrats d'assurance	96 423	93 396	20
Provisions	3 041	2 835	21
Dettes subordonnées	7 725	6 710	22
Capitaux propres	40 990	39 587	
Capitaux propres – part du Groupe	38 600	36 474	
Capital et réserves liées	6 010	5 941	23a
Réserves consolidées	29 035	26 828	23a
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 347	1 296	23b
Résultat de l'exercice	2 208	2 410	23b
Capitaux propres – Intérêts minoritaires	2 390	3 113	
Total du passif	619 199	609 756	

III.4.2 – COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RÉSULTAT – IFRS

En millions d'euros	31/12/2017	31/12/2016	Notes IFRS
Intérêts et produits assimilés	15 623	15 053	25
Intérêts et charges assimilées	-9 910	-9 501	25
Commissions (produits)	4 719	4 366	26
Commissions (charges)	-1 208	-1 110	26
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	885	920	27
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	374	689	28
Produits des autres activités	15 334	15 069	29
Charges des autres activités	-11 809	-12 184	29
Produit net bancaire IFRS	14 009	13 302	
Charges générales d'exploitation	-7 983	-7 646	30a, 30b
Dot/Rep sur amortissements et provisions des immos corporelles et incorporelles	-475	-557	30c
Résultat brut d'exploitation IFRS	5 551	5 100	
Coût du risque	-871	-826	31
Résultat d'exploitation IFRS	4 680	4 273	
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	-334	-136	15
Gains ou pertes sur autres actifs	3	13	32
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-15	-187	33
Résultat avant impôt IFRS	4 334	3 963	
Impôts sur les bénéfices	-1 929	-1 383	34
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés	22	44	3e
Résultat net	2 427	2 624	
Intérêts Minoritaires	219	214	
Résultat net – part du Groupe	2 208	2 410	

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	31/12/2017	31/12/2016	Notes IFRS
Résultat net	2 427	2 624	
Écarts de conversion	-109	-63	
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	94	-51	
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	25	1	
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-3	1	
Total des gains et pertes recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	7	-113	
– Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	32	-110	
Total des gains et pertes non recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	32	-110	23c, 23d
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2 467	2 401	
dont part du Groupe	2 259	2 163	
dont intérêts minoritaires	207	238	

Les rubriques relatives aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont présentées pour leur montant net d'impôt.



III.4.3 – TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Capital	Primes	Réserves ¹
Capitaux propres au 31 décembre 2015	5 820	0	24 691
Affectation du résultat de l'exercice précédent			2 254
Augmentation de capital	120		
Distribution de dividendes			-102
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle			
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	120	0	2 152
Résultat consolidé de la période			
Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente			
Variation des écarts actuariels			
Variation des taux de conversion			
Sous-total	0	0	0
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires			
Autres variations			-15
Capitaux propres au 31 décembre 2016	5 941	0	26 828
Affectation du résultat de l'exercice précédent			2 410
Augmentation de capital	69		
Distribution de dividendes			-68
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle			-114
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	69	0	2 228
Résultat consolidé de la période			
Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente			
Variation des écarts actuariels			
Variation des taux de conversion			
Sous-total	0	0	0
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires			
Autres variations		0	-21
Capitaux propres au 31 décembre 2017	6 010	0	29 035

1. Les réserves sont constituées au 31 décembre 2017 par la réserve légale pour 325 millions d'euros, les réserves statutaires pour 4 773 millions d'euros, et les autres réserves pour 23 937 millions d'euros.



Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Résultat net part du Groupe	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres consolidés
Écarts de conversion	Actifs disponibles à la vente	Instruments dérivés de couverture	Écarts actuariels				
143	1 616	-22	-194	2 254	34 308	2 824	37 132
				-2 254	0		0
					120		120
					-102	-76	-178
					0	15	15
0	0	0	0	-2 254	18	-61	-43
				2 410	2 410	214	2 624
	-84	1			-83	32	-51
			-106		-106	-4	-110
-59					-59	-4	-63
-59	-84	1	-106	2 410	2 162	238	2 401
					0	175	175
		0			-15	-63	-78
84	1 532	-21	-300	2 410	36 474	3 113	39 587
				-2 410	0		0
					69		69
					-68	-58	-127
					-114	-954	-1 068
0	0	0	0	-2 410	-113	-1 013	-1 126
				2 208	2 208	219	2 427
	137	25			162	-8	154
			28		28	4	32
-139					-139	-7	-146
-139	137	25	28	2 208	2 260	207	2 467
					0	82	82
					-21	0	-20
-55	1 670	4	-273	2 208	38 600	2 390	40 990

III.4.4 – TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En millions d'euros	2017	2016
Résultat net	2 427	2 624
Impôt	1 929	1 383
Résultat avant impôts	4 356	4 007
+/- Dotations nettes aux amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	478	575
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	16	189
+/- Dotations nettes aux provisions	86	14
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	334	136
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	9	-482
+/- /charges des activités de financement	0	0
+/- Autres mouvements	-1 492	4 632
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	-569	5 064
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-3 736	-437
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-3 109	2 536
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-1 573	12 360
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-31	-1 266
- Impôts versés	-1 852	-1 668
= Diminution/ nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-10 301	11 525
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	-6 513	20 596
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	1 300	490
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-990	-73
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-437	-433
Total flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement	-128	-16
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-58	-58
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	2 812	-3 704
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	2 753	-3 762
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et assimilée	-232	100
Augmentation/ nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-4 119	16 917
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	-6 513	20 596
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-128	-16
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	2 753	-3 762
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-232	100
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	55 630	38 712
Caisse, banques centrales, CCP	61 044	11 078
Comptes et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-5 415	27 634
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	51 510	55 630
Caisse, banques centrales, CCP	56 766	61 044
Comptes et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-5 256	-5 415
Variation de la trésorerie nette	-4 119	16 917

NOTES – ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS GROUPE CRÉDIT MUTUEL CM11

note 1 PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

note 1.1 RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2017. Ce référentiel IFRS comprend les normes IAS 1 à 41, les normes IFRS 1 à 8 et IFRS 10 à 13, ainsi que leurs interprétations SIC et IFRIC adoptées à cette date.

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n° 2013-04 de l'Autorité des Normes Comptables relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Le groupe applique depuis le 1^{er} janvier 2017 différents amendements adoptés par l'UE, sans impact significatif sur les comptes du groupe. Il s'agit principalement de l'amendement à IAS 12 – impôts sur le résultat, qui clarifie les principes de comptabilisation des actifs d'impôts différés au titre des pertes latentes sur les instruments de dettes évalués en juste valeur. Il précise que la recouvrabilité de cette différence temporelle s'apprécie :

- avec l'ensemble des différences temporelles et reports déficitaires de l'entité, que le porteur prévoit de vendre les titres ou de les conserver jusqu'à maturité,
- en tenant compte des restrictions de l'utilisation de pertes fiscales.

L'estimation des bénéfices imposables futurs probables peut prendre en compte une valeur recouvrable des actifs supérieure à leur valeur comptable (par exemple du fait de la juste valeur). Elle exclut les déductions fiscales résultant du reversement des différences temporelles déductibles.

Les informations relatives à la gestion des risques figurent dans le rapport de gestion du groupe.

note 1.2 PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Entité consolidante

Le Groupe Crédit Mutuel CM11 (Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi-Atlantique, Loire-Atlantique Centre-Ouest, Centre, Normandie, Dauphiné-Vivarais, Méditerranée et Anjou) est un groupe mutualiste adhérent à un organe central, au sens des articles L.511-30 et suivants du Code monétaire et financier. Les Caisses locales de Crédit Mutuel, intégralement détenues par les sociétaires, sont à la base du Groupe, selon une structure de contrôle capitalistique en "pyramide inversée".

Afin de refléter le plus fidèlement possible la communauté d'intérêts de nos sociétaires en consolidation, l'entité consolidante est définie de telle sorte à traduire les liens communs de fonctionnement, de solidarité financière et de gouvernance.

Dans ce cadre, l'entité consolidante à la tête du Groupe est constituée par les entreprises placées sous le même agrément collectif d'exercice de l'activité bancaire, délivré par le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI).

Ainsi, l'entité consolidante est constituée par :

- La Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe (FCMCEE), la Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est (FCMSE), la Fédération du Crédit Mutuel Ile-de-France (FCMIDF), la Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc (FCMSMB), la Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique (FCMMA), la Fédération du Crédit Mutuel Loire Atlantique Centre Ouest (FCMLACO), la Fédération du Crédit Mutuel du Centre (FCMC), la Fédération du Crédit Mutuel de Normandie (FCMN), la Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais (FCMDV), la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranée (FCMM), et la Fédération du Crédit Mutuel d'Anjou (FCMA). Organes politiques des Groupes, elles en déterminent les grandes orientations, décident de leur stratégie et organisent la représentation des caisses.
- La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Sud-Est (CRCMSE), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Ile-de-France (CRCMIDF), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc (CRCMSMB), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique (CRCMMA), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Loire Atlantique Centre Ouest (CRCMLACO), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Centre (CRCMC), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Normandie (CRCMN), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais (CRCMDV), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranée (CRCMM) et la Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Anjou (CRCMA). Au service des caisses locales, la CF de CM est responsable des services communs du réseau, assure son animation et prend en charge la logistique du Groupe. Elle centralise les dépôts des caisses, assure parallèlement leur refinancement et porte l'ensemble des emplois réglementaires pour leur compte (réserves obligatoires, ressources affectées, dépôts à la Caisse Centrale du Crédit Mutuel, etc.).
- Les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la FCMCEE, FCMSE, FCMIDF, FCMSMB, FCMMA, FCMLACO, FCMC, FCMN, FCMDV, FCMM et FCMA : ces dernières constituent la base du réseau bancaire du Groupe.

Périmètre de consolidation

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS 10, IFRS 11 et IAS28R.

Le périmètre de consolidation est composé :

- **Des entités contrôlées** : il y a présomption de contrôle lorsque le groupe détient le pouvoir sur l'entité, est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements qu'il obtient. Les comptes des entités contrôlées sont consolidés par intégration globale.
- **Des entités sous contrôle conjoint** : le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités clés requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux parties ou plus qui exercent un contrôle conjoint constituent un partenariat, qui est soit une entreprise commune, soit une coentreprise :
 - une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à l'entité : il s'agit de comptabiliser les actifs, passifs, produits et charges relatifs aux intérêts détenus dans l'entité,
 - une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net de l'entité : la coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.



L'ensemble des entités sous contrôle conjoint du Groupe sont des coentreprises au sens d'IFRS 11.

• **Des entités sous influence notable** : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Les entités contrôlées ou sous influence notable qui ne présentent pas un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés sont exclues du périmètre de consolidation. Cette situation est présumée lorsque le total de bilan ou le résultat d'une société n'a pas d'impact supérieur à 1 % sur l'équivalent consolidé ou sous-consolidé (en cas de consolidation par palier). Ce critère quantitatif n'est que relatif ; une entité peut être incluse dans le périmètre de consolidation nonobstant ce seuil, lorsque son activité ou son développement escompté lui confère la qualité d'investissement stratégique.

Les participations comprises entre 20 % et 50 % détenues par des sociétés de capital développement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont exclues du périmètre de consolidation et sont comptabilisées en juste valeur par résultat sur option.

Variations du périmètre

Les évolutions du périmètre au 31 décembre 2017 sont les suivantes :

- **Entrées dans le périmètre** : CIC Honk Kong (Succursale), CM-CIC Caution Habitat, SCI Cotentin, SCI Tombe Issoire, SCI Provence Bureaux, SCI Saint Augustin, SCI Rue de Londres.
- **Fusions / absorptions** : CM Akquisition avec Banque Fédérative du Crédit Mutuel, COFISUN avec Cofidis Belgique, CM-CIC Proximité avec CM-CIC Investissement SCR, Heller GmbH avec Targo Deutschland, Quanta avec Targobank AG, Documents AP avec Est Bourgogne Media, Jean Bozzi Communication avec Est Bourgogne Média, Distripub avec SAP Alsace, Cofidis AS Slovaquie avec Cofidis SA.
- **Sorties du périmètre** : Ventadour Investissement (dissolution), SCGPA (dissolution), Cigogne CLO Arbitrage (cession), CMCP (liquidation).
- **Changement de méthode de consolidation** : Lyf SAS et Lyf SA (d'intégration globale en mise en équivalence)
- **Changement de dénomination** : Fivory devient Lyf SA, Fivory SAS devient Lyf SAS, Diversified Debt Securities SICAV – SIF devient Cigogne CLO Arbitrage, CM-CIC Capital et participations devient CM-CIC Capital.

MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

Mise en équivalence

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle

conjoint, qualifiées de co-entreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

DATE DE CLÔTURE

Toutes les sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

ÉLIMINATION DES OPÉRATIONS RÉCIPROQUES

Les comptes réciproques ainsi que les profits résultant de cessions entre les entités du groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

CONVERSION DES COMPTES EN DEVISES ÉTRANGÈRES

Concernant les comptes des entités étrangères exprimés en devises, le bilan est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans les capitaux propres, dans le compte "Réserves de conversion". Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice (le Groupe considère que la différence avec l'application du cours aux dates de transaction n'est pas significatif en l'occurrence). Les différences de conversion en résultat sont inscrites directement dans le compte "Réserves de conversion". Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

ÉCARTS D'ACQUISITION

Écarts d'évaluation

À la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs, ainsi que les passifs éventuels d'exploitation sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

Écarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3R, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre la juste valeur nette des coûts de vente et leur valeur nette comptable. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du goodwill total); dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (goodwill partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en "Variations de valeur des écarts d'acquisition".

Dans le cas d'une augmentation/diminution du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition/prix de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition/cession est comptabilisé en capitaux propres.

Les écarts d'acquisition sont présentés sur une ligne distincte du bilan pour les sociétés intégrées globalement et au sein du poste "participations dans les entreprises mises en équivalence" lorsque les entités sont consolidées selon cette méthode.



Les écarts d'acquisitions n'intègrent pas les coûts directs liés aux acquisitions qui selon IFRS 3R, sont comptabilisés en résultat.

Le Groupe procède régulièrement et au moins une fois par an à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est affectée l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le Groupe suit son activité.

INTÉRÊTS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

note 1.3 PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

note 1.3.1 PRÊTS ET CRÉANCES

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Ils comprennent les prêts consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués, les prêts acquis et les titres de dettes non cotés sur un marché actif. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur qui est généralement le montant net décaissé, lors de leur entrée dans le bilan. Les taux appliqués aux prêts octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents. Ces encours sont ensuite valorisés lors des arrêtés suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (sauf pour ceux qui ont été comptabilisés selon la méthode de la juste valeur par option).

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur entraîne la modification ou la novation du contrat. Suite à la définition de cette notion par l'Autorité Bancaire Européenne, le groupe l'a intégré dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soient harmonisées. Les éléments chiffrés figurent en rapport de gestion.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts font l'objet d'un étalement. La renégociation entraîne la modification ou la décomptabilisation de l'ancien prêt.

La juste valeur des crédits est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend un coût de signature inhérent au débiteur.

note 1.3.2 DÉPRÉCIATION DES PRÊTS ET CRÉANCES ET DES INSTRUMENTS DE DETTES DISPONIBLES À LA VENTE OU DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE, PROVISIONS DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET GARANTIES FINANCIÈRES DONNÉES

Dépréciation individuelle des prêts

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts - susceptible de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

L'existence d'échéances dues et impayées depuis plus de 3 mois, 6 mois pour l'immobilier et 9 mois pour les collectivités locales représente une preuve objective d'un événement de perte. De même lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues ou lorsqu'il y a échéance du terme ou encore en cas de liquidation judiciaire une indication objective de perte est identifiée.

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque pour la partie relative à la variation du risque et en marge d'intérêts pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif dans le poste "provisions" pour les engagements de financement et de garantie.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

Dépréciation collective des prêts

Les prêts à la clientèle non dépréciés sur une base individuelle font l'objet d'une provision par portefeuilles homogènes de prêts en cas de dégradation de notes internes ou externes, sur la base des pertes en cas de défaut et de la probabilité de défaut jusqu'à maturité observées en interne ou en externe appliquées aux encours. Elle est comptabilisée en déduction des encours correspondants à l'actif et les variations de l'exercice sont enregistrées dans la rubrique "coût du risque" du compte de résultat.

note 1.3.3 CONTRATS DE LOCATION

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

Opérations de location financement bailleur

Conformément à IAS 17, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au groupe figurent au bilan consolidé pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière.



Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette, égale à la différence entre :
- l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice ;
- la valeur nette comptable des immobilisations louées ;
- la provision pour impôts différés.

Opérations de location financement preneur

Conformément à IAS 17, les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'un emprunt auprès d'établissements de crédit au passif. Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

note 1.4 TITRES ACQUIS

Les titres détenus sont classés dans les catégories définies par IAS 39, instruments financiers en juste valeur par résultat, actifs financiers détenus jusqu'à maturité et actifs financiers disponibles à la vente et prêts.

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Classification

La catégorie des "Instruments financiers évalués en juste valeur par résultat" comprend :

- les instruments financiers détenus à des fins de transaction. Il s'agit principalement des instruments qui :
 - ont été acquis pour être revendus ou rachetés à court terme, ou
 - sont intégrés à un portefeuille d'instruments financiers gérés globalement pour lequel un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme existe, ou bien encore
 - constituent un instrument dérivé non qualifié de couverture ;
- les instruments financiers classés par choix dès l'origine à la juste valeur par résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39. L'application de l'option juste valeur a pour objet de produire une information financière plus pertinente, avec notamment :
 - l'évaluation en juste valeur de certains instruments financiers composites sans séparation des dérivés incorporés, sous réserve que le dérivé incorporé a un impact non négligeable sur la valeur de l'instrument,
 - la réduction significative de distorsions de traitement comptables entre certains actifs et passifs – ce qui est notamment le cas lorsqu'une relation de couverture (taux, crédit) ne peut être établie,
 - la gestion et le suivi des performances d'un groupe d'actifs et/ou passifs correspondant à une gestion des risques ou à une stratégie d'investissement effectuée en juste valeur.

Le groupe a utilisé cette option notamment dans le cadre de contrats en unité de comptes des activités d'assurance par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs ainsi que pour les titres de l'activité de capital développement et certaines dettes émises recelant des dérivés incorporés.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres classés en "Actifs à la juste valeur par résultat" sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi

que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat". Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat. L'évaluation du risque de contrepartie sur ces instruments est prise en compte dans la juste valeur.

Juste valeur

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales. Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, sa juste valeur est généralement le prix de transaction. Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas. La juste valeur en cas de cotation de l'instrument financier sur un marché actif est le prix coté car celui-ci est la meilleure estimation possible de la juste valeur.

Le prix coté dans le cadre d'un actif détenu ou d'un passif à émettre est généralement le prix offert à la vente (*bid*) et le prix offert à l'achat (*ask*) lorsqu'il s'agit d'un passif détenu ou d'un actif à acquérir.

En cas de positions actives et passives symétriques, seule la position nette est valorisée selon le prix offert à la vente s'il s'agit d'un actif net ou d'un passif net à émettre et selon le prix offert à l'achat s'il s'agit d'un passif net ou d'un actif net à acquérir.

Le marché est dit actif lorsque les prix cotés sont aisément et fréquemment disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces cours représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement dans des conditions de concurrence normale sur des instruments financiers très similaires.

Les données observables sur un marché sont à retenir, tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le groupe utilise des données non observables, "mark-to-model".

Les produits dérivés sont réévalués à partir de données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La notion de bid/ask doit alors être appliquée sur ces données observables.

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché.

Pour les dérivés qui constituent une créance, leur valorisation intègre également le risque de défaillance de la contrepartie.



Lorsqu'un dérivé constitue une dette, sa valorisation tient compte du risque de défaillance de l'entité du groupe qui le détient.

Pour les titres de l'activité de capital développement, une approche multi critères est effectuée, complétée par l'expérience en matière de valorisation d'entreprises non cotées.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

Critères de classement et règles de transfert

Les conditions de marché peuvent conduire le Groupe Crédit Mutuel à revoir sa stratégie de placement et l'intention de gestion de ces titres. Ainsi, lorsqu'il apparaît inopportun de céder des titres initialement acquis dans un objectif de cession à court terme, ces titres peuvent faire l'objet d'un reclassement, dans le respect des dispositions spécifiques prévues par l'amendement IAS 39 d'octobre 2008.

Les titres à revenu fixe ou instruments de dette classés en juste valeur par résultat peuvent être reclassés en catégorie :

- "détenus jusqu'à l'échéance" uniquement dans des cas rares, en cas de modification de l'intention de gestion, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;
- "prêts et créances" en cas de modification de l'intention de gestion, de capacité de détention du titre dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie.
- "disponible à la vente" uniquement dans des cas rares ;

Aucun nouveau transfert n'a eu lieu depuis 2008.

Actifs financiers disponibles à la vente

Classification

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non classés en "prêts et créances", ni en "actifs financiers détenus jusqu'à maturité" ni en "juste valeur par résultat".

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition et lors des arrêtés ultérieurs jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres "gains ou pertes latents ou différés", hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat qu'en cas de cession ou de dépréciation durable. Lors de la cession, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente", ainsi que les plus et moins-values de cession. Les achats et ventes sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés". Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente".

Dépréciation des instruments de dettes disponibles à la vente

Les dépréciations sont calculées sur la base de la juste valeur. Elles sont comptabilisées dans la rubrique "coût du risque" et sont réversibles. Seule l'existence d'un risque de crédit peut conduire à déprécier ces instruments à revenu fixe, la dépréciation en cas de perte due à une simple hausse des taux n'étant pas admise. En cas de dépréciation, les plus ou moins-values latentes ou différées sont reprises en résultat.

Dépréciation des instruments de capitaux propres disponibles à la vente

Un instrument de capitaux propres est déprécié en présence d'indication objective de dépréciation, soit en cas a) d'une baisse importante ou prolongée de la juste valeur en deçà de son coût ou b) d'informations portant sur des changements importants ayant un effet négatif qui sont survenus dans l'environnement technologique de marché économique ou juridique dans lequel l'émetteur opère et indiquent que le coût de l'investissement pourrait ne pas être recouvré.

S'agissant des instruments de capitaux propres, il est considéré qu'une dévalorisation d'au moins 50 % par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 36 mois consécutifs entraîne une dépréciation. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus mais pour lesquels le Groupe estime que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche.

Les dépréciations sont comptabilisées dans la rubrique "gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente" et sont irréversibles tant que l'instrument est porté au bilan. Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en résultat. En cas de dépréciation, les moins values latentes ou différées sont constatées en résultat. En cas d'appréciation ultérieure, celle-ci sera constatée en capitaux propres dans la rubrique "gains ou pertes latents ou différés".

Critères de classement et règles de transfert

Les titres à revenu fixe ou instruments de dette disponibles à la vente peuvent être reclassés :

- en "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance", en cas de modification de l'intention de gestion, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;
- en "Prêts et créances" : en cas de modification de l'intention de gestion, de capacité de détention du titre dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;

En cas de transfert, la juste valeur de l'actif financier à sa date de reclassement devient son nouveau coût ou coût amorti. Aucun gain ou perte comptabilisé avant la date du transfert ne peut être repris.

En cas de transfert de titre de la catégorie "Actifs financiers disponibles à la vente" vers les catégories "Actifs financiers détenus jusqu'à échéance" ou "Prêts et créances" d'instruments ayant une échéance fixe, les gains ou pertes latents antérieurement différés en capitaux propres sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'actif.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Classification

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable, ayant une date d'échéance fixe, nécessairement cotés sur un marché actif, que le groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur



échéance et n'a pas décidé de classer en instruments financiers en juste valeur par résultat ou en instruments financiers disponibles à la vente. Les critères d'intention et de capacité de détention des titres jusqu'à leur échéance sont vérifiés à chaque arrêté.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres sont enregistrés lors de leur acquisition à leur juste valeur coûts de transaction inclus. Ceux-ci sont étalés car ils sont intégrés dans le calcul du taux d'intérêt effectif sauf lorsqu'ils ne sont pas significatifs auquel cas ils sont enregistrés en résultat à l'initiation. Lors des arrêts ultérieurs, les titres sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement actuariel des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique "Intérêts et produits assimilés" du compte de résultat.

Dépréciation

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont dépréciés de la même façon que les prêts et créances dès lors que la valeur est affectée par un risque de crédit. Une analyse est effectuée à chaque arrêté, titre par titre.

Critères de classement et règles de transfert

Cette catégorie comprend les titres à revenu fixe ou déterminable ayant une date d'échéance fixe que le Groupe Crédit Mutuel a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les éventuelles opérations de couverture du risque de taux d'intérêt mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Par ailleurs, les possibilités de cessions ou de transfert de titres de ce portefeuille sont très limitées compte tenu des dispositions prévues par la norme IAS 39, sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille au niveau Groupe et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans.

Hiérarchie de juste valeur des instruments financiers

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers, conformément à ce qui a été défini par la norme IFRS 13 :

- **niveau 1** : des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins trois contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé ;
- **niveau 2** : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les swaps de taux d'intérêts dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêts du marché observés à la date d'arrêté ;
- **niveau 3** : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non via les entités de capital risque, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables,... L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

Dérivés et comptabilité de couverture

Instruments financiers en juste valeur par résultat - dérivés

Un dérivé est un instrument financier :

- dont la juste valeur est fonction de taux d'intérêt, de prix d'instrument financier, de prix de matière première, de taux de change, d'index de prix, de taux ou de crédit, ou d'autres variables appelées "sous-jacent" ;
- qui requiert un investissement net initial faible ou nul ou plus faible qu'un instrument financier non dérivé pour avoir la même sensibilité à la variation du sous-jacent ;
- qui est dénoué à une date future.

Les dérivés font partie des instruments financiers détenus à des fins de transaction sauf lorsqu'ils entrent dans une relation de couverture.

Ils sont comptabilisés au bilan parmi les instruments financiers en juste valeur par résultat pour leur juste valeur. Les variations de juste valeur et les intérêts courus ou échus sont comptabilisés parmi les gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

Les dérivés de couverture qui satisfont aux critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture sont classés dans les catégories "Couverture de juste valeur" ou "Couverture de flux de trésorerie" selon le cas approprié. Les autres dérivés sont par défaut tous classés dans la catégorie actifs ou passifs de transaction, même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- il répond à la définition d'un dérivé ;
- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat ;
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte.

Instruments financiers en juste valeur par résultat - dérivés - produits structurés

Les produits structurés sont des montages financiers proposés aux clients pour répondre de manière plus précise à leurs besoins. Ils sont construits à partir de produits élémentaires généralement des options. Il existe différentes catégories de produits structurés fondés sur les produits élémentaires suivants : options classiques, options binaires, options à barrière, options asiatiques, options look back, options sur plusieurs actifs, swaps d'indices.

Il existe trois grandes familles de méthodes de valorisation de ces produits : les méthodes provenant de la résolution d'une équation différentielle partielle, les méthodes d'arbres en temps discret et les méthodes de Monte-Carlo. La première et la dernière méthode sont utilisées. Les méthodes analytiques appliquées sont celles retenues par le marché pour la modélisation des sous-jacents utilisés.



Les paramètres utilisés pour la valorisation sont ceux observés ou déduits via un modèle standard des valeurs observées, à la date d'arrêté. Dans le cas où il n'existe pas de marché organisé, les valeurs utilisées sont relevées chez les courtiers les plus actifs sur les produits correspondants et ou extrapolées à partir des valeurs cotées. Tous les paramètres utilisés sont historisés. Les instruments financiers à terme non cotés sont réévalués à partir de prix observables dans le marché, selon la procédure dite de "flashage". Cette dernière méthode consiste à relever chaque jour à la même heure les prix offerts et demandés de plusieurs contributeurs via les logiciels de flux de marchés. Un prix unique est retenu pour chaque paramètre de marché utile.

Certains instruments financiers complexes et principalement les produits structurés actions mono et multi sous-jacents à barrière, généralement construits sur mesure, peu liquides et d'échéances longues sont valorisés en utilisant des modèles développés en interne et des paramètres de valorisation telles que les volatilités longues, les corrélations, les estimations de dividendes pour partie non observables sur les marchés actifs. Lors de leur comptabilisation initiale, ces instruments complexes sont enregistrés au bilan au prix de la transaction qui est considéré comme la meilleure indication de la juste valeur bien que la valorisation issue des modèles puisse être différente. Cette différence entre le prix de négociation de l'instrument complexe et la valeur obtenue à l'aide du modèle interne, généralement un gain, est appelée "Day one profit". Les textes comptables prohibent la constatation de la marge réalisée sur les produits valorisés à l'aide de modèles et de paramètres non observables sur des marchés actifs. Elle est donc différée dans le temps. Lorsqu'il s'agit de produits mono sous-jacent sans barrière, la marge est étalée sur la durée de vie de l'instrument. Pour les produits intégrant des options à barrière, compte tenu des risques spécifiques liés à la gestion de ces barrières, la marge est reconnue à l'échéance du produit structuré.

Comptabilité de couverture

La norme IAS 39 permet trois formes de relation de couverture. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert. La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers, elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe ainsi que les dépôts à vue dans le cadre des possibilités ouvertes par l'Union européenne. La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou de passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Le groupe documente la relation entre l'instrument couvert et l'instrument de couverture, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation inclut les objectifs de gestion de la relation de couverture, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente, l'identification de l'instrument de couverture et de l'élément couvert, ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture.

Le groupe évalue cette efficacité lors de la mise en place de la relation de couverture puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêté.

La partie inefficace de la couverture est comptabilisée au compte de résultat au sein du poste "gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

Le seul risque faisant l'objet d'une relation de couverture de juste valeur est le risque de taux.

Couverture de juste valeur

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique "Produits et charges d'intérêts – Dérivés de couverture" symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont évalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique "gains et pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat" symétriquement à la réévaluation du risque des éléments couverts en résultat. Cette règle s'applique également si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou s'il s'agit d'un actif financier classé en actif disponible à la vente. Si la relation de couverture est parfaitement efficace, la variation de juste valeur de l'instrument de couverture compense celle de l'élément couvert.

La couverture doit être considérée comme "hautement efficace" pour pouvoir être qualifiable pour la comptabilité de couverture. La variation de l'instrument de couverture en juste valeur ou en flux de trésorerie doit pratiquement compenser la variation de l'élément couvert en juste valeur ou en flux de trésorerie. Le ratio entre ces deux variations doit se situer dans l'intervalle de 80 % à 125 %.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en instrument de transaction et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur et les ajustements cumulés au titre du traitement de couverture sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

Couverture de juste valeur par portefeuille du risque de taux d'intérêt

Les modifications apportées par l'Union européenne à la norme IAS 39 en octobre 2004 permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixe. Cette méthode est appliquée par le groupe. Elle concerne la grande majorité des couvertures de taux mises en place par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs, il est vérifié à chaque arrêté et par pilier qu'il n'y a pas de sur couverture.

Le portefeuille de passif est échancé en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Les variations de juste valeur du risque de taux d'intérêt des portefeuilles d'instruments couverts sont enregistrées dans une ligne spécifique du bilan "Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux" par la contrepartie du compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les gains ou pertes de l'instrument de couverture considéré comme efficace sont enregistrés dans une ligne spécifique des capitaux propres "gains ou pertes latents ou différés sur couverture de flux de trésorerie" alors que la partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat dans la rubrique



“Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat”.

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat dans la rubrique “Produits et charges d’intérêts” au même rythme que les flux de l’élément couvert affectent le résultat. Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d’interruption de la relation de couverture ou de non respect des critères d’efficacité, la comptabilité de couverture cesse d’être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu’à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu’il est déterminé qu’elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

note 1.5 DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire...), non classées en juste valeur par résultat sur option, sont comptabilisées à leur valeur d’émission, diminuée des coûts de transaction.

Ces dettes sont ensuite valorisées au coût amorti selon la méthode du taux d’intérêt effectif.

Certains instruments de dettes “structurés” peuvent comporter des dérivés incorporés. Ces dérivés incorporés sont séparés des contrats hôtes dès lors que les critères de séparation sont satisfaits.

Le contrat hôte est ultérieurement comptabilisé au coût amorti. La détermination de la juste valeur est basée sur les prix de marché cotés ou sur des modèles d’évaluation.

note 1.6 DETTES SUBORDONNÉES

Les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n’est possible qu’après désintéressement des autres créanciers. Ces dettes sont valorisées au coût amorti.

note 1.7 DISTINCTION DETTES ET CAPITAUX PROPRES

Selon l’interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres si l’entité dispose d’un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s’il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l’entité consolidante du groupe Crédit Mutuel, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d’instruments de dettes dès lors qu’il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C’est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le groupe.

note 1.8 PROVISIONS

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants. La provision est inscrite au passif du bilan.

Une provision est constituée lorsqu’il est probable qu’une sortie de ressources représentative d’avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d’un événement passé et lorsque le montant de l’obligation peut être estimé de

façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé le cas échéant pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le Groupe couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les engagements sociaux ;
- les risques d’exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l’épargne logement.

note 1.9 DETTES SUR LA CLIENTÈLE ET SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Les dettes sont des passifs financiers à revenu fixe ou déterminable. Elles sont comptabilisées à leur juste valeur lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d’intérêt effectif, sauf pour celles qui ont été comptabilisées à la juste valeur sur option.

Contrats d’épargne réglementée

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d’épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l’établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l’épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d’une formule d’indexation) ;
- un engagement d’accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d’intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

note 1.10 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

Dans le cadre du tableau des flux de trésorerie, les OPCVM sont classés en activité “opérationnelle” et ne font donc pas l’objet d’un reclassement en trésorerie.

note 1.11 AVANTAGES AU PERSONNEL

Les engagements sociaux font l’objet, le cas échéant, d’une provision comptabilisée dans le poste “Provisions”. Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste “charges de personnel” à l’exception de la part résultant des écarts actuariels, qui est comptabilisée en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres.

Avantages postérieurs à l’emploi à prestations définies

Il s’agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation



formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux à long terme des emprunts d'entreprises de première catégorie à la clôture de l'exercice,
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âge, des catégories Cadre/Non cadre et des caractéristiques régionales,
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT inflaté pour les différentes maturités,
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions et licenciements rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI,
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans,
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue également un écart actuariel.

Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Retraites complémentaires relevant des caisses de retraite

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Depuis le 1^{er} janvier 1994, les banques adhèrent aux régimes nationaux Arrco et Agirc. Les quatre caisses de retraite auxquelles adhèrent, selon les cas, les banques du groupe, ont été fusionnées. Elles assurent le paiement des différentes charges prévues dans l'accord d'étape, au moyen de leurs réserves complétées en cas de besoin par un surcroît de cotisations annuelles à la charge des banques concernées et dont le taux moyen sur les dix prochaines années est plafonné à 4 % de la masse salariale. La caisse de retraite issue des fusions a été transformée en IGRS en 2009. Elle n'a pas d'insuffisance d'actifs.

Autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les indemnités de fin de carrière et les compléments de retraite, y compris les régimes spéciaux, sont provisionnés. Ils sont évalués sur la base des droits acquis pour l'ensemble du personnel en activité, en fonction notamment du taux de rotation du personnel spécifique aux entités consolidées et du salaire futur estimé qu'aura le bénéficiaire lors de son départ à la retraite majoré le cas échéant des charges sociales. Les indemnités de fin de carrière des banques du groupe en France sont couvertes par une assurance à hauteur d'au moins 60 % auprès des ACM Vie, société d'assurance du groupe Crédit Mutuel et consolidée par intégration globale.

Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation doit être payée.

Avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail, le compte épargne temps...

L'engagement du groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période.

Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurances. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

Retraite supplémentaire des salariés

Les salariés des groupes de Crédit Mutuel CM11 et du groupe CIC bénéficient, en complément des régimes de retraite obligatoires, d'une couverture de retraite supplémentaire assurée par les ACM Vie SA.

Les salariés du Groupe Crédit Mutuel CM11 bénéficient de deux régimes supplémentaires, l'un à cotisations définies et l'autre à prestations définies. Les droits à cotisations définies sont acquis même en cas de départ de l'entreprise, contrairement aux droits issus du régime à prestations définies qui, conformément à la nouvelle réglementation, ne sont définitivement acquis que si on quitte l'entreprise pour prendre la retraite.

Les salariés des groupes du groupe CIC, quant à eux, bénéficient, en complément des régimes de retraite obligatoires, d'une couverture de retraite supplémentaire à cotisations définies assurée par les ACM Vie SA.

Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité. Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

Les avantages à court terme

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

note 1.12 ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assu-



rance, sont établis conformément à la norme IFRS 4. Elle s'applique également aux contrats de réassurance émis ou souscrits, et aux contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du groupe.

Actifs

Les actifs financiers, immeubles de placement et immobilisations suivent les méthodes de comptabilisation décrites par ailleurs.

En revanche, les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont présentés en "Actifs financiers à la juste valeur par résultat".

Passifs

Les passifs d'assurance, représentatifs des engagements vis-à-vis des souscripteurs et bénéficiaires, figurent dans le poste "provisions techniques des contrats d'assurance". Ils restent valorisés, comptabilisés et consolidés comme en normes françaises.

Les provisions techniques des contrats d'assurance-vie sont constituées principalement de provisions mathématiques, correspondant généralement aux valeurs de rachat des contrats. Les risques couverts sont principalement le décès, l'invalidité et l'incapacité de travail (pour l'assurance emprunteur).

Les provisions techniques des contrats en unité de compte sont évaluées, à la date de clôture, sur la base de la valeur de réalisation des actifs servant de supports à ces contrats.

Les provisions des contrats d'assurance non-vie correspondent aux primes non acquises (portion des primes émises relative aux exercices ultérieurs) et aux sinistres à payer.

Les contrats d'assurance, bénéficiant d'une clause de participation aux bénéfices discrétionnaires font l'objet d'une "comptabilité reflet". La provision pour participation aux bénéfices différée en résultant représente la quote-part des plus et moins values des actifs, revenant aux assurés. Ces provisions pour participation aux bénéfices différée sont présentées au passif ou à l'actif, par entité juridique et sans compensation entre entités du périmètre. A l'actif, elles figurent dans un poste distinct.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés, tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé : il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. Une insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement le cas échéant).

Compte de résultat

Les produits et charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le Groupe sont présentés dans les postes "Produits des autres activités" et "Charges des autres activités".

Les produits et charges relevant des activités pour compte propre des entités d'assurance sont comptabilisés dans les rubriques qui leur sont relatives.

note 1.13 IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou admi-

nistratives. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Les coûts d'emprunt encourus lors de la construction ou l'adaptation des biens immobiliers ne sont pas activés.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique "Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation" du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique "Charges des autres activités" du compte de résultat

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles :

- Terrain aménagements réseaux : 15-30 ans
- Constructions – gros œuvre structure : 20-80 ans (en fonction du type d'immeuble concerné)
- Constructions – équipements : 10-40 ans
- Agencements et installations : 5-15 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 5-10 ans
- Matériel de sécurité : 3-10 ans
- Matériel roulant : 3-5 ans
- Matériel informatique : 3-5 ans

Immobilisations incorporelles :

- Logiciels acquis ou créés en interne : 1-10 ans
- Fonds de commerce acquis : 9-10 ans (si acquisition de portefeuille de contrats clientèle)

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables (comme les droits au bail) font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.



S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique "Dotations / reprises sur amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations d'exploitation" du compte de résultat.

Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique "Charges des autres activités" (pour les dotations) et "Produits des autres activités" (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne "Gains ou pertes nets sur autres actifs".

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne "Produits des autres activités" ou "Charges des autres activités".

La juste valeur des immeubles de placement est communiquée dans l'annexe. Elle repose sur une évaluation de ces immeubles par référence au marché, effectuée par des experts indépendants - (Niveau 2).

note 1.14 COMMISSIONS

Le groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées (cf. §1.3.1).

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte.

Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif. Ces commissions sont donc comptabilisées parmi les produits et charges d'intérêt.

note 1.15 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en utilisant les taux de l'impôt sur les sociétés connus et applicables au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exi-

gibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

note 1.16 INTÉRÊTS PRIS EN CHARGE PAR L'ÉTAT DE CERTAINS PRÊTS

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique "Intérêts et produits assimilés" et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

note 1.17 GARANTIES FINANCIÈRES (CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES D'ORDRE ET ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT)

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit,...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IAS 39. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

note 1.18 OPÉRATIONS EN DEVISES

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêté.

Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique "gains ou pertes nets sur portefeuille à la JV par résultat".

Actifs ou passifs financiers non monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique



“gains ou pertes nets sur les instruments financiers en juste valeur par résultat” si l’élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins values latentes ou différées lorsqu’il s’agit d’actifs financiers disponibles à la vente.

note 1.19 **ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES**

Un actif non courant (ou groupe d’actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s’il est disponible en vue d’être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan dans les rubriques “actifs non courants destinés à être cédés” et “dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés”. Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu’une perte de valeur est constatée sur ce type d’actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées lorsqu’il s’agit d’activités destinées à être cédées, d’activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d’être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat dans la rubrique “gains et pertes nets d’impôts sur activités abandonnées”.

note 1.20 **JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISÉS DANS L’ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS**

La préparation des états financiers peut nécessiter la formulation d’hypothèses et la réalisation d’estimations qui se repercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l’annexe aux comptes.

Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d’élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. C’est notamment le cas :

- des dépréciations des instruments de dette et des instruments de capitaux propres,
- de l’usage de modèles de calcul pour la valorisation d’instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en “disponibles à la vente” ou en “juste valeur par résultat”,
- du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en “prêts et créances” ou “détenus jusqu’à l’échéance” pour lesquels cette information doit être portée dans l’annexe des états financiers,
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels,
- de la détermination des provisions dont les engagements au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs sociaux.

note 1.21 **NORMES ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉES PAR L’UNION EUROPÉENNE ET NON ENCORE APPLIQUÉES**

IFRS 9 – instruments financiers

La norme IFRS 9 est appelée à remplacer la norme IAS 39 Instruments financiers “comptabilisation et évaluation”. Elle définit de nouvelles règles en matière de :

- classement et d’évaluation des instruments financiers (Phase 1),
- dépréciation du risque de crédit des actifs financiers (Phase 2), et de,
- comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture (Phase 3).

Elle entre en vigueur de manière obligatoire au 1^{er} janvier 2018. Le classement et l’évaluation ainsi que le nouveau modèle de dépréciation d’IFRS 9 sont applicables rétrospectivement en ajustant le bilan d’ouverture en date de première application, sans obligation de retraiter les exercices présentés en comparatif. Ainsi, le groupe présentera ses comptes 2018 sans comparatif 2017 au format IFRS 9, l’explication du passage des portefeuilles entre les deux référentiels et les impacts sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2018 seront intégrés dans les annexes.

Le groupe a lancé le chantier en mode projet au deuxième trimestre 2015 ; il regroupe les différents acteurs (finance, risques, informatique,...), et est structuré autour du comité de pilotage “consolidation nationale” coordonné par la Direction Gestion Finances de la Confédération. Le projet est articulé en groupes de travail, selon les phases et les instruments (Crédits, Titres et dérivés) ; les travaux relatifs aux modèles de dépréciation étant sous la responsabilité de la Direction des risques CNCM. Les développements et adaptations informatiques nécessaires ont démarré en 2016 et se sont poursuivis en 2017.

La mise en œuvre d’IFRS 9 concerne l’ensemble des activités du Groupe à l’exception des pôles assurance relevant de la directive Conglomérat, qui bénéficient du différé d’application à 2021, prévu par l’amendement à IFRS 4, tel qu’adopté par l’Union européenne. Pour bénéficier de ce report, certaines conditions doivent être remplies, notamment l’absence de transfert d’instrument financier, entre l’assurance et les autres secteurs du conglomérat, après la date d’entrée en vigueur du texte, autre que ceux comptabilisés en juste valeur par résultat dans les 2 secteurs.

Les pôles assurance du Groupe restent néanmoins totalement impliqués dans le chantier.

Les informations par phase sont présentées ci-après.

Phase 1 - Classement et évaluation

Selon IFRS 9, le classement et l’évaluation des actifs financiers dépendront du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments, ce qui pourrait conduire à une catégorie et une évaluation de certains actifs financiers différentes de celles appliquées sous IAS 39.

Les prêts, créances, ou titres de dettes acquis seront classés :

- au coût amorti, si le modèle de gestion consiste à détenir l’instrument afin d’en collecter les flux de trésorerie contractuels, et si les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d’une rémunération d’intérêts sur le principal (analyse réalisée via le test SPPI (seulement le paiement de principal et d’intérêts⁴)), à condition qu’ils ne soient pas désignés en juste valeur par résultat sur option,
- en juste valeur par capitaux propres, si le modèle de gestion est de détenir l’instrument afin de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs en fonction des opportunités, sans pour autant faire du trading, et si les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d’intérêts sur le principal à condition qu’ils ne soient pas désignés en juste valeur par résultat sur option. En cas de cession de ces instruments, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres seront constatés en compte de résultat, comme actuellement sous IAS 39 en cas de classement en portefeuille d’actifs disponibles à la vente (AFS),

4. Ce test vise donc à s’assurer que les instruments sont basiques et que les flux ne couvrent pas autre chose que la prise en compte du passage du temps et du risque de crédit associé au remboursement du principal prêté sur la période de temps concernée.



- en juste valeur par résultat, s'ils ne sont pas éligibles aux deux catégories précédentes (car ne remplissant pas le critère SPPI et / ou gérés selon le modèle de gestion "autres") ou si le Groupe choisit de les classer comme tel, sur option, à des fins de réduction d'incohérence comptable.

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) seront classés :

- en juste valeur par résultat, ou
- sur option, en juste valeur par capitaux propres. En cas de cession de ces instruments, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ne seront pas recyclés en résultat, contrairement à la pratique actuelle en cas de comptabilisation en portefeuille d'actifs disponibles à la vente (AFS), sous IAS 39. Seuls les dividendes seront comptabilisés en résultat.

A noter que :

- les dérivés incorporés à des actifs financiers ne pourront plus être comptabilisés séparément du contrat hôte,
- les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la décomptabilisation des actifs sont reprises dans la norme IFRS 9 sans modification, tout comme celles relatives aux passifs financiers, exceptées :
- la comptabilisation des variations de juste valeur, résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en juste valeur par résultat sur option. En effet, elles seront à constater en gains ou pertes latents ou différés dans les capitaux propres non recyclables, et non plus en résultat. Le groupe est marginalement concerné par la problématique du risque de crédit propre,
- la comptabilisation du gain/ perte de modification pour les actifs financiers pour lesquels elle n'est pas décomptabilisante,
- l'IASB a publié, en octobre, l'amendement sur les indemnités de remboursement anticipé symétrique ; il est en cours d'adoption par l'UE. Il prévoit que les actifs comportant des options de remboursement anticipé avec pénalité négative pour la banque, puissent être, par exception, assimilés à des instruments SPPI (susceptibles de bénéficier d'un traitement au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres), dès lors que les modalités de calcul de la pénalité sont compatibles avec la notion de "compensation raisonnable" prévue par la norme. Cette évolution permet d'éviter une comptabilisation à la juste valeur par résultat, des prêts comportant ce type de clause. Le groupe est marginalement concerné par ce sujet.

Les travaux opérationnels menés dans le Groupe au cours de l'année 2017, ont visé à :

- finaliser les tests SPPI pour les taux identifiés à risque (moyennés, ou présentant une décorrélation entre la durée du taux et sa fréquence de refixation). A noter que le Groupe a décidé de ne plus produire de crédits à taux jugés non conformes et que le critère SPPI devra être respecté lors de la création de nouveaux produits,
- poursuivre le chantier de documentation des différents instruments, aux niveaux national et régional, tant sur les caractéristiques des instruments que sur les modèles de gestion. Concernant le modèle de collecte, un seuil de vente acceptable a été défini en fonction de la durée du portefeuille pour permettre le classement des instruments financiers au coût amorti, au-delà des cas prévus par la norme. A noter qu'en pratique ce seuil ne concerne que les titres, le groupe ne cédant pas ses crédits.

Seront principalement reclassés en juste valeur par résultat, les parts d'OPCVM et d'OPCI, certaines obligations convertibles, ou titres de dettes structurés ou tranches de titrisation. L'impact des reclassements est modéré.

Le Crédit Mutuel n'a pas souhaité émettre de principes "Groupe" quant :

- à l'usage de l'option à la juste valeur par capitaux propres pour les instruments de capitaux propres,
- au classement en coût amorti, ou en juste valeur par capitaux propres, des instruments de dettes inclus dans le portefeuille de liquidité,

Chaque sous-groupe classera ses instruments en fonction de son propre modèle de gestion.

Phase 2 – Dépréciation

Pour sa partie relative à la dépréciation du risque de crédit, IFRS 9 répond aux critiques soulevées par le modèle de pertes de crédit avérées de la norme IAS 39, d'une comptabilisation trop tardive et trop faible des pertes de crédit.

Elle permet de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un provisionnement de pertes de crédit attendues. Les dépréciations seront constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Cette approche du risque de crédit plus prospective est déjà prise en compte, pour partie, lorsque des provisions collectives sont actuellement constatées sur des portefeuilles homogènes d'actifs financiers en application de la norme IAS 39.

Ainsi, le nouveau modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'appliquera à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres, qui seront répartis en 3 catégories :

- **Statut 1** : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'aura été constatée depuis la comptabilisation initiale,
- **Statut 2** : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit aura été constatée depuis la comptabilisation initiale, et
- **Statut 3** : catégorie regroupant les actifs financiers dépréciés pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt. Cette catégorie équivaut au périmètre des encours actuellement dépréciés individuellement sous IAS 39.

L'augmentation significative du risque de crédit s'appréciera en :

- tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables, et
- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Pour le groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, l'évaluation de la variation du risque étant réalisée contrat par contrat.

Pour définir la frontière entre les statuts 1 et 2 :

- le groupe s'appuiera sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et sur l'évaluation du risque de défaut à 12 mois :



- sur les portefeuilles LDP (“Low Default Porfolio”, portefeuille à faible taux de défaut pour lequel le modèle de notation repose sur une évaluation expert), la frontière repose sur une matrice d’affectation qui met en rapport la notation à l’octroi et la notation à l’arrêté,
- sur les portefeuilles HDP (“High default Porfolio”, portefeuille à fort taux de défaut pour lequel les données historiques permettent d’établir un modèle de notation statistique), une courbe frontière met en rapport le taux de défaut à l’octroi et le taux de défaut à l’arrêté.
- il associera à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés,...
- des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs seront utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés prudemment en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

Les travaux opérationnels menés dans le Groupe au cours de l’année 2017, ont principalement visé à :

- définir les frontières entre les statuts 1 et 2 sur les différentes catégories d’exposition du groupe, la méthodologie de prise en compte, dans les paramètres, des informations de nature prospective. Celle-ci intégrera pour la probabilité de défaut, trois scénarii (optimiste, neutre, pessimiste), qui seront pondérés en fonction de la vision du Groupe quant à l’évolution du cycle économique sur 5 ans.
- documenter l’ensemble du corpus de règles,
- finaliser l’adaptation du système d’information.

Phase 3 – Comptabilité de couverture

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d’appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, ou de maintenir celles d’IAS 39.

Le Groupe Crédit Mutuel a choisi de conserver les dispositions actuelles. Des informations complémentaires en annexe seront, en revanche, incluses sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers, conformément à IFRS 7 révisé.

A noter qu’en outre, les dispositions prévues dans IAS 39 pour de la couverture de valeur du risque de taux d’un portefeuille d’actifs ou passifs financiers, telles qu’adoptées par l’Union Européenne, continueront de s’appliquer.

IFRS 15 – produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients

Cette norme remplacera plusieurs normes et interprétations relatives à la comptabilisation des revenus (notamment les normes IAS 18 Produits des activités ordinaires et IAS 11 Contrats de construction). Mais elle n’affecte pas les revenus entrant dans le champ d’application des normes traitant des contrats de location, des contrats d’assurance ou des instruments financiers.

La comptabilisation des produits selon IFRS 15 doit traduire le transfert du contrôle du bien (ou service) à un client, pour le montant auquel le vendeur s’attend à avoir droit. A cette fin, la norme développe un modèle en cinq étapes, permettant de déterminer quand et pour quel montant les produits des activités ordinaires doivent être comptabilisés :

- identification du contrat conclu avec le client,
- identification des obligations de performance incluses dans le contrat,
- détermination du prix de transaction du contrat,

- allocation du prix de transaction aux différentes obligations de performance, et
- reconnaissance du revenu lorsqu’une obligation de performance est remplie.

Cette norme entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

L’analyse de la norme et l’identification de ses effets potentiels ont été réalisés en 2016 et 2017. Ces travaux s’effectuent au sein d’un groupe de travail confédéral dédié, auquel participent les différents groupes CM, et certaines filiales, le cas échéant.

Les principaux métiers/produits ayant fait l’objet d’analyses sont les offres bancaires packagées, la gestion d’actifs (commissions de surperformance), la téléphonie, et les activités informatiques.

En l’absence d’impact significatif, les modalités de comptabilisation de revenus de ces activités ne devraient pas faire l’objet de modification.

IFRS 16 – Contrats de location

Publiée début 2016, cette nouvelle norme, adoptée par l’UE en date du 31 octobre 2017, rentre en vigueur au 1^{er} janvier 2019. Elle remplacera la norme IAS 17 et les interprétations relatives à la comptabilisation des contrats de location.

Selon IFRS 16, la définition des contrats de location implique d’une part, l’identification d’un actif et d’autre part, le contrôle par le preneur du droit d’utilisation de cet actif.

Du point de vue du bailleur, l’impact attendu devrait être limité, les dispositions retenues restant substantiellement inchangées par rapport à l’actuelle norme IAS 17.

Côté preneur, les contrats de location simple et les contrats de location financement seront comptabilisés selon un modèle unique, avec constatation :

- d’un actif représentatif du droit d’utilisation de l’actif loué pendant la durée du contrat,
- en contrepartie d’une dette au titre de l’obligation de paiement des loyers,
- d’un amortissement linéaire de l’actif et de charges d’intérêts dégressives au compte de résultat.

Pour rappel, selon la norme IAS 17 actuellement en vigueur, aucun montant n’est enregistré au bilan du locataire dans le cas d’une location-simple, et les loyers sont présentés au sein des charges d’exploitation.

Le groupe a poursuivi, en 2017, ses travaux d’analyses sur les impacts de cette norme, les modalités possibles de première application et la mise en œuvre dans les systèmes d’information. Le groupe a également réalisé le recensement de ses contrats de location, tant de nature immobilière que mobilière (informatique, flotte automobile,...). L’étude des impacts potentiels d’IFRS 16 sur les états financiers du groupe est en cours.

note 1.22 NORMES ET INTERPRÉTATIONS NON ENCORE ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE

Il convient de noter principalement IFRS 17 sur les contrats d'assurance.

IFRS 17 – Contrats d'assurance

Elle remplacera, à partir de 2021, IFRS 4, qui permet aux compagnies d'assurance de conserver leurs principes comptables locaux pour leurs contrats d'assurance et les autres contrats dans le champ d'application d'IFRS 4, ce qui nuit à la comparabilité des états financiers des entités du secteur.

IFRS 17 vise à harmoniser la comptabilisation des différents types de contrats d'assurance, et à fonder leur valorisation sur une évaluation prospective des engagements des assureurs. Cela nécessite un recours accru à des modèles complexes et à des concepts proches de Solvabilité 2. La communication financière devra être aussi largement adaptée.

III.4.6 – NOTES RELATIVES AUX POSTES DES ÉTATS FINANCIERS

Les notes de l'annexe sont présentées en millions d'euros.

note 2 RÉPARTITION DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ACTIVITÉ ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Les activités sont les suivantes :

- La banque de détail regroupe les caisses du réseau CM11, les banques régionales du CIC, Targobank en Allemagne et en Espagne, Cofidis ainsi que toutes les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau : crédit-bail mobilier et immobilier, affacturage, gestion collective, épargne salariale, immobilier.
- L'activité d'assurance est constituée par le groupe des Assurances du Crédit Mutuel.
- Les activités de financement et de marché regroupent :
 - a) le financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, les financements spécialisés, l'international et les succursales étrangères ;
 - b) les activités de marché qui comprennent les investissements dans les activités de taux, change et actions, y compris l'intermédiation boursière.
- Les activités de banque privée regroupent les sociétés dont c'est la vocation principale, tant en France qu'à l'étranger.
- Le capital-développement exercé pour compte propre et l'ingénierie financière constituent un pôle d'activité.
- La structure holding rassemble les éléments non affectables à une autre activité (holding) ainsi que les structures de logistique : les holdings intermédiaires, les participations minoritaires, l'immobilier d'exploitation logé dans des entités spécifiques, la presse et les entités informatiques.

Les entités consolidées sont affectées en totalité à leur activité principale sur la base de leur contribution aux comptes consolidés. Seules deux entités font exception, le CIC et la BFCM en raison de leur présence dans plusieurs activités. Dans ce cas, les comptes sociaux font l'objet d'une répartition analytique. La répartition du bilan s'effectue de la même façon.



note 2A RÉPARTITION DU BILAN PAR ACTIVITÉ

31/12/2017	Banque de détail	Assurance	Financements et marchés	Banque privée	Capital Développement	Logistique et holding	Total
Actif							
Caisses, Banques centrales, CCP – Actif	3 855		981	3 086		49 127	57 049
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	30	17 977	11 647	88	2 555	446	32 743
Instruments dérivés de couverture – Actif	5		245	6		2 754	3 010
Actifs financiers disponible à la vente	1 128	72 507	9 321	2 290	4	17 913	103 163
Prêts et créances sur les établissements de crédit	22 041	1 558	8 633	622	5	4 749	37 608
Prêts et créances sur la clientèle	308 129	363	24 390	11 597		463	344 942
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	19	10 700	1				10 720
Participations dans les entreprises MEE	56	271				1 417	1 744

31/12/2017	Banque de détail	Assurance	Financements et marchés	Banque privée	Capital Développement	Logistique et holding	Total
Passif							
Banques centrales, CCP – Passif						285	285
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1	4 371	5 022	152		274	9 820
Instruments dérivés de couverture – Passif	10		1 833	107		1 304	3 254
Dettes envers les établissements de crédit			43 890				43 890
Dettes envers la clientèle	253 913	103	11 645	19 025		3 845	288 531
Dettes représentées par un titre	18 105		12 617	46		81 663	112 431

31/12/2016 retraité ²	Banque de détail	Assurance	Financements et marchés	Banque privée	Capital Développement	Logistique et holding	Total
Actif							
Caisses, Banques centrales, CCP – Actif	4 337	0	2 483	3 329	0	50 895	61 044
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	29	13 444	11 454	156	2 186	593	27 862
Instruments dérivés de couverture – Actif	6	0	162	6	0	3 952	4 126
Actifs financiers disponible à la vente	1 135	73 154	10 738	2 320	12	19 730	107 089
Prêts et créances sur les établissements de crédit	22 281	1 595	7 295	787	3	5 733	37 694
Prêts et créances sur la clientèle	292 838	340	22 562	13 802	(0)	416	329 957
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	11	11 645	1	0	0	0	11 657
Participations dans les entreprises MEE	48	179	(0)	0	0	1 746	1 973

31/12/2016 retraité ²	Banque de détail	Assurance	Financements et marchés	Banque privée	Capital Développement	Logistique et holding	Total
Passif							
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1	5 501	6 021	172	0	276	11 971
Instruments dérivés de couverture – Passif	9	0	2 662	157	0	2 085	4 913
Dettes envers les établissements de crédit	(0)	(0)	49 209	0	0	0	49 209
Dettes envers la clientèle	241 710	86	8 644	20 092	0	5 662	276 194
Dettes représentées par un titre	19 413	0	12 085	28	0	80 932	112 458



31/12/2016 publié	Banque de détail	Assurance	Financements et marchés	Banque privée	Capital Développement	Logistique et holding	Total
Actif							
Caisses, Banques centrales, CCP – Actif	4 335	0	52 641	3 329	0	739	61 044
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	81	13 444	11 995	156	2 186	0	27 862
Instruments dérivés de couverture – Actif	1 175	0	1 798	6	0	1 147	4 126
Actifs financiers disponible à la vente	1 135	73 154	29 212	2 320	12	1 256	107 089
Prêts et créances sur les établissements de crédit	22 999	1 595	12 267	787	3	43	37 694
Prêts et créances sur la clientèle	292 838	340	22 884	13 802	(0)	95	329 957
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	11	11 645	1	0	0	0	11 657
Participations dans les entreprises MEE	1 262	179	(0)	0	0	532	1 973

31/12/2016 publié	Banque de détail	Assurance	Financements et marchés	Banque privée	Capital Développement	Logistique et holding	Total
Passif							
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	50	5 501	6 248	172	0	0	11 971
Instruments dérivés de couverture – Passif	510	0	4 210	157	0	36	4 913
Dettes envers les établissements de crédit	(0)	(0)	49 209	0	0	0	49 209
Dettes envers la clientèle	241 710	86	11 391	20 092	0	2 915	276 194
Dettes représentées par un titre	27 379	0	85 051	28	0	0	112 458

note 2B RÉPARTITION DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ACTIVITÉ

31/12/2017	Banque de détail	Assurance	Financements et marchés	Banque privée	Capital Développement	Logistique et holding	Inter-activités	Total
Produit net bancaire	10 031	1 764	765	509	259	1 459	-777	14 009
Frais généraux	-6 327	-521	-321	-353	-48	-1 665	777	-8 458
Résultat brut d'exploitation	3 704	1 242	444	155	212	-206	0	5 551
Coût du risque	-849		-11	-5		-6		-871
Gains sur autres actifs ¹	-7	31	-0	4		-374		-346
Résultat avant impôts	2 849	1 273	433	154	212	-587		4 334
Impôt sur les sociétés	-996	-532	-142	-35	1	-226		-1 929
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés				22				22
Résultat net comptable	1 853	742	291	141	213	-813		2 427
Minoritaires								219
Résultat net part du groupe								2 208

1. Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition (notes 15 et 18).



31/12/2016 retraité ²	Banque de détail	Assurance	Financements et marchés	Banque privée	Capital Développement	Logistique et holding	Inter-activités	Total
Produit net bancaire	9 666	1 492	805	512	195	1 357	-725	13 302
Frais généraux	-6 177	-498	-301	-367	-46	-1 539	725	-8 202
Résultat brut d'exploitation	3 489	994	504	145	149	-181	0	5 100
Coût du risque	-800		-19	-4		-4		-826
Gains sur autres actifs ¹	2	45		7		-364		-310
Résultat avant impôts	2 691	1 039	485	149	149	-550		3 963
Impôt sur les sociétés	-969	-306	-169	-32	-0	94		-1 383
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés				-22		66		44
Résultat net comptable	1 723	733	315	95	149	-390		2 624
Minoritaires								214
Résultat net part du groupe								2 410

1. Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

2. L'information sectorielle a été légèrement modifiée en 2017 :

- Des activités dépositaire (banque de détail), trésorerie centrale (activités de marché), filiales groupe (banque de financement) ont été rassemblées et affectées au métier "holding". Des résultats 2016 retraités sont donc présentés pour ces quatre métiers (banque de détail, banque de financement, activités de marché, holding) au 31 décembre 2017.

- Les résultats d'entités dans lesquelles le groupe détient des participations minoritaires ont été déplacés du métier banque de détail vers le métier holding afin de présenter en banque de détail les résultats des réseaux et filiales sur lesquels le groupe exerce une influence de gestion complète.

31/12/2016 publié	Banque de détail	Assurance	Financements et marchés	Banque privée	Capital Développement	Logistique et holding	Inter-activités	Total
Produit net bancaire	9 682	1 492	807	512	195	1 339	-725	13 302
Frais généraux	-6 181	-498	-331	-367	-46	-1 505	725	-8 202
Résultat brut d'exploitation	3 501	994	476	145	149	-166	0	5 100
Coût du risque	-800		-19	-4		-4		-826
Gains sur autres actifs ¹	-64	45		7		-298		-310
Résultat avant impôts	2 637	1 039	458	149	149	-468		3 964
Impôt sur les sociétés	-974	-306	-162	-32	-1	91		-1 383
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés				-22		66		44
Résultat net comptable	1 664	733	296	95	149	-312		2 624
Minoritaires								214
Résultat net part du groupe								2 410

1. Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

note 2C RÉPARTITION DU BILAN PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	31/12/2017				31/12/2016			
	France	Europe hors France	Autres pays ¹	Total	France	Europe hors France	Autres pays ¹	Total
Actif								
Caisses, Banques centrales, CCP – Actif	50 636	5 424	989	57 049	52 385	6 174	2 486	61 044
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	30 764	513	1 466	32 742	26 472	551	839	27 862
Instruments dérivés de couverture – Actif	2 999	6	5	3 010	4 114	7	6	4 126
Actifs financiers disponibles à la vente	95 424	3 869	3 871	103 164	98 771	4 924	3 393	107 089
Prêts et créances sur les établissements de crédit	35 868	875	866	37 609	35 154	1 717	823	37 694
Prêts et créances sur la clientèle	302 681	36 938	5 323	344 942	287 875	34 413	7 670	329 958
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	10 686	34	0	10 720	11 624	33	0	11 657
Participations dans les entreprises MEE	947	123	674	1 744	878	449	646	1 973



	31/12/2017				31/12/2016			
	France	Europe hors France	Autres pays ¹	Total	France	Europe hors France	Autres pays ¹	Total
Passif								
Banques centrales, CCP – Passif	285	0	0	285	0	0	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	9 481	154	186	9 821	11 521	235	215	11 971
Instruments dérivés de couverture – Passif	3 146	107	1	3 254	4 743	160	10	4 913
Dettes envers les établissements de crédit	32 800	6 111	4 979	43 890	36 608	5 322	7 279	49 209
Dettes envers la clientèle	249 535	38 298	700	288 532	236 582	38 265	1 347	276 194
Dettes représentées par un titre	103 946	2 653	5 832	112 431	103 609	3 272	5 576	112 458

1. USA, Singapour, Hong-Kong (en 2017), Saint Martin, Tunisie et Maroc.

note 2D RÉPARTITION DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	31/12/2017				31/12/2016			
	France	Europe hors France	Autres pays ¹	Total	France	Europe hors France	Autres pays ¹	Total
Produit net bancaire ²	11 060	2 776	173	14 009	10 688	2 402	212	13 302
Frais généraux	-6 743	-1 628	-88	-8 458	-6 484	-1 599	-119	-8 202
Résultat brut d'exploitation	4 317	1 149	85	5 551	4 204	803	93	5 100
Coût du risque	-534	-348	10	-871	-493	-327	-7	-826
Gains sur autres actifs ³	-428	1	82	-346	-300	-111	101	-310
Résultat avant impôts	3 355	802	177	4 334	3 411	365	188	3 963
Résultat net global	1 720	545	162	2 427	2 289	171	164	2 624
Résultat net – part du Groupe	1 559	493	157	2 208	2 082	174	154	2 410

1. USA, Singapour, Hong-Kong (en 2017), Saint Martin, Tunisie et Maroc.

2. 22 % du PNB (hors activités logistique et holding) a été réalisé à l'étranger en 2017.

3. Y compris à partir de résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

note 3 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

note 3A COMPOSITION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Conformément à l'avis de la Commission bancaire, la société mère du groupe est constituée par les sociétés incluses dans le périmètre de globalisation. Les entités qui la composent sont :

- la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe (FCMCEE),
- la Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est (FCMSE),
- la Fédération du Crédit Mutuel d'Ile-de-France (FCMIDF),
- la Fédération du Crédit Mutuel de Savoie-Mont Blanc (FCMSMB),
- la Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique (FCMMA),
- la Fédération du Crédit Mutuel Loire-Atlantique Centre Ouest (FCMLACO),
- la Fédération du Crédit Mutuel Centre (FCMC),
- la Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivaraï (FCMDV),
- la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranée (FCMM),
- la Fédération du Crédit Mutuel Normandie (FCMN),
- la Fédération du Crédit Mutuel Anjou (FCMA),
- la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM),
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Sud-Est (CRCMSE),
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Ile-de-France (CRCMIDF),
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Savoie-Mont Blanc (CRCMSMB),
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique (CRCMMA),
- la Caisse Régionale du Crédit Loire-Atlantique Centre Ouest (CRCMLACO),

- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Centre (CRCMC),
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivaraï (CRCMDV),
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranée (CRCMM),
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Normandie (CRCMN),
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Anjou (CRMA)
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Sud-Est,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Ile-de-France,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel de Savoie-Mont Blanc,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Loire-Atlantique Centre Ouest,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Centre,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivaraï,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranée,

• les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Normandie,

• les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Anjou.

	Pays	31/12/2017			31/12/2016		
		% Contrôle	% Intérêt	Méthode *	% Contrôle	% Intérêt	Méthode *
A. Réseau bancaire							
Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)	France	100	98	IG	100	98	IG
BECM Francfort (succursale de BECM)	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
BECM Saint Martin (succursale de BECM)	Saint-Martin	100	98	IG	100	98	IG
Caisse Agricole du Crédit Mutuel	France	100	100	IG	100	100	IG
CIC Est	France	100	98	IG	100	93	IG
CIC Iberbanco	France	100	98	IG	100	98	IG
CIC Lyonnaise de Banque (LB)	France	100	98	IG	100	93	IG
CIC Nord Ouest	France	100	98	IG	100	93	IG
CIC Ouest	France	100	98	IG	100	93	IG
CIC Sud Ouest	France	100	98	IG	100	93	IG
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	France	100	98	IG	95	93	IG
CIC Hong-Kong (succursale du CIC)	Hong-Kong	100	98	IG			
CIC Londres (succursale du CIC)	Royaume Uni	100	98	IG	100	93	IG
CIC New York (succursale du CIC)	Etats Unis	100	98	IG	100	93	IG
CIC Singapour (succursale du CIC)	Singapour	100	98	IG	100	93	IG
Targobank AG & Co. KGaA	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targobank Espagne	Espagne	100	98	IG	51	50	IG
B. Filiales du réseau bancaire							
Bancas	France	50	49	ME	50	49	ME
Banque du Groupe Casino	France	50	49	ME	50	49	ME
Banque Européenne du Crédit Mutuel Monaco	Monaco	100	98	IG	100	98	IG
Cartes et crédits à la consommation	France	100	98	IG	100	98	IG
CM-CIC Asset Management	France	90	92	IG	90	91	IG
CM-CIC Bail	France	100	98	IG	100	94	IG
CM-CIC Bail Espagne (succursale de CM-CIC Bail)	Espagne	100	98	IG	100	94	IG
CM-CIC Caution Habitat SA	France	100	98	IG			
CM-CIC Epargne salariale	France	100	98	IG	100	93	IG
CM-CIC Factor	France	95	96	IG	95	92	IG
CM-CIC Gestion	France	100	92	IG	100	91	IG
CM-CIC Home Loan SFH	France	100	98	IG	100	98	IG
CM-CIC Lease	France	100	98	IG	100	96	IG
CM-CIC Leasing Benelux	Belgique	100	98	IG	100	94	IG
CM-CIC Leasing GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	94	IG
CM-CIC Leasing Solutions SAS	France	100	98	IG	100	98	IG
Cofacredit	France	64	63	IG	64	63	IG
Cofidis Belgique	Belgique	100	69	IG	100	54	IG
Cofidis France	France	100	69	IG	100	54	IG
Cofidis Espagne (succursale de Cofidis France)	Espagne	100	69	IG	100	54	IG
Cofidis Hongrie (succursale de Cofidis France)	Hongrie	100	69	IG	100	54	IG
Cofidis Portugal (succursale de Cofidis France)	Portugal	100	69	IG	100	54	IG
Cofidis SA Pologne (succursale de Cofidis France)	Pologne	100	69	IG	100	54	IG
Cofidis SA Slovaquie (succursale de Cofidis France)	Slovaquie	100	69	IG	100	54	IG



	Pays	31/12/2017			31/12/2016		
		% Contrôle	% Intérêt	Méthode *	% Contrôle	% Intérêt	Méthode *
Cofidis Italie	Italie	100	69	IG	100	54	IG
Cofidis République Tchèque	République Tchèque	100	69	IG	100	54	IG
Cofidis Slovaquie	Slovaquie			FU	100	54	IG
Creatis	France	100	69	IG	100	54	IG
Factofrance	France	100	98	IG	100	98	IG
FCT CM-CIC Home loans	France	100	98	IG	100	98	IG
LYF SA (ex Fivory)	France	44	43	ME	89	87	IG
Monabanq	France	100	69	IG	100	54	IG
SCI La Tréflière	France	100	99	IG	100	99	IG
Targo Commercial Finance AG	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targo Factoring GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targo Finanzberatung GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targo Leasing GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
C. Banque de financement et activités de marché							
Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM)	France	98	98	IG	98	98	IG
Cigogne Management	Luxembourg	100	98	IG	100	95	IG
Cigogne CLO arbitrage (ex Diversified Debt Securities SICAV-SIF)	Luxembourg			NC	100	93	IG
D. Banque privée							
Banque de Luxembourg	Luxembourg	100	98	IG	100	93	IG
Banque Transatlantique (BT)	France	100	98	IG	100	93	IG
Banque Transatlantique Londres (succursale de BT)	Royaume Uni	100	98	IG	100	93	IG
Banque Transatlantique Belgium	Belgique	100	98	IG	100	93	IG
Banque Transatlantique Luxembourg	Luxembourg	100	98	IG	100	93	IG
CIC Suisse	Suisse	100	98	IG	100	93	IG
Dubly-Douilhet Gestion	France	100	98	IG	100	93	IG
Transatlantique Gestion	France	100	98	IG	100	93	IG
E. Capital développement							
CM-CIC Capital (ex CM-CIC Capital et Participations)	France	100	98	IG	100	93	IG
CM-CIC Conseil	France	100	98	IG	100	93	IG
CM-CIC Innovation	France	100	98	IG	100	93	IG
CM-CIC Investissement	France	100	98	IG	100	93	IG
CM-CIC Investissement SCR	France	100	98	IG	100	93	IG
CM-CIC Proximité	France			FU	100	93	IG
F. Logistique et holding							
Actimut	France	100	100	IG	100	100	IG
Adepi	France	100	98	IG	100	93	IG
Banco Popular Español	Espagne			NC	4	4	ME
Banque de Tunisie	Tunisie	34	33	ME	34	33	ME
Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE)	Maroc	26	26	ME	26	26	ME
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	France	53	53	ME	53	53	ME
CIC Participations	France	100	98	IG	100	93	IG
CM Akquisitions	Allemagne			FU	100	98	IG
CM-CIC Services	France	100	100	IG	100	100	IG
CMCP - Crédit Mutuel Cartes de Paiement	France			NC	59	61	IG



	Pays	31/12/2017			31/12/2016		
		% Contrôle	% Intérêt	Méthode *	% Contrôle	% Intérêt	Méthode *
Euro Automatic Cash	Espagne	50	40	ME	50	40	ME
Euro-Information	France	80	80	IG	80	79	IG
Euro-Information Développement	France	100	80	IG	100	79	IG
EIP	France	100	100	IG	100	100	IG
EI Telecom	France	95	76	IG	95	75	IG
Euro Protection Surveillance	France	100	84	IG	100	84	IG
Lyf SAS (ex Fivory SAS)	France	43	34	ME	83	66	IG
Gesteurop	France	100	98	IG	100	93	IG
Groupe Républicain Lorrain Communication (GRLC)	France	100	98	IG	100	98	IG
Heller GmbH	Allemagne			FU	100	98	IG
L'Est Républicain	France	95	93	IG	92	90	IG
Mutuelles Investissement	France	100	98	IG			
SAP Alsace	France	99	97	IG	99	97	IG
Société Civile de Gestion des Parts dans l'Alsace (SCGPA)	France			NC	100	99	IG
Société d'Investissements Médias (SIM)	France	100	98	IG	100	98	IG
Société de Presse Investissement (SPI)	France	100	98	IG	100	98	IG
Targo Deutschland GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targo Dienstleistungs GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targo IT Consulting GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targo IT Consulting GmbH Singapour (succursale de Targo IT consulting GmbH)	Singapour	100	98	IG	100	98	IG
Targo Management AG	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targo Realty Services GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Ventadour Investissement	France			FU	100	98	IG
G. Sociétés d'assurance							
ACM GIE	France	100	87	IG	100	86	IG
ACM IARD	France	96	84	IG	96	83	IG
ACM Nord IARD	France	49	43	ME	49	42	ME
ACM RE	Luxembourg	100	87	IG	100	86	IG
ACM Services	France	100	87	IG	100	86	IG
ACM Vie SA	France	100	87	IG	100	86	IG
ACM Vie, Société d'Assurance Mutuelle	France	100	100	IG	100	100	IG
Agrupació AMCI d'Assegurances i Reassegurances S.A.	Espagne	95	83	IG	95	82	IG
Agrupación pensiones, entidad gestora de fondos de pensiones, S.A. (ex Agrupació Bankpyme Pensiones)	Espagne	100	83	IG	100	82	IG
Agrupació serveis administratius	Espagne	100	83	IG	100	82	IG
AMDIF	Espagne	100	83	IG	100	82	IG
Amgen Seguros Generales Compañía de Seguros y Reaseguros SA	Espagne	100	87	IG	100	86	IG
AMSYR	Espagne	100	83	IG	100	82	IG
Asesoramiento en Seguros y Previsión Atlantis SL	Espagne	80	69	IG	80	69	IG
Asistencia Avançada Barcelona	Espagne	100	83	IG	100	82	IG
ASTREE Assurances	Tunisie	30	26	ME	30	26	ME
Atlantis Asesores SL	Espagne	80	69	IG	80	69	IG



	Pays	31/12/2017			31/12/2016		
		% Contrôle	% Intérêt	Méthode *	% Contrôle	% Intérêt	Méthode *
Atlantis Correduría de Seguros y Consultoría Actuarial SA	Espagne	60	52	IG	60	52	IG
Atlantis Vida, Compañía de Seguros y Reaseguros SA	Espagne	88	78	IG	88	77	IG
GACM España	Espagne	100	87	IG	100	86	IG
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	France	88	87	IG	88	86	IG
ICM Life	Luxembourg	100	87	IG	100	86	IG
Margem-Mediação Seguros, Lda	Portugal	100	69	IG	100	54	IG
MTRL	France	100	100	IG	100	100	IG
NELB (North Europe Life Belgium)	Belgique	49	43	ME	49	42	ME
Partners	Belgique	51	44	IG	51	44	IG
Procourtage	France	100	87	IG	100	86	IG
Royale Marocaine d'Assurance (ex RMA Watanya)	Maroc	22	19	ME	22	19	ME
Serenis Assurances	France	100	86	IG	100	86	IG
Voy Mediación	Espagne	90	77	IG	90	76	IG
H. Autres sociétés							
Affiches d'Alsace Lorraine	France	100	97	IG	100	98	IG
Alsacienne de Portage des DNA	France	100	97	IG	100	98	IG
CM-CIC Immobilier	France	100	98	IG	100	98	IG
Distripub	France			FU	100	97	IG
Documents AP	France			FU	100	98	IG
Est Bourgogne Médias	France	100	98	IG	100	98	IG
Foncière Massena	France	100	87	IG	100	86	IG
France Régie	France	100	97	IG	100	98	IG
GEIE Synergie	France	100	69	IG	100	54	IG
Groupe Dauphiné Media	France	100	98	IG	100	98	IG
Groupe Progrès	France	100	98	IG	100	98	IG
Groupe Républicain Lorrain Imprimeries (GRLI)	France	100	98	IG	100	98	IG
Jean Bozzi Communication	France			FU	100	98	IG
Journal de la Haute Marne	France	50	47	ME	50	45	ME
La Liberté de l'Est	France	97	91	IG	97	88	IG
La Tribune	France	100	98	IG	100	98	IG
Le Dauphiné Libéré	France	100	98	IG	100	98	IG
Le Républicain Lorrain	France	100	98	IG	100	98	IG
Les Dernières Nouvelles d'Alsace	France	99	97	IG	100	98	IG
Lumedia	Luxembourg	50	49	ME	50	49	ME
Mediaportage	France	100	97	IG	100	97	IG
Presse Diffusion	France	100	98	IG	100	98	IG
Publiprint Province n°1	France	100	98	IG	100	98	IG
Quanta	Allemagne			FU	100	98	IG
Républicain Lorrain Communication	France	100	98	IG	100	98	IG
Républicain Lorrain - TV news	France	100	98	IG	100	98	IG
SCI ACM	France	100	87	IG	100	86	IG
SCI Cotentin	France	100	87	IG			
SCI Le Progrès Confluence	France	100	98	IG	100	98	IG
SCI Provence Bureaux	France	67	58	IG			



	Pays	31/12/2017			31/12/2016		
		% Contrôle	% Intérêt	Méthode *	% Contrôle	% Intérêt	Méthode *
SCI Rue de Londres	France	67	58	IG			
SCI St Augustin	France	67	58	IG			
SCI Tombe Issoire	France	100	87	IG			
Société d'Édition de l'Hebdomadaire du Louhannais et du Jura (SEHLJ)	France	100	98	IG	100	98	IG

* Méthode :
IG = Intégration Globale.
ME = Mise en Equivalence.
NC = Non Consolidée.
FU = Fusionnée.

note 3B INFORMATIONS SUR LES IMPLANTATIONS INCLUSES DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

L'article 7 de la loi 2013-672 du 26 juillet 2013 du Code monétaire et financier, modifiant l'article L. 511-45, impose aux établissements de crédit de publier des informations sur leurs implantations et leurs activités dans chaque état ou territoire. Le pays de chaque implantation est mentionné dans le périmètre de

consolidation. Le groupe ne dispose pas d'implantation répondant aux critères définis par l'arrêté du 6 octobre 2009 dans les Etats ou territoires non coopératifs (ETNC) figurant sur la liste fixée par l'arrêté du 08 avril 2016.

Pays	PNB	Bénéfice ou perte avant impôts et taxes	Impôts courants	Impôts différés	Autres taxes	Effectifs moyens en ETP	Subventions publiques
Allemagne	1 556	586	-165	-1	-80	7 328	0
Belgique	136	32	-7	1	-7	606	0
Espagne	365	43	-28	-1	-20	2 428	0
États-Unis	103	75	-21	-12	-6	86	0
France	11 057	4 963	-1 600	-35	-1 608	51 706	0
Hong-Kong	4	1	-2	1	0	7	0
Hongrie	46	9	0	0	-3	265	0
Italie	42	6	0	0	-4	225	0
Luxembourg	302	128	-23	7	-18	832	0
Maroc	0	65	0	0	0	0	0
Monaco	3	1	0	0	0	9	0
Pologne	1	-1	0	0	0	27	0
Portugal	163	95	-27	1	-5	643	0
République Tchèque	7	-2	0	0	-1	142	0
Royaume-Uni	43	23	-4	-2	-4	62	0
Saint Martin	3	-1	0	0	0	9	0
Singapour	63	24	-5	1	1	248	0
Slovaquie	1	-3	0	0	0	43	0
Suisse	115	36	-6	1	-10	322	0
Tunisie	0	17	0	0	0	0	0
Total	14 008	6 097	-1 889	-39	-1 765	64 988	0

**note 3C ENTITÉS INTÉGRÉES GLOBALEMENT
AYANT DES INTÉRÊTS MINORITAIRES SIGNIFICATIFS**

31/12/2017	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives aux entités intégrées globalement ¹			
	Pourcentage d'intérêt	Résultat net	Montant dans les capitaux propres	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Réserves OCI	PNB	Résultat net
Euro Information	20 %	21	189	-1	1 365	90	1 124	99
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	13 %	101	1 203	-36	100 029	1 176	1 681	691
Cofidis Belgique	31 %	3	217	0	831	-1	98	8
Cofidis France	31 %	19	332	0	8 292	-4	525	55

1. Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

31/12/2016	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives aux entités intégrées globalement ¹			
	Pourcentage d'intérêt	Résultat net	Montant dans les capitaux propres	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Réserves OCI	PNB	Résultat net
Euro Information	21 %	20	181	-1	1 250	89	1 023	91
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	14 %	105	1 140	-39	97 658	1 206	1 427	688
Targobank Espagne	50 %	-72	165	0	2 511	0	62	-144
Cofidis Belgique	46 %	3	323	0	835	-2	95	6
Cofidis France	46 %	21	436	0	7 928	-4	545	54

1. Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

**note 3D PARTICIPATIONS DANS DES ENTITÉS
STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES**

Le groupe est en relation avec des entités structurées non consolidées dans le cadre de ses activités, et pour répondre aux besoins de ses clients.

Les principales catégories d'entités structurées sponsorisées non consolidées sont les suivantes :

• **Conduit de titrisation ABCP**

Le groupe détient un conduit, nommé General Funding Ltd dont la fonction est d'opérer le refinancement par des billets de trésorerie d'opérations de titrisation effectuées par ses clients. Le groupe intervient en donnant au conduit une garantie de placement des billets de trésorerie.

• **Financements d'actifs**

Le groupe octroie des prêts à des entités structurées dont le seul objet est la détention des actifs afin d'être mis en location, les loyers reçus permettant à l'entité structurée le remboursement de ses emprunts. Ces entités sont dissoutes à l'issue de l'opération de financement. Le groupe est généralement le seul actionnaire.

Pour ces deux catégories, l'exposition maximale aux pertes sur les entités structurées correspond à la valeur comptable de l'actif financé de l'entité structurée.

• **Organismes de placement collectif ou fonds**

Le groupe intervient comme gestionnaire et dépositaire. Il propose à sa clientèle des fonds dans lesquels il n'a pas vocation à investir. Le groupe commercialise et gère ces fonds, dédiés ou publics, et pour cela est rémunéré par des commissions.

Pour certains fonds proposant des garanties aux porteurs de parts, le groupe peut être contrepartie aux swaps mis en place. Dans les cas exceptionnels où le groupe serait tout à la fois gestionnaire et investisseur de telle façon qu'il serait supposé agir d'abord pour son propre compte, cette entité serait alors intégrée dans le périmètre de consolidation.

Un intérêt dans une entité structurée non consolidée est un lien contractuel ou non qui expose le groupe à la variabilité des rendements associés à la performance de l'entité.

Le risque du groupe est essentiellement un risque opérationnel de manquement à son mandat de gestion ou de dépositaire et, le cas échéant, est également exposé au risque à hauteur des sommes investies.

Aucun soutien financier n'a été accordé aux entités structurées du groupe sur l'exercice.

	Véhicules de titrisation (SPV)	Gestion d'actifs (OPCVM / SCPI) ¹	Autres entités structurées ²
Total bilan	0	20 778	2 237
Valeurs comptables des actifs financiers	0	9 787	954

1. Les montants indiqués concernent les OPCVM détenus à plus de 20 % et dont le groupe assure la gestion, y compris unités de compte détenues par les assurés.

2. Les autres entités structurées correspondent à des entités de financement d'actifs.
ND : Non Disponibles.



note 3E ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

En application d'IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées", sont classés en "Gains & pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés" :

- **En 2017** : le résultat de cession de l'activité Banque privée de la succursale de Singapour, ainsi que le résultat de cette activité jusqu'à la date de cession réalisée le 2 décembre 2017.
- **En 2016** : le résultat de la Banque Pasche jusqu'à la date de cession en mai 2016, ainsi que le recyclage de la réserve de conversion en résultat.

note 4 CAISSE, BANQUES CENTRALES

note 4A PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	31/12/2017	31/12/2016
Caisse, Banques centrales		
Banques centrales	55 856	59 873
dont réserves obligatoires	2 465	2 317
Caisse	1 193	1 172
Total	57 049	61 044
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Comptes réseau Crédit Mutuel ¹	19 656	18 897
Autres comptes ordinaires	2 319	2 391
Prêts	3 915	4 248
Autres créances	1 913	2 442
Titres non cotés sur un marché actif	289	486
Pensions	9 346	9 050
Créances rattachées	169	180
Total	37 609	37 694

1. Concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, LDD, Livret bleu).

note 5 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

note 5A ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

	31/12/2017			31/12/2016		
	Transaction	Juste valeur sur option	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Total
Titres	8 822	20 660	29 482	7 812	15 702	23 514
– Effets publics	865	0	865	865	1	866
– Obligations et autres titres à revenu fixe	6 989	1 794	8 783	6 280	1 885	8 165
Cotés	6 989	1 309	8 297	6 280	1 492	7 772
Non cotés	0	485	485	0	393	393
– Actions et autres titres à revenu variable	968	18 866	19 834	666	13 817	14 483
Cotés	968	16 037	17 005	666	11 669	12 335
Non cotés	0	2 829	2 829	0	2 148	2 148
Instrumentés dérivés de transaction	3 259	0	3 259	4 294	0	4 294
Autres actifs financiers		2	2		54	54
Total	12 081	20 662	32 742	12 106	15 756	27 862

note 4B DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	31/12/2017	31/12/2016
Banques centrales	285	0
Dettes envers les établissements de crédit		
Autres comptes ordinaires	2 777	2 944
Emprunts	12 513	16 026
Autres dettes	4 921	4 315
Pensions	23 631	25 862
Dettes rattachées	48	62
Total	44 175	49 209

Le groupe participe au TLTRO II (Targeted Long Term Refinancing Operation) proposé par la BCE à hauteur de 9 994 millions d'euros au 31 décembre 2017. Le TLTRO II s'accompagne d'un dispositif de réduction du taux d'intérêt de 0,4 % sur la durée de l'opération (4 ans) sous réserve d'améliorer suffisamment son activité de prêt à l'économie. Compte-tenu de la progression de nos encours éligibles au 31 décembre 2017, le groupe estime avoir une "assurance raisonnable" que l'objectif de progression sera atteint et a comptabilisé en conséquence les intérêts courus de la bonification sur la période écoulée.

**note 5B PASSIFS FINANCIERS
À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT**

	31/12/2017	31/12/2016
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	5 449	6 403
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	4 371	5 568
Total	9 821	11 971

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

	31/12/2017	31/12/2016
Vente à découvert de titres	2 111	1 840
– Obligations et autres titres à revenu fixe	917	864
– Actions et autres titres à revenu variable	1 194	975
Instruments dérivés de transaction	3 242	4 488
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	97	75
Total	5 449	6 403

Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

	31/12/2017			31/12/2016		
	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Écart	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Écart
Dettes interbancaires	4 371	4 371	0	5 497	5 497	0
Dettes envers la clientèle	0	0	0	71	71	0
Total	4 371	4 371	0	5 568	5 568	0

L'évaluation du risque de crédit propre n'est pas significative.

note 5C HIÉRARCHIE DE JUSTE VALEUR SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

31/12/2017	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Disponibles à la vente	97 525	2 931	2 708	103 164
– Effets publics et valeurs assimilées - DALV	13 379	2	0	13 380
– Obligations et autres titres à revenu fixe - DALV	72 364	1 496	720	74 580
– Actions et autres titres à revenu variable - DALV	10 858	1 423	260	12 541
– Participations et ATDLT - DALV	924	4	1 132	2 060
– Parts entreprises liées - DALV	0	6	596	603
Transaction / JVO	25 359	3 144	4 240	32 742
– Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	732	133	0	865
– Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
– Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	6 411	312	266	6 989
– Obligations et autres titres à revenu fixe - Juste valeur sur option	1 080	306	407	1 794
– Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	968	0	0	968
– Actions et autres titres à revenu variable - Juste valeur sur option	16 062	0	2 804	18 866
– Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	2	0	2
– Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	0	0	0	0
– Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	105	2 391	763	3 259
Instruments dérivés de couverture	0	2 966	43	3 010
Total	122 884	9 041	6 991	138 916

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers				
Transaction / JVO	2 311	6 721	788	9 821
– Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	4 371	0	4 371
– Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	0	0	0	0
– Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	2 311	2 350	788	5 449
Instruments dérivés de couverture	0	3 243	10	3 254
Total	2 311	9 965	799	13 074



31/12/2016	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Disponibles à la vente	101 168	2 858	3 063	107 089
– Effets publics et valeurs assimilées - DALV	15 754	61	0	15 815
– Obligations et autres titres à revenu fixe - DALV	74 248	1 441	1 109	76 798
– Actions et autres titres à revenu variable - DALV	9 836	940	256	11 031
– Participations et ATDLT - DALV	1 330	410	1 172	2 911
– Parts entreprises liées - DALV	1	6	527	534
Transaction / JVO	19 723	5 291	2 848	27 862
– Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	750	115	0	865
– Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	1	0	0	1
– Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	5 231	779	270	6 280
– Obligations et autres titres à revenu fixe - Juste valeur sur option	1 213	369	302	1 885
– Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	666	0	0	666
– Actions et autres titres à revenu variable - Juste valeur sur option	11 386	873	1 558	13 817
– Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	54	0	54
– Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	476	3 101	718	4 294
Instruments dérivés de couverture	0	4 078	48	4 126
Total	120 891	12 226	5 959	139 076

31/12/2016	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers				
Transaction / JVO	2 388	8 769	814	11 971
– Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	5 497	0	5 497
– Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	0	0	0
– Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	2 388	3 200	814	6 403
Instruments dérivés de couverture	0	4 898	14	4 913
Total	2 388	13 667	828	16 883

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers, conformément à ce qui a été défini par la norme IFRS 13 :

- **niveau 1** : Utilisation du cours de bourse. Dans les activités de marché, concerne les titres de créance cotés par au moins quatre contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé.
- **niveau 2** : Utilisation de techniques de valorisation basées principalement à partir de données observables ; sont dans ce niveau, dans les activités de marché, les titres de créance cotés par deux ou trois contributeurs et les dérivés de gré à gré non présents dans le niveau 3.
- **niveau 3** : Utilisation de techniques de valorisation basées principalement à partir de données non observables. Y figurent les actions non cotées, et dans les activités de marché, les titres de créance cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables.

Les instruments du portefeuille de négociation classés en niveaux 2 ou 3 sont constitués en majorité des titres jugés peu liquides et de dérivés .

L'ensemble de ces instruments comporte des incertitudes de valorisation, lesquelles donnent lieu à des ajustements de valeur reflétant la prime de risque qu'un acteur de marché incorporerait lors de l'établissement du prix.

Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré. Les méthodes utilisées sont susceptibles d'évoluer. Ces dernières incluent le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Détail du niveau 3	Ouverture	Achats	Ventes	Gains et pertes en résultat	Autres mouvements	Clôture
Actions et autres titres à revenu variable - Juste valeur sur option	1 558	518	-307	182	-105	1 846

note 5D **COMPENSATION**
DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

31/12/2017					Montants liés non compensés au bilan		Montant net
	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)	
Actifs financiers							
Dérivés	6 268	0	6 268	-1 819	0	-2 548	1 901
Pensions	16 672	0	16 672	0	-16 580	-69	23
Total	22 940	0	22 940	-1 819	-16 580	-2 617	1 924

31/12/2017					Montants liés non compensés au bilan		Montant net
	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collateral)	
Passifs financiers							
Dérivés	6 495	0	6 495	-1 860	0	-3 555	1 080
Pensions	30 050	0	30 050	0	-29 831	-208	11
Total	36 545	0	36 545	-1 860	-29 831	-3 763	1 091

31/12/2016					Montants liés non compensés au bilan		Montant net
	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)	
Actifs financiers							
Dérivés	8 420	0	8 420	-2 329	0	-5 075	1 015
Pensions	15 371	0	15 371	0	-13 608	-80	1 684
Total	23 791	0	23 791	-2 329	-13 608	-5 155	2 699

31/12/2016					Montants liés non compensés au bilan		Montant net
	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collateral)	
Passifs financiers							
Dérivés	9 401	0	9 401	-2 334	-2	-4 779	2 286
Pensions	32 959	0	32 959	0	-32 366	-266	326
Total	42 360	0	42 360	-2 334	-32 368	-5 045	2 612

Ces informations, requises par un amendement à IFRS 7 (applicable depuis le 1^{er} janvier 2013), ont pour but de permettre la comparabilité avec le traitement applicable selon les principes comptables généralement admis aux États-Unis (US GAAP), moins restrictifs que les normes IFRS.

Le Groupe ne pratique pas la compensation comptable, selon IAS 32, ce qui explique qu'aucun montant ne figure dans la deuxième colonne. La colonne "impact des conventions-cadre de compensation" correspond aux encours de transactions relevant de contrats exécutoires mais ne faisant pas l'objet d'une compensation comptable. Cela concerne notamment les opérations pour lesquels le droit à compenser s'exerce en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de la faillite d'une des parties aux contrats. Sont concernés les dérivés et les pensions, traités ou non via des chambres de compensation.

La colonne "instruments financiers reçus/donnés en garantie" comprend les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché.

La colonne "trésorerie reçue/versée (cash collateral)" inclut les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marché positives ou négatives des instruments financiers. Ils sont comptabilisés au bilan dans les comptes d'actifs ou passifs divers.

note 6 **COUVERTURE**

note 6A **INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE**

	31/12/2017		31/12/2016	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de juste valeur (variation enregistrée en résultat)	3 010	3 254	4 126	4 913
Total	3 010	3 254	4 126	4 913

La couverture en juste valeur est la couverture d'une exposition au changement de la juste valeur d'un instrument financier attribuable à un risque particulier. Les variations de juste valeur de la couverture ainsi que des éléments couverts, pour la partie attribuable au risque couvert, sont comptabilisées en résultat.

Le montant de l'inefficacité, comptabilisé dans le poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat", est de -33 millions d'euros (note 27).

**note 6B ÉCART DE RÉÉVALUATION
DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX**

	Juste valeur 31/12/2017	Juste valeur 31/12/2016	Variation de juste valeur
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuille			
d'actifs financiers	429	604	-175
de passifs financiers	-518	-1 165	647

note 6C ANALYSE DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

	31/12/2017			31/12/2016		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instruments dérivés de transaction						
Instrument de taux						
– Swaps	73 586	1 978	1 836	81 130	2 735	2 729
– Autres contrats fermes	244 581	7	7	111 153	5	1
– Options et instruments conditionnels	23 484	97	177	20 561	71	198
Instrument de change						
– Swaps	90 727	45	53	95 821	73	69
– Autres contrats fermes	10 177	705	682	7 140	622	576
– Options et instruments conditionnels	26 276	119	111	24 989	200	191
Autres que taux et change						
– Swaps	12 995	132	162	12 733	76	129
– Autres contrats fermes	5 526	42	75	1 157	14	63
– Options et instruments conditionnels	4 489	134	138	11 784	499	531
Sous-total	491 842	3 259	3 242	366 468	4 294	4 488
Instruments dérivés de couverture						
Couverture de Fair Value Hedge						
– Swaps	74 825	3 013	3 254	106 439	4 126	4 913
– Autres contrats fermes	47 399	0	0	15 782	0	0
– Options et instruments conditionnels	1	(4)	0	2	(0)	0
couverture de Cash Flow Hedge						
– Swaps	0	0	0	0	0	0
– Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
– Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
Sous-total	122 226	3 010	3 254	122 223	4 126	4 913
Total	614 067	6 268	6 495	488 691	8 420	9 401

La CVA (credit value adjustment) et la DVA (debt value adjustment) consistent à retenir le risque de crédit propre et s'élèvent respectivement au 31 décembre 2017 à -25 millions d'euros (-41 millions d'euros au 31 décembre 2016) pour la CVA et à 5 millions d'euros pour la DVA (3 millions au 31 décembre 2016). La FVA (funding value adjustment) qui correspond aux coûts ou bénéfiques liés au financement de certains dérivés non couverts par un accord de compensation s'élève à -10 millions d'euros au 31 décembre 2017 (-14 millions d'euros au 31 décembre 2016). Les expositions nécessaires au calcul des ajustements CVA, DVA et FVA sont déterminées à l'aide de simulations de Monte Carlo. Le modèle de diffusion des taux d'intérêt retenu pour les économies matures est un modèle linéaire gaussien à deux facteurs.

Ce modèle est utilisé pour les économies qui bénéficient d'un niveau suffisant d'information sur le marché au travers de prix de marché de dérivés optionnels. Pour les économies secondaires, le modèle de diffusion des taux d'intérêt retenu est un modèle Hull and White à un facteur. Ce modèle est utilisé pour les économies pour lesquelles il n'existe pas d'information sur le marché. Le modèle de change est un modèle à un facteur spécifique de type log normal. Le modèle de crédit est un modèle à intensité. L'ensemble des opérations de dérivés OTC est pris en compte pour CVA, tandis que seuls les deals collatéralisés le sont pour DVA et seuls les deals non collatéralisés le sont pour FVA, le collatéral est rémunéré à un taux équivalent à celui utilisé pour la construction des courbes d'actualisation associées. Pour les

CVA/DVA, le spread de crédit est un spread de marchés (CDS) pour les contreparties dont le CDS est coté et liquide ; pour les autres contreparties, le spread issu des probabilités de défaut historiques est recalé sur des niveaux de marché comme exigé par les régulateurs pruden­tiels et comptables. Le spread utilisé pour le calcul de la FVA est déduit des cotations sur le marché secondaire des émissions BFCM. Un périmètre (Equity, produits de taux et crédit non vanille, etc.) dont le poids se situe entre 10 et 15 % n'est pas pris en compte dans le calcul, un coefficient d'extrapolation calibré tous les mois permet de mesurer une provision complémentaire sur ces opérations.

note 7 ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

note 7A ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

	31/12/2017	31/12/2016
Effets publics	13 284	15 703
Obligations et autres titres à revenu fixe	74 492	76 677
– Cotés	73 807	76 044
– Non cotés	685	633
Actions et autres titres à revenu variable	12 541	11 031
– Cotés	11 430	10 780
– Non cotés	1 112	251
Titres immobilisés	2 662	3 437
– Titres de participations	1 617	2 595
– Autres titres détenus à long terme	443	316
– Parts dans les entreprises liées	602	527
Créances rattachées	185	240
Total	103 164	107 089
dont plus/moins values latentes sur obligations et autres titres à revenus fixe et sur effets publics comptabilisées directement en capitaux propres	1 065	969
dont plus/moins values latentes sur actions et autres titres à revenu variable et sur titres immobilisés comptabilisées directement en capitaux propres	1 107	1 084
dont dépréciations des obligations et autres titres à revenu fixe	-31	-38
dont dépréciations des actions et autres titres à revenu variable et des titres immobilisés	-1 562	-1 610

note 7B LISTE DES PRINCIPALES PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉES

		% détenu	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
Crédit logement	Non coté	< 10 %	1 857	10 601	218	108
CRH (Caisse de refinancement de l'habitat)	Non coté	< 40 %	563	39 626	2	0
Foncière des Régions	Coté	< 10 %	8 468	19 500	815	1 119

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2016.

note 7C EXPOSITION AU RISQUE SOUVERAIN

Pays bénéficiant d'un plan de soutien

Expositions nettes ¹	31/12/2017		31/12/2016	
	Portugal	Irlande	Portugal	Irlande
Actifs à la juste valeur par résultat	8		31	
Actifs disponibles à la vente	52	131	68	162
Total	60	131	99	162

1. Les montants des expositions nettes s'entendent après prise en compte de la participation aux bénéfices des assurés pour la partie assurance.

Durée résiduelle contractuelle	31/12/2017		31/12/2016	
	Portugal	Irlande	Portugal	Irlande
<1 an	50		14	30
1 à 3 ans		94	50	90
3 à 5 ans	2	30		5
5 à 10 ans	5	7	22	37
Sup à 10 ans	3		13	
Total	60	131	99	162

Autres expositions souveraines du portefeuille bancaire

Expositions nettes	31/12/2017		31/12/2016	
	Espagne	Italie	Espagne	Italie
Actifs à la juste valeur par résultat	42	98	35	353
Actifs disponibles à la vente	282	647	427	1 028
Total	324	745	462	1 381

Activités de marchés en valeur de marché, autres métiers en valeur nominale. Les encours sont présentés nets de CDS.

Durée résiduelle contractuelle	31/12/2017		31/12/2016	
	Espagne	Italie	Espagne	Italie
<1 an	169	565	419	810
1 à 3 ans	26	82	8	384
3 à 5 ans	36	33	6	49
5 à 10 ans	58	54		129
Sup à 10 ans	35	11	29	9
Total	324	745	462	1 381



note 8 CLIENTÈLE

note 8A PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

	31/12/2017	31/12/2016
Créances saines	326 793	312 164
Créances commerciales	14 789	13 042
Autres concours à la clientèle	311 110	298 188
– crédits à l'habitat	167 715	161 287
– autres concours et créances diverses dont pensions	143 395	136 901
Créances rattachées	586	594
Titres non cotés sur un marché actif	309	340
Créances d'assurance et réassurance	301	264
Créances dépréciées sur base individuelle	11 326	13 006
Créances brutes	338 420	325 434
Dépréciations individuelles	-6 304	-7 781
Dépréciation collectives	-510	-479
Sous total I	331 605	317 175
Location financement (investissement net)	13 538	13 015
Mobilier	9 045	8 540
Immobilier	4 065	4 008
Créances dépréciées sur base individuelle	429	467
Dépréciations	-202	-232
Sous total II	13 337	12 783
Total	344 942	329 958
dont prêts participatifs	6	9
dont prêts subordonnés	14	15

Opérations de location financement avec la clientèle

	31/12/2016	Acquisition	Cession	Autres	31/12/2017
Valeur brute comptable	13 015	1 609	-1 080	-5	13 538
Dépréciations des loyers non recouvrables	-232	-88	118	-0	-202
Valeur nette comptable	12 783	1 521	-962	-6	13 337

Ventilation par durée des loyers futurs minimaux à recevoir au titre de la location financement

	< 1 an	>1 an et <5 ans	> 5 ans	Total
Loyers futurs minimaux à recevoir	3 036	6 012	2 296	11 344
Valeurs actualisées des loyers futurs	2 929	5 864	2 248	11 041
Produits financiers non acquis	107	148	48	303

note 8B DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

	31/12/2017	31/12/2016
Comptes d'épargne à régime spécial	119 270	113 483
– à vue	80 541	77 183
– à terme	38 729	36 300
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	38	41
Sous-total	119 307	113 523
Comptes à vue	120 147	106 948
Comptes et emprunts à terme	46 607	53 514
Pensions	2 017	1 575
Dettes rattachées	350	548
Dettes d'assurance et de réassurance	103	86
Sous-total	169 225	162 671
Total	288 532	276 194

note 9 ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

	31/12/2017	31/12/2016
Titres	10 744	11 667
– Effets publics	10	0
– Obligations et autres titres à revenu fixe	10 733	11 667
Cotés	8 379	8 693
Non cotés	2 354	2 975
Créances rattachées	1	1
Total brut	10 745	11 668
dont actifs dépréciés	33	20
Dépréciations	-24	-11
Total net	10 720	11 657

note 10 VARIATION DES DÉPRÉCIATIONS

	31/12/2016	Dotation	Reprise	Autres ¹	31/12/2017
Prêts et créances sur la clientèle	-8 491	-1 815	1 960	1 330	-7 016
Titres en AFS "disponibles à la vente"	-1 648	-128	187	-4	-1 593
Titres en HTM "détenus jusqu'à l'échéance"	-11	-12	0	-2	-24
Total	-10 150	-1 955	2 147	1 324	-8 634

1. Les créances clientèle de Targobank AG de plus de 5 ans et provisionnées à 100 % ont été annulées pour un montant de 1 299 millions d'euros en 2017 du fait de perspectives de recouvrement quasi inexistantes.

Au 31 décembre 2017, les provisions sur les prêts et les créances à la clientèle s'élevaient à 7 016 millions d'euros (contre 8 491 millions d'euros à fin 2016) dont 510 millions d'euros de provisions collectives. Les provisions individuelles, se concentrent essentiellement sur les comptes ordinaires débiteurs à hauteur de 744 millions d'euros (contre 790 millions d'euros fin 2016) ainsi que les provisions sur les créances commerciales et autres concours (dont crédits à l'habitat) à hauteur de 5 560 millions d'euros (contre 7 004 millions d'euros à fin 2016).

note 11 INSTRUMENTS FINANCIERS – RECLASSEMENTS

En application des nouveaux textes comptables et dans le cas rare de contexte de marché totalement disloqué, le groupe a transféré au 1^{er} juillet 2008, 18,8 milliards d'euros d'encours du portefeuille de trading vers le portefeuille AFS (16,1 milliards d'euros) et vers le portefeuille de Loans & Receivables (2,7 milliards d'euros) et 6,1 milliards du portefeuille AFS vers le portefeuille Loans & Receivables. Aucun nouveau transfert n'a été effectué depuis cette date.

	31/12/2017		31/12/2016	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Portefeuille de Loans & Receivables	378	417	626	658
Portefeuille AFS	1 297	1 297	2 236	2 236

	31/12/2017	31/12/2016
Profits/(pertes) qui auraient été comptabilisés en résultat à la JV si les actifs n'avaient pas été reclassés	-246	92
Gains/(pertes) latents qui auraient été constatés en capitaux propres si les actifs n'avaient pas été reclassés	48	-146
Profits/(pertes) passés en résultat (PNB et coût du risque) liés aux actifs reclassés	213	62

note 12 NOTE SUR LES ENCOURS DE TITRISATION

Conformément à la demande du superviseur bancaire et du régulateur des marchés, il est présenté ci-après les expositions sensibles basées sur les recommandations du FSB.

Les portefeuilles de trading et AFS ont été valorisés en prix de marché à partir de données externes venant des marchés organisés, des principaux brokers ou, lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché.

Synthèse	31/12/2017	31/12/2016
	Valeur Comptable	Valeur Comptable
RMBS	3 002	2 797
CMBS	49	51
CLO	1 897	2 075
Autres ABS	2 042	1 640
Sous-total	6 990	6 564
CLO couverts par des CDS	0	5
Lignes de liquidité des programmes ABCP	185	185
Total	7 175	6 754

Sauf mention contraire, les titres ne sont pas couverts par des CDS.



Expositions au 31/12/2017	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Trading	1 503	5	17	141	1 666
AFS	1 131	44	1 720	1 676	4 571
Loans	368		160	225	753
Total	3 002	49	1 897	2 042	6 990
France	68		251	599	919
Espagne	91		26	25	143
Royaume Uni	194		149	225	568
Europe hors France, Espagne, Royaume Uni	316	49	308	1 113	1 786
USA	2 214		417	43	2 674
Autres	119		745	36	900
Total	3 002	49	1 897	2 042	6 990
US Agencies	1 834		-	-	1 834
AAA	641		1 778	1 285	3 705
AA	168		84	526	777
A	52		20	25	96
BBB	6	49	4	206	265
BB	16				16
Inférieur ou égal à B	286				286
Non noté	-		11		11
Total	3 002	49	1 897	2 042	6 990
Origination 2005 et avant	107	49			156
Origination 2006-2008	423		8	31	462
Origination 2009-2011	70				70
Origination 2012-2017	2 402		1 889	2 011	6 301
Total	3 002	49	1 897	2 042	6 990

Expositions au 31/12/2016	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Trading	762		113	47	921
AFS	1 500	51	1 814	1 367	4 733
Loans	535		148	226	910
Total	2 797	51	2 075	1 640	6 564
France	130		58	413	600
Espagne	72			116	188
Royaume Uni	295		85	162	541
Europe hors France, Espagne, Royaume Uni	449	51	436	950	1 887
USA	1 850		894	0	2 744
Autres	1		602		603
Total	2 797	51	2 075	1 640	6 564
US Agencies	1 451		0	0	1 451
AAA	686		1 990	972	3 649
AA	157		48	425	630
A	62		22	13	96
BBB	31	51	4	230	316
BB	31				31
Inférieur ou égal à B	380			0	380
Non noté	0		11		11
Total	2 797	51	2 075	1 640	6 564
Origination 2005 et avant	150	51	0	0	201
Origination 2006-2008	650	0	46	32	727
Origination 2009-2011	136	0	0	0	136
Origination 2012-2014	1 862	0	2 030	1 608	5 500
Total	2 797	51	2 075	1 640	6 564

note 13 IMPÔTS**note 13A IMPÔTS COURANTS**

	31/12/2017	31/12/2016
Actif (par résultat)	1 832	1 590
Passif (par résultat)	831	764

note 13B IMPÔTS DIFFÉRÉS

	31/12/2017	31/12/2016
Actif (par résultat)	1 090	1 115
Actif (par capitaux propres)	165	178
Passif (par résultat)	641	598
Passif (par capitaux propres)	632	670

Répartition des impôts différés par grandes catégories

	31/12/2017		31/12/2016	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Différences temporaires sur :				
– PV/MV différées sur titres disponibles à la vente	165	632	178	670
– dépréciations	639		670	
– réserve latente de location financement		237		250
– réévaluation des instruments financiers	243	200	520	436
– charges à payer et produits à recevoir	211	105	223	107
– déficits fiscaux	4		6	
– activité d'assurance	15	138	19	199
– autres décalages temporaires	53	37	45	-26
Compensation	-75	-75	-368	-368
Total des actifs et passifs d'impôts différés	1 255	1 273	1 293	1 268

Les impôts différés sont calculés selon le principe du report variable.

Pour les entités françaises, les impôts différés sont calculés en appliquant le taux d'imposition qui sera en vigueur lors du retournement de la différence temporaire. Ce calcul tient compte de la loi de Finances 2018, adoptée le 21 décembre 2017, prévoyant une réduction progressive du taux d'imposition en France. Le taux normal de l'impôt sur les sociétés de 34,43 % sera ramené à 25,82 % d'ici 2022.

note 14 COMPTES DE RÉGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS**note 14A COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS**

	31/12/2017	31/12/2016
Comptes de régularisation actif		
Valeurs reçues à l'encaissement	519	397
Comptes d'ajustement sur devises	52	967
Produits à recevoir	633	531
Comptes de régularisation divers	2 331	2 081
Sous-total	3 534	3 977
Autres actifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	86	122
Dépôts de garantie versés	5 520	6 112
Débiteurs divers	4 364	4 414
Stocks et assimilés	20	26
Autres emplois divers	49	37
Sous-total	10 037	10 712
Autres actifs d'assurance		
Provisions techniques - Part des réassureurs	310	320
Autres	109	112
Sous-total	419	432
Total	13 991	15 120

note 14B COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

	31/12/2017	31/12/2016
Comptes de régularisation passif		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	290	266
Comptes d'ajustement sur devises	54	15
Charges à payer	1 331	1 302
Produits constatés d'avance	1 447	1 412
Comptes de régularisation divers	2 001	2 179
Sous-total	5 124	5 173
Autres passifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	594	270
Versements restant à effectuer sur titres	79	231
Créditeurs divers	5 207	5 742
Sous-total	5 880	6 242
Autres passifs d'assurance		
Dépôts et cautionnements reçus	203	201
Sous-total	203	201
Total	11 207	11 616

note 15 PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES
MISES EN ÉQUIVALENCE

Quote-part dans le résultat net des entreprises MEE

	31/12/2017						
		Pays	QP détenue	Valeur de MEE	QP de résultat	Dividendes reçus	JV de la participation
Entités sous influence notable							
ACM Nord IARD	Non coté	France	49,00 %	39	8	8	NC ¹
ASTREE Assurances	Cotée	Tunisie	30,00 %	14	2	1	23
Banco Popular Español	Cotée	Espagne	0,00 %	-0	-246	0	0
Banque de Tunisie	Cotée	Tunisie	34,00 %	165	15	7	166
Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE)	Cotée	Maroc	26,21 %	871	-130	18	897
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	Non coté	France	52,84 %	333	1	0	NC ¹
Euro Automatic Cash	Non coté	Espagne	50,00 %	48	9	0	NC ¹
Lyf SA (ex Fivory)	Non coté	France	43,50 %	8	-0	0	NC ¹
NELB (North Europe Life Belgium)	Non coté	Belgique	49,00 %	104	1	2	NC ¹
Royale Marocaine d'Assurance (ex RMA Watanya)	Non coté	Maroc	22,02 %	114	20	11	NC ¹
Autres participations	Non coté			0	-10	0	NC ¹
Total I				1 696	-330	48	
Coentreprises							
Bancas	Non coté	France	50,00 %	1	-0	0	NC ¹
Banque du groupe Casino	Non coté	France	50,00 %	48	-4	0	NC ¹
Total II				48	-4	0	
Total I + II				1 744	-334	48	

1. NC : Non Communiqué.

	31/12/2016						
		Pays	QP détenue	Valeur de MEE	QP de résultat	Dividendes reçus	JV de la participation
Entités sous influence notable							
ACM Nord Iard	Non coté	France	49,00 %	39	7	9	NC ¹
ASTREE Assurances	Cotée	Tunisie	30,00 %	18	2	1	18
Banco Popular Español	Cotée	Espagne	3,95 %	245	-262	4	152
Banque de Tunisie	Cotée	Tunisie	34,00 %	173	14	6	198
Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE)	Cotée	Maroc	26,21 %	1 039	52	19	984
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	Non coté	France	52,84 %	248	2	1	NC ¹
Euro Automatic Cash	Non coté	Espagne	50,00 %	39	13	14	NC ¹
NELB (North Europe Life Belgium)	Non coté	Belgique	49,00 %	21	3	0	NC ¹
Royale Marocaine d'Assurance (ex RMA Watanya)	Non coté	Maroc	22,02 %	102	33	10	NC ¹
Autres participations	Non coté			2	1	0	NC ¹
Total I				1 925	-134	63	
Coentreprises							
Bancas	Non coté	France	50,00 %	1	-0	0	NC ¹
Banque du groupe Casino	Non coté	France	50,00 %	47	-2	0	NC ¹
Total II				48	-2	0	
Total I + II				1 973	-136	63	

1. NC : Non Communiqué.

Banco Popular Español (BPE)

Pour rappel, au 31 décembre 2016 l'investissement dans BPE était consolidé par mise en équivalence compte tenu des liens d'influence notable entre le Groupe et BPE : représentation du groupe au Conseil d'administration de BPE, existence d'une entreprise bancaire commune aux deux groupes et de multiples accords commerciaux croisés sur les marchés franco-espagnols des entreprises et des particuliers.

Suite à d'importantes contraintes de liquidité, la Banque Centrale Européenne a décidé le 6 juin 2017 que Banco Popular était susceptible de faire faillite et en a informé le Comité de Résolution Unique en conséquence.

Le Comité de Résolution Unique et l'autorité de résolution Espagnole (FROB) ont décidé que la vente de Banco Popular à Banco Santander était dans l'intérêt public en protégeant ainsi tous ses déposants et en assurant ainsi sa stabilité financière.

Le plan de résolution est entré en vigueur le 7 juin 2017 et le Comité de Résolution Unique a transféré l'ensemble des actions et instruments de capital de Banco Popular à Banco Santander pour un montant de 1 euro.

Le Groupe Crédit Mutuel CM11 possédant 3,95 % des actions Banco Popular a constaté en résultat net des entreprises mises en équivalence une moins-value de cession nette des dépréciations déjà comptabilisées de 232 millions d'euros dans ses comptes consolidés au 31 décembre 2017. Cette moins-value de cession est le résultat de la mise à zéro de la valeur de mise en équivalence au 31 décembre 2017 (405,6 millions d'euros) et de la reprise de la dépréciation (174 millions d'euros).

Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE)

L'investissement dans BMCE a fait l'objet d'un test de dépréciation au 31/12/2017 et a conduit à un impairment de 175 millions d'euros.

Données financières publiées par les principales entreprises MEE

	31/12/2017					
	Total bilan	PNB ou CA	RBE	Résultat net	Réserves OCI	Capitaux propres
Entités sous influence notable						
ACM Nord	215	159	26	17	2	74
ASTREE Assurance ²	441	146	23	14	39	155
Banque de Tunisie ¹²	4 718	236	129	101	NC ⁴	730
Banque Marocaine du Commerce Extérieur ¹³	305 923	12 990	5 615	2 835	-6	23 583
CCCM	4 870	125	120	113	52	656
Euro Automatic Cash	102	28	17	12	1	84
LYF SAS (ex Fivory SAS)	7	3	-24	-24	0	-4
LYF SA (ex Fivory)	18	0	-1	-1	0	18
NELB	2 010	58	7	3	3	213
RMA Watanya ¹³	342 166	17 756	4 551	905	4 997	5 529
Coentreprises						
Banque Casino	978	118	53	6	0	97

1. Montants 2016.

2. En millions Dinar Tunisien.

3. En millions Dirham Marocain

4. NC: Non Communiqué.

	31/12/2016					
	Total bilan	PNB ou CA	RBE	Résultat net	Réserves OCI	Capitaux propres
Entités sous influence notable						
ACM Nord	198	154	25	17	2	74
ASTREE Assurance ²	424	131	20	14	50	160
Banco Popular Español	147 926	2 826	798	-3 485	-289	11 088
Banque de Tunisie ¹²	4 366	213	104	90	NC ⁴	673
Banque Marocaine du Commerce Extérieur ¹³	279 422	11 817	4 884	2 655	73	22 110
CCCM	4 295	17	12	8	117	608
RMA Watanya ¹³	314 114	5 047	3 622	466	3 424	4 627
Coentreprises						
Banque Casino	866	106	50	5	0	81

1. Montants 2015.

2. En millions Dinar Tunisien.

3. En millions Dirham Marocain.

4. NC: Non Communiqué.

note 16 IMMEUBLES DE PLACEMENT

	31/12/2016	Augmentation	Diminution	Autres variations	31/12/2017
Coût historique	2 324	991	-2	-122	3 190
Amortissement et dépréciation	-363	-36	4	20	-374
Montant net	1 961	955	2	-102	2 816

La juste valeur des immeubles comptabilisés au coût amorti est de 3 556 millions d'euros au 31 décembre 2017.

note 17 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

note 17A IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	31/12/2016	Augmentation	Diminution	Autres variations	31/12/2017
Coût historique					
Terrains d'exploitation	516	7	-2	29	551
Constructions d'exploitation	4 780	193	-142	81	4 913
Autres immobilisations corporelles	2 602	323	-304	-12	2 609
Total	7 898	523	-447	98	8 072
Amortissement et dépréciation					
Terrains d'exploitation	-5	-2	0	0	-7
Constructions d'exploitation	-2 927	-194	125	-28	-3 025
Autres immobilisations corporelles	-2 024	-204	161	-4	-2 071
Total	-4 957	-400	286	-32	-5 103
Montant net	2 942	123	-162	67	2 969
Dont immeubles loués en location financement					
Terrains d'exploitation	7				7
Constructions d'exploitation	111			-2	109
Total	118	0	0	-2	116

note 17B IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	31/12/2016	Augmentation	Diminution	Autres variations	31/12/2017
Coût historique					
Immobilisations générées en interne	16	0	-16	0	0
Immobilisations acquises	1 893	105	-57	-10	1 931
– logiciels	497	29	-17	-12	497
– autres	1 396	77	-40	2	1 434
Total	1 909	105	-74	-10	1 931
Amortissement et dépréciation					
Immobilisations acquises	-1 223	-82	48	15	-1 241
– logiciels	-481	-18	33	12	-454
– autres	-741	-64	15	4	-787
Total	-1 223	-82	48	15	-1 241
Montant net	686	24	-25	5	690

note 18 **ÉCART D'ACQUISITION**

	31/12/2016	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Autres variations ¹	31/12/2017
Écart d'acquisition brut	4 632		0	0	-24	4 608
Dépréciations	-475	0	0	-15	0	-490
Écart d'acquisition net	4 157	0	0	-15	-24	4 118

Filiales	Valeur de l'EA au 31/12/2016	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Autres variations ¹	Valeur de l'EA au 31/12/2017
Targobank Allemagne	2781					2 781
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	497					497
Cofidis Participations	457					457
FactoFrance SA	80				-12	68
El Telecom	78					78
Heller GmbH et Targo Leasing GmbH	75				-12	63
Amgen Seguros Generales Compañía de Seguros y Reaseguros SA	53					53
CM-CIC Investissement SCR	21					21
CIC Iberbanco	15			-15		0
Banque de Luxembourg	13					13
Cofidis Italie	9					9
Banque Transatlantique	6					6
Transatlantique Gestion	5					5
Autres	66					66
Total	4 157	0	0	-15	-24	4 118

1. Les autres variations correspondent aux diminutions de valeur des écarts d'acquisition suite à l'ajustement du prix d'acquisition des entités concernées.

Les unités génératrices de trésorerie auxquelles les écarts d'acquisition sont affectés font l'objet de tests annuels qui visent à s'assurer de leur valeur recouvrable. Une perte de valeur est constatée par dépréciation de l'écart d'acquisition lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

La valeur recouvrable est déterminée selon deux types de méthodes :

- La juste valeur nette des coûts de vente, qui est basée sur l'observation des multiples de valorisation sur des transactions comparables ou des paramètres de marché retenus par les analystes sur des entités aux activités similaires ;
- La valeur d'utilité, qui repose sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus.

Pour la détermination de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie reposent sur les plans d'affaire déterminés par la Direction

sur une durée maximum de cinq ans, puis sur la projection d'un flux à l'infini en fonction d'un taux de croissance à long terme. Ce dernier est fixé à 2 % pour l'ensemble de l'Europe, ce qui est une hypothèse mesurée comparativement au taux d'inflation observé sur très longue période.

Le taux d'actualisation des flux de trésorerie correspond au coût du capital, lequel est déterminé à partir d'un taux sans risque à long terme auquel s'ajoute une prime de risque. La prime de risque est déterminée par observation de la sensibilité du cours par rapport au marché dans le cas d'un actif coté, ou par estimation d'analyste sur les actifs non cotés.

Les principaux facteurs de sensibilité du test de valeur recouvrable reposant sur la valeur d'utilité sont le taux d'actualisation et les niveaux anticipés des flux futurs. Lorsque la valeur d'utilité a été mise en œuvre comme test de dépréciation, les paramètres et leur sensibilité ont été les suivants :

	Targobank Allemagne	Cofidis
	Banque de réseau	Crédit à la consommation
Coût du capital	9,00 %	9,00 %
Effet de la variation de 50 points de base à la hausse du coût du capital	-304	-223
Effet de la baisse de 1 % des flux futurs	-45	-31



note 19 DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

	31/12/2017	31/12/2016
Bons de caisse	460	744
TMI & TCN	55 292	61 111
Emprunts obligataires	55 898	49 175
Dettes rattachées	781	1 428
Total	112 431	112 458

note 20 PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE

	31/12/2017	31/12/2016
Vie	83 527	82 239
Non vie	3 390	3 139
Unités de compte	9 209	7 724
Autres	297	295
Total	96 423	93 396
Dont participation aux bénéfices différée passive	13 212	12 026
Part des réassureurs dans les provisions techniques	310	320
Total - Provisions techniques nettes	96 113	93 076

note 21 PROVISIONS

	31/12/2016	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	31/12/2017
Provisions pour risques	333	356	-39	-80	-1	569
Sur engagements par signature	133	50	-3	-47	3	136
Sur engagements de financement et de garantie	3	0	0		1	3
Provision pour impôt	36	8		-10	0	33
Provisions pour litiges	97	56	-34	-19	30	130
Provision pour risques sur créances diverses	64	242	-1	-3	-35	267
Autres provisions	1 125	400	-198	-177	-36	1 114
Provision pour épargne logement	162	11	0	-3	1	171
Provisions pour éventualités diverses	547	276	-179	-146	88	586
Autres provisions ¹	416	113	-19	-28	-125	357
Provisions pour engagements de retraite	1 377	77	-28	-18	-50	1 358
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite						
Indemnités de fin de carrière ²	1 002	45	-18	-14	-33	981
Compléments de retraite	217	8	-8	-3	6	219
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	128	18	-2	0	3	147
Sous-total comptabilisé	1 346	71	-27	-18	-24	1 347
Retraites complémentaires à prestations définies assurées par les caisses de retraite du groupe						
Provision de l'insuffisance de réserve des caisses de retraite ³	31	6	-0	0	-26	11
Juste valeur des actifs						
Sous-total comptabilisé	31	6	-0	0	-26	11
Total	2 835	833	-265	-275	-87	3 041

Hypothèses retenues	2017	2016
Taux d'actualisation ⁴	1,3 %	1,2 %
Augmentation annuelle des salaires ⁵	Minimum 1 %	Minimum 0,5 %

1. Les autres provisions comprennent notamment des provisions sur des GIE à hauteur de 314 millions d'euros.
2. Les autres variations résultent de l'évolution du taux d'actualisation, estimé à partir de l'indice IBOXX retenu à 1,3 % au 31 décembre 2017 contre 1,2 % au 31 décembre 2016.
3. Les provisions concernant les insuffisances des caisses de retraite sont relatives aux entités situées à l'étranger.
4. Le taux d'actualisation retenu est le taux de rendement des obligations long terme émises par des entreprises de premier rang, estimé à partir de l'indice IBOXX.
5. L'augmentation annuelle des salaires est l'estimation de l'inflation future cumulée à la hausse des salaires et est également fonction de l'âge du salarié.

Évolution de la provision relative aux indemnités de fin de carrière

	Engagements	Contrat d'assurance hors groupe et actifs gérés en externe	Provisions
31/12/2015	1 256	392	865
Effet de l'actualisation	26	0	26
Produits financiers	0	8	-8
Coût des services rendu	52	0	52
Autres dont coût des services passés			0
Écart actuariel lié aux changements d'hypothèses			
– démographiques	-6	0	-6
– financières	140	5	135
Paiement aux bénéficiaires	-50	-1	-50
Cotisations au régime	0	4	-4
Transfert mobilité	2	0	2
Autres	-10	0	-10
31/12/2016	1 410	408	1 002
Effet de l'actualisation	17	0	17
Produits financiers	0	5	-5
Coût des services rendu	59	0	59
Autres dont coût des services passés	-1	0	-1
Écart actuariel lié aux changements d'hypothèses			
– démographiques	-3	0	-3
– financières	-2	18	-20
Paiement aux bénéficiaires	-52	0	-52
Cotisations au régime	0	13	-13
Transfert mobilité	0	0	0
Autres	-3	0	0
31/12/2017	1 424	443	981

Une variation de plus/moins 50 points de base du taux d'actualisation conduirait respectivement à une baisse de 108 millions d'euros / une augmentation de l'engagement de 112 millions d'euros. La durée des engagements (hors entités étrangères) est de 18 ans.

Variation de la juste valeur des actifs du régime

	JV des actifs du régime
JV des actifs au 31/12/2015	899 303
Effet de l'actualisation	6 092
Écart actuariel	24 830
Rendement des actifs du régime	11 509
Cotisations des participants au régime	3 855
Cotisations de l'employeur	33 845
Paiement aux bénéficiaires	- 33 601
Effet des variations de change	0
Autres	- 47

	JV des actifs du régime
JV des actifs au 31/12/2016	945 784
Effet de l'actualisation	6 450
Écart actuariel	-24 193
Rendement des actifs du régime	31 886
Cotisations des participants au régime	12 560
Cotisations de l'employeur	33 788
Paiement aux bénéficiaires	-44 319
Effet des variations de change	0
Autres	-6
JV des actifs au 31/12/2017	961 951

Détail de la juste valeur des actifs du régime

	31/12/2017			
	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif	73 %	16 %	0 %	10 %
Actif non cotés sur un marché actif	0 %	0 %	1 %	0 %
Total	73 %	16 %	1 %	10 %

	31/12/2016			
	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif	76 %	21 %	0 %	2 %
Actif non cotés sur un marché actif	0 %	0 %	1 %	0 %
Total	76 %	21 %	1 %	2 %

Provisions pour risques sur engagements au titre de l'épargne-logement

Encours des plans d'épargne logement

	31/12/2017	31/12/2016
Ancienneté inférieure à 10 ans	19 496	22 813
Ancienneté supérieure à 10 ans	11 079	5 527
Total	30 575	28 340
Encours de comptes d'épargne logement	2 895	2 789
Total des comptes et plans d'épargne logement	33 470	31 129



Prêts d'épargne-logement

	31/12/2017	31/12/2016
Encours de prêts d'épargne-logement source de provisions pour risques inscrits à l'actif du bilan	177	258

Provisions d'épargne logement

	31/12/2016	Dotations ou reprises nettes	Autres variations	31/12/2017
Sur comptes d'épargne-logement	16	(2)	0	14
Sur plans d'épargne logement	141	12	0	153
Sur prêts d'épargne logement	5	(2)		3
Total	162	8	0	170

Analyse par ancienneté des provisions sur les plans d'épargne logement

	31/12/2016	Dotations ou reprises nettes	Autres variations	31/12/2017
Ancienneté inférieure à 10 ans	129	(33)	0	96
Ancienneté supérieure à 10 ans	12	45	0	57
Total	141	12	0	153

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle de personnes physiques. Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation).
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL). Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché.

Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

L'évolution de la provision est liée à l'évolution des taux constatée sur les marchés et à l'augmentation des encours sur les PEL.

note 22 DETTES SUBORDONNÉES

	31/12/2017	31/12/2016
Dettes subordonnées	6 613	5 611
Emprunts participatifs	23	24
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1 014	1 014
Autres dettes	0	0
Dettes rattachées	76	61
Total	7 725	6 710

Principales dettes subordonnées

En millions d'euros	Type	Date Emission	Montant Emission	Montant fin d'exercice ¹	Taux	Échéance
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	06/12/2011	1000 M€	1000 M€	5,30	06/12/2018
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	22/10/2010	1000 M€	913 M€	4,00	22/10/2020
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	21/05/2014	1000 M€	1000 M€	3,00	21/05/2024
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	11/09/2015	1000 M€	1000 M€	3,00	11/09/2025
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	24/03/2016	1000 M€	1000 M€	2,475	24/03/2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	04/11/2016	700 M€	700 M€	1,875	04/11/2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	31/03/2017	500 M€	500 M€	2,625	31/03/2027
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	15/11/2017	500 M€	500 M€	1,625	15/11/2027
CIC	Participatif	28/05/1985	137 M€	10 M€	²	³
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	15/12/2004	750 M€	737 M€	⁴	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	25/02/2005	250 M€	250 M€	⁵	indéterminé

1. Montants nets d'intra-groupe.

2. Minimum 85 % (TAM+TMO)/2 Maximum 130 % (TAM+TMO)/2.

3. Non amortissable, mais remboursable au gré de l'emprunteur à compter du 28/05/1997 à 130 % du nominal revalorisé de 1,5 % par an pour les années ultérieures.

4. CMS 10 ans ISDA CIC + 10 points de base.

5. CMS 10 ans ISDA + 10 points de base.

note 23 CAPITAUX PROPRES**note 23A** CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE
(HORS GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS)

	31/12/2017	31/12/2016
Capital et réserves liées au capital	6 010	5 941
– Capital	6 010	5 941
Réserves consolidées	29 035	26 828
– Réserves réglementées	9	8
– Autres réserves (dont effets liés à la première application)	28 891	26 690
– Report à nouveau	136	129
Résultat de l'exercice	2 208	2 410
Total	37 254	35 178

Les Caisses de Crédit Mutuel ont un capital social constitué :

- de parts A incessibles,
- de parts B négociables,
- de parts P à intérêts prioritaires.

Les parts B ne peuvent être souscrites que par les sociétaires détenant au minimum une part A. Les statuts des caisses locales limitent la souscription de parts B par un même sociétaire à 50 000 euros (à l'exception du réinvestissement du dividende versé en parts B). Conformément à la loi du 10 septembre 1947, le capital ne peut être inférieur, suite à des retraits d'apports, au quart du montant le plus élevé atteint par le capital par le passé.

Le régime de rachat des parts B diffère selon qu'elles aient été souscrites avant ou après le 31 décembre 1988 :

- les parts souscrites jusqu'au 31 décembre 1988 peuvent être remboursées sur demande du sociétaire pour le 1^{er} janvier de chaque année. Ce remboursement, qui s'effectue sous réserve du respect des dispositions réglementant la diminution du capital, est subordonné à un préavis minimal de 3 mois.
- les parts souscrites à compter du 1^{er} janvier 1989 peuvent être remboursées sur demande du sociétaire en observant un préavis de 5 ans, sauf en cas de mariage, de décès ou de chômage. Ces

opérations sont également soumises au respect des dispositions réglementant la diminution du capital.

La caisse peut, sur décision du conseil d'administration et en accord avec le conseil de surveillance, dans les mêmes conditions, rembourser tout ou partie des parts de cette catégorie.

Les parts P à intérêts prioritaires sont émises par les caisses régionales de Crédit Mutuel de Normandie et Midi-Atlantique, et par la caisse de Crédit Mutuel "Cautionnement Mutuel de l'Habitat", société de caution mutuelle de crédits qui a émis depuis 1999 des parts sociales à intérêts prioritaires dont la souscription est réservée aux distributeurs de crédits cautionnés hors Groupe Crédit Mutuel CM11.

Au 31 décembre 2017, le capital des Caisses de Crédit Mutuel se répartit comme suit :

- 196,9 millions d'euros au titre des parts A.
- 5 801,4 millions d'euros au titre des parts B.
- 11,6 millions d'euros au titre des parts P.

note 23B GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS

	31/12/2017	31/12/2016
Gains ou pertes latents ou différés¹ liés aux :		
Actifs disponibles à la vente		
– actions	1 015	973
– obligations	822	769
Dérivés de couverture (CFH)	6	-19
Écarts actuariels	-280	-312
Écarts de conversion	-13	95
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-15	-13
Total	1 534	1 495
dont part du groupe	1 347	1 296
dont part des intérêts minoritaires	187	199

1. Soldes net d'IS.



**note 23C RECYCLAGE DE GAINS ET PERTES
DIRECTEMENT COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES**

	Variations 2017	Variations 2016
Écarts de conversion		
– Reclassement vers le résultat	0	-66
– Autres mouvements	-109	3
Sous-total - Écarts de conversion	-109	-63
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		
– Reclassement vers le résultat	-127	-205
– Autres mouvements	222	154
Sous-total - Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	94	-51
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
– Reclassement vers le résultat	0	0
– Autres mouvements	25	1
Sous-total - Réévaluation des instruments dérivés de couverture	25	1
– Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-3	1
Sous-total - Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-3	1
Total - Gains et pertes recyclables	7	-113
– Réévaluation des immobilisations		
– Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	32	-110
Total - Gains et pertes non recyclables	32	-110
Total des variations des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres	39	-223

**note 23D IMPÔT RELATIF À CHAQUE COMPOSANTE
DE GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISÉS
EN CAPITAUX PROPRES**

	Variations 2017			Variations 2016		
	Valeur brute	Impôt	Valeur nette	Valeur brute	Impôt	Valeur nette
Écarts de conversion	-109		-109	-63		-63
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	143	-49	94	-78	27	-51
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	38	-13	25	2	-1	1
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	49	-17	32	-167	58	-110
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-3		-3	1		1
Total des variations des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres	119	-79	39	-307	84	-223

note 24 **ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS**

Engagements donnés	31/12/2017	31/12/2016
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	1 217	1 316
Engagements en faveur de la clientèle	59 550	56 784
Engagements de garantie		
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	3 294	2 591
Engagements d'ordre de la clientèle	16 522	15 676
Engagements sur titres		
Autres engagements donnés	1 542	102
Engagements donnés de l'activité d'assurance	1 734	1 468
Engagements reçus		
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit	18 234	17 664
Engagements reçus de la clientèle	0	56
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit	43 182	41 009
Engagements reçus de la clientèle	19 540	18 471
Engagements sur titres		
Autres engagements reçus	464	753
Engagements reçus de l'activité d'assurance	4 446	4 913

Titres et valeurs donnés en pension

	31/12/2017	31/12/2016
Actifs donnés en pension	30 022	33 255
Passifs associés	30 019	32 934

Autres actifs donnés en garantie de passif

	31/12/2017	31/12/2016
Dépôts de garantie sur opérations de marché	5 520	6 112
Total	5 520	6 112

Pour son activité de refinancement, le Groupe procède à la mise en pension de titres de dettes et/ou de capitaux propres. Elle se traduit par le transfert de la propriété de titres que le bénéficiaire peut à son tour prêter. Les coupons ou dividendes bénéficient à l'emprunteur. Ces opérations sont soumises à appels de marge et le Groupe est exposé à la non-restitution des titres. Les autres actifs donnés en garantie de passifs concernent les dérivés pour lesquels sont versés des appels de marge lorsque leur juste valeur est négative. Ces montants comprennent les marges initiales et celles versées ultérieurement.



note 25 INTÉRÊTS ET PRODUITS/CHARGES ASSIMILÉS

	31/12/2017		31/12/2016	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit & banques centrales	338	-369	343	-415
Clientèle	12 038	-4 768	12 360	-5 001
– dont location financement et location simple	3 099	-2 753	2 908	-2 609
Instruments dérivés de couverture	2 577	-3 129	1 685	-2 189
Actifs financiers disponibles à la vente	567		504	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	103		162	
Dettes représentées par un titre		-1 634		-1 886
Dettes subordonnées		-11		-11
Total	15 623	-9 910	15 053	-9 501

note 26 COMMISSIONS

	31/12/2017		31/12/2016	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit	9	-10	8	-8
Clientèle	1 714	-26	1 584	-26
Titres	801	-39	738	-44
– dont activités gérées pour compte de tiers	580		532	
Instruments dérivés	3	-5	3	-4
Change	21	-2	23	-2
Engagements de financement et de garantie	92	-3	122	-8
Prestations de services	2 079	-1 123	1 887	-1 018
Total	4 719	-1 208	4 366	-1 110

note 27 GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

	31/12/2017	31/12/2016
Instruments de transaction	398	490
Instruments à la juste valeur sur option ¹	443	369
Inefficacité des couvertures	-33	7
Sur couverture de flux de trésorerie (CFH)	0	0
Sur couverture de juste valeur (FVH)	-33	7
– Variations de juste valeur des éléments couverts	-532	-482
– Variations de juste valeur des éléments de couverture	500	488
Résultat de change	76	55
Total des variations de juste valeur	885	920

1. Dont 254 millions d'euros provenant de l'activité Capital Développement en 2017 contre 195 millions d'euros en 2016.

note 28 GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

	31/12/2017			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Variation/Dépréciation	Total
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		270	0	270
Actions et autres titres à revenu variable ¹	77	75	142	294
Titres immobilisés	52	-13	-228	-189
Autres	0	-1	0	-1
Total	129	331	-86	374

1. Comprend la reprise d'impairment liée à la cession des titres Eiffage et Havas de la BFCM.

	31/12/2016			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Variation/Dépréciation	Total
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		181	0	181
Actions et autres titres à revenu variable	67	-47	-9	11
Titres immobilisés ¹	39	469	-12	496
Autres	0	0	0	0
Total	106	603	-21	689

1. Comprend le résultat de la cession des titres VISA.

note 29 PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

Produits des autres activités

	31/12/2017	31/12/2016
Contrats d'assurance	13 310	13 236
Immeubles de placement :	3	2
– reprises de provisions/amortissements	3	2
Charges refacturées	87	84
Autres produits	1 935	1 747
Sous-total	15 334	15 069

Charges des autres activités

	31/12/2017	31/12/2016
Contrats d'assurance	-10 796	-11 068
Immeubles de placement :	-38	-38
– dotations aux provisions/amortissements (selon traitement retenu)	-38	-38
Autres charges	-975	-1 078
Sous-total	-11 809	-12 184
Total net des autres produits et charges	3 525	2 885

Produits nets des activités d'assurance

	31/12/2017	31/12/2016
Primes acquises	9 786	10 346
Charges des prestations	-7 596	-7 292
Variations des provisions	-3 198	-3 759
Autres charges et produits techniques et non techniques	79	56
Produits nets des placements	3 443	2 817
Total	2 514	2 168

note 30 FRAIS GÉNÉRAUX

	31/12/2017	31/12/2016
Charges de personnel	-4 856	-4 709
Autres charges	-3 602	-3 493
Total	-8 458	-8 202

note 30A CHARGES DE PERSONNEL

	31/12/2017	31/12/2016
Salaires et traitements	-3 059	-2 981
Charges sociales ¹	-1 155	-1 120
Avantages du personnel à court terme	-2	-2
Intéressement et participation des salariés	-305	-278
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-330	-326
Autres	-4	-2
Total	-4 856	-4 709

1. Le montant du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) comptabilisé au crédit des charges de personnel s'élève à 74 millions d'euros en 2017.

Le CICE a notamment permis de maintenir, voire d'accroître le financement de la formation des salariés à un niveau bien au-delà des allocations réglementaires et d'améliorer globalement la compétitivité du groupe, à travers des efforts notamment :

- en matière d'investissement dans de nouvelles technologies telles que les outils numériques (tablettes), et systèmes de visioconférences ;
- en développements informatiques d'un assistant virtuel, basé sur les technologies cognitives, conçu pour apporter encore davantage de qualité de service aux sociétaires et clients ;
- en développements de nouveaux moyens de paiement par téléphone et services annexes ;
- en recherches de nouveaux services à destination de la clientèle de commerçants ;
- dans le déploiement de la signature électronique des contrats à distance.

Effectifs

Effectifs moyens

	31/12/2017	31/12/2016
Techniciens de la banque	39 947	39 957
Cadres	25 041	24 598
Total	64 988	64 555

Ventilation par pays

	31/12/2017	31/12/2016
France	51 706	51 437
Étranger	13 282	13 118
Total	64 988	64 555

	31/12/2017	31/12/2016
Effectifs inscrits ¹	69 670	69 514

1. Les effectifs inscrits correspondent à la totalité des effectifs de fin de période des entités sous contrôle du Groupe, par différence avec les effectifs moyens en équivalent temps plein (dits ETP), limités au périmètre de la consolidation financière par intégration globale.

note 30B AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	31/12/2017	31/12/2016
Impôts et taxes ¹	-425	-416
Services extérieurs	-2 584	-2 418
Autres charges diverses (transports, déplacements,...)	-117	-103
Total	-3 127	-2 936

1. Dont 111 millions d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique en 2017 contre 85 millions en 2016.

note 30C DOTATIONS ET REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31/12/2017	31/12/2016
Amortissements :	-465	-461
– Immobilisations corporelles	-401	-388
– Immobilisations incorporelles	-64	-73
Dépréciations :	-11	-95
– Immobilisations corporelles	-0	-0
– Immobilisations incorporelles	-11	-95
Total	-475	-557

note 31 COÛT DU RISQUE

Au 31 décembre 2017

	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	Total
Établissements de crédit	0	16	0	0	2	18
Clientèle	-1 756	1 882	-822	-353	188	-861
– Location financement	-53	67	-24	-2	5	-7
– Autres - clientèle	-1 704	1 816	-798	-351	184	-854
Sous total	-1 756	1 899	-822	-353	191	-842
HTM - DJM	-12	0	0	0	0	-12
AFS - DALV	-2	8	-2	-12	6	-3
Autres	-83	79	-10	0	0	-14
Total	-1 853	1 985	-834	-366	197	-871

Au 31 décembre 2016

	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	Total
Établissements de crédit	0	9	0	0	0	8
Clientèle	-1 393	1 516	-805	-305	161	-825
– Location financement	-14	15	-9	-2	0	-9
– Autres - clientèle	-1 378	1 501	-796	-303	160	-816
Sous total	-1 393	1 525	-805	-305	161	-817
HTM - DJM	0	0	0	0	0	0
AFS - DALV	-2	1	-4	-15	14	-6
Autres	-59	63	-6	-2	0	-4
Total	-1 454	1 589	-815	-322	175	-826

note 32 GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS

	31/12/2017	31/12/2016
Immobilisations corporelles et incorporelles	3	13
– MV de cession	-22	-15
– PV de cession	25	28
Gains ou pertes nets sur titres consolidés	0	0
Total	3	13

note 33 VARIATIONS DE VALEUR DES ÉCARTS D'ACQUISITION

	31/12/2017	31/12/2016
Dépréciation des écarts d'acquisition	-15	-187
Total	-15	-187

note 34 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES**Décomposition de la charge d'impôt**

	31/12/2017	31/12/2016
Charge d'impôt exigible	-1 889	-1 427
Charge d'impôt différé	-39	48
Ajustements au titre des exercices antérieurs	-1	-4
Total	-1 929	-1 383

Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

	31/12/2017	31/12/2016
Résultat taxable	4 691	4 100
Taux d'impôt théorique	34,43 %	34,43 %
Charge d'impôt théorique	-1 615	-1 412
Impact des régimes spécifiques des SCR et SICOMI	68	48
Impact du taux réduit sur les plus values à long terme	14	163
Impact des taux d'imposition spécifiques des entités étrangères	28	-23
Décalages permanents	-38	-94
Autres impacts ¹	-386	-66
Charge d'impôt	-1 929	-1 383
Taux d'impôt effectif	41,12 %	33,73 %

1. Comprend notamment la surtaxe exceptionnelle d'impôts sur les sociétés inscrite dans la loi de Finances rectificative 2017 pour un montant de 296 millions d'euros.

note 35 HIÉRARCHIE DE JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables au 31 décembre 2017. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et des contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est à dire sa valeur comptable.

Certaines entités du groupe peuvent également appliquer des hypothèses : la valeur de marché est la valeur comptable pour les contrats dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ou dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an.

Nous attirons l'attention sur le fait que hormis les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas dans la pratique l'objet de cession avant leur échéance. De ce fait, les plus-values ou les moins-values ne seront pas constatées.

Si toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 31 décembre 2017.



	31/12/2017					
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs	405 199	393 271	11 928	11 832	47 973	345 394
Prêts et créances sur établissements de crédit	37 452	37 609	-156	0	37 452	0
– Titres de dettes - EC	289	289	0	0	289	0
– Prêts et avances - EC	37 163	37 319	-156	0	37 163	0
Prêts et créances à la clientèle	354 727	344 942	9 785	60	9 273	345 394
– Titres de dettes - Clientèle	304	309	-4	60	18	226
– Prêts et avances - Clientèle	354 423	344 634	9 789	0	9 255	345 168
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	13 019	10 720	2 299	11 771	1 248	0
Passifs	459 024	452 578	6 446	0	288 840	170 184
Dettes envers les établissements de crédit	44 170	43 890	280	0	44 170	0
Dettes envers la clientèle	290 442	288 532	1 910	0	120 258	170 184
Dettes représentées par un titre	116 066	112 431	3 636	0	116 066	0
Dettes subordonnées	8 346	7 725	621	0	8 346	0

	31/12/2016					
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs	393 743	379 309	14 434	13 235	45 139	335 370
Prêts et créances sur établissements de crédit	37 370	37 694	-324	44	37 325	1
– Titres de dettes - EC	486	486	0	44	441	1
– Prêts et avances - EC	36 884	37 208	-324	0	36 884	0
Prêts et créances à la clientèle	342 984	329 958	13 026	91	7 524	335 368
– Titres de dettes - Clientèle	339	340	-1	91	14	234
– Prêts et avances - Clientèle	342 645	329 618	13 027	0	7 510	335 135
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	13 389	11 657	1 732	13 100	289	0
Passifs	452 866	444 571	8 295	0	281 041	171 824
Dettes envers les établissements de crédit	49 088	49 209	-121	0	49 088	0
Dettes envers la clientèle	278 896	276 194	2 702	0	107 072	171 824
Dettes représentées par un titre	117 615	112 458	5 157	0	117 615	0
Dettes subordonnées	7 267	6 710	557	0	7 267	0

note 36 **ENCOURS DES OPÉRATIONS RÉALISÉES
AVEC LES PARTIES LIÉES**

**Éléments de bilan relatifs aux opérations réalisées
avec les parties liées**

	31/12/2017		31/12/2016	
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale
Actif				
Prêts, avances et titres				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 854	3 842	2 642	4 021
Prêts et créances sur la clientèle	0	9	0	16
Titres	15	257	0	316
Actifs divers	3	30	4	30
Total	2 873	4 138	2 646	4 382
Passif				
Dépôts				
Dettes envers les établissements de crédit	1 393	1 280	921	1 179
Dettes envers la clientèle	24	1 528	10	1 537
Dettes représentées par un titre	0	329	0	555
Passifs divers	0	71	0	64
Total	1 417	3 209	931	3 336
Engagements de financement et de garantie				
Engagements de financement donnés	470	0	390	10
Engagements de garantie donnés	29	110	29	88
Engagements de financement reçus	0	0	0	0
Engagements de garantie reçus	0	563	0	543

**Éléments de résultat relatifs aux opérations réalisées
avec les parties liées**

	31/12/2017		31/12/2016	
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale
Intérêts reçus	5	31	12	48
Intérêts versés	0	-26	-4	-25
Commissions reçues	5	15	6	20
Commissions versées	0	0	0	-0
Autres produits et charges	37	10	47	-20
Frais généraux	10	-17	9	-15
Total	57	13	69	9

Les "Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale" correspondent à la Caisse Centrale de Crédit Mutuel ainsi qu'aux autres fédérations régionales du Crédit Mutuel non adhérentes à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Les relations avec les entreprises mères sont principalement des prêts et emprunts dans le cadre de la gestion de trésorerie.



Relations avec les principaux dirigeants du Groupe

Dans le cadre de l'évolution de la réglementation (arrêté du 3 novembre 2014) et du respect des recommandations professionnelles, les organes délibérants du groupe et plus particulièrement le conseil d'administration de la Banque Fédérative ont pris des engagements dans le domaine des rémunérations des professionnels des marchés mais aussi pour les rémunérations des mandataires sociaux.

Ces engagements ont fait l'objet de déclarations à l'AMF et de publications sur le site internet de l'établissement. Les rémunérations perçues par les dirigeants du groupe comportent une part relative à leurs activités au sein du Crédit Mutuel et du CIC. Pour chacune des activités elles se composent d'une partie fixe et d'une partie variable. Ces rémunérations sont fixées par les organes délibérants de la BFCM et du CIC à partir des propositions des comités de rémunérations respectifs. Aucune partie variable n'a été versée ces deux dernières années. Les dirigeants du groupe ont également bénéficié au cours de l'exercice des dispositifs de prévoyance collective et de complémentaire institués pour tous les salariés du groupe.

En revanche, les dirigeants du groupe n'ont bénéficié d'aucun autre avantage spécifique. Aucun titre de capital ou donnant accès au capital ou donnant le droit d'acquérir des titres du capital de la BFCM ou du CIC ne leur a été attribué. De plus, ils ne perçoivent pas de jetons de présence en raison des mandats qu'ils exercent, que ce soit dans les sociétés du groupe ou dans des sociétés autres mais en raison de leurs fonctions dans le groupe. Les dirigeants du groupe peuvent par ailleurs détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques du groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel.

Rémunérations versées globalement aux principaux dirigeants¹

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
	Rémunérations globales	Rémunérations globales
Mandataires Sociaux Comité de Direction - Membres du Conseil touchant une rémunération	8 832	5 776

1. Voir également chapitre sur le gouvernement d'entreprise.

Le montant des provisions pour indemnités de fin de carrière et pour médailles du travail s'élève à 2 758 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Compte-tenu de la cessation des mandats de M. Alain Fradin, le comité des rémunérations du 5 avril 2017, conformément à la décision du conseil d'administration de la BFCM du 11 mai 2011, a constaté que le critère de performance lié à l'évolution des résultats consolidés du Groupe BFCM a été respecté. En conséquence, le conseil d'administration de la BFCM du 6 avril 2017 a décidé d'attribuer à M. Alain Fradin les indemnités arrêtées par le conseil précité du 11 mai 2011, soit une année d'indemnité de mandataire social s'élevant à 800 000 euros brut.

Le conseil d'administration de la BFCM du 26 février 2015 a décidé d'une indemnité de cessation de mandat de président du conseil d'administration de M. Nicolas Théry, versée sous condition de performance, représentant une année d'indemnité de mandataire social, soit un engagement estimé de 720 000 euros (charges sociales incluses). Pour son mandat social, M. Nicolas Théry bénéficie également d'un régime supplémentaire de retraite dont les conditions sont identiques à celles des salariés de la BFCM et dont les cotisations versées à la société d'assurance cou-

vrent l'intégralité de cet engagement se sont élevées à 15 691 euros en 2017.

Le conseil d'administration de la BFCM du 6 avril 2017 a décidé d'une indemnité de cessation de mandat de directeur général de M. Daniel Baal, versée sous condition de performance, représentant une année d'indemnité de mandataire social, soit un engagement estimé de 1 100 000 euros (charges sociales incluses).

Pour son mandat social, M. Baal bénéficie également d'un régime supplémentaire de retraite dont les conditions sont identiques à celles des salariés de la BFCM et dont les cotisations versées à la société d'assurance couvrant l'intégralité de cet engagement se sont élevées à 9 153 euros en 2017.

note 37 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DES COMPTES ET AUTRES INFORMATIONS

Les comptes consolidés du Groupe Crédit Mutuel CM11, clos au 31 décembre 2017, ont été arrêtés par le conseil d'administration du 21 février 2018.

note 38 EXPOSITION AUX RISQUES

Les informations relatives à l'exposition aux risques demandées par IFRS 7 sont présentées dans le chapitre 4 sur les risques du rapport de gestion.

note 39 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Montants en millions d'euros HT	31/12/2017			
	Ernst & Young et Autres		PricewaterhouseCoopers France	
	Montant	%	Montant	%
Certification des comptes				
Entité mère	0,182	4 %	0,124	2 %
– Filiales intégrées globalement	3,692	90 %	3,034	53 %
Services autres que la certification des comptes¹				
Entité mère	0,005		-	
– Filiales intégrées globalement	0,225	5 %	2,601	45 %
Total	4,104	100 %	5,759	100 %
dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour la certification des comptes :	1,859		2,359	
dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour les services autres que la certification des comptes :	0,195		0,413	

1. Les services autres que la certification des comptes correspondent notamment en 2017 aux lettres de confort dans le cadre d'opérations de marché et aux rapports et attestations requises pour des besoins réglementaires.

Montants en millions d'euros HT	31/12/2016			
	Ernst & Young et Autres		PricewaterhouseCoopers France	
	Montant	%	Montant	%
Certification des comptes				
Entité mère	0,140	5 %		
– Filiales intégrées globalement	2,140	81 %	2,723	85 %
Services autres que la certification des comptes				
Entité mère	0,050	2 %		
– Filiales intégrées globalement	0,305	12 %	0,462	15 %
Total	2,636	100 %	3,185	100 %



III.5 – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE CRÉDIT MUTUEL CM11

PricewaterhouseCoopers France

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.R.L. au capital de 86.000 euros
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Ernst & Young et Autres

Tour First – TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Groupe Crédit Mutuel CM11

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés

À l'Assemblée Générale,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés du Groupe Crédit Mutuel CM11 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations

suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Votre groupe utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions, tel que cela est décrit dans les notes 1.3 et 12 de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné le dispositif de contrôle de ces modèles et méthodologies, des paramètres utilisés et du recensement des instruments financiers auxquels ils s'appliquent.

- Votre groupe a procédé à des tests de dépréciation de valeur des écarts d'acquisition et des participations détenues, qui ont conduit, le cas échéant, à la constatation de dépréciations au titre de cet exercice (notes 1.2, 15 et 18 de l'annexe). Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, les principales hypothèses et paramètres utilisés, ainsi que les estimations qui en résultent et ayant conduit, le cas échéant, à des dépréciations.

- Votre groupe comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes 1.3, 8a, 10, 21 et 31 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles.

- Votre groupe constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (notes 1.3 et 21 de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les principales hypothèses et les modalités de calcul retenues.

VÉRIFICATION DES INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE DONNÉES DANS LE RAPPORT DE GESTION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris-La Défense, le 12 avril 2018

Les Commissaires aux Comptes,

Jacques Lévi **Hassan Baaj**
PricewaterhouseCoopers France **Ernst & Young et Autres**





34.11

58.04

421.37

-1856.41

-37%

56.23

-21.15

49.37

01

IV.

INFORMATIONS RELATIVES AU PILIER 3 DES ACCORDS DE BÂLE TELS QUE TRANSPOSÉS DANS LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE GROUPE CRÉDIT MUTUEL CM11 – EXERCICE 2017

IV.1	Gestion des risques	p.174	IV.8	Techniques d'atténuation du risque de crédit	p.233
IV.1.1	Profil de risque de l'établissement	p.174	IV.8.1	Compensation et collatéralisation des pensions et des dérivés de gré à gré	p.233
IV.1.2	Appétence aux risques	p.174	IV.8.2	Description des principales catégories de sûretés prises en compte par l'établissement	p.233
IV.1.3	Gouvernance des risques	p.174	IV.8.3	Procédures appliquées en matière de valorisation et de gestion des instruments constitutifs de sûretés réelles	p.234
IV.1.4	Structure et organisation de la fonction chargée de la gestion du risque	p.175	IV.8.4	Les principales catégories de fournisseurs de protection	p.234
IV.1.5	Politiques de gestion des risques	p.175	IV.9	Titrisation	p.236
IV.2	Champ d'application du cadre réglementaire	p.176	IV.9.1	Objectifs poursuivis	p.236
IV.3	Fonds Propres	p.180	IV.9.2	Procédures de suivi et de contrôle des activités de marchés	p.236
IV.3.1	Composition des fonds propres	p.180	IV.9.3	Politiques de couverture du risque de crédit	p.236
IV.3.2	Exigences de fonds propres	p.204	IV.9.4	Approches et méthodes prudentielles	p.236
IV.4	Indicateurs prudentiels	p.205	IV.9.5	Principes et méthodes comptables	p.236
IV.4.1	Ratios de solvabilité	p.205	IV.9.6	Expositions par type de titrisation	p.236
IV.4.2	Surveillance complémentaire des conglomérats financiers	p.206	IV.10	Risques de marché	p.237
IV.4.3	Ratio de levier	p.206	IV.11	Risque de taux du banking book	p.238
IV.5	Adéquation du capital	p.207	IV.12	Risque opérationnel	p.238
IV.6	Risque de crédit	p.208	IV.12.1	Description de la méthode AMA	p.238
IV.6.1	Expositions	p.208	IV.12.2	Périmètre d'homologation en méthode AMA	p.239
IV.6.2	Qualité de crédit des actifs	p.214	IV.12.3	Politique en matière de couverture et de réduction des risques opérationnels	p.239
IV.6.3	Rapprochement des ajustements pour risque de crédit	p.219	IV.12.4	Utilisation des techniques d'assurance	p.239
IV.6.4	Approche standard	p.219	IV.13	Risque de liquidité	p.239
IV.6.5	Systèmes de notations internes	p.220	IV.13.1	Gestion du risque de liquidité	p.239
IV.7	Risque de contrepartie	p.229	IV.13.2	Ratios réglementaires de liquidité	p.241
			IV.14	Informations sur les actifs grevés et non grevés	p.243
			IV.15	Rémunération	p.245
			Index des tableaux	p.246	

IV.1 – GESTION DES RISQUES (OVA)

IV.1.1 – PROFIL DE RISQUE DE L'ÉTABLISSEMENT

Le Groupe Crédit Mutuel CM11 est une banque mutualiste, non cotée et propriété de ses seuls sociétaires, qui n'est pas recensée parmi les établissements d'importance systémique mondiale (G-SIFIs)¹ au 31/12/2017.

La stratégie du groupe est fondée sur des valeurs de long terme qui favorisent un développement maîtrisé, durable et rentable. La banque de détail est son cœur de métier, comme en attestent la part du risque de crédit dans le total de ses exigences de fonds propres et la prédominance du portefeuille Retail dans l'ensemble de ses expositions. Le Groupe Crédit Mutuel CM11 intervient majoritairement en France et dans les pays européens frontaliers (Allemagne, Belgique, Luxembourg, Suisse, Espagne).

Fidèle à son modèle coopératif, le Groupe Crédit Mutuel CM11 veille à maintenir et à régulièrement renforcer sa solidité financière, source de sécurité et de pérennité. Ainsi, les mises en réserve régulières consolident sa solidité financière. Son ratio de solvabilité Common Equity Tier 1 (CET1) de 16,4 % (avec mesures transitoires) le positionne parmi les banques européennes les plus sûres.

Le dispositif de gestion des risques du groupe est défini en adéquation avec son profil de risques et sa stratégie, et les systèmes de gestion des risques appropriés.

IV.1.2 – APPÉTENCE AUX RISQUES

Le cadre d'appétence aux risques du Groupe Crédit Mutuel CM11 émane de la volonté du groupe de se doter d'un cadre général exprimant ses principes fondamentaux en matière de risques. Ils découlent de son identité mutualiste et de son choix de la bancassurance de détail.

En synthèse, la politique de tolérance aux risques du Groupe Crédit Mutuel CM11 a pour but de :

- donner à la Direction générale et au Conseil d'administration un niveau de confiance et de confort acceptable quant à la compréhension et à la gestion de la gamme complète des risques en lien avec l'atteinte des objectifs du groupe,
- être mise en œuvre à tous les niveaux du groupe pour obtenir une vision globale et permettre une harmonisation des bonnes pratiques,
- identifier les événements potentiels susceptibles d'affecter le groupe ainsi que la gestion des risques.

La politique de tolérance aux risques constitue un cadre cohérent pour un développement des différentes activités du groupe conforme aux valeurs du Crédit Mutuel. Elle est destinée à favoriser une culture de la gestion du risque forte et proactive. Elle est fondée sur une vision à moyen et long terme et intégrée dans le processus de prise de décision.

L'application des principes de tolérance aux risques est contrôlée et supervisée par l'Audit Groupe, la Conformité et la Fonction de Gestion des Risques.

La politique de tolérance aux risques est prise en compte lors de l'élaboration des objectifs stratégiques, financiers et de développement commercial au service des sociétaires et clients.

La politique de tolérance aux risques résulte des orientations stratégiques fixées par la Direction générale et le Conseil d'administration. Elle permet notamment de :

- s'engager dans des activités pour lesquelles le groupe s'est assuré que les risques sont compris, maîtrisés et gérés adéquatement,
- rechercher un niveau et un horizon de rentabilité qui ne soient pas au détriment d'une saine gestion des risques,
- présenter les profils de risques des métiers et entités au regard des résultats, de leur consommation de fonds propres et des besoins de financement générés,
- identifier les risques en amont et les gérer de façon proactive en préservant le profil prudentiel de risques de l'entreprise.

Le Groupe Crédit Mutuel CM11 a fondé la définition de sa politique de risques sur 3 piliers majeurs :

- Le processus ICAAP (*Internal Capital Adequacy Assessment Process, Procédure d'évaluation de l'adéquation du Capital*) : en conclusion de l'analyse des risques, le niveau de fonds propres est estimé suffisant pour couvrir l'exposition aux risques ; le rapport ICAAP, élaboré selon la méthodologie de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM), et les projections de capital économique et de ratio d'adéquation de fonds propres à horizon 3 ans, sont mis à jour annuellement et présentés au Comité des Risques Groupe (CRG) et au Comité de Suivi des Risques Groupe (CSRG).
- Le processus ILAAP (*Internal Liquidity Adequacy Assessment Process, Procédure d'évaluation de l'adéquation de la liquidité*) : la politique de tolérance au risque de liquidité du Groupe Crédit Mutuel CM11 est marquée par une grande prudence pour garantir le refinancement durable des activités ; son suivi est effectué par les comités de contrôle et les comités opérationnels ; afin d'identifier, de mesurer et de gérer le risque de liquidité, tout en répondant aux besoins des entités et métiers, l'ALM et le Refinancement ont mis en place des indicateurs de gestion accompagnés de limites et de seuils d'alerte ; des scénarios de stress réglementaires et internes permettent de vérifier régulièrement la robustesse du dispositif opérationnel.
- La mise en place d'un dispositif complet de limites : plusieurs systèmes de limites couvrent l'essentiel des activités et des risques à savoir des limites sur les risques de crédit (limites de concentration unitaire, limites sectorielles, limites pays, souverains et géographiques, limites propres à chaque commission des engagements thématique, limites décentralisées dans chaque groupe régional pour la banque de réseau), des limites sur les risques de taux – liquidité – ALM, des limites sur les activités de marché (limites par métiers, Corps de règles, indicateurs de risques et niveaux d'alerte exhaustifs).

IV.1.3 – GOUVERNANCE DES RISQUES

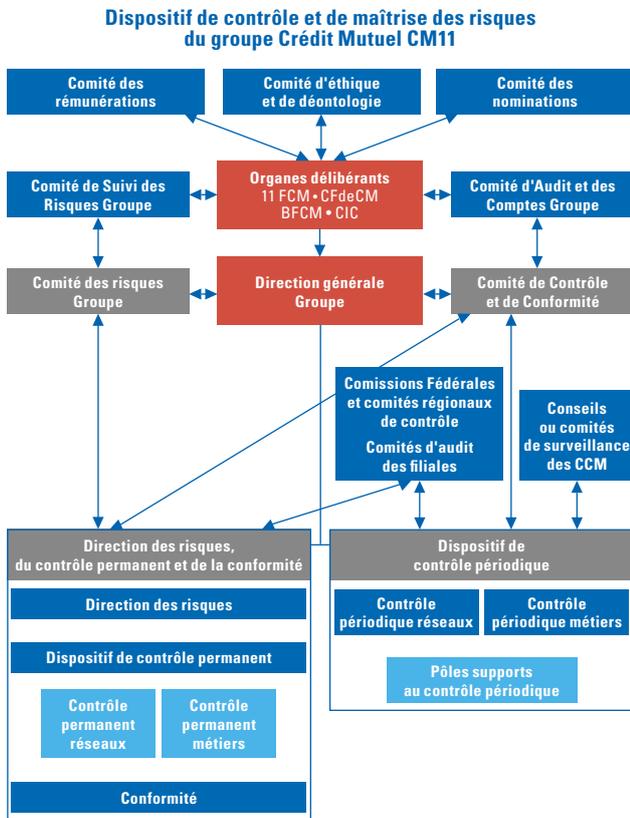
Le dispositif de gouvernance des risques du groupe s'articule autour des :

- instances dirigeantes qui sont le conseil d'administration (organe de direction dans sa fonction de surveillance) et la direction générale (organe de direction dans sa fonction exécutive) et
- trois lignes de défense participant à la gestion des risques du groupe : les départements opérationnels (première ligne), la Direction des Risques du Contrôle et de la Conformité (deuxième ligne) et le contrôle périodique (troisième ligne).

L'efficacité de la mise en œuvre de l'appétence aux risques du groupe repose sur l'articulation des instances dirigeantes avec les différentes lignes participant à la gestion des risques. Cette articulation est assurée à travers les différents comités tech-

1. Les indicateurs résultant des QIS dédiés à leur identification sont rendus publics sur le site institutionnel du groupe dans le document intitulé "indicateurs de systémicité".

riques, spécialisés par type de risque et les réunions du conseil d'administration auxquelles participent les dirigeants effectifs et le directeur des risques du groupe.



IV.1.4 – STRUCTURE ET ORGANISATION DE LA FONCTION CHARGÉE DE LA GESTION DU RISQUE

Les accords de Bâle relatifs à la gestion des risques par les établissements de crédit ont contribué à l'émergence d'une fonction risque au niveau du Groupe Crédit Mutuel CM11, indépendante des unités en charge de mettre en place ou de renouveler les lignes de crédit. Celle-ci est animée par la Direction des Risques, du Contrôle et de la Conformité du Crédit Mutuel CM11 rattachée à la Direction générale.

La Direction des Risques, du Contrôle et de la Conformité regroupe notamment les risques de crédits, les risques de taux, de liquidité et de marché, les risques opérationnels, les risques de conformité et le contrôle permanent. Elle est structurée en trois pôles : l'équipe Risques, l'équipe Contrôle Permanent et la Conformité.

L'équipe Risques recense les principaux risques auxquels le groupe est exposé en consolidé au moyen d'outils et de méthodologies développés par le Groupe Crédit Mutuel et intégrant des mesures quantitatives et qualitatives d'appréciation des risques. Elle anime la filière risque et définit et/ou valide les procédures du Groupe Crédit Mutuel CM11 préalablement à leur présentation aux instances décisionnaires.

La Direction des Risques, du Contrôle et de la Conformité participe aux travaux menés dans le Groupe Crédit Mutuel concernant l'enrichissement et la mise à jour des méthodologies du dispositif bâlois présentées pour validation au sein de groupes de travail dédiés. Une équipe spécialisée de la CNCM sur les risques de crédit assure la gestion et le back-testing des modèles, le calcul et le suivi des paramètres. Une équipe dédiée aux risques opérationnels de la CNCM mesure les risques avérés et potentiels, suit l'impact des actions de réduction des risques, élabore le reporting et analyse les principaux risques.

Dans le cadre de la gouvernance du groupe, la Direction des Risques du Contrôle et de la Conformité rend compte de ses travaux auprès de l'organe exécutif via le Comité des Risques Groupe (CRG) et à l'organe délibérant via le Comité de Suivi des Risques Groupe (CSRG). Un tableau de bord des principaux risques du groupe est adressé par la Direction des risques au CRG et au CSRG préalablement aux réunions.

Le CRG, auquel assistent notamment le Directeur des risques et le Directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel se réunit quatre fois par an pour passer en revue les principaux risques du groupe.

Le CSRG assiste le Conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel dans l'examen des risques portés par l'ensemble du groupe. Le CSRG, dont les membres sont désignés par le Conseil d'administration, se réunit quatre fois par an afin notamment d'apprécier la qualité des risques, d'examiner la qualité des engagements, les dépassements éventuels de limites ou de seuils d'alerte.

IV.1.5 – POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES

La politique de gestion des risques et les dispositifs mis en place sont indiqués dans le chapitre "III.3 – Gestion des risques du Groupe Crédit Mutuel CM11".

IV.2 – CHAMP D'APPLICATION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE

En application des dispositions du règlement UE n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (dit "CRR"), les périmètres comptable et prudentiel se composent des mêmes entités, seule la méthode de consolidation change.

Pour le Groupe Crédit Mutuel CM11, la méthode de consolidation diffère notamment pour les entités relevant du secteur des assurances, du pôle presse et les fonds communs de titrisation qui sont consolidés par mise en équivalence, quel que soit le pourcentage de contrôle.

La composition du périmètre de consolidation prudentiel rapproché du périmètre comptable du Groupe Crédit Mutuel CM11 au 31 décembre 2017 se présente comme suit :

tableau 1 DESCRIPTION DES ÉCARTS ENTRE LES PÉRIMÈTRES DE CONSOLIDATION (LI3)

Nom de l'entité	Méthode de consolidation comptable	Méthode de réglementaire				Description de l'entité
		Consolidation intégrale	Consolidation proportionnelle	Ni consolidation, ni déduite ¹	Déduite	
Bancas	Mise en équivalence		X			B. Filiales du réseau bancaire
Banque de Tunisie	Mise en équivalence			X		F. Logistique et Holding
Banque du Groupe Casino	Mise en équivalence		X			B. Filiales du réseau bancaire
Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE)	Mise en équivalence			X		F. Logistique et Holding
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	Mise en équivalence			X		F. Logistique et Holding
FCT CM-CIC Home loans	Consolidation intégrale			X		B. Filiales du réseau bancaire
Lyf SA (ex Fivory)	Mise en équivalence		X			B. Filiales du réseau bancaire
Euro Automatic Cash	Mise en équivalence		X			F. Logistique et Holding
EI Telecom	Consolidation intégrale			X		F. Logistique et Holding
Euro Protection Surveillance	Consolidation intégrale			X		F. Logistique et Holding
Lyf SAS (ex Fivory SAS)	Mise en équivalence		X			F. Logistique et Holding
Groupe Républicain Lorrain Communication (GRLC)	Consolidation intégrale			X		F. Logistique et Holding
L'Est Républicain	Consolidation intégrale			X		F. Logistique et Holding
SAP Alsace	Consolidation intégrale			X		F. Logistique et Holding
Société d'Investissements Médias (SIM)	Consolidation intégrale			X		F. Logistique et Holding
Société de Presse Investissement (SPI)	Consolidation intégrale			X		F. Logistique et Holding
ACM GIE	Consolidation intégrale			X		G. Sociétés d'assurance
ACM IARD	Consolidation intégrale			X		G. Sociétés d'assurance
ACM Nord IARD	Mise en équivalence			X		G. Sociétés d'assurance
ACM RE	Consolidation intégrale			X		G. Sociétés d'assurance
ACM Services	Consolidation intégrale			X		G. Sociétés d'assurance
ACM Vie SA	Consolidation intégrale			X		G. Sociétés d'assurance
ACM Vie, Société d'Assurance Mutuelle	Consolidation intégrale			X		G. Sociétés d'assurance
Agrupació AMCI d'Assegurances i Reassegurances S.A.	Consolidation intégrale			X		G. Sociétés d'assurance
Agrupación pensiones, entidad gestora de fondos de pensiones, S.A. (ex Agrupació Bankpyme Pensiones)	Consolidation intégrale			X		G. Sociétés d'assurance
Agrupació serveis administratius	Consolidation intégrale			X		G. Sociétés d'assurance
AMDIF	Consolidation intégrale			X		G. Sociétés d'assurance
Amgen Seguros Generales Compañía de Seguros y Reaseguros SA	Consolidation intégrale			X		G. Sociétés d'assurance
AMSYR	Consolidation intégrale			X		G. Sociétés d'assurance
Asesoramiento en Seguros y Previsión Atlantis SL	Consolidation intégrale			X		G. Sociétés d'assurance
Asistencia Avançada Barcelona	Consolidation intégrale			X		G. Sociétés d'assurance
ASTREE Assurances	Mise en équivalence			X		G. Sociétés d'assurance
Atlantis Asesores SL	Consolidation intégrale			X		G. Sociétés d'assurance

Nom de l'entité	Méthode de consolidation comptable	Méthode de réglementaire				Description de l'entité
		Consolidation intégrale	Consolidation proportionnel	Ni consolidation, ni déduite ¹	Déduite	
Atlantis Correduría de Seguros y Consultoría Actuarial SA	Consolidation intégrale			X		G. Sociétés d'assurance
Atlantis Vida, Compañía de Seguros y Reaseguros SA	Consolidation intégrale			X		G. Sociétés d'assurance
GACM España	Consolidation intégrale			X		G. Sociétés d'assurance
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	Consolidation intégrale			X		G. Sociétés d'assurance
ICM Life	Consolidation intégrale			X		G. Sociétés d'assurance
MTRL	Consolidation intégrale			X		G. Sociétés d'assurance
NELB (North Europe Life Belgium)	Mise en équivalence			X		G. Sociétés d'assurance
Partners	Consolidation intégrale			X		G. Sociétés d'assurance
Procourtage	Consolidation intégrale			X		G. Sociétés d'assurance
Royale Marocaine d'Assurance (ex RMA Watanya)	Mise en équivalence			X		G. Sociétés d'assurance
Serenis Assurances	Consolidation intégrale			X		G. Sociétés d'assurance
Voy Mediación	Consolidation intégrale			X		G. Sociétés d'assurance
Affiches d'Alsace Lorraine	Consolidation intégrale			X		H. Autres sociétés
Alsacienne de Portage des DNA	Consolidation intégrale			X		H. Autres sociétés
Distripub	Fusionnée			X		H. Autres sociétés
Est Bourgogne Médias	Consolidation intégrale			X		H. Autres sociétés
Foncière Massena	Consolidation intégrale			X		H. Autres sociétés
France Régie	Consolidation intégrale			X		H. Autres sociétés
Groupe Dauphiné Media	Consolidation intégrale			X		H. Autres sociétés
Groupe Progrès	Consolidation intégrale			X		H. Autres sociétés
Groupe Républicain Lorrain Imprimeries (GRLI)	Consolidation intégrale			X		H. Autres sociétés
Jean Bozzi Communication	Fusionnée			X		H. Autres sociétés
Journal de la Haute Marne	Mise en équivalence			X		H. Autres sociétés
La Liberté de l'Est	Consolidation intégrale			X		H. Autres sociétés
La Tribune	Consolidation intégrale			X		H. Autres sociétés
Le Dauphiné Libéré	Consolidation intégrale			X		H. Autres sociétés
Le Républicain Lorrain	Consolidation intégrale			X		H. Autres sociétés
Les Dernières Nouvelles d'Alsace	Consolidation intégrale			X		H. Autres sociétés
Lumedia	Mise en équivalence			X		H. Autres sociétés
Mediaportage	Consolidation intégrale			X		H. Autres sociétés
Presse Diffusion	Consolidation intégrale			X		H. Autres sociétés
Publprint Province n°1	Consolidation intégrale			X		H. Autres sociétés
Républicain Lorrain Communication	Consolidation intégrale			X		H. Autres sociétés
Républicain Lorrain - TV News	Consolidation intégrale			X		H. Autres sociétés
SCI ACM	Consolidation intégrale			X		H. Autres sociétés
SCI Cotentin	Consolidation intégrale			X		H. Autres sociétés
SCI Le Progrès Confluence	Consolidation intégrale			X		H. Autres sociétés
SCI Provence Bureaux	Consolidation intégrale			X		H. Autres sociétés
SCI Rue de Londres	Consolidation intégrale			X		H. Autres sociétés
SCI St Augustin	Consolidation intégrale			X		H. Autres sociétés
SCI Tombe Issoire	Consolidation intégrale			X		H. Autres sociétés
Société d'Édition de l'Hebdomadaire du Louhannais et du Jura (SEHLJ)	Consolidation intégrale			X		H. Autres sociétés

1. Entités rentrant dans la franchise de déduction des fonds propres.

**Tableau 2 DIFFÉRENCES ENTRE LES PÉRIMÈTRES DE CONSOLIDATION COMPTABLE ET RÉGLEMENTAIRE
ET AFFECTATION DES LIGNES DES ÉTATS FINANCIERS DANS LES CATÉGORIES DE RISQUES RÉGLEMENTAIRES (LI1)**

En millions d'euros	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	Valeurs comptables des éléments :				
			Soumis au cadre du risque de crédit	Soumis au cadre du risque de contrepartie ¹	Soumis aux dispositions relatives à la titrisation	Soumis au cadre du risque de marché ¹	Non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres
Actif							
Caisse, Banques centrales	57 049	57 049	57 049	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	32 742	14 780	2 686	3 272	-	12 094	-
Inst. dérivés de couverture - Actif	3 010	3 010	-	3 010	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	103 164	30 652	25 729	-	4 923	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédits	37 609	35 628	27 485	7 850	-	-	294
Prêts et créances sur la clientèle	344 942	346 453	338 336	8 117	-	-	-
Écart de rééval des PTF couverts en taux	429	429	429	-	-	-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	10 720	10 020	10 020	-	-	-	-
Actifs d'impôt courants	1 832	1 653	1 653	-	-	-	-
Actifs d'impôt différés	1 255	678	674	-	-	-	4
Autres actifs	13 991	13 592	8 468	5 124	-	-	-
Actifs non courants dest. à être cédés	119	-	-	-	-	-	-
Participations dans les entreprises MEE	1 744	9 399	8 681	-	-	-	718
Immeubles de placement	2 816	73	73	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	2 969	2 703	2 703	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	690	555	-0	-	-	-	555
Écart d'acquisition	4 118	3 927	-	-	-	-	3 927
Total Actif	619 199	530 600	480 714	27 372	4 923	12 094	5 497

En millions d'euros	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	Valeurs comptables des éléments :					
			Soumis au cadre du risque de crédit	Soumis au cadre du risque de contrepartie ¹	Soumis aux dispositions relatives à la titrisation	Soumis au cadre du risque de marché ¹	Non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres	
Passif								
Banques centrales - Passif	285	285	-	-	-	-	285	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	9 821	5 463	-	20	-	5 463	-20	
Inst. dérivés de couverture - Passif	3 254	3 254	-	3 254	-	-	-	
Dettes envers les États de crédit	43 890	43 576	-	13 642	-	-	29 933	
Dettes envers la clientèle	288 532	298 906	-	2 017	-	-	296 889	
Dettes représentées par un titre	112 431	117 415	-	-	-	-	117 415	
Écart de réévaluation des PTF couverts en taux	-518	-518	-	-	-	-	-518	
Passifs d'impôt courants	831	705	-	-	-	-	705	
Passifs d'impôt différés	1 273	540	537	-	-	-	3	
Autres passifs	11 207	10 417	-	3 507	-	-	6 910	
Dettes liées aux actifs dest. être cédés	14	-	-	-	-	-	-	
Prov. techniques des contrats d'assur.	96 423	-0	-	-	-	-	-0	
Provisions	3 041	2 227	-	-	-	-	2 227	
Dettes subordonnées	7 725	8 527	-	-	-	-	8 527	
Capitaux propres totaux	40 990	39 803	-	-	-	-	39 803	
Capitaux propres - part du groupe	38 600	38 600	-	-	-	-	38 600	
Capital et primes liées	6 010	6 010	-	-	-	-	6 010	
Réserves consolidées - Groupe	29 035	29 035	-	-	-	-	29 035	
Gains ou pertes latents - Groupe	1 347	1 347	-	-	-	-	1 347	
Résultat consolidé - Groupe	2 208	2 208	-	-	-	-	2 208	
Capitaux propres - Intérêts minoritaires	2 390	1 203	-	-	-	-	1 203	
Total Passif	619 199	530 600	537	22 440	-	5 463	502 159	

1. Certains éléments peuvent être soumis à la fois à des exigences de fonds propres pour le cadre de risque de contrepartie et le cadre de risque de marché.

**Tableau 3 PRINCIPALES SOURCES DE DIFFÉRENCES ENTRE LES MONTANTS RÉGLEMENTAIRES
DES EXPOSITIONS ET LES VALEURS COMPTABLES DANS LES ÉTATS FINANCIERS (LI2)**

31/12/2017 En millions d'euros	Total des éléments soumis	Éléments soumis au :			
		Cadre du risque de crédit	Cadre du risque de contrepartie	Dispositions relatives à la titrisation	Cadre du risque de marché
Valeur comptable de l'actif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau LI1)	528 375	483 986	27 372	4 923	12 094
Valeur comptable du passif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau LI1)	28 441	537	22 440	-	5 463
Total net sur le périmètre de consolidation réglementaire	499 934	483 448	4 932	4 923	6 631
Engagements Hors Bilan	116 203	115 911		292	
Ecart de valorisation sur HB	-79 790	-79 790			
Écarts de valorisation	3 663		3 663		
Écarts découlant des règles de compensation différentes, autres que ceux déjà inscrits à la ligne 2 ¹	1 199		3 117		-1 918
Écarts découlant de la prise en compte des provisions	3 988	3 988		-0	
Écarts découlant des filtres prudentiels	-	-			
Autres	224	224		0	
Valeur réglementaire des expositions	545 420	523 780	11 712	5 215	4 712

1. Risque de contrepartie : les positions nettes compensées créditrices sont exclues du risque de contrepartie.

IV.3 – FONDS PROPRES

IV.3.1 – COMPOSITION DES FONDS PROPRES

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément à la partie I du règlement UE n°575/2013 du parlement européen et du conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et modifiant le règlement UE n°648/2012 (dit "CRR"), complété par des normes techniques (règlements délégués, et d'exécution UE de la Commission Européenne).

Les fonds propres sont désormais constitués par la somme :

- des fonds propres de catégorie 1 : comprenant les fonds propres de base de catégorie 1 nets de déductions (*Common Equity Tier 1* - CET1), et les fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) nets de déductions,
- des fonds propres de catégorie 2 nets de déductions.

Le règlement européen prévoit une période transitoire de mise en conformité des établissements de crédit. À ce titre, certains éléments de fonds propres bénéficient de clauses transitoires.

LES FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1

Les fonds propres de base de catégorie 1 (*Common Equity Tier 1* "CET 1") correspondent aux instruments de capital social et aux primes d'émission associées, aux réserves (dont celles sur les autres éléments du résultat global accumulés), aux résultats non distribués. Il est exigé une totale flexibilité des paiements et les instruments doivent être perpétuels.

Les fonds propres additionnels de catégorie 1 (*Additional Tier 1* "AT1") correspondent aux instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement (en particulier les sauts dans la rémunération). Les instruments d'AT1 sont sujets à un mécanisme d'absorption des pertes qui

se déclenche lorsque le ratio de CET1 est inférieur à un seuil qui doit au minimum être fixé à 5,125 %. Les instruments peuvent être convertis en actions ou bien subir une réduction de leur nominal. La totale flexibilité des paiements est exigée : suspension du versement des coupons à la discrétion de l'émetteur.

L'article 92, paragraphe 1 du CRR fixe un ratio minimum de fonds propres de base de catégorie 1 à 4,5 % et un ratio minimum de fonds propres de catégorie 1 à 6 %.

Les fonds propres de base de catégorie 1 sont déterminés à partir des capitaux propres comptables du groupe², calculés sur le périmètre prudentiel, après application des "filtres prudentiels" et d'un certain nombre d'ajustements réglementaires.

Les filtres prudentiels

Dans la réglementation antérieure, les plus-values latentes étaient filtrées des fonds propres de base en vertu de l'article 2bis du règlement n°90-02 (en cours d'abrogation) et, selon le principe de symétrie, la valeur d'exposition, pour le calcul des risques pondérés, notamment pour la valeur d'exposition sur actions, n'en tenait pas compte.

Malgré la disparition, en cible, des filtres prudentiels sur les plus et moins-values latentes (article 35 du CRR), ces filtres et leur traitement symétrique au niveau des expositions continuent partiellement à s'appliquer durant la phase transitoire comme suit :

Alors qu'en cible, les filtres prudentiels seront amenés à disparaître, ceux-ci sont progressivement levés durant la phase transitoire, comme suit :

- les plus-values latentes (hormis Cash Flow Hedge) sont exclues en 2017 à 20 %,

2. Cf. tableau : "Rapprochement bilan financier / bilan réglementaire / fonds propres".

- quant aux moins-values : le SGACPR a décidé d'accélérer le calendrier en imposant leur intégration à 100 % dès 2014.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} octobre 2016 et conformément aux nouvelles dispositions introduites par la BCE (règlement (UE) n°2016/445), les plus et moins-values latentes sur titres souverains ne font plus l'objet d'un traitement dérogatoire pour les établissements significatifs et sont filtrées à hauteur de 20 % en 2017.

La compensation entre plus et moins-values latentes se fait portefeuille par portefeuille.

Les différences sur mise en équivalence des participations sont réparties entre les réserves et le report à nouveau, d'une part, et le résultat intermédiaire, d'autre part, en fonction des catégories de capitaux propres dans lesquelles elles trouvent leur origine.

En revanche, les plus ou moins-values latentes enregistrées comptablement directement en capitaux propres du fait d'une opération de couverture de flux de trésorerie ainsi que celles relatives aux autres instruments financiers, comprenant les instruments de dettes continuent à être neutralisées.

Les autres ajustements en CET1 concernent principalement :

- l'anticipation de la distribution des dividendes ;
- la déduction des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels ;
- la différence négative entre les provisions et les pertes attendues ainsi que les pertes attendues sur actions ;
- les ajustements de valeur dus aux exigences d'évaluation prudente ;
- les impôts différés actif dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporaires nets des passifs d'impôts associés ;
- les pertes ou les gains enregistrés par l'établissement sur ses passifs évalués à la juste valeur, et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement ;
- les pertes et les gains en juste valeur des instruments dérivés au passif du bilan de l'établissement et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement ;
- les détentions directes, indirectes et synthétiques détenues dans des instruments CET1 d'entité du secteur financier dès lors qu'elles dépassent une franchise de 10 % du CET1.

LES FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2

Les fonds propres de catégorie 2 correspondent aux instruments de dette subordonnée d'une durée minimale de 5 ans. Les incitations au remboursement anticipé sont interdites.

Le montant des "fonds propres éligibles" s'avère plus restreint. Cette notion est utilisée pour le calcul des seuils des grands risques et des participations non financières pondérées à 1250 %, il s'agit de la somme des :

- fonds propres de catégorie 1, et
- fonds propres de catégorie 2, plafonnés à 1/3 des fonds propres de catégorie 1.

tableau 4 **RAPPROCHEMENT BILAN FINANCIER /
BILAN RÉGLEMENTAIRE / FONDS PROPRES**

En millions d'euros	Consolidation Comptable	Consolidation Prudentielle	Écart
Capitaux propres	40 803	39 767	
Capitaux propres part du groupe – Hors OCI	37 253	37 253	
Capital souscrit et primes d'émissions	6 010	6 010	-
Réserves consolidées – Groupe	29 035	29 035	-
Résultat consolidé – Groupe	2 208	2 208	-
Capitaux propres Intérêts minoritaires – Hors OCI	2 203	1 167	
Réserves consolidées Intérêts minoritaires	1 984	1 039	945
Résultat consolidé Intérêts minoritaires	219	128	91
Gains ou pertes latents Part du Groupe	1 347	1 347	-
dont instruments de capitaux propres	931	932	
dont instruments de dettes	739	739	-
dont couverture de flux de trésorerie	4	4	-
Gains ou pertes latents Intérêts minoritaires	187	36	151
Autres éléments bilantiels			
Immobilisations incorporelles ^a	690	555	135
Écart d'acquisition (y compris inclus dans la valeur des titres mis en équivalence)	4 656	4 645	11
Impôts différés			
Actifs	1 255	678	577
dont IDA sur déficit fiscal	4	4	-
Passifs	1 273	540	733
dont IDP sur immobilisations incorporelles ^b	52	52	-
Dettes subordonnées	7 725	8 527	-802

En millions d'euros	CET1	AT1	AT2
Fonds propres	32 611	1 146	6 539
Fonds Propres - part du groupe¹	38 224		
Capital appelé versé et primes d'émission *	5 992		
Résultats antérieurs non distribués	30 105		
Bénéfice ou perte (part du groupe)	2 208		
(-) Part des bénéfices intermédiaires ou de fin d'exercice non éligible	-81		
Fonds Propres - Intérêts minoritaires²	622	64	101
Intérêts minoritaires éligibles *	622	64	101
Gains ou pertes latents - part du groupe³	173		40
dont instruments de capitaux propres *	303		40
dont instruments de dettes *	132		
dont Réserve de couverture de flux de trésorerie	4		
Autres éléments bilantiels entrant dans le calcul des Fonds propres	-6 408	1 082	6 398
(-) Montant brut des autres immobilisations incorporelles y compris IDP sur immobilisations incorporelles (a-b) ⁴	-503		
(-) Écart d'acquisition en immobilisations incorporelles	-4 645		
(-) IDA dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles nets des passifs d'impôts associés ⁵	-1		
Dettes subordonnées *		1 082	6 092
Déductions et filtres prudentiels (détails page suivante)		-	306

Les astérisques (*) indiquent l'existence de clauses transitoires.

Les écarts avec le bilan prudentiel numérotés ci-dessus sont expliqués comme suit :

1. L'écart reflète le traitement requis dans la notice du SGACPR relatif aux PMV portées par les sociétés consolidées par MEE (cf point 3).
2. Les intérêts minoritaires sont soumis à un calcul spécifique dans le cadre du CRR.
3. L'écart reflète le traitement requis dans la notice du SGACPR relatif aux PMV portées par les sociétés consolidées par MEE (cf point 1).
4. Le montant des immobilisations incorporelles déduit des fonds propres comprend les impôts différés passifs associés.
5. Les impôts différés actif et passif sont soumis à un traitement spécifique dans le cadre du règlement européen.
6. Les dettes subordonnées retenues en fonds propres diffèrent de la comptabilité en raison d'éléments considérés comme non éligibles par le règlement CRR, et du calcul d'une réfaction réglementaire sur les 5 dernières années pour les dettes à durée déterminée.

En millions d'euros	CET1	AT1	AT2
Détails des déductions et filtres prudentiels	-1 259	-	306
(-) Positions de titrisation qui peuvent sur option faire l'objet d'une pondération de 1250 %	-294		
(-) Instruments d'entités pertinentes dans lesquelles l'établissement ne détient pas un investissement significatif *	-	-	-
(-) Instruments d'entités pertinentes dans lesquelles l'établissement détient un investissement significatif *	-	-	-
Déductions excédentaires par niveau de fonds propres	-	-	-
En IRB, différence négative entre les provisions et les pertes attendues	-919		
En IRB, différence positive entre les provisions et les pertes attendues			48
Ajustements du risque de crédit (Approche standard)			258
Filtre prudentiel : Réserve de couverture de flux de trésorerie	-4		
Filtre prudentiel : Ajustements de valeurs dus aux exigences d'évaluation prudente	-38		
Filtre prudentiel : Pertes ou gains à la JV résultant du propre risque de crédit lié aux instruments dérivés passif	-5		
Autres	-		-

Tableau 5.1 PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES (CET1)

Émetteur	CM11 - Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	CM11 - Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	969500LFTDNMONT2EP08	969500LFTDNMONT2EP08
Droit régissant l'instrument	Loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, et article L512-1 du Code Monétaire et Financier	Loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, et article L512-1 du Code Monétaire et Financier
Traitement réglementaire		
Règles transitoires CRR	Fonds propres de base de catégorie 1	Fonds propres de base de catégorie 1
Règles CRR après transition	Fonds propres de base de catégorie 1	Fonds propres de base de catégorie 1
Éligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Individuel et (sous-) consolidé	Individuel et (sous-) consolidé
Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	Parts sociales de type A Liste publiée par l'ABE (article 26, paragraphe 3 du CRR)	Parts sociales de type B Liste publiée par l'ABE (article 26, paragraphe 3 du CRR)
Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	196,86 M€	5 794,84 M€
Valeur nominale de l'instrument	15	1
Prix d'émission	15	1
Prix de rachat	15	1
Classification comptable	Capitaux Propres	Capitaux Propres
Date d'émission initiale	Variable	Variable
Perpétuelle ou à durée déterminée	Perpétuel	Perpétuel
Échéance initiale	N/A	N/A
Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Non	Non
Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	N/A	N/A
Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	N/A	N/A
Coupons/dividendes		
Dividende/coupon fixe ou flottant	N/A	Flottant
Taux de coupon et indice éventuel associé	N/A	N/A
Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non	Non
Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Pleine discrétion	Pleine discrétion
Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Pleine discrétion	Pleine discrétion
Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step up) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non
Cumulatif ou non cumulatif	Non cumulatif	Non cumulatif
Convertible ou non-convertible	Non convertible	Non convertible
Si convertible, déclencheur de la conversion (trigger)	N/A	N/A
Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A	N/A
Si convertible, taux de conversion	N/A	N/A
Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A	N/A
Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A	N/A
Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A	N/A
Caractéristiques en matière de réduction du capital	Oui	Oui
Si réduction, déclencheur de la réduction	Sur décision de l'assemblée générale des associés ou, en cas de résolution, sur décision du collège de résolution de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en vertu des pouvoirs qu'il tient de l'article L. 613-31-16 du Code Monétaire et Financier	Sur décision de l'assemblée générale des associés ou, en cas de résolution, sur décision du collège de résolution de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en vertu des pouvoirs qu'il tient de l'article L. 613-31-16 du Code Monétaire et Financier
Si réduction, totale ou partielle	Réduction totale ou partielle	Réduction totale ou partielle
Si réduction, permanente ou provisoire	Permanente	Permanente

Émetteur	CM11 - Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	CM11 - Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	N/A	N/A
Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Rang inférieur à toutes les autres créances	Rang inférieur à toutes les autres créances
Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non
Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A	N/A

N/A : Non applicable.

tableau 5.2 PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES (AT1)

Émetteur	Banque fédérative du Crédit Mutuel	Banque fédérative du Crédit Mutuel
Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	XS0207764712	XS0212581564
Droit régissant l'instrument	Anglais sauf subordination	Anglais sauf subordination
Traitement réglementaire		
Règles transitoires CRR	60 % fonds propres additionnels de catégorie 1 40 % fonds propres de catégorie 2	60 % fonds propres additionnels de catégorie 1 40 % fonds propres de catégorie 2
Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
Éligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Consolidé	Consolidé
Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	– TSS – art. 52 et suivants du CRR – art. 484 et suivants du CRR	– TSS – art. 52 et suivants du CRR – art. 484 et suivants du CRR
Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	737,40 M€	250,00 M€
Valeur nominale de l'instrument	750,00 M€	250,00 M€
Prix d'émission	750,00 M€	250,00 M€
Prix de rachat	750,00 M€	250,00 M€
Classification comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
Date d'émission initiale	12/15/2004	2/25/2005
Perpétuelle ou à durée déterminée	Perpétuel	Perpétuel
Échéance initiale	Sans échéance	Sans échéance
Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui	Oui
Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	– Option de rachat pour la totalité de la souche à la main de l'émetteur: le 15/12/2014 au pair. – Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux ("tax call"): à tout moment au pair. – Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 1: à tout moment au pair. – Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déconsolidation de l'émetteur du groupe CM11: à tout moment au pair.	– Option de rachat pour la totalité de la souche à la main de l'émetteur: 25/02/2015 au pair. – Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux ("tax call"): à tout moment au pair. – Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 1: à tout moment au pair. – Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déconsolidation de l'émetteur du groupe CM11: à tout moment au pair.
Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	À chaque date de paiement d'intérêts postérieure au 15/12/2014, pour la totalité de la souche	À chaque date de paiement d'intérêts postérieure au 25/02/2015, pour la totalité de la souche
Coupons / dividendes		
Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe devenant flottant	Fixe devenant flottant
Taux de coupon et indice éventuel associé	6 % puis, à compter du 15/12/2005, EUR CMS10 + 0,10 % avec cap à 8 %	7 % puis, à compter du 25/02/2006, EUR CMS10 + 0,10 % avec cap à 8 %

INFORMATIONS RELATIVES AU PILIER 3 DES ACCORDS DE BÂLE
TELS QUE TRANSPOSÉS DANS LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE
FONDS PROPRES

IV

Émetteur	Banque fédérative du Crédit Mutuel	Banque fédérative du Crédit Mutuel
Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non	Non
Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Discrétion partielle: clause de "compulsory interest provisions" (dividend pusher)	Discrétion partielle: clause de "compulsory interest provisions" (dividend pusher)
Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Pleine discrétion	Pleine discrétion
Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step up) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non
Cumulatif ou non cumulatif	Non cumulatif	Non cumulatif
Convertible ou non-convertible	Non	Non
Si convertible, déclencheur de la conversion (trigger)	N/A	N/A
Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A	N/A
Si convertible, taux de conversion	N/A	N/A
Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A	N/A
Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A	N/A
Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A	N/A
Caractéristiques en matière de réduction du capital	Oui	Oui
Si réduction, déclencheur de la réduction	Événement lié au superviseur tant suite à une détérioration du ratio de solvabilité que suite à sa pleine discrétion, et si une augmentation de capital n'a pas été autorisée ou a été insuffisante.	Événement lié au superviseur tant suite à une détérioration du ratio de solvabilité que suite à sa pleine discrétion, et si une augmentation de capital n'a pas été autorisée ou a été insuffisante.
Si réduction, totale ou partielle	Réduction totale ou partielle	Réduction totale ou partielle
Si réduction, permanente ou provisoire	Temporaire ou permanente	Temporaire ou permanente
Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	Reconstitution du principal si retour à la santé financière, i.e. deux résultats nets consolidés positifs consécutivement après la fin de l'intervention du superviseur.	Reconstitution du principal si retour à la santé financière, i.e. deux résultats nets consolidés positifs consécutivement après la fin de l'intervention du superviseur.
Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Instrument dit super subordonné, c'est-à-dire subordonné aux éventuels Prêts participatifs et titres participatifs, aux instruments subordonnés ordinaires et aux instruments non subordonnés.	Instrument dit super subordonné, c'est-à-dire subordonné aux éventuels Prêts participatifs et titres participatifs, aux instruments subordonnés ordinaires et aux instruments non subordonnés.
Existence de caractéristiques non conformes	Oui (mais admis à l'AT1 au titre du régime transitoire)	Oui (mais admis à l'AT1 au titre du régime transitoire)
Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	Caractéristiques non conformes aux instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1: – discrétion partielle: clause de "compulsory interest provisions" (dividend pusher). – clause de retour à meilleur fortune non discrétionnaire.	Caractéristiques non conformes aux instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1: – discrétion partielle: clause de "compulsory interest provisions" (dividend pusher). – clause de retour à meilleur fortune non discrétionnaire.

Émetteur	Banque fédérative du Crédit Mutuel
Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	XS0393640346
Droit régissant l'instrument	Anglais sauf subordination
Traitement réglementaire	
Règles transitoires CRR	Fonds propres additionnels de catégorie 1
Règles CRR après transition	Inéligible
Éligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Consolidé
Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	– TSS – art. 52 et suivants du CRR – art. 484 et suivants du CRR
Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	700,00 M€
Valeur nominale de l'instrument	700,00 M€
Prix d'émission	700,00 M€
Prix de rachat	700,00 M€ sauf option de rachat en cas d'événements fiscaux
Classification comptable	Passif - coût amorti
Date d'émission initiale	10/17/2008
Perpétuelle ou à durée déterminée	Perpétuel
Échéance initiale	Sans échéance
Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui
Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	– Option de rachat pour la totalité de la souche à la main de l'émetteur: 17/10/2018 au pair. – Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux ("tax call"): à tout moment au make-whole si avant le 17/10/2018, au pair si après. – Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 1: à tout moment au pair. – Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déconsolidation de l'émetteur du groupe CM11: à tout moment au pair
Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	À chaque date de paiement d'intérêts postérieure au 17/10/2018, pour la totalité de la souche
Coupons / dividendes	
Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe devenant flottant
Taux de coupon et indice éventuel associé	10,30 % puis, à compter du 17/10/2018, Euribor 3M + 6,65 %
Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non
Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Discrétion partielle: clause de "compulsory interest provisions" (dividend pusher)
Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Pleine discrétion
Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step up) ou d'une autre incitation au rachat	Non
Cumulatif ou non cumulatif	Non cumulatif
Convertible ou non-convertible	Non
Si convertible, déclencheur de la conversion (trigger)	N/A
Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A
Si convertible, taux de conversion	N/A
Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A
Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
Caractéristiques en matière de réduction du capital	Oui
Si réduction, déclencheur de la réduction	Événement lié au superviseur tant suite à une détérioration du ratio de solvabilité que suite à sa pleine discrétion, et si une augmentation de capital n'a pas été autorisée ou a été insuffisante.

Émetteur	Banque fédérative du Crédit Mutuel
Si réduction, totale ou partielle	Réduction totale ou partielle
Si réduction, permanente ou provisoire	Temporaire ou permanente
Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	Reconstitution du principal si retour à la santé financière, i.e. deux résultats nets consolidés positifs consécutivement après la fin de l'intervention du superviseur.
Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Instrument dit super subordonné, c'est-à-dire subordonné aux éventuels Prêts participatifs et titres participatifs, aux instruments subordonnés ordinaires et aux instruments non subordonnés.
Existence de caractéristiques non conformes	Oui (mais admis à l'AT1 au titre du régime transitoire)
Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	Caractéristiques non conformes aux instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1: – discrétion partielle: clause de "compulsory interest provisions" (dividend pusher). – clause de retour à meilleur fortune non discrétionnaire. – instrument acquis en totalité par une filiale de l'émetteur. Caractéristiques non conformes aux instruments de fonds propres de catégorie 2: – instrument acquis en totalité par une filiale de l'émetteur

N/A : Non applicable.

tableau 5.3 PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES (T2)

Émetteur	Crédit Industriel et Commercial	Lyonnaise de Banque
Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	FR0000047805	FR0000047789
Droit régissant l'instrument	Français	Français
Traitement réglementaire		
Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
Éligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Consolidé et sous-consolidé	Consolidé et sous-consolidé
Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	– Titres participatifs – art. 62 et suivants du CRR	– Titres participatifs – art. 62 et suivants du CRR
Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	9,91 M€	12,73 M€
Valeur nominale de l'instrument	137,20 M€	15,43 M€
Prix d'émission	137,20 M€	15,43 M€
Prix de rachat	178,37 M€ si exercice de l'option de rachat le 28/05/1997 puis revalorisation annuelle de 1,5 % après le 28/05/1997	20,06 M€ si exercice de l'option de rachat le 1/06/1997 puis revalorisation annuelle de 1,5 % après le 1/06/1997
Classification comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
Date d'émission initiale	28/05/1985	1/06/1985
Perpétuelle ou à durée déterminée	Perpétuelle	Perpétuelle
Echéance initiale	Sans échéance	Sans échéance
Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui	Oui
Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	– Option de rachat partiel ou total à la main de l'émetteur: 28/05/1997 à 130 % du nominal	– Option de rachat partiel ou total à la main de l'émetteur: 1/06/1997 à 130 % du nominal
Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	À chaque date de paiement d'intérêts postérieure au 28/05/1997	À chaque date de paiement d'intérêts postérieure au 1/06/1997
Coupons / dividendes		
Dividende/coupon fixe ou flottant	Flottant	Flottant
Taux de coupon et indice éventuel associé	40 % x TAM + 43 % x TAM x (Résultat année N-1 / Résultat année 1984) avec comme limites: – minimum 85 % (TAM+TMO)/2 – maximum 130 % (TAM+TMO)/2	35 % x TMO + 35 % x TMO x (Résultat année N-1 / Résultat année 1984) avec comme limites: – minimum 85 % du TMO – maximum 130 % TMO

Émetteur	Crédit Industriel et Commercial	Lyonnaise de Banque
Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non	Non
Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Obligatoire	Obligatoire
Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire	Obligatoire
Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step up) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non
Cumulatif ou non cumulatif	N/A	N/A
Convertible ou non-convertible	Non	Non
Si convertible, déclencheur de la conversion (trigger)	N/A	N/A
Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A	N/A
Si convertible, taux de conversion	N/A	N/A
Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A	N/A
Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A	N/A
Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A	N/A
Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non	Non
Si réduction, déclencheur de la réduction	N/A	N/A
Si réduction, totale ou partielle	N/A	N/A
Si réduction, permanente ou provisoire	N/A	N/A
Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	N/A	N/A
Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires
Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non
Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A	N/A

Émetteur	Crédit Industriel et Commercial	Crédit Industriel et Commercial
Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	FR0000584377	FR0000165847
Droit régissant l'instrument	Français	Français
Traitement réglementaire		
Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
Éligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Consolidé et sous-consolidé	Consolidé et sous-consolidé
Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	– Titres subordonnés à durée indéterminée – art. 62 et suivants du CRR	– Titres subordonnés à intérêt progressif et à durée indéterminée – art. 62 et suivants du CRR
Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	18,96 M€	7,25 M€
Valeur nominale de l'instrument	18,96 M€	7,25 M€
Prix d'émission	18,96 M€	7,25 M€
Prix de rachat	19,15 M€	7,25 M€
Classification comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
Date d'émission initiale	20/07/1987	26/12/1990
Perpétuelle ou à durée déterminée	Perpétuelle	Perpétuelle
Echéance initiale	Sans échéance	Sans échéance
Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui	Oui
Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	– Option de rachat partiel ou total à la main de l'émetteur: pendant une période de 45 jours à compter du 20/07/1994 à 101 % du nominal + intérêts courus	– Option de rachat partiel ou total à la main de l'émetteur: le 26/12/1999 au pair
Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	Pendant une période de 45 jours à compter de chaque date de paiement d'intérêts postérieure au 20/07/1994	À chaque date de paiement d'intérêts postérieure au 26/12/1999
Coupons / dividendes		
Dividende/coupon fixe ou flottant	Flottant	Flottant
Taux de coupon et indice éventuel associé	Moyenne des 12 derniers TME + 0.25 %	P1C + 1.75 % pour les intérêts payables chaque année depuis 2006
Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non	Non
Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Discrétion partielle	Discrétion partielle
Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire	Obligatoire
Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step up) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non
Cumulatif ou non cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
Convertible ou non-convertible	Non	Non
Si convertible, déclencheur de la conversion (trigger)	N/A	N/A
Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A	N/A
Si convertible, taux de conversion	N/A	N/A
Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A	N/A
Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A	N/A
Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A	N/A
Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non	Non

Émetteur	Crédit Industriel et Commercial	Crédit Industriel et Commercial
Si réduction, déclencheur de la réduction	N/A	N/A
Si réduction, totale ou partielle	N/A	N/A
Si réduction, permanente ou provisoire	N/A	N/A
Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	N/A	N/A
Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires
Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non
Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A	N/A

INFORMATIONS RELATIVES AU PILIER 3 DES ACCORDS DE BÂLE
TELS QUE TRANSPOSÉS DANS LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE
FONDS PROPRES

IV

Émetteur	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel
Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	FR0011138742	XS0548803757
Droit régissant l'instrument	Français	Anglais sauf subordination
Traitement réglementaire		
Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
Éligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Consolidé	Consolidé
Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	– TSR – art. 62 et suivants du CRR	– Titres subordonnés – art. 62 et suivants du CRR
Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	188,38 M€	553,13 M€
Valeur nominale de l'instrument	1000,00 M€	1000,00 M€
Prix d'émission	1000,00 M€	999,39 M€
Prix de rachat	1000,00 M€	1000,00 M€
Classification comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
Date d'émission initiale	06/12/2011	22/10/2010
Perpétuelle ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
Echéance initiale	6/12/2018	22/10/2020
Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	N/A	Oui
Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	N/A	– Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux: à tout moment au pair
Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	N/A	N/A
Coupons / dividendes		
Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe	Fixe
Taux de coupon et indice éventuel associé	5,30 %	4,00 %
Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non	Non
Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Obligatoire	Obligatoire
Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire	Obligatoire
Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step up) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non
Cumulatif ou non cumulatif	N/A	N/A
Convertible ou non convertible	Non	Non
Si convertible, déclencheur de la conversion (trigger)	N/A	N/A
Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A	N/A
Si convertible, taux de conversion	N/A	N/A
Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A	N/A
Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A	N/A
Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A	N/A

Émetteur	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel
Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non	Non
Si réduction, déclencheur de la réduction	N/A	N/A
Si réduction, totale ou partielle	N/A	N/A
Si réduction, permanente ou provisoire	N/A	N/A
Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	N/A	N/A
Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires
Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non
Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A	N/A

INFORMATIONS RELATIVES AU PILIER 3 DES ACCORDS DE BÂLE
TELS QUE TRANSPOSÉS DANS LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE
FONDS PROPRES

IV

Émetteur	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel
Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	XS1069549761	XS1288858548
Droit régissant l'instrument	Anglais sauf subordination	Anglais sauf subordination
Traitement réglementaire		
Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
Éligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Consolidé	Consolidé
Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	– Titres subordonnés – art. 62 et suivants du CRR	– Titres subordonnés – art. 62 et suivants du CRR
Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	996,99 M€	1000,00 M€
Valeur nominale de l'instrument	1000,00 M€	1000,00 M€
Prix d'émission	991,43 M€	990,84 M€
Prix de rachat	1000,00 M€	1000,00 M€
Classification comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
Date d'émission initiale	5/21/2014	9/11/2015
Perpétuelle ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
Échéance initiale	21/05/2024	11/09/2025
Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui	Oui
Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	– Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux ("Withholding tax event" ou "Tax deduction event") : à tout moment au pair. – Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 ("Capital Event") : à tout moment au pair. – Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de "Gross-Up Event" : à tout moment au pair.	– Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux ("Withholding tax event" ou "Tax deduction event") : à tout moment au pair. – Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 ("Capital Event") : à tout moment au pair.
Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	N/A	N/A
Coupons / dividendes		
Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe	Fixe
Taux de coupon et indice éventuel associé	3,00 %	3,00 %
Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non	Non
Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Obligatoire	Obligatoire
Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire	Obligatoire
Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step up) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non
Cumulatif ou non cumulatif	N/A	N/A
Convertible ou non-convertible	Non	Non
Si convertible, déclencheur de la conversion (trigger)	N/A	N/A
Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A	N/A
Si convertible, taux de conversion	N/A	N/A
Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A	N/A
Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A	N/A
Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A	N/A

Émetteur	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel
Caractéristiques en matière de réduction du capital	N/A	Non
Si réduction, déclencheur de la réduction	N/A	N/A
Si réduction, totale ou partielle	N/A	N/A
Si réduction, permanente ou provisoire	N/A	N/A
Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	N/A	N/A
Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	N/A	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires
Existence de caractéristiques non conformes	N/A	Non
Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A	N/A

INFORMATIONS RELATIVES AU PILIER 3 DES ACCORDS DE BÂLE
TELS QUE TRANSPOSÉS DANS LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE
FONDS PROPRES

IV

Émetteur	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel
Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	XS1385945131	XS1512677003
Droit régissant l'instrument	Anglais sauf subordination	Anglais sauf subordination
Traitement réglementaire		
Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
Éligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Consolidé	Consolidé
Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	– Titres subordonnés – art. 62 et suivants du CRR	– Titres subordonnés – art. 62 et suivants du CRR
Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	1000,00 M€	700,00 M€
Valeur nominale de l'instrument	1000,00 M€	700,00 M€
Prix d'émission	990,98 M€	695,09 M€
Prix de rachat	1000,00 M€	700,00 M€
Classification comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
Date d'émission initiale	3/24/2016	11/4/2016
Perpétuelle ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
Échéance initiale	24/03/2026	4/11/2026
Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui	Oui
Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	– Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux ("Withholding tax event", "Tax deduction event" ou "Tax gross-up event"): à tout moment au pair. – Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 ("Capital Event"): à tout moment au pair.	– Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux ("Withholding tax event", "Tax deduction event" ou "Tax gross-up event"): à tout moment au pair. – Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 ("Capital Event"): à tout moment au pair.
Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	N/A	N/A
Coupons / dividendes		
Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe	Fixe
Taux de coupon et indice éventuel associé	2.375 %	1.875 %
Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non	Non
Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Obligatoire	Obligatoire
Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire	Obligatoire
Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step up) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non
Cumulatif ou non cumulatif	N/A	N/A
Convertible ou non convertible	Non	Non
Si convertible, déclencheur de la conversion (trigger)	N/A	N/A
Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A	N/A
Si convertible, taux de conversion	N/A	N/A
Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A	N/A
Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A	N/A
Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A	N/A

Émetteur	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel
Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non	Non
Si réduction, déclencheur de la réduction	N/A	N/A
Si réduction, totale ou partielle	N/A	N/A
Si réduction, permanente ou provisoire	N/A	N/A
Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	N/A	N/A
Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires
Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non
Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A	N/A

INFORMATIONS RELATIVES AU PILIER 3 DES ACCORDS DE BÂLE
TELS QUE TRANSPOSÉS DANS LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE
FONDS PROPRES

IV

Émetteur	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel
Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	XS1587911451	XS1717355561
Droit régissant l'instrument	Anglais sauf subordination	Anglais sauf subordination
Traitement réglementaire		
Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
Éligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Consolidé	Consolidé
Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	– Titres subordonnés – art. 62 et suivants du CRR	– Titres subordonnés – art. 62 et suivants du CRR
Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	500,00 M€	500,00 M€
Valeur nominale de l'instrument	500,00 M€	500,00 M€
Prix d'émission	497,62 M€	495,72 M€
Prix de rachat	500,00 M€	500,00 M€
Classification comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
Date d'émission initiale	3/31/2017	11/15/2017
Perpétuelle ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
Échéance initiale	31/03/2027	15/11/2027
Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui	Oui
Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	– Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux impactant le paiement du coupon ("Withholding tax event", "Tax deduction event" ou "Tax gross-up event") : à tout moment au pair. – Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 ("Capital Event") : à tout moment au pair.	– Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux impactant le paiement du coupon ("Withholding tax event", "Tax deduction event" ou "Tax gross-up event") : à tout moment au pair. – Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 ("Capital Event") : à tout moment au pair.
Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	N/A	N/A
Coupons / dividendes		
Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe	Fixe
Taux de coupon et indice éventuel associé	2,625 %	1.625 %
Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non	Non
Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Obligatoire	Obligatoire
Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire	Obligatoire
Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step up) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non
Cumulatif ou non cumulatif	N/A	N/A
Convertible ou non convertible	Non	Non
Si convertible, déclencheur de la conversion (trigger)	N/A	N/A
Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A	N/A
Si convertible, taux de conversion	N/A	N/A
Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A	N/A
Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A	N/A
Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A	N/A

Émetteur	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel
Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non	Non
Si réduction, déclencheur de la réduction	N/A	N/A
Si réduction, totale ou partielle	N/A	N/A
Si réduction, permanente ou provisoire	N/A	N/A
Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	N/A	N/A
Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires en vertu de l'article L.228-97 du Code de Commerce	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires en vertu de l'article L.228-97 du Code de Commerce
Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non
Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A	N/A

N/A : Non applicable.

Les tableaux en annexe présentent les principales caractéristiques des instruments de fonds propres (annexes II du règlement d'exécution n°1423/2013 de la Commission européenne du 20/12/2013) figurant en :

- fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) ;
- fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) ;
- fonds propres de catégorie 2 (Tier 2).

tableau 6 INFORMATIONS DÉTAILLÉES SUR LES FONDS PROPRES

	Montant à la date de publication (en millions d'euros)	Référence de l'article du règlement UE n° 575/2013	Montant soumis à traitement préréglément (UE) n°575/2013 ou montant résiduel en vertu du règlement (UE) n° 575/2013
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : instruments et réserves			
Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émissions y afférents	5 992	26 ¹ , 27, 28, 29, liste ABE 26 ³	
dont Parts sociales	5 992	liste ABE 26 ³	
dont Prime d'émission	-	liste ABE 26 ³	
Bénéfices non distribués	30 105	26 ¹ c	
Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves)	279	26 ¹	
Fonds pour risques bancaires généraux	-	26 ¹ f	
Montant des éléments éligibles visés à l'art. 484, paragraphe 3 et comptes de primes d'émissions y afférents qui seront progressivement exclus du CET1	-	486 ²	
Intérêts minoritaires éligibles au CET1	552	84, 479, 480	70
Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de toute distribution de dividendes prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	2 127	26 ²	
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires	39 055		
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : ajustements réglementaires			
Corrections de valeurs supplémentaire (montant négatif)	-38	34, 105	
Immobilisations incorporelles (nets des passifs d'impôts associés) (montant négatif)	-5 148	36 ¹ b, 37, 472 ⁴	
Ensemble vide dans l'UE	-		
Actifs d'impôt différés dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles, nets des passifs d'impôt associés (nets des passifs d'impôts associés lorsque les conditions prévues à l'art. 38 paragraphe 3 sont réunies) (montant négatif)	-1	36 ¹ c, 38, 472 ⁵	0
Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie	-4	33 a	
Montants négatifs résultant du calcul des pertes anticipées	-919	36 ¹ d, 40, 159, 472 ⁶	
Toute augmentation de valeur des capitaux propres résultant des actifs titrisés (montant négatif)	-	32 ¹	
Pertes ou gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	-5	33 ¹ b	
Actifs de fonds de pension à prestation définie (montant négatif)	-	36 ¹ e, 41, 472 ⁷	

INFORMATIONS RELATIVES AU PILIER 3 DES ACCORDS DE BÂLE
TELS QUE TRANSPOSÉS DANS LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE
FONDS PROPRES

IV

	Montant à la date de publication (en millions d'euros)	Référence de l'article du règlement UE n° 575/2013	Montant soumis à traitement pré-règlement (UE) n°575/2013 ou montant résiduel en vertu du règlement (UE) n° 575/2013
Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments CET1 (montant négatif)	-	36 ¹ f, 41, 472 ⁸	-
Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments de CET1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	36 ¹ g, 41, 472 ⁹	-
Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments de CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	36 ¹ h, 43, 45, 46, 49 ²³ , 79, 472 ¹⁰	-
Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments de CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	36 ¹ i, 43, 45, 47, 48 ¹ b, 49 ^{1a3} , 79, 470, 472 ¹¹	-
Ensemble vide dans l'UE			
Montant des expositions aux éléments suivants qui reçoivent un pondération de 1250 %, lorsque l'établissement a opté pour la déduction	-294	36 ¹ k	
dont participations qualifiées hors du secteur financier (montant négatif)	-	36 ¹ k (i), 89 à 91	
dont positions de titrisation (montant négatif)	-294	36 ¹ k (ii), 243 ¹ b, 244 ¹ b, 258	
dont positions de négociation non dénouées (montant négatif)	-	36 ¹ k (iii), 379 ³	
Actifs d'impôt différés résultant de différences temporelles (montant au dessus du seuil de 10 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'art. 38, paragraphe 3, sont réunies) (montant négatif)	-	36 ¹ c, 38, 48 ¹ a, 470, 472 ⁵	-
Montant au dessus du seuil de 15 % (montant négatif)	-	48 ¹	-
dont detentions directes et indirectes, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles il détient un investissement important	-	36 ¹ (i), 48 ¹ b, 470, 472 ¹¹	-
Ensemble vide dans l'UE			
dont actifs d'impôt différés résultant de différences temporelles	-	36 ¹ c, 38, 48 ¹ a, 470, 472 ⁵	-
Résultats négatifs de l'exercice en cours (montant négatif)	-	36 ¹ a, 472 ³	
Charges d'impôt prévisibles relatives à des éléments CET1 (montant négatif)		36 ¹ (i)	
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de base de catégorie 1 eu égard aux montants soumis à un traitement pré-CRR	70		
Ajustements réglementaires relatifs aux gains et pertes non réalisées en application des articles 467 et 468	-106		
dont filtre pour perte non réalisée sur instruments de capitaux propres	-	467	
dont filtre pour perte non réalisée sur instruments de créances	-	467	
dont filtre pour gain non réalisé sur instruments de capitaux propres	-76	468	
dont filtre pour gain non réalisé sur instruments de créances	-33	468	
Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres de base de catégorie 1 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR	-	481	
Déductions AT1 éligibles dépassant les fonds propres AT1 de l'établissement (montant négatif)	-	36 ¹ (i)	
Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	6 444		
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	32 611		
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : instruments			
Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émissions y afférents	-	51, 52	
dont classés en tant que capitaux propres en vertu du référentiel comptable applicable			
dont classés en tant que passifs en vertu du référentiel comptable applicable	-		
Montant des éléments éligibles visé à l'art. 484, paragraphe 4, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus de l'AT1	1 082	486 ³	

	Montant à la date de publication (en millions d'euros)	Référence de l'article du règlement UE n° 575/2013	Montant soumis à traitement pré-règlement (UE) n° 575/2013 ou montant résiduel en vertu du règlement (UE) n° 575/2013
Fonds propres de catégorie 1 éligibles inclus dans les fonds propres consolidés AT1 (y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers	64	85, 86, 480	-13
dont instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus	-	486 ³	
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) avant ajustements réglementaires	1 146		
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : ajustements réglementaires			
Détentions directes et indirectes, par un établissement, de ses propres instruments AT1 (montant négatif)		52 ¹ b, 56 a, 57, 475 ²	-
Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe un détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)		56 b, 58, 475 ³	-
Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)		56 c, 59, 60, 79, 475 ⁴	-
Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)		56 (d), 59, 79, 475 ⁴	-
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 575/2013 (montants résiduels CRR)			
Montants résiduels déduits des fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard à la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'art. 472 du règlement (UE) n° 575/2013		472, 472 ³ a, 472 ⁴ , 472 ⁶ , 472 ⁸ a, 472 ⁹ , 472 ¹⁰ a, 472 ¹¹ a	
Montants résiduels déduits des fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard à la déduction des fonds propres de catégorie 2 au cours de la période de transition conformément à l'art. 475 du règlement (UE) n° 575/2013		477, 477 ³ , 477 ⁴ a	
Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres additionnels de catégorie 1 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR		467, 468, 481	
Déductions de T2 éligibles dépassant les fonds propres T2 de l'établissement (montant négatif)		56 e	
Total des ajustements réglementaires aux fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)			
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	1 146		
Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	33 757		
Fonds propres de catégorie 2 (T2) : instruments et provisions			
Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émissions y afférents	6 046	62, 63	
Montant des éléments éligibles visé à l'art. 484, paragraphe 5, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus du T2	46	486 ⁴	
Instruments de fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT1 non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers	101	87, 88, 480	-7
dont instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus		486 ⁴	
Ajustements pour risque de crédit	306	62 c et d	
Fonds propres de catégorie 2 (T2) avant ajustements réglementaires	6 499		
Fonds propres de catégorie 2 (T2) : instruments et provisions			
Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments et emprunts subordonnés T2 (montant négatif)	-	63 b (i), 66 a, 67, 477 ²	-
Détentions directes ou indirectes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe un détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	66 b, 68, 477 ³	-

INFORMATIONS RELATIVES AU PILIER 3 DES ACCORDS DE BÂLE
TELS QUE TRANSPOSÉS DANS LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE
FONDS PROPRES

IV

	Montant à la date de publication (en millions d'euros)	Référence de l'article du règlement UE n° 575/2013	Montant soumis à traitement pré-règlement (UE) n° 575/2013 ou montant résiduel en vertu du règlement (UE) n° 575/2013
Détentions directes ou indirectes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	66 c, 69, 70, 79, 477 ⁴	-
dont nouvelles détentions non soumises aux dispositions transitoires	-		-
dont détentions existant avant le 1 ^{er} janvier 2013 soumises aux dispositions transitoires	-		-
Détentions directes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	66 d, 69, 79, 477 ⁴	-
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2 eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 575/2013 (montants résiduels CRR)	40		
Montants résiduels déduits des fonds propres de catégorie 2 eu égard à la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'art. 472 du règlement (UE) n° 575/2013	-	472, 472 ⁹ a, 472 ⁴ , 472 ⁶ , 472 ⁸ a, 472 ⁹ , 472 ¹⁰ a, 472 ¹¹ a	
Montants résiduels déduits des fonds propres de catégorie 2 eu égard à la déduction des fonds propres additionnels de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'art. 475 du règlement (UE) n° 575/2013	-	475, 475 ² a, 475 ³ , 475 ⁴ a	
Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres de catégorie 2 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR	40	467, 468, 481	
dont subventions reçues par les sociétés de crédit bail	-	481	
dont plus-values latentes sur instruments de capitaux propres reportées en fonds propres complémentaires	40	481	
dont retraitement sur détention d'instrument de fonds propres	-	481	
Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 2 (T2)	40		
Fonds propres de catégorie 2 (T2)	6 539		
Total des fonds propres (TC = T1 + T2)	40 296		
Actifs pondérés eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 575/2013	-		
dont éléments non déduits du CET1 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels) (éléments à détailler ligne par ligne, par exemple actifs d'impôt différés dépendant de bénéfices futurs nets de passifs d'impôt associés, détention indirecte de propre CET1...)	-	472 ⁸ b	
dont éléments non déduits de l'AT1 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels) (éléments à détailler ligne par ligne, par exemple detentions croisées d'instruments de fonds propres d'AT1, detentions directes d'investissements non significatifs dans le capital d'autres entités du secteur financier...)	-	475, 475 ² b, 475 ² c, 475 ⁴ b	
dont éléments non déduits du T2 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels) (éléments à détailler ligne par ligne, par exemple detentions indirectes de propres instruments T2, detentions indirectes d'investissements non significatifs dans le capital d'autres entités du secteur financier...)	-	477, 477 ² b, 477 ² c, 477 ⁴ b	
Total actifs pondérés	198 374		
Ratios de fonds propres et coussins			
Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	16,44 %	92 ³ a, 465	
Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	17,02 %	92 ³ b, 465	
Total des fonds propres (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	20,31 %	92 ² c	
Exigence de coussin spécifique à l'établissement (exigence de CET1 conformément à l'art. 92, paragraphe 1, point a), plus exigences de coussin de conservation des fonds propres et contracyclique, plus coussin pour le risque systémique, plus coussin pour établissement d'importance systémique, exprimée en pourcentage du montant d'exposition au risque	1,25 %	CRD 128, 129, 130	

	Montant à la date de publication (en millions d'euros)	Référence de l'article du règlement UE n° 575/2013	Montant soumis à traitement pré-règlement (UE) n° 575/2013 ou montant résiduel en vertu du règlement (UE) n° 575/2013
dont exigence de coussin de conservation des fonds propres	1,25 %		
dont exigence de coussin contracyclique	0,00 %		
dont exigence de coussin pour le risque systémique	0,00 %		
dont coussin pour établissement d'importance systémique mondiale (EISm) ou pour autre établissement d'importance systémique (autre EIS)	0,00 %	CRD 131	
Fonds propres de base de catégorie 1 disponibles pour satisfaire aux exigences de coussins (en pourcentage du montant d'exposition au risque)	11,94 %	CRD 128	
[sans objet dans la réglementation de l'UE]			
[sans objet dans la réglementation de l'UE]			
[sans objet dans la réglementation de l'UE]			
Montants inférieurs aux seuils pour déduction (avant pondération)			
Détentions directes et indirectes de fonds propres d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au dessous du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles)	387	36 ¹ h, 45, 46, 472 ¹⁰ , 56 c, 59, 60, 475 ⁴ , 66 c, 69, 70, 477 ⁴	
Détentions directes et indirectes de fonds propres d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au dessous du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles)	991	36 ¹ (i), 45, 48, 470, 472 ¹¹	
Ensemble vide dans l'UE			
Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant au dessous du seuil de 10 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions de l'art. 38 paragraphe 3, sont réunies)	190	36 ¹ c, 38, 48, 470, 472 ⁵	
Plafonds applicables lors de l'inclusion de provisions dans les fonds propres de catégorie 2			
Ajustements pour risque de crédit inclus dans le T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche standard (avant application du plafond)	258	62	
Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans le T2 selon l'approche standard	615	62	
Ajustements pour risque de crédit inclus dans le T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)	48	62	
Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans le T2 selon l'approche fondée sur les notations internes	485	62	
Instruments de fonds propres soumis à exclusion progressive (applicable entre le 1^{er} janvier 2014 et le 1^{er} janvier 2022 uniquement)			
Plafond actuel applicable aux instruments de CET1 soumis à exclusion progressive	-	484 ³ , 486 ² et ⁵	
Montant exclu du CET1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursement et échéances)	-	484 ³ , 486 ² et ⁵	
Plafond actuel applicable aux instruments AT1 soumis à exclusion progressive	1 082	484 ³ , 486 ² et ⁵	
Montant exclu de l'AT1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursement et échéances)	-605	484 ³ , 486 ² et ⁵	
Plafond actuel applicable aux instruments T2 soumis à exclusion progressive	46	484 ³ , 486 ² et ⁵	
Montant exclu du T2 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursement et échéances)	-54	484 ³ , 486 ² et ⁵	

IV.3.2 – EXIGENCES DE FONDS PROPRES

tableau 7 VUE D'ENSEMBLE DES ACTIFS PONDÉRÉS DES RISQUES (OV1)

En millions d'euros		Actifs Pondérés des Risques		Exigences minimales de fonds propres
		2017	2016	2017
	Risque de crédit (hors risque de contrepartie - RCC)	172 285	170 857	13 783
Article 438 ^{c,d}	dont approche standard	50 011	47 363	4 001
Article 438 ^{c,d}	dont approche de base fondée sur les notations internes	10 180	11 103	814
Article 438 ^{c,d}	dont approche avancée fondée sur les notations interne	73 035	74 139	5 843
Article 438 ^d	dont actions en approche NI	39 059	38 251	3 125
Article 107, Article 438 ^{c,d}	Risque de contrepartie	2 572	3 405	206
Article 438 ^{c,d}	dont valeur de marché	1 794	2 538	144
Article 438 ^{c,d}	dont exposition initiale	-	-	-
	dont approche standard appliquée au risque de contrepartie (AS – RCC)	-	-	-
	dont méthode des modèles internes (MMI)	-	-	-
Article 438 ^{c,d}	dont montant de l'exposition au risque pour les contributions au fonds de défaillance d'une CCP	96	58	8
Article 438 ^{c,d}	dont CVA	682	809	55
Article 438 ^e	Risque de règlement	6	0	0
Article 449 ^{o,i}	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	681	792	54
	dont approche fondée sur les notations internes (NI)	630	685	50
	dont méthode de la formule prudentielle	-	-	-
	dont approche par évaluation interne	-	-	-
	dont approche standard (AS)	51	107	4
Article 438 ^e	Risque de marché	2 326	2 360	186
	dont approche standard (AS)	2 326	2 360	186
	dont approches fondées sur la méthode des modèles internes (MMI)	-	-	-
Article 438 ^e	Grands Risques	-	-	-
Article 438 ^f	Risque opérationnel	17 551	16 495	1 404
	dont approche indicateur de base	1 702	1 635	136
	dont approche standard	2 779	2 802	222
	dont approche de mesure avancée	13 070	12 058	1 046
Article 437 ² , Article 48 et Article 60	Montants inférieurs aux seuils de déduction (faisant l'objet d'une pondération de 250 % en risques)	2 952	3 899	236
Article 500	Ajustement du plancher	-	9 322	-
	Total	198 374	207 129	15 870

IV.4 – INDICATEURS PRUDENTIELS

IV.4.1 – RATIO DE SOLVABILITÉ

Les ratios de solvabilité du groupe au 31 décembre 2017, après intégration du résultat net de distribution de dividendes estimés s'élèvent à :

En millions d'euros	31/12/2017
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	32 611
Capital	5 992
Réserves éligibles avant ajustements	33 064
Déductions des fonds propres de base de catégorie 1	-6 444
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	1 146
Fonds propres de catégorie 2 (T2)	6 539
Total des fonds propres	40 296
Emplois pondérés au titre du risque de crédit	177 809
Emplois pondérés au titre des risques de marché	3 014
Emplois pondérés au titre du risque opérationnel	17 551
Total des emplois pondérés	198 374
Ratios de solvabilité	
Ratio Common Equity T1 (CET1)	16,4 %
Ratio Tier one	17,0 %
Ratio Global	20,3 %

Pour information : Ratios sans clause transitoire

Ratio Common Equity T1 (CET1)	16,5 %
Ratio Tier one	16,5 %
Ratio Global	19,9 %

Dans le cadre du CRR, l'exigence globale de fonds propres est maintenue à 8 % des actifs pondérés en fonction des risques (risk-weighted assets ou "RWA").

En complément de l'exigence minimale de CET1, le Groupe Crédit Mutuel CM11 est soumis progressivement à compter du 1^{er} janvier 2016 à des obligations de fonds propres supplémentaires qui se traduisent par :

- un coussin de conservation, obligatoire pour tous les établissements : à 1,25 % au 31/12/2017 et à 2,5 % des risques pondérés en cible (2019) ;
- un coussin de fonds propres contra-cyclique spécifique à chaque établissement et qui n'est pas, cette année, significatif pour le Groupe Crédit Mutuel CM11. Le coussin contra-cyclique, mis en place en cas de croissance excessive du crédit (notamment une déviation du ratio crédit/PIB), s'impose sur décision discrétionnaire d'une autorité désignée d'une juridiction à toutes les expositions que les établissements ont dans cette juridiction.

En France, le taux de coussin contra-cyclique est fixé par le Haut Conseil de Stabilité Financière (HCSF). Ce taux se situe, en principe, dans une fourchette de 0 % à 2,5 % (voire au-delà, sous certaines conditions). Le 29/12/2017, le Haut Conseil de Stabilité Financière a fixé ce taux applicable en France à 0 %. Il a par ailleurs reconnu les taux de 1,25 % pour l'Islande, 1,5 % pour la Norvège et 2 % pour la Suède (du 1/01/2017 au 31/12/2017, la reconnaissance obligatoire des taux de coussin de fonds propres contra-cyclique mis en place dans d'autres États est plafonnée à 1,25 %). Au-delà de ce plafond, les taux nécessitent la reconnaissance explicite du HCSF).

Le taux de coussin de fonds propres contra-cyclique spécifique au Groupe Crédit Mutuel CM11 est calculé comme étant la moyenne pondérée des taux de coussin contra-cyclique qui s'appliquent dans les pays où sont situées les expositions de crédit pertinentes du groupe.

tableau 9 MONTANT DU COUSSIN DE FONDS PROPRES CONTRACYCLIQUE SPÉCIFIQUE À L'ÉTABLISSEMENT

010	Total des emplois pondérés	198 374
020	Taux de coussin contracyclique spécifique à l'établissement	0,006 %
030	Exigences de coussin contracyclique spécifique à l'établissement	12

tableau 10 RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS DE CRÉDIT PERTINENTES POUR LE CALCUL DU COUSSIN DE FONDS PROPRES CONTRACYCLIQUE

	Expositions générales de crédit		Expositions du portefeuille de négociation		Expositions de titrisation		Exigence de fonds propres				Pondérations des exigences de fonds propres	Taux de coussin de fonds propres contracyclique
	Valeur exposée au risque pour l'approche standard	Valeur exposée au risque pour l'approche NI	Somme des positions longues et courtes du portefeuille de négociation	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes	Valeur exposée au risque pour l'approche standard	Valeur exposée au risque pour l'approche NI	Dont expositions générales de crédit	Dont expositions du portefeuille de négociation	Dont expositions de titrisation	Total		
Hong Kong	14	907				0	29		0	29	0,21 %	1,25 %
Islande	1	0				0	0		0	0	0,00 %	1,25 %
Norvège	12	325				1	7		0	7	0,05 %	1,50 %
Slovaquie	65	1				0	5		0	5	0,03 %	0,50 %
Suède	85	785				0	13		0	13	0,09 %	2,00 %
République Tchèque	160	7				0	12		0	12	0,08 %	0,50 %

IV.4.2 – SURVEILLANCE COMPLÉMENTAIRE DES CONGLOMÉRATS FINANCIERS

Le Groupe Crédit Mutuel CM11 fait partie des conglomérats financiers supervisés par le SGACPR.

L'activité de conglomérat financier s'exerce à travers le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM), filiale du Groupe Crédit Mutuel CM11.

Cette filiale commercialise une large gamme d'assurance vie, assurances de personnes, assurances de biens et de responsabilité, très majoritairement via les réseaux bancaires du Groupe Crédit Mutuel.

Par dérogation à l'article 36 et 43 du règlement CRR et conformément aux dispositions de l'article 49 de ce même règlement, le SGACPR a autorisé le groupe à ne pas déduire de ses fonds propres de base de catégorie 1, les détections d'instruments de fonds propres dans des entités du secteur assurance et à adopter la méthode dite de la "VME pondérée" consistant à pondérer les titres détenus dans des entités d'assurance filiales du groupe au dénominateur du ratio de solvabilité.

En conséquence et conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014, le groupe est assujéti, en outre, à une exigence complémentaire en matière d'adéquation des fonds propres selon les modalités dite de la "consolidation comptable", aux normes IFRS.

Ainsi, dans ce cadre, les entités du secteur des assurances consolidées selon la méthode de l'intégration globale en comptabilité le sont également en consolidation prudentielle pour le calcul de l'exigence complémentaire.

Cette surveillance complémentaire se décline en trois volets, sur le périmètre du conglomérat :

- le calcul de l'exigence complémentaire en matière d'adéquation des fonds propres ;
- le contrôle de la concentration des risques par bénéficiaire ;
- le contrôle des opérations intragroupes inter-sectorielles, accompagné d'un détail de ces transactions excédant un certain seuil.

Le premier volet relatif au calcul de l'exigence complémentaire en matière d'adéquation des fonds propres permet de vérifier annuellement la couverture, par les fonds propres comptables consolidés du conglomérat incluant les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires prévues dans le règlement CRR, des exigences de solvabilité relatives au secteur bancaire d'une part, et au secteur assurances d'autre part.

L'exigence minimale de couverture des fonds propres du conglomérat est de 100 % et se calcule comme suit :

Ratio Conglomerat = $\frac{\text{Fonds propres globaux du conglomérat}}{\text{Exigences bancaires} + \text{Exigences d'assurances}}$

Au 31 décembre 2017, le groupe affichait un ratio de couverture des exigences de fonds propres de son conglomérat de 176 %, après intégration du résultat net de dividendes estimés.

Le deuxième volet relatif au contrôle de la concentration des risques par bénéficiaire sur base consolidée consiste à déclarer les risques bruts (cumulés sur un même bénéficiaire) supérieurs à 10 % des fonds propres consolidés du conglomérat ou à 300 millions d'euros, avec a minima, les 10 plus grands risques sur établissements et les 10 plus grands risques sur entités financières non réglementées. Les secteurs banques et assurances sont distingués pour chaque bénéficiaire.

Le dernier volet relatif au contrôle des opérations intragroupes, porte sur une synthèse et un détail par nature des tran-

sactions entre les secteurs Banque et Assurance du conglomérat sur le refinancement, les engagements en hors bilan ainsi que sur les produits échangés.

IV.4.3 – RATIO DE LEVIER

Les procédures pour gérer le risque de levier excessif ont été validées par le Conseil d'Administration de la CNCM et s'articulent autour des points suivants :

- le ratio de levier fait partie des indicateurs clés de solvabilité et son suivi est intégré dans les dossiers des Comités des risques confédéral et des groupes régionaux ;
- une limite interne a été définie à l'échelle nationale et de chaque groupe de Crédit Mutuel ;
- en cas de dépassement de la limite arrêtée par l'organe de surveillance, la procédure spécifique impliquant la Direction générale du groupe concerné ainsi que les conseils d'administration du groupe et de la CNCM a été définie et s'applique à tous les groupes de Crédit Mutuel.

tableau 11 **RATIO DE LEVIER : DÉCLARATION COMMUNE (LRCOM)**

Échelle en millions d'euros		Expositions au 31/12/2017
Bilan (excluant dérivés et cessions temporaires de titres)		
1	Eléments du bilan (excluant les dérivés, les cessions temporaires de titres, les actifs fiduciaires mais incluant les collatéraux)	503 354
2	(Actifs déduits pour déterminer le Tier 1)	-919
3	Total expositions de bilan (hors dérivés, cessions temporaires de titres et actifs fiduciaires) – somme des lignes 1 et 2	502 435
Dérivés		
4	Coût de remplacement associé à tous les dérivés (c'est-à-dire net des appels de marge reçus éligibles)	1 138
5	Add-on pour les expositions futures potentielles associées aux dérivés (méthode de l'évaluation au prix de marché)	2 695
7	(Dédutions des appels de marge en espèces versés dans le cadre des transactions de produits dérivés)	-4 054
9	Montant de notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit vendus	5 680
10	(Compensations de notionnel effectif ajusté et déductions du add-on pour les dérivés de crédit vendus)	-4 619
11	Total des expositions sur dérivés somme des lignes 4 à 10	842
Expositions sur cessions temporaires de titres		
12	Actifs bruts correspondants aux cessions temporaires de titres (sans compensation), après ajustement des transactions comptabilisés comme des ventes	12 754
14	Expositions au risque de crédit de contrepartie pour les actifs liés aux cessions temporaires de titres	968
16	Total des expositions sur cessions temporaires de titres - somme des lignes 12 à 15a	13 722

Échelle en millions d'euros		Expositions au 31/12/2017
Autres expositions de hors-bilan		
17	Expositions hors-bilan en montants notionnels bruts	100 016
18	(Ajustements en montants équivalents risque de crédit)	-62 389
19	Autres expositions hors-bilan somme des lignes 17 à 18	37 628
Expositions exemptées en vertu de l'article 429.7 et 429.14 du CRR (bilan et hors-bilan)		
EU-19a	(Exemption des expositions intragroupes (base individuelle) conformément à l'article 429.7 du CRR (bilan et hors-bilan))	0
EU-19b	(Exemption des expositions en vertu de l'article 429.14 du CRR (bilan et hors-bilan))	0
Fonds propres et exposition totale		
20	Tier 1	33 757
21	Total des expositions – somme des lignes 3, 11, 16, 19, EU-19a et EU-19b	554 626
Ratio de levier		
22	Ratio de levier	6,1 %
Choix des dispositions transitoires et montants des éléments fiduciaires décomptabilisés		
EU-23	Choix des dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres	OUI

tableau 12 RÉSUMÉ DU RAPPROCHEMENT ENTRE ACTIFS COMPTABLES ET EXPOSITIONS AUX FINS DU RATIO DE LEVIER (LRSUM)

Échelle en millions d'euros		Expositions au 31/12/2017
1	Actifs consolidés tels que publiés dans les états financiers	619 199
2	Ajustements sur les entités consolidées comptablement, mais en-dehors du périmètre prudentiel	-88 599
3	(Ajustements sur les actifs fiduciaires reconnus dans le bilan comptable selon le cadre comptable applicable, mais exclus du calcul du ratio de levier conformément à l'article 429.13 du CRR)	N/A GCM à ce jour
4	Ajustements sur les dérivés	-5 442
5	Ajustements sur les cessions temporaires de titres (SFTs)	-2 341
6	Ajustements sur les éléments hors-bilan (conversion en équivalents crédit des éléments hors-bilan)	37 628
EU-6a	(Ajustements sur les expositions intragroupes exclues du calcul du ratio de levier, conformément à l'article 429.7 du CRR)	-
EU-6b	(Ajustements sur les expositions exclues du calcul du ratio de levier, conformément à l'article 429.14 du CRR) – Créance CDC	-
7	Autres ajustements	-5 817
8	Total de l'exposition du ratio de levier	554 626

tableau 13 VENTILATION DES EXPOSITIONS AU BILAN (EXCEPTÉ DÉRIVÉS, SFT ET EXPOSITIONS EXEMPTÉES) (LRSPL)

Échelle en millions d'euros		Expositions au 31/12/2017
EU-1	Total des expositions du bilan ¹ dont :	499 300
EU-2	Expositions du trading book	9 382
EU-3	Expositions du banking book, dont :	489 919
EU-4	Obligations sécurisées	2 963
EU-5	Expositions traitées comme les souverains	97 657
EU-6	Expositions sur des gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales, et entités du secteur public non traitées comme des souverains	4 641
EU-7	Établissements	28 691
EU-8	Garanties par une hypothèque sur des biens immobiliers	137 327
EU-9	Expositions retail	115 249
EU-10	Expositions corporate	74 881
EU-11	Expositions en défaut	5 194
EU-12	Autres expositions (actions, titrisations, et autres actifs non liés à des expositions de crédit)	23 316

1. Hors dérivés, cessions temporaires de titres et expositions exemptées.

IV.5 – ADÉQUATION DU CAPITAL

Le pilier 2 de l'accord de Bâle impose aux banques de conduire leur propre appréciation du capital économique et d'avoir recours à des scénarii de stress pour apprécier leurs besoins en fonds propres en cas de dégradation de la conjoncture économique. Ce pilier a pour effet de structurer le dialogue entre la Banque et le Superviseur sur le niveau d'adéquation du capital retenu par l'établissement.

Les travaux menés par le Groupe Crédit Mutuel pour se mettre en conformité avec les exigences du pilier 2 s'inscrivent dans le cadre de l'amélioration du dispositif de mesure et de surveillance des risques. Courant 2008, le Groupe Crédit Mutuel a initié son dispositif d'évaluation du capital interne dans le cadre de l'Internal Capital Adequacy Assessment Process (ICAAP). Cette démarche d'évaluation s'est depuis progressivement enrichie et est désormais formalisée par un dispositif général national cadre, validé par le Conseil d'administration de la CNCM du 2/03/2016 qui s'inscrit dans le prolongement du cadre général d'appétence aux risques et s'applique à tous les niveaux du Groupe Crédit Mutuel.

La démarche ICAAP est pleinement intégrée au schéma de gouvernance en matière de risques. Celle-ci est appréhendée au travers des étapes suivantes :

- l'identification des risques significatifs encourus par la banque et des procédures associées, en liaison directe avec le pilotage des risques ;
- l'évaluation de la capacité d'absorption de ces risques de manière continue par les exigences de fonds propres réglementaires définies au titre du pilier 1 ;

- la détermination, le cas échéant, du niveau de fonds propres économiques à allouer en additionnel.

Les méthodes de mesure du besoin économique ont été approfondies concomitamment à la rédaction de procédures de gestion et de contrôle visant également à encadrer la politique des risques et le programme global de stress du Groupe Crédit Mutuel, fondé sur une approche holistique et prospective.

La différence entre les fonds propres économiques et les fonds propres réglementaires constitue la marge permettant de sécuriser le niveau de fonds propres de la banque. Cette dernière est fonction du profil de risques du Groupe Crédit Mutuel (eu égard à ses activités actuelles et futures) et de son degré d'aver-sion au risque.

Les résultats de l'ICAAP, régulièrement présentés aux instances dirigeantes du Groupe Crédit Mutuel, permettent d'attester qu'il dispose d'un niveau de fonds propres adéquat pour couvrir son exposition aux risques selon son appétence en matière de solvabilité.

IV.6 – RISQUE DE CRÉDIT

Informations qualitatives générales sur le risque de crédit (CRA).

UN MODÈLE AXÉ SUR LA CLIENTÈLE DE DÉTAIL

Le risque de crédit constitue le principal risque du Groupe Crédit Mutuel CM11 en raison de son modèle d'entreprise. En effet, ce dernier est essentiellement axé sur le développement de la banque de détail, avec une extension sur la clientèle d'entre-prises principalement françaises depuis l'acquisition du groupe CIC. Depuis son intégration dans le Groupe Crédit Mutuel CM11, le CIC a lui aussi axé son développement sur la clientèle de particuliers. L'activité de banque de détail du groupe, couplée avec celle de distribution de produits d'assurances à la clientèle de détail, représente la grande majorité des sources de revenus du Groupe Crédit Mutuel CM11. Près de la moitié des encours de crédits à la clientèle du Groupe Crédit Mutuel CM11 est constituée de Prêts immobiliers résidentiels aux particuliers et 72 % des expositions sur la clientèle concernent des clients Retail.

UNE POLITIQUE DE CRÉDIT VISANT UN DÉVELOPPEMENT PRUDENT

La politique des risques de crédit définit les marchés et les types de financement sur lesquels chaque réseau et les départements spécialisés du Groupe Crédit Mutuel CM11 peuvent intervenir. Elle fixe les critères d'octroi par type de clientèle ou de produits, en se basant principalement sur la solvabilité des emprunteurs, et mentionne explicitement les restrictions éven-tuelles à la distribution de crédit, soit au travers de la politique générale, soit au travers de politiques sectorielles spécifiques adaptées au niveau du groupe (notamment marchés ou produits spécifiques, personnes "interdit bancaire", anciens contentieux, selon les cotations...).

Cette politique de risque poursuit plusieurs objectifs :

- aider au pilotage par la maîtrise des engagements dans le respect des limites et plus largement de l'appétence aux risques du groupe ;
- réduire le coût du risque dans la durée ;
- mesurer les exigences de fonds propres ;
- répondre efficacement à la réglementation Bâle 3 ainsi qu'à la réglementation sur le contrôle interne, et assurer un retour sur investissement de la mise en conformité réglementaire.

La politique de risque est déclinée dans le cadre d'appétence aux risques du groupe, validée par le Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, via un dispositif de limites et de seuils d'alertes, notamment sur la concentration unitaire, sectorielle et géographique des engagements. Ces limites utilisent, notamment, le système de notation du Groupe Crédit Mutuel décrit dans la partie "Gestion des risques" du rapport de gestion.

La politique de risque est diffusée dans l'ensemble des entités du périmètre Crédit Mutuel CM11, via l'intranet déployé dans les entités françaises et étrangères du groupe.

LE DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

Le dispositif de gestion du risque de crédit est décrit dans la partie "Gestion des risques" du rapport de gestion.

LIENS ENTRE LES FONCTIONS DE GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT, DE CONTRÔLE DES RISQUES, DE VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ ET D'AUDIT INTERNE

Le Groupe Crédit Mutuel CM11 veille à une bonne séparation des fonctions d'octroi et de gestion des engagements avec celles de contrôle et d'audit des opérations. Cette séparation est assurée notamment par le rattachement de ces fonctions à des directions différentes et indépendantes :

- les fonctions d'octroi et de gestion des crédits, localisées à la Direction des Engagements Groupe ;
- les fonctions de suivi et de contrôle du risque et de la conformité des opérations sont localisées à la Direction des Risques, du Contrôle et de la Conformité ;
- l'audit interne est localisé au Contrôle Périodique Réseau, pour le contrôle de troisième niveau des opérations réalisées dans les réseaux et à l'Audit Groupe pour le contrôle de troisième niveau des engagements portés par les métiers spécialisés.

La Direction des Risques, du Contrôle et de la Conformité participe au dispositif de surveillance des crédits notamment via les Commissions trimestrielles de Surveillance des Engagements et aux Commissions Masses Risquées pour le suivi des risques sensibles notamment. Elle propose, en collaboration avec la Direction des Engagements, les seuils d'alerte et les limites internes de risque de crédit et veille au bon fonctionnement du dispositif de suivi du risque de crédit et à l'information des instances exécutives et délibérantes sur le niveau des risques. Via le Contrôle Permanent, elle réalise les contrôles de second niveau des opérations de crédit et vérifie que les tâches de contrôle de premier niveau sont bien réalisées par les opérationnels et par la Direction des Engagements.

Le Contrôle Périodique Réseau et l'Audit Groupe s'assurent du bon fonctionnement de l'ensemble du dispositif, y compris le dispositif de second niveau mis en place par la Direction des Risques, du Contrôle et de la Conformité, via des missions générales ou thématiques sur les engagements.

IV.6.1 – EXPOSITIONS

Le Groupe Crédit Mutuel s'est orienté vers les formes avancées de l'accord Bâle 2 en commençant par la clientèle de détail, son cœur de métier. L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution a autorisé le Crédit Mutuel à utiliser son système de notations internes pour le calcul de ses exigences de fonds propres réglementaires sur le risque de crédit :

- en méthode avancée, à partir du 30/06/2008, pour le portefeuille de Clientèle de détail ;

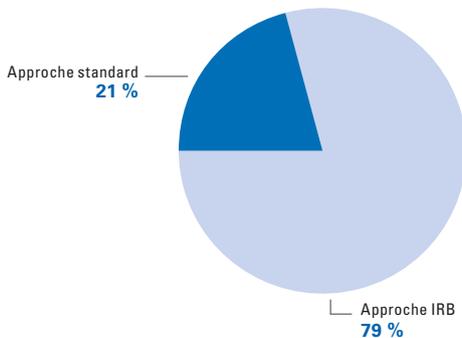
- en méthode fondation, à partir du 31/12/2008 pour le portefeuille Banques ;
- en méthode avancée, à partir du 31/12/2012, pour le portefeuille Corporate et le portefeuille Banque.

Le Groupe Crédit Mutuel a obtenu l'autorisation d'appliquer la méthode interne sur le périmètre promotion immobilière (4 % du Corporate). Celle-ci sera appliquée à compter du 31/03/2018.

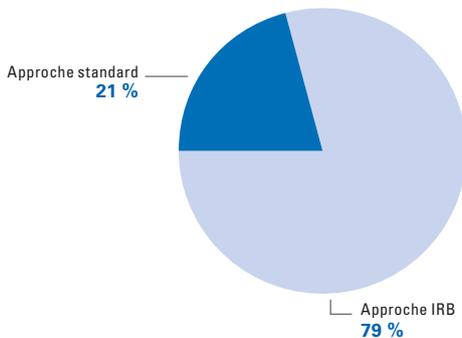
Dans le cadre du plan de roll out (plan de passage en SNI), les projets d'utilisation de la méthode avancée sur les périmètres des filiales d'affacturage du Groupe Crédit Mutuel en France, de Cofidis France et de Targobank AG sont bien engagés. Ces dernières représentent 8 % des expositions des portefeuilles réglementaires Établissements, Entreprises et Clientèle de détail.

Le pourcentage des expositions homologuées en méthode notations internes avancée pour les portefeuilles réglementaires Établissements, Entreprises et Clientèle de détail s'élève à 79 % au 31/12/2017.

Part des expositions brutes au 31/12/2017



Part des expositions brutes au 31/12/2016



Mesure sur le périmètre des Établissements, des Entreprises et Clientèle de détail, Groupe Crédit Mutuel CM11.

tableau 14 MONTANT NET TOTAL ET MOYEN DES EXPOSITIONS (CRB-B)

	Expositions nettes fin de période	Moyenne des expositions nettes sur l'année
Administrations centrales ou banques centrales	-	-
Établissements (banques)	32 808	33 621
Entreprises	107 152	105 004
dont Financements spécialisés	8 499	8 299
dont PME	24 911	24 372
Clientèle de détail	235 032	231 461
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	126 142	123 637
PME	18 885	18 349
Non-PME	107 257	105 288
Revolving	15 109	14 549
Autre - clientèle de détail	93 781	93 275
PME	27 210	26 937
Non-PME	66 571	66 338
Actions	12 604	12 652
Autres actifs	4 246	4 570
Total approche IRB	391 841	387 309
Administrations centrales ou banques centrales	76 079	81 330
Administrations régionales ou locales	4 978	4 826
Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	20 461	20 464
Banques multilatérales de développement	762	783
Organisations internationales	868	966
Établissements (banques)	1 319	1 472
Entreprises	36 418	35 827
dont PME	2 288	2 445
Clientèle de détail	41 721	41 138
dont PME	9 070	8 727
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	8 357	8 349
dont PME	196	259
Expositions en défaut	1 776	1 772
Expositions présentant un risque particulièrement élevé	328	192
Obligations sécurisées (Covered bond)	61	80
Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une éval. du crédit à court terme	-	-
Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	0	0
Expositions sur actions	280	236
Autres actifs	1 262	1 328
Total approche standard	194 670	198 764
Total	586 510	586 072

Expositions par zone géographique

Le Groupe Crédit Mutuel CM11 est un acteur essentiellement français et européen. La ventilation géographique des expositions brutes au 31 décembre 2017 en est le reflet avec 96 % des engagements en zone Europe.

tableau 15 VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS (CRB-C)

En millions d'euros au 31/12/2017	Valeurs nettes					
	Zone Europe	France	Allemagne	Belgique	Espagne	Luxembourg
Administrations centrales et banques centrales	0	0	0	0	0	0
Établissements (banques)	29 991	25 765	187	124	136	97
Entreprises	97 295	84 746	3 493	1 049	422	1 367
Clientèle de détail	234 056	231 929	219	267	77	170
Actions	12 515	12 355	6	24	0	110
Autres actifs	4 228	4 213	4	0	0	0
Total approche IRB	378 084	359 008	3 910	1 464	635	1 744
Administrations centrales ou banques centrales	72 230	61 789	3 725	258	505	1 099
Administrations régionales ou locales	4 939	4 732	167	0	38	1
Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	20 453	19 855	589	0	0	9
Banques multilatérales de développement	0	0	0	0	0	0
Organisations internationales	0	0	0	0	0	0
Établissements (banques)	1 222	548	312	14	28	45
Entreprises	34 841	11 861	13 262	899	1 366	1 444
Clientèle de détail	41 555	12 393	21 959	1 227	2 297	198
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	8 298	2 511	23	54	843	868
Expositions en défaut	1 733	1 143	138	38	178	6
Expositions présentant un risque particulièrement élevé	328	328	0	0	0	0
Obligations sécurisées (Covered bond)	61	34	0	0	0	0
Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une éval. du crédit à court terme	0	0	0	0	0	0
Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	0	0	0	0	0	0
Expositions sous forme d'actions	165	11	4	3	2	142
Autres actifs	1 261	219	450	153	139	220
Total approche standard	187 087	115 425	40 628	2 646	5 397	4 031
Total	565 170	474 433	44 538	4 110	6 031	5 775

Expositions par type d'industrie ou de contrepartie

Le Groupe Crédit Mutuel CM11 présente historiquement une bonne diversité sectorielle de ses expositions. Cette grande variété permet de diminuer le risque de concentration qui pourrait exister en cas de forte exposition à un secteur. Les deux secteurs les plus significatifs sont les particuliers (39 %) et les administrations publiques (18 %).

Valeurs nettes							
Pays-Bas	Royaume-Uni	Autres	Restes du monde	USA	Canada	Autres	Total
0	0	0	0	0	0	0	0
308	1 737	1 635	2 817	561	930	1 326	32 808
1 746	2 063	2 408	9 858	4 310	152	5 396	107 152
31	369	994	976	237	47	691	235 032
0	2	19	89	65	21	3	12 604
0	10	0	18	-2	0	20	4 246
2 085	4 181	5 057	13 757	5 172	1 150	7 436	391 841
691	179	3 984	3 849	2 544	240	1 065	76 079
0	0	0	39	0	39	0	4 978
0	0	0	8	0	6	1	20 461
0	0	0	762	0	0	762	762
0	0	0	868	0	0	868	868
10	120	145	97	26	7	65	1 319
538	841	4 631	1 576	520	43	1 013	36 418
29	71	3 381	167	37	5	125	41 722
5	34	3 960	59	1	0	58	8 357
3	13	215	42	5	1	37	1 776
0	0	0	0	0	0	0	328
26	0	0	0	0	0	0	61
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	3	115	115	0	0	280
0	0	79	1	0	0	1	1 262
1 303	1 259	16 399	7 583	3 248	341	3 994	194 670
3 388	5 440	21 455	21 340	8 420	1 491	11 429	586 510

tableau 16 CONCENTRATION DES EXPOSITIONS PAR
TYPE D'INDUSTRIE OU DE CONTREPARTIE (CRB-D)

	Administrations publiques	Banques et Établissements financiers	Particuliers	Entrepreneurs individuels
Administrations	-	-	-	-
Établissements	-	32 808	-	-
Entreprises	-	-	-	214
Clientèle de détail	-	-	189 709	13 758
Actions	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Total approche NI	-	32 808	189 709	13 972
Administrations	103 178	-	-	-
Établissements	-	1 381	-	-
Entreprises	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	36 865	322
Actions	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Total approche standard²	103 178	1 381	36 865	322
Total	103 178	34 188	226 574	14 295

	Industrie automobile	Batiment & matériaux de construction	Biens & services industriels	Santé
Administrations	-	-	-	-
Établissements	-	-	-	-
Entreprises	3 145	8 199	6 934	2 923
Clientèle de détail	661	2 553	1 885	411
Actions	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Total approche NI	3 806	10 752	8 820	3 334
Administrations	-	-	-	-
Établissements	-	-	-	-
Entreprises	368	512	540	94
Clientèle de détail	60	718	370	29
Actions	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Total approche standard²	428	1 230	910	123
Total	4 234	11 982	9 730	3 458

Agriculteurs	Associations	Autres filiales groupe ¹	Voyages & loisirs	Chimie	Distribution
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
1 020	1 351	250	3 654	1 205	10 819
5 918	600	-	2 102	42	3 871
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
6 938	1 952	250	5 756	1 247	14 690
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
2	3	29 660	139	58	1 475
17	3	6 597	77	21	534
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
19	6	36 257	216	79	2 009
6 958	1 958	36 507	5 972	1 326	16 699

Autres act. financières	Transport industriel	Produits ménagers	Promotion immobilière	Immobilier autres (dont location et foncières)	Services aux collectivités
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
7 375	5 070	1 877	-	12 373	2 724
1 977	1 105	332	-	1 647	265
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
9 352	6 175	2 209	-	14 020	2 990
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
61	296	126	5 741	200	194
21	144	65	-	66	20
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
83	439	191	5 741	267	214
9 434	6 615	2 400	5 741	14 287	3 204

	Agro-alimentaire & boissons	Media	Holdings, Conglomérats	Technologies de pointe
Administrations	-	-	-	-
Établissements	-	-	-	-
Entreprises	5 453	2 498	8 265	4 249
Clientèle de détail	575	161	733	175
Actions	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Total approche NI	6 028	2 658	8 999	4 424
Administrations	-	-	-	-
Établissements	-	-	-	-
Entreprises	297	53	107	295
Clientèle de détail	117	38	25	44
Actions	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Total approche standard²	414	92	131	339
Total	6 442	2 750	9 130	4 763

1. CIC Suisse, BDL, entités de leasing et d'affacturage rachetées à General Electric.

2. En méthode standard, les expositions sont ventilées par catégorie réglementaire au regard de l'emprunteur, sans distinction des expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier, des expositions en défaut, des expositions présentant un risque particulièrement élevé et des obligations sécurisées.

tableau 17 ÉCHÉANCE DES EXPOSITIONS

Expositions brutes en millions d'euros	< 1 mois	1 mois < D < 3 mois	3 mois < D < 1 an
Bilan			
Administrations et banques centrales	58 723	1 371	5 364
Établissements	4 532	5 885	6 999
Entreprises	20 725	11 286	7 534
Clientèle de détail	14 739	6 896	19 122
Total Bilan	98 718	25 438	39 018
Hors Bilan			
Administrations et banques centrales	171	29	40
Établissements	1 290	98	201
Entreprises	20 901	3 854	4 813
Clientèle de détail	20 720	2 204	2 246
Total Hors Bilan	43 081	6 185	7 300

IV.6.2 – QUALITÉ DE CRÉDIT DES ACTIFS

Une définition unifiée du défaut a été mise en œuvre pour l'ensemble du Groupe Crédit Mutuel. Basée sur l'alignement du prudentiel sur le comptable (CRC 2002-03), celle-ci se traduit par la correspondance entre la notion bâloise de créance en défaut et la notion comptable de créances douteuses et litigieuses. Les outils informatiques prennent en compte la contagion, permettant d'étendre le déclassement aux encours liés. Les contrôles réalisés tant par l'Inspection interne que par les Commissaires aux comptes assurent la fiabilité du dispositif de recensement des défauts utilisés pour le calcul des exigences de fonds propres.

Les définitions comptables et méthodes appliquées concernant les dépréciations sont présentées dans le rapport financier consolidé du Groupe Crédit Mutuel, Note 3 : Principes et méthodes comptables, section 3.2 Dépréciation des Prêts et créances et provision sur engagements de financement et de garantie. Les définitions et informations chiffrées concernant

les arriérés de paiements figurent également dans le rapport financier, partie "Arriérés de paiement".

En application du règlement délégué 183/2014 du 20 décembre 2013 précisant le mode de calcul des ajustements pour risque de crédit général et spécifique, le Groupe Crédit Mutuel classe ses dépréciations individuelles en tant qu'ajustements pour risque de crédit spécifique et ses dépréciations collectives comme des ajustements pour risque de crédit général. L'ensemble des dépréciations pour risque de crédit est établi selon IAS 39.

La restructuration d'une exposition fait suite aux difficultés financières du débiteur et se traduit par des concessions du groupe à son égard (modification des termes du contrat tels que le taux ou la durée, abandon partiel, financement complémentaire qui n'aurait pas été accordé en l'absence de difficultés,...). Le groupe dispose dans ses systèmes d'information des moyens

Pétrole & gaz, Matières premières	Télécommunications	Divers	Actions	Autres actifs	Total
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	32 808
4 856	1 248	11 448	-	-	107 152
97	14	6 440	-	-	235 032
-	-	-	12 604	-	12 604
-	-	-	-	4 246	4 246
4 953	1 262	17 888	12 604	4 246	391 841
-	-	-	-	-	103 178
-	-	-	-	-	1 381
106	232	1 592	-	-	42 152
30	8	223	-	-	46 417
-	-	-	280	-	280
-	-	-	-	1 262	1 262
136	241	1 815	280	1 262	194 669
5 089	1 502	19 703	12 883	5 507	586 510

1 an <D< 2 ans	2 ans <D< 5 ans	D > 5 ans	Durée indéterminée	Total
3 386	4 426	23 820	220	97 308
3 030	9 644	5 908	143	36 141
7 577	23 354	20 090	151	90 716
24 172	61 085	123 116	45	249 174
38 164	98 509	172 933	559	473 339
7	381	362	4	994
44	420	484	384	2 921
4 620	18 470	1 989	5 337	59 982
2 943	809	8 101	1 150	38 173
7 614	20 079	10 936	6 875	102 070

permettant d'identifier les expositions restructurées dans ses portefeuilles sains et en défaut, définis selon les principes arrêtés par l'EBA le 23/10/2013.

Les tableaux ci-après répartissent les encours de créances douteuses et litigieuses et les provisions afférentes au 31/12/2017 selon leur secteur d'activité ou type de contrepartie, leur méthode de traitement bâlois et leur zone géographique.

tableau 18 QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS ET INSTRUMENT (CR1-A)

	Expositions brutes		Provisions spécifiques	Provisions collectives	Expositions nettes
	Expositions performing	Expositions non performing			
Administrations centrales ou banques centrales	-	-	-		
Établissements (banques)	32 796	16	4		
Entreprises	106 232	1 998	978		
dont Financements spécialisés	8 385	133	18		
dont PME	24 448	902	439		
Clientèle de détail	232 415	5 385	2 612		
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	124 412	2 547	817		
PME	18 459	639	213		
Non-PME	105 953	1 908	604		
Revolving	15 079	135	105		
Autre - clientèle de détail	92 924	2 703	1 689		
PME	26 513	1 760	1 063		
Non-PME	66 411	943	626		
Actions	12 605	-	2		
Autres actifs	4 246	-	-		
Total approche IRB	388 294	7 399	3 595	257	391 841
Administrations centrales ou banques centrales	76 079	-	-		
Administrations régionales ou locales	4 978	-	-		
Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	20 461	-	-		
Banques multilatérales de développement	762	-	-		
Organisations internationales	868	-	-		
Établissements (banques)	1 319	-	-		
Entreprises	36 469	-	39		
dont PME	2 295	-	7		
Clientèle de détail	41 970	-	2		
dont PME	9 077	-	1		
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	8 359	-	2		
dont PME	196	-	0		
Expositions en défaut	-0	4 914	3 138		
Expositions présentant un risque particulièrement élevé	328	-	-		
Obligations sécurisées (Covered bond)	61	-	-		
Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une éval. du crédit à court terme	-	-	-		
Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	0	-	-		
Expositions sur actions	281	-	1		
Autres actifs	1 262	-	-		
Total approche standard	193 196	4 914	3 182	258	194 669
Total	581 490	12 312	6 777	515	586 510

Tableau 19 QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ OU TYPE DE CONTREPARTIE (CR1-B)

	Expositions brutes		Provisions spécifiques	Provisions collectives	Expositions nettes
	Expositions performing	Expositions non performing			
Administrations publiques	103 148	35	5		
Banques et Établissements financiers	34 176	17	4		
Particuliers	224 100	6 518	3 888		
Entrepreneurs individuels	14 059	437	201		
Agriculteurs	6 813	257	112		
Associations	1 943	23	8		
Autres filiales groupe ¹	36 068	621	182		
Voyages & loisirs	5 818	335	181		
Chimie	1 317	19	10		
Distribution	16 405	687	393		
Industrie automobile	4 192	102	60		
Batiment & matériaux de construction	11 731	475	225		
Biens & services industriels	9 587	330	187		
Santé	3 431	42	15		
Autres act. financières	9 298	378	242		
Transport industriel	6 510	185	80		
Produits ménagers	2 356	107	63		
Promotion immobilière	5 687	169	115		
Immobilier autres (dont location et foncières)	14 189	154	55		
Services aux collectivités	3 198	11	6		
Agro-alimentaire & boissons	6 351	197	106		
Media	2 739	34	23		
Holdings, Conglomérats	9 001	207	79		
Technologies de pointe	4 742	40	19		
Pétrole & gaz, Matières premières	4 970	234	115		
Télécommunications	1 453	53	3		
Divers	19 814	645	397		
Actions	12 886	-	2		
Autres actifs	5 507	-	0		
Total	581 490	12 312	6 777	515	586 510

1. CIC Suisse, BDL, entités de leasing et d'affacturage rachetées à General Electric.

tableau 20 QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (CR1-C)

	Expositions brutes		Provisions spécifiques	Provisions collectives	Expositions nettes
	Expositions performing	Expositions non performing			
Europe	560 361	12 040	6 732		
France	470 079	9 346	4 719		
Allemagne	44 493	1 372	1 147		
Belgique	4 072	100	59		
Espagne	5 884	499	327		
Luxembourg	5 773	23	21		
Pays-Bas	3 383	6	1		
Royaume-Uni	5 426	40	21		
Autres	21 252	653	438		
Le reste du monde	21 128	273	44		
États-Unis	8 346	100	10		
Canada	1 483	11	4		
Autres	11 299	162	31		
Total	581 490	12 312	6 777	515	586 510

tableau 21 ÂGE DES EXPOSITIONS EN SOUFFRANCE (CR1-D)

En millions d'euros	Valeur comptable brute						
	Encours performants			Encours non performants			
	Sans impayés ou impayés ≤ 30 jours	> 30 jours ≤ 60 jours	> 60 jours ≤ 90 jours	Paiement improbable mais sans impayés ou impayés < = 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an
Prêts	431 641	436	474	2 631	354	658	8 206
Titres de dettes	39 681	-	-	378	-	-	131
Total	471 322	436	474	3 009	354	658	8 337

tableau 22 EXPOSITIONS NON PERFORMANTES ET RENÉGOCIÉES (CR1-E)

En millions d'euros	Valeur comptable brute des expositions performantes et non performantes						
		Dont encours performants présentant des impayés > 30 jours et ≤ 90 jours	Dont encours restructurés performants	Dont encours non performants			
					Dont encours en défaut	Dont encours déclassés comptablement	Dont encours restructurés
Titres de dettes	40 190	-	-	509	509	509	47
Prêts et avances	444 401	910	812	11 849	11 849	11 849	1 546
Hors bilan	116 103		-	307	307		-

En millions d'euros	Dépréciation cumulée et ajustement négatif de juste valeur attribuable au risque de crédit				Surétés et garanties reçues	
	Dont encours performants		Dont encours non performants		Dont encours non performants	Dont encours restructurés
		Dont encours restructurés		Dont encours restructurés		
Titres de dettes	-	-	93	-	-	-
Prêts et avances	515	7	6 546	1 015	3 101	581
Hors bilan	-	-	138	-	72	-

IV.6.3 – RAPPROCHEMENT DES AJUSTEMENTS POUR RISQUE DE CRÉDIT

tableau 23 ÉVOLUTION DU SOLDE DES AJUSTEMENTS POUR RISQUES DE CRÉDIT GÉNÉRAL ET SPÉCIFIQUE (CR2-A)

En millions d'euros	Ajustements cumulés au titre du risque de crédit spécifique	Ajustements cumulés au titre du risque de crédit général
Solde d'ouverture	-8 159	-483
Dotations de la période	-1 729	-119
Reprise de la période	1 044	83
Reprises liées à des sorties d'actifs du bilan	874	1
Transfert entre les ajustements au titre du risque de crédit	-0	0
Différence de change	0	0
Regroupements d'entreprises, incluant les acquisitions/cessions de filiales	2	0
Autres	1 329	3
Solde de clôture	-6 639	-515
Recouvrements sur actifs préalablement passés en pertes	198	0
Passages en pertes	-1 246	0

IV.6.4 – APPROCHE STANDARD

Les expositions traitées en méthode standard sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Le Groupe Crédit Mutuel a recours aux évaluations des agences de notation pour mesurer le risque souverain sur les expositions liées aux administrations et aux banques centrales.

Depuis septembre 2017, le groupe s'appuie notamment sur les estimations fournies par la Banque de France pour les expositions Corporate.

La table de correspondance utilisée pour allier les échelons de qualité de crédit aux notes externes prises en compte est celle définie par les textes réglementaires.

tableau 24 VENTILATION DES EXPOSITIONS DANS LE CADRE DE L'APPROCHE STANDARD (CR5)

Catégories d'expositions	Pondérations										Dont non notées
	0 %	10 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	250 %	Total	
Administrations centrales ou banques centrales	74 441	0	134	0	13	0	37	0	190	74 814	0
Administrations régionales ou locales	115	0	4 798	0	0	0	0	0	0	4 912	0
Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	21 455	0	133	0	0	0	4	0	0	21 592	0
Banques multilatérales de développement	762	0	0	0	0	0	0	0	0	762	0
Organisations internationales	870	0	0	0	0	0	0	0	0	870	0
Établissements (banques)	2	0	1 234	0	1	0	1	0	0	1 238	0
Entreprises	0	0	858	0	2 309	0	17 140	289	0	20 595	0
Clientèle de détail	0	0	0	0	0	30 587	0	0	0	30 587	0
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	0	0	0	4 903	1 579	87	1 318	0	0	7 887	0
Expositions en défaut	3	0	0	0	0	0	964	711	0	1 678	0
Expositions présentant un risque particulièrement élevé	0	0	0	0	0	0	0	304	0	304	0
Obligations sécurisées (Covered bond)	0	61	0	0	0	0	0	0	0	61	0
Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une éval. du crédit à court terme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Expositions sur actions	0	0	0	0	0	0	277	0	3	280	0
Autres actifs	0	0	0	0	0	0	1 261	0	0	1 262	0
Total	97 646	61	7 156	4 903	3 901	30 675	21 002	1 304	193	166 842	0

Les totaux incluent les encours pondérés à 250 % correspondant aux encours différés d'actifs.

L'exposition sur les administrations et les banques centrales est quasiment exclusivement pondérée à 0 %. Les exigences de fonds propres associées à ce portefeuille témoignent d'un risque souverain limité pour les groupes Crédit Mutuel à des contreparties de bonne qualité.

IV.6.5 – SYSTÈMES DE NOTATIONS INTERNES

Dispositif de notation et paramètres

Les algorithmes de notation ainsi que les modèles experts ont été développés afin d'améliorer l'évaluation des risques de crédit du groupe et de répondre aux exigences réglementaires relatives aux approches de notation interne.

La définition des méthodologies de notation est réalisée sous la responsabilité de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel pour l'ensemble des portefeuilles. Néanmoins, les entités régionales sont directement impliquées dans la réalisation et la validation des chantiers des groupes de travail sur des sujets spécifiques ainsi que sur les travaux relatifs à la qualité des données et la recette des applicatifs. Ainsi, les travaux d'homologation engagés dans les filiales s'appuient sur l'expertise de la structure concernée, sur les équipes de leur maison mère (Risque et Finance), ainsi que sur les équipes de la Confédération Nationale.

Au total, le système de notation des contreparties du Groupe Crédit Mutuel est commun à l'ensemble du groupe.

La **probabilité de défaut** (PD) est la probabilité qu'une contrepartie fasse défaut sur une période d'un an. Les contreparties du groupe éligibles aux approches internes sont notées par un système unique qui se fonde sur :

- des algorithmes statistiques ou "notations de masse", reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque ;
- des grilles de notation élaborées par des experts.

La discrimination et la bonne qualification du risque sont assurées par ces modèles. L'échelle de valeurs reflète la progressivité du risque et se décompose en onze positions dont neuf saines (A+, A-, B+, B-, C+, C-, D+, D-, E+) et deux pour le défaut (E- et F).

Sur les périmètres Corporate dit "de masse" et Retail, à l'issue du processus interne de notation, chaque emprunteur se voit attribuer une cotation. A partir de celle-ci ainsi que d'autres caractéristiques, les emprunteurs sains sont regroupés en classes homogènes de risque, préalablement au processus de mesure du paramètre réglementaire PD. Les analyses de regroupement sont menées sur les segments définis dans le cadre de la modélisation des algorithmes. Les probabilités de défaut d'une classe de risque sont ensuite estimées à partir des taux de défaut historiques constatés sur les expositions appartenant à cette classe, à partir d'un historique de plus de dix années d'observations. Des marges de prudence sont prises en compte afin de tenir compte de l'incertitude des estimations.

Sur les autres périmètres, trop peu de défauts sont disponibles pour garantir la pertinence et la robustesse d'estimations statistiques. Les probabilités de défaut associées aux notes internes sont calibrées à partir de données externes.

La **perte en cas défaut** (LGD) est le rapport entre la perte subie sur une exposition en raison du défaut d'une contrepartie et le montant exposé au moment du défaut, intégrant égale-

ment les tirages complémentaires effectués après le passage en défaut.

Des modèles internes d'estimation de la LGD ont été développés par le groupe et homologués sur les catégories d'exposition Banque, Corporate et Retail.

Sur les périmètres Corporate "de masse" et Retail, la LGD est calculée par classes définies selon le type de prêt et la nature des sûretés. L'estimation de la LGD s'appuie sur les récupérations mensuelles actualisées observées pour chaque classe. Des marges de prudence sont prises en compte afin de tenir compte des incertitudes des estimations et du caractère "downturn" de la LGD. Les calculs reposent sur un historique interne de défauts et de pertes de plus de 10 ans.

Sur les autres périmètres, pour lesquels trop peu de défauts sont disponibles pour garantir la pertinence et la robustesse d'estimations statistiques, des LGD sont estimées sur la base d'informations quantitatives et à dire d'experts, en s'appuyant sur des benchmarks et données externes et selon une approche conservatrice (prise en compte de l'effet "downturn").

Le **facteur de conversion** (CCF) correspond au rapport entre la partie actuellement non prélevée d'une ligne de crédit qui pourrait être prélevée et serait donc exposée en cas de défaut et la partie actuellement non prélevée de cette ligne de crédit.

Pour les portefeuilles Corporate et de clientèle de détail, le Groupe Crédit Mutuel calcule les facteurs de conversion (CCF) selon une méthode interne homologuée pour les engagements de financement. Pour les engagements de garantie et la catégorie d'exposition Banque, des valeurs réglementaires (méthode standard) sont appliquées.

Sur le périmètre Corporate et retail, les CCF internes sont estimés à partir des CCF historiques moyens pondérés par le nombre de contrats, en opérant une segmentation basée sur l'axe produit. Ils sont calibrés sur des données internes.

Les paramètres utilisés pour le calcul des risques pondérés sont nationaux et s'appliquent à toutes les entités du groupe.

Cartographie des modèles

Paramètre modélisé	Catégorie d'exposition	Portefeuilles	Nombre de modèles	Méthodologie	
PD	Établissements	Institutions financières	2 modèles : Banques, Covered Bonds	Modèles de type expert basés sur des grilles comportant des variables qualitatives et quantitatives	
		Grands Comptes (GC) (CA > 500 millions d'euros)	6 modèles selon le type de contrepartie et le secteur	Modèles de type expert basés sur des grilles comportant des variables qualitatives et quantitatives	
		Corporate "de masse" (CA < 500 millions d'euros)	3 modèles	Modèles de type quantitatif avec grilles qualitatives à dire d'expert	
	Entreprises	Financements d'acquisition Grands Comptes	1 modèle	Modèle de type expert basé sur une grille comportant des variables qualitatives et quantitatives	
		Financements d'acquisition Corporate	1 modèle	Modèles de type quantitatif combinés à des grilles qualitatives à dire d'expert	
		Financements spécialisés	FS d'actifs: 6 modèles selon le type d'actif, FS de projets: 4 modèles selon le secteur, FS Immobiliers: 1 modèle	Modèles de type expert basés sur des grilles comportant des variables qualitatives et quantitatives	
		Autres Corporates	2 modèles : Foncières, Assurances	Modèles de type expert basés sur des grilles comportant des variables qualitatives et quantitatives	
	Retail	Particuliers	6 modèles selon le type de prêt (crédit immobilier, compte courant débiteur, etc.)	Modèles de type quantitatif	
		Personnes Morales	4 modèles selon la typologie client	Modèles de type quantitatif	
		Entrepreneurs Individuels	3 modèles selon le type de profession (commerçants, artisans, etc.)	Modèles de type quantitatif	
		Agriculteurs	6 modèles selon l'état du compte et le type d'activité (cyclique ou non)	Modèles de type quantitatif	
		Associations	1 modèle	Modèles de type quantitatif	
		SCI	1 modèle	Modèles de type quantitatif	
	LGD	Établissements	Institutions financières	1 modèle	Modèle de type expert dépendant de la contrepartie et du contrat, basé sur des informations quantitatives et qualitatives
		Entreprises	Grands Comptes (GC), Financement d'acquisition, Foncières et Assurances	1 modèle, avec des paramètres sectoriels	Modèle de type expert dépendant de la contrepartie et du contrat, basé sur des informations quantitatives et qualitatives
Corporate "de masse"			1 modèle appliqué à 8 segments selon le type de prêt et la nature des sûretés	Modèles de type quantitatif s'appuyant sur les flux de récupérations internes	
Retail		1 modèle appliqué à 10 segments selon le type de prêt et la nature des sûretés	Modèles de type quantitatif s'appuyant sur les flux de récupérations internes		
CCF	Entreprises	Corporate "de masse"	1 modèle appliqué à 4 segments selon le type de prêt	Modèle quantitatif, calibrage des CCF à partir des données internes	
	Retail		1 modèle appliqué à 8 segments selon le type de prêt	Modèle quantitatif, calibrage des CCF à partir des données internes	

tableau 25 APPROCHE NI – EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS ET ÉCHELLE DE PD (CR6)

	Échelle de PD	Expositions brutes au bilan initiales	Expositions hors bilan pré-CCF	CCF moyen (%)
Établissements (banques)				
	0,00 à <0,15	29 277	1 854	40
	0,15 à <0,25	360	225	52
	0,25 à <0,50	321	138	50
	0,50 à <0,75	0	0	0
	0,75 à <2,50	166	93	39
	2,50 à <10,00	295	53	32
	10,00 à <100,00	1	12	30
	100,00 (défaut)	16	0	0
	Sous-total	30 436	2 376	41
Entreprises				
	0,00 à <0,15	6 471	11 241	50
	0,15 à <0,25	0	3	20
	0,25 à <0,50	11 789	14 166	47
	0,50 à <0,75	7 560	1 437	48
	0,75 à <2,50	23 531	9 165	47
	2,50 à <10,00	8 085	2 394	52
	10,00 à <100,00	1 557	447	47
	100,00 (défaut)	1 666	199	70
	Sous-total	60 660	39 053	48
dont Financements spécialisés				
	0,00 à <0,15	0	0	0
	0,15 à <0,25	0	0	0
	0,25 à <0,50	0	0	0
	0,50 à <0,75	0	0	0
	0,75 à <2,50	0	0	0
	2,50 à <10,00	0	0	0
	10,00 à <100,00	0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0	0
	Sous-total	0	0	0
dont PME				
	0,00 à <0,15	0	0	0
	0,15 à <0,25	0	0	0
	0,25 à <0,50	3 471	558	49
	0,50 à <0,75	4 777	633	49
	0,75 à <2,50	9 511	1 333	48
	2,50 à <10,00	3 017	372	49
	10,00 à <100,00	683	93	50
	100,00 (défaut)	826	76	87
	Sous-total	22 284	3 065	50

Valeur exposée au risque post-ARC et post-CCF	PD moyenne (%)	LGD moyenne (%)	Échéance moyenne (année)	RWA	Densité de RWA (%)	EL	Corrections de valeur et provisions
30 021	0,03	37	2,5	3 461	12	3	
529	0,23	32	2,5	251	48	0	
389	0,42	36	2,5	283	73	1	
0	0,00	-		0	0	0	
204	1,07	44	2,5	252	124	1	
265	2,79	44	2,5	427	161	3	
5	21,61	45	2,5	13	288	0	
16	100,00	45	2,5	0	0	4	
31 428	0,12	37	2,5	4 688	15	13	4
12 023	0,10	33	2,5	2 751	23	4	
1	0,43	42	2,5	0	1	0	
18 274	0,35	27	2,5	6 646	36	17	
8 246	0,56	21	2,5	2 722	33	10	
27 566	1,31	27	2,5	16 252	59	94	
9 271	4,71	29	2,5	8 810	95	122	
1 700	17,25	27	2,5	2 334	137	79	
1 805	100,00	61	2,5	964	53	1 010	
78 886	3,83	28	2,5	40 479	51	1 337	1 060
0	0,00	-		0	0	0	
0	0,00	-		0	0	0	
0	0,00	-		0	0	0	
0	0,00	-		0	0	0	
0	0,00	-		0	0	0	
0	0,00	-		0	0	0	
0	0,00	-		0	0	0	
0	0,00	-		0	0	0	
0	0,00	-		0	0	0	0
0	0,00	-		0	0	0	
0	0,00	-		0	0	0	
3 742	0,33	21	2,5	938	25	3	
5 089	0,55	21	2,5	1 546	30	6	
10 153	1,35	21	2,5	4 172	41	29	
3 198	4,85	22	2,5	2 018	63	33	
729	18,59	21	2,5	687	94	28	
892	100,00	65	2,5	641	72	528	
23 803	5,71	23	2,5	10 002	42	627	439

INFORMATIONS RELATIVES AU PILIER 3 DES ACCORDS DE BÂLE
TELS QUE TRANSPOSÉS DANS LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE
RISQUE DE CRÉDIT

IV

	Échelle de PD	Expositions brutes au bilan initiales	Expositions hors bilan pré-CCF	CCF moyen (%)
Cliantèle de détail				
	0,00 à <0,15	72 790	8 856	35
	0,15 à <0,25	26 651	3 115	37
	0,25 à <0,50	45 625	4 952	40
	0,50 à <0,75	0	0	0
	0,75 à <2,50	35 709	4 981	38
	2,50 à <10,00	20 027	3 676	41
	10,00 à <100,00	5 684	350	41
	100,00 (défaut)	5 273	111	80
	Sous-total	211 760	26 040	38
dont Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier				
	0,00 à <0,15	40 688	1 222	42
	0,15 à <0,25	16 683	454	42
	0,25 à <0,50	30 206	691	43
	0,50 à <0,75	0	0	0
	0,75 à <2,50	19 299	507	43
	2,50 à <10,00	10 842	368	43
	10,00 à <100,00	3 412	41	43
	100,00 (défaut)	2 539	8	42
	Sous-total	123 669	3 290	42
dont PME				
	0,00 à <0,15	0	0	0
	0,15 à <0,25	911	26	42
	0,25 à <0,50	8 436	170	44
	0,50 à <0,75	0	0	0
	0,75 à <2,50	4 346	142	44
	2,50 à <10,00	3 056	99	45
	10,00 à <100,00	1 254	18	44
	100,00 (défaut)	637	1	43
	Sous-total	18 640	457	44
dont Non-PME				
	0,00 à <0,15	40 688	1 222	42
	0,15 à <0,25	15 772	428	42
	0,25 à <0,50	21 770	521	42
	0,50 à <0,75	0	0	0
	0,75 à <2,50	14 953	365	42
	2,50 à <10,00	7 786	268	42
	10,00 à <100,00	2 157	23	43
	100,00 (défaut)	1 901	6	42
	Sous-total	105 028	2 833	42

Valeur exposée au risque post-ARC et post-CCF	PD moyenne (%)	LGD moyenne (%)	Échéance moyenne (année)	RWA	Densité de RWA (%)	EL	Corrections de valeur et provisions
75 898	0,06	14		1 768	2	7	
27 789	0,18	15		1 453	5	7	
47 597	0,38	16		4 428	9	29	
0	0,00	-		0	0	0	
37 601	1,32	17		7 323	19	86	
21 552	5,26	17		7 854	36	203	
5 826	20,85	18		3 762	65	216	
5 256	100,00	46		1 281	24	2 340	
221 519	3,78	16		27 868	13	2 888	2 768
41 203	0,06	14		978	2	4	
16 874	0,18	14		887	5	4	
30 502	0,37	15		2 865	9	17	
0	0,00	-		0	0	0	
19 516	1,26	15		4 092	21	37	
11 000	4,75	15		5 084	46	79	
3 429	19,67	15		2 731	80	104	
2 542	100,00	39		713	28	923	
125 066	3,32	15		17 349	14	1 168	817
0	0,00	-		0	0	0	
922	0,15	14		35	4	0	
8 510	0,38	17		749	9	6	
0	0,00	-		0	0	0	
4 409	1,46	17		979	22	11	
3 100	5,01	17		1 397	45	27	
1 262	19,07	17		911	72	41	
638	100,00	41		171	27	249	
18 842	6,01	18		4 243	23	335	213
41 203	0,06	14		978	2	4	
15 952	0,18	14		853	5	4	
21 992	0,37	14		2 116	10	12	
0	0,00	-		0	0	0	
15 107	1,19	14		3 112	21	26	
7 899	4,65	14		3 686	47	52	
2 167	20,02	14		1 819	84	63	
1 904	100,00	38		541	28	674	
106 225	2,84	14		13 106	12	833	604

INFORMATIONS RELATIVES AU PILIER 3 DES ACCORDS DE BÂLE
TELS QUE TRANSPOSÉS DANS LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE
RISQUE DE CRÉDIT

IV

	Échelle de PD	Expositions brutes au bilan initiales	Expositions hors bilan pré-CCF	CCF moyen (%)
dont Revolving				
	0,00 à <0,15	2 011	4 389	20
	0,15 à <0,25	995	1 353	20
	0,25 à <0,50	1 202	1 326	20
	0,50 à <0,75	0	0	0
	0,75 à <2,50	1 392	1 104	20
	2,50 à <10,00	698	389	20
	10,00 à <100,00	173	49	20
	100,00 (défaut)	131	3	20
	Sous-total	6 602	8 613	20
dont Autre - clientèle de détail				
	0,00 à <0,15	30 091	3 246	53
	0,15 à <0,25	8 973	1 308	52
	0,25 à <0,50	14 216	2 934	48
	0,50 à <0,75	0	0	0
	0,75 à <2,50	15 018	3 370	43
	2,50 à <10,00	8 488	2 920	44
	10,00 à <100,00	2 099	260	44
	100,00 (défaut)	2 603	100	85
	Sous-total	81 489	14 137	48
dont PME				
	0,00 à <0,15	0	0	0
	0,15 à <0,25	884	224	39
	0,25 à <0,50	5 020	1 098	35
	0,50 à <0,75	0	0	0
	0,75 à <2,50	8 684	2 012	35
	2,50 à <10,00	5 760	1 194	38
	10,00 à <100,00	1 439	198	38
	100,00 (défaut)	1 678	82	88
	Sous-total	23 465	4 809	37
dont Non-PME				
	0,00 à <0,15	30 091	3 246	53
	0,15 à <0,25	8 089	1 084	54
	0,25 à <0,50	9 196	1 836	56
	0,50 à <0,75	0	0	0
	0,75 à <2,50	6 334	1 358	56
	2,50 à <10,00	2 728	1 725	48
	10,00 à <100,00	661	62	62
	100,00 (défaut)	925	18	75
	Sous-total	58 024	9 329	53
Total		302 855	67 469	44

Valeur exposée au risque post-ARC et post-CCF	PD moyenne (%)	LGD moyenne (%)	Échéance moyenne (année)	RWA	Densité de RWA (%)	EL	Corrections de valeur et provisions
2 893	0,07	33		46	2	1	
1 267	0,19	33		45	4	1	
1 469	0,43	33		102	7	2	
0	0,00	-		0	0	0	
1 613	1,49	33		286	18	8	
776	5,34	33		336	43	14	
183	19,82	33		166	91	12	
132	100,00	56		26	20	72	
8 333	2,93	33		1 008	12	109	105
31 802	0,06	13		743	2	3	
9 648	0,18	14		521	5	2	
15 626	0,38	16		1 461	9	10	
0	0,00	-		0	0	0	
16 472	1,38	18		2 945	18	42	
9 777	5,84	19		2 434	25	110	
2 214	22,77	20		865	39	100	
2 582	100,00	54		542	21	1 345	
88 119	4,52	17		9 511	11	1 611	1 845
0	0,00	-		0	0	0	
970	0,15	18		46	5	0	
5 403	0,38	19		504	9	4	
0	0,00	-		0	0	0	
9 383	1,45	20		1 702	18	27	
6 217	6,36	20		1 569	25	81	
1 515	24,05	21		585	39	76	
1 750	100,00	54		366	21	916	
25 238	10,57	22		4 771	19	1 104	1 063
31 802	0,06	13		743	2	3	
8 678	0,18	14		475	5	2	
10 223	0,38	15		957	9	6	
0	0,00	-		0	0	0	
7 088	1,29	15		1 244	18	14	
3 560	4,92	15		864	24	28	
699	19,97	17		280	40	24	
831	100,00	53		177	21	429	
62 881	2,08	14		4 739	8	506	782
331 833	3,45	21	2,5	73 035	22	4 238	3 832

Backtesting

Le suivi de la qualité du système de notation interne fait l'objet de procédures nationales qui détaillent les thèmes explorés, les seuils d'alertes et les responsabilités des intervenants. Ces documents sont mis à jour par la Direction des risques de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel autant que de besoin en fonction des décisions entérinées.

Le reporting de suivi des modèles de notation de masse s'articule autour de trois principaux volets que sont l'étude de la stabilité, des performances et diverses analyses complémentaires. Ce reporting est réalisé sur chaque modèle de notation de masse sur base trimestrielle et complété par des travaux de suivi et de contrôles semestriels et annuels dont les niveaux de détails sont plus importants (analyse de l'ensemble des éléments constituant chacun des modèles).

Concernant les grilles expertes, le dispositif comprend un suivi annuel complet fondé sur la réalisation de tests de performance (analyse des concentrations de notes, des matrices de transition, de concordance avec le système de notation externe).

Le suivi annuel des probabilités de défaut s'effectue préalablement à toute nouvelle estimation du paramètre réglementaire. Selon les portefeuilles, celui-ci est complété par un suivi intermédiaire, réalisé sur base semestrielle. Les dispositifs de suivi de la LGD et des CCF sont annuels et ont pour principal objectif de valider, à l'échelle de chaque segment, les valeurs prises par ces paramètres. Concernant la perte en cas de défaut, cette validation s'effectue notamment en vérifiant la robustesse des méthodes de calcul des marges de prudence et en confrontant les estimateurs de LGD aux dernières données et aux réalisations. Pour le CCF, la validation s'effectue par confrontation des estimateurs aux derniers CCF observés.

Le suivi des paramètres faisant l'objet d'une procédure nationale, les éléments quantitatifs relatifs au contrôles a posteriori des paramètres et à l'évolution des APR dans le cadre de l'approche NI sont présentés dans le rapport Pilier 3 confédéral.

Contrôles permanent et périodique

Le plan de contrôle permanent Bâle 2 du Groupe Crédit Mutuel comporte deux niveaux. A l'échelle nationale,

le contrôle permanent intervient sur la validation des nouveaux modèles et des ajustements significatifs apportés aux modèles existants d'une part, et sur la surveillance permanente du système de notation interne (et notamment des paramètres) d'autre part. A l'échelle régionale, le Contrôle Permanent CNCM assure un rôle d'animation, de coordination et de normalisation de l'ensemble de la filière Contrôle Permanent du Groupe Crédit Mutuel sur les contrôles portant sur l'appropriation globale du système de notation interne, les aspects opérationnels liés à la production et au calcul des notes, les procédures de gestion des risques de crédit directement en lien avec le système de notation interne et la qualité des données.

Au titre du contrôle périodique, le corps d'inspection du Groupe Crédit Mutuel réalise une revue annuelle du système de notation interne. Une procédure cadre définit la typologie des missions à réaliser en mode pérenne sur le dispositif Bâle 2 ainsi que la répartition des responsabilités entre les inspections régionales et nationale.

Informations quantitatives complémentaires

Les actifs pondérés des risques des expositions Actions sont obtenus selon la méthode de pondération simple consistant en l'application de pondérations forfaitaires aux valeurs comptables des expositions.

Les actifs pondérés des risques des expositions Financements spécialisés sont obtenus selon la méthode slotting criteria.

tableau 26 ÉTAT DES FLUX D'APR RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT DANS LE CADRE DE L'APPROCHE NI (CR8)

Les informations relatives à ce tableau sont traitées à l'échelle nationale dans la publication Pilier 3 du Groupe Crédit Mutuel.

tableau 27 APPROCHE NI – CONTRÔLES À POSTERIORI DE LA PD PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS (CR9)

Les informations relatives à ce tableau sont traitées à l'échelle nationale dans la publication Pilier 3 du Groupe Crédit Mutuel.

tableau 28 NI (FINANCEMENT SPÉCIALISÉ ET ACTIONS) (CR10)

Catégories réglementaires	Échéance résiduelle	Financements spécialisés					
		Montant figurant au bilan	Montant hors bilan	Pondération	Montant d'exposition	RWA	Pertes attendues
Catégorie 1	Moins de 2,5 ans	487	186	50 %	638	319	0
	2,5 ans ou plus	4 584	375	70 %	4 865	3 406	19
Catégorie 2	Moins de 2,5 ans	139	67	70 %	189	133	1
	2,5 ans ou plus	1 524	329	90 %	1 770	1 593	14
Catégorie 3	Moins de 2,5 ans	46	83	115 %	108	125	3
	2,5 ans ou plus	469	53	115 %	508	584	14
Catégorie 4	Moins de 2,5 ans	-0	11	250 %	11	27	1
	2,5 ans ou plus	32	0	250 %	32	81	3
Catégorie 5	Moins de 2,5 ans	26	3	-	31	0	16
	2,5 ans ou plus	85	0	-	101	0	51
Total	Moins de 2,5 ans	698	349		978	603	20
	2,5 ans ou plus	6 694	757		7 277	5 664	101

Actions selon la méthode de pondération simple

Catégories	Montant figurant au bilan	Montant hors bilan	Pondération	Montant d'exposition	RWA	Exigences de fonds propres
Expositions en fonds de capital-investissement	2 125	0	190 %	2 125	4 038	323
Expositions en actions négociées sur les marchés organisés	95	0	290 %	95	275	22
Autres expositions sur actions	9 384	0	370 %	9 384	34 720	2 778
Participations importantes du secteur financier	1 001	0	250 %	1 001	2 503	200
Total	12 605	0		12 605	41 536	3 323

Les expositions sur actions en approche Standard s'élèvent à 280 millions d'euros au 31 décembre 2017.

IV.7 – RISQUE DE CONTREPARTIE

EXIGENCES DE PUBLICATION D'INFORMATIONS QUALITATIVES SUR LE RCC (CCRA)

Objectifs et politiques de gestion des risques en matière de RCC

S'agissant du risque de contrepartie des salles de marché, l'objectif de sa gestion est celui d'estimer la perte économique que subirait le groupe en cas de défaillance instantanée d'une contrepartie avant prise en compte du taux de recouvrement.

La méthode utilisée pour l'affectation des limites opérationnelles en matière de capital interne pour les expositions au risque de crédit de la contrepartie

Les limites de risque de crédit et de contrepartie de la salle de marchés sont essentiellement fonction des notes internes des contreparties et du type d'exposition à ces dernières (marché monétaire, investissement en titres de propriété ou de dette, produits dérivés et pensions livrées).

Politiques relatives aux garanties et autres techniques d'atténuation du risque et aux évaluations du risque de contrepartie

Conformément à ce qui est indiqué dans l'état CCR1, le risque de contrepartie des opérations de la salle de marchés sont calcu-

lées (i) via la méthode utilisant les prix du marché, accompagné d'un add-on, pour les expositions via les produits dérivés et (ii) via la méthode générale fondée sur les sûretés financières s'agissant des expositions via opérations de pension livrée. Les flux d'appel de marge (collatéralisation) atténuent les risques de ces expositions. Des couvertures via CDS peuvent également être utilisées pour la gestion du risque de crédit sur certaines contreparties Grands Comptes. Enfin, s'agissant de l'atténuation du risque de contrepartie, les mesures appliquées sont : (i) la signature de contrats de compensation avec certaines contreparties pour certains produits (cf. close out netting en cas de défaillance de la contrepartie) et (ii) la compensation de transactions sur certains dérivés de gré-à-gré auprès d'une contrepartie centrale.

Les politiques appliquées en matière d'expositions au risque de corrélation

Le risque de corrélation défavorable, Wrong Way Risk, fait l'objet d'une surveillance dans ses deux composantes, le risque spécifique et le risque général. Une procédure de contrôle du risque spécifique de corrélation a été mise en place afin de détecter les opérations susceptibles d'être exposées. Le risque général de corrélation fait l'objet d'un calcul combinant un scénario de dégradation des probabilités de défaut (historiques et marché) et un scénario de déformation des facteurs de risque principaux auxquels le portefeuille est sensible.

Tableau 29 ANALYSE DE L'EXPOSITION AU RCC PAR APPROCHE (CCR1)

	Montants notionnels	Coût de remplacement/valeur de marché courante	Exposition de crédit potentielle future	Exposition positive anticipée effective	Multipliateur	Valeur exposée au risque post-ARC	APR
Méthode utilisant les prix du marché		3 530	2 315			3 391	1 768
Exposition initiale							
Approche standard							
MMI (pour les dérivés et SFT)							
dont opérations de financement sur titres							
dont dérivés et opérations à règlement différé							
dont découlant d'une convention de compensation multiproduits							
Méthode simple fondée sur les sûretés financières (pour les SFT)							
Méthode générale fondée sur les sûretés financières (pour les SFT)						7 672	13
VaR pour les SFT							
Total							

**tableau 30 EXIGENCE DE FONDS PROPRES
AU TITRE DE CVA (CCR2)**

En millions d'euros	Montant de l'exposition	RWAs
Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA avancée		
i) Composante VaR (y compris multiplicateur x 3)		
ii) Composante SVaR en période de tensions (y compris multiplicateur x 3)		
Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA standard	1 850	682
Total de la méthode basée sur l'exposition d'origine		
Total subject to the CVA capital charge	1 850	682

**tableau 31 APPROCHE STANDARD – EXPOSITIONS
AU RCC PAR PORTEFEUILLE RÉGLEMENTAIRE
ET PAR PONDÉRATION DE RISQUE (CCR3)**

Catégories d'expositions	Pondération							Dont non notées
	0 %	2 %	20 %	50 %	75 %	100 %	Total	
Administrations centrales ou banques centrales	0	0	0	6	0	0	6	0
Administrations régionales ou locales	10	0	0	0	0	4	14	0
Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	2	0	0	0	0	4	5	0
Banques multilatérales de développement	0	0	0	0	0	0	0	0
Organisations internationales	0	0	0	0	0	0	0	0
Établissements (banques)	0	648	43	0	0	0	691	0
Entreprises	0	1	0	0	0	227	228	0
Clientèle de détail	0	0	0	0	1	0	1	0
Établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres actifs	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	12	649	43	6	1	234	945	0

**tableau 32 APPROCHE NI – EXPOSITIONS AU RCC
PAR PORTEFEUILLE ET PAR ÉCHELON DE PD (CCR4)**

	Échelle de PD	Valeur exposée au risque post-ARC	PD moyenne (%)	LGD moyenne (%)	Échéance moyenne	RWA	Densité de RWA (%)
Établissements (banques)							
	0,00 à <0,15	6 635	0,05	13	1,9	400	6
	0,15 à <0,25	1 664	0,23	8	2,0	155	9
	0,25 à <0,50	2	0,44	38	2,0	0	14
	0,50 à <0,75	0	0,00	0	0,0	0	0
	0,75 à <2,50	0	1,02	45	2,5	0	126
	2,50 à <10,00	1	2,79	45	2,5	2	164
	10,00 à <100,00	0	0,00	0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,00	0	0,0	0	0
	Sous-total	8 303	0,09	12	1,9	558	7
Entreprises							
	0,00 à <0,15	1 183	0,04	9	2,5	64	5
	0,15 à <0,25	0	0,00	0	0,0	0	0
	0,25 à <0,50	319	0,36	39	2,5	172	54
	0,50 à <0,75	84	0,58	37	2,5	54	64
	0,75 à <2,50	493	1,16	24	2,5	280	57
	2,50 à <10,00	86	4,81	42	2,5	126	147
	10,00 à <100,00	38	16,60	48	2,5	97	254
	100,00 (défaut)	5	100,01	45	2,5	0	0
	Sous-total	2 207	1,05	20	2,5	794	36
dont Financements spécialisés							
	0,00 à <0,15	0	0,00	0	0,0	0	0
	0,15 à <0,25	0	0,00	0	0,0	0	0
	0,25 à <0,50	0	0,00	0	0,0	0	0
	0,50 à <0,75	0	0,00	0	0,0	0	0
	0,75 à <2,50	0	0,00	0	0,0	0	0
	2,50 à <10,00	0	0,00	0	0,0	0	0
	10,00 à <100,00	0	0,00	0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,00	0	0,0	0	0
	Sous-total	0	0,00	0	0,0	0	0
Cliantèle de détail							
	0,00 à <0,15	4	0,08	45		0	3
	0,15 à <0,25	3	0,20	45		0	6
	0,25 à <0,50	2	0,47	45		0	10
	0,50 à <0,75	0	0,00	0		0	0
	0,75 à <2,50	1	2,03	45		0	19
	2,50 à <10,00	0	5,48	45		0	26
	10,00 à <100,00	0	15,52	38		0	32
	100,00 (défaut)	0	0,00	0		0	0
	Sous-total	11	0,47	45		1	7

INFORMATIONS RELATIVES AU PILIER 3 DES ACCORDS DE BÂLE
TELS QUE TRANSPOSÉS DANS LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE
RISQUE DE CONTREPARTIE

IV

	Échelle de PD	Valeur exposée au risque post-ARC	PD moyenne (%)	LGD moyenne (%)	Échéance moyenne	RWA	Densité de RWA (%)
dont Autre - clientèle de détail							
	0,00 à <0,15	4	0,08	45		0	3
	0,15 à <0,25	3	0,20	45		0	6
	0,25 à <0,50	2	0,47	45		0	10
	0,50 à <0,75	0	0,00	0		0	0
	0,75 à <2,50	1	2,03	45		0	19
	2,50 à <10,00	0	5,48	45		0	26
	10,00 à <100,00	0	15,52	38		0	32
	100,00 (défaut)	0	0,00	0		0	0
	Sous-total	11	0,47	45		1	7
dont PME							
	0,00 à <0,15	0	0,00	0		0	0
	0,15 à <0,25	0	0,00	0		0	0
	0,25 à <0,50	0	0,00	0		0	0
	0,50 à <0,75	0	0,00	0		0	0
	0,75 à <2,50	0	0,00	0		0	0
	2,50 à <10,00	0	7,48	45		0	57
	10,00 à <100,00	0	0,00	0		0	0
	100,00 (défaut)	0	0,00	0		0	0
	Sous-total	0	7,48	45		0	57
dont Non-PME							
	0,00 à <0,15	4	0,08	45		0	3
	0,15 à <0,25	3	0,20	45		0	6
	0,25 à <0,50	2	0,47	45		0	10
	0,50 à <0,75	0	0,00	0		0	0
	0,75 à <2,50	1	2,03	45		0	19
	2,50 à <10,00	0	5,23	45		0	22
	10,00 à <100,00	0	15,52	38		0	32
	100,00 (défaut)	0	0,00	0		0	0
	Sous-total	11	0,47	45		1	7
		10 521	0,29	14	2,5	1 352	13

tableau 33 EXPOSITIONS SUR DÉRIVÉS DE CRÉDIT (CCR6)

	Couvertures fondées sur des dérivés de crédit		Autres dérivés de crédit
	Protections achetées	Protections vendues	
Montants notionnels			
Contrats dérivés sur défaut sur signature unique	4 095	2 458	
Contrats dérivés sur défaut indicels	3 219	3 222	
Contrats d'échange sur rendement total			
Options de crédit			
Autres dérivés de crédit			
Total des montants notionnels	7 315	5 680	
Justes valeurs			
Juste valeur positive (actif)	-	131	
Juste valeur négative (passif)	147	15	

**tableau 34 ÉTAT DES FLUX D'APR RELATIFS
AUX EXPOSITIONS AU RCC DANS LE CADRE
DE LA MÉTHODE DU MODÈLE INTERNE (CCR7)**

Les informations relatives à ce tableau sont traitées à l'échelle nationale dans la publication Pilier 3 du Groupe Crédit Mutuel.

tableau 35 EXPOSITIONS SUR DES CONTREPARTIES CENTRALES (CCR8)

	Valeur exposée au risque post-ARC	APR
Expositions aux QCCP (total)		
Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions aux fonds de défaillance); dont		
(i) Instruments dérivés de gré à gré	441	9
(ii) Dérivés cotés	19	0
(iii) SFT	123	2
(iv) Ensembles de compensation dans lesquels la compensation multiproduits a été approuvée		
Marge initiale ségrégée	1 127	
Marge initiale non ségrégée		
Contributions au fonds de défaillance préfinancées	36	1
Méthode alternative de calcul de l'exigence de fonds propres pour les expositions		
Expositions aux non-QCCP (total)		
Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales non éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions aux fonds de défaillance) dont		
(i) Instruments dérivés de gré à gré		
(ii) Dérivés cotés		
(iii) SFT		
(iv) Ensembles de compensation dans lesquels la compensation multiproduits a été approuvée		
Marge initiale ségrégée		
Marge initiale non ségrégée		
Contributions au fonds de défaillance préfinancées		
Contributions au fonds de défaillance non financées		

IV.8 – TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Les sûretés financières, personnelles et réelles peuvent être directement utilisées pour réduire le calcul des exigences de fonds propres (EFP) mesurées au titre du risque de crédit et participant au calcul du ratio de solvabilité du groupe. L'utilisation des garanties en technique de réduction des risques est toutefois soumise au respect de conditions d'éligibilité et d'exigences minimales imposées par la réglementation.

IV.8.1 – COMPENSATION ET COLLATÉRISATION DES PENSIONS ET DES DÉRIVÉS DE GRÉ À GRÉ

Lorsqu'un contrat cadre est passé avec une contrepartie, l'entité signataire applique une compensation des expositions de cette dernière.

Avec les contreparties établissements de crédit, le Crédit Mutuel complète ces accords avec des contrats de collatérisation (CSA). La gestion opérationnelle de ces derniers se fait à travers la plateforme TriOptima.

Grâce aux appels de marges réguliers, le risque de crédit net résiduel sur les dérivés de gré à gré et les pensions est fortement réduit.

IV.8.2 – DESCRIPTION DES PRINCIPALES CATÉGORIES DE SÛRETÉS PRISES EN COMPTE PAR L'ÉTABLISSEMENT

Le Groupe Crédit Mutuel exploite les garanties dans le calcul des risques pondérés de manière différenciée selon la nature de l'emprunteur, la méthode de calcul retenue pour l'exposition couverte et le type de garantie.

Pour les contrats relevant de la clientèle de masse et traités en méthode IRB Avancée, les garanties sont utilisées comme axe de segmentation de la perte en cas de défaut calculée de manière statistique sur l'intégralité des créances douteuses et litigieuses du groupe. Sur ce périmètre, le groupe n'a donc pas recours aux techniques de réduction du risque dans son calcul des exigences de fonds propres.

Pour les contrats relevant des portefeuilles Souverains, Établissements et, pour partie, du portefeuille Corporate, les sûretés personnelles et les sûretés financières sont exploitées comme techniques de réduction des risques telles que définies par la réglementation.

- Les sûretés personnelles correspondent à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier. Par extension, les dérivés de crédits (achat de protection) font partie de cette catégorie.

- Les sûretés financières sont définies par le groupe comme un droit de l'établissement de liquider, conserver ou d'obtenir le transfert ou la propriété de certains montants ou actifs tels que les dépôts en espèce nantis, les titres de créances, les actions ou obligations convertibles, l'or, les parts OPCVM, les contrats d'assurance vie et les instruments de toute nature émis par un tiers et remboursables sur simple demande.

L'utilisation de la garantie n'est effective que si cette dernière respecte les critères juridiques et opérationnels prévus par la réglementation. Les traitements aval pour le calcul des risques pondérés tenant compte des techniques de réduction des risques sont largement automatisés. La vérification du respect des conditions d'éligibilité et d'exigences minimales imposées par la réglementation doit être conduite et formalisée au moment de l'instruction de la garantie.

IV.8.3 – PROCÉDURES APPLIQUÉES EN MATIÈRE DE VALORISATION ET DE GESTION DES INSTRUMENTS CONSTITUTIFS DE SÛRETÉS RÉELLES

Les procédures de valorisation des garanties varient avec la nature de l'instrument constitutif de la sûreté réelle. Pour le cas général, les études réalisées au sein du Groupe Crédit Mutuel se fondent sur des méthodologies d'estimation statistiques, directement intégrées aux outils, à partir d'indices externes auxquels des décotes peuvent être appliquées selon le type de bien pris en garantie (par exemple, la valorisation des biens financés en financement locatif tient compte de l'obsolescence économique du bien). Dans le cas de garanties immobilières, la valorisation initiale est généralement calculée à partir de la valeur d'acquisition ou de construction du bien.

Par exception, des procédures spécifiques prévoient des valorisations à dire d'expert, notamment en cas de dépassement des seuils fixés sur les encours des opérations. Ces procédures sont établies à l'échelle nationale.

Afin d'effectuer les contrôles nécessaires au respect des conditions portant sur les contrats de garanties et sur les garants, l'identification des garanties dans le système d'information, le respect des normes et règles en vigueur au sein du Groupe Crédit Mutuel en matière d'éligibilité ; les groupes régionaux bénéficient d'outils communs et de procédures opérationnelles dédiées listant les typologies de garanties retenues comme pouvant être éligibles, présentant les mécanismes informatiques développés dans les applicatifs de gestion des garanties pour définir l'éligibilité, et détaillant les questions auxquelles le gestionnaire doit répondre pour se positionner sur l'éligibilité de la garantie au moment de son instruction. Ces procédures sont régulièrement mises à jour par la CNCM et soumises à la validation des instances de la gouvernance Bâle 3. Le contrôle permanent est impliqué en second niveau dans la vérification de l'éligibilité et de sa justification.

Au cours de la vie de la garantie, la revalorisation de cette dernière est réalisée périodiquement selon les règles décrites dans les procédures.

IV.8.4 – LES PRINCIPALES CATÉGORIES DE FOURNISSEURS DE PROTECTION

En dehors des garanties intra-groupes, les principales catégories de fournisseurs de protection prises en compte relèvent des sociétés de cautionnement mutuel de type Crédit Logement ou GPA.

tableau 36 **TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (ARC) – VUE D'ENSEMBLE (CR3)**

	Expositions non garanties – Valeur comptable	Expositions garanties – Valeur comptable ¹	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit
Total prêts	542 382	4 270	3 465	805	0
Total titres de créance	21 468	0	0	0	0
Expositions totales	563 850	4 270	3 465	805	0
dont en défaut	5 507	90	24	66	0

1. Colonne ne contenant que les expositions garanties faisant l'objet d'une technique d'atténuation du risque de crédit au sens réglementaire. Le faible montant d'expositions garanties traduit le fait que pour les contrats relevant de la clientèle de masse et traités en méthode IRB Avancée, les garanties sont utilisées comme axe de segmentation de la perte en cas de défaut, les techniques ARC ne sont donc pas utilisées.

En approche standard, les écarts faibles entre les montants d'expositions pré et post ARC montrent que l'impact des sûretés n'est pas significatif.

Les concentrations potentielles découlant des mesures d'ARC (par garant et par secteur) sont suivies dans le cadre de la gestion

des risques de crédit et incluses dans le tableau de bord trimestriel, et notamment du suivi du respect des limites en termes de concentration (suivi réalisé après prise en compte des garants). Aucune concentration particulière ne découle de la mise en place de techniques d'ARC.

tableau 37 APPROCHE STANDARD – EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT ET EFFETS DES MESURES D'ARC (CR4)

Catégories d'expositions	Expositions pré-CCF et ARC		Expositions post-CCF et ARC		RWA et densité des RWA	
	Montant figurant au bilan	Montant hors bilan	Montant figurant au bilan	Montant hors bilan	RWA	Densité des RWA (%)
Administrations centrales ou banques centrales	75 324	755	74 732	81	544	1
Administrations régionales ou locales	4 539	439	4 754	158	960	20
Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	20 211	250	21 174	419	31	0
Banques multilatérales de développement	762	0	762	0	0	0
Organisations internationales	868	0	870	0	0	0
Établissements (banques)	1 213	107	1 211	27	249	20
Entreprises	17 517	18 913	17 004	3 591	18 847	92
Clientèle de détail	29 894	12 074	29 612	975	21 939	72
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	7 540	817	7 540	347	3 881	49
Expositions en défaut	1 683	93	1 594	84	2 031	121
Expositions présentant un risque particulièrement élevé	289	39	289	16	452	148
Obligations sécurisées (Covered bond)	61	0	61	0	6	10
Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une éval. du crédit à court terme	0	0	0	0	0	0
Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	0	0	0	0	0	100
Expositions sur actions	280	0	280	0	285	102
Autres actifs	1 262	0	1 262	0	1 261	100
Total	161 441	33 486	161 144	5 698	50 486	30

Approche NI – Effet des dérivés de crédit utilisés comme techniques d'ARC sur les APR (CR7) : l'effet des dérivés de crédit

comme technique ARC n'est pas significatif pour le Groupe Crédit Mutuel.

tableau 38 INCIDENCES DES COMPENSATIONS ET SÛRETÉS DÉTENUES SUR LES VALEURS EXPOSÉES (CCR5-A)

	Juste valeur brute positive ou montant comptable net	Bénéfices de la compensation	Exposition de crédit courante après compensation	Sûretés détenues	Expositions de crédit nettes
Dérivés	11 405	7 677	3 729	2 507	1 222
Pensions ¹	15 966	2 438	13 528	5 733	7 795
Compensations multiproduits					
Total	27 372	10 115	17 257	8 240	9 017

1. À noter qu'en approche notations internes, les expositions nettes sur opérations de pensions et de prêts - emprunts ne tiennent pas compte des sûretés détenues, celles-ci étant prises en compte dans le calcul de la perte effective en cas de défaut (LGD*) méthode retenue par le groupe Crédit Mutuel conformément à l'article 228 §2 du CRR.

tableau 39 COMPOSITION DES SÛRETÉS POUR LES EXPOSITIONS AU RCC (CCR5-B)

	Sûretés utilisées dans des contrats dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres	
	Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés données		Juste valeur des sûretés reçues	Juste valeur des sûretés données
	Ségréguées	Non ségréguées	Ségréguées	Non ségréguées		
Marge de variation		3 450		4 028	71	98
Marge initiale	-		1 536		12 261	14 720
Total	-	3 450	1 536	4 028	12 332	14 818

Ségréguée : s'entend d'une sûreté protégée contre la faillite.

IV.9 – TITRISATION

IV.9.1 – OBJECTIFS POURSUIVIS

Dans le cadre des activités de marchés, le groupe intervient sur le marché de la titrisation en prenant des positions d'investissement dans une triple optique de rendement, de prise de risques et de diversification. Les risques sont essentiellement le risque de crédit sur les actifs sous-jacents et le risque de liquidité avec notamment les variations des critères d'éligibilité de la banque centrale européenne.

L'activité est uniquement une activité d'investisseur portant sur des tranches senior ou mezzanine mais bénéficiant toujours d'une notation externe.

Dans le cadre des financements spécialisés, le groupe accompagne ses clients comme sponsor (arrangeur ou co-arrangeur) ou parfois investisseur dans le cadre de titrisation de créances commerciales. Le conduit utilisé est General Funding Ltd (GFL) qui souscrit aux parts senior du véhicule de titrisation et émet des billets de trésorerie. Ce conduit bénéficie d'une ligne de liquidité accordée par le groupe qui lui garantit le placement de ses billets de trésorerie. Le groupe est principalement exposé à un risque de crédit sur le portefeuille de créances cédées et un risque d'assèchement des marchés de capitaux.

IV.9.2 – PROCÉDURES DE SUIVI ET DE CONTRÔLE DES ACTIVITÉS DE MARCHÉS

Le suivi des risques de marché des positions de titrisations est effectué par le contrôle des risques et des résultats (CRR) à travers différents axes, procédures quotidiennes qui permettent de suivre l'évolution des risques de marché. Le CRR analyse chaque jour l'évolution du résultat des stratégies de titrisation et l'explique par les facteurs de risques. Il surveille le respect des limites fixées par le corps de règles.

La qualité de crédit des tranches de titrisations est également observée quotidiennement à travers le suivi des notes des organismes externes d'évaluation de crédit Standard & Poors, Moody's et Fitch Ratings. Les actions de ces agences (upgrades, downgrades ou mises sous surveillance) font l'objet d'une analyse. En outre, une synthèse trimestrielle des changements de notation est réalisée.

IV.9.6 – EXPOSITIONS PAR TYPE DE TITRISATION (LES EXPOSITIONS SONT NETTES DE PROVISIONS)

tableau 40 TITRISATION PAR NATURE

Échelons de qualité de crédit EAD en millions d'euros	2017			
	Portefeuille bancaire		Portefeuille de négociation	Portefeuille de corrélation
	Approche standard	Approche notations internes	Approche notations internes	Approche notations internes
Investisseur				
Titrisation classique	82	5 427	1 666	
Titrisation synthétique				471
Retitrisation classique				
Retitrisation synthétique				
Sponsor				
Total	82	5 427	1 666	471

Dans le cadre de la procédure de gestion des limites de contreparties, les travaux suivants sont réalisés : analyse approfondie des titrisations ayant atteint le niveau de délégation des engagements du groupe et de certaines titrisations sensibles (issues de pays périphériques de la zone euro ou ayant subi un downgrade important). Ces analyses visent notamment à apprécier le niveau de crédit de la position ainsi que les performances du sous-jacent.

De plus, chaque tranche de titrisation et quel que soit le niveau de délégation, fait l'objet d'une fiche. Ces fiches reprennent les principales caractéristiques de la tranche détenue, de la structure et du portefeuille sous-jacent. Pour les titrisations émises à partir du 1^{er} janvier 2011, des informations relatives aux performances du sous-jacent ont été ajoutées. Ces informations sont mises à jour une fois par mois. Les prospectus d'émission et la documentation pre sale des agences sont également enregistrés et mis à disposition avec les fiches, ainsi que les rapports d'investisseurs pour les titrisations émises à partir du 1^{er} janvier 2011.

Enfin, les activités de marchés disposent d'un outil qui permet de mesurer l'impact de différents scénarii sur les positions (évolution des préparations, des défauts, des recovery rates notamment).

IV.9.3 – POLITIQUES DE COUVERTURE DU RISQUE DE CRÉDIT

Les activités de marchés sont traditionnellement acheteuses de titres. Néanmoins des achats de protection par des Credit Default Swaps peuvent être autorisés et sont régis, le cas échéant, par les procédures relatives à l'encadrement des activités de marché.

IV.9.4 – APPROCHES ET MÉTHODES PRUDENTIELLES

Les entités dans le périmètre d'homologation de l'approche notations internes du risque de crédit appliquent la méthode fondée sur les notations. Dans le cas contraire, c'est l'approche standard qui est retenue.

IV.9.5 – PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les titres de titrisation sont comptabilisés comme les autres titres de dettes, soit en fonction de leur classement comptable. Les principes et méthodes comptables sont présentés dans la note 1 de l'annexe aux états financiers.

tableau 41 DÉTAIL DES ENCOURS PAR ÉCHELON DE QUALITÉ DE CRÉDIT

Échelons de qualité de crédit EAD en millions d'euros	2017			
	Portefeuille bancaire		Portefeuille de négociation	Portefeuille de corrélation
	Approche standard	Approche notations internes	Approche notations internes	Approche notations internes ¹
E1		4 017	1 522	
E2	60	805	122	
E3		20	3	
E4		26	3	
E5	7	13	1	
E6	0	32		
E7		48	5	
E8		180		
E9	8			
E10		0		
E11		0	7	
Positions pondérées à 1 250 %	7	286	4	
Total	82	5 427	1 666	471

1. La titrisation du portefeuille de corrélation est calculée selon la méthode de la formule réglementaire et ne peut donc être renseignée par échelon de qualité de crédit.

tableau 42 EXIGENCES DE FONDS PROPRES

Exigences de Fonds Propres EAD en millions d'euros	Portefeuille bancaire		Portefeuille de négociation	Portefeuille de corrélation
	Approche standard	Approche notations internes	Approche notations internes	Approche notations internes
Total	4	50	12	7

Les expositions en méthode Notations Internes pondérées à 1 250 % sont déduites des fonds propres.

IV.10 – RISQUES DE MARCHÉ

Exigences de publication d'informations qualitatives sur le risque de marché (MRA)

Les activités de marché du groupe sont exercées au sein de la Trésorerie groupe et de CM-CIC Marchés pour la BFCM et le CIC en France et dans les succursales de Londres, New York et Singapour (CIC).

Elles sont organisées autour de trois métiers : trésorerie groupe (opérations pour l'essentiel enregistrées dans le bilan de la BFCM), commercial et investissement taux-actions-crédits (enregistrées dans le bilan du CIC), ces deux derniers métiers constituant CM-CIC Marchés. Pour les trois métiers, la gestion est "saine et prudente" en adéquation avec la loi française de séparation et de régulation des activités bancaires.

En 2017, s'est poursuivie l'amélioration de l'organisation du dispositif de gestion du risque de marché et de ses méthodologies de détection, de mesure, de suivi et de contrôle des opérations. Dans ce contexte, les procédures sont revues pour prendre en compte un système de limites unifié intégrant les activités de marché des succursales du CIC. L'ensemble des méthodologies est référencé dans deux "corps de règles". Un corps de règles CM-CIC Marchés pour les métiers Commercial et Investissement et un corps de règles Trésorerie groupe. Des mises à jour intègrent les nouveaux produits et perfectionnent le suivi de la mesure des risques, régulièrement tout au long de l'année, avec une validation formelle complète au moins une fois par an.

La gouvernance de la gestion des risques de marché repose sur les principes suivants :

- les organes de contrôle sont encadrés par la direction des risques groupe qui élabore les tableaux de bord présentant les synthèses des expositions de risques et fait valider les niveaux de fonds propres alloués/consommés par les conseils d'administration du CIC et de la BFCM ;
- le système de contrôle permanent s'appuie sur un contrôle de premier niveau qui s'articule autour de trois équipes du post marché : (i) le contrôle des risques-résultats (CRR) valide la production, effectue le suivi quotidien des résultats et s'assure du respect des limites, (ii) le post marché comptable et réglementaire (PMCR), responsable du rapprochement des résultats comptables et économiques ainsi que des aspects réglementaires, (iii) le juridique et fiscal, en charge des aspects juridiques et fiscaux de premier niveau ;
- un contrôle de second niveau organisé autour (i) du contrôle permanent groupe marchés (CPGM) qui, rattaché au contrôle permanent groupe (CPG), supervise le contrôle permanent de premier niveau exercé par CM-CIC Marchés et effectue ses propres contrôles directs sur les activités, (ii) de la direction des engagements groupe qui suit les encours de risques par groupe de contreparties, (iii) de la direction juridique et fiscale groupe qui collabore avec le service juridique et fiscal CM-CIC Marchés et (iv) de la direction financière du CIC qui supervise les schémas comptables, le plan de comptes et les contrôles comptables et réglementaires ;

- le contrôle périodique métiers du Groupe Crédit Mutuel CM11 - qui intervient avec une équipe spécialisée d'inspecteurs assurant le contrôle périodique et de conformité des activités de marché - et l'inspection générale de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM) composant le troisième niveau.

Un comité des risques de marché mensuel (CRM) et un comité des risques trésorerie groupe trimestriel (CRTG) sont en charge du suivi de la stratégie, des résultats et des risques respectivement de CM-CIC Marchés (en France et dans les sucursales) et de trésorerie groupe, dans le cadre des limites attribuées par les conseils d'administration du CIC et de la BFCM.

Le CRM est présidé par le membre de la direction générale en charge de CM-CIC Marchés, il comprend le directeur général du CIC et de la BFCM, les responsables front office, les responsables des équipes du post marché et celui de la direction des risques et du CPM groupe. Il valide les limites opérationnelles établies dans le cadre des limites générales fixées par les conseils d'administration du CIC et de la BFCM qui sont régulièrement informés des risques et des résultats de ces activités.

Le CRTG est présidé par le directeur général de la BFCM, il comprend le responsable de la trésorerie groupe, le responsable de l'ALM du groupe, les responsables des équipes post marché et celui de la direction des risques. Il analyse les opérations de refinancement de marchés, de refinancement des entités groupe et celles des actifs de liquidité.

Enfin, le Comité des Risques Groupe (niveau exécutif) et le Comité de Suivi des Risques Groupe (comité spécialisé de l'organe délibérant), pilotés par la Direction des Risques Groupe, analysent trimestriellement tous les risques auxquels le groupe est exposé. Ils étudient les encours, les risques, les résultats, les consommations de fonds propres (réglementaires et internes), les évolutions réglementaires, les chantiers et les audits (internes et externes) en cours relatifs aux activités de marché.

Le groupe dispose d'une politique de négociation qui décrit les règles régissant l'affectation des opérations de marchés dans l'un des deux portefeuilles prudentiels, le portefeuille bancaire et le portefeuille de négociation. La première version de cette politique date de janvier 2010 et sa dernière révision a été effectuée en décembre 2017. La politique couvre aussi bien les métiers Investissement et Commercial (CM-CIC Marchés) que les opérations menées par la Trésorerie Groupe. S'agissant du métier investissement, une annexe de la politique définit de façon granulaire – par spécialité d'investissement – l'horizon de détention des positions, le classement prudentiel et la justification du classement.

L'application de la politique de négociation fait l'objet de deux contrôles :

- Le premier contrôle est réalisé par l'équipe Post-Marché Comptable et Réglementaire. Ses objectifs sont (i) de s'assurer de la faible rotation des opérations classées en portefeuille bancaire ; (ii) de justifier les positions classées en portefeuille de négociation et (iii) de s'assurer de la cohérence des durées moyennes de détention des titres par spécialité par rapport à l'horizon de détention des titres défini dans la politique de négociation. Ce contrôle a une périodicité trimestrielle.
- Le deuxième contrôle est réalisé par le CPGM. Ses objectifs sont (i) de s'assurer de l'adéquation du contrôle du PMCR vis-à-vis de la politique de négociation ; (ii) de vérifier les mises à jour de la politique de négociation et (iii) de s'assurer que les recommandations des missions d'audits externes ont été mises en œuvre. Ce contrôle a une périodicité semestrielle.

tableau 43 **RISQUE DE MARCHÉ
SELON L'APPROCHE STANDARD (MR1)**

En millions d'euros	RWAs	Exigences de Fonds Propres
Produits fermes		
Risque de taux d'intérêt (général et spécifique)	1 094	88
Risque sur actions (général et spécifique)	909	73
Risque de change	-	-
Risque sur produits de base	-	-
Options		
Approche simplifiée	-	-
Méthode delta-plus	147	12
Approche par scénario	-	-
Titrisation (risque spécifique)	176	14
Total	2 326	186

IV.11 – RISQUE DE TAUX DU BANKING BOOK

Les informations relatives à l'évaluation des exigences de fonds propres en matière de risque de taux du portefeuille bancaire sont traitées dans le chapitre "III.3 – Gestion des risques du Groupe Crédit Mutuel CM11".

IV.12 – RISQUE OPÉRATIONNEL

Les éléments relatifs à la structure et l'organisation de la fonction chargée de la gestion du risque opérationnel sont décrits dans rapport de gestion du Conseil d'administration de la CNCM – chapitre Fonds propres et expositions aux risques – Risques opérationnel.

Ce rapport répond également aux exigences de publication en matière de politique et dispositifs mis en place d'une part (cf. Principaux objectifs), de nature des systèmes de déclaration et de mesure des risques d'autre part (cf. Reporting et Pilotage général).

IV.12.1 – DESCRIPTION DE LA MÉTHODE AMA

Dans le cadre de la mise en œuvre de la méthode avancée du risque opérationnel (AMA) pour l'évaluation des exigences de fonds propres au titre des risques opérationnels, une fonction dédiée et indépendante assure la gestion de ce risque. Le dispositif de mesure et de maîtrise des risques opérationnels s'appuie sur des cartographies des risques réalisées par ligne de métier, objet et type de risque, en étroite relation avec les Directions fonctionnelles et les dispositifs de gestion quotidiens des risques. Les cartographies instituent notamment un cadre normé pour l'analyse de la sinistralité et conduisent à des modélisations à dire d'experts qui sont confrontées à des estimations probabilistes à base de scénarios.

Pour ses modélisations, le groupe s'appuie notamment sur la base nationale des sinistres internes. Cet outil est alimenté conformément à une procédure nationale de collecte qui définit un seuil uniforme de 1000 euros au-delà duquel chaque sinistre doit être saisi et qui encadre les rapprochements entre la base des sinistres et les informations comptables.

Par ailleurs, le Groupe Crédit Mutuel est abonné à une base de données externe dont l'utilisation est procédurée, de même que les méthodologies pour intégrer ces données dans le système de mesure et d'analyse du risque opérationnel.

Le système de reporting et de pilotage général du groupe intègre les exigences de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. Les expositions au risque opérationnel et les pertes sont communiquées de manière régulière et au moins une fois par an à l'organe exécutif.

Les procédures dont le groupe dispose en matière de gouvernance, de collecte des sinistres, de systèmes de gestion et de mesure des risques lui permettent de prendre les mesures correctrices appropriées. Ces procédures font l'objet de contrôles réguliers.

IV.12.2 – PÉRIMÈTRE D'HOMOLOGATION EN MÉTHODE AMA

Le Groupe Crédit Mutuel est autorisé à utiliser son approche de mesure avancée pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel, à l'exception de la déduction des pertes attendues de ses exigences en fonds propres. Cette autorisation a pris effet au 1^{er} janvier 2010 pour le périmètre consolidé en dehors des filiales étrangères et du groupe Cofidis et a été étendu :

- à CM-CIC Factor à compter du 1^{er} janvier 2012 ;
- à Banque de Luxembourg à compter du 30 septembre 2013 ;
- à Cofidis France à compter du 1^{er} juillet 2014.

IV.12.3 – POLITIQUE EN MATIÈRE DE COUVERTURE ET DE RÉDUCTION DES RISQUES OPÉRATIONNELS

Les orientations générales de réduction des risques opérationnels comprennent :

- les actions de prévention identifiées lors des cartographies et mises en œuvre directement par les opérationnels ;
- les actions de protection prioritairement tournées vers la généralisation des plans d'urgence et de poursuite d'activité (PUPA).

Les plans d'urgence et de poursuite d'activité s'articulent autour de trois phases :

- le plan de secours : immédiat et constitué des actions visant à traiter les urgences et à mettre en place la solution de traitement dégradée ;
- le plan de continuité : correspond à la reprise de l'activité en environnement dégradé suivant les modalités qui ont été retenues avant la survenance de la crise ;
- le plan de retour à la normale.

Une procédure pérenne nationale traite de la méthodologie d'élaboration d'un plan d'urgence et de poursuite d'activité. Celle-ci constitue un document de référence accessible à toutes les équipes concernées par les plans de continuité d'activité. Elle est appliquée par l'ensemble des groupes régionaux.

IV.12.4 – UTILISATION DES TECHNIQUES D'ASSURANCE

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution a autorisé le Groupe Crédit Mutuel à prendre en compte la déduction des assurances en tant que facteur de réduction des exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel en approche de mesure avancée avec application effective pour l'arrêté au 30 juin 2012.

Les principes appliqués au financement des risques opérationnels dans le Groupe Crédit Mutuel sont fonction de la fréquence et de la gravité de chaque risque potentiel. Ils consistent à :

- assurer ou financer en rétention sur le compte d'exploitation les risques de fréquence (EL) sans gravité ;
- assurer les risques graves et majeurs assurables ;

- développer l'auto assurance en deçà des franchises des assureurs ;
- affecter des réserves de fonds propres prudentiels ou des provisions financées par actifs mobilisables pour les risques de gravité non assurables.

Les programmes d'assurance du Groupe Crédit Mutuel respectent les dispositions visées à l'article 323 du règlement (UE) N°575/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant la déduction des assurances en méthode AMA.

Les couvertures d'assurances retenues dans le processus de déduction couvrent les dommages aux biens mobiliers et immobiliers (multirisque), la fraude et les dommages aux valeurs (globale de banque), la responsabilité civile professionnelle et les cyber risques.

IV.13 – RISQUE DE LIQUIDITÉ

IV.13.1 – GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Tableau des informations qualitatives/quantitatives en matière de risque de liquidité conformément à l'article 435, paragraphe 1, du règlement (UE) 575/2013 LIQA

1 – Stratégie et processus mis en place

Banque de dimension internationale, le Groupe Crédit Mutuel CM11 occupe une place significative dans le système bancaire européen. Il intervient sur les marchés financiers pour son refinancement. Il est parmi les meilleurs ratings des établissements bancaires européens.

Le groupe applique une gestion et un pilotage centralisés de la liquidité tant au niveau de la gestion de bilan ("Asset Liability Management ou" ALM) que de la Trésorerie Groupe, avec des règles communes et homogènes aux lignes métiers tant pour les mesures de risques que pour les allocations à travers chaque entité du groupe sans exception.

Ce modèle permet une couverture unilatérale conforme au très faible appétit au risque du groupe, une gestion saine et prudente de la liquidité privilégiant la pérennité à long terme, avec un émetteur unique de dette à moyen long terme, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel ("BFCM").

La centralisation de la gestion de la liquidité tant au niveau de l'ALM Groupe que de la Trésorerie Groupe, permet la connaissance des expositions du groupe, optimisant ainsi son suivi et les prises de décision en comités techniques, de suivi et de contrôle.

2 – Structure de la fonction chargée de la gestion du risque de liquidité

La liquidité est gouvernée par des comités techniques et de suivi et elle est encadrée par des comités de contrôle.

Sur le plan opérationnel, l'ALM Groupe et la Trésorerie Groupe sont rattachés à la Direction Générale du Groupe Crédit Mutuel CM11, et agissent conformément aux décisions des comités ad hoc (Comité technique ALM, Comité Risques Trésorerie Groupe, Comité Trésorerie Centrale et Liquidité, Comité de gestion du Plan d'Urgence).

Le groupe suit les principes d'une gestion saine et prudente du risque de liquidité. Son but est d'immuniser les comptes d'exploitation des caisses et des agences contre les risques de liquidité et de taux, révéler les prix de marché nécessaires à une tarification clientèle adaptée, et garantir les marges du réseau commercial.

Ni l'ALM, ni la Trésorerie Groupe ne constituent des centres de profits, ou gérés comme tels. Les besoins de financement du groupe identifiés par l'ALM, en comité technique ALM, sont communiqués à la Trésorerie Centrale chargée d'emprunter dans les marchés les ressources nécessaires.

Sur le plan du Contrôle, la Direction des Risques Groupe assure la fonction de gestion des risques pour toutes les natures de risques et toutes les entités du groupe. Elle est rattachée au Directeur Général, et rapporte aux organes délibérant et exécutif de la gouvernance.

La Direction des risques Groupe met en œuvre la surveillance et le contrôle du risque de liquidité. Elle informe régulièrement les instances dirigeantes (tableau de bord trimestriel), anime et participe aux différents comités de contrôle (Comité de suivi des risques groupe, Comité des risques Groupe, Comité d'Audit et des Comptes, et Comité de Contrôle et de Conformité), aux comités de suivi, aux comités techniques traitant du risque de liquidité ainsi qu'aux conseils d'administration.

Elle anime le réseau de correspondants Risques des différents métiers et entités groupe. La Direction des Risques Groupe est le point d'entrée de la BCE et des banques centrales nationales. Elle coordonne également le suivi des mises en œuvre des recommandations des missions de contrôle des Superviseurs.

3 – Portée et nature des systèmes de déclaration et d'évaluation

Les systèmes de mesure et de surveillance des risques sont de portée globale, et couvrent l'intégralité du périmètre du groupe. Les entités non financières sont exclues.

Les entités d'Assurances et de gestion d'actifs, bénéficiant d'une autonomie de mesure et de gestion opérationnelle de leur liquidité, disposent d'un dispositif robuste de suivi du risque de liquidité, elles rendent compte régulièrement au groupe des résultats de leur stress de liquidité adaptés à leur activité.

Les indicateurs de gestion de bilan sont restitués au niveau consolidé et par entité : les impasses de liquidité statiques et dynamiques, l'impasse de liquidité en scénario de stress Bâle III.

Le système de limite est global, et le cas échéant, se décompose et s'applique à chaque entité ou métier, de façon granulaire (LCR, impasses de liquidité "Bâle III").

4 – Politiques en matière de couverture et d'atténuation du risque

La politique générale des risques est conforme au profil de risques du groupe, et prend en compte le contexte économique et l'état des marchés.

La protection des clients, la défense de la culture et de l'organisation mutualistes, le financement et le soutien de l'activité économique en régions sont au cœur de la stratégie du Groupe Crédit Mutuel CM11.

L'immunisation des marges commerciales des entités locales et des métiers spécialisés contre le risque est l'objectif du dispositif mis en place, son organisation, et sa gestion à travers la révision annuelle des seuils d'alertes/limites et l'évaluation de ses moyens.

La maîtrise du risque de liquidité sur l'activité de banque commerciale est assurée, avec un haut niveau d'exigence, par la couverture automatique en ressources de la transformation générée du 3 mois au 7 ans, sur des actifs et passifs dont l'écoulement se rapproche des pondérations du LCR et du NSFR, avec des seuils d'alerte restreints sur les impasses de liquidité "scénario de stress Bâle III".

Sur les marchés, l'équipe dédiée de la Trésorerie Groupe assure la gestion et l'animation des programmes d'émissions, la

maîtrise des cotations et la réalisation des opérations de couverture des risques de taux et de change.

Grâce à une relation directe avec les investisseurs, elle maîtrise toutes les composantes de l'accès aux marchés, une présence permanente à travers ses cotations, la gestion centralisée des portefeuilles, et la capacité immédiate d'émission d'instruments de liquidité et de refinancement diversifiant les supports, les devises, les pays sources.

La BFCM est l'unique émetteur de dette à moyen long terme sur les marchés de capitaux, ainsi que la dette sécurisée à travers le Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH. Elle entretient la capacité du Groupe Crédit Mutuel CM11 à satisfaire ses besoins de refinancement, à maîtriser les enjeux de son développement et la préservation de sa solvabilité.

5 – Déclaration

Le Groupe Crédit Mutuel CM11 certifie l'adéquation des dispositifs en matière de gestion du risque de liquidité au profil de risque des activités commerciales, et à l'appétit au risque défini par la gouvernance.

Cette politique s'inscrit dans la politique générale des risques du groupe et a été validée par la direction générale et les organes délibérants. Elle est adaptée au profil de risques, à la nature et à la taille des activités du groupe. Elle tient compte du contexte économique et des marchés.

Les dispositifs de gestion, de mesure, de maîtrise, de contrôle et de suivi du risque de liquidité sont approuvés par l'organe de direction.

La gestion de la trésorerie du Groupe Crédit Mutuel CM11 s'inscrit dans un objectif de gestion saine et prudente au regard de l'exigence de la Loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires, Titre 1^{er} Article 2. Elle répond aux deux objectifs étroitement liés, de sécuriser et refinancer aux meilleures conditions possibles les besoins du groupe, et veiller à la réputation du groupe sur le marché.

6 – Déclaration

L'organe de direction approuve le faible appétit au risque du Groupe Crédit Mutuel CM11. Le Crédit Mutuel CM11 a défini une politique d'appétit au risque qui est une politique de tolérance au risque d'une manière générale, et plus particulièrement une politique d'aversion au risque en matière de gestion de la liquidité et du refinancement.

La protection des clients sociétaires, les valeurs mutualistes, le financement et le soutien de l'activité économique en région sont au cœur de la stratégie du Crédit Mutuel CM11.

La politique prudentielle du groupe pour la gestion de la liquidité se traduit par l'instauration des règles de transformation mises en place et dont les limites (au niveau global groupe) et seuils (par entité) doivent être respectés sur des maturités allant du 3 mois au 7 ans (ratio de couverture correspondant au total de l'actif sur le total du passif).

	3 mois	6 mois	9 mois	1 an	2 ans	3 ans
Limites / seuils d'alerte	90 %	90 %	90 %	90 %	90 %	90 %

	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans
Limites / seuils d'alerte	90 %	90 %	88 %	86 %

Ces règles limitent les expositions en liquidité sur toute la courbe de cash afin de prévenir une transformation excessive.

IV.13.2 – RATIOS RÉGLEMENTAIRES DE LIQUIDITÉ

Depuis mars 2014, les établissements de crédit de la zone euro doivent transmettre à leurs superviseurs les reportings de liquidité définis par l'EBA (European Banking Authority), se déclinant comme suit :

- ratio de liquidité court terme dit "LCR" ("Liquidity Coverage Ratio"), à fréquence mensuelle et
- ratio structurel de liquidité à long terme dit "NSFR" ("Net Stable Funding Ratio"), à fréquence trimestrielle.

Le ratio LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, High Quality Liquid Assets) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires.

Au 31 décembre 2017, le ratio de liquidité LCR, pour le Groupe Crédit Mutuel CM11, s'élève à 130,9 %, bien au-delà des exigences d'un ratio de 80 % imposé par le régulateur en 2017.

Le ratio NSFR vise à inciter les établissements bancaires à disposer en permanence d'une structure de ressources stables, leur permettant de poursuivre leur activité sur une période d'un an et ce, sous un climat de tension interne prolongée.

À ce jour certaines pondérations font encore l'objet de discussions et la réglementation européenne n'a pas encore totalement défini ce ratio, qui fera l'objet d'un encadrement réglementaire en 2018. En l'état actuel des textes et de notre compréhension, le Groupe Crédit Mutuel CM11 respecterait d'ores et déjà les exigences du ratio NSFR.

tableau 44 RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME (LCR) (LIQ1.18)

Portée de la consolidation : consolidé Monnaie et unités : M€		Valeur non pondérée				Valeur pondérée			
		31/03/2017 ¹	30/06/2017 ¹	30/09/2017	31/12/2017	31/03/2017 ¹	30/06/2017 ¹	30/09/2017	31/12/2017
Trimestre se terminant le :									
Nombre de points de données utilisés pour le calcul des moyennes : 12									
Actifs liquides de haute qualité									
1	Total des actifs liquides de haute qualité							82 792	82 259
Sorties de trésorerie									
2	Dépôts de détail et Dépôts de petites entreprises clientes, dont :			185 367	187 817			12 467	12 598
3	Dépôts stables			133 474	135 537			6 674	6 777
4	Dépôts moins stables			51 856	52 248			5 756	5 789
5	Financement de gros non garanti			92 523	93 298			57 242	57 561
6	Dépôts opérationnels			16 933	17 927			4 036	4 276
7	Dépôts non opérationnels			65 334	65 293			42 950	43 207
8	Créances non garanties			10 256	10 078			10 256	10 078
9	Financement de gros garanti							3 919	3 604
10	Exigences supplémentaires			64 749	65 360			6 649	6 701
11	Sorties associées à des expositions sur instruments dérivés et autres exigences de sûreté			104	163			104	163
12	Sorties associées à des pertes de financement sur des produits de créance			0	0			0	0
13	Facilités de crédit et de trésorerie			64 645	65 197			6 545	6 539
14	Autres obligations de financement contractuel			337	427			312	324
15	Autres obligations de financement éventuel			344	376			17	19
16	Total des sorties de trésorerie							80 606	80 807
Entrées de trésorerie									
17	Opérations de prêt garantie			9 532	9 606			4 205	3 929
18	Entrées provenant des expositions pleinement performantes			21 873	21 891			12 620	12 648
19	Autres entrées de trésorerie			1 585	1 512			1 553	1 480
EU-19a	Différence entre le total des entrées de trésorerie et sorties							0	0
EU-19b	Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit spécialisé							0	0
20	Total des entrées de trésorerie			32 990	33 009			18 378	18 057
EU-20a	Entrées de trésorerie entièrement exemptées								-
EU-20b	Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90 %								-
EU-20c	Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75 %			32 990	33 007			18 378	18 057
21	Coussin de liquidité							82 792	82 259
22	Total des sorties nettes de trésorerie							62 227	62 750
23	Ratio de couverture des besoins et liquidité (%)							133,45	131,35

1. Données non disponibles compte tenu de la mise en œuvre du LCR Acte délégué à compter du 30/09/2017.

Modèle relatif aux informations qualitatives en matière de RCL, complétant le modèle de publication du RCL (LIQ1.19)

1 – Concentration des sources de liquidité

Les besoins consolidés des métiers de banque commerciale sont financés à 100 % par de la dette à moyen long terme (MLT).

Les besoins étant quasi exclusivement en euro, la Trésorerie Groupe ne conserve pas la ressource MLT en devises d'origine si elles sont autres que l'euro. Néanmoins, la Trésorerie Groupe s'efforce d'émettre en dehors de l'Europe (cible 20 %) et en devises (USD, JPY) afin de diversifier la base d'investisseurs du groupe. Elle s'est dotée des programmes et documentations juridiques appropriés pour accéder à ces marchés. Les mesures et parts en devises correspondent à l'analyse en devises d'origine.

Le programme d'émissions 2017 a été réalisé en émissions publiques à 64 % (le solde sous forme de placements privés), en euros à 67 % et en devises 33 %. La part d'émissions de dette sécurisée est 13,2 %, celle des autres émissions senior 80,2 %, les émissions subordonnées 6,6 %.

Dans l'encours total de ressources MLT de marchés au 31 décembre 2017, la dette sécurisée représente 32 %, la dette senior 57 % et la dette subordonnée 11 %. La part en euros est 87 %.

La concentration des sources de refinancement à MLT par pays et par types de contreparties ne peut être analysée que sur les participants à l'origine des émissions. Sur cette base, la France fournit 22 %, l'Allemagne 16 %, le Japon et les USA 13 % chacun. Les gestionnaires d'actifs correspondent à 48 %, les banques 24 %, les assureurs 7 %. Les autres investisseurs et les banques centrales complètent cette répartition.

La réserve de liquidité LCR est financée par de la dette à court terme (maturités jusqu'à 1 an).

Au 31 décembre 2017, l'ECP (Euro Commercial Paper) et les NEU CP's (Negociable European Commercial Paper) représentent 40 % et 44 % respectivement. La part de l'Euro est de 63 %, celle du GBP 27 %, celle de l'USD 8 %. Il convient de souligner que les indicateurs de diversité des sources de refinancement par pays et type de contreparties proviennent des informations disponibles à l'émission, et par conséquent m lent des noms de dealers achetant en grande quantité pour revendre et des noms d'investisseurs dits "finaux".

Au total, la dette de marché en euros à l'origine correspond à 77 %. Elle se répartit à 65 % en ressources à moyen long terme et 35 % en ressources à court terme.

Cette structure fournit un profil plus favorable à la stabilité du refinancement de marchés dans le temps, et une résistance plus forte aux mouvements conjoncturels par une moindre exposition à court terme.

2 – Exposition sur instruments dérivés et appels de garantie

Dans le cadre de sa gestion de son risque de taux et de liquidité, le Groupe Crédit Mutuel CM11 met en place les couvertures appropriées à ses risques. Pour ce qui concerne le suivi des flux du LCR, le groupe suit les appels de garantie des différents contrats existants. Le groupe calcule, par ailleurs, une sortie de trésorerie supplémentaire correspondant à des besoins de sûretés qui résulteraient d'un scénario de marché défavorable.

3 – Asymétrie des monnaies dans le RCL

Compte tenu de ses activités commerciales et des marchés domestiques où il intervient, le Groupe Crédit Mutuel CM11 est très concentré sur l'euro. Seul le dollar américain passe le seuil de 5 % de représentativité sur le total de bilan consolidé.

Au 31 décembre 2017, le LCR consolidé est de 130,9 %. La part du dénominateur en USD est de 6,4 %.

4 – Degré de centralisation de la gestion de la liquidité et interaction entre unités du groupe

Le périmètre administré par la gestion actif-passif ("Asset Liability Management" ou "ALM") couvre 100 % des Prêts à la clientèle, 100 % des dépôts en provenance de la clientèle du groupe consolidé, et 100 % passifs de marchés de la Trésorerie Groupe.

Ce périmètre est pertinent pour certifier des mesures de risques de liquidité et de taux et des couvertures sur le Groupe Crédit Mutuel CM11 hors Assurances et gestion d'actifs.

L'ALM ne permet pas aux entités de se prêter entre elles, mais administre la liquidité disponible par maturité aux entités en besoin, mutualisant ainsi les positions et optimisant le recours à la Trésorerie groupe et au marché.

IV.14 – INFORMATIONS SUR LES ACTIFS GREVÉS ET NON GREVÉS

Depuis le 31 décembre 2014 et en application de l'article 100 du CRR, le Groupe Crédit Mutuel CM11 déclare aux autorités compétentes la quantité d'actifs non grevés à sa disposition et leurs principales caractéristiques. Ces actifs peuvent servir de sûreté pour obtenir d'autres financements sur les marchés secondaires ou par la banque centrale, et constituent dès lors des sources de liquidité supplémentaires.

Un actif est considéré comme "grevé" s'il sert de garantie, ou peut-être utilisé contractuellement, dans le but de sécuriser, collatéraliser ou rehausser une transaction de laquelle il ne peut pas être séparé. Par opposition, est "non grevé", un actif exempt de toutes limitations d'ordre juridique, réglementaire, contractuel ou autre, de la possibilité de liquidation, de vente, de transmission, ou de cession.

À titre d'exemple, entrent dans la définition des actifs grevés, les types de contrats suivants :

- transactions financières sécurisées, incluant les contrats de mise en pension, Prêts de titres et autres formes de Prêts,
- accords de collatéralisation,
- garanties financières collatéralisées,
- collatéraux placés dans des systèmes de clearing, chambres de compensation ou d'autres établissements comme condition d'accès au service. Cela inclut les marges initiales et les fonds contre le risque d'insolvabilité,
- facilités données aux banques centrales. Les actifs déjà positionnés ne doivent pas être considérés comme grevés, sauf si la banque centrale n'autorise pas le retrait de ces actifs sans accord préalable.
- actifs sous-jacents des entités de titrisation quand ces actifs n'ont pas été décomptabilisés par l'entité. Les actifs sous-jacents aux titres conservés ne sont pas considérés comme grevés, sauf si ces titres sont utilisés pour nantir ou garantir de quelque manière une transaction.
- paniers de sûretés constitués pour l'émission d'obligations sécurisées. Ces actifs entrent dans les actifs grevés sauf dans certaines situations où l'entité détient ces obligations sécurisées (obligations émises sur soi-même).

Les actifs placés dans des mécanismes de financement, non utilisés, et qui peuvent être facilement retirés, ne sont pas considérés comme grevés.

Au 31 décembre 2017, le niveau et les caractéristiques des actifs grevés et non grevés pour le Groupe Crédit Mutuel CM11 se déclinent comme suit :

tableau 45 **ACTIFS GREVÉS ET NON GREVÉS (MODÈLE A)**

En millions d'euros		Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
		010	040	060	090
010	Actifs de l'établissement déclarant	76 893		458 638	
030	Instruments de capitaux propres	155	155	5 322	5 322
040	Titres de créances	9 629	9 629	39 784	39 783
050	dont obligations sécurisées	767	767	7 942	7 942
060	dont titres adossés à des actifs	1 063	1 066	11 752	11 754
070	dont émis par des administrations publiques	4 449	4 449	16 389	16 389
080	dont émis par des entreprises financières	4 095	4 094	18 590	18 590
090	dont émis par des entreprises non financières	1 230	1 230	4 704	4 706
120	Autres actifs	67 091		413 351	

Valeurs médianes des données fin de trimestres de l'année écoulée.

tableau 46 **SÛRETÉS REÇUES (MODÈLE B)**

En millions d'euros		Juste valeur de la garantie reçue grevée ou des titres de créances propres émis grevés	Juste valeur de la garantie reçue ou des titres de créances propres émis disponible pour être grevés
		010	040
130	Sûretés reçues par l'établissement déclarant	14 273	7 678
140	Prêts à vue	0	92
150	Instruments de capitaux propres	2 236	788
160	Titres de créances	11 947	3 663
170	dont obligations sécurisées	557	24
180	dont titres adossés à des actifs	106	1 338
190	dont émis par des administrations publiques	8 750	559
200	dont émis par des entreprises financières	2 503	2 468
210	dont émis par des entreprises non financières	680	670
220	Prêts et avances autres que les prêts à vue	0	198
230	Autres sûretés reçues	0	3 134
240	Propres titres de créance émis autres que propres obligations garanties ou titres adossés à des actifs	0	0
241	Propres obligations garanties et titres adossés à des actifs émis et non encore donnés en nantissement		0
250	Total actifs, sûretés reçues et propres titres de créance émis	91 166	

Valeurs médianes des données fin de trimestres de l'année écoulée.

tableau 47 VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS GREVÉS/
COLLATÉRAUX REÇUS ET LES PASSIFS ADOSSÉS
(MODÈLE C)

En millions d'euros	Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, garanties reçues et titres de créance propres émis autres que des obligations garanties et des titres adossés à des actifs grevés
	010	030
010 Valeur comptable des passifs financiers sélectionnés	70 469	87 292

Valeurs médianes des données fin de trimestres de l'année écoulée.

IV.15 – RÉMUNÉRATION

Les informations sur les politiques de rémunération saines sont traitées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et de la Banque Fédérative de Crédit Mutuel.

INDEX DES TABLEAUX

Numéro de tableau	Titre	Numéro page rapport
IV.2 – Champ d’application du cadre réglementaire		
Tableau 1	Description des écarts entre les périmètres de consolidation (LI3)	176
Tableau 2	Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et affectation des lignes des états financiers dans les catégories de risques réglementaires (LI1)	178
Tableau 3	Principales sources de différences entre les montants réglementaires des expositions et les valeurs comptables dans les états financiers (LI2)	180
IV.3 – Fonds propres		
Tableau 4	Rapprochement bilan financier / bilan réglementaire / fonds propres	182
Tableau 5	Informations qualitatives sur les instruments de fonds propres	184
Tableau 6	Informations détaillées sur les fonds propres	199
Tableau 7	Vue d’ensemble des Actifs Pondérés des Risques (OV1)	204
IV.4 – Indicateurs prudentiels		
Tableau 8	Ratios de solvabilité	205
Tableau 9	Montant du coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l’établissement	205
Tableau 10	Répartition géographique des expositions de crédit pertinentes pour le calcul du coussin de fonds propres contracyclique	205
Tableau 11	Ratio de levier : déclaration commune (LRCom)	206
Tableau 12	Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier (LRSum)	207
Tableau 13	Ventilation des expositions au bilan (excepté dérivés, SFT et expositions exemptées) (LRSpL)	207
IV.6 – Risque de crédit		
Tableau 14	Montant net total et moyen des expositions (CRB-B)	209
Tableau 15	Ventilation géographique des expositions (CRB-C)	210
Tableau 16	Concentration des expositions par type d’industrie ou de contrepartie (CRB-D)	212
Tableau 17	Échéance des expositions	214
Tableau 18	Qualité de crédit des expositions par catégorie d’expositions et instrument (CR1-A)	216
Tableau 19	Qualité de crédit des expositions par secteur d’activité ou type de contrepartie (CR1-B)	217
Tableau 20	Qualité de crédit des expositions par zone géographique (CR1-C)	218
Tableau 21	Âge des expositions en souffrance (CR1-D)	218
Tableau 22	Expositions non performantes et renégociées (CR1-E)	218
Tableau 23	Évolution du solde des ajustements pour risques de crédit général et spécifique (CR2-A)	219
Tableau 24	Ventilation des expositions dans le cadre de l’approche standard (CR5)	219
Tableau 25	Approche NI – Exposition au risque de crédit par catégorie d’expositions et échelle de PD (CR6)	222
Tableau 26	État des flux d’APR relatifs aux expositions au risque de crédit dans le cadre de l’approche NI (CR8)	228
Tableau 27	Approche NI – Contrôles à posteriori de la PD par catégorie d’expositions (CR9)	228
Tableau 28	NI (financement spécialisé et actions) (CR10)	228
IV.7 – Risque de contrepartie		
Tableau 29	Analyse de l’exposition au RCC par approche (CCR1)	229
Tableau 30	Exigence de fonds propres au titre de CVA (CCR2)	230
Tableau 31	Approche standard – Expositions au RCC par portefeuille réglementaire et par pondération de risque (CCR3)	230
Tableau 32	Approche NI - Expositions au RCC par portefeuille et par échelon de PD (CCR4)	231
Tableau 33	Expositions sur dérivés de crédit (CCR6)	232
Tableau 34	État des flux d’APR relatifs aux expositions au RCC dans le cadre de la méthode du modèle interne (CCR7)	233
Tableau 35	Expositions sur des contreparties centrales (CCR8)	233

Numéro de tableau	Titre	Numéro page rapport
IV.8 – Techniques d’atténuation du risque de crédit		
Tableau 36	Techniques d’atténuation du risque de crédit (ARC) – Vue d’ensemble (CR3)	234
Tableau 37	Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets des mesures d’ARC (CR4)	235
Tableau 38	Incidences des compensations et sûretés détenues sur les valeurs exposées (CCR5-A)	235
Tableau 39	Composition des sûretés pour les expositions au RCC (CCR5-B)	235
IV.9 – Titrisation		
Tableau 40	Titrisation par nature	236
Tableau 41	Détail des encours par échelon de qualité de crédit	237
Tableau 42	Exigences de fonds propres	237
IV.10 – Risque de marché		
Tableau 43	Risque de marché selon l’approche standard (MR1)	238
IV.13 – Risque de liquidité		
Tableau 44	Ratio de liquidité à court terme (LCR) (LIQ1.18)	242
IV.14 – Informations sur les actifs grevés et non grevés		
Tableau 45	Actifs grevés et non grevés	244
Tableau 46	Sûretés reçues	244
Tableau 47	Valeur comptable des actifs grevés/collatéraux reçus et les passifs adossés	245





ÉLÉMENTS FINANCIERS DU GROUPE BFCM

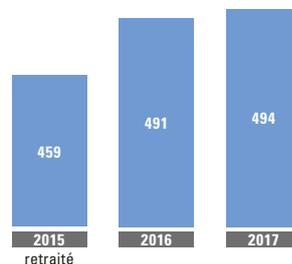
V.1	Chiffres clés du Groupe BFCM	p.250	V.3	États financiers consolidés du Groupe BFCM	p.274
V.2	Rapport de gestion du Groupe BFCM	p.251	V.3.1	Bilan	p.274
V.2.1	Bilan économique, éléments financiers des comptes consolidés, activité et résultats du Groupe BFCM	p.251	V.3.2	Compte de résultat	p.275
	Bilan économique 2017	p.251	V.3.3	Tableau de variation des capitaux propres	p.276
	Éléments financiers relatifs aux comptes consolidés de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel	p.252	V.3.4	Tableau des flux de trésorerie nette	p.278
	Activité et résultats du Groupe BFCM	p.253	V.3.5	Principes et méthodes comptables	p.279
V.2.2	Évolutions récentes et perspectives	p.257	V.3.6	Notes relatives aux postes des états financiers	p.293
V.2.3	Gestion des risques du Groupe BFCM	p.258	V.4	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés du Groupe BFCM	p.332
	Risques de crédit	p.258			
	Risques de gestion de bilan	p.263			
	Risques des activités de marché	p.267			
	Le ratio européen de solvabilité (RES) ^v	p.270			
	Risques opérationnels ^v	p.270			
	Autres risques	p.272			

V.I – CHIFFRES CLÉS DU GROUPE BFCM

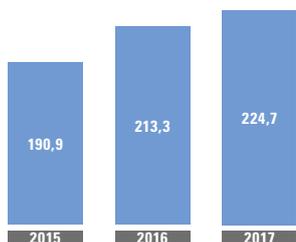
En millions d'euros	2017	2016
Produit net bancaire	10 422	9 830
Résultat d'exploitation	3 660	3 295
Résultat net	1 824	1 943
Résultat net part du groupe	1 549	1 655
Coefficient d'exploitation ¹	57,4 %	58,9 %

1. Frais généraux rapportés au produit net bancaire.

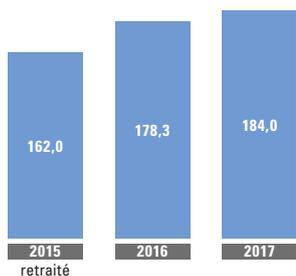
Total bilan au 31 décembre
En milliards d'euros



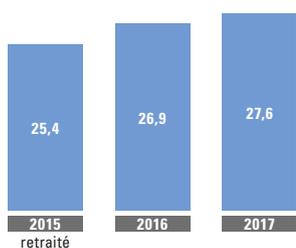
Crédits nets à la clientèle au 31 décembre
En milliards d'euros



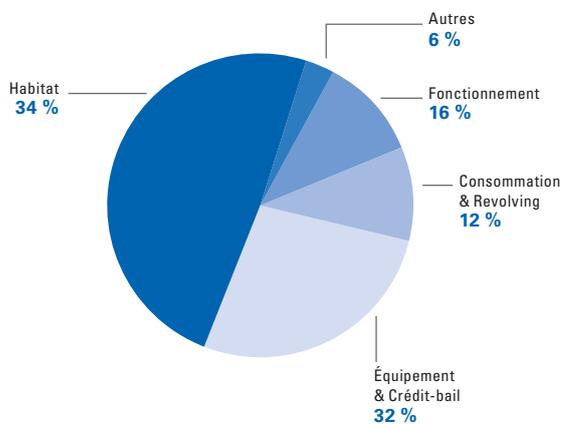
Dépôts bancaires de la clientèle
En milliards d'euros



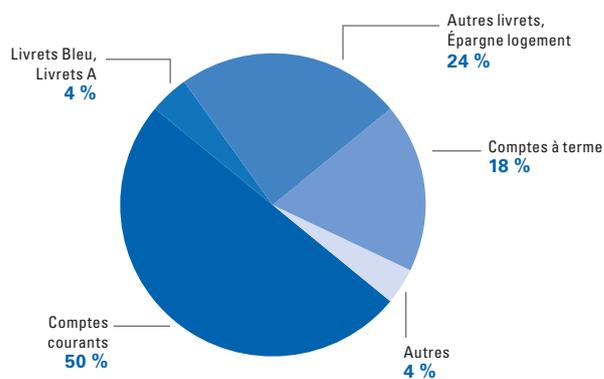
Capitaux propres
En milliards d'euros



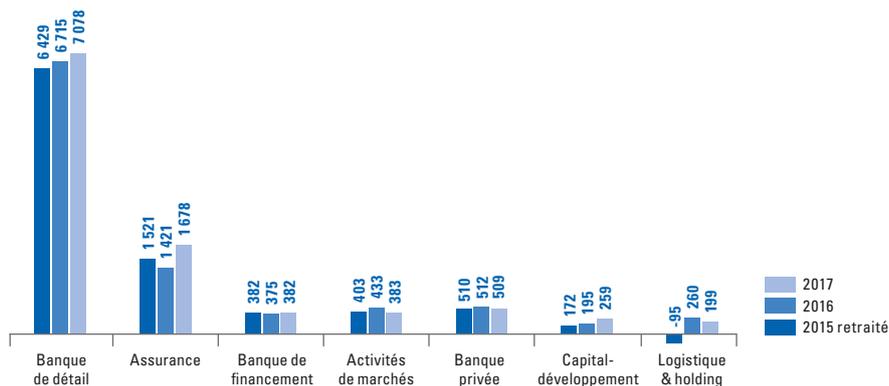
Structure 2017 des crédits nets



Structure 2017 des dépôts bancaires



Évolution du PNB par métier
En millions d'euros



V.2 – RAPPORT DE GESTION DU GROUPE BFCM

V.2.1 – BILAN ÉCONOMIQUE, ÉLÉMENTS FINANCIERS DES COMPTES CONSOLIDÉS, ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DU GROUPE BFCM

BILAN ÉCONOMIQUE 2017

2017 : une accélération généralisée de la croissance

Le regain de visibilité politique a favorisé l'accélération de la croissance mondiale tout au long de l'année, portée notamment par la zone euro et les États-Unis. Celle-ci a franchi un nouveau palier en 2017, ce qui a alimenté le mouvement de hausse des marchés actions, sans toutefois se traduire par une hausse des taux obligataires. Le retour de la confiance, jumelé avec des conditions financières qui sont restées avantageuses, a contribué au rebond de l'investissement dans les pays développés. En fin d'année, ces éléments ont participé à la légère reprise des pressions inflationnistes, quoique très lentes à se matérialiser, ce qui ouvre la voie à la poursuite de la réduction graduelle du caractère accommodant des politiques monétaires.

Une année placée sous le signe du risque politique

La première moitié de l'année a été marquée par les échéances électorales en zone euro et par les premiers pas à la tête des États-Unis de Donald Trump. L'échec de la réforme du système de santé Obamacare (en mars 2017) a constitué un point d'inflexion, qui a initié une rechute des taux d'intérêt et du dollar face aux principales devises, inversant les mouvements observés après l'élection de D. Trump en novembre 2016. Ce mouvement sur les devises s'est amplifié avec l'absence d'accident lors de la saison électorale en Europe. Le résultat des élections françaises a permis de rassurer les entreprises et les investisseurs à l'échelle de la planète, ce qui s'est traduit par un rebond de la croissance européenne et de la monnaie unique. À l'inverse, l'horizon s'est assombri au Royaume-Uni compte tenu du manque de visibilité lié aux négociations sur le "Brexit" (et aussi de l'échec électoral de Theresa May en juin dernier). En conséquence, l'activité britannique a entamé sa phase de ralentissement, ce qui marque une rupture avec l'accélération au sein des autres zones.

Au troisième trimestre, si le risque géopolitique en Corée du Nord a peu entamé la confiance des marchés, il a favorisé, temporairement, un mouvement de fuite des capitaux vers certaines valeurs refuges (notamment l'or et le yen). Les indices asiatiques ont, quant à eux, peu souffert de cette situation, portés par la bonne tenue de la conjoncture internationale.

Sur la fin d'année, les échéances électorales se sont multipliées sans pour autant heurter la dynamique de croissance. L'absence de majorité pour Angela Merkel l'a obligée à entamer les négociations avec les libéraux et les verts, puis seulement avec le SPD (socialistes) afin de former une coalition capable de gouverner. En outre, la situation en Catalogne depuis le référendum du mois d'octobre a continué de s'apaiser avec la victoire en demi-teinte seulement, des indépendantistes aux élections de décembre.

Synchronisation de la croissance à l'échelle mondiale

En zone euro, l'absence d'accident lors des différentes échéances politiques a favorisé un très net rebond de la croissance au cours des deux derniers trimestres. Celui-ci s'explique par des facteurs domestiques (hausse des dépenses de consommation et reprise de l'investissement des ménages et des entre-

prises) qui ont pris le relais de la vigueur du commerce mondial. Si l'accélération de la croissance s'est d'ores et déjà diffusée à l'ensemble de la zone, ce n'est toujours pas le cas des pressions inflationnistes. L'année 2017 aura toutefois été marquée par la dissipation des risques déflationnistes (réduction généralisée des prix) ce qui a conduit la Banque Centrale Européenne à faire évoluer sa politique monétaire dans un sens moins accommodant. La réduction rapide du chômage a commencé à alimenter l'intensification des pressions salariales, ce qui laisse entrevoir une remontée graduelle et lente de l'inflation.

Aux États-Unis, malgré un exécutif instable, la croissance a continué d'accélérer, repassant au-dessus du seuil de 2 %, ce qui a porté les actions américaines, mais sans capacité à initier un mouvement d'appréciation ni pour les taux souverains ni pour le dollar. Pour repartir de l'avant, l'économie s'est avant tout appuyée sur une demande solide. Les ménages bénéficient d'un environnement porteur avec un marché du travail proche du plein emploi. Si l'accélération des salaires s'est fait attendre, la possible surchauffe du marché du travail et la volonté d'éviter la formation de bulles financières ont conduit la Fed à poursuivre son resserrement monétaire, et cela malgré le ralentissement de l'inflation sous-jacente jusqu'au T3-2017. La banque centrale a donc terminé l'année sur un total de trois hausses des taux directeurs, et s'apprête à changer de direction avec la nomination d'un nouveau gouverneur (Jérôme Powell) largement sur la même ligne que la présidente actuelle, Janet Yellen.

En Chine, le gouvernement a confirmé, lors du Congrès du Parti Communiste de la mi-octobre, que la lutte contre la pollution et le surendettement de l'économie constituaient ses priorités. La politique visant à rendre la croissance plus soutenable et durable suit donc son cours, les autorités continuant à piloter l'économie afin d'éviter un accident brutal. Si cette approche est rassurante, elle a pour corollaire le ralentissement de la croissance économique.

Enfin, sur le front des matières premières, l'année 2017 a été marquée par la prolongation des accords de baisse de production de pétrole par l'OPEP et la Russie. Cette stratégie a fini par fonctionner, si bien que le baril de Brent a fini l'année au-dessus de 66 USD. La rapidité de sa hausse depuis mi-juin alimente l'inflation à court terme.

En France, la volonté de réforme du nouveau gouvernement a alimenté le rebond de la croissance

L'élection d'Emmanuel Macron, accompagnée d'une large majorité à l'Assemblée Nationale, a marqué un tournant l'année passée. Le gouvernement a cherché à maintenir un cap réformateur et la confiance des ménages et entreprises s'est inscrite en nette hausse sur la 2^e partie de l'année, pour atteindre des points hauts historiques. La volonté du gouvernement de mener les réformes du marché du travail et de la fiscalité du capital s'est confirmée au travers des ordonnances et de la loi de finances votées à l'automne. La croissance n'a cessé de surprendre à la hausse et a été principalement tirée par la demande, avec le rebond de l'investissement et de la consommation. Cet environnement conjoncturel reste favorable à l'assainissement des finances publiques, qui reste au cœur des arbitrages du gouvernement. Enfin, l'année 2017 marque un cru exceptionnel pour le marché immobilier français qui a connu une forte augmentation du nombre de transactions sur le neuf comme l'ancien, induisant une forte appréciation des prix.

Pour conclure, force est de constater que la confiance a atteint des points hauts dans les pays développés, mais aussi au sein



des pays émergents en fin d'année dernière, participant à l'accélération de la croissance mondiale. En 2018, aux États-Unis, la réforme fiscale viendra amplifier le regain d'activité généré par la reprise de l'investissement. En zone euro, la levée du risque politique et les bonnes perspectives permettent de tableer sur une croissance élevée, qui se diffuse dans l'ensemble des pays. Ce contexte économique et financier rend les politiques monétaires accommodantes des banques centrales de moins en moins nécessaires.

ÉLÉMENTS FINANCIERS RELATIFS AUX COMPTES CONSOLIDÉS DE LA BANQUE FÉDÉRATIVE DU CRÉDIT MUTUEL

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2017. Ce référentiel IFRS comprend les normes IAS 1 à 41, les normes IFRS 1 à 8 et IFRS 10 à 13, ainsi que leurs interprétations SIC et IFRIC adoptées à cette date.

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n° 2013-04 de l'Autorité des Normes Comptables relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Le groupe applique depuis le 1^{er} janvier 2017 différents amendements adoptés par l'UE, sans impact significatif sur les comptes du groupe. Il s'agit principalement de l'amendement à IAS 12 – impôts sur le résultat, qui clarifie les principes de comptabilisation des actifs d'impôts différés au titre des pertes latentes sur les instruments de dettes évalués en juste valeur. Il précise que la recouvrabilité de cette différence temporelle s'apprécie :

- avec l'ensemble des différences temporelles et reports déficitaires de l'entité, que le porteur prévoit de vendre les titres ou de les conserver jusqu'à maturité,
- en tenant compte des restrictions de l'utilisation de pertes fiscales.

L'estimation des bénéfices imposables futurs probables peut prendre en compte une valeur recouvrable des actifs supérieure à leur valeur comptable (par exemple du fait de la juste valeur). Elle exclut les déductions fiscales résultant du reversement des différences temporelles déductibles.

Les informations relatives à la gestion des risques figurent dans le rapport de gestion du groupe.

note 1 PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Périmètre de consolidation

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS 10, IFRS 11 et IAS28R.

Le périmètre de consolidation est composé :

- **Des entités contrôlées** : il y a présomption de contrôle lorsque le groupe détient le pouvoir sur l'entité, est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements qu'il obtient. Les comptes des entités contrôlées sont consolidés par intégration globale.
- **Des entités sous contrôle conjoint** : le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant

les activités clés requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux parties ou plus qui exercent un contrôle conjoint constituent un partenariat, qui est soit une entreprise commune, soit une coentreprise :

- une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à l'entité : il s'agit de comptabiliser les actifs, passifs, produits et charges relatifs aux intérêts détenus dans l'entité,
- une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net de l'entité : la coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

L'ensemble des entités sous contrôle conjoint du Groupe sont des coentreprises au sens d'IFRS 11.

• **Des entités sous influence notable** : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Les entités contrôlées ou sous influence notable qui ne présentent pas un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés sont exclues du périmètre de consolidation. Cette situation est présumée lorsque le total de bilan ou le résultat d'une société n'a pas d'impact supérieur à 1 % sur l'équivalent consolidé ou sous-consolidé (en cas de consolidation par palier). Ce critère quantitatif n'est que relatif ; une entité peut être incluse dans le périmètre de consolidation nonobstant ce seuil, lorsque son activité ou son développement escompté lui confère la qualité d'investissement stratégique.

Les participations comprises entre 20 % et 50 % détenues par des sociétés de capital développement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont exclues du périmètre de consolidation et sont comptabilisées en juste valeur par résultat sur option.

Variations du périmètre

Les évolutions du périmètre au 31 décembre 2017 sont les suivantes :

- **Entrées dans le périmètre** : CIC Honk Kong (Succursale), CM-CIC Caution Habitat, SCI Cotentin, SCI Tombe Isoire, SCI Provence Bureaux, SCI Saint Augustin, SCI Rue de Londres.
- **Fusions / absorptions** : CM Akquisition avec Banque Fédérative du Crédit Mutuel, Cofisun avec Cofidis Belgique, CM-CIC Proximité avec CM-CIC Investissement SCR, Heller GmbH avec Targo Deutschland, Quanta avec Targobank AG, Documents AP avec Est Bourgogne Media, Jean Bozzi Communication avec Est Bourgogne Média, Distripub avec SAP Alsace, Cofidis AS Slovaquie avec Cofidis SA.
- **Sorties du périmètre** : Ventadour Investissement (dissolution), SCGPA (dissolution), Cigogne CLO Arbitrage (cession), CMCP (liquidation).
- **Changement de méthode de consolidation** : Lyf SAS et Lyf SA (d'intégration globale en mise en équivalence)
- **Changement de dénomination** : Fivory devient Lyf SA, Fivory SAS devient Lyf SAS, Diversified Debt Securities SICAV – SIF devient Cigogne CLO Arbitrage, CM-CIC Capital et participations devient CM-CIC Capital.

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DU GROUPE BFCM

Analyse du bilan consolidé

Le total du bilan consolidé IFRS du groupe BFCM est de 493,6 milliards d'euros en 2017 contre 491,3 milliards en 2016 (+0,5 %).

Au passif, la hausse provient essentiellement des dettes envers la clientèle (+5,8 milliards d'euros) et des provisions techniques des contrats d'assurance (+2,7 milliards).

Les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat s'élevaient à 9,2 milliards d'euros en 2017, contre 11,3 milliards en 2016. Il s'agit essentiellement des dérivés et des autres passifs financiers de transaction ainsi que des dettes envers les établissements de crédit évaluées en juste valeur par résultat.

Les dettes envers les établissements de crédit s'élevaient à 50,6 milliards d'euros contre 55,5 milliards en 2016 (-8,8 %).

Le poste "Dettes envers la clientèle" au passif du bilan est constitué des dépôts de la clientèle sous forme d'épargne comptable, créances rattachées incluses. Ces dépôts ont progressé de 3,2 % pour atteindre 184,0 milliards en 2017. La contribution des entités du CIC représente à elle seule près de 80 % de ce total, soit 144,1 milliards, tandis que Targobank en Allemagne contribue à hauteur de 8,0 % (14,7 milliards) et la BECM pour 7,0 % (12,8 milliards).

Les émissions de titres autres que ceux évalués à la juste valeur par résultat s'élevaient à 112,5 milliards d'euros au total stables par rapport à 2016. Les emprunts obligataires en représentent l'essentiel, avec un encours de 56,2 milliards d'euros, suivis des titres du marché interbancaire et les titres de créances négociables (55,4 milliards). Le solde du poste est constitué des bons de caisse et des dettes rattachées.

Les provisions techniques des contrats d'assurance, représentatives des engagements envers les assurés, s'élevaient à 84,3 milliards d'euros (+3,4 %), dont 44,4 milliards sont constitués par l'épargne des clients.

Les intérêts minoritaires au passif, 3,4 milliards d'euros fin 2017, concernent pour l'essentiel les autres groupes de Crédit Mutuel associés dans le GACM et les actionnaires externes du Groupe Cofidis.

Les capitaux propres part du groupe s'élevaient à 24,2 milliards d'euros, en hausse de 6,0 % (+1,4 milliard) par rapport à 2016.

À l'actif, les placements sur le marché interbancaire sont constitués des avoirs auprès de la Banque Centrale pour 55,9 milliards d'euros et auprès des établissements de crédit pour 50,3 milliards.

L'encours global des créances à la clientèle passe de 213,3 milliards à 224,7 milliards (+5,3 %) en 2017.

Les crédits sont accordés à 76 % par l'intermédiaire des entités du CIC (171,0 milliards). Les encours de la BECM (13,6 milliards d'euros) contribuent à hauteur de 6,1 % de l'encours global suivi de Targobank en Allemagne (13,4 milliards) et du Groupe Cofidis (10,9 milliards). Les encours des entités acquises auprès de General Electric en France et en Allemagne sont de 11,0 milliards à fin 2017.

Les instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat s'élevaient à 31,3 milliards d'euros contre 26,9 milliards l'an passé.

Les écarts d'acquisition à l'actif (4,0 milliards d'euros au total) découlent essentiellement de l'acquisition des titres Targobank Allemagne en décembre 2008 (2,8 milliards), de la prise de participation dans le groupe Cofidis (457 millions) début mars 2009,

des titres CIC (506 millions d'écart d'acquisition résiduel) et des titres Factofrance SAS, Heller GmbH et Targo Leasing GmbH acquis en juillet 2016 (131 millions).

ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Produit net bancaire

Le PNB du Groupe BFCM passe de 9 830 millions d'euros en 2016 à 10 422 millions d'euros en 2017, en amélioration de 4,5 % à périmètre constant. Les principaux éléments expliquant cette évolution du PNB du Groupe BFCM entre 2016 et 2017 sont détaillés ci-dessous et résultent de facteurs identiques à ceux qui ont touché le Groupe Crédit Mutuel CM11 :

Le PNB de la banque de détail (7,1 milliards d'euros soit 67 % du total) bénéficie d'une progression des commissions perçues par le réseau tandis que la marge d'intérêt poursuit sa décline. Il profite de la bonne tenue de la marge de la filiale spécialisée dans le crédit à la consommation Cofidis et d'un effet périmètre favorable lié à l'intégration des filiales d'affacturage et de crédit-bail acquises auprès de General Electric en juillet 2016.

En assurances, la hausse de la marge brute liée à une activité toujours soutenue et à de bons résultats techniques entraîne une progression du produit net assurance de 18,1 % à 1,7 milliard d'euros.

La contribution du capital développement au PNB du groupe s'apprécie de 33,2 % à 259 millions d'euros reflétant la bonne appréciation du portefeuille de participations et les plus-values nettes réalisées sur les cessions.

Dans un contexte de marché des capitaux peu favorable, le PNB de la banque privée réalise néanmoins une progression de PNB de 6,1 % à 509 millions d'euros tandis que celui de la banque de financement et des activités de marché recule de près de 5 % à 765 millions d'euros.

Enfin, des plus-values de cessions de participations minoritaires ont impacté favorablement le PNB en 2017.

La banque de détail représente l'activité la plus importante du groupe BFCM, suivie par l'assurance et les activités de financement et de marché. Le tableau ci-dessous montre la répartition du produit net bancaire par activité. Une analyse du produit net bancaire et des autres éléments du compte de résultat par activité figure sous le titre "—Résultats par activité".

V

En millions d'euros	Exercice clos le 31 décembre		
	2017	2016 retraité	Évolution ¹
Banque de détail	7 078	6 699	+3,0 %
Assurance	1 678	1 421	+18,1 %
Financements et marchés	765	805	-4,9 %
Banque privée	509	512	+6,1 %
Capital développement	259	195	+33,2 %
Logistique et holding	199	278	ns
Inter activités	(67)	(80)	ns
Total	10 422	9 830	+4,5 %

1. À périmètre constant.

Le produit net bancaire du Groupe BFCM en banque de détail a progressé de 3,0 % par rapport à 2016, et le PNB issu des activités de banque de détail du Groupe Crédit Mutuel CM11 a progressé quant à lui 1,9 % en raison de la légère baisse du PNB du périmètre réglementaire (-0,5 %).

De façon générale, le PNB des autres activités du Groupe BFCM est comparable à celui des activités similaires du Groupe Crédit Mutuel CM11 (cf. analyse ci-dessus), à l'exception des activités logistique et holding.

La France a contribué au produit net bancaire hors activités logistique et holding du Groupe BFCM à hauteur de 71 % en 2017. Le tableau ci-dessous indique la répartition du produit net bancaire du groupe par zone géographique pour les exercices 2016 et 2017.

En millions d'euros	31/12/2017	31/12/2016	Évolution
France	7 472	7 216	+3,5 %
Europe hors France	2 776	2 402	+15,6 %
Autres pays	173	212	+18,4 %
Total	10 422	9 830	+6,0 %

Conformément à l'article 7 de la loi 2013-672 du 26 juillet 2013 du code monétaire et financier, modifiant l'article L. 511-45 qui impose aux établissements de crédit de publier des informations sur leurs implantations et leurs activités dans chaque état ou territoire, le tableau ci-dessous détaille l'activité du Groupe BFCM dans les différents pays d'implantation.

Le pays de chaque implantation est mentionné dans le périmètre de consolidation. Le groupe ne dispose pas d'implantation répondant aux critères définis par l'arrêté du 6 octobre 2009 dans les états ou territoires non coopératifs (ETNC) figurant sur la liste fixée par l'arrêté du 17 Janvier 2014.

Pays	PNB	Bénéfice ou perte avant impôts et taxes	Impôts courants	Impôts différés	Autres taxes	Effectifs moyens en ETP	Subventions publiques
Allemagne	1 555	586	-165	-1	-80	7 328	0
Belgique	136	32	-7	1	-7	606	0
Espagne	365	35	-28	-1	-20	2 428	0
États-Unis	102	75	-21	-12	-6	86	0
France	7 469	3 350	-1 204	-43	-978	28 863	0
Hong-Kong	4	1	-2	1	0	7	0
Hongrie	46	9	0	0	-3	265	0
Italie	42	6	0	0	-4	225	0
Luxembourg	302	128	-23	7	-18	832	0
Maroc	0	65	0	0	0	0	0
Monaco	3	1	0	0	0	9	0
Pologne	1	-1	0	0	0	27	0
Portugal	163	95	-27	1	-5	643	0
République Tchèque	7	-2	0	0	-1	142	0
Royaume-Uni	43	23	-4	-2	-4	62	0
Saint-Martin	3	-1	0	0	0	9	0
Singapour	63	24	-5	1	1	248	0
Slovaquie	1	-3	0	0	0	43	0
Suisse	115	36	-6	1	-10	322	0
Tunisie	0	17	0	0	0	0	0
Total	10 420	4 476	-1 493	-47	-1 135	42 145	0

Résultat brut d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation du Groupe BFCM s'établit à 4 443 millions d'euros en 2017 contre 4 043 millions d'euros en 2016, soit une hausse de 8,6 % à périmètre constant, en lien avec la bonne progression du PNB, les charges générales d'exploitation (y compris amortissements et provisions) augmentant quant à elles de 1,7 % à périmètre constant pour s'établir à 5 979 millions d'euros en 2017 contre 5 787 millions d'euros en 2016. Le coefficient d'exploitation du Groupe BFCM ressort à 57,4 % en 2017 (58,9 % en 2016).

Le résultat brut d'exploitation de la banque de détail ressort à 2 860 millions d'euros en 2017 contre 2 623 millions d'euros en 2016, soit une hausse de 7,2 % à périmètre constant. Le coefficient d'exploitation de la banque de détail s'établit à 59,6 % en 2017 contre 60,8 % en 2016.

Coût du risque

Le coût du risque s'élève à 769 millions d'euros contre 727 millions en 2016 en hausse de 4,5 % à périmètre constant (effet de la provision collective). Rapporté aux encours de crédits à la clientèle la charge du risque est stable à 0,34 %.

Le coût du risque sur base individuelle de la banque de détail représente 96 % de la charge totale du groupe. Il diminue de 3,3 % et bénéficie d'une bonne maîtrise des risques de la part du réseau CIC (+0,4 %) et Targobank en Espagne (34 millions d'euros en 2017 contre 89 millions en 2016).

Le taux de créances douteuses est de 4,2 % à fin 2017 contre 5,1 % en 2016 et le taux de couverture globale des créances douteuses s'établit à 61,7 %.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation du Groupe BFCM s'apprécie de 9,8 % à 3,7 milliards d'euros en 2017 contre 3,3 milliards en 2016.

Résultat avant impôt

Le résultat avant impôt, 3,3 milliards d'euros, est en hausse de 10,1 % en 2017 par rapport à 2016.

Résultat net

Malgré l'appréciation du résultat avant impôt traduisant les performances opérationnelles du Groupe BFCM, le résultat net s'inscrit en retrait de 10,2 % à 1,8 milliard d'euros après l'imputation d'une surtaxe exceptionnelle de 223 millions imposée aux grandes sociétés afin de compenser pour partie l'inconstitutionnalité de la taxe sur les dividendes. À fiscalité égale en 2017, le résultat total du Groupe BFCM serait de 2 milliards d'euros en progression de 100 millions par rapport à l'année 2016.

La charge fiscale du groupe s'élève à 1,5 milliard d'euros (1,1 milliard d'euros en 2016), soit un taux d'imposition record de 46,1 %.

Opérations avec les entités du Groupe Crédit Mutuel CM11

En 2017, le résultat brut d'exploitation du Groupe BFCM est issu à hauteur de 27 millions d'euros d'opérations réalisées avec des entités du Groupe Crédit Mutuel CM11 ne faisant pas partie du Groupe BFCM (principalement les caisses locales et la CF de CM).

Les revenus nets d'intérêts de ces opérations atteignent 565 millions d'euros en 2017 contre 720 millions d'euros en 2016. Les commissions nettes s'élèvent à -38 millions d'euros en 2017 contre -35 millions en 2016. Les charges nettes des autres activi-

tés enregistrées par ces entités ressortent à 450 millions d'euros en 2017 contre des charges nettes de 30 millions d'euros en 2016.

Au 31 décembre 2016, les encours de crédits accordés aux entités du groupe Crédit Mutuel CM11 ne faisant pas partie du Groupe BFCM s'établissent à 29,4 milliards d'euros (32,4 milliards d'euros au 31 décembre 2016).

ANALYSE DES RÉSULTATS PAR ACTIVITÉ

Les activités retenues sont les mêmes que celles correspondant à l'organisation du Groupe Crédit Mutuel CM11 schématisée au chapitre I. du présent document. Le lecteur pourra également se reporter à la note 2 des annexes "Répartition du compte de résultat par activité et par zone géographique" ainsi qu'à la note 3 "Composition du périmètre de consolidation" qui fait apparaître les regroupements retenus.

La banque de détail

La banque de détail a poursuivi l'amélioration de la qualité de son réseau lequel compte 2 546 agences en 2017.

En millions d'euros	2017	2016 retraité	Évolution ¹
Produit net bancaire	7 078	6 699	+3,0 %
Frais de fonctionnement	(4 217)	(4 076)	+0,2 %
Résultat brut d'exploitation	2 860	2 623	+7,2 %
Coût du risque	(769)	(727)	+4,5 %
Gains/pertes s/autres actifs & MEE	(11)	3	ns
Résultat avant impôt	2 081	1 898	+7,5 %
Impôt sur les sociétés	(697)	(696)	+0,9 %
Résultat net	1 384	1 202	+11,4 %

1. À périmètre constant.

Le PNB de la banque de détail est de 7 078 millions d'euros (+3 %). Les commissions nettes sont en hausse de 4,9 %. Les frais généraux sont stables (+0,2 %) à 4 217 millions d'euros (4 076 millions d'euros en 2016). Le coût du risque est de 769 millions d'euros.

Il ressort un résultat net de 1 384 millions d'euros (+11,4 %).

V

L'assurance

L'activité assurance évolue favorablement avec une hausse de 3,7 % du nombre de contrats (28,9 millions) et un chiffre d'affaires de 9,7 milliards d'euros.

En millions d'euros	2017	2016	Évolution
Produit net assurance	1 678	1 421	+18,1 %
Frais de fonctionnement	(493)	(472)	+4,4 %
Résultat brut d'exploitation	1 185	949	+24,8 %
Gains/pertes s/autres actifs & MEE	31	45	-31,0 %
Résultat avant impôt	1 216	994	+22,3 %
Impôt sur les sociétés	(517)	(299)	+72,8 %
Résultat net	699	695	+0,6 %

La contribution au résultat net du secteur "assurance" est de 742 millions d'euros (+1,3 %). Ce résultat tient compte de provisions supplémentaires en assurance des emprunteurs dans le contexte de la résiliation annuelle désormais possible, et de la contribution exceptionnelle d'impôt sur les sociétés due au titre des comptes clos au 31 décembre 2017.

La banque de financement

Ce métier gère 17,1 milliards d'euros de crédits et 6,6 milliards d'euros de dépôts.

En millions d'euros	2017	2016 retraité	Évolution
Produit net bancaire	382	393	-2,7 %
Frais de fonctionnement	(109)	(106)	+2,4 %
Résultat brut d'exploitation	273	287	-4,7 %
Coût du risque	(19)	(22)	-13,6 %
Résultat avant impôt	254	265	-3,9 %
Impôt sur les sociétés	(75)	(97)	-22,6 %
Résultat net	179	168	+6,8 %

Le PNB à 382 millions d'euros est en recul de 2,7 % dans un contexte de taux d'intérêt négatifs et avec des commissions en diminution de 5,7 %. Les frais de fonctionnement progressent de 2,4 % à 109 millions d'euros avec une cotisation au Fonds de Résolution Unique supérieure de 3 millions d'euros à celle de l'an passé. Le coût du risque s'élève à 19 millions d'euros contre 22 millions un an plus tôt.

Le résultat avant impôt s'établit à 254 millions d'euros en baisse de 3,9 % par rapport au 31 décembre 2016.

Activités de marché

En millions d'euros	2017	2016 retraité	Évolution
Produit net bancaire	383	412	-6,9 %
Frais de fonctionnement	(213)	(195)	+9,0 %
Résultat brut d'exploitation	171	217	-21,3 %
Coût du risque	8	3	ns
Résultat avant impôt	179	220	-18,8 %
Impôt sur les sociétés	(67)	(72)	-8,2 %
Résultat net	112	148	-23,9 %

Les activités de marché réalisent un PNB de 383 millions d'euros en baisse de 6,9 % par rapport à 2016. La hausse des frais de fonctionnement de 9 % s'explique, pour partie, par l'imputation à ce métier d'une cotisation au Fonds de Résolution Unique supérieure de plus de 7 millions à celle de l'an passé.

Le résultat avant impôt ressort à 179 millions d'euros contre 220 millions d'euros l'an passé.

La banque privée

Le métier gère un encours d'épargne totale de 112,6 milliards d'euros. L'encours de crédits à la clientèle est de 11,6 milliards d'euros à fin 2017.

En millions d'euros	2017	2016	Évolution ¹
Produit net bancaire	509	512	+6,1 %
Frais de fonctionnement	(353)	(367)	+6,2 %
Résultat brut d'exploitation	155	145	+5,8 %
Coût du risque	(5)	(4)	ns
Gains/pertes s/autres actifs & MEE	4	7	ns
Résultat avant impôt	154	149	+2,3 %
Impôt sur les sociétés	(35)	(32)	+10,5 %
Gains & pertes nets d'IS sur act. abandonnées	22	(22)	ns
Résultat net	141	95	+23,3 %

1. À périmètre constant.

Le PNB atteint 509 millions d'euros en progression de 6,1 %. Les commissions augmentent de 5,5 % et les autres composantes du PNB (marge nette d'intérêt et autres éléments) en moyenne de 6,7 %. Les frais de fonctionnement s'établissent à 353 millions d'euros (+6,2 %). Le coût du risque atteint 5 millions d'euros contre 4 millions d'euros l'an passé.

Le résultat avant impôt ressort à 154 millions d'euros (149 millions en 2016 incluant une plus-value de 10 millions d'euros sur cession d'immeuble), en hausse de 2,3 % avant prise en compte au 31 décembre 2017 du résultat net sur activités cédées soit +22 millions en 2017 (cessions de l'activité banque privée de Singapour et de Hong-Kong).

Le capital-développement

Les encours investis en gestion pour compte propre s'élevaient à 2,3 milliards d'euros dont 668 millions investis en 2017 par l'ensemble des entités du pôle capital développement depuis le début de l'année. Le portefeuille est composé de 352 participations hors fonds, dont la très grande majorité est constituée d'entreprises clientes des réseaux du groupe. Les capitaux gérés pour compte de tiers se sont élevés à 205 millions d'euros.

En millions d'euros	2017	2016	Évolution
Produit net bancaire	259	195	+33,2 %
Frais de fonctionnement	(47)	(46)	+3,9 %
Résultat brut d'exploitation	212	149	+42,1 %
Résultat avant impôt	212	149	+42,1 %
Impôt sur les sociétés	1	(0)	ns
Résultat net	213	149	+43,4 %

L'activité de capital développement a réalisé de bonnes performances en 2017 avec un PNB de 259 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 195 millions en 2016 et le résultat avant impôt s'inscrit à 212 millions d'euros contre 149 millions un an auparavant.

La logistique et holding

En millions d'euros	2017	2016 retraité	Évolution
Produit net bancaire	199	278	-28,4 %
Frais de fonctionnement	(613)	(605)	+1,3 %
Résultat brut d'exploitation	(414)	(327)	-26,6 %
Coût du risque	2	1	ns
Gains/pertes s/autres actifs & MEE	(342)	(351)	+2,6 %
Résultat avant impôt	(754)	(677)	-11,3 %
Impôt sur les sociétés	(152)	97	ns
Gains & pertes nets d'IS sur act. abandonnées		66	ns
Résultat net	(905)	(514)	ns

Les activités logistique et holding affichent un produit net bancaire de 199 millions d'euros en 2017 contre 278 millions d'euros en 2016 s'expliquant par la comptabilisation de plus-values de cessions importantes en 2016. Le résultat net est négatif de 905 millions d'euros en 2017 contre 514 millions d'euros en 2016 s'expliquant notamment par la charge fiscale de 152 millions d'euros suite à l'imputation d'une surtaxe exceptionnelle imposée aux grandes sociétés afin de compenser pour partie l'inconstitutionnalité de la taxe sur les dividendes.

V.2.2 – ÉVOLUTIONS RÉCENTES ET PERSPECTIVES

Le Groupe BFCM, pleinement intégré au Groupe Crédit Mutuel CM11, est partie prenante de la démarche vers un nouveau Plan Stratégique 2019-2023 visant à accélérer la transformation du groupe.

Les femmes et les hommes du Groupe Crédit Mutuel CM11 sont mobilisés pour construire ensemble un nouveau plan stratégique et répondre aux enjeux du nouveau monde.

À travers notamment le déploiement de son plan "Priorité Client Sociétaire 2015-2018", la transformation numérique du Groupe Crédit Mutuel CM11 est déjà bien engagée et s'est accélérée. Ce plan, qui marque la volonté d'inscrire les besoins des sociétaires et des clients au centre des préoccupations, d'être à l'écoute des nouveaux comportements et de leur proposer une relation fluide et personnalisée, se concrétise autour de la mise en œuvre de 250 projets. Ce plan représentant un investissement de 100 000 jours-hommes, permet aux réseaux d'asseoir leur position de banque phytgitale de proximité, alliant l'humain et le digital pour plus d'efficacité.

Le groupe a ouvert un vaste chantier, mobilisant toutes ses structures, pour construire son prochain plan stratégique 2019-2023 ensemble#nouveau monde dont le contenu sera rendu public fin 2018. Fort de sa diversité, de son ancrage territorial, du respect de l'autre, le Crédit Mutuel du nouveau monde s'inscrit dans le futur tout en restant attaché à ses valeurs fondatrices de liberté, de solidarité et de responsabilité

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.

V.2.3 – GESTION DES RISQUES DU GROUPE BFCM

Ce chapitre comprend notamment les informations requises par IFRS 7 sur les risques relatifs aux instruments financiers.

Les chiffres qui ont fait l'objet des vérifications de sincérité et de concordance prévues à l'article L. 823-10 du Code de commerce au même titre que le reste du rapport de gestion sont marqués d'un "v".

Les fonctions de contrôle périodique, permanent et de conformité, permettent une sécurisation renforcée des process sur l'ensemble des activités.

La description des contrôles, la revue des reporting et les plans d'actions engagés sont décrits dans la partie "Gestion des risques".

La direction des risques consolide la surveillance globale des risques et optimise leur maîtrise notamment par le biais de la mesure des fonds propres alloués à chaque activité et l'analyse de la rentabilité dégagée.

RISQUES DE CRÉDIT

ORGANISATION DE LA FILIÈRE ENGAGEMENTS

Conformément à la réglementation en vigueur, l'organisation de la gestion des engagements distingue principalement les deux dispositifs suivants :

- l'octroi de crédits ;
- la mesure des risques, la surveillance des engagements et la gestion de la masse risquée.

L'organisation de la filière engagements et la gestion de ces derniers s'appuient sur un référentiel unique qui fixe les règles et les pratiques en usage dans le groupe.

Dispositif d'octroi de crédits

L'octroi de crédits s'articule autour de la connaissance du client, de l'évaluation du risque et de la prise de décision d'engagement.

Connaissance du client

La connaissance du client et le ciblage des prospects s'appuient sur les liens étroits tissés avec l'environnement économique. La segmentation de la clientèle et sa répartition en plusieurs catégories au regard du risque orientent la prospection commerciale. Un dossier de crédit sert de support à la décision d'octroi.

Évaluation du risque

L'évaluation du risque repose sur les analyses menées à plusieurs stades selon des processus formalisés avec notamment :

- la cotation clientèle ;
- les groupes risques ;
- la pondération des encours liée à la nature du produit et à la garantie retenue.

Les collaborateurs disposent d'une formation à la maîtrise des risques, régulièrement renouvelée.

Cotation clientèle : un système unique pour l'ensemble du groupe

En conformité avec la réglementation, la cotation est au centre du dispositif des risques de crédit : octroi, paiement, tarification et suivi. À ce titre, toutes les délégations s'appuient sur la cotation de la contrepartie. D'une manière générale, la filière engagements valide la cotation interne de tous les dossiers qu'elle est amenée à traiter.

Les algorithmes de notation ainsi que les modèles experts ont été développés afin d'améliorer l'évaluation des risques de crédit du groupe et répondre aux exigences réglementaires relatives aux approches de notation interne.

Ce système de notation est commun à l'ensemble du Groupe Crédit Mutuel.

La définition des méthodologies de notation est réalisée sous la responsabilité de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM) pour l'ensemble des portefeuilles. Néanmoins, les entités régionales sont directement impliquées dans la réalisation et la validation des chantiers des groupes de travail sur des sujets spécifiques ainsi que sur les travaux relatifs à la qualité des données et la recette des applicatifs.

Les contreparties du groupe éligibles aux approches internes sont notées par un système unique.

La discrimination et la bonne qualification du risque sont assurées par des modèles (algorithmes ou grilles). L'échelle de valeurs reflète la progressivité du risque et se décompose en neuf positions exclusives du défaut (A+, A-, B+, B-, C+, C-, D+, D-, E+) et trois positions pour le défaut (E-, E= et F).

Le suivi des modèles de notation s'articule autour de trois principaux volets que sont l'étude de la stabilité, des performances et des analyses complémentaires. Ce suivi est réalisé sous l'égide de la CNCM sur chaque modèle de notation.

Groupes risques (contreparties)

Sont considérées comme "groupe de clients liés" les personnes physiques ou morales qui constituent un ensemble du point de vue du risque parce que l'une d'entre elles détient sur l'autre ou les autres directement ou indirectement un pouvoir de contrôle ou parce qu'il existe entre elles des liens tels qu'il est probable que si l'une d'entre elles rencontrait des problèmes financiers, notamment des difficultés de financement ou de remboursement, les autres connaîtraient des difficultés de financement ou de remboursement.

Les groupes risques sont constitués sur la base d'une procédure qui reprend les dispositions de l'alinéa 39 du paragraphe 1 de l'article 4 du texte réglementaire de l'UE n°575/2013.

Pondération des produits et des garanties

Pour l'évaluation du risque de contrepartie, une pondération de l'engagement nominal peut s'appliquer. Elle est une combinaison de la nature du crédit et de celle de la garantie.

Décision d'octroi

La décision d'octroi est principalement fondée sur :

- une analyse risque formalisée de la contrepartie ;
- la cotation de la contrepartie ou du groupe de contreparties ;
- les niveaux de délégations ;
- le principe du double regard ;
- les règles de plafonnement des autorisations en fonction des fonds propres ;
- la rémunération adaptée au profil de risque et à la consommation de fonds propres.

La gestion des circuits de décision est automatisée et se fait en temps réel : dès la fin de l'instruction d'une demande de crédit, le dossier électronique est transmis au bon niveau décisionnaire.

Niveaux de délégations

Le chargé de clientèle est responsable de l'exhaustivité, de la qualité et de la fiabilité des informations collectées. Conformément à l'article n° 107 de l'arrêté du 3 novembre 2014, il constitue des dossiers de crédit destinés à formaliser l'ensemble des informations de nature qualitative et quantitative sur chaque contrepartie. Il vérifie la pertinence des éléments recueillis soit auprès

des clients soit à partir des outils externes (études sectorielles, rapports annuels, informations légales, agences de notation) ou internes mis à sa disposition. Chaque chargé de clientèle est responsable des décisions qu'il prend ou fait prendre et dispose d'une délégation *intuitu personae*.

Pour les dossiers dont le montant excède les délégations *intuitu personae*, la décision relève d'une Commission de Décision Engagements (CDE) dont les règles de fonctionnement font l'objet de procédures.

Les délégations reposent sur une modulation des plafonds d'engagement en fonction :

- de la cotation ;
- du montant total des engagements sur une contrepartie ou sur un groupe risques, éventuellement pondéré par la nature du crédit concerné ou par les garanties éligibles ;
- des exclusions de délégation.

Rôle de la filière engagements

Chaque banque régionale dispose d'une équipe engagements, rattachée à la direction générale et indépendante des directions opérationnelles. Les missions sont principalement de deux natures et, de ce fait, réparties entre deux équipes indépendantes en charge :

- l'une, de veiller à la pertinence des décisions d'octroi au travers de l'analyse de second regard des dossiers de crédits en vérifiant que la rémunération des crédits soit en rapport avec le risque pris ;
- l'autre, de la mise en œuvre du processus de surveillance prudentielle et d'évaluation des risques de crédit en complémentarité des actions du contrôle permanent.

DISPOSITIF DE MESURE DES RISQUES, DE SURVEILLANCE DES ENGAGEMENTS ET DE GESTION DE LA MASSE RISQUÉE

En conformité avec les dispositions réglementaires, le suivi des engagements est assuré par les structures nationales et régionales.

Mesure des risques

Pour mesurer les risques, le Groupe Crédit Mutuel CM11 dispose de différents outils permettant une approche agrégée, statique et dynamique :

- de l'exposition sur une contrepartie ou un groupe de contreparties ;
- de la production et des encours selon des axes adaptés aux lignes métiers concernés (cotation, marché, produits-crédits, secteurs d'activité, rémunération).

Chaque entité commerciale bénéficie d'outils d'information et peut ainsi vérifier quotidiennement le respect des plafonds alloués à chacune de ses contreparties.

Surveillance des engagements

La filière engagements contribue, au côté des autres acteurs concernés, à une surveillance trimestrielle et formalisée de la qualité des risques de crédit sur chaque ligne de métiers.

Le dispositif de surveillance de la filière engagements intervient, de manière indépendante de l'octroi, en complément et en coordination avec les actions menées principalement par le contrôle de premier niveau, le contrôle permanent et la direction des risques. L'objectif est de détecter le plus en amont possible les situations à risques, à partir de critères définis par segments

de clientèle, de manière informatique ou par l'intermédiaire des responsables opérationnels et engagements compétents.

Dans le cadre du règlement CRBF 93-05, les limites réglementaires corporate du Groupe Crédit Mutuel CM11 sont déterminées en fonction des fonds propres réglementaires et des cotations internes des contreparties. Les limites réglementaires sont suivies selon des modalités spécifiques (y compris fréquences) définies dans des procédures dédiées.

Le suivi des dépassements et des anomalies de fonctionnement de compte est assuré à travers des outils de détection avancée du risque (gestion des débiteurs / risques sensibles / remontées automatiques en recouvrement amiable/...), basés à la fois sur des critères externes et internes, notamment la cotation et le fonctionnement des comptes. Ces indicateurs visent à permettre une identification et une prise en charge des dossiers le plus en amont possible. Cette détection est automatisée, systématique et exhaustive.

Contrôle permanent des engagements

La fonction de contrôle permanent réseau, indépendante de la fonction engagements, assure un contrôle de second niveau sur le risque de crédit. Les contreparties présentant des signaux d'alertes sont passées en revue, et les entités cumulant des indicateurs négatifs sont identifiées. L'objectif du contrôle est de veiller à l'application de stratégies "risque" appropriées et à la mise en œuvre de mesures correctrices adaptées.

Une sécurité complémentaire est ainsi apportée à la gestion du risque de crédit.

Gestion de la masse risquée

Une définition unifiée du défaut conforme aux exigences bâloises et comptables.

Une définition unifiée du défaut a été mise en œuvre pour l'ensemble du Groupe Crédit Mutuel. S'appuyant sur l'alignement du prudentiel sur le comptable (Règlement ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014/Règlement (UE) n°575/2013), celle-ci se traduit par la correspondance entre la notion bâloise de créance en défaut et la notion comptable de créances douteuses et litigieuses. Les outils informatiques prennent en compte la contagion, permettant d'étendre le déclassement aux encours liés.

Détection de la masse risquée

La pratique consiste à identifier de manière exhaustive les créances à placer "sous masse risquée" puis à les affecter à la catégorie correspondant à leur situation : sensible (non déclassés), douteux, douteux compromis ou contentieux. Toutes les créances sont soumises à un traitement automatisé mensuel de détection en fonction d'indicateurs d'origine interne ou externe paramétrés dans le système d'information. Le déclassement, selon les critères réglementaires en vigueur, se fait de manière automatisée.

Passage en défaut, provisionnement, retour en sain

Les traitements de passage en défaut, provisionnement et reclassement en sain répondent aux règles prudentielles en vigueur avec une automatisation sur base mensuelle qui permet l'exhaustivité du processus.

Gestion des clients déclassés en douteux, contentieux

Les contreparties concernées sont gérées de façon différenciée en fonction de la gravité de la situation : en agence par le chargé de clientèle ou par des équipes dédiées et spécialisées par marché, type de contrepartie, ou mode de recouvrement.



DONNÉES CHIFFRÉES

SYNTHÈSE CHIFFRÉE DU RISQUE CRÉDIT (BILAN ET HORS BILAN)

Exposition

Le total des expositions brutes atteint 264,4 milliards d'euros, en hausse de 2,2 % par rapport à fin 2016. Les créances clientèles s'élèvent à 223,3 milliards d'euros en progression de 4,1 % par rapport à 2016 et les encours sur les établissements de crédits diminuent de 7,2 %.

En millions d'euros capitaux fin de mois	31/12/2017	31/12/2016
Prêts et créances		
Établissements de crédit	41 167	44 342
Clientèle	223 259	214 433
Exposition brute	264 425	258 775
Provisions pour dépréciation		
Établissements de crédit	0	0
Clientèle	-5 921	-7 360
Exposition nette	258 504	251 416

Source : Comptabilité - hors pensions.

Engagements donnés

En millions d'euros capitaux fin de mois	31/12/2017	31/12/2016
Engagements de financement donnés		
Établissements de crédit	1 217	1 316
Clientèle	44 727	43 180
Engagements de garantie donnés		
Établissements de crédit	3 264	2 560
Clientèle	15 999	15 191
Provision pour risques sur engagements donnés	122	119

Source : Comptabilité - hors pensions.

Crédits à la clientèle

Le total des créances clientèle hors pensions est de 223,3 milliards d'euros, en hausse de 4,1 % par rapport à 2016. Les encours bilan des crédits à moyen ou long terme progressent de 7,1 % et les crédits à court terme de 0,8 %.

En millions d'euros capitaux fin de mois	31/12/2017	31/12/2016
Crédits court terme	62 898	62 375
Comptes ordinaires débiteurs	6 791	6 978
Créances commerciales	14 749	13 001
Crédits de trésorerie	40 248	41 279
Créances export	1 110	1 117
Crédits moyen et long terme	150 289	140 344
Crédits d'équipement	58 744	49 956
Crédit habitat	76 202	72 834
Crédit-bail	13 018	12 454
Autres crédits	2 325	5 100
Total brut des créances clientèle Hors créances douteuses et créances rattachées	213 187	202 719
Créances douteuses	9 583	11 218
Créances rattachées	488	497
Total brut des créances clientèle	223 259	214 433

Source : Comptabilité - hors pensions.

Qualité du portefeuille

Le portefeuille de créances clientèle est de qualité.

Sur l'échelle de cotations internes réparties sur 9 niveaux (hors défaut), les clients cotés sur les 8 meilleures catégories représentent 97,7 % de l'encours.

Répartition des encours sains de la clientèle par note interne

	31/12/2017	31/12/2016
A+ et A-	32,0 %	32,3 %
B+ et B-	29,1 %	27,7 %
C+ et C-	26,2 %	26,8 %
D+ et D-	10,4 %	10,7 %
E+	2,3 %	2,6 %

Source : Suivi des risques.
Périmètre consolidé Groupe BFCM sauf Targobank en Allemagne, FactoFrance, CM-CIC Leasing Solutions, Targo Leasing, Targo Factoring, Targo Commercial Finance.

Répartition par note interne des encours sains à la clientèle

Notation CM-CIC	Correspondance Moody's	Correspondance Standard & Poors
A+	AAA à Aa1	AAA à AA+
A-	Aa2 à Aa3	AA à AA-
B+	A1 à A2	A+ à A
B-	A3 à Baa1	A- à BBB+
C+	Baa2	BBB
C-	Baa3	BBB-
D+	Ba1 à Ba2	BB+ à BB
D-	Ba3 à B1	BB- à B+
E+	B2 et <	B et <

Zoom prêts habitat

L'encours des prêts à l'habitat a crû en 2017 de 4,6 %. Il représente 36 % du total brut des créances clientèle. Par nature réparti entre un très grand nombre de clients, il est à 87 % adossé à des sûretés immobilières réelles ou des garanties de premier ordre.

En millions d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Prêts à l'habitat	76 202	72 834
Avec garantie Crédit Logement ou Cautionnement Mutuel Habitat	33 937	31 518
Avec hypothèque ou garantie similaire de premier rang	32 539	31 263
Autres Garanties ¹	9 727	10 053

Source : Comptabilité.
1. Hypothèques autres rangs, nantisements, gage...

Répartition des crédits par type de clientèle

La répartition des crédits par type de clientèle est basée sur toutes les entités du Groupe BFCM.

	31/12/2017	31/12/2016
Grand Public	61 %	61 %
Entreprises	33 %	34 %
Grandes entreprises	3 %	3 %
Financements spécialisés et autres	2 %	2 %

Source : Suivi des Risques / Direction Financière.
Périmètre Groupe BFCM hors succursales étrangères du CIC.
Encours de CM-CIC Bail, CM-CIC Lease, CM-CIC Factor, FactoFrance, CM-CIC Leasing Solutions, Targo Leasing, Targo Factoring, Targo Commercial Finance classés par défaut dans les Entreprises.

Répartition géographique des risques clientèle

98 % des risques pays recensés se situent sur la zone Europe.

L'exposition du portefeuille des risques pays porte, sauf exception marginale, sur la France et les pays de l'OCDE

	31/12/2017	31/12/2016
France	81 %	80 %
Europe hors France	16 %	16 %
Autres pays	2 %	4 %

Source : Comptabilité.

Risque de concentration/Exposition par secteur

Les tableaux présentés ci-dessous sont issus du calculateur des risques de crédit pour le Groupe Crédit Mutuel CM11.

En milliards d'euros	Expositions au 31/12/2017		
	IRB	Standard	Total
Administrations centrales et banques centrales	0	99	99
Établissements	41	8	49
Entreprises	110	47	157
Clientèle de détail	238	50	287
Actions	13	0	13
Titrisation	5	0	5
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	4	1	6
Total	411	205	616

En milliards d'euros	Expositions au 31/12/2016		
	IRB	Standard	Total
Administrations centrales et banques centrales	0	104	104
Établissements	40	8	49
Entreprises	108	46	154
Clientèle de détail	229	48	277
Actions	13	0	13
Titrisation	5	0	5
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	5	1	7
Total	401	207	608

Source : Calculateur des risques de crédit.
Périmètre consolidé Groupe Crédit Mutuel CM11.

Historiquement, le Crédit Mutuel a pour priorité de développer un sociétariat de particuliers. Le CIC, à l'origine davantage sur le marché des entreprises, s'est renforcé progressivement sur le segment des particuliers. Il demeure néanmoins présent auprès des entreprises. La composition du portefeuille du groupe traduit bien ces fondamentaux, avec une part de la clientèle de détail qui se situe à 47 % au 31 décembre 2017.

Exposition par pays de résidence de la contrepartie du Groupe Crédit Mutuel CM11

Au 31 décembre 2017

Catégorie d'exposition au 31/12/2017	France	Allemagne	Luxembourg	Autres pays membres de l'EEE	Reste du Monde	Total
Administrations centrales et banques centrales	14,3 %	0,8 %	0,2 %	0,6 %	1,3 %	17,2 %
Établissements	5,4 %	0,1 %	0,0 %	0,7 %	0,6 %	6,8 %
Entreprises	17,4 %	2,9 %	0,6 %	2,3 %	2,8 %	26,1 %
Clientèle de détail	44,0 %	2,9 %	0,1 %	1,6 %	1,3 %	49,9 %
Total	81,1 %	6,7 %	0,9 %	5,1 %	6,1 %	100,0 %

Source : Calculateur des risques de crédit - Périmètre consolidé Groupe Crédit Mutuel CM11.

Au 31 décembre 2016

Catégorie d'exposition au 31/12/2016	France	Allemagne	Luxembourg	Autres pays membres de l'EEE	Reste du Monde	Total
Administrations centrales et banques centrales	15,0 %	0,9 %	0,4 %	0,7 %	1,3 %	17,9 %
Établissements	5,6 %	0,2 %	0,0 %	0,7 %	0,4 %	9,3 %
Entreprises	16,9 %	2,9 %	0,5 %	2,4 %	3,1 %	21,8 %
Clientèle de détail	42,9 %	3,1 %	0,1 %	1,4 %	1,6 %	51,0 %
Total	80,3 %	7,1 %	1,1 %	5,3 %	6,3 %	100,0 %

Source : Calculateur des risques de crédit - Périmètre consolidé Groupe Crédit Mutuel CM11.

Le groupe est un acteur essentiellement français et européen. La ventilation géographique des expositions au 31 décembre 2017 en est le reflet avec 93,9 % des engagements dans l'Espace Économique Européen.

Exposition par secteur du Groupe Crédit Mutuel CM11

La répartition par secteur d'activité est effectuée sur le périmètre des administrations centrales et des banques centrales, des établissements, des entreprises et de la clientèle de détail.

V

Secteur	31/12/2017	31/12/2016
Administrations publiques et Banques centrales	19,2 %	20,5 %
Particuliers	30,2 %	33,9 %
Banques et Établissements financiers	9,1 %	9,1 %
Entrepreneurs individuels	1,9 %	2,1 %
Agriculteurs	0,7 %	0,8 %
Associations	0,2 %	0,2 %
Autres filiales groupe	9,2 %	0,5 %
Voyages & loisirs	1,3 %	1,4 %
Chimie	0,3 %	0,4 %
Distribution	3,7 %	4,2 %
Industrie automobile	1,0 %	1,0 %
Batiment & matériaux de construction	2,8 %	3,1 %
Biens & services industriels	2,3 %	2,7 %
Santé	0,8 %	0,9 %
Autres act. financières	2,1 %	2,3 %
Transport industriel	1,6 %	1,9 %
Produits ménagers	0,6 %	0,7 %
Promotion immobilière	1,3 %	1,4 %
Immobilier autres (dont location et foncières)	3,2 %	3,3 %
Services aux collectivités	0,7 %	0,9 %
Agro-alimentaire & boissons	1,5 %	1,8 %
Media	0,7 %	0,7 %
Holdings, Conglomérats	2,2 %	2,2 %
Technologies de pointe	1,2 %	1,4 %
Pétrole & gaz, Matières premières	1,3 %	1,7 %
Télécommunications	0,4 %	0,5 %
Divers	0,4 %	0,5 %
Total	100,0 %	100,0 %

Source : Calculateur des risques de crédit.
Périmètre consolidé Groupe Crédit Mutuel CM11 hors Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Grands risques

Entreprises

Concentration des risques clientèle	31/12/2017	31/12/2016
Engagements dépassant 300 millions d'euros		
Nombre de groupes de contreparties	47	53
Total Engagements en millions d'euros	29 946	31 976
dont total bilan en millions d'euros	12 050	12 784
dont total hors bilan de garantie et de financement en millions d'euros	17 896	19 192
Engagements dépassant 100 millions d'euros		
Nombre de groupes de contreparties	168	164
Total Engagements en millions d'euros	49 262	49 560
dont total bilan en millions d'euros	22 627	21 752
dont total hors bilan de garantie et de financement en millions d'euros	26 635	27 808

Source : Déclaratif Grands Risques périmètre Groupe Crédit Mutuel CM11, hors Banque Casino et Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (code banque 10278).
Engagements : utilisations pondérées bilan + hors bilan garantie & financement.

Banques

Concentration des risques clientèle	31/12/2017	31/12/2016
Engagements dépassant 300 millions d'euros		
Nombre de groupes de contreparties	8	8
Total Engagements en millions d'euros	4 555	5 448
dont total bilan en millions d'euros	3 137	4 179
dont total hors bilan de garantie et de financement en millions d'euros	1 418	1 268
Engagements dépassant 100 millions d'euros		
Nombre de groupes de contreparties	25	32
Total Engagements en millions d'euros	7 330	9 248
dont total bilan en millions d'euros	5 359	7 300
dont total hors bilan de garantie et de financement en millions d'euros	1 971	1 948

Source : Déclaratif Grands Risques périmètre Groupe Crédit Mutuel CM11, hors Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (code banque 10278).

Engagements : utilisations pondérées bilan + hors bilan garantie & financement.

Masse risquée et coût du risque

Les créances douteuses et litigieuses diminuent de 14,6 % à 9 583 millions d'euros au 31 décembre 2017, contre un encours de 11 218 millions d'euros au 31 décembre 2016. Elles représentent 4,2 % des crédits bilan à la clientèle contre 5,1 % en 2016.

A fin 2017, le coût du risque avéré clientèle représente 0,33 % de l'encours brut des créances clientèle, contre 0,36 % au 31 décembre 2016. Le coût du risque global clientèle, intégrant les provisions pour dépréciations collectives, ressort à 0,34 % de l'encours brut de créances contre 0,34 % au 31 décembre 2016.

Le tableau ci-dessous en synthétise les principales composantes.

Coût du risque

	31/12/2017	31/12/2016
Coût du risque global clientèle	0,34 %	0,34 %
Réseaux bancaires ⁴⁺¹	0,18 %	0,19 %
Particuliers ⁵⁺²	0,04 %	0,06 %
Crédits à l'habitat ⁵⁺²	0,02 %	0,04 %
Crédits à la consommation Targobank en Allemagne ⁴	1,32 %	1,08 %
Crédits à la consommation Cofidis ⁴	2,36 %	2,44 %
Banque de financement ⁴⁺³	0,11 %	0,22 %
Banque privée ⁴	0,05 %	0,04 %

Source : Comptabilité et suivi des risques.

1. Réseaux (hors Targobank en Allemagne, Cofidis et filiales support réseau).

2. Hors Targobank en Espagne.

3. Grandes Entreprises, International (y compris succursales étrangères), Financements spécialisés.

4. Y compris provisions collectives.

5. Hors provisions collectives.

Qualité des risques clientèle

En millions d'euros capitaux fin de mois	31/12/2017	31/12/2016
Créances dépréciées individuellement	9 583	11 218
Provisions pour dépréciation individuelle	5 498	6 948
Provision collective des créances	417	403
Taux de couverture global	61,7 %	65,5 %
Taux de couverture (provision individuelle seulement)	57,4 %	61,9 %

Source : Comptabilité.

Encours des prêts à la clientèle ayant subi des impayés non déclassés en créances douteuses

31/12/2017 en millions d'euros	< 3 mois	> 3 mois < 6 mois	> 6 mois < 1 an	> 1 an	Total
Instruments de dette¹	0	0	0	0	0
Prêts et créances	2 571	18	44	1	2 635
Banques Centrales	0	0	0	0	0
Administrations publiques	0	0	0	0	0
Établissements de crédit	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	28	0	0	0	28
Entreprises non financières	1 677	16	39	1	1 734
Clientèle de détail	867	2	5	0	873
Total	2 571	18	44	1	2 635

1. Titres de créances disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance.

31/12/2016 en millions d'euros	< 3 mois	> 3 mois < 6 mois	> 6 mois < 1 an	> 1 an	Total
Instruments de dette¹	0	0	0	0	0
Prêts et créances	2 135	33	130	5	2 303
Banques Centrales	0	0	0	0	0
Administrations publiques	0	0	0	0	0
Établissements de crédit	48	0	0	0	49
Autres entreprises financières	97	1	82	4	184
Entreprises non financières	255	2	10	0	267
Clientèle de détail	1 735	30	38	1	1 804
Total	2 135	33	130	5	2 303

1. Titres de créances disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance.

Crédits interbancaires*

Répartition géographique des prêts interbancaires

	31/12/2017	31/12/2016
France	79,5 %	80,5 %
Europe hors France	11,4 %	13,4 %
Autres pays	9,1 %	6,0 %

Source : Calculateur des risques de crédit - banques uniquement

La structure des crédits interbancaires par zone géographique est ventilée sur le pays de résidence territoriale de l'établissement emprunteur et ne tient pas compte des actions, dérivés et pensions ainsi que de la titrisation.

À fin 2017, les expositions sont majoritairement centrées sur les établissements européens, notamment les banques Françaises et Allemandes.

Structure des encours interbancaires par note interne (méthode des notations internes)

	Equivalent note externe	31/12/2017	31/12/2016
A +	AAA/AA+	4,9 %	6,0 %
A -	AA/AA-	52,8 %	53,6 %
B +	A+/A	17,4 %	15,8 %
B -	A-	16,7 %	15,6 %
C et en dessous	BBB+ et moins	8,2 %	8,9 %
Non noté		0,0 %	0,0 %

Source : Calculateur des risques de crédit - banques uniquement, hors entités en méthode standard.

Les encours interbancaires sont très largement concentrés sur les meilleurs crans de notation interne, 91,8 % des expositions étant notées entre A+ et B- à fin 2017 (soit un équivalent externe compris entre AAA et A-), contre 91,1 % en 2016.

Risques souverains

Les risques souverains sont présentés dans la note 7c de l'annexe aux états financiers consolidés du Groupe BFCM.

Titres de créances, instruments dérivés et pensions

Les portefeuilles de titres sont principalement du ressort des activités de marché et marginalement de l'activité gestion de bilan.

En millions d'euros capitaux fin de mois	31/12/2017 Valeur comptable	31/12/2016 Valeur comptable
Titres de créance	98 662	103 257
Effets publics	14 256	16 680
Obligations	84 406	86 577
Instruments dérivés	6 698	9 183
Pensions & prêts de titres	16 483	15 103
Exposition brute	121 843	127 543
Provisions pour dépréciation des titres	-55	-48
Exposition nette	121 788	127 495

Source : Comptabilité.

RISQUES DE GESTION DE BILAN

ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ

La gestion de bilan du Groupe Crédit Mutuel CM11 est centralisée.

Les comités décisionnaires du Groupe Crédit Mutuel CM11 en matière de gestion du risque de liquidité et du risque de taux, sont les suivants :

- Le comité technique ALM gère le risque de liquidité et le risque de taux d'intérêt, en fonction des limites de risque en vigueur dans le Groupe Crédit Mutuel CM11. Il est composé des responsables des métiers concernés (direction financière, gestion de bilan, refinancement et trésorerie, risques, marketing) et se tient au moins trimestriellement. Les indicateurs restitués, au niveau consolidé et par entité, sont les impasses de liquidité statiques et dynamiques (scénario normal et scénario Bâle III), les impasses de taux statiques, les sensibilités du PNB et de la VAN. Les éventuels dépassements de limites ou de seuils d'alerte sont examinés par le comité technique ALM.

- Le comité de suivi ALM, composé des dirigeants du Groupe Crédit Mutuel CM11 et de représentants des fonctions trésorerie, direction financière, gestion de bilan et risques, examine l'évolution des risques de gestion de bilan et valide les limites de risque et les seuils d'alerte. Le comité de suivi ALM valide les dépassements (deux fois par an).

Les décisions de couverture visent à maintenir les indicateurs de risque (sensibilité de PNI et impasses) dans les limites et les seuils d'alerte fixés au niveau global Groupe Crédit Mutuel CM11, et en deçà des seuils d'alerte pour chacune des banques composant le groupe. Les couvertures sont affectées aux banques concernées, en fonction de leurs besoins.

Les analyses ALM sont également présentées chaque trimestre devant le comité des risques groupe. Le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité font en outre l'objet d'une revue semestrielle par les conseils d'administration de la CF de CM, de



la FCMCEE, de la BFCM et des autres entités du Groupe Crédit Mutuel CM11 (banques régionales du CIC, BECM, etc.).

Le rôle et les principes de fonctionnement de la gestion de bilan sont définis comme suit :

- La gestion de bilan est identifiée comme une fonction distincte de la salle des marchés, disposant de moyens propres.
- La gestion de bilan a pour objectif prioritaire l'immunisation des marges commerciales contre les variations de taux et de change d'une part, le maintien d'un niveau de liquidité permettant à la banque de faire face à ses obligations et la mettant à l'abri d'une crise de liquidité éventuelle d'autre part.
- La gestion de bilan n'est pas un centre de profit mais une fonction au service de la rentabilité et de la stratégie de développement de la banque et de la maîtrise du risque de liquidité et de taux lié à l'activité du réseau.

LA GESTION DU RISQUE DE TAUX

Le risque de taux est généré par l'activité commerciale du groupe et résulte des différences de taux et d'index de référence entre les emplois et les ressources. Son analyse tient aussi compte de la volatilité des encours de produits sans échéance contractuelle et des options implicites (options de remboursement anticipé de crédits, de prorogation, d'utilisation de droits à crédit, etc.).

La gestion du risque de taux sur l'ensemble des opérations issues des activités du réseau est analysée et couverte globalement sur la position résiduelle du bilan par des opérations dites de macro couverture. Les opérations d'un montant élevé ou de structure particulière peuvent faire l'objet de couvertures spécifiques. Des limites de risques et des seuils d'alerte sont fixés par rapport au PNB annuel du Groupe Crédit Mutuel CM11. Chacune des banques du Groupe Crédit Mutuel CM11 est assujettie à des seuils d'alerte de mêmes niveaux que les limites s'appliquant au périmètre global Groupe Crédit Mutuel CM11. Le comité technique décide des couvertures à mettre en place et les répartit au prorata des besoins de chaque entité.

L'analyse du risque de taux s'appuie sur les indicateurs suivants, réactualisés chaque trimestre.

1. *L'impasse statique à taux fixe* correspondant aux éléments du bilan et du hors bilan, dont les flux sont réputés certains, et ce sur un horizon de temps de 1 mois à 20 ans, encadrée par des limites ou des seuils d'alerte de 3 à 7 ans, mesurées par un ratio sur le PNB.
2. *L'impasse statique "taux livret et inflation"* sur un horizon de temps de 1 mois à 20 ans.
3. *La sensibilité de la marge nette d'intérêts* calculée sur des scénarios nationaux et encadrée par des limites ou des seuils d'alerte. Elle se mesure par pas annuel, sur un horizon de deux ans et est exprimée en pourcentage du PNB de chaque entité.

Plusieurs scénarios de taux d'intérêt sont analysés :

Chocs de taux normalisés :

1. Hausse de la courbe des taux de 100bp (utilisé pour les limites / seuils d'alerte),
2. Baisse de la courbe des taux de 100bp, sans floor (utilisé pour les limites / seuils d'alerte),
3. Hausse de la courbe des taux de 200bp,
4. Baisse de la courbe des taux de 200bp avec floor à 0 %,
5. Pentification de la courbe par un accroissement des taux long terme de 25bp tous les semestres durant 2 ans (choc cumulé de 100bp), les taux courts demeurant stables,

Scénarios de stress :

6. Dépentification / inversion de la courbe des taux par une hausse des taux court terme de 50bp tous les semestres durant 2 ans (choc cumulé de 200bp) avec des taux réglementés figés sur les 2 premières échéances de révision de ces taux (soit durant 1 an),
7. Dépentification de la courbe des taux par une baisse des taux longs (soit une courbe des taux plate proche de 0).

Hypothèses d'adossement du gap de liquidité : deux scénarios d'adossement du gap de liquidité sont étudiés :

- un adossement 100 % Euribor 3 mois,
- un adossement alternatif, applicable aux scénarios pertinents (évolution non linéaire et non progressive des scénarios de taux), reposant sur une indexation distincte des positions en stock (maintien de l'indexation à taux court terme) des positions résultant de la production nouvelle (en fonction des caractéristiques intrinsèques des positions sous-jacentes).

Au 31 décembre 2017, les produits nets d'intérêts du banking book du Groupe BFCM et du Groupe Crédit Mutuel CM11 sont, selon le scénario de référence, exposés à la baisse des taux (scénario 2). Pour ces deux périmètres, les sensibilités sont les suivantes :

- Pour le périmètre consolidé du Groupe BFCM, la sensibilité est de -73,0 millions d'euros en année 1 et -113,5 millions d'euros en année 2, soit respectivement -0,93 % et -1,44 % du PNB.
- Pour le périmètre du Groupe Crédit Mutuel CM11, la sensibilité à la baisse des taux est de - 0,22 % à 1 an (- 25,8 millions d'euros en valeur absolue) et - 1,81 % à 2 ans (- 212,1 millions d'euros). Les limites de risque (sensibilités du PNB de 3 % à 1 an et 4 % à 2 ans), ainsi que les seuils d'alerte (2,7 % à 1 an et 3,6 % à 2 ans) sont respectés à 1 an et à 2 ans.

Indicateurs de sensibilité du PNB du Groupe Crédit Mutuel CM11 :

Choc de taux normalisés	Sensibilité en % PNB		Limite	
	1 an	2 ans	1 an	2 ans
Scénario S1	1,38 %	2,67 %	3 %	4 %
Scénario S2	-0,22 %	-1,81 %	3 %	4 %
Scénario S3	1,10 %	4,81 %		
Scénario S4	0,81 %	-3,49 %		
Scénario S5	0,54 %	2,91 %		
Scénario S1 Bilan constant	0,94 %	2,05 %		
Scénario S2 Bilan constant	0,21 %	-1,21 %		

Scénarios de stress	Sensibilité en % PNB	
	1 an	2 ans
Scénario S6	-1,02 %	-3,58 %
Scénario S6 bis ¹	-1,43 %	-0,96 %
Scénario S7	0,44 %	-2,08 %
Scénario S7 bis ¹	0,24 %	-1,69 %

1. Règle d'adossement alternative.

4. La sensibilité de la VAN qui résulte de l'application du calcul de l'indicateur Bâle II.

Depuis le 31 décembre 2015, la sensibilité de la VAN Bâle II est calculée selon les préconisations de l'EBA :

- exclusion des fonds propres et tombée à j+1 des immobilisations,
- actualisation des flux à l'aide d'une courbe de taux de swap (sans spread de liquidité, ni spread de crédit),
- la durée moyenne des dépôts non échancés étant inférieure à 5 ans, le plafonnement à 5 ans demandé par la réglementation est sans objet.

Une translation uniforme de 200 bp appliquée à tout le bilan, à la hausse et à la baisse (avec application d'un floor à 0 % pour les taux de marché), permet de mesurer en pourcentage des fonds propres la variation de la valeur actualisée des postes du bilan selon les différents scénarios.

Globalement, le Groupe Crédit Mutuel CM11 présente une sensibilité de VAN à :

- une baisse des taux de 2 %, de -4,86 % (-1 593 millions d'euros en valeur absolue) des fonds propres tier 1,
- une hausse des taux de 2 %, de -2,50 % (-821 millions d'euros).

Le seuil d'alerte de 15 % des fonds propres tier 1 est respecté au niveau du Groupe Crédit Mutuel CM11.

Sensibilité de la VAN	En % des fonds propres
Sensibilité + 200 bp	-2,5 %
Sensibilité - 200 bp	-4,9 %

GRUPE BFCM : ECHANCIER STATIQUE À TAUX FIXE EN MILLIONS D'EUROS¹

Macro-agrégat	Encours 31/12/2017	1 an	2 ans	5 ans	10 ans
Interbancaire actif	237 747	43 313	29 834	12 956	534
Crédits	194 947	116 923	92 257	47 333	16 252
Titres	41 092	16 208	12 946	7 689	1 714
Valeurs immobilisées	26 353	21 260	20 142	16 792	11 214
Autres actifs	23 247	1	1	0	0
Total Actif	523 385	197 705	155 181	84 770	29 714
Interbancaire passif	-204 905	-47 105	-34 818	-12 433	-932
Dépôts	-166 087	-63 969	-52 796	-34 813	-14 894
Titres	-105 540	-57 532	-49 950	-26 829	-1 795
Fonds propres	-28 530	-27 106	-25 683	-21 414	-14 301
Autres passifs	-26 207	-1	-1	0	0
Total Passif	-531 269	-195 713	-163 246	-95 488	-31 923
Total Bilan	-7 883	1 992	-8 065	-10 719	-2 209
HB Actif financier	313 786	99 995	93 722	45 918	3 455
HB Passif financier	-325 019	-82 491	-82 063	-36 491	-2 943
Total Hors bilan	-11 233	17 503	11 659	9 427	513
Total Général	-19 116	19 496	3 594	-1 292	-1 696

1. Chiffres non audités par les Commissaires aux Comptes.

LA GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le Groupe Crédit Mutuel CM11 attache une grande importance à la gestion du risque de liquidité.

Le dispositif de pilotage du risque de liquidité du Groupe Crédit Mutuel CM11 repose sur les axes suivants :

- le suivi du Liquidity Coverage Ratio (LCR), représentatif de la situation de liquidité à court terme du groupe.
- la détermination de l'impasse de liquidité statique qui s'appuie sur les échéanciers contractuels et conventionnels, intégrant les engagements de hors bilan. Des ratios de transformation (ressources/emplois) sont calculés sur les maturités de 3 mois à 5 ans et font l'objet de limites.
- la détermination de l'impasse de liquidité en scénario de stress Bâle III, dont les règles d'écoulement sont basées sur les pondérations du Net Stable Funding Ratio (NSFR). Des ratios de transformation (ressources/emplois) sont calculés sur les maturités de 3 mois à 7 ans et font l'objet de limites et de seuils d'alerte, afin de sécuriser et d'optimiser la politique de refinancement.
- le calcul de l'impasse de liquidité dynamique sur cinq ans, intégrant les éléments de production nouvelle, permettant de mesurer les besoins de financements futurs liés au développement de l'activité commerciale.
- le comité technique ALM décide des opérations de couvertures de liquidité à mettre en place au regard de tous ces indicateurs. Les répartitions se font au prorata des besoins cumulés.

Vililation du bilan consolidé Crédit Mutuel CM11 selon la durée résiduelle des flux futurs contractuels de trésorerie (capital et intérêts)

2017 En millions d'euros	Maturités résiduelles contractuelles							Total
	≤ 1 mois ¹	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée ²	
Actif								
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	178	622	1 641	2 089	3 646	2 929	997	12 101
Actifs fin. désignés à la JV par le biais du compte de résultat	48	10	6	2	2 459	107	54	2 686
Dérivés utilisés à des fins de couverture (actifs)	290	35	218	385	1 319	1 170	(0)	3 418
Actifs fin. disponibles à la vente	1 419	656	3 488	3 745	8 890	10 892	1 205	30 296
Prêts et créances (yc les contrats de LF)	48 009	16 262	26 434	25 285	67 607	88 668	1 031	273 296
Placements détenus jusqu'à leur échéance	0	0	0	0	20	0	0	20
Autres actifs	6 045	4 365	229	73	256	535	217	11 720
Passif								
Dépôts de banques centrales	285	0	0	0	0	0	0	285
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	132	154	688	501	2 213	1 743	24	5 455
Passifs fin. désignés à la JV par le biais du compte de résultat	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)	175	19	465	545	1 339	802	0	3 344
Passifs fin. évalués au coût amorti	178 791	27 529	55 040	17 020	45 139	32 886	1 949	358 354
dont titres de dette, y compris les obligations	10 693	13 394	30 174	13 133	23 707	21 353	0	112 453
dont passifs subordonnés	0	17	1 004	0	1 508	4 121	1 725	8 375
2016								
En millions d'euros	Maturités résiduelles contractuelles							Total
	≤ 1 mois ¹	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée ²	
Actif								
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	718	667	2 032	2 316	3 645	2 088	670	12 136
Actifs fin. désignés à la JV par le biais du compte de résultat	35	1	1	0	2 177	49	52	2 315
Dérivés utilisés à des fins de couverture (actifs)	202	124	457	616	1 838	1 619	0	4 856
Actifs fin. disponibles à la vente	2 294	2 593	4 446	4 461	11 181	6 895	1 728	33 598
Prêts et créances (yc les contrats de LF)	47 184	17 697	27 429	23 751	63 542	84 643	498	264 746
Placements détenus jusqu'à leur échéance	0	0	3	0	9	0	0	12
Autres actifs	7 610	4 127	482	90	110	406	195	13 020
Passif								
Dépôts de banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	141	160	58	910	2 851	2 174	120	6 415
Passifs fin. désignés à la JV par le biais du compte de résultat	0	47	24	0	0	0	0	71
Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)	271	133	415	808	2 310	993	0	4 930
Passifs fin. évalués au coût amorti	172 760	34 383	52 143	23 564	41 914	32 346	1 705	358 815
dont titres de dette, y compris les obligations	8 588	17 312	34 314	8 123	22 428	21 539	0	112 304
dont passifs subordonnés	0	0	0	1 004	1 008	3 161	2 187	7 360

Hors activités d'assurance.

1. Comprend les créances et dettes rattachées, les titres donnés et reçus en pension livrée.

2. Comprend les titres de créance à durée indéterminée, les actions, les créances douteuses et litigieuses et les dépréciations.

Comprend également pour les instruments financiers marqués au marché les différences entre la juste valeur et la valeur de remboursement.

Commentaires :

Il s'agit des encours comptables IFRS sur un périmètre prudentiel. Les règles d'échéancement retenues sont :

- les durées contractuelles de remboursement du principal ;
- les actions ont une durée indéterminée, de même que les prêts et titres à durée indéterminée ;
- les dettes et créances rattachées sont ventilées selon leur durée contractuelle réelle et par défaut dans la colonne < 1 mois ;
- les provisions sont ventilées en cohérence avec les actifs concernés ;
- les créances douteuses sont ventilées en fonction de leur date contractuelle lorsqu'elle n'est pas dépassée et sont classées en colonne indéterminée dans le cas contraire, tout comme les créances litigieuses et contentieuses ;
- les dérivés : leur valeur de marché est renseignée dans le flux correspondant à la date de fin de contrat ;

Lorsqu'il est impossible de fournir de façon fiable un échéancier, le montant comptable est porté dans la colonne "durée indéterminée".

RISQUE DE CHANGE

Les positions de change de chaque entité du groupe sont centralisées automatiquement sur la holding CIC et sur la BFCM.

Cette centralisation se fait de façon quotidienne pour les opérations commerciales de transferts et pour les encaissements et décaissements de produits et charges en devises.

Les résultats latents en devises sont convertis en euro chaque fin de mois et la position de change qui en résulte est également centralisée.

Ainsi, aucune entité du groupe ne supporte de risque de change à son niveau. La holding se charge de solder les positions de change dans le marché quotidiennement et mensuellement.

Seules les activités de marché de CM-CIC Marchés bénéficient d'une limite propre de position de change.

Les positions de change structurelles résultant des dotations en devises des succursales à l'étranger ne sont pas couvertes.

Le résultat de change est constaté dans les comptes de conversion actif ou passif et ne transitent donc pas par le compte de résultat.

Les résultats des succursales étrangères sont laissés dans les succursales étrangères et viennent ainsi se cumuler à la position de change structurelle.

RISQUE ACTIONS

Le risque actions couru par le Groupe BFCM est de différentes natures.

Actifs en juste valeur par résultat (note 5a de l'annexe aux états financiers consolidés)

Les portefeuilles actions détenus à des fins de transaction s'élevaient à 968 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 666 au 31 décembre 2016 et concernaient exclusivement les activités de marché du CIC.

Les actions comptabilisées en juste valeur par résultat sur option concernaient :

- 2 229 millions d'euros en juste valeur sur option essentiellement pour le métier capital développement.
- 15 226 millions d'euros détenus par le pôle assurance GACM (voir note annexe 1.3.4. aux comptes consolidés), dans le cadre de contrats en unités de comptes des activités d'assurance par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs.

Actifs disponibles à la vente

Les encours des actions classées en actifs disponibles à la vente et en titres immobilisés se situaient respectivement à 10 858 millions d'euros et 2 350 millions d'euros (cf. note 7 de l'annexe aux états financiers consolidés).

Les titres immobilisés comprenaient notamment :

- Les titres de participation pour 1 489 millions d'euros et les parts dans les entreprises liées pour 486 millions d'euros : les principaux titres compris dans ces rubriques sont les titres Desjardins pour 83 millions, les titres Foncières des Régions pour 592 millions, les titres CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat) pour 118 millions d'euros, les titres VISA INC pour 62 millions d'euros ;
- les autres titres détenus à long terme pour 375 millions d'euros.

Dépréciation des actions

Les actions ont fait l'objet d'une revue pour déceler des dépréciations qui sont constatées pour les actions cotées en cas de baisse significative ou prolongée en dessous du prix de revient.

Les dotations nettes de dépréciations constatées en résultat atteignent 103 millions d'euros en 2017 contre une dotation nette de 21 millions d'euros en 2016.

Au 31 décembre 2017, la valeur d'achat des actions dépréciées s'élève à 4 232 millions d'euros et le montant des dépréciations correspondantes à 1 311 millions d'euros. Leur valeur de marché s'élève à 2 921 millions d'euros.

Capital-développement

L'activité est effectuée via des entités dédiées à ce métier avec un portefeuille intégralement valorisé en juste valeur par option.

Les investissements en gestion pour compte propre se répartissaient sur environ 380 lignes, concernant principalement des petites et moyennes entreprises.

Risques liés à l'activité du capital-développement

	31/12/2017	31/12/2016
Nombre de lignes cotées	29	35
Nombre de lignes non cotées actives	323	326
Nombre de fonds	28	47
Portefeuille réévalué pour compte propre en millions d'euros	2 539	2 183
Capitaux gérés pour comptes de tiers en millions d'euros	205	234

Source : Suivi des risques.

RISQUES DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ

ORGANISATION GÉNÉRALE

Les activités de marché du groupe sont exercées au sein du département "Trésorerie Groupe" et de CM-CIC Marchés pour la BFCM et le CIC en France et dans les succursales de Londres, New York et Singapour (CIC).

Elles sont organisées autour de trois métiers : trésorerie groupe (opérations pour l'essentiel enregistrées dans le bilan de la BFCM), commercial et investissement taux-actions-crédits (enregistrées dans le bilan du CIC), ces deux derniers métiers constituant CM-CIC Marchés. Pour les trois métiers, la gestion est "saine et prudente".

Trésorerie groupe

Le métier est organisé en trois équipes : une équipe dédiée à la gestion de la trésorerie centralise l'ensemble du refinancement



du Groupe Crédit Mutuel CM11. Elle poursuit une politique de diversification de sa base d'investisseurs à Paris, Londres mais aussi désormais aux États-Unis (format US144A) et en Asie (format Samourai) et d'outils de refinancement dont CM-CIC Home Loan SFH. Une équipe est dédiée à la gestion du collatéral, une autre équipe à la banque de règlement (dont les différents risques sont intégrés dans les risques du métier).

Les produits traités sont principalement des instruments monétaires ou obligataires et des instruments à terme fermes de couverture de taux et change.

Au-delà des strictes positions de refinancement, ce métier abrite également un portefeuille de titres classé en AFS (*Available For Sale*) ayant, pour l'essentiel, vocation à pouvoir être mobilisés en cas de crise de liquidité.

Commercial

CM-CIC Market Solutions est la direction en charge des activités commerciales. C'est une plateforme complète de solutions de marchés proposées à la clientèle sur tous les marchés primaires ou secondaires mais aussi sur les solutions de dépositaire (dépositaire d'OPC et tenue de comptes titres). Elle permet notamment de mieux accompagner les clients pour leurs financements de marché.

Les équipes de vente disposent d'une gamme d'outils et de produits unifiés. Elles sont organisées en 5 activités.

L'équipe Solutions Globales d'Exécution Taux/Change/Matières Premières opérant depuis Paris ou au sein des banques régionales, est chargée de la commercialisation de produits OTC de couverture de taux et de change. Elle a pour objectifs la recherche du meilleur prix, la préservation des marges commerciales et le retournement des positions de change et de taux. L'offre Solutions Globales d'Exécution comporte également des sous-jacents Actions-Obligations-Dérivés. Parallèlement, les équipes d'Exécutions sont assistées par les équipes de Ventes de Solutions.

L'équipe Solutions de Placement (SP) commercialise des produits de placement tels que les EMTN Libre Arbitre et Stork, issus de l'expertise du métier investissement et s'adressent aux clients des différents réseaux Crédit Mutuel et CIC, institutionnels, entreprises et particuliers. En cas de commercialisation partielle ou de sortie anticipée des clients, SP peut être amené à porter temporairement des titres ce qui conduira à une consommation de fonds propres.

Les trois autres activités commerciales ne comportent pas de risques de marché ou de crédit. Il s'agit de la Recherche Globale, des Solutions de Marché Primaire et Solutions Dépositaires.

Investissement taux-actions-crédits

Le métier est organisé avec des desks spécialisés dans des opérations d'investissements d'actions/hybrides, crédit (*spread*), taux. Il s'agit essentiellement d'opérations d'achat et de vente de titres financiers acquis dans l'intention de les conserver durablement, ainsi que d'opérations sur instruments financiers liés à ces dernières. Nécessairement créatrices de valeur dans un cadre de risques maîtrisés, ces activités doivent servir de socle au développement commercial, et fournir des expertises ou services à d'autres entités du groupe.

Structures de contrôle

En 2017, la filière de contrôle a poursuivi l'amélioration de son organisation et de ses méthodologies de suivi. Elle a continué de mettre à jour ses procédures pour prendre en compte un système

de limites unifié intégrant les activités de marché des succursales, présenter les évolutions réglementaires CRD4, en particulier la VaR stressée et l'IRC (Incremental Risk Charge).

L'ensemble des méthodologies sont référencés dans deux "corps de règles". Un corps de règles CM-CIC Marchés pour les métiers Commercial et Investissement et un corps de règles Trésorerie Groupe. Des mises à jour intègrent les nouveaux produits et perfectionnent le suivi de la mesure des risques, régulièrement tout au long de l'année, avec une validation formelle complète au moins une fois par an.

Les activités de marché du CIC reposent sur l'organisation suivante :

- elles sont rattachées à un membre de la direction générale ;
- les unités engageant les opérations (front office) sont séparées de celles chargées de la surveillance des risques et des résultats (contrôle) et de celles qui assurent la validation, le règlement et l'enregistrement comptable (back office) ;
- les organes de contrôle sont encadrés par la direction des risques groupe qui élabore les tableaux de bord présentant les synthèses des expositions de risques et fait valider les niveaux de fonds propres alloués/consommés par les Conseils d'Administration du CIC et de la BFCM ;
- le système de contrôle permanent s'appuie sur un contrôle de premier niveau qui s'articule autour de trois équipes du Post Marché :
 - le contrôle des risques-résultats (CRR) valide la production, effectue le suivi quotidien des résultats et s'assure du respect des limites et a repris depuis 2016 le contrôle des risques opérationnels,
 - le post marché comptable et réglementaire (PMCR), responsable du rapprochement des résultats comptables et économiques ainsi que des aspects réglementaires,
 - le juridique et fiscal, en charge des aspects juridiques et fiscaux de premier niveau ;
- un contrôle de second niveau organisé autour :
 - du contrôle permanent métiers marchés (CPMM) qui, rattaché au contrôle permanent métiers (CPM), supervise le contrôle permanent de premier niveau exercé par CM-CIC Marchés et effectue ses propres contrôles directs sur les activités,
 - de la direction des engagements Groupe qui suit les encours de risques par groupe de contreparties,
 - de la direction juridique et fiscale Groupe qui collabore avec le service juridique et fiscal CM-CIC Marchés,
 - de la direction financière du CIC qui supervise les schémas comptables, le plan de comptes et les contrôles comptables et réglementaires ;
- du contrôle périodique métiers du Groupe Crédit Mutuel CM11 qui intervient avec une équipe spécialisée d'inspecteurs assurant le contrôle périodique et de conformité des activités de marché.

Un comité des risques de marché mensuel (CRM) et un comité des risques Trésorerie Groupe trimestriel (CRTG) sont en charge du suivi de la stratégie, des résultats et des risques respectivement de CM-CIC Marchés (en France et dans les succursales) et de Trésorerie Groupe, dans le cadre des limites attribuées par les Conseils d'administration du CIC et de la BFCM. Le CRM est présidé par le membre de la direction générale en charge de CM-CIC Marchés, il comprend le Directeur général du CIC et de la BFCM, les responsables front office, les responsables des équipes du post marché et celui de la direction des risques et du CPM groupe. Il valide les limites opérationnelles établies dans le

cadre des limites générales fixées par les Conseils d'administration du CIC et de la BFCM qui sont régulièrement informés des risques et des résultats de ces activités. Le CRM est également l'instance qui valide les grandes orientations du "modèle interne des risques de marché".

Le CRTG est présidé par le Directeur général de la BFCM, il comprend le responsable de la Trésorerie Groupe, le responsable de l'ALM du groupe, les responsables des équipes post marché et celui de la direction des risques. Il analyse les opérations de refinancement de marchés, de refinancement des entités Groupe et celles des actifs de liquidité.

Gestion des risques^v

Le système de limites de risques de marché repose sur :

- une limite globale en fonds propres réglementaires (CAD/RES), basée sur une mesure standard interne proche de la valeur réglementaire, déclinée par desk, et en VaR ;
- des règles et scénarios internes (risques CAD, VaR historique et stress-tests) permettant de convertir les expositions en pertes potentielles.

Les limites couvrent les différents types de risques de marché (taux, change, actions et risque de signature) et sont divisées en sous-limites par type de risque pour chacun des périmètres d'activité.

En cas de dépassement de la limite globale et/ou de la limite allouée à chaque métier, la direction des risques groupe pilote la surveillance et la gestion du (ou des) dépassement(s).

Le suivi des risques s'opère avec des indicateurs de premier niveau (sensibilités aux différents facteurs de risques de marché), principalement destinés aux opérateurs et de second niveau (pertes potentielles) qui apportent une vision plus synthétique et directement accessible aux instances décisionnelles.

Les fonds propres alloués en 2017 pour les métiers d'investissement taux-actions-crédits et commercial, sont stables par rapport à 2016. Fin 2017, les limites de ces activités ont été reconduites pour 2018. Le calcul d'une enveloppe en fonds propres pour la charge CVA complète le dispositif de suivi des risques.

La VaR Crédit Mutuel CM11 était de 3,9 millions d'euros à fin 2017. Une politique générale de stress-tests et un dispositif de stress vient compléter la gestion des risques, avec une procédure d'escalade en cas de dépassement de limites.

L'activité de RMBS exercée dans la succursale de New York a vu sa consommation de fonds propres poursuivre sa baisse au fur et à mesure des amortissements et des ventes des titres du portefeuille placé en gestion extinctive. Les activités de trading sont maintenues à New York dans des limites réduites sous la supervision de CM-CIC Marchés.

La position de trésorerie emprunteuse au jour le jour de CM-CIC Marchés ne doit pas excéder une limite fixée à 1 milliard d'euros pour 2018, avec un palier intermédiaire d'alerte, définis par la direction et validés par les Conseils d'administration du CIC et de la BFCM. La durée de refinancement des actifs en portefeuille fait également l'objet d'une surveillance et de limites.

Les principaux risques de la salle de CM-CIC Marchés sont relatifs aux activités suivantes:

1. Refinancement

La consommation de fonds propres de la BFCM concerne principalement le portefeuille HQLA. Celle-ci est calculée à partir de la CAD et du RES (très proche des définitions réglementaires). Au cours de l'année 2017, la consommation en fonds propres en

CNC est passée globalement de 129,4 millions d'euros à 71,7 millions d'euros avec un plus haut à 142,7 millions d'euros en mars. Les variations proviennent d'une forte baisse du RES (prise en compte des LDG internes), accompagnée d'une diminution du Risque Général de Taux (dérivés mis en place face aux titres du portefeuille de liquidité).

2. Hybrides

La consommation en fonds propres, s'établit à 61 millions d'euros en moyenne en 2017 pour terminer l'année à 54,5 millions d'euros. Le stock d'obligations convertibles est stable par rapport à 2016 et atteint 1,9 milliards d'euros fin 2017.

3. Crédit

Les positions correspondent à des arbitrages titres/CDS (credit default swap), ou à des ABS (asset backed securities). Sur le portefeuille de crédit corporates et financières, la consommation de fonds propres s'établit en moyenne à 54,4 millions d'euros au cours de l'année et termine à 52,1 millions d'euros fin 2017. Cette baisse s'explique par l'arrivée à maturité de CDS et de Tranches Itraxx. Sur le portefeuille ABS, la consommation de risques évolue autour de 34 millions d'euros (29,5 millions d'euros en fin d'année), compte tenu d'une gestion prudente des risques sur les pays périphériques et de l'allègement de positions sur ces pays.

4. M&A et divers actions

La consommation de fonds propres s'est établie à 50 millions d'euros en moyenne en 2017 avec un plus haut à 63,5 millions d'euros en avril. Cette hausse suit l'évolution des encours et la sortie d'OST sur le M&A. L'encours de ce dernier s'élevait ainsi à 246 millions d'euros en décembre 2017 (avec un plus haut à 460 millions d'euros en avril), contre 230 millions d'euros fin 2016.

5. Fixed income

Les positions concernent le plus souvent des investissements directionnels ou des arbitrages de courbes, avec le plus souvent un support de titres d'États essentiellement européens. Les positions sur les états périphériques sont très limitées. Sur l'Italie, l'encours termine l'année autour de 26,6 millions d'euros et est resté faible depuis la tombée de 1,7 milliard d'euros en septembre 2014. L'encours global de titres d'États se montait à 2,7 milliards en 2016 contre 1,3 milliards d'euros fin 2017 dont 0,8 milliards d'euros sur la France. Un portefeuille HQLA, visant à gérer le buffer et principalement investi en titres souverains, est détenu dans les comptes de la BFCM.

Risque lié au modèle

Le CRR de CM-CIC Marchés est en charge du développement des rares modèles intervenant dans les valorisations de ses positions. En 2017, les modèles concernés sont au nombre de quatre. Ces modèles sont encadrés par une politique générale validée en comité des risques de marchés tous les ans. Elle prévoit un développement et une documentation par le CRR, un suivi de leur performance également produit par le CRR et revu par le contrôle permanent métiers et la direction des risques groupe, pour présentation en comité des risques de marchés. Ces modèles sont également intégrés dans le programme d'audit par le contrôle périodique métiers groupe.

Dérivés de crédit

Ces produits sont utilisés par CM-CIC Marchés et comptabilisés dans son portefeuille de négociation.

CM-CIC Marchés observe de son côté des limites de risque par émetteur/contrepartie sur l'ensemble des supports. Les encours y sont suivis quotidiennement et encadrés par des limites

V

revues périodiquement par les instances désignées à cet effet (comités des engagements, comités des risques de marché).

Titrisation

Au cours de l'exercice 2017, les investissements du groupe en matière de titrisations ont augmenté de 286 millions d'euros (+4 %), et représentent 7,3 milliards d'euros d'encours comptables au 31/12/2017.

Les portefeuilles de titrisations sont gérés de façon prudente et sont constitués très largement de titres seniors, de très bonne qualité de crédit. La hausse de l'encours en 2017, qui a porté essentiellement sur des titres AAA, a permis d'augmenter encore la qualité globale des portefeuilles, puisque 79 % des titres sont notés AAA (contre 78 % en 2016) et 14 % entre A- et AA+. Les portefeuilles sont diversifiés, à la fois en termes de types d'expositions (RMBS, CMBS, CLO, ABS de prêts auto, ABS de prêts à la consommation, ABS de cartes de crédit), et de zones géographiques (États-Unis, Pays-Bas, Royaume Uni, France, Italie, Allemagne).

Les investissements sont réalisés dans un cadre précis de limites, validé par la Direction des Engagements du groupe, ces limites faisant l'objet d'une révision annuelle, au minimum.

Les investissements des activités de marché, qui représentent 91 % des encours de titrisations, sont également soumis au respect d'un Corps de Règles propre à CM-CIC Marchés, qui encadre de façon rigoureuse les encours et les risques des portefeuilles.

Les obligations réglementaires, ont été régulièrement renforcées pour les titrisations depuis la dernière crise financière. Dans ce cadre, des procédures spécifiques ont été mises en place. Celles-ci permettent d'assurer un monitoring fin des tranches et de vérifier de manière continue les informations relatives à la performance des expositions sous-jacentes.

Des tests de résistance sont également réalisés chaque mois sur les portefeuilles. Une revue de la qualité des actifs (AQR) a été réalisée par la Banque Centrale Européenne en 2014, complétée par des Stress Tests, en 2014 et à nouveau en 2016, avec des résultats très satisfaisants. Il en sera de même en 2018, sur la base des stocks de fin 2017.

Répartition des encours par portefeuille

En millions d'euros	2017	2016
Portefeuille Bancaire	6 860	6 631
Portefeuille de Négociation	474	417
Total	7335	7048

Répartition des encours Inv. Grade / Non Inv. Grade

	2017	2016
Catégorie Investment Grade (dont AAA 79 %)	96 %	94 %
Catégorie Non Investment Grade	4 %	6 %
Total	100 %	100 %

Répartition géographique des encours

	2017
USA	40,58 %
France	11,98 %
Allemagne	9,81 %
Italie	6,87 %
Royaume-Uni	6,03 %
Pays-Bas	5,75 %
Espagne	3,38 %
Australie	2,00 %
Irlande	1,09 %
Finlande	0,85 %
Portugal	0,52 %
Suisse	0,42 %
Norvège	0,26 %
Grèce	0,10 %
Belgique	0,01 %
Autres pays	10,35 %
Total	100 %

Les expositions du groupe sur les pays européens qui ont été les plus fragilisés pendant la dernière crise restent faibles (Irlande : 1,1 %, Portugal : 0,5 %, Grèce : 0,1 %). D'autre part, les tranches situées dans la catégorie Non Investment Grade font l'objet d'une surveillance renforcée, et, dans le cas de la Grèce, de provisions.

La succursale de New York détient un portefeuille résiduel de RMBS américains datant d'avant 2008, en catégorie Non Investment Grade, en gestion extinctive, d'une valeur nette comptable de 274 millions d'euros. Les pertes attendues sur ce portefeuille sont intégralement provisionnées.

LE RATIO EUROPÉEN DE SOLVABILITÉ (RES)^v

Les informations sur les risques du ratio de solvabilité concernant le Groupe Crédit Mutuel CM11, sont présentées dans le chapitre "Informations relatives au pilier 3 des accords de Bâle tel que transposé dans la réglementation européenne".

RISQUES OPÉRATIONNELS^v

Dans le cadre de la réglementation prudentielle Bâle 2, le Groupe Crédit Mutuel CM11 a mis en place un dispositif complet de gestion des risques opérationnels sous la responsabilité des organes dirigeants, avec un référentiel de risques unique et des méthodes d'évaluation quantitatives communes.

Il dispose d'une fonction globale de gestion des risques opérationnels clairement identifiée et répartie en pratique entre la fonction nationale et les fonctions régionales. Elle porte sur les risques opérationnels, les PUPA (Plans d'Urgence et de Poursuite de l'Activité) et les assurances couvrant ces risques.

Le système de mesure et de surveillance du risque opérationnel est basé sur un socle commun à l'ensemble du Groupe Crédit Mutuel CM11, sur une démarche d'identification et une démarche de modélisation des risques aboutissant au calcul de l'exigence finale de fonds propres affectés à ce risque.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le Groupe Crédit Mutuel CM11 est autorisé à utiliser son approche de mesure avancée pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque

opérationnel. Cette autorisation a été étendue à Cofidis France depuis le 1^{er} juillet 2014. La déduction des pertes attendues de ses exigences en fonds propres et de la prise en compte des assurances, pour le périmètre consolidé en dehors des filiales étrangères du groupe, de Cofidis, de Banque Casino est également autorisée depuis le 30 juin 2012. Enfin, le Groupe Crédit Mutuel est en attente de la lettre de la BCE l'autorisant à étendre le périmètre AMA homologué à Targobank en Allemagne pour le calcul de l'EPF AMA.

PRINCIPAUX OBJECTIFS

La mise en place de la politique de gestion des risques opérationnels poursuit les objectifs suivants :

- contribuer au pilotage du groupe par la maîtrise des risques et de leurs coûts ;
- du point de vue humain : protéger les personnes, développer la responsabilité, l'autonomie et les contrôles, capitaliser sur les compétences du groupe ;
- du point de vue économique : préserver les marges en gérant au plus près les risques sur toutes les activités, assurer un retour sur investissement de la mise en conformité réglementaire, optimiser les fonds propres alloués au coût du risque et adapter les programmes d'assurances aux risques identifiés ;
- du point de vue réglementaire : répondre efficacement à la réglementation Bâle 2 et aux demandes des autorités de contrôle, s'appuyer sur le contrôle interne (Arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne), optimiser les plans d'urgence et de poursuite de l'activité (PUPA) des activités essentielles, adapter la communication financière (pilier 3 de Bâle 2).

RÔLE ET POSITIONNEMENT DE LA FONCTION DE GESTIONNAIRE

La fonction nationale coordonne et consolide l'ensemble du dispositif, dispose d'une équipe dédiée au service du groupe, anime les gestionnaires de risques opérationnels des groupes régionaux.

La fonction régionale met en œuvre le dispositif et ses évaluations cohérentes avec le global. Elle est animée par le gestionnaire de risques opérationnels régional.

DISPOSITIF DE MESURE ET DE MAÎTRISE

Pour ses modélisations, le groupe s'appuie notamment sur la base nationale des sinistres internes, sur une base de données externes et sur les scénarios développés dans le cadre des cartographies et des travaux statistiques. Ces travaux sont conduits dans le respect des procédures communes et des exigences réglementaires.

Les cartographies des risques homogènes par ligne de métier, par type de risque et par objet de risque sont réalisées pour toutes les activités avec des évaluations à dire d'expert, puis des modèles probabilistes. La validation de ces derniers est faite par le comité technique des risques opérationnels. Les exigences de fonds propres sont calculées au niveau national puis réparties régionalement.

Les orientations générales de réduction des risques opérationnels comprennent :

- les actions de prévention efficaces identifiées lors des cartographies et mises en œuvre directement par les opérationnels ou le contrôle permanent ;
- les actions de protection prioritairement tournées vers la généralisation des plans de continuité d'activité métiers, logistique

et informatique pour les activités essentielles afin de limiter la gravité d'un sinistre en cas de crise.

Un dispositif de gestion de crise cohérent dans le groupe, en lien avec celui de la place pour l'interbancaire, couvre la communication de crise et les trois phases des PUPA : plans de secours, de continuité, de retour à la normale.

REPORTING ET PILOTAGE GÉNÉRAL

L'application de la politique de gestion de risque opérationnel et le profil de risque sont suivis avec des indicateurs clés, seuils et alertes couvrant l'évaluation des risques potentiels, l'évolution de la sinistralité, l'efficacité des mesures de réduction et de financement décidées. Ils font l'objet d'une information régulière aux dirigeants effectifs et aux organes de surveillance et intègrent les exigences de l'Arrêté du 3 novembre 2014.

DOCUMENTATION ET PROCÉDURE

Le groupe dispose d'un ensemble de procédures en mode pérenne, validées par les instances dirigeantes et régulièrement mises à jour, comportant :

- la gouvernance : procédures traitant des rôles et responsabilités des instances dirigeantes, de décision et de pilotage, de la fonction nationale, de la périodicité et des destinataires des reportings, du périmètre de suivi des entités du groupe, de la méthodologie d'intégration des filiales ;
- la collecte des sinistres : procédures donnant les règles de collecte et de contrôle des pertes internes ;
- le système de mesure : procédures concernant notamment les modélisations à dire d'expert et probabilistes, les règles de collectes des *Key Risk Indicator* (KRI), les clés de répartition des exigences de fonds propres, les déclarations COREP.

PLANS D'URGENCE ET DE POURSUITE DE L'ACTIVITÉ (PUPA)

Les PUPA relèvent des actions de protection mises en œuvre pour limiter la gravité d'un sinistre, dans le cadre de son programme de gestion des risques opérationnels.

Une "méthodologie d'élaboration d'un PUPA", document de référence du Groupe Crédit Mutuel CM11, est accessible à toutes les équipes concernées et appliquée au niveau des groupes régionaux.

Ils sont identifiés selon deux types :

- les PUPA métiers sont relatifs à une fonction bancaire donnée, reliée à l'une des lignes de métiers de Bâle 2 ;
- les PUPA transversaux concernent des métiers dont l'objet est de donner aux autres métiers les moyens de fonctionner (PUPA logistique, RH, informatique).

Ils s'articulent autour de trois phases :

- le plan de secours est immédiat et constitué des actions visant à traiter les urgences et à mettre en place la solution de traitement dégradée ;
- le plan de continuité correspond à la reprise de l'activité en environnement dégradé suivant les modalités qui ont été retenues avant la survenance de la crise ;
- le plan de retour à la normale se prépare peu après le démarrage du plan de continuité ; le temps de mise en œuvre dépend de l'ampleur des dégâts.

ORGANISATION DE LA GESTION DE CRISE

Le dispositif de gestion de crise mis en place au niveau du groupe et des régions couvre la communication et l'organisation

V

la plus efficace pour traiter ses trois phases : plans de secours, de continuité, de retour à la normale.

Il est basé sur :

- un comité de crise, présidé en région par le directeur général de la banque et au niveau national par le directeur général du groupe. Ce comité de crise prend les décisions de fond, priorise les actions et assure la communication interne et externe ;
- une cellule de crise qui centralise les informations, met en œuvre les décisions et suit leur réalisation ;
- un point de crise par métier qui coordonne sur le terrain les opérations en relation avec la cellule de crise et notamment l'activation des PUPA jusqu'au retour à la normale.

ASSURANCE EN DÉDUCTION DES FONDS PROPRES

Les programmes de financement des risques opérationnels sont revus au fil des résultats de l'évaluation des risques, après actions de réduction et en fonction des principes suivants :

- assurer les risques graves et majeurs qui peuvent l'être et développer l'auto-assurance du groupe en deçà des franchises et pour les risques intragroupes ;
- assurer les risques de fréquence lorsque cela le justifie ou les financer en rétention sur le compte d'exploitation ;
- les risques de gravité non assurables et le solde non assuré font l'objet de la réserve de fonds propres prudentiels ;
- les risques majeurs des systèmes d'échanges et de paiement interbancaires font l'objet de fonds de réserve de liquidité constitués et affectés par système.

Le groupe dispose d'un programme d'assurances, couvrant notamment les dommages aux biens, la globale de banque/fraude et la responsabilité civile professionnelle, qu'il compte faire valoir pour réduire la consommation de fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels.

FORMATION

Chaque année des actions de formation aux risques opérationnels concernent les directeurs des réseaux, les contrôleurs internes et les opérationnels chargés de leur suivi.

INVENTAIRE DES SINISTRES DU GROUPE BFCM

Le total des sinistres du Groupe BFCM atteint 98,9 millions d'euros en 2017, dont 114,9 millions de pertes et 16,1 millions de reprises de provisions sur des sinistres passés.

Il s'est réparti comme suit :

- fraude : 41,5 millions d'euros ;
- risque juridique : 38,6 millions d'euros ;
- erreur humaine ou défaillance de procédure : 8,9 millions d'euros ;
- relation du travail : 5,2 millions d'euros ;
- événement naturel et dysfonctionnements des systèmes : 4,6 millions d'euros.

AUTRES RISQUES

Risques juridiques

Les risques juridiques sont intégrés dans les risques opérationnels et concernent, entre autres, l'exposition à des amendes, pénalités et dommages pour faute imputable à l'entreprise au titre de ses opérations.

Risques industriels et environnementaux

Les risques industriels et environnementaux sont compris dans les risques opérationnels et sont analysés sous l'angle de la défaillance des systèmes et de la survenance d'événements naturels majeurs (crue centennale, déluge, tremblement de terre, pollution...), de leur impact sur l'entreprise et des moyens de prévention et de protection à mettre en place, notamment la gestion de crise et les PUPA.

Concernant la gestion des risques sociaux et environnementaux, la démarche entreprise fait l'objet d'un descriptif dans le volet sociétal de la partie RSE.

V.3 – ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GROUPE BFCM

V.3.1 – BILAN

BILAN ACTIF – IFRS

En millions d'euros	31/12/2017	31/12/2016	Notes
Caisse, Banques centrales	55 941	59 950	4a
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	31 275	26 927	5a, 5c
Instruments dérivés de couverture	3 418	4 856	6a, 5c, 6c
Actifs financiers disponibles à la vente	92 913	96 597	7a, 5c
Prêts et créances sur les établissements de crédits	50 311	53 138	4a
Prêts et créances sur la clientèle	224 682	213 329	8a
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	429	604	6b
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	9 379	10 101	9
Actifs d'impôts courants	1 164	797	13a
Actifs d'impôts différés	911	947	13b
Comptes de régularisation et actifs divers	12 233	13 666	14a
Actifs non courants destinés à être cédés	119	0	3e
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 745	2 028	15
Immeubles de placement	2 628	1 903	16
Immobilisations corporelles	1 855	1 846	17a
Immobilisations incorporelles	532	566	17b
Écarts d'acquisition	4 049	4 088	18
Total de l'actif	493 585	491 344	

BILAN PASSIF – IFRS

En millions d'euros	31/12/2017	31/12/2016	Notes
Banques centrales	285	0	4b
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	9 221	11 279	5b, 5c
Instruments dérivés de couverture	3 344	4 930	6a, 5c, 6c
Dettes envers les établissements de crédit	50 586	55 474	4b
Dettes envers la clientèle	184 014	178 256	8b
Dettes représentées par un titre	112 453	112 304	19
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-270	-573	6b
Passifs d'impôts courants	530	456	13a
Passifs d'impôts différés	1 180	1 163	13b
Comptes de régularisation et passifs divers	9 522	9 995	14b
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	14	0	3e
Provisions techniques des contrats d'assurance	84 289	81 547	20
Provisions	2 436	2 235	21
Dettes subordonnées	8 375	7 360	22
Capitaux propres	27 604	26 918	
Capitaux propres - part du Groupe	24 192	22 826	
Capital et réserves liées	6 197	6 197	23a
Réserves consolidées	15 393	14 006	23a
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 053	968	23b
Résultat de l'exercice	1 549	1 655	23a
Capitaux propres Intérêts minoritaires	3 412	4 092	
Total du passif	493 585	491 344	

V.3.2 – COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RÉSULTAT – IFRS

En millions d'euros	31/12/2017	31/12/2016	Notes IFRS
Intérêts et produits assimilés	13 133	12 337	25
Intérêts et charges assimilées	-8 861	-8 357	25
Commissions (produits)	3 628	3 347	26
Commissions (charges)	-1 107	-997	26
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	866	903	27
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	366	684	28
Produits des autres activités	12 817	12 798	29
Charges des autres activités	-10 419	-10 885	29
Produit net bancaire IFRS	10 422	9 830	
Charges générales d'exploitation	-5 765	-5 465	30a, 30b
Dot./rep. sur amort. et prov. des immob. corporelles et incorporelles	-214	-321	30c
Résultat brut d'exploitation IFRS	4 443	4 043	
Coût du risque	-783	-749	31
Résultat d'exploitation IFRS	3 660	3 295	
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	-300	-122	15
Gains ou pertes sur autres actifs	-2	13	32
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-15	-187	33
Résultat avant impôt IFRS	3 342	2 999	
Impôts sur les bénéfices	-1 541	-1 100	34
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonné	22	44	3e
Résultat net	1 824	1 943	
Intérêts Minoritaires	275	288	
Résultat net - part du Groupe	1 549	1 655	
Résultat par action en euros ¹	45,86	48,99	35

1. Le résultat dilué par action est identique au résultat par action.

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	31/12/2017	31/12/2016	Notes IFRS
Résultat net	1 824	1 943	
Écarts de conversion	-109	-63	
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	110	-108	
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	25	1	
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-1	3	
Total des gains et pertes recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	24	-168	
Réévaluation des immobilisations	0	0	
– Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	43	-102	
Total des gains et pertes non recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	43	-102	23c, 23d
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 891	1 673	
dont part du Groupe	1 633	1 336	
dont intérêts minoritaires	258	337	

Les rubriques relatives aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont présentées pour leur montant net d'impôt.

V

V

V.3.3 – TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Capital	Primes	Réserves ¹
Capitaux propres au 31 décembre 2015	1 688	4 509	12 631
Affectation du résultat de l'exercice précédent			1 542
Augmentation de capital	0		
Distribution de dividendes			-140
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle			
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	0	0	1 402
Résultat consolidé de la période			
Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente			
Variation des écarts actuariels			
Variation des taux de conversion			
Sous-total	0	0	0
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires			
Autres variations	0	-0	-28
Capitaux propres au 31 décembre 2016	1 689	4 509	14 006
Affectation du résultat de l'exercice précédent			1 655
Augmentation de capital	0		
Distribution de dividendes			-130
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle			-128
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	0	0	1 396
Résultat consolidé de la période			
Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente			
Variation des écarts actuariels			
Variation des taux de conversion			
Sous-total	0	0	0
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires			
Autres variations		-0	-9
Capitaux propres au 31 décembre 2017	1 689	4 509	15 393

1. Les réserves sont constituées au 31 décembre 2017 par la réserve légale pour 0 million d'euro, les réserves statutaires pour 0 million d'euro, et les autres réserves pour 15 393 millions d'euros.

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Résultat net part du Groupe	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres consolidés
Écarts de conversion	Actifs disponibles à la vente	Instruments dérivés de couverture	Écarts actuariels				
143	1 322	-22	-157	1 542	21 657	3 738	25 395
				-1 542	0		0
					0		0
					-140	-122	-262
					0	15	15
0	0	0	0	-1 542	-140	-107	-247
				1 655	1 655	288	1 943
	-161	1			-160	55	-105
			-100		-100	-2	-102
-59					-59	-4	-63
-59	-161	1	-100	1 655	1 336	337	1 673
					0	175	175
0	0	0	0	0	-28	-51	-78
84	1 162	-21	-256	1 655	22 825	4 092	26 918
				-1 655	0		0
					0		0
					-130	-102	-232
					-128	-921	-1 049
0	0	0	0	-1 655	-258	-1 023	-1 281
				1 549	1 549	275	1 824
	162	25			187	-16	171
			38		38	4	42
-140					-140	-6	-146
-140	162	25	38	1 549	1 634	258	1 892
					0	82	82
					-9	3	-6
-56	1 323	4	-218	1 549	24 192	3 412	27 604

V

V.3.4 – TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE NETTE

En millions d'euros	2017	2016
Résultat net	1 824	1 943
Impôt	1 541	1 100
Résultat avant impôts	3 365	3 043
+/- Dotations nettes aux amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	220	340
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	15	188
+/- Dotations nettes aux provisions	129	36
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	300	122
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	-1	-481
+/- /charges des activités de financement	0	0
+/- Autres mouvements	-1 606	4 394
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	-943	4 599
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-1 048	405
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-6 106	558
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-809	12 991
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	233	-517
- Impôts versés	-1 567	-1 206
= Diminution/ nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-9 297	12 231
Total flux net de trésorerie genere par l'activité opérationnelle	-6 875	19 873
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	858	280
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-851	-72
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-130	-139
Total flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement	-123	69
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-139	-262
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	2 812	-3 704
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	2 673	-3 966
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et assimilée	-232	100
Augmentation/ nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-4 557	16 076
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	-6 875	19 873
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-123	69
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	2 673	-3 966
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-232	100
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	47 301	31 226
Caisse, banques centrales, CCP	59 950	9 853
Comptes et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-12 649	21 373
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	42 744	47 301
Caisse, banques centrales, CCP	55 658	59 950
Comptes et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-12 914	-12 649
Variation de la trésorerie nette	-4 557	16 076

note 1.1 RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2017. Ce référentiel IFRS comprend les normes IAS 1 à 41, les normes IFRS 1 à 8 et IFRS 10 à 13, ainsi que leurs interprétations SIC et IFRIC adoptées à cette date.

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n° 2013-04 de l'Autorité des Normes Comptables relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Le groupe applique depuis le 1^{er} janvier 2017 différents amendements adoptés par l'UE, sans impact significatif sur les comptes du groupe. Il s'agit principalement de l'amendement à IAS 12 – impôts sur le résultat, qui clarifie les principes de comptabilisation des actifs d'impôts différés au titre des pertes latentes sur les instruments de dettes évalués en juste valeur. Il précise que la recouvrabilité de cette différence temporelle s'apprécie :

- avec l'ensemble des différences temporelles et reports déficitaires de l'entité, que le porteur prévoit de vendre les titres ou de les conserver jusqu'à maturité,
- en tenant compte des restrictions de l'utilisation de pertes fiscales.

L'estimation des bénéfices imposables futurs probables peut prendre en compte une valeur recouvrable des actifs supérieure à leur valeur comptable (par exemple du fait de la juste valeur). Elle exclut les déductions fiscales résultant du reversement des différences temporelles déductibles.

Les informations relatives à la gestion des risques figurent dans le rapport de gestion du groupe.

note 1.2 PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Périmètre de consolidation

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS 10, IFRS 11 et IAS28R.

Le périmètre de consolidation est composé :

- **Des entités contrôlées** : il y a présomption de contrôle lorsque le groupe détient le pouvoir sur l'entité, est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements qu'il obtient. Les comptes des entités contrôlées sont consolidés par intégration globale.
- **Des entités sous contrôle conjoint** : le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités clés requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux parties ou plus qui exercent un contrôle conjoint constituent un partenariat, qui est soit une entreprise commune, soit une coentreprise :
 - une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à l'entité : il s'agit de comptabiliser les actifs, passifs, produits et charges relatifs aux intérêts détenus dans l'entité,
 - une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net

de l'entité : la coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

L'ensemble des entités sous contrôle conjoint du Groupe sont des coentreprises au sens d'IFRS 11.

• **Des entités sous influence notable** : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Les entités contrôlées ou sous influence notable qui ne présentent pas un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés sont exclues du périmètre de consolidation. Cette situation est présumée lorsque le total de bilan ou le résultat d'une société n'a pas d'impact supérieur à 1 % sur l'équivalent consolidé ou sous-consolidé (en cas de consolidation par palier). Ce critère quantitatif n'est que relatif ; une entité peut être incluse dans le périmètre de consolidation nonobstant ce seuil, lorsque son activité ou son développement escompté lui confère la qualité d'investissement stratégique.

Les participations comprises entre 20 % et 50 % détenues par des sociétés de capital développement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont exclues du périmètre de consolidation et sont comptabilisées en juste valeur par résultat sur option.

Variations du périmètre

Les évolutions du périmètre au 31 décembre 2017 sont les suivantes :

- **Entrées dans le périmètre** : CIC Honk Kong (Succursale), CM-CIC Caution Habitat, SCI Cotentin, SCI Tombe Isoire, SCI Provence Bureaux, SCI Saint-Augustin, SCI Rue de Londres.
- **Fusions / absorptions** : CM Akquisition avec Banque Fédérative du Crédit Mutuel, Cofisun avec Cofidis Belgique, CM-CIC Proximité avec CM-CIC Investissement SCR, Heller GmbH avec Targo Deutschland, Quanta avec Targobank AG, Documents AP avec Est Bourgogne Media, Jean Bozzi Communication avec Est Bourgogne Média, Distripub avec SAP Alsace, Cofidis AS Slovaquie avec Cofidis SA.
- **Sorties du périmètre** : Ventadour Investissement (dissolution), SCGPA (dissolution), Cigogne CLO Arbitrage (cession), CMCP (liquidation).
- **Changement de méthode de consolidation** : Lyf SAS et Lyf SA (d'intégration globale en mise en équivalence)
- **Changement de dénomination** : Fivory devient Lyf SA, Fivory SAS devient Lyf SAS, Diversified Debt Securities SICAV – SIF devient Cigogne CLO Arbitrage, CM-CIC Capital et participations devient CM-CIC Capital.

Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

Mise en équivalence

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités



concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, qualifiées de co-entreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

Date de clôture

Toutes les sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

Élimination des opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les profits résultant de cessions entre les entités du groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

Conversion des comptes en devises étrangères

Concernant les comptes des entités étrangères exprimés en devises, le bilan est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans les capitaux propres, dans le compte "Réserves de conversion". Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice (le Groupe considère que la différence avec l'application du cours aux dates de transaction n'est pas significatif en l'occurrence). Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte "Réserves de conversion". Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

Écarts d'acquisition

Écarts d'évaluation

A la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs, ainsi que les passifs éventuels d'exploitation sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

Écarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3R, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre la juste valeur nette des coûts de vente et leur valeur nette comptable. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du goodwill total); dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (goodwill partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en "Variations de valeur des écarts d'acquisition".

Dans le cas d'une augmentation/diminution du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition/prix de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition/cession est comptabilisé en capitaux propres.

Les écarts d'acquisition sont présentés sur une ligne distincte du bilan pour les sociétés intégrées globalement et au sein du poste "participations dans les entreprises mises en équivalence" lorsque les entités sont consolidées selon cette méthode.

Les écarts d'acquisitions n'intègrent pas les coûts directs liés aux acquisitions qui selon IFRS 3R, sont comptabilisés en résultat.

Le Groupe procède régulièrement et au moins une fois par an à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est affectée l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le Groupe suit son activité.

Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

note 1.3 PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

note 1.3.1 PRÊTS ET CRÉANCES

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Ils comprennent les prêts consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués, les prêts acquis et les titres de dettes non cotés sur un marché actif. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur qui est généralement le montant net décaissé, lors de leur entrée dans le bilan. Les taux appliqués aux prêts octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents. Ces encours sont ensuite valorisés lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (sauf pour ceux qui ont été comptabilisés selon la méthode de la juste valeur par option).

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur entraîne la modification ou la novation du contrat. Suite à la définition de cette notion par l'Autorité Bancaire Européenne, le groupe l'a intégré dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soient harmonisées. Les éléments chiffrés figurent en rapport de gestion.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts font l'objet d'un étalement. La renégociation entraîne la modification ou la décomptabilisation de l'ancien prêt.

La juste valeur des crédits est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêt : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend un coût de signature inhérent au débiteur.

note 1.3.2 DÉPRÉCIATION DES PRÊTS ET CRÉANCES ET DES INSTRUMENTS DE DETTES DISPONIBLES À LA VENTE OU DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE, PROVISIONS DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET GARANTIES FINANCIÈRES DONNÉES

Dépréciation individuelle des prêts

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts - susceptible de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

L'existence d'échéances dues et impayées depuis plus de 3 mois, 6 mois pour l'immobilier et 9 mois pour les collectivités locales représente une preuve objective d'un événement de perte. De même lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues ou lorsqu'il y a échéance du terme ou encore en cas de liquidation judiciaire une indication objective de perte est identifiée.

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque pour la partie relative à la variation du risque et en marge d'intérêts pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif dans le poste "provisions" pour les engagements de financement et de garantie.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

Dépréciation collective des prêts

Les prêts à la clientèle non dépréciés sur une base individuelle font l'objet d'une provision par portefeuilles homogènes de prêts en cas de dégradation de notes internes ou externes, sur la base des pertes en cas de défaut et de la probabilité de défaut jusqu'à maturité observées en interne ou en externe appliquées aux encours. Elle est comptabilisée en déduction des encours correspondants à l'actif et les variations de l'exercice sont enregistrées dans la rubrique "coût du risque" du compte de résultat.

note 1.3.3 CONTRATS DE LOCATION

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

Opérations de location financement bailleur

Conformément à IAS 17, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au groupe figurent au bilan consolidé pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;

- constater une réserve latente nette, égale à la différence entre :
 - l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice ;
 - la valeur nette comptable des immobilisations louées ;
 - la provision pour impôts différés.

Opérations de location financement preneur

Conformément à IAS 17, les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'un emprunt auprès d'établissements de crédit au passif. Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

note 1.3.4 TITRES ACQUIS

Les titres détenus sont classés dans les catégories définies par IAS 39, instruments financiers en juste valeur par résultat, actifs financiers détenus jusqu'à maturité et actifs financiers disponibles à la vente et prêts.

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Classification

La catégorie des "Instruments financiers évalués en juste valeur par résultat" comprend :

- les instruments financiers détenus à des fins de transaction. Il s'agit principalement des instruments qui :
 - ont été acquis pour être revendus ou rachetés à court terme, ou
 - sont intégrés à un portefeuille d'instruments financiers gérés globalement pour lequel un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme existe, ou bien encore
 - constituent un instrument dérivé non qualifié de couverture ;
- les instruments financiers classés par choix dès l'origine à la juste valeur par résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39. L'application de l'option juste valeur a pour objet de produire une information financière plus pertinente, avec notamment :
 - l'évaluation en juste valeur de certains instruments financiers composites sans séparation des dérivés incorporés, sous réserve que le dérivé incorporé a un impact non négligeable sur la valeur de l'instrument,
 - la réduction significative de distorsions de traitement comptables entre certains actifs et passifs – ce qui est notamment le cas lorsqu'une relation de couverture (taux, crédit) ne peut être établie,
 - la gestion et le suivi des performances d'un groupe d'actifs et/ou passifs correspondant à une gestion des risques ou à une stratégie d'investissement effectuée en juste valeur.

Le groupe a utilisé cette option notamment dans le cadre de contrats en unité de comptes des activités d'assurance par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs ainsi que pour les titres de l'activité de capital développement et certaines dettes émises recelant des dérivés incorporés.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres classés en "Actifs à la juste valeur par résultat" sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat". Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont compta-



bilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat. L'évaluation du risque de contrepartie sur ces instruments est prise en compte dans la juste valeur.

Juste valeur

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales. Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, sa juste valeur est généralement le prix de transaction. Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas. La juste valeur en cas de cotation de l'instrument financier sur un marché actif est le prix coté car celui-ci est la meilleure estimation possible de la juste valeur.

Le prix coté dans le cadre d'un actif détenu ou d'un passif à émettre est généralement le prix offert à la vente (*bid*) et le prix offert à l'achat (*ask*) lorsqu'il s'agit d'un passif détenu ou d'un actif à acquérir.

En cas de positions actives et passives symétriques, seule la position nette est valorisée selon le prix offert à la vente s'il s'agit d'un actif net ou d'un passif net à émettre et selon le prix offert à l'achat s'il s'agit d'un passif net ou d'un actif net à acquérir.

Le marché est dit actif lorsque les prix cotés sont aisément et fréquemment disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces cours représentent des transactions réelles et intervenants régulièrement dans des conditions de concurrence normale sur des instruments financiers très similaires.

Les données observables sur un marché sont à retenir, tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le groupe utilise des données non observables, "mark-to-model".

Les produits dérivés sont réévalués à partir de données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La notion de bid/ask doit alors être appliquée sur ces données observables.

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché.

Pour les dérivés qui constituent une créance, leur valorisation intègre également le risque de défaillance de la contrepartie. Lorsqu'un dérivé constitue une dette, sa valorisation tient compte du risque de défaillance de l'entité du groupe qui le détient.

Pour les titres de l'activité de capital développement, une approche multi critères est effectuée, complétée par l'expérience en matière de valorisation d'entreprises non cotées.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de

diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

Critères de classement et règles de transfert

Les conditions de marché peuvent conduire le Groupe Crédit Mutuel à revoir sa stratégie de placement et l'intention de gestion de ces titres. Ainsi, lorsqu'il apparaît inopportun de céder des titres initialement acquis dans un objectif de cession à court terme, ces titres peuvent faire l'objet d'un reclassement, dans le respect des dispositions spécifiques prévues par l'amendement IAS 39 d'octobre 2008.

Les titres à revenu fixe ou instruments de dette classés en juste valeur par résultat peuvent être reclassés en catégorie :

- "détenus jusqu'à l'échéance" uniquement dans des cas rares, en cas de modification de l'intention de gestion, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;
 - "prêts et créances" en cas de modification de l'intention de gestion, de capacité de détention du titre dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie.
 - "disponible à la vente" uniquement dans des cas rares ;
- Aucun nouveau transfert n'a eu lieu depuis 2008.

Actifs financiers disponibles à la vente

Classification

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non classés en "prêts et créances", ni en "actifs financiers détenus jusqu'à maturité" ni en "juste valeur par résultat".

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition et lors des arrêtés ultérieurs jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres "gains ou pertes latents ou différés", hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat qu'en cas de cession ou de dépréciation durable. Lors de la cession, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente", ainsi que les plus et moins-values de cession. Les achats et ventes sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés". Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente".

Dépréciation des instruments de dettes disponibles à la vente

Les dépréciations sont calculées sur la base de la juste valeur. Elles sont comptabilisées dans la rubrique "coût du risque" et sont réversibles. Seule l'existence d'un risque de crédit peut conduire à déprécier ces instruments à revenu fixe, la dépréciation en cas de perte due à une simple hausse des taux n'étant pas admise. En cas de dépréciation, les plus ou moins-values latentes ou différées sont reprises en résultat.

Dépréciation des instruments de capitaux propres disponibles à la vente

Un instrument de capitaux propres est déprécié en présence d'indication objective de dépréciation, soit en cas a) d'une baisse importante ou prolongée de la juste valeur en deçà de son coût ou b) d'informations portant sur des changements importants ayant un effet négatif qui sont survenus dans l'environnement technologique de marché économique ou juridique dans lequel l'émetteur opère et indiquent que le coût de l'investissement pourrait ne pas être recouvré.

S'agissant des instruments de capitaux propres, il est considéré qu'une dévalorisation d'au moins 50 % par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 36 mois consécutifs entraîne une dépréciation. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus mais pour lesquels le Groupe estime que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche.

Les dépréciations sont comptabilisées dans la rubrique "gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente" et sont irréversibles tant que l'instrument est porté au bilan. Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en résultat. En cas de dépréciation, les moins values latentes ou différées sont constatées en résultat. En cas d'appréciation ultérieure, celle-ci sera constatée en capitaux propres dans la rubrique "gains ou pertes latents ou différés".

Critères de classement et règles de transfert

Les titres à revenu fixe ou instruments de dette disponibles à la vente peuvent être reclassés :

- en "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance", en cas de modification de l'intention de gestion, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;
- en "Prêts et créances" : en cas de modification de l'intention de gestion, de capacité de détention du titre dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;

En cas de transfert, la juste valeur de l'actif financier à sa date de reclassement devient son nouveau coût ou coût amorti. Aucun gain ou perte comptabilisé avant la date du transfert ne peut être repris.

En cas de transfert de titre de la catégorie "Actifs financiers disponibles à la vente" vers les catégories "Actifs financiers détenus jusqu'à échéance" ou "Prêts et créances" d'instruments ayant une échéance fixe, les gains ou pertes latents antérieurement différés en capitaux propres sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'actif.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Classification

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable, ayant une date d'échéance fixe, nécessairement cotés sur un marché actif, que le groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance et n'a pas décidé de classer en instruments financiers en juste valeur par résultat ou en instruments financiers disponibles à la vente. Les critères d'intention et de capacité de détention des titres jusqu'à leur échéance sont vérifiés à chaque arrêté.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres sont enregistrés lors de leur acquisition à leur juste valeur coûts de transaction inclus. Ceux-ci sont étalés car ils sont intégrés dans le calcul du taux d'intérêt effectif sauf lorsqu'ils ne

sont pas significatifs auquel cas ils sont enregistrés en résultat à l'initiation. Lors des arrêts ultérieurs, les titres sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement actuariel des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique "Intérêts et produits assimilés" du compte de résultat.

Dépréciation

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont dépréciés de la même façon que les prêts et créances dès lors que la valeur est affectée par un risque de crédit. Une analyse est effectuée à chaque arrêté, titre par titre.

Critères de classement et règles de transfert

Cette catégorie comprend les titres à revenu fixe ou déterminable ayant une date d'échéance fixe que le Groupe Crédit Mutuel a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les éventuelles opérations de couverture du risque de taux d'intérêt mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Par ailleurs, les possibilités de cessions ou de transfert de titres de ce portefeuille sont très limitées compte tenu des dispositions prévues par la norme IAS 39, sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille au niveau Groupe et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans.

Hiérarchie de juste valeur des instruments financiers

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers, conformément à ce qui a été défini par la norme IFRS 13 :

- **Niveau 1** : des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins trois contributeurs et le dérivés cotés sur un marché organisé ;
- **Niveau 2** : des données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les swaps de taux d'intérêts dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêts du marché observés à la date d'arrêt ;
- **Niveau 3** : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non via les entités de capital risque, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables, ... L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

Dérivés et comptabilité de couverture

Instruments financiers en juste valeur par résultat - dérivés

Un dérivé est un instrument financier :

- dont la juste valeur est fonction de taux d'intérêt, de prix d'instrument financier, de prix de matière première, de taux de change, d'index de prix, de taux ou de crédit, ou d'autres variables appelées "sous-jacent" ;



- qui requiert un investissement net initial faible ou nul ou plus faible qu'un instrument financier non dérivé pour avoir la même sensibilité à la variation du sous-jacent ;
- qui est dénoué à une date future.

Les dérivés font partie des instruments financiers détenus à des fins de transaction sauf lorsqu'ils entrent dans une relation de couverture.

Ils sont comptabilisés au bilan parmi les instruments financiers en juste valeur par résultat pour leur juste valeur. Les variations de juste valeur et les intérêts courus ou échus sont comptabilisés parmi les gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

Les dérivés de couverture qui satisfont aux critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture sont classés dans les catégories "Couverture de juste valeur" ou "Couverture de flux de trésorerie" selon le cas approprié. Les autres dérivés sont par défaut tous classés dans la catégorie actifs ou passifs de transaction, même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- il répond à la définition d'un dérivé
- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte,

Instruments financiers en juste valeur par résultat - dérivés - produits structurés

Les produits structurés sont des montages financiers proposés aux clients pour répondre de manière plus précise à leurs besoins. Ils sont construits à partir de produits élémentaires généralement des options. Il existe différentes catégories de produits structurés fondés sur les produits élémentaires suivants : options classiques, options binaires, options à barrière, options asiatiques, options look back, options sur plusieurs actifs, swaps d'indices.

Il existe trois grandes familles de méthodes de valorisation de ces produits : les méthodes provenant de la résolution d'une équation différentielle partielle, les méthodes d'arbres en temps discret et les méthodes de Monte-Carlo. La première et la dernière méthode sont utilisées. Les méthodes analytiques appliquées sont celles retenues par le marché pour la modélisation des sous-jacents utilisés.

Les paramètres utilisés pour la valorisation sont ceux observés ou déduits via un modèle standard des valeurs observées, à la date d'arrêt. Dans le cas où il n'existe pas de marché organisé, les valeurs utilisées sont relevées chez les courtiers les plus actifs sur les produits correspondants et ou extrapolées à partir des valeurs cotées. Tous les paramètres utilisés sont historisés. Les instruments financiers à terme non cotés sont réévalués à partir de prix observables dans le marché, selon la procédure dite de

"flashage". Cette dernière méthode consiste à relever chaque jour à la même heure les prix offerts et demandés de plusieurs contributeurs via les logiciels de flux de marchés. Un prix unique est retenu pour chaque paramètre de marché utile.

Certains instruments financiers complexes et principalement les produits structurés actions mono et multi sous-jacents à barrière, généralement construits sur mesure, peu liquides et d'échéances longues sont valorisés en utilisant des modèles développés en interne et des paramètres de valorisation telles que les volatilités longues, les corrélations, les estimations de dividendes pour partie non observables sur les marchés actifs. Lors de leur comptabilisation initiale, ces instruments complexes sont enregistrés au bilan au prix de la transaction qui est considéré comme la meilleure indication de la juste valeur bien que la valorisation issue des modèles puisse être différente. Cette différence entre le prix de négociation de l'instrument complexe et la valeur obtenue à l'aide du modèle interne, généralement un gain, est appelée "Day one profit". Les textes comptables prohibent la constatation de la marge réalisée sur les produits valorisés à l'aide de modèles et de paramètres non observables sur des marchés actifs. Elle est donc différée dans le temps. Lorsqu'il s'agit de produits mono sous-jacent sans barrière, la marge est étalée sur la durée de vie de l'instrument. Pour les produits intégrant des options à barrière, compte tenu des risques spécifiques liés à la gestion de ces barrières, la marge est reconnue à l'échéance du produit structuré.

Comptabilité de couverture

La norme IAS 39 permet trois formes de relation de couverture. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert. La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers, elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe ainsi que les dépôts à vue dans le cadre des possibilités ouvertes par l'Union européenne. La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou de passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Le groupe documente la relation entre l'instrument couvert et l'instrument de couverture, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation inclut les objectifs de gestion de la relation de couverture, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente, l'identification de l'instrument de couverture et de l'élément couvert, ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture.

Le groupe évalue cette efficacité lors de la mise en place de la relation de couverture puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêt.

La partie inefficace de la couverture est comptabilisée au compte de résultat au sein du poste "gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

Le seul risque faisant l'objet d'une relation de couverture de juste valeur est le risque de taux.

Couverture de juste valeur

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique "Produits et charges d'intérêts – Dérivés de couverture" symétri-

quement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont évalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique "gains et pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat" symétriquement à la réévaluation du risque des éléments couverts en résultat. Cette règle s'applique également si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou s'il s'agit d'un actif financier classé en actif disponible à la vente. Si la relation de couverture est parfaitement efficace, la variation de juste valeur de l'instrument de couverture compense celle de l'élément couvert.

La couverture doit être considérée comme "hautement efficace" pour pouvoir être qualifiable pour la comptabilité de couverture. La variation de l'instrument de couverture en juste valeur ou en flux de trésorerie doit pratiquement compenser la variation de l'élément couvert en juste valeur ou en flux de trésorerie. Le ratio entre ces deux variations doit se situer dans l'intervalle de 80 % à 125 %.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en instrument de transaction et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur et les ajustements cumulés au titre du traitement de couverture sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

Couverture de juste valeur par portefeuille du risque de taux d'intérêt

Les modifications apportées par l'Union européenne à la norme IAS 39 en octobre 2004 permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixe. Cette méthode est appliquée par le groupe. Elle concerne la grande majorité des couvertures de taux mises en place par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs, il est vérifié à chaque arrêté et par pilier qu'il n'y a pas de sur couverture.

Le portefeuille de passif est échancé en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Les variations de juste valeur du risque de taux d'intérêt des portefeuilles d'instruments couverts sont enregistrées dans une ligne spécifique du bilan "Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux" par la contrepartie du compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les gains ou pertes de l'instrument de couverture considéré comme efficace sont enregistrés dans une ligne spécifique des capitaux propres "gains ou pertes latents ou différés sur couverture de flux de trésorerie" alors que la partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat dans la rubrique "Produits et charges d'intérêts" au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat. Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

note 1.3.5 DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire...), non classées en juste valeur par résultat sur option, sont comptabilisées à leur valeur d'émission, diminuée des coûts de transaction.

Ces dettes sont ensuite valorisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Certains instruments de dettes "structurés" peuvent comporter des dérivés incorporés. Ces dérivés incorporés sont séparés des contrats hôtes dès lors que les critères de séparation sont satisfaits.

Le contrat hôte est ultérieurement comptabilisé au coût amorti. La détermination de la juste valeur est basée sur les prix de marché cotés ou sur des modèles d'évaluation.

note 1.3.6 DETTES SUBORDONNÉES

Les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Ces dettes sont valorisées au coût amorti.

note 1.3.7 DISTINCTION DETTES ET CAPITAUX PROPRES

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le groupe.

note 1.3.8 PROVISIONS

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants. La provision est inscrite au passif du bilan.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé le cas échéant pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le Groupe couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les engagements sociaux ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;

V

- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

note 1.3.9 **DETTES SUR LA CLIENTÈLE ET SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT**

Les dettes sont des passifs financiers à revenu fixe ou déterminable. Elles sont comptabilisées à leur juste valeur lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf pour celles qui ont été comptabilisées à la juste valeur sur option.

Contrats d'épargne réglementée

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

note 1.3.10 **TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

Dans le cadre du tableau des flux de trésorerie, les OPCVM sont classés en activité "opérationnelle" et ne font donc pas l'objet d'un reclassement en trésorerie.

note 1.3.11 **AVANTAGES AU PERSONNEL**

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste "Provisions". Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste "charges de personnel" à l'exception de la part résultant des écarts actuariels, qui est comptabilisée en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres.

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir

d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux à long terme des emprunts d'entreprises de première catégorie à la clôture de l'exercice,
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âge, des catégories Cadre/Non cadre et des caractéristiques régionales,
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT inflaté pour les différentes maturités,
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions et licenciements rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI,
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans,
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue également un écart actuariel.

Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Retraites complémentaires relevant des caisses de retraite

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Depuis le 1^{er} janvier 1994, les banques adhèrent aux régimes nationaux Arrco et Agirc. Les quatre caisses de retraite auxquelles adhèrent, selon les cas, les banques du groupe, ont été fusionnées. Elles assurent le paiement des différentes charges prévues dans l'accord d'étape, au moyen de leurs réserves complétées en cas de besoin par un surcroît de cotisations annuelles à la charge des banques concernées et dont le taux moyen sur les dix prochaines années est plafonné à 4 % de la masse salariale. La caisse de retraite issue des fusions a été transformée en IGRS en 2009. Elle n'a pas d'insuffisance d'actifs.

Autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les indemnités de fin de carrière et les compléments de retraite, y compris les régimes spéciaux, sont provisionnés. Ils sont évalués sur la base des droits acquis pour l'ensemble du personnel en activité, en fonction notamment du taux de rotation du personnel spécifique aux entités consolidées et du salaire futur estimé qu'aura le bénéficiaire lors de son départ à la retraite majoré le cas échéant des charges sociales. Les indemnités de fin de carrière des banques du groupe en France sont couvertes par une assurance à hauteur d'au moins 60 % auprès des ACM Vie, société d'assurance du groupe Crédit Mutuel et consolidée par intégration globale.

Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation doit être payée.

Avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail, le compte épargne temps...

L'engagement du groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période.

Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurances. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

Retraite supplémentaire des salariés

Les salariés des groupes de Crédit Mutuel CM11 et du groupe CIC bénéficient, en complément des régimes de retraite obligatoires, d'une couverture de retraite supplémentaire assurée par les ACM Vie SA.

Les salariés du groupe Crédit Mutuel CM11 bénéficient de deux régimes supplémentaires, l'un à cotisations définies et l'autre à prestations définies. Les droits à cotisations définies sont acquis même en cas de départ de l'entreprise, contrairement aux droits issus du régime à prestations définies qui, conformément à la nouvelle réglementation, ne sont définitivement acquis que si on quitte l'entreprise pour prendre la retraite.

Les salariés des groupes du groupe CIC, quant à eux, bénéficient, en complément des régimes de retraite obligatoires, d'une couverture de retraite supplémentaire à cotisations définies assurée par les ACM Vie SA.

Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité. Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

Les avantages à court terme

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

note 1.3.12 ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance, sont établis conformément à la norme IFRS 4. Elle s'applique également aux contrats de réassurance émis ou souscrits, et aux contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du groupe.

Actifs

Les actifs financiers, immeubles de placement et immobilisations suivent les méthodes de comptabilisation décrites par ailleurs.

En revanche, les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont présentés en "Actifs financiers à la juste valeur par résultat".

Passifs

Les passifs d'assurance, représentatifs des engagements vis-à-vis des souscripteurs et bénéficiaires, figurent dans le poste "provisions techniques des contrats d'assurance". Ils restent valorisés, comptabilisés et consolidés comme en normes françaises.

Les provisions techniques des contrats d'assurance-vie sont constituées principalement de provisions mathématiques, correspondant généralement aux valeurs de rachat des contrats. Les risques couverts sont principalement le décès, l'invalidité et l'incapacité de travail (pour l'assurance emprunteur).

Les provisions techniques des contrats en unité de compte sont évaluées, à la date de clôture, sur la base de la valeur de réalisation des actifs servant de supports à ces contrats.

Les provisions des contrats d'assurance non-vie correspondent aux primes non acquises (portion des primes émises relative aux exercices ultérieurs) et aux sinistres à payer.

Les contrats d'assurance, bénéficiant d'une clause de participation aux bénéfices discrétionnaires font l'objet d'une "comptabilité reflet". La provision pour participation aux bénéfices différée en résultant représente la quote-part des plus et moins values des actifs, revenant aux assurés. Ces provisions pour participation aux bénéfices différée sont présentées au passif ou à l'actif, par entité juridique et sans compensation entre entités du périmètre. A l'actif, elles figurent dans un poste distinct.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés, tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé : il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. Une insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement le cas échéant).

Compte de résultat

Les produits et charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le Groupe sont présentés dans les postes "Produits des autres activités" et "Charges des autres activités".

Les produits et charges relevant des activités pour compte propre des entités d'assurance sont comptabilisés dans les rubriques qui leur sont relatives.

note 1.3.13 IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administratives. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Les coûts

V

d'emprunt encourus lors de la construction ou l'adaptation des biens immobiliers ne sont pas activés.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique "Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation" du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique "Charges des autres activités" du compte de résultat

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles :

- Terrain aménagements réseaux : 15-30 ans
- Constructions – gros œuvre structure : 20-80 ans (en fonction du type d'immeuble concerné)
- Constructions – équipements : 10-40 ans
- Agencements et installations : 5-15 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 5-10 ans
- Matériel de sécurité : 3-10 ans
- Matériel roulant : 3-5 ans
- Matériel informatique : 3-5 ans

Immobilisations incorporelles :

- Logiciels acquis ou créés en interne : 1-10 ans
- Fonds de commerce acquis : 9-10 ans (si acquisition de portefeuille de contrats clientèle)

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables (comme les droits au bail) font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise

de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique "Dotations / reprises sur amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations d'exploitation" du compte de résultat.

Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique "Charges des autres activités" (pour les dotations) et "Produits des autres activités" (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne "Gains ou pertes nets sur autres actifs".

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne "Produits des autres activités" ou "Charges des autres activités".

La juste valeur des immeubles de placement est communiquée dans l'annexe. Elle repose sur une évaluation de ces immeubles par référence au marché, effectuée par des experts indépendants - (Niveau 2).

note 1.3.14 COMMISSIONS

Le groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées (cf. §1.3.1).

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte.

Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif. Ces commissions sont donc comptabilisées parmi les produits et charges d'intérêt.

note 1.3.15 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en utilisant les taux de l'impôt sur les sociétés connus et applicables au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe

fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

note 1.3.16 INTÉRÊTS PRIS EN CHARGE PAR L'ETAT DE CERTAINS PRÊTS

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique "Intérêts et produits assimilés" et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

note 1.3.17 GARANTIES FINANCIÈRES (CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES D'ORDRE) ET ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit,...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IAS 39. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

note 1.3.18 OPÉRATIONS EN DEVISES

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêté.

Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique "gains ou pertes nets sur portefeuille à la JV par résultat".

Actifs ou passifs financiers non monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique "gains ou pertes nets sur les instruments financiers en juste valeur par résultat" si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers disponibles à la vente.

note 1.3.19 ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan dans les rubriques "actifs non courants destinés à être cédés" et "dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés". Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat dans la rubrique "gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées".

note 1.3.20 JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISÉS DANS L'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des états financiers peut nécessiter la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se repercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes.

Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. C'est notamment le cas :

- des dépréciations des instruments de dette et des instruments de capitaux propres,
- de l'usage de modèles de calcul pour la valorisation d'instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en "disponibles à la vente" ou en "juste valeur par résultat",
- du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en "prêts et créances" ou "détenus jusqu'à l'échéance" pour lesquels cette information doit être portée dans l'annexe des états financiers,
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels,
- de la détermination des provisions dont les engagements au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs sociaux.

note 1.3.21 NORMES ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE ET NON ENCORE APPLIQUÉES

IFRS 9 – instruments financiers

La norme IFRS 9 est appelée à remplacer la norme IAS 39 Instruments financiers "comptabilisation et évaluation". Elle définit de nouvelles règles en matière de :

- classement et d'évaluation des instruments financiers (Phase 1),
- dépréciation du risque de crédit des actifs financiers (Phase 2), et de,
- comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture (Phase 3).

Elle entre en vigueur de manière obligatoire au 1^{er} janvier 2018. Le classement et l'évaluation ainsi que le nouveau modèle de dépréciation d'IFRS 9 sont applicables rétrospectivement en ajustant le bilan d'ouverture en date de première application, sans obligation de retraiter les exercices présentés en comparatif.



Ainsi, le groupe présentera ses comptes 2018 sans comparatif 2017 au format IFRS 9, l'explication du passage des portefeuilles entre les deux référentiels et les impacts sur les capitaux propres au 1er janvier 2018 seront intégrés dans les annexes.

Le groupe a lancé le chantier en mode projet au deuxième trimestre 2015 ; il regroupe les différents acteurs (finance, risques, informatique,...), et est structuré autour du comité de pilotage "consolidation nationale" coordonné par la Direction Gestion Finances de la Confédération. Le projet est articulé en groupes de travail, selon les phases et les instruments (Crédits, Titres et dérivés) ; les travaux relatifs aux modèles de dépréciation étant sous la responsabilité de la Direction des risques CNCM. Les développements et adaptations informatiques nécessaires ont démarré en 2016 et se sont poursuivis en 2017.

La mise en œuvre d'IFRS 9 concerne l'ensemble des activités du Groupe à l'exception des pôles assurance relevant de la directive Conglomérat, qui bénéficient du différé d'application à 2021, prévu par l'amendement à IFRS 4, tel qu'adopté par l'Union européenne. Pour bénéficier de ce report, certaines conditions doivent être remplies, notamment l'absence de transfert d'instrument financier, entre l'assurance et les autres secteurs du conglomérat, après la date d'entrée en vigueur du texte, autre que ceux comptabilisés en juste valeur par résultat dans les 2 secteurs.

Les pôles assurance du Groupe restent néanmoins totalement impliqués dans le chantier.

Les informations par phase sont présentées ci-après.

Phase 1 - Classement et évaluation

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendront du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments, ce qui pourrait conduire à une catégorie et une évaluation de certains actifs financiers différentes de celles appliquées sous IAS 39.

Les prêts, créances, ou titres de dettes acquis seront classés :

- au coût amorti, si le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels, et si les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'une rémunération d'intérêts sur le principal (analyse réalisée via le test SPPI (seulement le paiement de principal et d'intérêts¹)), à condition qu'ils ne soient pas désignés en juste valeur par résultat sur option,
- en juste valeur par capitaux propres, si le modèle de gestion est de détenir l'instrument afin de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs en fonction des opportunités, sans pour autant faire du trading, et si les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal à condition qu'ils ne soient pas désignés en juste valeur par résultat sur option. En cas de cession de ces instruments, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres seront constatés en compte de résultat, comme actuellement sous IAS 39 en cas de classement en portefeuille d'actifs disponibles à la vente (AFS),
- en juste valeur par résultat, s'ils ne sont pas éligibles aux deux catégories précédentes (car ne remplissant pas le critère SPPI et / ou gérés selon le modèle de gestion "autres") ou si le Groupe choisit de les classer comme tel, sur option, à des fins de réduction d'incohérence comptable.

1. Ce test vise donc à s'assurer que les instruments sont basiques et que les flux ne couvrent pas autre chose que la prise en compte du passage du temps et du risque de crédit associé au remboursement du principal prêté sur la période de temps concernée.

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) seront classés :

- en juste valeur par résultat, ou
- sur option, en juste valeur par capitaux propres. En cas de cession de ces instruments, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ne seront pas recyclés en résultat, contrairement à la pratique actuelle en cas de comptabilisation en portefeuille d'actifs disponibles à la vente (AFS), sous IAS 39. Seuls les dividendes seront comptabilisés en résultat.

À noter que :

- les dérivés incorporés à des actifs financiers ne pourront plus être comptabilisés séparément du contrat hôte,
- les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la décomptabilisation des actifs sont reprises dans la norme IFRS 9 sans modification, tout comme celles relatives aux passifs financiers, exceptées :
 - la comptabilisation des variations de juste valeur, résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en juste valeur par résultat sur option. En effet, elles seront à constater en gains ou pertes latents ou différés dans les capitaux propres non recyclables, et non plus en résultat. Le groupe est marginalement concerné par la problématique du risque de crédit propre,
 - la comptabilisation du gain/ perte de modification pour les actifs financiers pour lesquels elle n'est pas décomptabilisante,
- l'IASB a publié, en octobre, l'amendement sur les indemnités de remboursement anticipé symétrique ; il est en cours d'adoption par l'UE. Il prévoit que les actifs comportant des options de remboursement anticipé avec pénalité négative pour la banque, puissent être, par exception, assimilés à des instruments SPPI (susceptibles de bénéficier d'un traitement au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres), dès lors que les modalités de calcul de la pénalité sont compatibles avec la notion de "compensation raisonnable" prévue par la norme. Cette évolution permet d'éviter une comptabilisation à la juste valeur par résultat, des prêts comportant ce type de clause. Le groupe est marginalement concerné par ce sujet.

Les travaux opérationnels menés dans le Groupe au cours de l'année 2017, ont visé à :

- finaliser les tests SPPI pour les taux identifiés à risque (moyennés, ou présentant une décorrélation entre la durée du taux et sa fréquence de refixation). A noter que le Groupe a décidé de ne plus produire de crédits à taux jugés non conformes et que le critère SPPI devra être respecté lors de la création de nouveaux produits,
- poursuivre le chantier de documentation des différents instruments, aux niveaux national et régional, tant sur les caractéristiques des instruments que sur les modèles de gestion. Concernant le modèle de collecte, un seuil de vente acceptable a été défini en fonction de la durée du portefeuille pour permettre le classement des instruments financiers au coût amorti, au-delà des cas prévus par la norme. A noter qu'en pratique ce seuil ne concerne que les titres, le groupe ne cédant pas ses crédits.

Seront principalement reclassés en juste valeur par résultat, les parts d'OPCVM et d'OPCI, certaines obligations convertibles, ou titres de dettes structurés ou tranches de titrisation. L'impact des reclassements est modéré.

Le Crédit Mutuel n'a pas souhaité émettre de principes "Groupe" quant :

- à l'usage de l'option à la juste valeur par capitaux propres pour les instruments de capitaux propres,
- au classement en coût amorti, ou en juste valeur par capitaux propres, des instruments de dettes inclus dans le portefeuille de liquidité,

Chaque sous-groupe classera ses instruments en fonction de son propre modèle de gestion.

Phase 2 – Dépréciation

Pour sa partie relative à la dépréciation du risque de crédit, IFRS 9 répond aux critiques soulevées par le modèle de pertes de crédit avérées de la norme IAS 39, d'une comptabilisation trop tardive et trop faible des pertes de crédit.

Elle permet de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un provisionnement de pertes de crédit attendues. Les dépréciations seront constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Cette approche du risque de crédit plus prospective est déjà prise en compte, pour partie, lorsque des provisions collectives sont actuellement constatées sur des portefeuilles homogènes d'actifs financiers en application de la norme IAS 39.

Ainsi, le nouveau modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'appliquera à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres, qui seront répartis en 3 catégories :

- **Statut 1** : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'aura été constatée depuis la comptabilisation initiale,
- **Statut 2** : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit aura été constatée depuis la comptabilisation initiale, et
- **Statut 3** : catégorie regroupant les actifs financiers dépréciés pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt. Cette catégorie équivaut au périmètre des encours actuellement dépréciés individuellement sous IAS 39.

L'augmentation significative du risque de crédit s'appréciera en :

- tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables, et
- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Pour le groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, l'évaluation de la variation du risque étant réalisée contrat par contrat.

Pour définir la frontière entre les statuts 1 et 2 :

- le groupe s'appuiera sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et sur l'évaluation du risque de défaut à 12 mois :
 - sur les portefeuilles LDP ("Low Default Portfolio", portefeuille à faible taux de défaut pour lequel le modèle de notation repose sur une évaluation expert), la frontière repose sur

une matrice d'affectation qui met en rapport la notation à l'octroi et la notation à l'arrêté,

- sur les portefeuilles HDP ("High default Portfolio", portefeuille à fort taux de défaut pour lequel les données historiques permettent d'établir un modèle de notation statistique), une courbe frontière met en rapport le taux de défaut à l'octroi et le taux de défaut à l'arrêté.

- il associera à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés,...
- des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs seront utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés prudemment en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

Les travaux opérationnels menés dans le Groupe au cours de l'année 2017, ont principalement visé à :

- définir les frontières entre les statuts 1 et 2 sur les différentes catégories d'exposition du groupe, la méthodologie de prise en compte, dans les paramètres, des informations de nature prospective. Celle-ci intégrera pour la probabilité de défaut, trois scénarii (optimiste, neutre, pessimiste), qui seront pondérés en fonction de la vision du Groupe quant à l'évolution du cycle économique sur 5 ans.
- documenter l'ensemble du corpus de règles,
- finaliser l'adaptation du système d'information.

Phase 3 – Comptabilité de couverture

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, ou de maintenir celles d'IAS 39.

Le Groupe Crédit Mutuel a choisi de conserver les dispositions actuelles. Des informations complémentaires en annexe seront, en revanche, incluses sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers, conformément à IFRS 7 révisé.

A noter qu'en outre, les dispositions prévues dans IAS 39 pour de la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, continueront de s'appliquer.

IFRS 15 – produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients

Cette norme remplacera plusieurs normes et interprétations relatives à la comptabilisation des revenus (notamment les normes IAS 18 Produits des activités ordinaires et IAS 11 Contrats de construction). Mais elle n'affecte pas les revenus entrant dans le champ d'application des normes traitant des contrats de location, des contrats d'assurance ou des instruments financiers.

La comptabilisation des produits selon IFRS 15 doit traduire le transfert du contrôle du bien (ou service) à un client, pour le montant auquel le vendeur s'attend à avoir droit. A cette fin, la norme développe un modèle en cinq étapes, permettant de déterminer quand et pour quel montant les produits des activités ordinaires doivent être comptabilisés :

- identification du contrat conclu avec le client,
- identification des obligations de performance incluses dans le contrat,
- détermination du prix de transaction du contrat,
- allocation du prix de transaction aux différentes obligations de performance, et
- reconnaissance du revenu lorsqu'une obligation de performance est remplie.

V

Cette norme entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

L'analyse de la norme et l'identification de ses effets potentiels ont été réalisés en 2016 et 2017. Ces travaux s'effectuent au sein d'un groupe de travail confédéral dédié, auquel participent les différents groupes CM, et certaines filiales, le cas échéant.

Les principaux métiers/produits ayant fait l'objet d'analyses sont les offres bancaires packagées, la gestion d'actifs (commissions de surperformance), la téléphonie, et les activités informatiques.

En l'absence d'impact significatif, les modalités de comptabilisation de revenus de ces activités ne devraient pas faire l'objet de modification.

IFRS 16 – Contrats de location

Publiée début 2016, cette nouvelle norme, adoptée par l'UE en date du 31 octobre 2017, rentre en vigueur au 1^{er} janvier 2019. Elle remplacera la norme IAS 17 et les interprétations relatives à la comptabilisation des contrats de location.

Selon IFRS 16, la définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Du point de vue du bailleur, l'impact attendu devrait être limité, les dispositions retenues restant substantiellement inchangées par rapport à l'actuelle norme IAS 17.

Côté preneur, les contrats de location simple et les contrats de location financement seront comptabilisés selon un modèle unique, avec constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat,
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers,
- d'un amortissement linéaire de l'actif et de charges d'intérêts dégressives au compte de résultat.

Pour rappel, selon la norme IAS 17 actuellement en vigueur, aucun montant n'est enregistré au bilan du locataire dans le cas d'une location-simple, et les loyers sont présentés au sein des charges d'exploitation.

Le groupe a poursuivi, en 2017, ses travaux d'analyses sur les impacts de cette norme, les modalités possibles de première application et la mise en œuvre dans les systèmes d'information. Le groupe a également réalisé le recensement de ses contrats de location, tant de nature immobilière que mobilière (informatique, flotte automobile,...). L'étude des impacts potentiels d'IFRS 16 sur les états financiers du groupe est en cours.

note 1.3.22 NORMES ET INTERPRÉTATIONS NON ENCORE ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE

Il convient de noter principalement IFRS 17 sur les contrats d'assurance.

IFRS 17 – Contrats d'assurance

Elle remplacera, à partir de 2021, IFRS 4, qui permet aux compagnies d'assurance de conserver leurs principes comptables locaux pour leurs contrats d'assurance et les autres contrats dans le champ d'application d'IFRS 4, ce qui nuit à la comparabilité des états financiers des entités du secteur.

IFRS 17 vise à harmoniser la comptabilisation des différents types de contrats d'assurance, et à fonder leur valorisation sur une évaluation prospective des engagements des assureurs. Cela nécessite un recours accru à des modèles complexes et à des concepts proches de Solvabilité 2. La communication financière devra être aussi largement adaptée.



V.3.6 – NOTES RELATIVES AUX POSTES DES ÉTATS FINANCIERS

Les notes de l'annexe sont présentées en millions d'euros.

note 2 RÉPARTITION DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ACTIVITÉ ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Les activités sont les suivantes :

- La banque de détail regroupe les banques régionales du CIC, Targobank en Allemagne, Targobank en Espagne, Cofidis, ainsi que toutes les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau : crédit-bail mobilier et immobilier, affacturage, gestion collective, épargne salariale, immobilier.
- L'activité d'assurance est constituée par le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.
- Les activités de financement et de marché regroupent :
 - a) le financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, les financements spécialisés, l'international et les succursales étrangères ;
 - b) les activités de marché qui comprennent les investissements dans les activités sur taux, change et actions, y compris l'intermédiation boursière.
- Les activités de banque privée regroupent les sociétés dont c'est la vocation principale, tant en France qu'à l'étranger.
- Le capital-développement exercé pour compte propre et l'ingénierie financière constituent un pôle d'activité.
- La structure holding rassemble les éléments non affectables à une autre activité (holding) ainsi que les structures de logistique : les holdings intermédiaires, les participations minoritaires, l'immobilier d'exploitation logé dans des entités spécifiques, les entités informatiques et la presse.

Les entités consolidées sont affectées en totalité à leur activité principale sur la base de leur contribution aux comptes consolidés. Seules deux entités font exception, le CIC et la BFCM en raison de leur présence dans plusieurs activités. Dans ce cas, les comptes sociaux font l'objet d'une répartition analytique. La répartition du bilan s'effectue de la même façon.

V

note 2A RÉPARTITION DU BILAN PAR ACTIVITÉ

31/12/2017	Banque de détail	Assurance	Financements et marchés	Banque privée	Capital Développement	Logistique et holding	Total
Actif							
Caisses, Banques centrales, CCP - Actif	2 748		981	3 086		49 127	55 942
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	30	16 488	11 655	88	2 555	460	31 276
Instruments dérivés de couverture - Actif	5		399	6		3 009	3 419
Actifs financiers disponible à la vente	892	62 618	9 321	2 290	4	17 788	92 913
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5 526	1 350	8 634	622	5	34 175	50 312
Prêts et créances sur la clientèle	187 748	349	24 447	11 597		542	224 683
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	19	9 359	1				9 379
Participations dans les entreprises MEE	66	271				1 407	1 744

31/12/2017	Banque de détail	Assurance	Financements et marchés	Banque privée	Capital Développement	Logistique et holding	Total
Passif							
Banques centrales, CCP - Passif						285	285
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		3 766	5 023	152		280	9 221
Instruments dérivés de couverture - Passif	10		1 935	107		1 293	3 345
Dettes envers les établissements de crédit	26 755		23 831				50 586
Dettes envers la clientèle	149 231	106	11 660	19 025		3 992	184 014
Dettes représentées par un titre	17 810		12 617	46		81 980	112 453

31/12/2016 retraité ²	Banque de détail	Assurance	Financements et marchés	Banque privée	Capital Développement	Logistique et holding	Total
Actif							
Caisses, Banques centrales, CCP - Actif	3 242	0	2 483	3 329	0	50 896	59 950
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	29	12 476	11 468	156	2 186	612	26 927
Instruments dérivés de couverture - Actif	6	0	440	6	0	4 404	4 856
Actifs financiers disponible à la vente	917	62 999	10 738	2 320	12	19 610	96 597
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5 628	1 398	7 359	787	3	37 963	53 138
Prêts et créances sur la clientèle	176 192	325	22 588	13 802	(0)	422	213 329
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	11	10 089	1	0	0	0	10 101
Participations dans les entreprises MEE	58	179	(0)	0	0	1 791	2 028

31/12/2016 retraité ²	Banque de détail	Assurance	Financements et marchés	Banque privée	Capital Développement	Logistique et holding	Total
Passif							
Banques centrales, CCP - Passif							
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1	4 792	6 022	172	0	292	11 279
Instruments dérivés de couverture - Passif	8	0	2 680	157	0	2 085	4 930
Dettes envers les établissements de crédit	20 760	(0)	34 713	0	0	0	55 474
Dettes envers la clientèle	143 599	90	8 666	20 092	0	5 808	178 256
Dettes représentées par un titre	18 927	0	12 086	28	0	81 263	112 304

31/12/2016 publié	Banque de détail	Assurance	Financements et marchés	Banque privée	Capital Développement	Logistique et holding	Total
Actif							
Caisses, Banques centrales, CCP - Actif	3 241	0	52 641	3 329	0	739	59 950
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	97	12 476	12 012	156	2 186	0	26 927
Instruments dérivés de couverture - Actif	1 175	0	2 076	6	0	1 599	4 856
Actifs financiers disponible à la vente	917	62 999	29 211	2 320	12	1 137	96 597
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6 346	1 398	44 578	787	3	27	53 138
Prêts et créances sur la clientèle	176 192	325	22 916	13 802	(0)	95	213 329
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	11	10 089	1	0	0	0	10 101
Participations dans les entreprises MEE	1 025	179	(0)	0	0	825	2 028

31/12/2016 publié	Banque de détail	Assurance	Financements et marchés	Banque privée	Capital Développement	Logistique et holding	Total
Passif							
Banques centrales, CCP - Passif							
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	66	4 792	6 249	172	0	0	11 279
Instruments dérivés de couverture - Passif	509	0	4 228	157	0	36	4 930
Dettes envers les établissements de crédit	21 680	(0)	33 794	0	0	0	55 474
Dettes envers la clientèle	143 599	90	11 412	20 092	0	3 062	178 256
Dettes représentées par un titre	26 893	0	85 383	28	0	0	112 304

note 2B RÉPARTITION DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ACTIVITÉ

31/12/2017	Banque de détail	Assurance	Financements et marchés	Banque privée	Capital Développement	Logistique et holding	Inter-activités	Total
Produit net bancaire	7 078	1 678	765	509	259	199	-67	10 422
Frais généraux	-4 217	-493	-321	-353	-48	-613	67	-5 979
Résultat brut d'exploitation	2 860	1 185	444	155	212	-414	-0	4 443
Coût du risque	-769		-11	-5		2		-783
Gains sur autres actifs ¹	-11	31	-0	4		-342		-317
Résultat avant impôts	2 081	1 216	433	154	212	-754		3 342
Impôt sur les sociétés	-697	-517	-142	-35	1	-152		-1 541
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés				22				22
Résultat net comptable	1 384	699	291	141	213	-905		1 824
Minoritaires								275
Résultat net - part du Groupe								1 549

1. Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

V

31/12/2016 retraité ²	Banque de détail	Assurance	Financements et marchés	Banque privée	Capital Développement	Logistique et holding	Inter-activités	Total
Produit net bancaire	6 699	1 421	805	512	195	278	-80	9 830
Frais généraux	-4 076	-472	-301	-367	-46	-605	80	-5 787
Résultat brut d'exploitation	2 623	949	504	145	149	-327	0	4 043
Coût du risque	-727		-19	-4		1		-749
Gains sur autres actifs ¹	3	45		7	-0	-351		-296
Résultat avant impôts	1 898	994	485	149	149	-677		2 999
Impôt sur les sociétés	-696	-299	-169	-32	-0	97		-1 100
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés				-22		66		44
Résultat net comptable	1 202	695	315	95	149	-514		1 943
Minoritaires								288
Résultat net - part du Groupe								1 655

1. Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

2. L'information sectorielle a été légèrement modifiée en 2017 :

- Des activités dépositaire (banque de détail), trésorerie centrale (activités de marché) et filiales groupe (banque de financement) ont été rassemblées et affectées au métier "holding". Des résultats 2016 retraités sont donc présentés pour ces quatre métiers (banque de détail, banque de financement, activités de marché, holding) au 31 décembre 2017.
- Les résultats d'entités dans lesquelles le groupe détient des participations minoritaires ont été déplacés du métier banque de détail vers le métier holding afin de présenter en banque de détail les résultats des réseaux et filiales sur lesquels le groupe exerce une influence de gestion complète.

31/12/2016 publié	Banque de détail	Assurance	Financements et marchés	Banque privée	Capital Développement	Logistique et holding	Inter-activités	Total
Produit net bancaire	6 715	1 421	807	512	195	260	-80	9 830
Frais généraux	-4 080	-472	-331	-367	-46	-571	80	-5 787
Résultat brut d'exploitation	2 635	949	476	145	149	-312	0	4 044
Coût du risque	-727		-19	-4		1		-749
Gains sur autres actifs ¹	-66	45		7		-283		-296
Résultat avant impôts	1 842	995	458	149	149	-593		2 999
Impôt sur les sociétés	-701	-299	-162	-32	-1	94		-1 100
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés				-22		66		44
Résultat net comptable	1 141	695	296	95	149	-433		1 943
Minoritaires								288
Résultat net - part du Groupe								1 655

1. Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

note 2C RÉPARTITION DU BILAN PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	31/12/2017				31/12/2016			
	France	Europe hors France	Autres pays ¹	Total	France	Europe hors France	Autres pays ¹	Total
Actif								
Caisses, Banques centrales, CCP - Actif	49 529	5 424	989	55 941	51 290	6 174	2 486	59 950
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	29 296	513	1 466	31 275	25 537	551	839	26 927
Instruments dérivés de couverture - Actif	3 408	6	5	3 418	4 844	7	6	4 856
Actifs financiers disponibles à la vente	85 173	3 869	3 871	92 913	88 280	4 924	3 393	96 597
Prêts et créances sur les établissements de crédit	48 571	875	866	50 311	50 598	1 717	823	53 138
Prêts et créances sur la clientèle ²	182 421	36 938	5 323	224 682	171 246	34 413	7 670	213 329
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	9 345	34	0	9 379	10 068	33	0	10 101
Participations dans les entreprises MEE	966	104	674	1 745	944	440	645	2 028

	31/12/2017				31/12/2016			
	France	Europe hors France	Autres pays ¹	Total	France	Europe hors France	Autres pays ¹	Total
Passif								
Banques centrales, CCP - Passif	285	0	0	285	0	0	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	8 882	154	186	9 221	10 828	235	215	11 279
Instruments dérivés de couverture - Passif	3 237	107	1	3 344	4 760	160	10	4 930
Dettes envers les établissements de crédit	39 504	6 104	4 979	50 586	42 880	5 316	7 279	55 474
Dettes envers la clientèle	145 017	38 298	700	184 014	138 643	38 265	1 347	178 256
Dettes représentées par un titre	103 968	2 653	5 832	112 453	103 455	3 272	5 576	112 304

1. USA, Singapour, Hong-Kong (en 2017), Saint-Martin, Tunisie et Maroc.

note 2D RÉPARTITION DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	31/12/2017				31/12/2016			
	France	Europe hors France	Autres pays ¹	Total	France	Europe hors France	Autres pays ¹	Total
Produit net bancaire ²	7 472	2 776	173	10 422	7 216	2 402	212	9 830
Frais généraux	-4 263	-1 628	-88	-5 979	-4 068	-1 599	-119	-5 787
Résultat brut d'exploitation	3 209	1 149	85	4 443	3 148	803	93	4 043
Coût du risque	-446	-348	10	-783	-415	-327	-7	-749
Gains sur autres actifs ³	-391	-8	82	-318	-273	-125	101	-296
Résultat avant impôts	2 372	793	177	3 342	2 459	351	188	2 999
Résultat net global	1 125	536	162	1 824	1 621	158	164	1 943
Résultat net - part du Groupe	902	490	156	1 549	1 342	162	150	1 655

1. USA, Singapour, Hong-Kong (en 2017), Saint-Martin, Tunisie et Maroc.

2. 29 % du PNB (hors activités logistique et holding) a été réalisé à l'étranger en 2017.

3. Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

note 3 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

note 3A COMPOSITION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

La société mère du groupe est la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

	Pays	31/12/2017			31/12/2016		
		% Contrôle	% Intérêt	Méthode *	% Contrôle	% Intérêt	Méthode *
A. Réseau bancaire							
Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)	France	96	96	IG	96	96	IG
BECM Francfort (succursale de BECM)	Allemagne	100	96	IG	100	96	IG
BECM Saint-Martin (succursale de BECM)	Saint-Martin	100	96	IG	100	96	IG
CIC Est	France	100	99	IG	100	94	IG
CIC Iberbanco	France	100	100	IG	100	100	IG
CIC Lyonnaise de Banque (LB)	France	100	99	IG	100	94	IG
CIC Nord Ouest	France	100	99	IG	100	94	IG
CIC Ouest	France	100	99	IG	100	94	IG
CIC Sud Ouest	France	100	99	IG	100	94	IG
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	France	100	99	IG	94	94	IG
CIC Hong-Kong (succursale du CIC)	Hong-Kong	100	99	IG			
CIC Londres (succursale du CIC)	Royaume-Uni	100	99	IG	100	94	IG
CIC New York (succursale du CIC)	États-Unis	100	99	IG	100	94	IG
CIC Singapour (succursale du CIC)	Singapour	100	99	IG	100	94	IG

V

	Pays	31/12/2017			31/12/2016		
		% Contrôle	% Intérêt	Méthode *	% Contrôle	% Intérêt	Méthode *
Targobank AG & Co. KgaA	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targobank Espagne	Espagne	100	100	IG	51	51	IG
B. Filiales du réseau bancaire							
Bancas	France	50	50	ME	50	50	ME
Banque du groupe Casino	France	50	50	ME	50	50	ME
Banque Européenne du Crédit Mutuel Monaco	Monaco	100	96	IG	100	96	IG
Cartes et crédits à la Consommation	France	100	100	IG	100	100	IG
CM-CIC Asset Management	France	74	74	IG	74	73	IG
CM-CIC Bail	France	99	99	IG	99	93	IG
CM-CIC Bail Espagne (succursale de CM-CIC Bail)	Espagne	100	99	IG	100	93	IG
CM-CIC Caution Habitat SA	France	100	100	IG			
CM-CIC Epargne salariale	France	100	99	IG	100	94	IG
CM-CIC Factor	France	96	95	IG	96	89	IG
CM-CIC Gestion	France	100	74	IG	100	73	IG
CM-CIC Home Loan SFH	France	100	100	IG	100	100	IG
CM-CIC Lease	France	100	100	IG	100	97	IG
CM-CIC Leasing Benelux	Belgique	100	99	IG	100	93	IG
CM-CIC Leasing GmbH	Allemagne	100	99	IG	100	93	IG
CM-CIC Leasing Solutions SAS	France	100	100	IG	100	100	IG
Cofacredit	France	64	64	IG	64	64	IG
Cofidis Belgique	Belgique	100	71	IG	100	55	IG
Cofidis France	France	100	71	IG	100	55	IG
Cofidis Espagne (succursale de Cofidis France)	Espagne	100	71	IG	100	55	IG
Cofidis Hongrie (succursale de Cofidis France)	Hongrie	100	71	IG	100	55	IG
Cofidis Portugal (succursale de Cofidis France)	Portugal	100	71	IG	100	55	IG
Cofidis SA Pologne (succursale de Cofidis France)	Pologne	100	71	IG	100	55	IG
Cofidis SA Slovaquie (succursale de Cofidis France)	Slovaquie	100	71	IG	100	55	IG
Cofidis Italie	Italie	100	71	IG	100	55	IG
Cofidis République Tchèque	République Tchèque	100	71	IG	100	55	IG
Cofidis Slovaquie	Slovaquie			FU	100	55	IG
Creatis	France	100	71	IG	100	55	IG
Factofrance	France	100	100	IG	100	100	IG
FCT CM-CIC Home loans	France	100	100	IG	100	100	IG
LYF SA (ex Ivory)	France	44	44	ME	89	89	IG
Monabanq	France	100	71	IG	100	55	IG
SCI La Tréflière	France	46	46	ME	46	46	ME
Targo Commercial Finance AG	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Factoring GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Finanzberatung GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Leasing GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
C. Banque de financement et activités de marché							
Cigogne Management	Luxembourg	100	100	IG	100	96	IG
Cigogne CLO arbitrage (ex Diversified Debt Securities SICAV - SIF)	Luxembourg			NC	100	94	IG

	Pays	31/12/2017			31/12/2016		
		% Contrôle	% Intérêt	Méthode *	% Contrôle	% Intérêt	Méthode *
D. Banque privée							
Banque de Luxembourg	Luxembourg	100	99	IG	100	94	IG
Banque Transatlantique (BT)	France	100	99	IG	100	94	IG
Banque Transatlantique Londres (succursale de BT)	Royaume-Uni	100	99	IG	100	94	IG
Banque Transatlantique Belgium	Belgique	100	99	IG	100	94	IG
Banque Transatlantique Luxembourg	Luxembourg	100	99	IG	100	94	IG
CIC Suisse	Suisse	100	99	IG	100	94	IG
Dubly-Douilhet Gestion	France	100	99	IG	100	94	IG
Transatlantique Gestion	France	100	99	IG	100	94	IG
E. Capital développement							
CM-CIC Capital (ex CM-CIC Capital et Participations)	France	100	99	IG	100	94	IG
CM-CIC Conseil	France	100	99	IG	100	94	IG
CM-CIC Innovation	France	100	99	IG	100	94	IG
CM-CIC Investissement	France	100	99	IG	100	94	IG
CM-CIC Investissement SCR	France	100	99	IG	100	94	IG
CM-CIC Proximité	France			FU	100	94	IG
F. Logistique et holding							
Adepi	France	100	99	IG	100	94	IG
Banco Popular Español	Espagne			NC	4	4	ME
Banque de Tunisie	Tunisie	34	34	ME	34	34	ME
Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE)	Maroc	26	26	ME	26	26	ME
CIC Participations	France	100	99	IG	100	94	IG
CM Akquisitions	Allemagne			FU	100	100	IG
CMCP - Crédit Mutuel Cartes de Paiement	France			NC	45	45	ME
Cofidis Participations	France	71	71	IG	55	55	IG
Euro-Information	France	26	26	ME	26	26	ME
Euro Protection Surveillance	France	25	25	ME	25	25	ME
Gesteurop	France	100	99	IG	100	94	IG
Groupe Républicain Lorrain Communication (GRLC)	France	100	100	IG	100	100	IG
Heller GmbH	Allemagne			FU	100	100	IG
L'Est Républicain	France	95	95	IG	92	92	IG
Mutuelles Investissement	France	90	90	IG			
SAP Alsace	France	99	99	IG	99	97	IG
Société Civile de Gestion des Parts dans l'Alsace (SCGPA)	France			NC	50	50	IG
Société de Presse Investissement (SPI)	France	100	100	IG	100	100	IG
Société d'Investissements Medias (SIM)	France	100	100	IG	100	100	IG
Targo Deutschland GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Dienstleistungs GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo IT Consulting GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo IT Consulting GmbH Singapour (succursale de Targo IT consulting GmbH)	Singapour	100	100	IG	100	100	IG
Targo Management AG	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Realty Services GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Ventadour Investissement	France			FU	100	100	IG

	Pays	31/12/2017			31/12/2016		
		% Contrôle	% Intérêt	Méthode *	% Contrôle	% Intérêt	Méthode *
G. Sociétés d'assurance							
ACM GIE	France	100	73	IG	100	72	IG
ACM IARD	France	96	71	IG	96	69	IG
ACM Nord IARD	France	49	36	ME	49	35	ME
ACM RE	Luxembourg	100	73	IG	100	72	IG
ACM Services	France	100	73	IG	100	72	IG
ACM Vie SA	France	100	73	IG	100	72	IG
Agrupació AMCI d'Assegurances i Reassegurances S.A.	Espagne	95	70	IG	95	69	IG
Agrupación pensiones, entidad gestora de fondos de pensiones, S.A. (ex Agrupació Bankpyme Pensiones)	Espagne	100	70	IG	100	69	IG
Agrupació Serveis Administratius	Espagne	100	70	IG	100	69	IG
AMDIF	Espagne	100	70	IG	100	69	IG
Amgen Seguros Generales Compañía de Seguros y Reaseguros SA	Espagne	100	73	IG	100	72	IG
AMSYR	Espagne	100	70	IG	100	69	IG
Asesoramiento en Seguros y Previsión Atlantis SL	Espagne	80	59	IG	80	58	IG
Asistencia Avançada Barcelona	Espagne	100	70	IG	100	69	IG
ASTREE Assurances	Tunisie	30	22	ME	30	22	ME
Atlantis Asesores SL	Espagne	80	59	IG	80	58	IG
Atlantis Correduría de Seguros y Consultoría Actuarial SA	Espagne	60	44	IG	60	43	IG
Atlantis Vida, Compañía de Seguros y Reaseguros SA	Espagne	88	66	IG	88	65	IG
GACM España	Espagne	100	73	IG	100	72	IG
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	France	73	73	IG	73	72	IG
ICM Life	Luxembourg	100	73	IG	100	72	IG
Margem-Mediação Seguros, Lda	Portugal	100	71	IG	100	55	IG
NELB (North Europe Life Belgium)	Belgique	49	36	ME	49	35	ME
Partners	Belgique	51	37	IG	51	37	IG
Procourtage	France	100	73	IG	100	72	IG
Royale Marocaine d'Assurance (ex RMA Watanya)	Maroc	22	16	ME	22	16	ME
Serenis Assurances	France	100	73	IG	100	72	IG
Voy Mediación	Espagne	90	65	IG	90	64	IG
H. Autres sociétés							
Affiches D'Alsace Lorraine	France	100	99	IG	100	100	IG
Alsacienne de Portage des DNA	France	100	99	IG	100	100	IG
CM-CIC Immobilier	France	100	100	IG	100	100	IG
Distripub	France			FU	100	97	IG
Documents AP	France			FU	100	100	IG

	Pays	31/12/2017			31/12/2016		
		% Contrôle	% Intérêt	Méthode *	% Contrôle	% Intérêt	Méthode *
Est Bourgogne Médias	France	100	100	IG	100	100	IG
Foncière Massena	France	100	73	IG	100	72	IG
France Régie	France	100	99	IG	100	100	IG
GEIE Synergie	France	100	71	IG	100	55	IG
Groupe Dauphiné Media	France	100	100	IG	100	100	IG
Groupe Progrès	France	100	100	IG	100	100	IG
Groupe Républicain Lorrain Imprimeries (GRLI)	France	100	100	IG	100	100	IG
Jean Bozzi Communication	France			FU	100	100	IG
Journal de la Haute Marne	France	50	48	ME	50	46	ME
La Liberté de l'Est	France	97	92	IG	97	89	IG
La Tribune	France	100	100	IG	100	100	IG
Le Dauphiné Libéré	France	100	100	IG	100	100	IG
Le Républicain Lorrain	France	100	100	IG	100	100	IG
Les Dernières Nouvelles d'Alsace	France	99	99	IG	100	100	IG
Lumedia	Luxembourg	50	50	ME	50	50	ME
Mediaportage	France	100	99	IG	100	97	IG
Presse Diffusion	France	100	100	IG	100	100	IG
Publprint province n°1	France	100	100	IG	100	100	IG
Quanta	Allemagne			FU	100	100	IG
Républicain Lorrain Communication	France	100	100	IG	100	100	IG
Républicain Lorrain - TV News	France	100	100	IG	100	100	IG
SCI ACM	France	78	57	IG	87	62	IG
SCI Le Progrès Confluence	France	100	100	IG	100	100	IG
SCI Provence Bureaux	France	67	49	IG			
SCI Rue de Londres	France	67	49	IG			
SCI St Augustin	France	67	49	IG			
SCI Tombe Issoire	France	100	73	IG			
Société d'Édition de l'Hebdomadaire du Louhannais et du Jura (SEHLJ)	France	100	100	IG	100	100	IG

* Méthode:

IG: Intégration Globale.

ME: Mise en Équivalence.

NC: Non Consolidée.

FU: Fusionnée.

V

note 3B INFORMATIONS SUR LES IMPLANTATIONS
INCLUSES DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

L'article 7 de la loi 2013-672 du 26 juillet 2013 du Code monétaire et financier, modifiant l'article L. 511-45, impose aux établissements de crédit de publier des informations sur leurs implantations et leurs activités dans chaque état ou territoire. Le pays de chaque implantation est mentionné dans le périmètre de

consolidation. Le groupe ne dispose pas d'implantation répondant aux critères définis par l'arrêté du 6 octobre 2009 dans les États ou territoires non coopératifs (ETNC) figurant sur la liste fixée par l'arrêté du 21 décembre 2015.

Pays	PNB	Bénéfice ou perte avant impôts et taxes	Impôts courants	Impôts différés	Autres taxes	Effectifs moyens en ETP	Subventions publiques
Allemagne	1 556	586	-165	-1	-80	7 328	0
Belgique	136	32	-7	1	-7	606	0
Espagne	365	35	-28	-1	-20	2 428	0
États-Unis	103	75	-21	-12	-6	86	0
France	7 469	3 350	-1 204	-43	-978	28 863	0
Hong-Kong	4	1	-2	1	0	7	0
Hongrie	46	9	0	0	-3	265	0
Italie	42	6	0	0	-4	225	0
Luxembourg	302	128	-23	7	-18	832	0
Maroc	0	65	0	0	0	0	0
Monaco	3	1	0	0	0	9	0
Pologne	1	-1	0	0	0	27	0
Portugal	163	95	-27	1	-5	643	0
République Tchèque	7	-2	0	0	-1	142	0
Royaume-Uni	43	23	-4	-2	-4	62	0
Saint-Martin	3	-1	0	0	0	9	0
Singapour	63	24	-5	1	1	248	0
Slovaquie	1	-3	0	0	0	43	0
Suisse	115	36	-6	1	-10	322	0
Tunisie	0	17	0	0	0	0	0
Total	10 422	4 476	-1 493	-47	-1 135	42 145	0

note 3C ENTITÉS INTÉGRÉES GLOBALEMENT
AYANT DES INTÉRÊTS MINORITAIRES SIGNIFICATIFS

31/12/2017	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives aux entités intégrées globalement ¹			
	Pourcentage d'intérêt	Résultat net	Montant dans les capitaux propres	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Réserves OCI	PNB	Résultat net
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	27 %	201	2 567	-78	100 064	1 176	1 678	682
Cofidis Belgique	29 %	2	208	0	831	-1	98	8
Cofidis France	29 %	18	317	0	8 292	-4	525	55

1. Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

31/12/2016	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives aux entités intégrées globalement ¹			
	Pourcentage d'intérêt	Résultat net	Montant dans les capitaux propres	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Réserves OCI	PNB	Résultat net
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	28 %	203	2 307	-81	97 698	1 206	1 421	684
Cofidis Belgique	45 %	3	316	0	835	-2	95	6
Cofidis France	45 %	20	427	0	7 928	-4	545	54

1. Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

note 3D PARTICIPATIONS DANS DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Le groupe est en relation avec des entités structurées non consolidées dans le cadre de ses activités, et pour répondre aux besoins de ses clients.

Les principales catégories d'entités structurées sponsorisées non consolidées sont les suivantes :

• Conduit de titrisation ABCP

Le groupe détient un conduit, nommé General Funding Ltd dont la fonction est d'opérer le refinancement par des billets de trésorerie d'opérations de titrisation effectuées par ses clients. Le groupe intervient en donnant au conduit une garantie de placement des billets de trésorerie.

• Financements d'actifs

Le groupe octroie des prêts à des entités structurées dont le seul objet est la détention des actifs afin d'être mis en location, les loyers reçus permettant à l'entité structurée le remboursement de ses emprunts. Ces entités sont dissoutes à l'issue de l'opération de financement. Le groupe est généralement le seul actionnaire.

Pour ces deux catégories, l'exposition maximale aux pertes sur les entités structurées correspond à la valeur comptable de l'actif financé de l'entité structurée.

31/12/2017	Véhicules de titrisation (SPV)	Gestion d'actifs (OPCVM / SCPI) ¹	Autres entités structurées ²
Total bilan	0	20 778	2 237
Valeurs comptables des actifs financiers	0	9 787	954

1. Les montants indiqués concernent les OPCVM détenus à plus de 20 % et dont le groupe assure la gestion, y compris unités de compte détenues par les assurés.

2. Les autres entités structurées correspondent à des entités de financement d'actifs.

note 3E ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

En application d'IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées", sont classés en "Gains & pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés" :

- **En 2017** : le résultat de cession de l'activité banque privée de la succursale de Singapour, ainsi que le résultat de cette activité jusqu'à la date de cession réalisée le 2 décembre 2017.
- **En 2016** : le résultat de la Banque Pasche jusqu'à la date de cession en mai 2016, ainsi que le recyclage de la réserve de conversion en résultat.

• Organismes de placement collectif ou fonds

Le groupe intervient comme gestionnaire et dépositaire. Il propose à sa clientèle des fonds dans lesquels il n'a pas vocation à investir. Le groupe commercialise et gère ces fonds, dédiés ou publics, et pour cela est rémunéré par des commissions.

Pour certains fonds proposant des garanties aux porteurs de parts, le groupe peut être contrepartie aux swaps mis en place. Dans les cas exceptionnels où le groupe serait tout à la fois gestionnaire et investisseur de telle façon qu'il serait supposé agir d'abord pour son propre compte, cette entité serait alors intégrée dans le périmètre de consolidation.

Un intérêt dans une entité structurée non consolidée est un lien contractuel ou non qui expose le groupe à la variabilité des rendements associés à la performance de l'entité.

Le risque du groupe est essentiellement un risque opérationnel de manquement à son mandat de gestion ou de dépositaire et, le cas échéant, est également exposé au risque à hauteur des sommes investies.

Aucun soutien financier n'a été accordé aux entités structurées du groupe sur l'exercice.

note 4 CAISSE, BANQUES CENTRALES

note 4A PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	31/12/2017	31/12/2016
Caisse, Banques centrales		
Banques centrales	55 134	59 206
dont réserves obligatoires	1 765	1 678
Caisse	807	744
Total	55 941	59 950
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Comptes réseau Crédit Mutuel ¹	4 604	4 123
Autres comptes ordinaires	2 304	2 380
Prêts	33 117	36 404
Autres créances	667	671
Titres non cotés sur un marché actif	289	486
Pensions	9 146	8 850
Créances rattachées	183	224
Total	50 311	53 138

1. Concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, LDD, Livret Bleu).

V

**note 4B DETTES ENVERS
LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT**

	31/12/2017	31/12/2016
Banques centrales	285	
Dettes envers les établissements de crédit		
Comptes réseau Crédit Mutuel	0	0
Autres comptes ordinaires	12 284	11 721
Emprunts	11 719	15 292
Autres dettes	3 005	2 646
Pensions	23 536	25 761
Dettes rattachées	43	55
Total	50 871	55 475

Le groupe participe au TLTRO II (Targeted Long Term Refinancing Operation) proposé par la BCE à hauteur de 9 994 millions d'euros au 31 décembre 2017. Le TLTRO II s'accompagne d'un dispositif de réduction du taux d'intérêt de 0,4 % sur la durée de l'opération (4 ans) sous réserve d'améliorer suffisamment son activité de prêt à l'économie. Compte-tenu de la progression de nos encours éligibles au 31 décembre 2017, le groupe estime avoir une "assurance raisonnable" que l'objectif de progression sera atteint et a comptabilisé en conséquence les intérêts courus de la bonification sur la période écoulée.

note 5 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

note 5A ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

	31/12/2017			31/12/2016		
	Transaction	Juste valeur sur option	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Total
Titres	8 822	19 171	27 993	7 812	14 734	22 546
– Effets publics	865	0	865	865	1	866
– Obligations et autres titres à revenu fixe	6 989	1 715	8 704	6 280	1 774	8 055
Cotés	6 989	1 230	8 219	6 280	1 381	7 662
Non cotés	0	485	485	0	393	393
– Actions et autres titres à revenu variable	968	17 456	18 424	666	12 959	13 626
Cotés	968	14 703	15 672	666	10 867	11 533
Non cotés	0	2 752	2 752	0	2 092	2 092
Instruments dérivés de transaction	3 280	0	3 280	4 327	0	4 327
Autres actifs financiers		2	2		54	54
Total	12 102	19 173	31 275	12 139	14 788	26 927

**note 5B PASSIFS FINANCIERS
À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT**

	31/12/2017	31/12/2016
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	5 455	6 419
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	3 766	4 859
Total	9 221	11 279

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

	31/12/2017	31/12/2016
Vente à découvert de titres	2 111	1 840
– Obligations et autres titres à revenu fixe	917	864
– Actions et autres titres à revenu variable	1 194	975
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments dérivés de transaction	3 248	4 505
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	97	75
Total	5 455	6 419

Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

	31/12/2017			31/12/2016		
	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Écart	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Écart
Titres émis	0	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0
Dettes interbancaires	3 766	3 766	-0	4 789	4 789	-0
Dettes envers la clientèle	0	0	0	71	71	-0
Total	3 766	3 766	-0	4 859	4 860	-1

L'évaluation du risque de crédit propre n'est pas significative.

note 5C HIÉRARCHIE DE JUSTE VALEUR SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

31/12/2017	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Disponibles à la vente	87 721	2 797	2 396	92 914
– Effets publics et valeurs assimilées - DALV	13 379	2	0	13 380
– Obligations et autres titres à revenu fixe - DALV	64 093	1 496	720	66 309
– Actions et autres titres à revenu variable - DALV	9 310	1 289	260	10 858
– Participations et ATDLT - DALV	924	4	936	1 864
– Parts entreprises liées - DALV	16	6	480	502
Transaction / JVO	23 952	4 038	3 285	31 275
– Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	732	133	0	865
– Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
– Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	6 411	312	266	6 989
– Obligations et autres titres à revenu fixe - Juste valeur sur option	1 006	302	407	1 715
– Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	968	0	0	968
– Actions et autres titres à revenu variable - Juste valeur sur option	14 730	880	1 846	17 456
– Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	2	0	2
– Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	0	0	0	0
– Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	105	2 409	765	3 280
Instruments dérivés de couverture	0	3 374	44	3 418
Total	111 673	10 208	5 725	127 606

31/12/2017	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers				
Transaction / JVO	2 311	6 122	788	9 221
– Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	3 766	0	3 766
– Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	2 311	2 357	788	5 455
Instruments dérivés de couverture	0	3 324	21	3 344
Total	2 311	9 446	809	12 565

V

31/12/2016	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Disponibles à la vente	91 087	2 737	2 774	96 597
– Effets publics et valeurs assimilées - DALV	15 754	61	0	15 815
– Obligations et autres titres à revenu fixe - DALV	65 855	1 446	1 109	68 410
– Actions et autres titres à revenu variable - DALV	8 402	814	255	9 471
– Participations et ATDLT - DALV	1 061	410	996	2 466
– Parts entreprises liées - DALV	15	6	414	435
Transaction / JVO	18 852	5 199	2 875	26 927
– Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	750	115	0	865
– Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	1	0	0	1
– Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	5 231	779	270	6 280
– Obligations et autres titres à revenu fixe - Juste valeur sur option	1 122	350	302	1 774
– Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	666	0	0	666
– Actions et autres titres à revenu variable - Juste valeur sur option	10 607	796	1 557	12 959
– Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	54	0	54
– Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	476	3 106	745	4 327
Instruments dérivés de couverture	0	4 806	50	4 856
Total	109 939	12 742	5 698	128 380

31/12/2016	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers				
Transaction / JVO	2 388	8 060	830	11 279
– Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	4 789	0	4 789
– Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	0	71	0	71
– Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	2 388	3 200	830	6 419
Instruments dérivés de couverture	0	4 906	23	4 930
Total	2 388	12 966	854	16 208

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers, conformément à ce qui a été défini par la norme IFRS 13 :

- **niveau 1** : Utilisation du cours de bourse. Dans les activités de marché, concerne les titres de créance cotés par au moins quatre contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé.
- **niveau 2** : Utilisation de techniques de valorisation basées principalement à partir de données observables ; sont dans ce niveau, dans les activités de marché, les titres de créance cotés par deux ou trois contributeurs et les dérivés de gré à gré non présents dans le niveau 3.
- **niveau 3** : Utilisation de techniques de valorisation basées principalement à partir de données non observables. Y figurent les actions non cotées, et dans les activités de marché, les titres de créance cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables.

Les instruments du portefeuille de négociation classés en niveaux 2 ou 3 sont constitués en majorité des titres jugés peu liquides et des dérivés. L'ensemble de ces instruments comporte

des incertitudes de valorisation, lesquelles donnent lieu à des ajustements de valeur reflétant la prime de risque qu'un acteur de marché incorporerait lors de l'établissement du prix. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré. Les méthodes utilisées sont susceptibles d'évoluer. Ces dernières incluent le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Détail du niveau 3	Ouverture	Achats	Ventes	Gains et pertes en résultat	Autres mouvements	Clôture
Actions et autres titres à revenu variable - Juste valeur sur option	1 557	518	-307	182	-104	1 846

note 5D **COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS**

31/12/2017					Montants liés non compensés au bilan		Montant net
	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)	
Actifs financiers							
Dérivés	6 698	0	6 698	-1 819	0	-2 747	2 132
Pensions	17 662	0	17 662	0	-17 570	-69	24
Total	24 360	0	24 360	-1 819	-17 570	-2 816	2 156

31/12/2017					Montants liés non compensés au bilan		Montant net
	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collateral)	
Passifs financiers							
Dérivés	6 592	0	6 592	-1 860	0	-3 563	1 169
Pensions	29 344	0	29 344	0	-29 135	-208	1
Total	35 936	0	35 936	-1 860	-29 135	-3 771	1 170

31/12/2016					Montants liés non compensés au bilan		Montant net
	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)	
Actifs financiers							
Dérivés	9 183	0	9 183	-2 329	0	-5 075	1 778
Pensions	15 494	0	15 494	0	-14 669	-80	745
Total	24 677	0	24 677	-2 329	-14 669	-5 155	2 523

31/12/2016					Montants liés non compensés au bilan		Montant net
	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collateral)	
Passifs financiers							
Dérivés	9 434	0	9 434	-2 334	-2	-4 779	2 319
Pensions	32 143	0	32 143	0	-31 691	-266	186
Total	41 577	0	41 577	-2 334	-31 693	-5 045	2 505

Ces informations, requises par un amendement à IFRS 7 (applicable depuis le 1^{er} janvier 2013), ont pour but de permettre la comparabilité avec le traitement applicable selon les principes comptables généralement admis aux États-Unis (US GAAP), moins restrictifs que les normes IFRS.

Le Groupe ne pratique pas la compensation comptable, selon IAS 32, ce qui explique qu'aucun montant ne figure dans la deuxième colonne. La colonne "impact des conventions-cadre de compensation" correspond aux encours de transactions relevant de contrats exécutoires mais ne faisant pas l'objet d'une compensation comptable. Cela concerne notamment les opérations pour lesquels le droit à compenser s'exerce en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de la faillite d'une des parties aux contrats. Sont concernés les dérivés et les pensions, traités ou non via des chambres de compensation.

La colonne "instruments financiers reçus/donnés en garantie" comprend les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché.

La colonne "trésorerie reçue/versée (cash collateral)" inclut les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marché positives ou négatives des instruments financiers. Ils sont comptabilisés au bilan dans les comptes d'actifs ou passifs divers.

note 6 **COUVERTURE**

note 6A **INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE**

	31/12/2017		31/12/2016	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de flux de trésorerie (Cash flow Hedge)	0	0	0	0
Couverture de juste valeur (variation enregistrée en résultat)	3 418	3 344	4 856	4 930
Total	3 418	3 344	4 856	4 930

La couverture en juste valeur est la couverture d'une exposition au changement de la juste valeur d'un instrument financier attribuable à un risque particulier. Les variations de juste valeur de la couverture ainsi que des éléments couverts, pour la partie attribuable au risque couvert, sont comptabilisées en résultat.

Le montant de l'inefficacité, comptabilisé dans la partie "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat", est de -34 millions d'euros (note 27).

V

note 6B **ÉCART DE RÉÉVALUATION
DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX**

	Juste valeur 31/12/2017	Juste valeur 31/12/2016	Variation de juste valeur
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuille			
d'actifs financiers	429	604	-175
de passifs financiers	-270	-573	303

note 6C **ANALYSE DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS**

	31/12/2017			31/12/2016		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instruments dérivés de transaction						
Instrument de taux						
Swaps	73 924	1 999	1 841	81 652	2 766	2 745
Autres contrats fermes	244 581	7	7	111 153	5	1
Options et instruments conditionnels	23 480	97	179	21 466	73	197
Instrument de change						
Swaps	90 727	45	53	95 821	73	69
Autres contrats fermes	10 177	705	682	7 140	622	576
Options et instruments conditionnels	26 276	119	111	24 989	200	191
Autres que taux et change						
Swaps	12 995	132	162	12 733	76	129
Autres contrats fermes	5 526	42	75	1 157	14	63
Options et instruments conditionnels	4 489	134	138	11 784	499	531
Sous-total	492 177	3 280	3 248	367 895	4 327	4 505
Instruments dérivés de couverture						
Couverture de Fair Value Hedge						
Swaps	95 172	3 422	3 344	120 403	4 856	4 930
Autres contrats fermes	47 399	0	0	15 782	0	0
Options et instruments conditionnels	0	(4)	0	0	(0)	0
Couverture de Cash Flow Hedge						
Swaps	0	0	0	0	0	0
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
Sous-total	142 571	3 418	3 344	136 185	4 856	4 930
Total	634 748	6 698	6 592	504 080	9 183	9 434

La CVA (credit value adjustment) et la DVA (debt value adjustment) consistent à retenir le risque de crédit propre et s'élevaient respectivement au 31 décembre 2017 à -25 millions d'euros (-41 millions d'euros au 31 décembre 2016) pour la CVA et à 5 millions d'euros pour la DVA (3 millions d'euros au 31 décembre 2016). La FVA (funding value adjustment) qui correspond aux coûts ou bénéfices liés au financement de certains dérivés non couverts par un accord de compensation s'élève à -10 millions d'euros au 31 décembre 2017 (-14 millions d'euros au 31 décembre 2016). Les expositions nécessaires au calcul des ajustements CVA, DVA et FVA sont déterminées à l'aide de simulations de Monte Carlo. Le modèle de diffusion des taux d'intérêt retenu pour les économies matures est un modèle linéaire gaussien à deux facteurs. Ce modèle est utilisé pour les économies qui bénéficient d'un niveau suffisant d'information sur le marché au travers de prix de marché de dérivés optionnels. Pour les économies secondaires, le

modèle de diffusion des taux d'intérêt retenu est un modèle Hull and White à un facteur. Ce modèle est utilisé pour les économies pour lesquelles il n'existe pas d'information sur le marché. Le modèle de change est un modèle à un facteur spécifique de type log normal. Le modèle de crédit est un modèle à intensité. L'ensemble des opérations de dérivés OTC est pris en compte pour CVA, tandis que seuls les deals collatéralisés le sont pour DVA et seuls les deals non collatéralisés le sont pour FVA, le collatéral est rémunéré à un taux équivalent à celui utilisé pour la construction des courbes d'actualisation associées. Pour les CVA/DVA, le spread de crédit est un spread de marchés (CDS) pour les contreparties dont le CDS est coté et liquide ; pour les autres contreparties, le spread issu des probabilités de défaut historiques est recalé sur des niveaux de marché comme exigé par les régulateurs prudeniels et comptables. Le spread utilisé pour le calcul de la FVA est déduit des cotations sur le marché

secondaire des émissions BFCM. Un périmètre (Equity, produits de taux et crédit non vanille...) dont le poids se situe entre 10 et 15 % n'est pas pris en compte dans le calcul, un coefficient d'extrapolation calibré tous les mois permet de mesurer une provision complémentaire sur ces opérations.

note 7 ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

note 7A ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

	31/12/2017	31/12/2016
Effets publics	13 284	15 703
Obligations et autres titres à revenu fixe	66 221	68 289
– Cotés	65 556	67 676
– Non cotés	664	613
Actions et autres titres à revenu variable	10 858	9 471
– Cotés	9 797	9 257
– Non cotés	1 061	214
Titres immobilisés	2 350	2 880
– Titres de participations	1 489	2 205
– Autres titres détenus à long terme	375	261
– Parts dans les entreprises liées	486	414
Créances rattachées	201	254
Total	92 913	96 597
dont plus/moins valeurs latentes sur obligations et autres titres à revenus fixe et sur effets publics comptabilisées directement en capitaux propres	843	703
dont plus/moins valeurs latentes sur actions et autres titres à revenu variable et sur titres immobilisés comptabilisées directement en capitaux propres	862	849
dont dépréciations des obligations et autres titres à revenu fixe	-31	-37
dont dépréciations des actions et autres titres à revenu variable et des titres immobilisés	-1 311	-1 314

note 7B LISTE DES PRINCIPALES PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉES

		% détenu	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
Crédit logement	Non coté	< 10 %	1 857	10 601	218	108
CRH (Caisse de refinancement de l'habitat)	Non coté	< 40 %	563	39 626	2	0
Foncière des Régions	Coté	< 10 %	8 468	19 500	815	1 119

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2016.

note 7C EXPOSITION AU RISQUE SOUVERAIN

Pays bénéficiant d'un plan de soutien

Expositions nettes ¹	31/12/2017		31/12/2016	
	Portugal	Irlande	Portugal	Irlande
Actifs à la juste valeur par résultat	8		31	
Actifs disponibles à la vente	52	130	68	161
Actifs détenus jusqu'à l'échéance				
Total	60	130	99	161

1. Les montants des expositions nettes s'entendent après prise en compte de la participation aux bénéfices des assurés pour la partie assurance.

Durée résiduelle contractuelle	31/12/2017		31/12/2016	
	Portugal	Irlande	Portugal	Irlande
< 1 an	50		14	30
1 à 3 ans		93	50	89
3 à 5 ans	2	30		5
5 à 10 ans	5	7	22	37
Sup à 10 ans	3		13	
Total	60	130	99	161

Autres expositions souveraines du portefeuille bancaire

Expositions nettes	31/12/2017		31/12/2016	
	Espagne	Italie	Espagne	Italie
Actifs à la juste valeur par résultat	42	98	35	353
Actifs disponibles à la vente	282	647	427	1 028
Actifs détenus jusqu'à l'échéance				
Total	324	745	462	1 381

Activités de marchés en valeur de marché, autres métiers en valeur nominale. Les encours sont présentés nets de CDS.

Durée résiduelle contractuelle	31/12/2017		31/12/2016	
	Espagne	Italie	Espagne	Italie
<1 an	169	565	419	810
1 à 3 ans	26	82	8	384
3 à 5 ans	36	33	6	49
5 à 10 ans	58	54		129
Sup à 10 ans	35	11	29	9
Total	324	745	462	1 381

V

note 8 CLIENTÈLE

note 8A PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

	31/12/2017	31/12/2016
Créances saines	207 600	196 645
Créances commerciales	14 749	13 001
Autres concours à la clientèle	192 155	182 919
– crédits à l'habitat	76 202	72 834
– autres concours et créances diverses dont pensions	115 953	110 085
Créances rattachées	388	384
Titres non cotés sur un marché actif	309	340
Créances d'assurance et réassurance	293	257
Créances dépréciées sur base individuelle	9 155	10 751
Créances brutes	217 049	207 652
Dépréciations individuelles	-5 302	-6 725
Dépréciation collectives	-417	-403
Sous-total I	211 329	200 524
Location financement (investissement net)	13 555	13 037
Mobilier	9 045	8 540
Immobilier	4 082	4 030
Créances dépréciées sur base individuelle	429	467
Dépréciations	-202	-232
Sous-total II	13 353	12 805
Total	224 682	213 329
dont prêts participatifs	5	8
dont prêts subordonnés	14	15

Opérations de location financement avec la clientèle

	31/12/2016	Acquisition	Cession	Autres	31/12/2017
Valeur brute comptable	13 037	1 609	-1 080	-11	13 555
Dépréciations des loyers non recouvrables	-232	-88	118	-0	-202
Valeur nette comptable	12 805	1 521	-962	-11	13 353

Ventilation par durée des loyers futurs minimaux à recevoir au titre de la location financement

	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans	Total
Loyers futurs minimaux à recevoir	3 036	6 012	2 296	11 344
Valeurs actualisées des loyers futurs	2 929	5 864	2 248	11 041
Produits financiers non acquis	107	148	48	303

note 8B DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

	31/12/2017	31/12/2016
Comptes d'épargne à régime spécial	52 397	51 216
– à vue	38 184	37 960
– à terme	14 213	13 256
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	1	1
Sous-total	52 398	51 217
Comptes à vue	91 818	82 180
Comptes et emprunts à terme	37 531	42 894
Pensions	2 017	1 575
Dettes rattachées	144	300
Dettes d'assurance et de réassurance	106	90
Sous-total	131 616	127 039
Total	184 014	178 256

note 9 ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

	31/12/2017	31/12/2016
Titres	9 403	10 112
– Effets publics	10	0
– Obligations et autres titres à revenu fixe	9 393	10 112
Cotés	7 371	7 414
Non cotés	2 022	2 698
Conversion	0	0
Créances rattachées	1	1
Total brut	9 404	10 112
dont actifs dépréciés	33	20
Dépréciations	-24	-11
Total net	9 379	10 101

note 10 VARIATION DES DÉPRÉCIATIONS

	31/12/2016	Dotation	Reprise	Autres ¹	31/12/2017
Prêts et créances sur la clientèle	-7 360	-1 592	1 705	1 325	-5 921
Titres en AFS "disponibles à la vente"	-1 351	-127	141	-4	-1 342
Titres en HTM "détenus jusqu'à l'échéance"	-11	-12	0	-2	-24
Total	-8 722	-1 731	1 846	1 319	-7 287

1. Les créances clientèle de Targobank AG de plus de 5 ans et provisionnées à 100 % ont été annulées pour un montant de 1 299 millions d'euros en 2017 du fait de perspectives de recouvrement quasi inexistantes.

Au 31/12/2017, les provisions sur les prêts et les créances à la clientèle s'élèvent à 5 921 millions d'euros (contre 7 360 millions d'euros à fin 2016) dont 417 millions d'euros de provisions collectives.

S'agissant des provisions individuelles, elles se concentrent essentiellement sur les comptes ordinaires débiteurs à hauteur de 601 millions d'euros (contre 632 millions d'euros fin 2016) ainsi que les provisions sur les créances commerciales et autres concours (dont crédits à l'habitat) à hauteur de 4 701 millions d'euros (contre 6 093 millions d'euros à fin 2016).

note 11 INSTRUMENTS FINANCIERS – RECLASSEMENTS

En application des nouveaux textes comptables et dans le cas rare de contexte de marché totalement disloqué, le groupe a transféré au 1^{er} juillet 2008, 18,8 milliards d'euros d'encours du portefeuille de trading vers le portefeuille AFS (16,1 milliards d'euros) et vers le portefeuille de Loans & Receivables (2,7 milliards d'euros) ; et 5,5 milliards du portefeuille AFS vers le portefeuille Loans & Receivables. Aucun nouveau transfert n'a été effectué depuis cette date.

	31/12/2017		31/12/2016	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Portefeuille de Loans & Receivables	378	417	626	658
Portefeuille AFS	1 297	1 297	2 236	2 236

	31/12/2017	31/12/2016
Profits/(pertes) qui auraient été comptabilisés en résultat à la JV si les actifs n'avaient pas été reclassés	-246	92
Gains/(pertes) latents qui auraient été constatés en capitaux propres si les actifs n'avaient pas été reclassés	48	-146
Profits/(pertes) passés en résultat (PNB et coût du risque) liés aux actifs reclassés	213	62

note 12 NOTE SUR LES ENCOURS DE TITRISATION

Conformément à la demande du superviseur bancaire et du régulateur des marchés, il est présenté ci-après les expositions sensibles basées sur les recommandations du FSB.

Les portefeuilles de trading et AFS ont été valorisés en prix de marché à partir de données externes venant des marchés organisés, des principaux brokers ou, lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché.

Synthèse	31/12/2017	31/12/2016
	Valeur comptable	Valeur comptable
RMBS	3 002	2 797
CMBS	49	51
CLO	1 897	2 075
Autres ABS	2 042	1 640
Sous-total	6 990	6 564
Lignes de liquidité des programmes ABCP	185	185
Total	7 175	6 754

Sauf mention contraire, les titres ne sont pas couverts par des CDS.

V

Expositions au 31/12/2017	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Trading	1 503	5	17	141	1 666
AFS	1 131	44	1 720	1 676	4 571
Loans	368		160	225	753
Total	3 002	49	1 897	2 042	6 990
France	68		251	599	919
Espagne	91		26	25	143
Royaume Uni	194		149	225	568
Europe hors France, Espagne, Royaume Uni	316	49	308	1 113	1 786
USA	2 214		417	43	2 674
Autres	119		745	36	900
Total	3 002	49	1 897	2 042	6 990
US Agencies	1 834		-	-	1 834
AAA	641		1 778	1 285	3 705
AA	168		84	526	777
A	52		20	25	96
BBB	6	49	4	206	265
BB	16				16
Inférieur ou égal à B	286				286
Non noté	-		11		11
Total	3 002	49	1 897	2 042	6 990
Origination 2005 et avant	107	49			156
Origination 2006-2008	423		8	31	462
Origination 2009-2011	70				70
Origination 2012-2015	2 402		1 889	2 011	6 301
Total	3 002	49	1 897	2 042	6 990

Expositions au 31/12/2016	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Trading	762		113	47	921
AFS	1 500	51	1 814	1 367	4 733
Loans	535		148	226	910
Total	2 797	51	2 075	1 640	6 564
France	130		58	413	600
Espagne	72			116	188
Royaume Uni	295		85	162	541
Europe hors France, Espagne, Royaume Uni	449	51	436	950	1 887
USA	1 850		894	0	2 744
Autres	1		602		603
Total	2 797	51	2 075	1 640	6 564
US Agencies	1 451		-	-	1 451
AAA	686		1 990	972	3 649
AA	157		48	425	630
A	62		22	13	96
BBB	31	51	4	230	316
BB	31				31
Inférieur ou égal à B	380			0	380
Non noté	-		11		11
Total	2 797	51	2 075	1 640	6 564
Origination 2005 et avant	150	51	-	-	201
Origination 2006-2008	650	-	46	32	727
Origination 2009-2011	136	-	-	-	136
Origination 2012-2014	1 862	-	2 030	1 608	5 500
Total	2 797	51	2 075	1 640	6 564

note 13 IMPÔTS**note 13A IMPÔTS COURANTS**

	31/12/2017	31/12/2016
Actif (par résultat)	1 164	797
Passif (par résultat)	530	456

note 13B IMPÔTS DIFFÉRÉS

	31/12/2017	31/12/2016
Actif (par résultat)	746	770
Actif (par capitaux propres)	165	178
Passif (par résultat)	608	556
Passif (par capitaux propres)	572	608

Répartition des impôts différés par grandes catégories

	31/12/2017		31/12/2016	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Différences temporaires sur :				
– PV/MV différées sur titres disponibles à la vente	165	572	178	608
– dépréciations	415		452	
– réserve latente de location financement		237		250
– réévaluation des instruments financiers	183	202	469	436
– charges à payer et produits à recevoir	124	47	140	61
– déficits fiscaux	4		6	
– activité d'assurance	15	138	20	199
– autres décalages temporaires	60	38	55	-19
Compensation	-54	-54	-372	-372
Total des actifs et passifs d'impôts différés	911	1 180	947	1 163

Les impôts différés sont calculés selon le principe du report variable.

Pour les entités françaises, les impôts différés sont calculés en appliquant le taux d'imposition qui sera en vigueur lors du retournement de la différence temporaire. Ce calcul tient compte de la loi de Finances 2018, adoptée le 21 décembre 2017, prévoyant une réduction progressive du taux d'imposition en France. Le taux normal de l'impôt sur les sociétés de 34,43 % sera ramené à 25,82 % d'ici 2022.

note 14 COMPTES DE RÉGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS**note 14A COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS**

	31/12/2017	31/12/2016
Comptes de régularisation actif		
Valeurs reçues à l'encaissement	177	115
Comptes d'ajustement sur devises	51	967
Produits à recevoir	578	469
Comptes de régularisation divers	1 605	1 519
Sous-total	2 412	3 070
Autres actifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	85	120
Dépôts de garantie versés	5 529	6 091
Débiteurs divers	3 747	3 924
Stocks et assimilés	9	13
Autres emplois divers	32	15
Sous-total	9 402	10 164
Autres actifs d'assurance		
Provisions techniques - part des réassureurs	310	319
Autres	109	113
Sous-total	419	432
Total	12 233	13 666

note 14B COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

	31/12/2017	31/12/2016
Comptes de régularisation passif		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	290	265
Comptes d'ajustement sur devises	54	15
Charges à payer	848	830
Produits constatés d'avance	661	657
Comptes de régularisation divers	1 822	1 940
Sous-total	3 675	3 707
Autres passifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	594	270
Versements restant à effectuer sur titres	79	231
Créditeurs divers	4 972	5 588
Sous-total	5 645	6 088
Autres passifs d'assurance		
Dépôts et cautionnements reçus	201	200
Autres	0	0
Sous-total	201	200
Total	9 522	9 995

V

note 15 PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES
MISES EN ÉQUIVALENCE

Quote-part dans le résultat net des entreprises MEE

	31/12/2017						
		Pays	QP détenue	Valeur de MEE	QP de résultat	Dividendes reçus	JV de la participation
Entités sous influence notable							
ACM Nord IARD	Non Coté	France	49,00 %	39	8	8	NC ¹
ASTREE Assurances	Coté	Tunisie	30,00 %	14	2	1	23
Banco Popular Español	Non Coté	Espagne	0,00 %	-0	-246	0	0
Banque de Tunisie	Coté	Tunisie	34,00 %	165	15	7	166
Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE)	Coté	Maroc	26,21 %	871	-130	18	897
CMCP - Crédit Mutuel Cartes de Paiement	Non Coté	France	0,00 %	0	0	0	NC ¹
Euro-Information	Non Coté	France	26,36 %	340	26	1	NC ¹
Euro Protection Surveillance	Non Coté	France	25,00 %	29	7	0	NC ¹
Lyf SA (ex Ivory)	Non Coté	France	43,50 %	8	-0		NC ¹
NELB (North Europe Life Belgium)	Non Coté	Belgique	49,00 %	104	1	2	NC ¹
Royale Marocaine d'Assurance (ex RMA Watanya)	Non Coté	Maroc	22,02 %	114	20	11	NC ¹
SCI La Tréflière	Non Coté	France	46,09 %	10	0	0	NC ¹
Autres participations	Non Coté			2	0	0	NC ¹
Total I				1 696	-296	49	
Coentreprises							
Bancas	Non Coté	France	50,00 %	1	-0	0	NC ¹
Banque du groupe Casino	Non Coté	France	50,00 %	48	-4	0	NC ¹
Total II				48	-4	0	
Total I + II				1 745	-301	49	

1. NC : Non Communiqué.

31/12/2016							
		Pays	QP détenue	Valeur de MEE	QP de résultat	Dividendes reçus	JV de la participation
Entités sous influence notable							
ACM Nord IARD	Non Coté	France	49,00 %	39	7	9	NC ¹
ASTREE Assurances	Coté	Tunisie	30,00 %	18	2	1	18
Banco Popular Español	Coté	Espagne	3,95 %	245	-262	4	152
Banque de Tunisie	Coté	Tunisie	34,00 %	173	14	6	198
Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE)	Coté	Maroc	26,21 %	1 039	52	19	984
CMCP - Crédit Mutuel Cartes de Paiement	Non Coté	France	45,05 %	1	-0	0	NC ¹
Euro-Information	Non Coté	France	26,36 %	308	24	1	NC ¹
Euro Protection Surveillance	Non Coté	France	25,00 %	22	6	0	NC ¹
NELB (North Europe Life Belgium)	Non Coté	Belgique	49,00 %	21	3	0	NC ¹
Royale Marocaine d'Assurance (ex RMA Watanya)	Non Coté	Maroc	22,02 %	102	33	10	NC ¹
SCI La Tréflière	Non Coté	France	46,09 %	10	0	0	NC ¹
Autres participations	Non Coté			2	1	0	NC ¹
Total I				1 981	-120	49	
Coentreprises							
Bancas	Non Coté	France	50,00 %	1	-0	0	NC ¹
Banque du groupe Casino	Non Coté	France	50,00 %	47	-2	0	NC ¹
Total II				48	-2	0	
Total I + II				2 028	-122	49	

1. NC : Non Communiqué.

Banco Popular Español (BPE)

Pour rappel, au 31 décembre 2016 l'investissement dans BPE était consolidé par mise en équivalence compte tenu des liens d'influence notable entre le groupe et BPE : représentation du groupe au Conseil d'administration de BPE, existence d'une entreprise bancaire commune aux deux groupes et de multiples accords commerciaux croisés sur les marchés franco-espagnols des entreprises et des particuliers.

Suite à d'importantes contraintes de liquidité, la Banque Centrale Européenne a décidé le 6 juin 2017 que Banco Popular était susceptible de faire faillite et en a informé le Comité de Résolution Unique en conséquence.

Le Comité de Résolution Unique et l'autorité de résolution Espagnole (FROB) ont décidé que la vente de Banco Popular à Banco Santander était dans l'intérêt public en protégeant tous ses déposants et en assurant ainsi sa stabilité financière.

Le plan de résolution est entré en vigueur le 7 juin 2017 et le Comité de Résolution Unique a transféré l'ensemble des actions et instruments de capital de Banco Popular à Banco Santander pour un montant de 1 euro.

Le Groupe BFCM possédant 3,95 % des actions Banco Popular a constaté en résultat net des entreprises mises en équivalence une moins-value de cession nette des dépréciations déjà comptabilisées de 232 millions d'euros dans ses comptes consolidés au 30 juin 2017.

Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE)

L'investissement dans BMCE a fait l'objet d'un test de dépréciation au 31 décembre 2017 et a conduit à un impairment de 175 millions d'euros.

Données financières publiées par les principales entreprises MEE

	31/12/2017					
	Total bilan	PNB ou CA	RBE	Résultat net	Réserves OCI	Capitaux propres
Entités sous influence notable						
ACM Nord	215	159	26	17	2	74
ASTREE Assurance ²	441	146	23	14	39	155
Banque de Tunisie ^{1,2}	4 718	236	129	101	NC ⁴	730
Banque Marocaine du Commerce Extérieur ^{1,3}	305 923	12 990	5 615	2 835	-6	23 583
Euro Information ¹	1 181	1 163	137	89	0	1 011
Euro Protection Surveillance ¹	169	150	36	23	0	123
Lyf SA (ex Fivory)	18	-0	-1	-1	0	18
RMA Watanya ^{1,3}	342 166	17 756	4 551	905	4 997	5 529
Coentreprises						
Banque Casino	978	118	53	6	0	97

1. Montants 2016.
2. En millions Dinar Tunisien.
3. En millions Dirham Marocain.
4. NC : Non Communiqué.

	31/12/2016					
	Total bilan	PNB ou CA	RBE	Résultat net	Réserves OCI	Capitaux propres
Entités sous influence notable						
ACM Nord	198	154	25	17	2	74
ASTREE Assurance ²	424	131	20	14	50	160
Banco Popular Español	147 926	2 826	798	-3 485	-289	11 088
Banque de Tunisie ^{1,2}	4 366	213	104	90	NC ⁴	673
Banque Marocaine du Commerce Extérieur ^{1,3}	279 422	11 817	4 884	2 655	73	22 110
Euro Information ¹	1 097	1 030	119	74	0	923
Euro Protection Surveillance ¹	142	142	31	21	0	100
RMA Watanya ^{1,3}	314 114	5 047	3 622	466	3 424	4 627
Coentreprises						
Banque Casino	866	106	50	5	0	81

1. Montants 2015.
2. En millions Dinar Tunisien.
3. En millions Dirham Marocain.
4. NC : Non Communiqué.

note 16 **IMMEUBLES DE PLACEMENT**

	31/12/2016	Augmentation	Diminution	Autres variations	31/12/2017
Coût historique	2 228	851	0	-122	2 957
Amortissement et dépréciation	-325	-34	3	27	-329
Montant net	1 903	818	3	-95	2 628

La juste valeur des immeubles comptabilisés au coût amorti est de 3 353 millions d'euros au 31 décembre 2017.

note 17 **IMMOBILISATIONS
CORPORELLES ET INCORPORELLES**

note 17A **IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	31/12/2016	Augmentation	Diminution	Autres variations	31/12/2017
Coût historique					
Terrains d'exploitation	438	4	-1	29	471
Constructions d'exploitation	2 988	90	-106	81	3 054
Autres immobilisations corporelles	1 217	89	-146	-12	1 148
Total	4 643	184	-253	98	4 672
Amortissement et dépréciation					
Terrains d'exploitation	-5	-2	0	-0	-7
Constructions d'exploitation	-1 874	-110	92	-26	-1 918
Autres immobilisations corporelles	-918	-51	83	-6	-892
Total	-2 797	-163	175	-32	-2 817
Montant net	1 846	21	-78	67	1 855

note 17B **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

	31/12/2016	Augmentation	Diminution	Autres variations	31/12/2017
Coût historique					
Immobilisations générées en interne	16	0	-16	0	0
Immobilisations acquises	1 428	38	-47	-11	1 408
– Logiciels	497	29	-17	-12	497
– Autres	931	9	-30	1	911
Total	1 444	38	-63	-11	1 408
Amortissement et dépréciation					
Immobilisations générées en interne					
Immobilisations acquises	-878	-60	48	14	-876
– Logiciels	-481	-18	33	12	-454
– Autres	-396	-42	15	2	-421
Total	-878	-60	48	14	-876
Montant net	566	-22	-15	3	532

note 18 **ÉCART D'ACQUISITION**

	31/12/2016	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Autres variations	31/12/2017
Écart d'acquisition brut	4 563	0	0		-24	4 539
Dépréciations	-475	0		-15	0	-490
Écart d'acquisition net	4 088	0	0	-15	-24	4 049

V

Filiales	Valeur de l'EA au 31/12/2016	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Autres variations	Valeur de l'EA au 31/12/2017
Targobank Allemagne	2 781					2 781
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	506					506
Cofidis Participations	457					457
Factofrance SA	80				-12	68
Heller Gmbh et Targo Leasing GmbH	75				-12	63
Amgen Seguros Generales Compañía de Seguros y Reaseguros SA	53					53
CM-CIC Investissement SCR	21					21
CIC Iberbanco	15			-15		0
Banque de Luxembourg	13					13
Cofidis Italie	9					9
Banque Transatlantique	6					6
Transatlantique Gestion	5					5
Autres	66					66
Total	4 088	0	0	-15	-24	4 049

Les unités génératrices de trésorerie auxquelles les écarts d'acquisition sont affectés font l'objet de tests annuels qui visent à s'assurer de leur valeur recouvrable. Une perte de valeur est constatée par dépréciation de l'écart d'acquisition lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

La valeur recouvrable est déterminée selon deux types de méthodes :

- La juste valeur nette des coûts de vente, qui est basée sur l'observation des multiples de valorisation sur des transactions comparables ou des paramètres de marché retenus par les analystes sur des entités aux activités similaires ;
- La valeur d'utilité, qui repose sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus.

Pour la détermination de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie reposent sur les plans d'affaire déterminés par la Direction sur

une durée maximum de cinq ans, puis sur la projection d'un flux à l'infini en fonction d'un taux de croissance à long terme. Ce dernier est fixé à 2 % pour l'ensemble de l'Europe, ce qui est une hypothèse mesurée comparativement au taux d'inflation observé sur très longue période.

Le taux d'actualisation des flux de trésorerie correspond au coût du capital, lequel est déterminé à partir d'un taux sans risque à long terme auquel s'ajoute une prime de risque. La prime de risque est déterminée par observation de la sensibilité du cours par rapport au marché dans le cas d'un actif coté, ou par estimation d'analyste sur les actifs non cotés.

Les principaux facteurs de sensibilité du test de valeur recouvrable reposant sur la valeur d'utilité sont le taux d'actualisation et les niveaux anticipés des flux futurs. Lorsque la valeur d'utilité a été mise en œuvre comme test de dépréciation, les paramètres et leur sensibilité ont été les suivants :

	Targobank Allemagne Banque de réseau	Cofidis Crédit à la consommation
Coût du capital	9,00 %	9,00 %
Effet de la variation de 50 points de base à la hausse du coût du capital	-304	-213
Effet de la baisse de 1 % des flux futurs	-46	-32

note 19 DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

	31/12/2017	31/12/2016
Bons de caisse	113	211
TMI & TCN	55 395	61 262
Emprunts obligataires	56 164	49 406
Dettes rattachées	780	1 424
Total	112 453	112 304

note 20 PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE

	31/12/2017	31/12/2016
Vie	71 701	70 569
Non vie	3 389	3 138
Unités de compte	8 903	7 545
Autres	297	294
Total	84 289	81 547
Dont participation aux bénéfices différée passive	10 748	9 956
Participation aux bénéfices différée active	0	0
Part des réassureurs dans les provisions techniques	310	319
Total - Provisions techniques nettes	83 979	81 228

note 21 PROVISIONS

	31/12/2016	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	31/12/2017
Provisions pour risques	305	344	-34	-68	-4	544
Sur engagements par signature	119	44	0	-40	-1	122
Sur engagements de financement et de garantie	1	0	0		0	0
Provision pour impôt	38	7		-10	0	34
Provisions pour litiges	86	52	-32	-15	30	121
Provision pour risques sur créances diverses	61	241	-1	-2	-33	267
Autres provisions	986	380	-146	-173	-35	992
Provision pour épargne logement	55	2	0	-2	0	55
Provisions pour éventualités diverses	515	265	-128	-143	90	579
Autres provisions ¹	416	113	-18	-28	-125	358
Provisions pour engagements de retraite	944	69	-28	-18	-67	901
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite						
Indemnités de fin de carrière ²	701	37	-18	-14	-33	673
Compléments de retraite	159	8	-8	-3	-9	147
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	53	18	-1	-0	1	70
Sous-total comptabilisé	913	63	-27	-18	-41	890
Retraites complémentaires à prestations définies assurées par les caisses de retraite du groupe						
Provision de l'insuffisance de réserve des caisses de retraite ³	31	6	-0	0	-26	11
Juste valeur des actifs						
Sous-total comptabilisé	31	6	-0	0	-26	11
Total	2 235	794	-207	-259	-106	2 436

Hypothèses retenues	2017	2016
Taux d'actualisation ⁴	1,3 %	1,2 %
Augmentation annuelle des salaires ⁵	Minimum 1 %	Minimum 0,5 %

1. Les autres provisions comprennent notamment des provisions sur des GIE à hauteur de 314 millions d'euros.

2. Les autres variations résultent de l'évolution du taux d'actualisation, estimé à partir de l'indice IBOXX, retenu à 1,30 % au 31 décembre 2017 contre 1,20 % au 31 décembre 2016.

3. Les provisions concernant les insuffisances des caisses de retraite sont relatives aux entités situées à l'étranger.

4. Le taux d'actualisation retenu est le taux de rendement des obligations long terme émises par des entreprises de premier rang, estimé à partir de l'indice IBOXX.

5. L'augmentation annuelle des salaires est l'estimation de l'inflation future cumulée à la hausse des salaires et est également fonction de l'âge du salarié.

V

Évolution de la provision relative aux indemnités de fin de carrière

	Engagements	Contrat d'assurance hors groupe et actifs gérés en externe	Provisions
31/12/2015	962	392	571
Effet de l'actualisation	20	0	20
Produits financiers	0	8	-8
Coût des services rendus	37	0	37
Autres dont coût des services passés	-2		-2
Écart actuariel lié aux changements d'hypothèses			
– Démographiques	-1	0	-1
– Financières	121	5	115
Paiement aux bénéficiaires	-34	-1	-33
Cotisations au régime	0	4	-4
Transfert Mobilité	2	0	2
Autres	3	-0	3
31/12/2016	1 109	408	701
Effet de l'actualisation	13	0	13
Produits financiers	0	5	-5
Coût des services rendus	43	0	43
Autres dont coût des services passés	-1	0	-1
Écart actuariel lié aux changements d'hypothèses			
– Démographiques	0	0	0
– Financières	-21	18	-39
Paiement aux bénéficiaires	-32	0	-32
Cotisations au régime	-2	13	-14
Transfert Mobilité	0	0	0
Autres	6	0	6
31/12/2017	1 116	443	673

Une variation de plus/moins 50 points de base du taux d'actualisation conduirait respectivement à une baisse de 90 millions d'euros / une augmentation de l'engagement de 92 millions d'euros. La durée des engagements (hors entités étrangères) est de 17 ans.

Variation de la juste valeur des actifs du régime

	Juste valeur des actifs du régime
JV des actifs 31/12/2015	587 863
Effet de l'actualisation	2 354
Écart actuariel	12 540
Rendement des actifs du régime	10 051
Cotisations des participants au régime	3 855
Cotisations de l'employeur	17 274
Paiement aux bénéficiaires	-17 029
Effet des variations de change	0
Autres	-47
JV des actifs 31/12/2016	616 860
Effet de l'actualisation	2 503
Écart actuariel	-8 185
Rendement des actifs du régime	31 104
Cotisations des participants au régime	12 560
Cotisations de l'employeur	7 422
Paiement aux bénéficiaires	-26 503
Effet des variations de change	0
Autres	-5
JV des actifs 31/12/2017	635 755

Détail de la juste valeur des actifs du régime du Groupe Crédit Mutuel CM11

	31/12/2017			
	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif	62 %	22 %	0 %	15 %
Actifs non cotés sur un marché actif	0 %	0 %	1 %	0 %
Total	62 %	22 %	1 %	15 %

	31/12/2016			
	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif	76 %	21 %	0 %	2 %
Actifs non cotés sur un marché actif	0 %	0 %	1 %	0 %
Total	76 %	21 %	1 %	2 %

Provisions pour risques sur engagements au titre de l'épargne-logement

Encours des plans d'épargne logement

	31/12/2017	31/12/2016
Ancienneté inférieure à 10 ans	5 824	7 060
Ancienneté supérieure à 10 ans	4 472	2 515
Total	10 296	9 575
Encours de comptes d'épargne logement	631	596
Total des comptes et plans d'épargne logement	10 927	10 172

Prêts d'épargne-logement

	31/12/2017	31/12/2016
Encours de prêts d'épargne-logement source de provisions pour risques inscrits à l'actif du bilan	37	55

Provisions d'épargne logement

	31/12/2016	Dotations ou reprises nettes	Autres variations	31/12/2017
Sur comptes d'épargne-logement	4			4
Sur plans d'épargne-logement	49	1		50
Sur prêts d'épargne-logement	1	0		1
Total	54	1		55

Analyse par ancienneté des provisions sur les plans d'épargne logement

	31/12/2016	Dotations ou reprises nettes	Autres variations	31/12/2017
Ancienneté inférieure à 10 ans	43	7		50
Ancienneté supérieure à 10 ans	5	(5)		0
Total	48	2		50

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle de personnes physiques. Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation).
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché.

Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

L'évolution de la provision est liée à l'évolution des taux constatée sur les marchés et à l'augmentation des encours sur les PEL.

note 22 DETTES SUBORDONNÉES

	31/12/2017	31/12/2016
Dettes subordonnées	6 613	5 611
Emprunts participatifs	23	24
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1 661	1 661
Autres dettes	0	0
Dettes rattachées	79	64
Total	8 375	7 360

Principales dettes subordonnées

En millions d'euros	Type	Date émission	Montant émission	Montant fin exercice ¹	Taux	Echéance
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	06/12/2011	1000 M€	1000 M€	5,30	06/12/2018
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	22/10/2010	1000 M€	911 M€	4,00	22/10/2020
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	21/05/2014	1000 M€	1000 M€	3,00	21/05/2024
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	11/09/2015	1000 M€	1000 M€	3,00	11/09/2025
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	24/03/2016	1000 M€	1000 M€	2,48	24/03/2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	04/11/2016	700 M€	700 M€	1,88	4/11/2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	31/03/2017	500 M€	500 M€	2,63	31/03/2027
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	15/11/2017	500 M€	500 M€	1,625	15/11/2027
CIC	Participatif	28/05/1985	137 M€	10 M€	²	³
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Emprunt	28/12/2005	500 M€	500 M€	⁴	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	15/12/2004	750 M€	737 M€	⁵	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	25/02/2005	250 M€	250 M€	⁶	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	17/10/2008	147 M€	147 M€	⁷	indéterminé

1. Montants nets d'intra-groupe.

2. Minimum 85 % (TAM+TMO)/2 Maximum 130 % (TAM+TMO)/2.

3. Non amortissable, mais remboursable au gré de l'emprunteur à compter du 28/05/1997 à 130 % du nominal revalorisé de 1,5 % par an pour les années ultérieures.

4. Taux Euribor 1 an + 0,3 point de base.

5. CMS 10 ans ISDA + 10 points de base.

6. CMS 10 ans ISDA + 10 points de base.

7. Taux Euribor 3 mois + 665 points de base.

V

note 23 CAPITAUX PROPRES

note 23A CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE
(HORS GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS)

	31/12/2017	31/12/2016
Capital et réserves liées au capital	6 197	6 197
– Capital	1 689	1 689
– Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion	4 509	4 509
Réserves consolidées	15 393	14 006
– Réserve légale	0	0
– Réserves statutaires et contractuelles	0	0
– Réserves réglementées	9	8
– Réserves de conversion	0	0
– Autres réserves (dont effets liés à la première application)	15 384	13 997
– Report à nouveau	0	1
Résultat de l'exercice	1 549	1 655
Total	23 139	21 857

note 23B GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS

	31/12/2017	31/12/2016
Gains ou pertes latents ou différés¹ liés aux :		
Actifs disponibles à la vente		
– Actions	841	799
– Obligations	755	687
– Dérivés de couverture (CFH)	6	-19
– Écarts actuariels	-221	-264
– Écarts de conversion	-14	95
– Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	15	17
Total	1 382	1 315
dont part du groupe	1 053	968
dont part des intérêts minoritaires	329	347

1. Soldes net d'IS.

note 23D IMPÔT RELATIF À CHAQUE COMPOSANTE
DE GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISÉS
EN CAPITAUX PROPRES

	Variations 2017			Variations 2016		
	Valeur brute	Impôt	Valeur nette	Valeur brute	Impôt	Valeur nette
Écarts de conversion	-109		-109	-63		-63
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	168	-58	110	-165	57	-108
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	38	-13	25	2	-1	1
Réévaluation des immobilisations	0		0	0		0
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	65	-23	43	-155	53	-102
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-1		-1	3		3
Total des variations des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres	161	-93	67	-379	110	-270

note 23C RECYCLAGE DE GAINS ET PERTES
DIRECTEMENT COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES

	Variations 2017	Variations 2016
Écarts de conversion		
– Reclassement vers le résultat	0	-66
– Autres mouvements	-109	3
Sous-total - Écarts de conversion	-109	-63
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		
– Reclassement vers le résultat	-87	-213
– Autres mouvements	197	104
Sous-total - Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	110	-108
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
– Reclassement vers le résultat	0	0
– Autres mouvements	25	1
Sous-total - Réévaluation des instruments dérivés de couverture	25	1
– Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-1	3
Sous-total - Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-1	3
Total - Gains et pertes recyclables	24	-168
– Réévaluation des immobilisations	0	0
– Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	43	-102
Total - Gains et pertes non recyclables	43	-102
Total des variations des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres	67	-270

note 24 **ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS**

Engagements donnés

	31/12/2017	31/12/2016
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	1 217	1 316
Engagements en faveur de la clientèle	44 727	43 180
Engagements de garantie		
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	3 264	2 560
Engagements d'ordre de la clientèle	15 999	15 191
Engagements sur titres		
Titres acquis avec faculté de reprise	0	0
Autres engagements donnés	1 530	89
Engagements donnés de l'activité d'assurance	1 567	1 379

Engagements reçus

	31/12/2017	31/12/2016
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit	18 234	17 664
Engagements reçus de la clientèle	0	56
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit	41 073	38 745
Engagements reçus de la clientèle	11 999	11 437
Engagements sur titres		
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	0	0
Autres engagements reçus	452	740
Engagements reçus de l'activité d'assurance	4 246	4 713

Titres et valeurs donnés en pension

	31/12/2017	31/12/2016
Actifs donnés en pension	29 321	32 479
Passifs associés	29 319	32 125

Autres actifs donnés en garantie de passif

	31/12/2017	31/12/2016
Dépôts de garantie sur opérations de marché	5 529	6 091
Total	5 529	6 091

Pour son activité de refinancement, le groupe procède à la mise en pension de titres de dettes et/ou de capitaux propres. Elle se traduit par le transfert de la propriété de titres que le bénéficiaire peut à son tour prêter. Les coupons ou dividendes bénéficient à l'emprunteur. Ces opérations sont soumises à appels de marge et le groupe est exposé à la non-restitution des titres. Les autres actifs donnés en garantie de passifs concernent les dérivés pour lesquels sont versés des appels de marge lorsque leur juste valeur est négative. Ces montants comprennent les marges initiales et celles versées ultérieurement.



V

note 25 INTÉRÊTS ET PRODUITS/CHARGES ASSIMILÉS

	31/12/2017		31/12/2016	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit & banques centrales	507	-391	576	-427
Clientèle	9 088	-3 670	9 058	-3 827
– dont location financement et location simple	3 100	-2 753	2 910	-2 609
Instruments dérivés de couverture	2 868	-3 141	2 038	-2 194
Actifs financiers disponibles à la vente	567		504	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	103		162	
Dettes représentées par un titre		-1 632		-1 881
Dettes subordonnées		-27		-28
Total	13 133	-8 861	12 337	-8 357

note 26 COMMISSIONS

	31/12/2017		31/12/2016	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit	4	-9	3	-8
Clientèle	1 168	-13	1 084	-13
Titres	758	-59	701	-64
– dont activités gérées pour compte de tiers	561		516	
Instruments dérivés	3	-5	3	-4
Change	19	-2	21	-2
Engagements de financement et de garantie	61	-3	94	-12
Prestations de services	1 614	-1 016	1 440	-894
Total	3 628	-1 107	3 347	-997

note 27 GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

	31/12/2017	31/12/2016
Instruments de transaction	394	487
Instruments à la juste valeur sur option ¹	443	369
Inefficacité des couvertures	-34	6
Sur couverture de juste valeur (FVH)	-34	6
– Variations de juste valeur des éléments couverts	-196	-230
– Variations de juste valeur des éléments de couverture	162	236
Résultat de change	62	41
Total des variations de juste valeur	866	903

1. Dont 254 millions d'euros provenant de l'activité Capital-développement en 2017 contre 195 millions d'euros en 2016.

note 28 GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

	31/12/2017			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Variation/Dépréciation	Total
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		270	0	270
Actions et autres titres à revenu variable ¹	77	71	142	290
Titres immobilisés	51	2	-246	-193
Autres	0	-1	0	-1
Total	127	342	-103	366

1. Comprend la reprise d'impairment liée à la cession des titres Eiffage et Havas de la BFCM.

	31/12/2016			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Variation/Dépréciation	Total
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		181	0	181
Actions et autres titres à revenu variable	67	-49	-9	9
Titres immobilisés ¹	36	468	-12	493
Autres	0	0	0	0
Total	104	601	-21	684

1. Comprend le résultat de la cession des titres Visa.

note 29 PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

Produits des autres activités

	31/12/2017	31/12/2016
Contrats d'assurance	11 850	11 882
Immeubles de placement :	3	2
– reprises de provisions/amortissements	3	2
Charges refacturées	80	77
Autres produits	884	837
Sous-total	12 817	12 798

Charges des autres activités

	31/12/2017	31/12/2016
Contrats d'assurance	-9 857	-10 175
Immeubles de placement :	-36	-36
– dotations aux provisions/amortissements (selon traitement retenu)	-36	-36
Autres charges	-526	-674
Sous-total	-10 419	-10 885
Total net des autres produits et charges	2 398	1 913

Produits nets des activités d'assurance

	31/12/2017	31/12/2016
Primes acquises	9 353	9 920
Charges des prestations	-7 002	-6 745
Variations des provisions	-2 857	-3 414
Autres charges et produits techniques et non techniques	79	56
Produits nets des placements	2 420	1 889
Total	1 993	1 707

note 30 FRAIS GÉNÉRAUX

	31/12/2017	31/12/2016
Charges de personnel	-3 140	-3 048
Autres charges	-2 838	-2 739
Total	-5 979	-5 787

note 30A CHARGES DE PERSONNEL

	31/12/2017	31/12/2016
Salaires et traitements	-2 041	-2 002
Charges sociales ¹	-748	-714
Avantages du personnel à court terme	-2	-2
Intéressement et participation des salariés	-164	-147
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-181	-181
Autres	-4	-2
Total	-3 140	-3 048

1. Le montant du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) comptabilisé au crédit des charges de personnel s'élève à 41 millions d'euros en 2017.

Le CICE a notamment permis de maintenir, voire d'accroître le financement de la formation des salariés à un niveau bien au-delà des allocations réglementaires et d'améliorer globalement la compétitivité du groupe, à travers des efforts notamment :

- en matière d'investissement dans de nouvelles technologies telles que les outils numériques (tablettes), et systèmes de visioconférences ;
- en développements informatiques d'un assistant virtuel, basé sur les technologies cognitives, conçu pour apporter encore davantage de qualité de service aux sociétaires et clients ;
- en développements de nouveaux moyens de paiement par téléphone et services annexes ;
- en recherches de nouveaux services à destination de la clientèle de commerçants ;
- dans le déploiement de la signature électronique des contrats à distance.

V

Effectifs

Effectifs moyens

	31/12/2017	31/12/2016
Techniciens de la banque	26 078	26 082
Cadres	16 067	15 860
Total	42 145	41 942

Ventilation par pays

	31/12/2017	31/12/2016
France	28 863	28 824
Étranger	13 282	13 118
Total	42 145	41 942

	31/12/2017	31/12/2016
Effectifs inscrits ¹	46 236	45 522

1. Les effectifs inscrits correspondent à la totalité des effectifs de fin de période des entités sous contrôle du Groupe, par différence avec les effectifs moyens en équivalent temps plein (dits ETP), limités au périmètre de la consolidation financière par intégration globale.

note 30B AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	31/12/2017	31/12/2016
Impôts et taxes ¹	-326	-298
Services extérieurs	-2 320	-2 133
Autres charges diverses (transports, déplacements,...)	21	13
Total	-2 625	-2 418

1. Dont 87 millions d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique en 2016 contre 63 millions en 2016.

note 30C DOTATIONS ET REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31/12/2017	31/12/2016
Amortissements :	-203	-227
– Immobilisations corporelles	-163	-167
– Immobilisations incorporelles	-40	-60
Dépréciations :	-11	-95
– Immobilisations corporelles	-0	-0
– Immobilisations incorporelles	-11	-94
Total	-214	-321

note 31 COÛT DU RISQUE

Au 31 décembre 2017

	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	Total
Établissements de crédit	0	16	0	-0	2	18
Clientèle	-1 538	1 639	-731	-332	184	-778
– Location financement	-53	67	-24	-2	5	-7
– Autres - clientèle	-1 485	1 572	-707	-330	179	-771
Sous total	-1 538	1 655	-731	-332	186	-760
HTM - DJM	-12	0	0	0	0	-12
AFS - DALV	-0	4	-2	-12	6	-4
Autres	-76	69	-0	-0	0	-7
Total	-1 627	1 729	-733	-344	192	-783

Au 31 décembre 2016

	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	Total
Établissements de crédit	0	9	0	-0	0	8
Clientèle	-1 184	1 284	-717	-287	156	-748
– Location financement	-14	15	-9	-2	0	-9
– Autres - clientèle	-1 170	1 269	-708	-285	156	-739
Sous total	-1 184	1 293	-717	-287	156	-740
HTM - DJM	0	0	0	0	0	0
AFS - DALV	-1	0	-4	-15	14	-6
Autres	-52	51	-1	-2	0	-3
Total	-1 237	1 344	-722	-305	171	-749

note 32 GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS

	31/12/2017	31/12/2016
Immobilisations corporelles et incorporelles	-2	13
– MV de cession	-14	-9
– PV de cession	12	22
Gains ou pertes nets sur titres consolidés	0	0
Total	-2	13

note 33 VARIATIONS DE VALEUR DES ÉCARTS D'ACQUISITION

	31/12/2017	31/12/2016
Dépréciation des écarts d'acquisition	-15	-187
Total	-15	-187

note 34 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES**Décomposition de la charge d'impôt**

	31/12/2017	31/12/2016
Charge d'impôt exigible	-1 494	-1 154
Charge d'impôt différé	-47	59
Ajustements au titre des exercices antérieurs	0	-4
Total	-1 541	-1 100

Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

	31/12/2017	31/12/2016
Résultat taxable	3 665	3 121
Taux d'impôt théorique	34,43 %	34,43 %
Charge d'impôt théorique	-1 262	-1 074
Impact des régimes spécifiques des SCR et SICOMI	68	48
Impact du taux réduit sur les plus values à long terme	16	155
Impact des taux d'imposition spécifiques des entités étrangères	28	-22
Décalages permanents	-29	-95
Autres impacts ¹	-362	-111
Charge d'impôt	-1 541	-1 100
Taux d'impôt effectif	42,04 %	35,24 %

1. Comprend notamment la surtaxe exceptionnelle d'impôt sur les sociétés inscrites dans la loi de Finances rectificative 2017 pour un montant de 296 millions d'euros.

note 35 RÉSULTAT PAR ACTION

	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net part du Groupe	1 549	1 655
Nombre d'actions à l'ouverture	33 770 590	33 770 590
Nombre d'actions à la clôture	33 770 590	33 770 590
Nombre moyen pondéré d'actions	33 770 590	33 770 590
Résultat de base par action	45,86	48,99
Nombre moyen pondéré d'actions susceptibles d'être émises	0	0
Résultat dilué par action	45,86	48,99

note 36 HIÉRARCHIE DE JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables au 31 décembre 2017. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et des contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est à dire sa valeur comptable.

Certaines entités du groupe peuvent également appliquer des hypothèses : la valeur de marché est la valeur comptable pour les contrats dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ou dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an.

Nous attirons l'attention sur le fait que hormis les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas dans la pratique l'objet de cession avant leur échéance. De ce fait, les plus-values ou les moins-values ne seront pas constatées.

Si toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 31 décembre 2017.

V

	31/12/2017					
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs	292 535	284 373	8 162	10 482	60 109	221 944
Prêts et créances sur établissements de crédit	51 289	50 311	978	0	51 289	0
– Titres de dettes - EC	289	289	0	0	289	0
– Prêts et avances - EC	51 000	50 022	978	0	51 000	0
Prêts et créances à la clientèle	230 557	224 682	5 875	60	8 553	221 944
– Titres de dettes - Clientèle	304	309	-4	60	18	226
– Prêts et avances - Clientèle	230 253	224 374	5 879	0	8 535	221 718
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	10 688	9 379	1 309	10 422	267	0
Passifs	360 696	355 429	5 267	0	268 154	92 859
Dettes envers les établissements de crédit	50 856	50 586	270	0	50 856	0
Dettes envers la clientèle	184 789	184 014	775	0	91 930	92 859
Dettes représentées par un titre	116 055	112 453	3 602	0	116 055	0
Dettes subordonnées	8 996	8 375	621	0	9 313	0

	31/12/2016					
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs	286 093	276 569	9 524	11 355	61 178	213 560
Prêts et créances sur établissements de crédit	54 185	53 138	1 046	44	54 139	1
– Titres de dettes - EC	486	486	0	44	441	1
– Prêts et avances - EC	53 698	52 652	1 046	0	53 698	0
Prêts et créances à la clientèle	220 399	213 329	7 070	91	6 749	213 559
– Titres de dettes - Clientèle	339	340	-1	91	14	234
– Prêts et avances - Clientèle	220 060	212 989	7 071	0	6 735	213 325
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	11 509	10 101	1 408	11 220	289	0
Passifs	360 289	353 394	6 895	0	262 946	97 343
Dettes envers les établissements de crédit	55 340	55 474	-134	0	55 340	0
Dettes envers la clientèle	179 649	178 256	1 394	0	82 307	97 343
Dettes représentées par un titre	117 397	112 304	5 094	0	117 397	0
Dettes subordonnées	7 902	7 360	542	0	7 902	0

**note 37 ENCOURS DES OPÉRATIONS RÉALISÉES
AVEC LES PARTIES LIÉES**

**Éléments de bilan relatifs aux opérations réalisées
avec les parties liées**

	31/12/2017			31/12/2016		
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Groupe Crédit Mutuel CM11	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Groupe Crédit Mutuel CM11
Actif						
Prêts, avances et titres						
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 155	2 544	29 433	958	2 206	32 427
Prêts et créances sur la clientèle	23	9	0	28	16	0
Titres	121	178	430	61	148	763
Actifs divers	4	25	12	6	24	3
Total	1 303	2 757	29 875	1 053	2 395	33 193
Passif						
Dépôts						
Dettes envers les établissements de crédit	62	992	9 582	74	642	8 902
Dettes envers la clientèle	491	1 528	25	471	1 537	25
Dettes représentées par un titre	0	329	0	0	555	0
Passifs divers	50	71	701	41	64	781
Total	603	2 921	10 307	586	2 799	9 708
Engagements de financement et de garantie						
Engagements de financement donnés	470	0	0	390	10	0
Engagements de garantie donnés	13	15	14	13	13	0
Engagements de financement reçus	0	0	0	0	0	0
Engagements de garantie reçus	0	563	1 698	0	543	1 445

**Éléments de résultat relatifs aux opérations réalisées
avec les parties liées**

	31/12/2017			31/12/2016		
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Groupe Crédit Mutuel CM11	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Groupe Crédit Mutuel CM11
Intérêts reçus	13	17	617	13	27	766
Intérêts versés	0	-26	-52	-0	-27	-46
Commissions reçues	17	3	8	17	2	10
Commissions versées	-21	0	-46	-22	-0	-44
Autres produits et charges	10	-93	-450	16	-1	-30
Frais généraux	-413	0	-51	-387	0	-46
Total	-394	-98	27	-363	0	610

Les "Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale" correspondent à la Caisse Centrale de Crédit Mutuel ainsi qu'aux autres fédérations régionales du Crédit Mutuel non adhérentes à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Les relations avec les entreprises mères sont principalement des prêts et emprunts dans le cadre de la gestion de trésorerie.

Relations avec les principaux dirigeants du Groupe

Dans le cadre de l'évolution de la réglementation (arrêté du 3 novembre 2014) et du respect des recommandations professionnelles, les organes délibérants du groupe et plus particulièrement le conseil d'administration de la Banque Fédérative ont pris des engagements dans le domaine des rémunérations des professionnels des marchés mais aussi pour les rémunérations des mandataires sociaux.

Ces engagements ont fait l'objet de déclarations à l'AMF et de publications sur le site internet de l'établissement. Les rémunérations perçues par les dirigeants du groupe comportent une part relative à leurs activités au sein du Crédit Mutuel et du CIC. Pour chacune des activités elles se composent d'une partie fixe et d'une partie variable. Ces rémunérations sont fixées par les organes délibérants de la BFCM et du CIC à partir des propositions des comités de rémunérations respectifs. Aucune partie variable n'a été versée ces trois dernières années. Les dirigeants du groupe ont également bénéficié au cours de l'exercice des dispositifs de prévoyance collective et de complémentaire institués pour tous les salariés du groupe.

En revanche, les dirigeants du groupe n'ont bénéficié d'aucun autre avantage spécifique. Aucun titre de capital ou donnant accès au capital ou donnant le droit d'acquérir des titres du capital de la BFCM ou du CIC ne leur a été attribué. De plus, ils ne perçoivent pas de jetons de présence en raison des mandats qu'ils exercent, que ce soit dans les sociétés du groupe ou dans des sociétés autres mais en raison de leurs fonctions dans le groupe. Les dirigeants du groupe peuvent par ailleurs détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques du groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel.

Rémunérations versées globalement aux principaux dirigeants¹

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
	Rémunérations globales	Rémunérations globales
Mandataires Sociaux Comité de Direction - Membres du Conseil touchant une rémunération	8 832	5 776

1. Voir également chapitre sur le gouvernement d'entreprise.

Le montant des provisions pour indemnités de fin de carrière et pour médailles du travail s'élève à 2 758 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Compte-tenu de la cessation des mandats de M. Alain Fradin, le comité des rémunérations du 5 avril 2017, conformément à la décision du conseil d'administration de la BFCM du 11 mai 2011, a constaté que le critère de performance lié à l'évolution des résultats consolidés du Groupe BFCM a été respecté. En conséquence, le conseil d'administration de la BFCM du 6 avril 2017 a décidé d'attribuer à M. Alain Fradin les indemnités arrêtées par le conseil précité du 11 mai 2011, soit une année d'indemnité de mandataire social s'élevant à 800 000 euros brut.

Le conseil d'administration de la BFCM du 26 février 2015 a décidé d'une indemnité de cessation de mandat de président du conseil d'administration de M. Nicolas Théry, versée sous condition de performance, représentant une année d'indemnité de mandataire social, soit un engagement estimé de 720 000 euros (charges sociales incluses). Pour son mandat social, M. Nicolas Théry bénéficie également d'un régime supplémentaire de retraite dont les conditions sont identiques à celles des salariés de la BFCM et dont les cotisations versées à la société d'assurance couvrant l'intégralité de cet engagement se sont élevées à 15 691 euros en 2017.

Le conseil d'administration de la BFCM du 6 avril 2017 a décidé d'une indemnité de cessation de mandat de directeur général de M. Daniel Baal, versée sous condition de performance, représentant une année d'indemnité de mandataire social, soit un engagement estimé de 1 100 000 euros (charges sociales incluses). Pour son mandat social, M. Baal bénéficie également d'un régime supplémentaire de retraite dont les conditions sont identiques à celles des salariés de la BFCM et dont les cotisations versées à la société d'assurance couvrant l'intégralité de cet engagement se sont élevées à 9 153 euros en 2017.

note 38 EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DES COMPTES ET AUTRES INFORMATIONS

Les comptes consolidés du groupe BFCM, clos au 31 décembre 2017, ont été arrêtés par le conseil d'administration du 21 février 2018.

note 39 EXPOSITION AUX RISQUES

Les informations relatives à l'exposition aux risques demandées par IFRS 7 sont présentées dans le chapitre 4 sur les risques du rapport de gestion.

note 40 **HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Montants en millions d'euros HT	31/12/2017			
	Ernst & Young et Autres		PricewaterhouseCoopers France	
	Montant	%	Montant	%
Certification des comptes				
BFCM	0,150	4 %	0,19	3 %
– Filiales intégrées globalement	3,257	86 %	2,846	51 %
Services autres que la certification des comptes¹				
BFCM	0,141	4 %	0,25	4 %
– Filiales intégrées globalement	0,256	7 %	2,354	42 %
Total	3,804	100 %	5,635	100 %
dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour la certification des comptes :	1,677		2,235	
dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour les services autres que la certification des comptes :	0,190		0,413	

1. Les services autres que la certification des comptes correspondent notamment en 2017 aux lettres de confort dans le cadre d'opérations de marché et aux rapports et attestations requises pour des besoins réglementaires.

Montants en millions d'euros HT	31/12/2016			
	Ernst & Young et Autres		PricewaterhouseCoopers France	
	Montant	%	Montant	%
Certification des comptes				
BFCM	0,161	7 %	0,12	4 %
– Filiales intégrées globalement	1,977	81 %	2,603	82 %
Services autres que la certification des comptes				
BFCM	0,230	9 %	0,04	1 %
– Filiales intégrées globalement	0,076	3 %	0,420	13 %
Total	2,444	100 %	3,185	100 %

V.4 – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE BFCM

PricewaterhouseCoopers France

63, rue de Villiers
 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
 S.A.R.L. au capital de 86.000 euros
 Commissaire aux Comptes
 Membre de la compagnie régionale de Versailles

Ernst & Young et Autres

Tour First – TSA 14444
 92037 Paris-La Défense Cedex
 S.A.S. à capital variable
 438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
 Membre de la compagnie régionale de Versailles

Banque Fédérative du Crédit Mutuel, BFCM Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport des commissaires aux comptes
 sur les comptes consolidés

À l'Assemblée Générale de la société BFCM,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société BFCM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des comptes groupe Crédit Mutuel CM11.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Risque de valorisation des écarts d'acquisition et des participations mises en équivalence

Risque identifié	Notre réponse
<p>Votre groupe a réalisé des opérations de croissance externe ayant conduit à la comptabilisation des écarts d'acquisitions.</p> <p>Les écarts d'acquisition sont présentés sur une ligne distincte du bilan pour les sociétés intégrées globalement (note 18) et sur la ligne "participations dans les entreprises mises en équivalence" (note 15) lorsque les entités sont consolidées selon cette méthode.</p> <p>Ils correspondent à la différence entre le prix payé et la juste valeur des actifs et passifs des entités acquises. Le principe comptable qui leur est appliqué est décrit en note 1.2.</p> <p>Ils sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie et font l'objet de tests de dépréciation annuellement ou dès la présence d'un indice de perte de valeur. Lorsque la valeur recouvrable des écarts d'acquisition devient inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée. Comme indiqué en note 18, la valeur recouvrable est déterminée selon deux méthodes :</p> <ul style="list-style-type: none"> la juste valeur nette des coûts de vente, qui est fondée sur l'observation des multiples de valorisation sur des transactions comparables ou des paramètres de marché retenus par les analystes sur des entités aux activités similaires ; la valeur d'utilité, qui repose sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus. <p>S'agissant de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie reposent sur les plans d'affaires déterminés par la direction sur une durée maximale de cinq ans, puis sur la projection d'un flux à l'infini en fonction d'un taux de croissance à long terme.</p> <p>Nous avons considéré que la valorisation des écarts d'acquisitions constituait un point clé de l'audit en raison :</p> <ul style="list-style-type: none"> de leur montant significatif au bilan consolidé du groupe ; de l'importance du jugement de la direction dans le choix de la méthode de détermination de la valeur recouvrable et dans le cas de la valeur d'utilité, des hypothèses de résultats futurs des sociétés concernées et du taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie prévisionnels. 	<p>Les travaux effectués avec nos experts en évaluation et modélisation ont notamment consisté en :</p> <ul style="list-style-type: none"> une analyse de la méthodologie appliquée par votre groupe ; une appréciation des principaux paramètres et hypothèses utilisés par comparaison avec les données de marché disponibles. <p>S'agissant de la méthode sur la valeur d'utilité, nous avons effectué :</p> <ul style="list-style-type: none"> une revue critique des plans d'affaires prévisionnels à partir desquels ont été déterminés les flux de trésorerie prévisionnels ; un examen des tests de sensibilité disponibles (tels que présentés en note 18) afin d'apprécier le caractère raisonnable de la valeur d'utilité retenue.

Risque de crédit

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les banques de votre groupe sont exposées à des risques de crédit qui sont inhérents à leurs activités et qui sont portés :</p> <ul style="list-style-type: none"> par la banque de financement pour les risques de crédit sur des entreprises principalement implantées en Europe, en Amérique du Nord ou en Asie ; par la banque de détail pour les risques de crédit sur des acteurs majoritairement implantés en France. <p>Des dépréciations de prêts et créances sont constituées pour couvrir ces risques. Une dépréciation est constatée dès la survenance d'un événement susceptible de se traduire par un défaut de recouvrement, partiel ou total, du prêt ou de la créance concernée (note 1.3 de l'annexe aux comptes consolidés).</p> <p>Au 31 décembre 2017, ces dépréciations s'élevaient à 5 302 millions d'euros.</p> <p>La place donnée au jugement de la direction dans l'estimation des dépréciations pour risque de crédit se caractérise par :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'attribution de notes internes, qui déclenchent ou non le déclassement des encours ; le calcul de la dépréciation des encours déclassés. <p>Une erreur de jugement étant susceptible d'avoir un effet significatif sur les montants des dépréciations, nous avons considéré que le risque de crédit était un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons examiné les processus et les contrôles, mis en place par votre groupe, pour l'attribution des notes internes relatives aux prêts et créances qui présentent un risque de défaut avéré, ainsi que les procédures de quantification des dépréciations correspondantes.</p> <p>Nous avons examiné :</p> <ul style="list-style-type: none"> en faisant appel à nos spécialistes en systèmes d'information, les dispositifs qui garantissent la qualité des données utilisées par les modèles de notation et de dépréciation ; le classement des encours entre encours sains et douteux. <p>S'agissant du risque de crédit sur les entreprises et dans la banque de financement, nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> pris connaissance des comptes rendus des décisions de la gouvernance sur les dépréciations ; par sondages, analysé des dossiers de crédits dépréciés pour apprécier la documentation de la note de crédit et du niveau de dépréciation retenu ; et, le cas échéant, apprécié le bien-fondé des ajustements apportés manuellement aux notes de crédit internes. <p>S'agissant du risque de crédit dans la banque de détail en France, nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> calculé l'évolution dans le temps des indicateurs clefs suivants : rapport des encours douteux sur les encours totaux et taux de couverture des encours douteux par des dépréciations. Chaque fois qu'un indicateur s'est écarté de la moyenne des banques du groupe nous avons analysé les écarts constatés ; et, le cas échéant, par sondages, analysé des dossiers de crédits dépréciés pour apprécier la documentation de la note de crédit et du niveau de dépréciation retenu.

Évaluation des instruments financiers complexes classés en niveau 2 et 3

Risque identifié	Notre réponse
<p>Dans le cadre de vos activités de marchés pour compte propre et de trésorerie groupe et en lien avec son offre de services à la clientèle, votre groupe détient des instruments financiers à des fins de transaction.</p> <p>Ces instruments financiers sont des actifs ou des passifs financiers comptabilisés au bilan pour leur juste valeur. La contrepartie de la réévaluation au bilan en date d'arrêté de ces instruments financiers est comptabilisée en résultat.</p> <p>Nous avons considéré que la valorisation des instruments financiers complexes classés en niveau 2 et 3 comportait un risque important d'anomalies significatives dans les comptes consolidés car elle requiert l'exercice du jugement, en particulier concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> la détermination des paramètres de valorisation non observables sur le marché pour un même instrument et la catégorisation des instruments selon la hiérarchie de la juste valeur des actifs et des passifs financiers ; l'utilisation de modèles de valorisation internes et non standards ; l'estimation des principaux ajustements de valorisation permettant de tenir compte des risques de contrepartie ou de liquidité par exemple ; l'analyse des écarts de valorisation éventuels avec des contreparties constatés dans le cadre d'appels de marge ou de cession d'instruments. 	<p>Nous avons évalué les processus et les contrôles mis en place par votre groupe pour identifier et valoriser les instruments financiers complexes dont notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> la gouvernance autour des modèles de valorisation et les ajustements de valeur ; l'explication et la validation indépendante des résultats comptabilisés sur ces opérations ; les contrôles relatifs aux processus de collecte et d'archivage des paramètres nécessaires à la valorisation des instruments financiers complexes classés en niveau 2 et 3. <p>Des spécialistes en valorisation d'instruments financiers complexes ont été inclus dans notre équipe d'audit. Avec leur assistance nous avons également :</p> <ul style="list-style-type: none"> réalisé des tests de contre valorisation sur un échantillon d'instruments financiers complexes ; analysé les processus internes d'identification et de validation des principaux ajustements de valeur appliqués sur les instruments financiers et leurs évolutions dans le temps. Nos analyses ont porté sur l'examen des méthodologies retenues sur les réserves de marché et les ajustements de valeur, et le dispositif de gouvernance mis en place par votre groupe pour contrôler les ajustements réalisés. <p>Pour les valorisations d'instruments financiers utilisant des modèles internes et/ou des paramètres non observables, nous avons examiné les hypothèses, méthodologies et modèles retenus par la BFCM pour estimer les valorisations retenues.</p> <p>Nous avons examiné les principaux écarts d'appels de marge existants, les pertes et/ou gains en cas de cession d'instruments financiers complexes afin d'apprécier le caractère approprié des valorisations.</p> <p>Nous avons analysé les critères utilisés dans la hiérarchie de la juste valeur tels que décrits dans la note 5c "Hiérarchie de la juste valeur" de l'annexe aux comptes consolidés.</p>



Évaluation des participations complexes ou comptabilisées en niveau 3 du pôle capital-développement

Risque identifié	Notre réponse
<p>Votre groupe détient, à travers des filiales de capital développement, des participations classées dès l'origine à la juste valeur par résultat, en application de l'option ouverte par la norme IAS 39.</p> <p>Les instruments classés dans cette catégorie sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leurs justes valeurs ainsi que lors des arrêts ultérieurs et jusqu'à leurs cessions. Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".</p> <p>La juste valeur en cas de cotation de l'instrument financier sur un marché actif est le prix coté. Pour calculer la juste valeur des titres lorsqu'ils ne sont pas cotés sur un marché actif, votre groupe estime la juste valeur de ces participations au travers d'une approche "mark-to-model" fondée notamment sur des données non observables, comme indiqué dans le paragraphe "Instruments financiers en juste valeur par résultat - Titres" de la note 1 "Principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation" de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>En raison du recours au jugement dans la détermination de la juste valeur et de la complexité de modélisation de celle-ci, nous estimons que l'évaluation des titres de participation non consolidés constitue un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons examiné les processus et les contrôles mis en place par votre groupe associés à la valorisation des titres de capital développement.</p> <p>Nos travaux ont notamment consisté, avec l'aide de nos spécialistes, à analyser les méthodes et les données de valorisation non observables estimées par votre groupe.</p> <p>Nos travaux ont également consisté, avec l'aide de nos spécialistes, à apprécier si l'estimation de la juste valeur déterminée par votre groupe est fondée sur une des méthodes d'évaluation documentées, et selon les titres concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pour les lignes évaluées sur la base d'une approche "mark-to-model" et utilisant des données non observables, à analyser les méthodes de valorisation retenues par votre groupe ; • pour les lignes évaluées sur base des multiples, à analyser les valorisations réalisées par le groupe ; • pour les lignes évaluées sur base des multiples et celles fondées sur l'actif net décoté, analysé les valorisations réalisées par votre groupe ; • pour les valorisations fondées sur le prix de transaction, à vérifier que la valorisation retenue par la direction est comparable au prix observé lors d'une transaction récente.

VÉRIFICATION DES INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE DONNÉES DANS LE RAPPORT DE GESTION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société BFCM par votre assemblée générale du 11 mai 2016 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers France et du 29 septembre 1992 pour le cabinet Ernst & Young et Autres.

Au 31 décembre 2017, le cabinet PricewaterhouseCoopers France était dans la deuxième année de sa mission sans interruption et le cabinet Ernst & Young et Autres dans la vingt-sixième année.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel

qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des comptes groupe Crédit Mutuel CM11 de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

RAPPORT AU COMITÉ D'AUDIT ET DES COMPTES GROUPE CRÉDIT MUTUEL CM11

Nous remettons un rapport au comité d'audit et des comptes groupe Crédit Mutuel CM11 qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des comptes groupe Crédit Mutuel CM11 figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des comptes groupe Crédit Mutuel CM11 la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des comptes groupe Crédit Mutuel CM11 des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris-La Défense, le 13 avril 2018

Les Commissaires aux Comptes,

Jacques Lévi **Hassan Baaj**
PricewaterhouseCoopers France **Ernst & Young et Autres**



34.11

58.04

421.37

-1856.41

-37%

56.23

-21.15

49.37

01

VI.

ÉLÉMENTS FINANCIERS DES COMPTES SOCIAUX DE LA BFCM

VI.1	Rapport de gestion sur les comptes sociaux de la BFCM	p.338
VI.1.1	– Le bilan	p.338
VI.1.2	– Le compte de résultat	p.339
VI.1.3	– Les propositions du conseil à l’assemblée	p.339
VI.2	États financiers de la BFCM	p.340
VI.2.1	– Comptes annuels	p.340
VI.2.2	– Notes annexes aux comptes annuels	p.343
	Principes et méthodes d’évaluation	p.343
	Notes annexes au bilan	p.347
	Notes annexes au hors-bilan	p.355
	Notes annexes au compte de résultat	p.358
VI.3	Renseignements relatifs aux filiales et participations	p.362
VI.4	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	p.366

VI.1 – RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES SOCIAUX DE LA BFCM

VI.1.1 – LE BILAN

Le bilan arrêté au 31 décembre 2017 totalise 183,6 milliards d'euros, en baisse de 0,2 % par rapport à l'exercice précédent.

Au passif, les dettes envers les établissements de crédit pour 66,8 milliards d'euros comprennent principalement des emprunts à terme aux organismes du groupe, des comptes à vue (21,7 milliards d'euros) et des valeurs données en pension dans le cadre du TLTRO (10 milliards d'euros). Les emprunts à terme aux organismes du Groupe se montent à 30 milliards d'euros dont la majorité est empruntée au CIC et à ses Banques Régionales (6,9 milliards d'euros) et à CM-CIC Home Loan SFH (22,0 milliards d'euros).

Les comptes créditeurs de la clientèle inscrits au passif s'élèvent à 16,0 milliards d'euros. Ce poste est principalement constitué des comptes créditeurs à vue (3,1 milliards d'euros) et de comptes et emprunts à terme de la clientèle financière (11,5 milliards d'euros).

Les ressources sous forme de titres s'élèvent à 78,5 milliards d'euros et sont composées principalement de titres du marché interbancaire (6,9 milliards d'euros), de titres de créances négociables (33,5 milliards d'euros), d'emprunts obligataires et EMTN monétaires (38,1 milliards d'euros).

Le fonds pour risques bancaires généraux, d'un montant de 61,6 millions d'euros, ainsi que le montant des Titres Super Subordonnés (TSS) d'un montant de 1,7 milliard d'euros sont restés stables.

L'ensemble des capitaux propres et assimilés ressort à 10,8 milliards d'euros (intégrant le résultat 2017 de -162,4 millions d'euros) contre 11,1 milliards d'euros fin 2016.

A l'actif, le rôle de centrale de trésorerie du groupe Crédit Mutuel CM11 se traduit notamment par des créances détenues sur les établissements de crédit à hauteur de 103,1 milliards d'euros. Le refinancement accordé à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM) représente 29,1 milliards d'euros, afin de nourrir les crédits distribués par les caisses de Crédit Mutuel et pour assurer la liquidité de la CF de CM. L'activité de refinancement à terme de la Banque Fédérative s'étend également à la Banque Européenne de Crédit Mutuel (4,3 milliards d'euros), au Groupe CIC et à ses filiales de crédit-bail et d'affacturage (48,2 milliards d'euros),

au groupe Cofidis (9,3 milliards d'euros), au groupe FactoFrance (3,8 milliards d'euros), et à d'autres filiales (1,8 milliard d'euros). La BFCM refinance également 2,1 milliards d'euros de besoins d'autres groupes de Crédit Mutuel.

Les opérations avec la clientèle totalisent 2,2 milliards d'euros. Ce montant correspond à des interventions en crédit, principalement orientées vers les grandes entreprises, ainsi qu'au refinancement de structures d'acquisition de participations détenues par la BFCM.

Les titres de placement, d'investissement et accessoirement de transaction constituent les autres emplois de trésorerie (32,5 milliards d'euros).

Les parts dans les entreprises liées, qui atteignent 15,9 milliards d'euros, sont majoritairement composées par les participations dans Targobank Allemagne (5,7 milliards d'euros), le CIC (4,1 milliards d'euros), FactoFrance (1,5 milliards d'euros), le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (1,0 milliard d'euros) et le groupe Cofidis (1,3 milliard d'euros). Les titres de participation s'élèvent à 1,3 milliard d'euros. Ce poste est constitué pour l'essentiel par les participations dans la Banque Marocaine du Commerce Extérieur et la Banque de Tunisie.

Par ailleurs, le 30 mars 2017, la BFCM a racheté 16 % du capital de Cofidis Participation, portant ainsi sa participation à 70,63 %. L'opération fait suite à l'exercice des options réciproques de vente / achat décidées en 2008.

Les articles L.441-6-1 et D.441-4 du code de commerce prévoient une information spécifique sur les dates d'échéance des dettes à l'égard des fournisseurs et des créances à l'égard des clients.

Conformément à l'alinéa 8 de l'article L.441-6 du code de commerce, les dates d'échéances des dettes à l'égard des fournisseurs et des créances à l'égard des clients de notre société ne dépassent pas 45 jours fin de mois ou 30 jours à compter de la date d'émission de la facture.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu : les sommes en question sont nulles ou peu significatives au vu du chiffre d'affaires de la BFCM.

Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement en cours d'exercice (Article D.441-4 § II) : il n'y a pas d'opérations significatives ayant connu des retards de paiement au cours de l'année 2017.

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Les chiffres donnés dans les différents tableaux qui suivent sont exprimés en milliers d'euros.

	2013	2014	2015	2016	2017
1. Capital en fin d'exercice					
a) Capital Social	1 329 256 700,00	1 573 379 650,00	1 688 529 500,00	1 688 529 500,00	1 688 529 500,00
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	26 585 134	31 467 593	33 770 590 ¹	33 770 590	33 770 590
c) Valeur nominale des actions	50 euros	50 euros	50 euros	50 euros	50 euros
d) Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	0	0	0	0	0
2. Opérations et résultats de l'exercice					
a) Produit net bancaire, produits du portefeuille-titres et divers	383 360 600,79	358 072 278,38	505 953 887,37	466 909 335,69	593 256 096,24
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	220 719 959,14	379 019 568,48	410 762 894,39	903 621 214,10	451 465 440,48
c) Impôts sur les bénéfices	-34 921 389,62 ²	-44 913 762,15	-35 214 634,44	250 799,70	-476 290,93
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	91 347,06	80 817,13	65 752,38	97 960,46	130 512,29

	2013	2014	2015	2016	2017
e) Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	311 481 573,22	371 064 805,48	342 644 532,10	269 287 297,83	-162 400 325,59
f) Résultat distribué	130 116 946,54	130 590 510,95	140 147 948,50	130 016 771,50	0
3. Résultats par actions					
a) Résultats après impôts, participation salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	9,61	13,47	13,20	26,75	13,38
b) Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	11,72	11,79	10,15	7,97	-4,81
c) Dividende attribué à chaque action sur l'année complète	4,90	4,15	4,15	3,85	2,40
d) Dividende attribué à l'action nouvelle émise dans le cadre de l'augmentation de capital	2,04	0,00	0,00	0,00	
4. Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	27,00	27,00	24,00	32,00	68,00
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	5 641 794,04	5 711 747,91	5 325 581,38	6 111 275,25	8 148 624,87
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	2 381 796,54	2 403 577,71	2 256 273,16	2 672 813,48	3 665 236,87

1. 33 770 590 actions portant jouissance sur l'année complète suite à l'augmentation de capital au 31 juillet 2015.

2. Le montant de l'impôt sur les bénéfices indiqué comprend en sus des impôts dus au titre de l'exercice, les mouvements sur provisions se rapportant à ces impôts. Ce changement résulte de l'application des principes définis par le règlement CRC n° 2000-03, qui s'applique à compter de l'exercice 2001.

VI.1.2 – LE COMPTE DE RÉSULTAT

Les intérêts et produits assimilés s'élèvent à 4,7 milliards d'euros (formés à hauteur de 4,1 milliards d'euros par les opérations avec les établissements de crédit) et les intérêts et charges assimilées ressortent à 4,9 milliards (3,2 milliards d'euros d'intérêts servis aux établissements de crédit et 1,4 milliard d'euros sur titres émis), soit une marge nette d'intérêt de -160,1 millions d'euros, comparable à celle de 2016 (-161,0 millions d'euros).

Les revenus des titres à revenu variable (actions) pour 558,1 millions d'euros sont majoritairement constitués de dividendes reçus des filiales de la BFCM (546,1 millions d'euros).

Les impacts positifs réalisés sur les portefeuilles de négociation pour 17,9 millions d'euros sont principalement issus du résultat de change (gain de 10,1 millions d'euros) et de reprises nettes de provisions sur le portefeuille obligataire swappé (7,8 millions d'euros).

Les reprises (nettes de dotations) de provisions pour dépréciation (+ 24,6 millions d'euros), ainsi que les plus-values de cessions (net des frais) de 148,6 millions d'euros, constituent l'essentiel du poste gains et pertes sur portefeuilles de placement (+173,2 millions d'euros).

Après comptabilisation des commissions et des autres éléments liés à l'exploitation, le produit net bancaire atteint 593,3 millions d'euros, contre 466,9 millions d'euros en 2016.

Les frais généraux totalisent 71,4 millions d'euros, en hausse de 9,4 millions d'euros.

Le coût du risque inclut en 2017 une dotation aux provisions sur créances douteuses de 305 millions d'euros suite à la décision de garantir des engagements de crédits portés par la Banque Européenne de Crédit Mutuel (BECM).

Le solde du poste gains et pertes sur actifs immobilisés de -262,8 millions d'euros est constitué :

- de la moins-value nette (après reprise de provisions) de 248,7 millions d'euros en 2017 sur les titres Banco Popular Español suite à la cession à Santander, en juin, sur décision du Comité de Résolution Unique de la BCE ;
- des bonis de confusion consécutifs aux transmissions universelles de patrimoine de sociétés liées ;

- de plus et moins-values réalisées et latentes sur nos titres de participations. Nos valorisations des participations dans Targobank Espagne et dans la Banque Marocaine du Commerce Extérieur ont notamment été réajustées.

Un montant de 12 261 euros, correspondant aux loyers et aux amortissements des véhicules de fonction non déductibles fiscalement, a été réintégré au résultat imposable au taux de droit commun.

Le poste impôt sur les sociétés (-119,5 millions d'euros) est constitué pour l'essentiel d'une provision pour risque fiscal relative à un redressement d'impôt sur l'une de nos filiales étrangères.

VI.1.3 – LES PROPOSITIONS DU CONSEIL À L'ASSEMBLÉE

Plusieurs évènements, non récurrents, ont impacté défavorablement les activités et les comptes de la BFCM, en 2017 qui affiche un déficit de 162,4 millions d'euros.

L'affectation proposée à l'Assemblée Générale porte sur les sommes suivantes :

Résultat de l'exercice 2017 (perte)	-162 400 325,59 euros
Report à nouveau créditeur	+69 711,34 euros
soit un total de	-162 330 614,25 euros

Nous vous proposons d'affecter ce montant en déduction de la réserve facultative.

Par ailleurs, conformément à ce qui a été envisagé lors du conseil d'administration de novembre 2017, nous proposons de procéder à la distribution d'un dividende de 81 049 416 euros (soit un montant unitaire par action de 2,40 euros) par prélèvement sur la réserve facultative.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, nous vous rappelons que les dividendes versés par action au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

	2014	2015	2016
Montant en euros	4,15	4,1	3,8
Dividende éligible à l'abattement prévu par l'article 158 du CGI	oui	oui	oui

VI.2 – ÉTATS FINANCIERS DE LA BFCM

VI.2.1 – COMPTES ANNUELS

Bilan actif – BFCM

En euros	31/12/2017	31/12/2016	Notes
Caisse, banques centrales, CCP	25 541 241 816,06	20 276 853 287,38	
Effets publics et valeurs assimilées	8 368 363 847,34	9 413 012 107,98	2.8, 2.15
Créances sur les établissements de crédit	103 052 945 168,49	104 537 642 842,01	2.2, 2.3
Opérations avec la clientèle	2 206 838 969,28	4 954 981 477,94	2.3, 2.4
Obligations et autres titres à revenu fixe	24 142 304 486,12	24 169 014 857,73	2.3, 2.15
Actions et autres titres à revenu variable	29 324 394,50	474 973 450,66	2.8, 2.15
Participations et autres titres détenus à long terme	1 290 217 384,94	1 800 380 527,74	2.17
Parts dans les entreprises liées	15 944 797 861,68	13 980 663 409,63	2.17
Crédit-bail et location avec option d'achat	0,00	0,00	
Location simple	0,00	0,00	
Immobilisations incorporelles	8 000 141,00	8 000 141,00	2.0, 2.21
Immobilisations corporelles	6 791 954,56	6 756 605,81	2.0
Capital souscrit non versé	0,00	0,00	
Actions propres	0,00	0,00	
Autres actifs	1 557 008 373,77	2 053 171 692,99	2.24
Comptes de régularisation	1 405 041 531,84	2 263 483 984,52	2.25
Total de l'actif	183 552 875 929,58	183 938 934 385,39	

Hors-bilan – BFCM

En euros	31/12/2017	31/12/2016	Notes
Engagements donnés			
Engagements de financement	3 768 860 958,83	4 065 774 808,57	3.0
Engagements de garantie	3 138 826 688,03	3 640 460 331,81	3.1
Engagements sur titres	0,00	0,00	

Bilan passif – BFCM

En euros	31/12/2017	31/12/2016	Notes
Banques centrales, CCP	0,00	0,00	
Dettes envers les établissements de crédit	66 754 024 882,42	66 325 328 015,14	2.2, 2.3
Comptes créditeurs de la clientèle	15 972 899 231,43	19 185 413 603,73	2.3
Dettes représentées par un titre	78 514 663 864,31	76 526 668 488,53	2.3
Autres passifs	2 733 943 464,76	3 539 666 936,55	2.24
Comptes de régularisation	811 184 073,60	892 964 878,58	2.25
Provisions pour risques et charges	697 064 471,19	119 802 974,48	2.27
Dettes subordonnées	8 987 709 902,31	7 975 286 351,73	2.7
Fonds pour risques bancaires généraux	61 552 244,43	61 552 244,43	2.20
Capitaux propres hors frbg	9 019 833 795,13	9 312 250 892,22	2.20
Capital souscrit	1 688 529 500,00	1 688 529 500,00	2.20
Primes d'émission	4 508 844 923,87	4 508 844 923,87	2.20
Réserves	2 984 789 985,51	2 844 789 985,51	2.20
Écarts de réévaluation	0,00	0,00	
Provisions règlementées et subventions d'investissement	0,00	0,00	2.20
Report à nouveau	69 711,34	799 185,01	2.20
Résultat de l'exercice	-162 400 325,59	269 287 297,83	2.20
Total du passif	183 552 875 929,58	183 938 934 385,39	

Hors-bilan – BFCM

En euros	31/12/2017	31/12/2016	Notes
Engagements recus			
Engagements de financement	18 012 054 725,78	17 404 892 086,31	3.0
Engagements de garantie	29 376 014,88	2 369 225,25	3.1
Engagements sur titres	0,00	51 484 243,97	

Compte de résultat – BFCM

En euros	31/12/2017	31/12/2016	Notes
+ Intérêts et produits assimilés	4 735 343 953,50	4 832 165 273,96	4.1
- Intérêts et charges assimilées	-4 895 425 064,71	-4 993 177 118,69	4.1
+ Produits sur opérations de crédit-bail & de L.O.A	0,00	0,00	
- Charges sur opérations de crédit bail & de L.O.A	0,00	0,00	
+ Produits sur opérations de location simple	0,00	0,00	
- Charges sur opérations de location simple	0,00	0,00	
+ Revenus des titres à revenu variable	558 088 251,66	828 146 737,76	4.2
+ Commissions (produits)	79 149 018,76	50 268 048,41	4.3
- Commissions (charges)	-73 714 411,35	-49 279 097,19	4.3
+/- Gains sur op. des portefeuilles de négociation	17 894 676,21	4 617 540,85	4.4
+/- Gains sur op. des portefeuilles de placement et assimilés	173 176 825,28	16 518 828,28	4.5
+ Autres produits d'exploitation	2 187 591,65	648 457,04	4.6
- Autres charges d'exploitation	-3 444 744,76	-222 999 334,73	4.6
Produit net bancaire	593 256 096,24	466 909 335,69	
- Charges générales d'exploitation	-71 395 927,23	-61 976 674,75	4.7
- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles	-7 841,60	-12 929,33	
Résultat brut d'exploitation	521 852 327,41	404 919 731,61	
+/- Coût du risque	-304 948 715,00	0,00	4.8
Résultat d'exploitation	216 903 612,41	404 919 731,61	
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-262 784 843,40	-134 702 027,55	4.9
Résultat courant avant impôt	-45 881 230,99	270 217 704,06	
+/- Résultat exceptionnel	3 004 614,47	-704 867,53	4.10
- Impôt sur les bénéfices	-119 523 709,07	-250 799,70	4.11
+/- Dotation/reprise de frbg et provisions réglementées	0,00	25 261,00	
Résultat net	-162 400 325,59	269 287 297,83	

VI.2.2 – NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

note 1 PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les comptes de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) sont établis conformément aux principes comptables généraux et aux normes 2014-03 et 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) homologués par arrêté ministériel.

Ils respectent la règle de prudence et les conventions de base concernant :

- la continuité de l'exploitation,
- la permanence des méthodes,
- l'indépendance des exercices.

1.1 Évaluation des créances et dettes et utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

Les créances et dettes sur la clientèle et les établissements de crédit sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition, s'il est différent de la valeur nominale.

Les créances et dettes rattachées (intérêts courus ou échus, à recevoir et à payer) sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent.

Les commissions reçues à l'occasion de l'octroi d'un concours et celles versées aux apporteurs d'affaires sur crédits sont rapportées progressivement au résultat suivant une méthode qui revient à les assimiler à des intérêts. Cet étalement est comptabilisé en produits nets d'intérêts au compte de résultat. Au bilan, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédit concerné.

La préparation des états financiers peut nécessiter la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes. Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires.

C'est notamment le cas concernant :

- la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif ;
- les régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;
- la valorisation des titres de participation ;
- les provisions pour risques et charges.

1.2 Créances clientèle

Par défaut, toutes les créances clientèle n'entrant pas dans une des catégories ci-dessous sont considérées comme étant saines.

Conformément à la norme ANC 2014-07, les créances de toute nature sont déclassées en créances douteuses dans les cas suivants :

- en cas de survenance d'une échéance impayée depuis plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales, de plus de six mois pour les crédits immobiliers aux acquéreurs de logement, de plus de trois mois pour les autres concours ;
- lorsque la créance présente un caractère contentieux judiciaire (procédures d'alerte, de redressement, de liquidation judiciaire, etc.) ;
- lorsque la créance présente d'autres risques de non recouvrement total ou partiel.

La classification en créance douteuse d'un concours accordé à une personne physique ou morale entraîne le transfert de l'intégralité des engagements sur cette personne vers les rubriques d'encours douteux.

Les créances douteuses font l'objet de dépréciations individualisées créance par créance.

Les intérêts sur créances douteuses non réglés et inscrits au compte de résultat sont couverts par des dépréciations à hauteur de l'intégralité du montant comptabilisé. Les dotations ou reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties se rapportant à des intérêts sur créances douteuses sont enregistrées au poste "Intérêts et produits assimilés" du compte de résultat.

Le principal de la créance est provisionné selon l'estimation la plus probable de la dépréciation, conformément aux principes généraux de prudence. Le calcul de la dépréciation tient compte de la valeur de réalisation des garanties personnelles ou réelles liées à la créance.

La provision constituée couvre la perte prévisionnelle actualisée au taux d'intérêt d'origine du crédit. Les pertes prévisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux et les flux prévisionnels de recouvrement. La détermination des flux de recouvrement repose notamment sur des statistiques qui permettent d'estimer les séries de recouvrement moyennes dans le temps à partir de la date de déclassement du crédit. Une reprise de provision du fait du passage du temps est enregistrée en produit net bancaire.

Les encours douteux pour lesquels la déchéance du terme a été prononcée ou qui sont classés depuis plus d'un an en créances douteuses, sont spécifiquement identifiés dans la catégorie "encours douteux compromis". La banque a défini des règles internes de déclassement automatique, qui présument le caractère nécessairement compromis de la créance dès lors qu'elle a été classée plus d'un an en créance douteuse, sauf à démontrer formellement l'existence et la validité de garanties couvrant la totalité des risques. La comptabilisation des intérêts sur la créance cesse à partir du classement en "encours douteux compromis".

Afin de respecter le cadre réglementaire, il n'est plus possible de reclasser en sain une créance douteuse ou contentieuse tant que les critères justifiant le déclassement automatique et réglementaire ne sont pas apurés ; dès lors qu'aucun critère de déclassement réglementaire, ni aucun autre risque n'est plus recensé sur le groupe famille les encours sont reclassés en sain.

L'article 2221-5, prescrit un traitement spécifique de certains encours restructurés. Lorsqu'ils sont significatifs, les encours restructurés sont isolés dans une catégorie spécifique. Dans cette hypothèse, les abandons de principal ou d'intérêts, échus ou courus, ainsi que les écarts d'intérêts futurs, sont immédiatement constatés en perte, puis réintégrés au fur et à mesure de l'amortissement du prêt. Le nombre de prêts concernés et les montants en cause sont faibles et le calcul d'une décote serait sans impact significatif sur les états financiers de l'exercice.

1.3 Opérations sur titres

Les postes du bilan :

- "Effets publics et valeurs assimilées"
 - "Obligations et autres titres à revenu fixe"
 - "Actions et autres titres à revenu variable"
- enregistrent des titres de transaction, de placement et d'investissement, selon leur nature.

Cette classification résulte de l'application de l'article 1124-15 de la norme ANC 2014-07, qui prescrit la ventilation des titres en fonction de leur destination.

Titres de transaction

Sont classés dans ce portefeuille les titres acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance (moins d'un an) et qui sont négociables sur un marché dont la liquidité est assurée. Ils sont enregistrés frais d'acquisition et coupon couru éventuel à l'achat inclus.

A la date de clôture, les titres de transaction sont évalués au prix de marché. Le solde global des gains et des pertes résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.

Titres de placement

Les titres de placement sont acquis avec l'intention de les détenir plus d'un an, afin d'en tirer un revenu direct ou une plus-value. Cette détention n'implique pas, pour les titres à revenu fixe, une conservation jusqu'à l'échéance. Les primes ou décotes constatées lors de l'acquisition de titres à revenu fixe sont étalées sur la durée de vie de l'instrument concerné, conformément à l'option offerte. A la clôture de l'exercice, les moins-values latentes sur titres de placement, corrigées éventuellement des amortissements et reprises des différences visées ci-dessus, font l'objet d'un provisionnement individuel par code valeur; les titres de placement sont valorisés selon la moyenne des cours de différentes places de cotation.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Titres d'investissement

Sont classés dans ce portefeuille les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir durablement, en principe jusqu'à leur échéance, et pour lesquels il existe soit des ressources de financement adossées en durée, soit une couverture permanente contre le risque de taux. L'écart constaté entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalé sur la durée de vie du titre. Les moins-values latentes ne font pas l'objet de dépréciations.

Les bons du Trésor, titres de créances négociables (court terme et moyen terme) et les instruments du marché interbancaire classés dans les portefeuilles de placement et d'investissement sont enregistrés au prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. Les produits d'intérêts sont calculés au taux négocié, le montant de la prime ou de la décote faisant l'objet d'un amortissement selon la méthode actuarielle.

Les obligations comprises dans les portefeuilles de placement et d'investissement sont comptabilisées hors coupon couru. Les produits d'intérêts sont calculés au taux nominal des titres. Lorsque leur prix d'acquisition est différent de leur valeur de remboursement, cette différence est amortie actuariellement et portée en charges ou produits selon le cas.

Les titres libellés en devises sont évalués au cours de change à la date de clôture ou à la date antérieure la plus proche. Les différences d'évaluation sont portées en pertes ou en gains sur opérations financières.

Autres titres détenus à long terme

Les autres titres détenus à long terme sont des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement des relations professionnelles durables avec l'émetteur, sans exercer toutefois une influence dans sa gestion.

Reclassement d'actifs financiers

Le reclassement hors de la catégorie des titres de transaction, vers les catégories des titres d'investissement et des titres de placement est possible dans les deux cas suivants :

- dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie
- lorsque des titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif, et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

L'impact des reclassements opérés par le passé est détaillé en note 2.9.

Cessions temporaires de titres

Les cessions temporaires de titres sont destinées à garantir des prêts ou des emprunts de trésorerie par des titres. Elles prennent principalement deux formes distinctes, selon le mécanisme juridique utilisé, à savoir :

- les pensions,
- les prêts et emprunts de titres.

La pension consiste juridiquement à céder en pleine propriété des titres, l'acheteur s'engageant irrévocablement à les rétrocéder et le vendeur à les reprendre, à un prix et une date convenus lors de la conclusion du contrat. Comptablement, les titres donnés en pension sont maintenus dans leur poste d'origine et continuent à être évalués selon les règles applicables aux portefeuilles auxquels ils se rattachent. Parallèlement, la dette représentative du montant encaissé est enregistrée au passif. La créance représentative d'une pension sur titres reçus est enregistrée à l'actif.

Les prêts de titres sont des prêts à la consommation régis par le Code civil dans lesquels l'emprunteur s'engage irrévocablement à restituer les titres empruntés à l'échéance. Ces prêts sont généralement garantis par la remise d'espèces, qui restent acquises au prêteur en cas de défaillance de l'emprunteur. Dans ce dernier cas, l'opération est assimilée à une opération de pension et enregistrée comptablement comme telle.

1.4 Options

Les primes payées ou perçues sont enregistrées en compte de bilan lors de leur paiement ou à leur encaissement. Au dénouement, elles sont enregistrées immédiatement au compte de résultat s'il s'agit d'opérations spéculatives.

Les primes sur options non dénouées sont évaluées à la clôture de l'exercice lorsqu'elles sont traitées sur un marché organisé. L'écart est enregistré au compte de résultat.

1.5 Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les titres de participation et de filiales sont comptabilisés au coût historique.

A la clôture de l'exercice, chaque ligne fait séparément l'objet d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention : elle peut être estimée par différents critères tels que l'actif net éventuellement corrigé, la rentabilité et la perspective de rentabilité, les cours moyens de Bourse des derniers mois.

1.6 Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont amorties sur la durée d'utilité correspondant à la durée réelle d'utilisation du bien, en tenant compte, le cas échéant, de leur valeur résiduelle :

- logiciels : 1 à 10 ans
- constructions – gros œuvre structure : 20 à 80 ans
- constructions – équipements : 10 à 40 ans
- agencements et installations : 5 à 15 ans
- matériel de transport : 3 à 5 ans
- mobilier et matériel de bureau : 5 à 10 ans
- matériel informatique : 3 à 5 ans.

Dans le cas où les composants d'un actif ont des durées d'utilité différentes, chacun d'entre eux est comptabilisé séparément et fait l'objet d'un plan d'amortissement propre. Un amortissement dérogatoire peut être pratiqué dans les conditions admises par la réglementation, lorsque la durée d'usage admise fiscalement est plus courte que la durée d'utilité du bien ou du composant.

1.7 Conversion des opérations en devises

Les créances et dettes, ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan, sont convertis au cours de marché à la clôture de l'exercice, à l'exception des éléments libellés en devises participant à la monnaie unique européenne, pour lesquels le taux de conversion officiel a été retenu.

Les actifs corporels sont maintenus au coût historique. Les actifs financiers sont convertis au cours de clôture (voir précisions notes précédentes).

Les produits et charges en devises sont enregistrés en résultat au cours de change en vigueur le dernier jour du mois de leur perception ou de leur paiement ; les charges et produits courus mais non payés à la date de clôture sont convertis au cours de change à cette date.

Les gains et pertes de change latents ou définitifs résultant des opérations de conversion sont constatés à chaque arrêté comptable.

1.8 Contrats d'échange (swaps)

En application de l'article 2522-1 de la norme ANC 2014-07, la banque est susceptible de constituer trois portefeuilles distincts enregistrant les contrats selon qu'ils ont pour objet de maintenir des positions ouvertes et isolées (a), de couvrir le risque de taux d'un élément isolé ou d'un ensemble d'éléments homogènes (b), ou de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (d). Il n'existe pas de portefeuille de contrats d'échange destinés à couvrir le risque global de taux, dit portefeuille de catégorie (c).

Dans ces conditions, les transferts d'un portefeuille à l'autre ne sont possibles que du :

- Portefeuille (a) vers le portefeuille (b)
- Portefeuille (b) vers les portefeuilles (a) ou (d)
- Portefeuille (d) vers le portefeuille (b).

Les contrats sont inscrits à leur valeur nominale au hors bilan.

La valeur de marché retenue pour les contrats d'échange dits de transaction est issue de l'application de la méthode d'actualisation des flux futurs avec une courbe de taux zéro coupon. La branche à taux fixe est estimée à partir des différentes échéances actualisées en fonction de la courbe de taux, alors que la valeur actuelle de la branche à taux variable est estimée à partir de la valeur du coupon en cours majoré du nominal. La valeur de mar-

ché résulte de la comparaison de ces deux valeurs actualisées, après prise en compte du risque de contrepartie et des frais de gestion futurs. Le risque de contrepartie est calculé conformément à l'article 5.1 du règlement ANC 2014-07, auquel est appliqué un coefficient de fonds propres de 8 %. Les frais de gestion sont ensuite déterminés en majorant ce montant de fonds propres d'un taux de 10 %.

Les soultes éventuellement perçues ou versées lors de la conclusion d'un contrat d'échange sont constatées au compte de résultat *pro rata temporis* sur la durée du contrat. En cas de résiliation anticipée d'un contrat, la soulte perçue ou versée est immédiatement constatée en résultat, sauf lorsque le contrat a été initié dans le cadre d'une opération de couverture. La soulte est alors rapportée au compte de résultat en fonction de la durée de vie de l'élément initialement couvert.

Afin de mesurer et de suivre les risques encourus en raison de ces opérations, des limites globales de sensibilité incluant les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises sont fixées par activité. Ces positions font l'objet d'une information régulière à l'organe exécutif de la banque, pris au sens de l'article L 511-13 du Code monétaire et financier.

1.9 Engagements en matière de retraite, indemnités de fin de carrière et primes de médaille du travail

La comptabilisation et l'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires sont conformes à la recommandation n°2003-R01 du Conseil National de la comptabilité. Le taux d'actualisation utilisé repose sur les titres d'Etat à long terme.

Régimes de retraite des employés

Les pensions de retraite sont prises en charge par diverses institutions auxquelles la banque et ses salariés versent périodiquement des cotisations.

Ces dernières sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont dues.

D'autre part, les salariés de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire financé par l'employeur, au travers de deux contrats d'assurance. Le premier contrat de type article 83 CGI assure le service d'un régime de capitalisation en points à cotisations définies. Le second contrat est de type article 39 CGI est un régime à prestations définies additives sur les tranches B et C. Les engagements relatifs à ces régimes sont entièrement couverts par les réserves constituées. En conséquence, aucun engagement résiduel n'en résulte pour l'employeur.

Indemnités de fin de carrière et primes de médaille du travail

Les futures indemnités de fin de carrière et les primes à verser pour l'attribution de médailles du travail sont intégralement couvertes par des contrats d'assurance souscrits auprès de la compagnie d'assurance "Assurances du Crédit Mutuel". Les primes versées annuellement prennent en compte les droits acquis au 31 décembre de chaque exercice, pondérés par des coefficients de rotation et de probabilité de survie du personnel.

Les engagements sont calculés suivant la méthode des unités de crédits projetés conformément aux normes IFRS. Sont notamment pris en compte, la mortalité, le taux de rotation du personnel, le taux d'évolution des salaires, le taux de charges sociales dans les cas prévus et le taux d'actualisation financière.

Les engagements correspondants aux droits acquis par les salariés au 31 décembre sont intégralement couverts par les réserves constituées auprès de la compagnie d'assurances. Les

indemnités de fin de carrière et primes médailles du travail arriérées à échéance et versées aux salariés au cours de l'année font l'objet de remboursements par l'assureur.

Les engagements d'indemnité de fin de carrière sont déterminés sur la base de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite à l'initiative du salarié qui atteint son 62^e anniversaire.

1.10 Fonds pour risques bancaires généraux

Définis dans le poste 9 de l'article 1121-3 de la norme ANC 2014-07, ce fonds est le montant que la banque décide d'affecter aux risques bancaires généraux, parmi lesquels son exposition globale aux risques de taux et de contrepartie.

Les montants affectés à ce fonds s'élèvent à 61,6 millions d'euros, aucun mouvement n'ayant affecté ce poste durant l'exercice.

1.11 Provisions

Les provisions affectées à des postes d'actifs sont déduites des créances correspondantes qui apparaissent ainsi pour leur montant net. Les provisions relatives aux engagements hors bilan sont inscrites en provisions pour risques.

La BFCM peut être partie à un certain nombre de litiges ; leurs issues possibles et leurs conséquences financières éventuelles sont examinées régulièrement et, en tant que de besoin, font l'objet de dotations aux provisions reconnues nécessaires.

1.12 Impôt sur les bénéfices

Avec effet au 1^{er} janvier 2016, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM) a exercé l'option pour "l'intégration fiscale mutualiste" conformément aux dispositions de l'article 223 A, 5^e alinéa du Code Général des Impôts.

Le mécanisme de l'intégration fiscale permet de payer l'impôt sur les sociétés sur un résultat global obtenu en faisant la somme algébrique des résultats positifs et négatifs des différentes entités du groupe. Le groupe d'intégration fiscale de la CF de CM est constitué de :

- la CF de CM, société "tête d'intégration",
- 1 367 caisses de Crédit Mutuel et 10 caisses régionales de Crédit Mutuel rattachées aux Fédérations adhérentes à CM11, obligatoirement membres de cette intégration fiscale,
- la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et 18 de ses filiales qui ont exercé l'option pour y participer.

Par convention, chaque membre de l'intégration fiscale est tenu de verser à la CF de CM, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat si le membre était imposable distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont les membres auraient bénéficié en l'absence d'intégration.

Conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-07 et plus particulièrement de son article 1124-57, la rubrique "Impôts sur les bénéfices" comprend :

- le montant d'impôt sur les sociétés et de la contribution additionnelle calculé comme si la société était imposée séparément,
- la contribution additionnelle de 3 % sur les revenus distribués,
- les éventuelles régularisations afférentes aux exercices antérieurs et aux rappels d'impôt,
- la charge ou le produit d'impôt afférent aux crédits d'impôt sur prêts à taux zéro et prêts assimilés.

L'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice et les contributions additionnelles sont déterminés selon la réglementation

fiscale applicable. Les crédits d'impôt attachés aux revenus de valeurs mobilières ne sont pas comptabilisés. Leur imputation est faite directement en déduction de la charge d'impôt.

1.13 Crédit d'Impôt pour la compétitivité et l'emploi – CICE

La comptabilisation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi est conforme à la note d'information du 28 février 2013 du Collège de l'Autorité des Normes Comptables.

Le montant du CICE, non imposable, est comptabilisé au crédit d'un sous compte des charges de personnel.

1.14 Consolidation

La société est intégrée globalement dans le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Mutuel CM11 faisant lui-même partie du périmètre de consolidation de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

1.15 Implantation dans les États ou territoires non coopératifs en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale

La banque ne possède pas d'implantation directe ou indirecte dans les États ou territoires visés par l'article L511-45 du Code monétaire et financier, figurant sur la liste fixée par l'arrêté du 12 février 2010 et modifié par la loi 2016-1691 du 9 décembre 2016.

1.16 Les commissions

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement à l'exception de celles relatives aux opérations financières qui le sont dès la clôture de l'émission ou dès leur facturation.

Les commissions comprennent les produits d'exploitation bancaire rétribuant les services fournis à des tiers.

note 2 NOTES ANNEXES AU BILAN

Les chiffres donnés dans les différents tableaux qui suivent sont exprimés en milliers d'euros.

note 2.0 MOUVEMENTS AYANT AFFECTÉ LES POSTES DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

	Valeur brute au 31/12/2016	Acquisitions	Cessions	Transferts ou remboursements	Valeur brute au 31/12/2017
Immobilisations financières	32 559 815	5 425 241	2 063 977	(1 661 811)	34 259 268
Immobilisations corporelles	8 243	43			8 286
Immobilisations incorporelles	8 000				8 000
Total	32 576 058	5 425 284	2 063 977	(1 661 811)	34 275 554

note 2.1 AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS SUR ACTIF IMMOBILISÉ**Amortissements**

	Amortissements au 31/12/2016	Dotations	Reprises	Amortissements au 31/12/2017
Immobilisations financières				
Immobilisations corporelles	1 486	8		1 494
Immobilisations incorporelles				
Total	1 486	8		1 494

Dépréciations

	Dépréciation au 31/12/2016	Dotations	Reprises	Dépréciation au 31/12/2017
Immobilisations financières	909 147	444 536	383 016	970 667
Immobilisations corporelles				
Immobilisations incorporelles				
Total	909 147	444 536	383 016	970 667

note 2.2 RÉPARTITION DES CRÉANCES ET DETTES DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT**A) Créances sur les établissements de crédit**

	2017		2016	
	À vue	À terme	À vue	À terme
Comptes ordinaires	843 692		2 368 458	
Prêts, valeur reçues en pension		98 802 197	47 434	99 805 784
Titres reçus en pension livrée		576 280		64 000
Valeurs non imputées				
Créances rattachées		215 625	2	244 814
Créances douteuses				
(Dépréciations)				
Total	843 692	99 594 102	2 415 894	100 114 598
Total des créances sur les EC	103 052 945		104 537 643	
dont prêts participatifs				
dont prêts subordonnés		2 615 151		2 007 151

B) Dettes envers les établissements de crédits

	2017		2016	
	À vue	À terme	À vue	À terme
Comptes ordinaires	17 625 331		18 444 451	
Emprunts	1 495 277	33 844 910	776 860	34 220 319
Valeurs données en pension		9 994 000		9 654 000
Titres donnés en pension livrée		927 880		600 000
Valeurs non imputées				
Dettes rattachées	929	290 636	460	323 402
Autres sommes dues	2 575 062		2 305 836	
Total	21 696 599	45 057 426	21 527 607	44 797 721
Total des dettes envers les EC	66 754 025		66 325 328	

**note 2.3 VENTILATION DES CRÉANCES ET DETTES
SELON LEUR DURÉE RÉSIDUELLE**

Actif

	Inférieure ou égale à trois mois	De trois mois à un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans et à durée indéterminée	Intérêts courus et échus	Total
Créances sur les établissements de crédit						
À vue	843 682				10	843 692
À terme	13 953 908	10 012 791	54 613 413	23 413 516	215 625	102 209 253
Créances sur la clientèle						
Créances commerciales	217 661					217 661
Autres concours à la clientèle	373 036	462 604	475 394	351 312	(934)	1 661 412
Comptes ordinaires débiteurs	327 526				240	327 766
Obligations & autres titres à revenu fixe dont titres de transaction	608 233	9 670 982	11 557 378	2 224 421	81 290	24 142 304
Total	16 324 046	20 146 377	66 646 185	25 989 249	296 231	129 402 088

Les créances douteuses sont considérées comme étant remboursables à plus de 5 ans.

Passif

	Inférieure ou égale à trois mois	De trois mois à un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans et à durée indéterminée	Intérêts courus et échus	Total
Dettes envers les établissements de crédit						
À vue	21 695 670				929	21 696 599
À terme	4 503 502	5 156 858	25 881 667	9 224 763	290 636	45 057 426
Comptes créditeurs de la clientèle						
Comptes d'épargne à régime spécial						
À vue						
À terme						
Autres dettes						
À vue	3 149 063					3 149 063
À terme	1 319 026	5 001 032	6 500 000		3 778	12 823 836
Dettes représentées par un titre						
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	14 008 470	18 999 583	5 695 919	1 515 183	162 581	40 381 736
Emprunts obligataires	3 535 691	1 552 819	21 372 741	11 363 703	307 974	38 132 928
Autres titres						
Dettes subordonnées		1 000 000	1 000 000	6 900 000	87 710	8 987 710
Total	48 211 422	31 710 292	60 450 327	29 003 649	853 608	170 229 298

note 2.4 **RÉPARTITION DES CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE**

Hors créances rattachées de -694 milliers d'euros sur créances brutes.

	2017			2016		
	Créances brutes	dont Créances douteuses	Dépréciations	Créances brutes	dont Créances douteuses	Dépréciations
Répartition par grands types de contrepartie						
Sociétés	2 207 470			4 920 532		
Entrepreneurs individuels						
Particuliers				10		
Administrations publiques	63			193		
Administrations privées						
Total	2 207 533			4 920 735		
Répartition par secteurs d'activité						
Agriculture et industries minières						
Commerces de détails et de gros	252 761			230 646		
Industries						
Services aux entreprises et holding	505 364			268 247		
Services aux particuliers						
Services financiers	1 186 235			3 971 576		
Services immobiliers	172 764			177 898		
Transports et communication	72 288			261 192		
Non ventilé et autres	18 121			11 176		
Total	2 207 533			4 920 735		
Répartition par secteurs géographiques						
France	1 958 795			1 997 969		
Europe hors France	248 738			2 922 766		
Autres pays						
Total	2 207 533			4 920 735		

Parmi les créances ne figure aucune créance douteuse ou compromise et aucune créance restructurée.

note 2.5 **MONTANT DES ENGAGEMENTS SUR PARTICIPATIONS ET FILIALES INTÉGRÉES GLOBALEMENT**

Actif	2017		2016	
	Montant	Montant	Montant	Montant
Créances sur les établissements de crédit				
À vue	235 407		1 729 261	
À terme	67 431 018		65 735 874	
Créances sur la clientèle				
Créances commerciales				
Autres concours à la clientèle	777 157		3 324 811	
Comptes ordinaires débiteurs				
Obligations & autres titres à revenu fixe	16 223 104		15 970 697	
Créances subordonnées	2 679 527		2 788 552	
Total	87 346 213		89 549 195	

Passif	2017		2016	
	Montant	Montant	Montant	Montant
Dettes envers les établissements de crédit				
À vue	8 260 466		9 809 509	
À terme	29 152 932		29 508 328	
Comptes créditeurs de la clientèle				
Comptes d'épargne à régime spécial				
À vue				
À terme				
Autres dettes				
À vue	143 533		146 955	
À terme	10 000 843		12 851 000	
Dettes représentées par un titre				
Bons de caisse				
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	878 582		892 532	
Emprunts obligataires	3 448 494		4 487 996	
Autres dettes représentées par un titre				
Dettes subordonnées	834 563		833 048	
Total	52 719 413		58 529 368	

Ce tableau comprend les engagements reçus et donnés sur les participations et filiales intégrées par intégration globale dans la consolidation du groupe BFCM.

note 2.6 **RÉPARTITION DES ACTIFS SUBORDONNÉS**

	2017		2016	
	Montant subordonné	dont prêts participatifs	Montant subordonné	dont prêts participatifs
Créances sur les établissements de crédit				
À terme	2 324 151		1 716 151	
Indéterminée	291 000		291 000	
Créances sur la clientèle				
Autres concours à la clientèle	159 950	159 950	859 950	700 000
Obligations & autres titres à revenu fixe	127 293	127 293	127 293	127 293
Total	2 902 394	287 243	2 994 394	827 293

note 2.7 **DETTES SUBORDONNÉES**

	Montant 2017		
	Type d'emprunt	Encours	Échéance
Type d'emprunt	TSR 1	1 000 000	6/12/2018
	TSR 2	1 000 000	22/10/2020
	TSR 3	1 000 000	21/05/2024
	TSR 4	1 000 000	11/09/2025
	TSR 5	1 000 000	24/03/2026
	TSR 6	700 000	4/11/2026
	TSR 7	500 000	31/03/2027
	TSR 8	500 000	15/11/2027
	empr. sub.	500 000	indéterminée
	empr. TSS	1 700 000	indéterminée
	8 900 000		
	87 710		Créances rattachées

	Montant 2016		
	Type d'emprunt	Encours	Échéance
Type d'emprunt	TSR 1	1 000 000	6/12/2018
	TSR 2	1 000 000	22/10/2020
	TSR 3	1 000 000	21/05/2024
	TSR 4	1 000 000	11/09/2025
	TSR 5	1 000 000	24/03/2026
	TSR 6	700 000	4/11/2026
	TSR 7		
	TSR 8		
	empr. sub.	500 000	indéterminée
	empr. TSS	1 700 000	indéterminée
	7 900 000		
	75 286		Créances rattachées

Conditions	Les emprunts et les titres subordonnés occupent un rang inférieur par rapport aux créances de tous les autres créanciers, à l'exclusion des titres participatifs. Les titres super subordonnés occupent le dernier rang, car ils sont expressément subordonnés à toutes les autres dettes de l'entreprise, qu'elles soient chirographaires ou subordonnées.
Possibilité remboursement anticipé	Pas de possibilité les 5 premières années sauf si augmentation concomitante du capital. Interdit pour l'emprunt TSR, sauf en cas de rachat en bourse, OPA ou OPE. Restreintes pour les titres super subordonnés (TSS) car ils sont assimilés à des Fonds Propres de base.

note 2.8 PORTEFEUILLE TITRES : VENTILATION ENTRE PORTEFEUILLES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT

	Montant 2017			Montant 2016		
	Portefeuille de transaction	Portefeuille de placement	Portefeuille d'investissement	Portefeuille de transaction	Portefeuille de placement	Portefeuille d'investissement
Effets publics et valeurs assimilées		8 368 364			9 412 508	504
Obligations et autres titres à revenu fixe		8 075 816	16 066 488	10 800	8 274 620	15 883 595
Actions et autres titres à revenu variable		29 324			474 973	
Total		16 473 504	16 066 488	10 800	18 162 101	15 884 099

Il n'y a aucun encours de titre de transaction sur un marché actif au sens de l'article ANC 2321-1.

note 2.9 PORTEFEUILLE TITRES : TITRES AYANT FAIT L'OBJET D'UN TRANSFERT D'UN PORTEFEUILLE À UN AUTRE

	Port. invest. transféré en 2008	Montant échu au 31/12/2017	Encours port. au 31/12/2017	Moins-value latente dépréciée sans transfert	Montant de la reprise sans transfert
Portefeuille de placement	1 318 640	1 318 640			
Total	1 318 640	1 318 640			

Suite aux modifications du règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres introduites par le règlement CRC n° 2008-17 du 10 décembre 2008 afférent aux transferts de titres hors

de la catégorie "titres de transaction" et hors de la catégorie "titres de placement", la BFCM n'a opéré aucun reclassement au 31 décembre 2017.

note 2.10 PORTEFEUILLE TITRES : DIFFÉRENCES ENTRE PRIX D'ACQUISITION ET PRIX DE REMBOURSEMENT DES TITRES DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT
Décotes/surcotes nettes restant à amortir

Nature des titres	2017		2016	
	Décote	Surcote	Décote	Surcote
Titres de placement				
Marché obligataire	4 446	120 938	2 736	102 474
Marché monétaire		134		2 338
Titres d'investissement				
Marché obligataire			1	
Marché monétaire		1 089		2

note 2.11 PORTEFEUILLE TITRES : PLUS ET MOINS-VALUES LATENTES SUR TITRES

	2017	2016
Montant des plus-values latentes sur titres de placement	1 038 355	1 087 879
Montant des moins-values latentes sur titres de placement et ayant fait l'objet d'une dépréciation	29 980	56 161
Montant des moins-values latentes sur titres d'investissement		119
Montant des plus-values latentes sur titres d'investissement	19 321	26 726

note 2.12 PORTEFEUILLE TITRES : MONTANT DES CRÉANCES REPRÉSENTATIVES DES TITRES PRÊTÉS

	2017	2016
Effets publics et valeurs assimilées	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
Actions et autres titres à revenu variable	0	0

note 2.13 PORTEFEUILLE TITRES : MONTANT DES CRÉANCES ET DETTES SE RAPPORTANT À DES PENSIONS LIVRÉES SUR TITRES

	2017		2016	
	Créances se rapportant aux pensions livrées	Dettes se rapportant aux pensions livrées	Créances se rapportant aux pensions livrées	Dettes se rapportant aux pensions livrées
Créances sur les établissements de crédit				
À vue				
À terme	576 280		64 000	
Créances sur la clientèle				
Autres concours à la clientèle				
Dettes envers les établissements de crédit				
À vue				
À terme		927 880		600 000
Comptes créditeurs de la clientèle				
Autres dettes				
À vue				
À terme				
Total	576 280	927 880	64 000	600 000

Les actifs mis en pension au 31 décembre 2017 correspondent à des Fonds Commun de Créances (FCC) pour 404 000 milliers d'euros et des emprunts d'état pour 172 280 milliers d'euros.

note 2.14 PORTEFEUILLE TITRES : VENTILATION DES OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE SELON L'ÉMETTEUR

	Montant 2017			Montant 2016		
	Émetteur		Créances rattachées	Émetteur		Créances rattachées
	Organismes publics	Autres		Organismes publics	Autres	
Effets publics, oblig. et aut. Titres à revenu fixe	11 238 016	21 130 453	142 199	12 081 561	21 338 025	162 441

note 2.15 PORTEFEUILLE TITRES : VENTILATION SELON LA COTATION

	Montant 2017			Montant 2016		
	Montant des titres cotés	Montant des titres non cotés	Créances rattachées	Montant des titres cotés	Montant des titres non cotés	Créances rattachées
Effets publics et valeurs assimilées	7 937 322	370 134	60 908	6 556 415	2 800 297	56 300
Obligations et autres titres à revenu fixe	22 144 925	1 916 089	81 291	22 397 745	1 665 127	106 143
Actions et autres titres à revenu variable	396	28 928		445 030	29 944	
Total	30 082 643	2 315 151	142 199	29 399 190	4 495 368	162 443

note 2.16 PORTEFEUILLE TITRES : INFORMATIONS SUR LES OPC

	2017			2016		
	Montant des parts d'OPC français	Montant des parts d'OPC étrangers	Total	Montant des parts d'OPC français	Montant des parts d'OPC étrangers	Total
Titres à revenu variable : OPC	197	4 982	5 179	2 061	3 547	5 608

	2017			2016		
	Montant des parts d'OPC de capitalisation	Montant des parts d'OPC de distribution	Total	Montant des parts d'OPC de capitalisation	Montant des parts d'OPC de distribution	Total
Titres à revenu variable : OPC		5 179	5 179		5 608	5 608

note 2.17 PORTEFEUILLE TITRES : PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES DÉTENUES DANS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	Montant détenu dans des EC en 2017	Montant détenu dans des EC en 2016
Participations et activité de portefeuille	1 000 951	1 597 388
Parts dans les entreprises liées	6 455 223	10 127 354
Total	7 456 174	11 724 742

note 2.18 PORTEFEUILLE TITRES : INFORMATION SUR L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE

Au 31 décembre 2017, il n'y a pas d'encours de titres sur l'activité de portefeuille.

note 2.19 SOCIÉTÉS À RESPONSABILITÉ ILLIMITÉE DANS LESQUELLES L'ÉTABLISSEMENT EST ASSOCIÉ

Nom de la société	Siège social	Forme juridique
REMA	Strasbourg	Société en Nom Collectif
CM-CIC Foncière	Strasbourg	Société en Nom Collectif

note 2.20 VENTILATION DU POSTE "CAPITAUX PROPRES"

	Montant 2016	Affectation du résultat	Augmentation de capital et autres variations	Montant 2017
Capital souscrit	1 688 530			1 688 530
Primes d'émission	4 508 845			4 508 845
Réserve légale	168 853			168 853
Réserves statutaires et contractuelles	2 666 442	140 000		2 806 442
Réserves réglementées				
Autres réserves	9 495			9 495
Report à nouveau	799	(729)		70
Résultat de l'exercice	269 287	(269 287)	(162 400)	(162 400)
Distribution de dividendes		130 016	(130 016)	
Total	9 312 251		(292 416)	9 019 835
Fonds pour risque bancaire généraux	61 552			61 552

note 2.21 FRAIS D'ÉTABLISSEMENT, FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT ET FONDS COMMERCIAUX

	Montant 2017	Montant 2016
Frais d'établissement		
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital et d'opérations diverses		
Frais de recherche et développement		
Fonds commerciaux		
Autres immobilisations incorporelles	8 000	8 000
Total	8 000	8 000

note 2.22 CRÉANCES ÉLIGIBLES AU REFINANCEMENT D'UNE BANQUE CENTRALE

Les créances éligibles sont exclusivement constituées de créances sur la clientèle.

Au 31 décembre 2017, ces créances clientèle éligibles BFCM au refinancement d'une banque centrale se montent à 219 009 milliers d'euros sur un encours groupe mobilisable de 11 251 605 milliers d'euros.

note 2.23 INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR OU À PAYER
Actif

	Intérêts courus à recevoir	Intérêts courus à payer
Caisse, banques centrales, C.C.P.		
Effets publics et valeurs assimilées	60 908	
Créances sur les établissements de crédit		
À vue		
À terme	215 625	
Créances sur la clientèle		
Créances commerciales		
Autres concours à la clientèle	(934)	
Comptes ordinaires débiteurs	240	
Obligations et autres titres à revenu fixe	81 290	
Actions et autres titres à revenu variable		
Participations et activités de portefeuille		
Parts dans les entreprises liées		
Total	357 129	

Passif

	Intérêts courus à recevoir	Intérêts courus à payer
Banques centrales, C.C.P.		
Dettes envers les établissements de crédit		
À vue		929
À terme		290 636
Comptes créditeurs de la clientèle		
Comptes d'épargne à régime spécial		
À vue		
À terme		
Autres dettes		
À vue		
À terme		3 778
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables		162 581
Emprunts obligataires		307 974
Autres dettes représentées par un titre		
Dettes subordonnées		87 710
Total		853 608

note 2.24 POSTES "AUTRES ACTIFS" ET "AUTRES PASSIFS"
Autres actifs

	Montant 2017	Montant 2016
Instruments conditionnels achetés		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	3 138	8 882
Débiteurs divers	1 553 870	2 044 290
Créances de carry back		
Autres stocks et assimilés		
Autres emplois divers		
Total	1 557 008	2 053 172

Autres passifs

	Montant 2017	Montant 2016
Autres dettes de titres		
Instruments conditionnels vendus		
Dettes de titres de transaction		
Dont dettes sur titres empruntés		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	509 193	177 194
Versement restant à effectuer sur titres non libérés		80
Créditeurs divers	2 224 751	3 362 393
Total	2 733 944	3 539 667

note 2.25 **COMPTES DE RÉGULARISATION**

Actif	Montant	
	2017	2016
Siège et succursale - Réseau		
Comptes d'encaissement	733	925
Comptes d'ajustement	877 824	1 864 614
Comptes d'écarts		
Pertes potentielles sur contrats de couverture d'instruments financiers à terme non dénoués		
Pertes à étaler sur contrats de couverture d'instruments financiers à terme dénoués	45 721	51 604
Charges à répartir	258 388	211 489
Charges constatées d'avance	15 935	14 043
Produits à recevoir	90 167	22 408
Comptes de régularisation divers	116 274	98 401
Total	1 405 042	2 263 484

Passif	Montant	
	2017	2016
Siège et succursale - Réseau		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	542	1 269
Comptes d'ajustement	5 258	5 331
Comptes d'écarts		
Gains potentiels sur contrats de couverture d'instruments financiers à terme non dénoués		
Gains à étaler sur contrats de couverture d'instruments financiers à terme dénoués	319 208	291 124
Produits constatés d'avance	49 366	46 670
Charges à payer	333 896	460 542
Comptes de régularisation divers	102 914	88 029
Total	811 184	892 965

Les articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce prévoient une information spécifique sur les dates d'échéance des dettes à l'égard des fournisseurs ; les sommes en question sont négligeables pour notre société.

note 2.26 **SOLDE NON AMORTI DE LA DIFFÉRENCE ENTRE MONTANT INITIALEMENT REÇU ET PRIX DE REMBOURSEMENT DES DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE**

	Montant 2017	Montant 2016
Prime d'émission des titres à revenu fixe	212 351	167 463
Primes de remboursement des titres à revenu fixe	5 914	10 130

note 2.27 **PROVISIONS**

	Montant 2017	Dotation	Reprise	Montant 2016	Délai de retournement
Pour risque entreprise liée	242 000	(242 000)	84 200	84 200	> 3 ans
Pour charges de retraite	1 820	(1 145)	1 200	1 875	< 1 an
Sur swaps	1 053		7 783	8 836	< 1 an
Pour risque titres immobilisés	16 600			16 600	> 3 ans
Pour engagement de garantie	312 483	(305 000)	109	7 592	< 3 ans
Pour impôts et redressements	122 429	(122 429)			> 1 an
Autres provisions	679	(679)	700	700	< 1 an
Total	697 064	(671 253)	93 992	119 803	

note 2.28 **CONTRE-VALEUR EN EUROS DE L'ACTIF ET DU PASSIF EN DEVISES HORS ZONE EURO**

Actif	Montant	
	2017	2016
Caisse, banques centrales, C.C.P.		
Effets publics et valeurs assimilées		
Créances sur les établissements de crédit	13 044 321	14 982 446
Créances sur la clientèle	96 728	62 308
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable	7 376	9 232
Promotion immobilière		
Prêts subordonnés		
Participations et activités de portefeuille	1 063 858	1 420 194
Parts dans les entreprises liées		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Autres actifs	189 799	18 381
Comptes de régularisation	254 213	230 907
Total	14 656 295	16 723 468
Pourcentage du total actif	7,98 %	9,09 %

Passif	Montant	
	2017	2016
Banques centrales, C.C.P.		
Dettes envers les établissements de crédit	3 341 485	4 289 939
Comptes créditeurs de la clientèle	179 631	405 906
Dettes représentées par un titre	24 333 877	22 839 186
Autres passifs	103 195	333 814
Comptes de régularisation	80 854	69 626
Provisions		
Excédent de charges sur les produits	(202 700)	65 947
Total	27 836 342	28 004 418
Pourcentage du total passif	15,17 %	15,22 %

note 3 NOTES ANNEXES AU HORS-BILAN

Les chiffres donnés dans les différents tableaux qui suivent sont exprimés en milliers d'euros.

note 3.0 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS ET REÇUS

	2017	2016
Engagements de financements donnés		
Établissements de crédit	1 102 066	1 063 828
Clientèle	2 666 795	3 001 947
Engagements de financements reçus		
Établissements de crédit	18 012 055	17 404 892
dont Banque de France	18 012 055	17 404 892
Clientèle		
Total	21 780 916	21 470 667

note 3.1 ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS ET REÇUS

	2017	2016
Engagements de financements donnés		
Établissements de crédit	2 948 503	3 442 466
Clientèle	190 324	197 995
Engagements de financements reçus		
Établissements de crédit		
Clientèle	29 376	2 369
Total	3 168 203	3 642 830

note 3.2 ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE D'ENGAGEMENTS

	2017	2016
Valeurs affectées en garantie d'op. sur marchés à terme		
Pensions données en nantissement	165 172	195 520
Autres valeurs affectées en garantie	28 006 055	27 058 892
dont Banque de France	28 006 055	27 058 892
Total	28 171 227	27 254 412

La société CM-CIC Home Loan SFH est une filiale à 99,99 % de la BFCM. Elle a pour objet d'émettre pour le compte exclusif de sa société mère des titres sécurisés par des crédits hypothécaires et assimilés distribués par les réseaux du Crédit Mutuel et du CIC. En application des dispositions contractuelles liées à ces opérations, la BFCM serait tenue d'apporter des actifs en garantie des émissions de CM-CIC Home Loan SFH sous certaines conditions potentielles (telles que la dégradation de la notation en dessous d'un certain niveau ou le dimensionnement des crédits hypothécaires). Au 31 décembre 2017 ce mécanisme dérogatoire n'a pas eu à être mis en œuvre.

note 3.3 ACTIFS REÇUS EN GARANTIE

	2017	2016
Valeurs reçues en garantie d'opérations sur marchés à terme	0	0
Autres valeurs affectées en garantie	0	0
dont SFEF	0	0
Total	0	0

La banque se refinance auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat par émission de billets à ordre en mobilisation de créances visées à l'article L. 313-42 du Code Monétaire et financier pour un total de 6 729 584 milliers d'euros au 31 décembre 2017. Les prêts à l'habitat garantissant ces billets à ordre sont apportés par les groupes de Crédit Mutuel dont la BFCM est filiale et s'élèvent à la même date à 5 674 447 milliers d'euros.

note 3.4 OPÉRATIONS À TERME EN DEVISES NON ENCORE DÉNOUÉES À LA DATE DE CLÔTURE DU BILAN

	2017	
	Actif	Passif
Opérations de change à terme		
Euros à recevoir contre devises à livrer	5 590 354	5 257 917
dont SWAPS de devises	4 283 318	3 966 497
Devises à recevoir contre euros à livrer	19 569 067	20 006 447
dont SWAPS de devises	8 533 665	8 823 056
Devises à recevoir contre devises à livrer	12 642 118	12 419 795
dont SWAPS de devises		
Opérations de change à terme		
Euros à recevoir contre devises à livrer	7 627 681	7 845 024
dont SWAPS de devises	5 624 820	5 764 820
Devises à recevoir contre euros à livrer	20 787 857	19 422 503
dont SWAPS de devises	8 158 422	7 341 306
Devises à recevoir contre devises à livrer	12 514 677	12 748 629
dont SWAPS de devises		

**note 3.5 AUTRES OPÉRATIONS À TERME
NON ENCORE DÉNOUÉES À LA DATE DE CLÔTURE DU BILAN**

	2017	2016
Opérations effectuées sur marchés organisés et assimilés d'instruments de taux d'intérêt		
Opérations fermes de couverture		
dont ventes de contrats FUTURES		
dont achats de contrats FUTURES		
Opérations conditionnelles de couverture		
Autres opérations fermes		
dont ventes de contrats FUTURES		
Opérations effectuées de gré à gré sur instruments de taux d'intérêt		
Opérations fermes de couverture	171 355 582	166 104 680
dont SWAPS de taux	165 399 925	160 612 636
dont SWAPS de taux en devises	5 855 657	5 492 044
dont achat de FLOOR	100 000	
dont vente de FLOOR		
Opérations conditionnelles de couverture		
dont achat SWAP OPTION		
dont vente SWAP OPTION		
dont achat de CAP/FLOOR		
dont vente de CAP/FLOOR		
Autres opérations fermes	300 000	766 980
dont SWAPS de taux	300 000	766 980
dont SWAPS de taux en devises		
Autres opérations conditionnelles		
Opérations effectuées de gré à gré sur instruments de cours de change		
Opérations conditionnelles de couverture		
dont achat d'option change		
dont vente d'option change		
Opérations effectuées de gré à gré sur d'autres instruments que les instruments de taux d'intérêt et de cours de change		
Opérations fermes de couverture		
dont achat d'engagement à terme (NDF)		
dont vente d'engagement à terme (NDF)		
Opérations conditionnelles de couverture		
dont achat d'option		
dont vente d'option		

**note 3.6 VENTILATION DES OPÉRATIONS À TERME
NON ENCORE DÉNOUÉES SELON LA DURÉE RÉSIDUELLE**

	2017			2016		
	- d'1 an	+ d'1 an à 5 ans	+ de 5 ans	- d'1 an	+ d'1 an à 5 ans	+ de 5 ans
Opérations en devises	26 080 526	7 032 488	4 571 145	31 723 938	5 581 763	2 710 455
Opérations effectuées sur marchés organisés et assimilés d'instruments de taux d'intérêt						
Opérations fermes de couverture						
dont ventes de contrats FUTURES						
dont achats de contrats FUTURES						
Autres opérations fermes						
dont ventes de contrats FUTURES						
Opérations effectuées de gré à gré sur instruments de taux d'intérêt						
Opérations fermes de couverture	56 044 089	85 459 703	30 151 790	46 156 204	89 157 019	31 558 437
dont SWAPS de taux	56 044 089	85 459 703	30 051 790	46 156 204	89 157 019	31 558 437
dont achat de FLOOR			100 000			
dont vente de FLOOR						
Opérations conditionnelles de couverture						
dont achat SWAP OPTION						
dont vente SWAP OPTION						
dont achat de CAP/FLOOR						
dont vente de CAP/FLOOR						
Autres opérations conditionnelles						
Opérations effectuées de gré à gré sur instruments de cours de change						
Opérations conditionnelles de couverture						
dont achat d'option change						
dont vente d'option change						
Opérations effectuées de gré à gré sur d'autres instruments que les instruments de taux d'intérêt et de cours de change						
Opérations fermes						
dont achat d'engagement à terme (NDF)						
dont vente d'engagement à terme (NDF)						
Opérations conditionnelles						
dont achat d'option						
dont vente d'option						

**note 3.7 ENGAGEMENTS AVEC PARTICIPATIONS
ET FILIALES INTÉGRÉES GLOBALEMENT**
Engagements donnés

	2017	2016
Engagements de financement	670 000	590 000
Engagements de garantie	3 037 717	3 518 652
Engagements sur opérations devises	414 213	2 206 498
Engagements sur instruments financiers à terme	37 692 964	49 009 755
Total	41 814 894	55 324 905

Engagements reçus

	2017	2016
Engagements de financement		
Engagements de garantie		
Engagements sur opérations devises	414 412	2 214 503
Engagements sur instruments financiers à terme		
Total	414 412	2 214 503

Ce tableau comprend les engagements reçus et donnés sur les participations et filiales intégrées par intégration globale dans la consolidation du Groupe BFCM.

note 3.8 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

	2017	
	Actif	Passif
Risques de taux – comptabilité de couverture (macro-micro)		
Instruments conditionnels ou optionnels		
Instruments fermes autres que swaps		
Dérivés incorporés	17 650	126 418
Swaps	2 711 864	1 611 568
Risques de taux – hors comptabilité de couverture		
Instruments conditionnels ou optionnels		
Instruments fermes autres que swaps		
Dérivés incorporés	34 185	
Swaps	513 944	545 866
Risques de change		
Instruments conditionnels ou optionnels		
Instruments fermes autres que swaps		
Swaps	37 265	67 825
	2016	
	Actif	Passif
Risques de taux – comptabilité de couverture (macro-micro)		
Instruments conditionnels ou optionnels		
Instruments fermes autres que swaps		
Dérivés incorporés	11 407	172 368
Swaps	3 732 494	1 766 220
Risques de taux – hors comptabilité de couverture		
Instruments conditionnels ou optionnels		
Instruments fermes autres que swaps		
Dérivés incorporés	32 067	
Swaps	911 641	946 024
Risques de change		
Instruments conditionnels ou optionnels		
Instruments fermes autres que swaps		
Swaps	34 472	13 627

La présentation de cette annexe résulte de l'application des règlements du CRC n° 2004-14 à 2004-19 relatifs aux informations à fournir sur la juste valeur des instruments financiers. La juste valeur des instruments dérivés est déterminée par rapport à la valeur de marché, ou à défaut par l'application de modèles de marchés.

note 4.0 NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RÉSULTAT

Les chiffres donnés dans les différents tableaux qui suivent sont exprimés en milliers d'euros.

note 4.1 PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

	Produit 2017	Produit 2016
Produits sur opérations avec les établissements de crédits	4 108 103	3 997 504
Produits sur opérations avec la clientèle	20 336	128 833
Produits sur obligations ou autres titres à revenu fixe	559 821	596 805
Produits sur prêts subordonnés	33 333	93 992
Autres produits à caractère d'intérêts	13 751	15 031
Reprises / dotations sur provisions relatives aux intérêts sur créances douteuses		
Reprises / dotations sur provisions à caractère d'intérêts		
Total	4 735 344	4 832 165
	Charges 2017	Charges 2016
Produits sur opérations avec les établissements de crédits	3 230 464	3 080 527
Produits sur opérations avec la clientèle	110 850	152 476
Produits sur obligations ou autres titres à revenu fixe	1 120 750	1 320 472
Produits sur prêts subordonnés	283 720	292 465
Autres produits à caractère d'intérêts	149 641	147 237
Reprises / dotations sur provisions relatives aux intérêts sur créances douteuses		
Reprises / dotations sur provisions à caractère d'intérêts		
Total	4 895 425	4 993 177

note 4.2 VENTILATION DES REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE

	Montant 2017	Montant 2016
Revenus des actions et autres titres à revenu variable de placement	11 966	13 716
Revenus des titres de participation et de filiales	546 122	814 431
Revenus des titres de l'activité de portefeuille		
Total	558 088	828 147

note 4.3 COMMISSIONS

	Produits 2017	Produits 2016
Commissions sur opérations avec les établissements de crédits	110	150
Commissions sur opérations avec la clientèle	2 186	1 903
Commissions relatives aux opérations sur titres	41	29
Commissions sur opérations de change	2	10
Commissions sur prestations de service financiers	76 588	47 850
Commissions sur opérations de hors bilan		
Commissions diverses d'exploitation	222	326
Reprises sur provisions relatives à des commissions		
Total	79 149	50 268

	Charges 2017	Charges 2016
Commissions sur opérations avec les établissements de crédits	2 280	2 226
Commissions sur opérations avec la clientèle	5	5
Commissions relatives aux opérations sur titres	7 074	6 060
Commissions sur opérations de change	904	801
Commissions sur prestations de service financiers	62 793	39 903
Commissions sur opérations de hors bilan		
Commissions diverses d'exploitation	658	284
Reprises sur provisions relatives à des commissions		
Total	73 714	49 279

note 4.4 GAINS OU PERTES SUR PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION

	Montant 2017	Montant 2016
Titres de transaction	(35)	(1 538)
Change	10 134	2 696
Instruments financiers à terme	13	(199)
Dotations / reprises nettes de provisions	7 783	3 659
Total	17 895	4 618

note 4.5 GAINS OU PERTES SUR PORTEFEUILLE TITRES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

	Montant 2017	Montant 2016
Frais d'acquisition sur titres de placement	(1 076)	0
Plus ou moins-values nettes de cessions	149 612	49 352
Dotations ou reprises nettes de provisions	24 641	(32 833)
Total	173 177	16 519

note 4.6 AUTRES PRODUITS OU CHARGES D'EXPLOITATION

	Montant 2017	Montant 2016
Produits divers d'exploitation	2 188	648
Charges diverses d'exploitation	(3 445)	(222 999)
Total	(1 257)	(222 351)

note 4.7 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

	Montant 2017	Montant 2016
Salaires et traitements	8 149	6 111
Charges de retraites	896	741
Autres charges sociales	2 769	1 932
Intéressement et participation des salariés	687	472
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	1 816	1 281
Autres impôts et taxes	14 975	17 979
Services extérieurs	37 813	44 417
Dotations / reprises sur provisions sur charges gén. d'exploitation	2 374	0
Autres charges diverses	7 853	0
Charges refacturées	(5 936)	(10 956)
Total	71 396	61 977

CICE : Le montant du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, comptabilisé au crédit des charges de personnel s'élève à 82 204,91 euros au titre de l'exercice 2017.

Le CICE a notamment permis de maintenir, voire d'accroître le financement de la formation des salariés à un niveau bien au-delà des allocations réglementaires et d'améliorer globalement la compétitivité du groupe, à travers des efforts notamment :

- en matière d'investissement dans de nouvelles technologies telles que les outils numériques (tablettes) et systèmes de visioconférences ;
- en développements informatiques d'un assistant virtuel, basé sur les technologies cognitives, conçu pour apporter encore davantage de qualité de service aux clients ;
- en développements de nouveaux moyens de paiement par téléphone et services annexes ;
- en recherches de nouveaux services à destination de la clientèle de commerçants ;
- dans le déploiement de la signature électronique des contrats à distance.

Le montant global des rémunérations directes et indirectes versées aux dirigeants de la BFCM par le Groupe s'est élevé à 8 832 120,92 euros contre 5 775 527,65 euros en 2016. Aucun jeton de présence n'a été alloué.

Concernant les transactions avec les parties liées :

Le conseil d'administration de la BFCM du 8 mai 2011 a décidé d'une indemnité de cessation de mandat de DG de M. Fradin, versée sous condition de performance, représentant une année d'indemnité de mandataire social, soit un engagement estimé de 1 200 000 euros (Charges sociales incluses) actuellement. Au 31 décembre 2017, l'encours provisionné a été repris et le montant a été attribué à M. Fradin sur décision du comité des rémunérations du 5 avril 2017, suite à sa cessation d'activité.

Le conseil d'administration de la BFCM du 26 février 2015 a décidé d'une indemnité de cessation de mandat du Président de Groupe M. Théry, versée sous condition de performance, représentant une année d'indemnité de mandataire social, soit un engagement estimé de 720 000 euros (Charges sociales incluses) actuellement. Encours provisionné au 31 décembre 2017.

Pour son mandat social, M. Théry bénéficie également d'un régime supplémentaire de retraite dont les conditions sont identiques à celles des salariés de la BFCM et dont les cotisations versées à la société d'assurance couvrant l'intégralité de cet engagement se sont élevées à 15 691,32 euros en 2017.

Le conseil d'administration de la BFCM du 6 avril 2017 a décidé d'une indemnité de cessation de mandat du nouveau Directeur Général, M. Baal, versée sous condition de performance, représentant une année d'indemnité de mandataire social, soit un engagement estimé de 1 100 000 euros (Charges sociales incluses) actuellement. Encours provisionné au 31 décembre 2017.

Pour son mandat social, M. Baal bénéficie également d'un régime supplémentaire de retraite dont les conditions sont identiques à celles des salariés de la BFCM et dont les cotisations versées à la société d'assurance couvrant l'intégralité de cet engagement se sont élevées à 9 153,27 euros en 2017.

Conformément au règlement de l'ANC 2016-07, les honoraires versés aux commissaires aux comptes sont détaillées ci-dessous :

En milliers d'euros HT	Pricewaterhouse Coopers France	Ernst&Young et autres
Certification des comptes	188	196
Services autres que la certification des comptes ¹	247	165

1. Les prestations fournies couvrent les SACC fournis à la demande de l'entité, correspondant aux lettres de confort dans le cadre d'opérations de marché et aux rapports et attestations requises pour des besoins réglementaires.

note 4.8 COÛT DU RISQUE

	Montant 2017	Montant 2016
Dotations aux provisions liées à des créances	(305 034)	0
Reprises de provisions liées à des créances	109	8 266
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par provisions	(24)	(8 266)
Total	(304 949)	0

En 2017, la BFCM a décidé de garantir les engagements de crédits des sociétés de presse portés par la Banque de l'Économie du Crédit Mutuel (BECM). À ce titre, une provision de 305 000 milliers d'euros a été constituée.

note 4.9 GAINS/PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

	Montant 2017	Montant 2016
Gains ou pertes sur immobilisations corporelles	0	0
Gains ou pertes sur immobilisations financières	(43 465)	470 263
Dotations / reprises de provisions sur actifs immobilisés	(61 520)	(574 365)
Dotations / reprises de provisions sur risques et charges	(157 800)	(30 600)
Total	(262 785)	(134 702)

En 2017, la BFCM a enregistré une dotation aux provisions sur actifs immobilisés sur sa filiale marocaine, la BMCE de 266 691 milliers d'euros et sur sa filiale Espagnole Targobank SA de 29 000 milliers d'euros. La provision constituée en 2016 sur sa filiale Espagnole BPE a été reprise pour 377 000 milliers d'euros suite à sa sortie du portefeuille. Par ailleurs en 2017, deux sociétés (Ventadour Investissement et CM Akquisition) détenues à 100 % par la BFCM ont fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine (TUP). Le poste "Gains sur immobilisations financières" enregistre deux bonis de confusion respectivement de 201 420 milliers d'euros pour Ventadour Investissement et de 387 817 milliers d'euros pour CM Akquisition.

note 4.10 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

	Montant 2017	Montant 2016
Résultats de sociétés de personnes	(698)	(750)
Autres produits exceptionnels	3 648	0
Dotations / reprises de provisions sur sociétés de personnes	55	45
Total	3 005	(705)

note 4.11 VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

	Montant 2017	Montant 2017
(a) Impôt dû afférent au résultat ordinaire	0	0
(b) Impôt dû afférent aux éléments exceptionnels	0	(251)
(c) Impôt dû afférent aux exercices antérieurs	476	0
(a+b+c) Impôt sur les bénéfices dû au titre de l'exercice	476	(251)
Dotations aux provisions à caractère d'impôt sur les bénéfices	(120 000)	0
Reprises de provisions à caractère d'impôt sur les bénéfices	0	0
Impôt sur les sociétés de l'exercice	(119 524)	(251)

note 4.12 AUTRES INFORMATIONS – EFFECTIFS

Effectifs moyens ETP	2017	2016
Techniciens de banque	21	6
Cadres	45	26
Total	66	32

V1.3 – RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les montants sont exprimés en milliers d'euros.

A. Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur comptable brute excède 1 % de notre capital, à savoir : 16 885 295 euros.

	Capital au 31/12/2016	Capitaux propres autres que le capital et le résultat au 31/12/2016	Quote-part du capital détenu au 31/12/2017 en %
1) Filiales (plus de 50 % du capital est détenu par notre société)			
Mutuel Investissement SA (ex Devest 15), Strasbourg	37	-3	100,00
CM CIC Caution Habitat SA (ex Devest 16), Strasbourg	37	0	100,00
Crédit Mutuel CIC Home Loan SFH (ex CM-CIC Covered Bonds), SA, Paris	220 000	3 843	100,00
Groupe Républicain Lorrain Communication, SAS, Woippy	1 512	11 274	100,00
CIC Iberbanco, SA à Directoire et Conseil de Surveillance, Paris	25 143	54 920	100,00
SIM (ex Ebra), SAS, Houdemont	40 038	-193 328	100,00
CM-CIC Immobilier (ex Ataraxia), SAS, Orvult	31 760	51 257	100,00
Banque Européenne du Crédit Mutuel, BECM, SAS, Strasbourg	129 573	873 043	96,08
Société du journal l'Est Républicain, SA, Houdemont	2 400	-26 897	95,14
Crédit Industriel et Commercial, SA, Paris	608 440	12 157 000	93,14
Cofidis Participation, SA, Villeneuve d'Asq	116 062	1 098 961	70,63
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, SA, Strasbourg	1 118 793	7 673 197	52,81
SPI (Société Presse Investissement), SA, Houdemont	77 239	900	100,00
FactoFrance SAS, Paris	507 452	712 270	100,00
Targobank Deutschland GmbH, Düsseldorf	515 526	1 443 497	100,00
2) Participation (de 10 à 50 % du capital sont détenus par notre société)			
Targobank Espagne (ex Banco Popular Hipotecario), Madrid	176 045	154 981	100,00
Banque du groupe Casino, SA, Saint-Etienne	28 470	71 060	50,00
CM CIC Lease, SA, Paris	64 399	29 760	45,94
Banque Marocaine du Commerce Extérieur, Casablanca	1 794 634 ¹	18 953 226 ¹	26,21
Caisse de Refinancement de l'Habitat, SA, Paris	539 995	22 517	20,91
Banque de Tunisie, Tunis	180 000 ²	482 577 ²	34,00
3) Autres titres de participation (le capital détenu par notre société est inférieur à 10 %)			
Néant			

1. Montants exprimés en milliers de Dirhams Marocains (MAD).

2. Montants exprimés en milliers de Dinars Tunisiens (TND).

3. Chiffre d'Affaires "Sans objet" pour la société.

4. PNB pour les établissements de crédits ou financiers.

Valeur comptable des titres détenus au 31/12/2016		Prêts et avances consentis par la Banque et non remboursés au 31/12/2017	Montant des cautions et avals fournis par la Banque au 31/12/2017	Chiffre d'affaires au 31/12/2016	Bénéfice net ou perte au 31/12/2016	Dividendes nets encaissés par la Banque au 31/12/2017	Observations
Brute	Nette						
837 000	837 000	2 354	0	0 ³	-2	0	
180 037	180 037	0	0	0 ³	0	0	
220 000	220 000	4 259 767	0	6 428 ⁴	3 622	990	
94 514	0	11 861	0	61	236	0	
84 998	84 998	261 000	0	34 363 ⁴	7 432	2 465	
230 037	58 000	43 423	0	3 476	-14 793	0	
80 986	80 986	5 726	0	4 092	5 423	1 627	
465 755	465 755	4 687 379	2 750 000	331 968 ⁴	105 580	41 962	
84 138	20 338	5 432	0	86 283	-18 231	0	
4 061 391	4 061 391	48 299 530	180 158	4 985 000 ⁴	1 361 000	248 921	Activité Consolidée
1 331 701	1 331 701	10 123 212	0	1 211 225 ⁴	186 457	0	Activité Consolidée
974 661	974 661	0	0	10 775 249	736 703	133 402	Activité Consolidée
75 200	49 000	0	0	0 ³	-33	0	
1 460 802	1 460 802	3 755 146	200 000	126 061	19 993	19 867	
5 696 197	5 696 197	854 573	0	11 857	20 931	58 000	
535 548	270 698	225 334	13 321	62 867 ⁴	-143 600	0	
96 071	55 471	858 929	470 000	106 439 ⁴	1 861	0	Activité Consolidée
47 779	47 779	3 921 465	19 084	30 979 ⁴	10 013	4 549	
1 132 993	866 301	0	0	12 990 015 ¹	2 834 827 ¹	17 893	Activité Consolidée
117 278	117 278	0	316 184	2 301 ⁴	57	0	
203 974	203 974	0	0	240 900 ²	98 588 ²	7 369	Activité Consolidée

B. Renseignements globaux concernant les participations

Capital au
31/12/2016

Capitaux propres
autres que
le capital et
le résultat
au 31/12/2016

Quote-part
du capital
détenu
au 31/12/2017
en %

1) Filiales non reprises au paragraphe A

a) filiales françaises (ensemble)

dont SNC Rema, Strasbourg

b) filiales étrangères (ensemble)

2) Participation non reprises au paragraphe A

a) participations françaises (ensemble)

b) participations étrangères (ensemble)

3) Autres titres de participation non repris au paragraphe A

a) autres titres de participations dans les sociétés françaises (ensemble)

b) autres titres de participations dans les sociétés étrangères (ensemble)

Valeur comptable des titres détenus au 31/12/2017		Prêts et avances consentis par la Banque et non remboursés au 31/12/2017	Montant des cautions et avals fournis par la Banque au 31/12/2017	Chiffre d'affaires au 31/12/2016	Bénéfice net ou perte au 31/12/2016	Dividendes nets encaissés par la Banque au 31/12/2017
Brute	Nette					
79 885	44 029	81 997	0			2 025
305	305	0	0			0
0	0					
17 415	13 340	2 652	0			792
3 430	1 930	2 223	0			5 075
26 514	25 972	0	0			601
848	848	0	0			0

VI.4 – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

PricewaterhouseCoopers France

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.R.L. au capital de 86.000 euros
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Ernst & Young et Autres

Tour First – TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Banque Fédérative du Crédit Mutuel, BFCM Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels

À l'Assemblée Générale de la société BFCM,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BFCM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des comptes groupe Crédit Mutuel CM11.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos

appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Risque sur la valorisation des titres de participation

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les titres de participation et les créances rattachées représentent un des postes les plus importants du bilan. Le cas échéant, ils sont dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité.</p> <p>Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels, et s'agissant des titres non cotés sur un marché réglementé, la valeur d'utilité est estimée sur la base de la valeur des capitaux propres à la clôture de l'exercice des entités concernées, de leur niveau de rentabilité et de leurs prévisions d'activité.</p> <p>L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques (pour certaines entités, capitaux propres), ou à des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité et conjoncture économique dans les pays considérés).</p> <p>Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation et des créances rattachées constituait un point clé de l'audit.</p>	<p>Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté principalement à examiner, d'une part, la documentation des valeurs retenues par la direction et, d'autre part, l'application appropriée des méthodes d'évaluation aux titres concernés.</p> <p>Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques, nos travaux ont consisté à examiner la concordance des capitaux propres retenus avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques, et à examiner la documentation des ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres.</p> <p>Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels, nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> prendre connaissance des comptes rendus des décisions de la gouvernance et de leur documentation justifiant les valeurs d'utilité retenues ; analyser, avec l'aide de nos experts, les méthodes et paramètres de valorisation. <p>Au-delà de l'appréciation de la valeur d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté également à :</p> <ul style="list-style-type: none"> apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de participation ; vérifier la comptabilisation d'une provision pour risques dans les cas où votre société est engagée à supporter les pertes d'une filiale présentant des capitaux propres négatifs.

VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX ACTIONNAIRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société BFCM par votre assemblée générale du 11 mai 2016 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers France et du 29 septembre 1992 pour le cabinet Ernst & Young et Autres.

Au 31 décembre 2017, le cabinet PricewaterhouseCoopers France était dans la deuxième année de sa mission sans interruption et le cabinet Ernst & Young et Autres dans la vingt-sixième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des comptes groupe Crédit Mutuel CM11 de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit et des comptes groupe Crédit Mutuel CM11

Nous remettons un rapport au comité d'audit et des comptes groupe Crédit Mutuel CM11 qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des comptes groupe Crédit Mutuel CM11 figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les

VI

plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des comptes groupe Crédit Mutuel CM11 la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des comptes groupe Crédit Mutuel CM11 des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 13 avril 2018

Les Commissaires aux Comptes,

Jacques Lévi

PricewaterhouseCoopers France

Hassan Baaj

Ernst & Young et Autres



34.11

58.04

421.37

-1856.41

-37%

56.23

-21.15

49.37

01

VII.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE GROUPE CRÉDIT MUTUEL CM11 2017

LOI DE GRENELLE II – ARTICLE 225

VII.1	Préambule	p.372			
VII.1.1	Présentation du périmètre	p.372	VII.3.4	Informations environnementales	p.389
VII.1.2	Orientation stratégique et positionnement RSE du Groupe Crédit Mutuel CM11	p.373		Politique générale en matière environnementale	p.389
VII.1.3	Note sur les politiques sectorielles RSE du Groupe Crédit Mutuel CM11	p.375		Pollution et gestion des déchets	p.390
VII.2	Note méthodologique	p.376		Économie circulaire	p.390
VII.3	Reporting RSE – Exercice 2017	p.379		Changement climatique	p.391
VII.3.1	Informations de gouvernance	p.379	VII.4	Tableau de concordance	p.393
	Le sociétariat, adhésion volontaire	p.379	VII.5	RSE du pôle technologique	p.395
	Les conseils – Contrôle démocratique	p.380	VII.5.1	Données quantitatives	p.395
	L'assemblée générale	p.380	VII.5.2	Rapport spécifique pôle technologique	p.398
	Éducation et formation	p.380		Les Achats	p.398
	Inter-coopération	p.380		Le circuit matériel	p.399
	Engagement envers la communauté	p.380		La sécurité du SI	p.400
	Idées et propositions pour promouvoir et faire connaître le mutualisme	p.381		Les actions concrètes à forte implication informatique réalisés ou à venir	p.401
VII.3.2	Informations sociétales	p.381	VII.6	RSE du pôle presse	p.403
	Impact territorial, économique et social de l'activité du Groupe Crédit Mutuel CM11	p.381	VII.6.1	Données quantitatives	p.403
	Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité du Groupe Crédit Mutuel CM11	p.382	VII.6.2	Rapport spécifique pôle presse	p.406
	Sous-traitance et fournisseurs	p.383	VII.7	Annexe – Liste des entités du périmètre	p.409
	Loyauté des pratiques	p.384	VII.8	Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	p.411
VII.3.3	Informations sociales	p.385	VII.9	Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel	p.413
	Emploi	p.385			
	Organisation du travail	p.386			
	Relations sociales	p.386			
	Santé et sécurité	p.387			
	Formation	p.387			
	Égalité de traitement	p.388			
	Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationales du Travail (OIT)	p.388			

LE MOT DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

LE GROUPE CRÉDIT MUTUEL CM11, UNE BANQUE HUMAINE ET SOCIALEMENT RESPONSABLE

La responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise n'est pas une idée nouvelle pour les entités du Groupe Crédit Mutuel CM11. Démocratie et proximité, développement économique et social local, entraide et solidarité constituent le socle de fonctionnement du groupe dont le mode de gouvernance non centralisé renforce la prise de décision pour servir au mieux les intérêts du client-sociétaire. Ce modèle coopératif et mutualiste se fonde sur une volonté d'investissement à long terme pour développer l'écosystème économique et social de chaque région grâce à des collaborateurs formés et motivés, à des administrateurs fortement engagés et impliqués dans la durée.

Fort de ses valeurs coopératives et mutualistes et au-delà des obligations légales et réglementaires, le Groupe Crédit Mutuel CM11 a préféré abandonner le terme de RSE pour renommer sa démarche : Responsabilité Sociale et Mutualiste (RSM), appellation plus cohérente avec son identité génétique.

Grand acteur de la banque, de l'assurance, de la téléphonie et des services technologiques, le Crédit Mutuel et ses filiales sont des employeurs de premier rang en France. En consacrant à la formation plus de 6 % de la masse salariale et en mettant en place des outils pour appliquer les bonnes pratiques et valoriser les collaborateurs, il mène une politique d'optimisation des compétences tout en respectant l'égalité des chances.

L'année a été aussi marquée par la signature d'accords formant le statut commun des salariés du Crédit Mutuel et du CIC. Cette avancée majeure a pris effet le 1^{er} janvier 2018. Elle apporte à l'ensemble des salariés des opportunités de carrière facilitées ainsi que l'amélioration du cadre social lié à la famille et au régime de retraite. Ce statut commun permet de renforcer la cohésion du groupe, favoriser la mobilité et améliorer la situation de l'ensemble des collaborateurs.

Parmi ses nombreuses actions menées en 2017, le Groupe Crédit Mutuel CM11 et ses filiales accompagnent les investisseurs dans le financement de la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique, ont créé en juin 2017 le fonds obligataire CM-CIC Green Bonds, soutiennent plus de 500 projets de financements d'énergies renouvelables pour ses clients professionnels, particuliers et agriculteurs.

Et dans le cadre de sa stratégie d'investissements, **le groupe a décidé de ne plus financer de centrale thermique au charbon et/ou d'exploitation minière de charbon quel que soit le pays d'implantation.**

Engagé pour l'environnement et la société, le Groupe Crédit Mutuel CM11 publie sur ses sites internet ses engagements en faveur de quatre politiques sectorielles : centrales thermiques au charbon, défense, énergie nucléaire et secteur minier.

Le Groupe s'est doté d'une Charte des Achats Durables et Responsables signée par l'ensemble des fournisseurs du groupe pour assurer des relations commerciales pérennes avec des partenaires engagés dans une démarche de respect des enjeux de développement durable. Il a également lancé "Être éco-citoyen au travail" pour inciter les collaborateurs à protéger leur environnement.

En matière de crédit à la consommation, le groupe, s'est doté d'une politique de distribution très encadrée de ses crédits. Elle

intègre 6 règles précises fondées sur le respect des valeurs et des règles d'éthique professionnelle et de déontologie.

Fort de ses engagements au service de l'économie, de la société, de l'environnement, fort de son mode de gouvernement d'entreprise, le Groupe Crédit Mutuel agit en banque responsable pour l'ensemble de ses sociétaires-clients.

Nicolas Théry
Président du Conseil d'administration

Daniel Baal
Directeur Général

VII.1 – PRÉAMBULE

VII.1.1 – PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE

Le rapport de gestion doit exposer, en application de l'article R 225-105 du code de commerce, les actions menées et les orientations prises par la société, pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de notre activité (Loi Grenelle II – article L225).

La loi Grenelle II précise les publics concernés par les déclarations :

- Sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé (sociétés cotées).
- Sociétés anonymes et sociétés en commandite par actions non cotées dont le total de bilan ou le chiffre d'affaires est au minimum de 100 millions d'euros et dont le nombre moyen de salariés permanents employés au cours de l'exercice est au moins de 500.

Regroupés sous le terme Groupe Crédit Mutuel CM11¹, le pôle mutualiste (également appelé périmètre réglementaire) et le pôle capitalistique (également appelé Groupe BFCM) sont complémentaires et liés. En effet, outre le contrôle capitalistique du Groupe BFCM par le pôle mutualiste, les caisses de Crédit Mutuel des 11 fédérations constituent notamment un réseau important de commercialisation des produits et services des filiales spécialisées détenues par la BFCM ; ces dernières rétribuant les courants d'affaires apportés via le versement de commissions aux caisses.

Eu égard à notre organisation, les informations requises dans le rapport sont indiquées ci-après au nom de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel pour le compte du périmètre Groupe Crédit Mutuel CM11. La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel porte pour le périmètre Groupe Crédit Mutuel CM11 l'agrément collectif (code banque) de l'ensemble des caisses qui lui sont affiliées et constitue la tête de groupe de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et de ses filiales au sens de l'article L. 233-3 et L. 233-16 du Code de commerce.

Le Groupe Crédit Mutuel CM11 inclut des sociétés qui sont soumises individuellement à l'obligation de publication d'un rapport spécifique :

- Cofidis SA
- pour le groupe CIC, un rapport spécifique est publié dans leur rapport financier annuel.
- pour le pôle technologie :
 - Euro Information Services
 - Euro Information Développements
 - Euro Information Production
- pour le pôle presse :
 - Le Dauphiné Libéré
 - Groupe Progrès
 - L'Est Républicain

1. Dans la suite du document, le mot "groupe" peut être employé seul mais devra s'entendre comme "Groupe Crédit Mutuel CM11".

- Dernières Nouvelles d'Alsace
- Est Bourgogne Médias
- L'Alsace
- Le Républicain Lorrain

Par cohérence avec l'organisation du Groupe Crédit Mutuel CM11, les sociétés du pôle technologie et du pôle presse font l'objet d'une déclaration séparée des autres données chiffrées du groupe. Les différents enjeux spécifiques ainsi que les actions associées mises en place pour chacune de ces sociétés font l'objet de rapports spécifiques compris dans le présent document.

La liste complète des entités du Groupe Crédit Mutuel CM11, des pôles presse et technologie figurent en annexe, en fin de rapport.

Certaines entités, intégrées au périmètre retenu en cours d'année 2017, n'entrent pas dans le périmètre de consolidation :

- CM-CIC Caution Habitat
- CM-CIC Leasing Solutions SAS
- Cofacredit
- FactoFrance
- Banque Transatlantique Luxembourg

Ces entités seront présentées dans l'annexe "périmètre" en fin de rapport, et feront l'objet de données intégrées à compter de l'exercice 2018.

Le périmètre retenu pour la collecte et la consolidation du présent rapport représente 95,6 % du périmètre financier total.

De façon générale, sont exclues du périmètre les entités sans consommation énergétique, ni effectif et les filiales du CIC à l'étranger sauf la Banque de Luxembourg.

Les fédérations, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et les filiales

Les caisses locales adhèrent à une fédération. La fédération est, selon l'implantation géographique de la caisse locale, une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 ou une association régie par le code civil local en vigueur dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle pour les caisses locales de ces trois départements.

La fédération, organe de stratégie et de contrôle, représente ainsi le Crédit Mutuel dans sa région.

Au plan réglementaire, technique et financier, la caisse inter-fédérale dénommée Caisse Fédérale de Crédit Mutuel dispose de l'agrément collectif en qualité d'établissement de crédit, dont profitent l'ensemble des caisses locales qui lui sont affiliées conformément au code monétaire et financier et qui sont adhérentes à la fédération.

La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel répond de la solvabilité et de la liquidité du groupe comme du respect au sein de ce groupe de la réglementation bancaire et financière.

La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel assure ainsi pour les caisses locales les fonctions financières telles que la gestion des liquidités mais aussi des prestations de services, techniques, juridiques et informatiques, directement ou à travers des filiales d'assurances, d'informatique, de crédit-bail.

En application du code monétaire et financier, chaque groupe régional de Crédit Mutuel est structuré autour d'une Fédération, d'une Caisse régionale et de l'ensemble des caisses locales qui sont affiliées à cette Fédération, et qui utilisent le même code banque (CIB) que la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Cette dernière qui porte l'agrément collectif délivré par l'Autorité de

Contrôle Prudentiel et de Résolution, est garante de la liquidité et de la solvabilité des caisses.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, le périmètre réglementaire regroupe 11 fédérations de Crédit Mutuel ayant mis en place des partenariats agréés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), et qui ont abouti à la création de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, caisse commune aux 11 groupes de Crédit Mutuel formés par :

- le Crédit Mutuel Centre Est Europe – CMCEE – (Strasbourg)
- le Crédit Mutuel Ile-de-France – CMIDF – (Paris)
- le Crédit Mutuel Midi Atlantique – CMMA – (Toulouse)
- le Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc – CMSMB – (Annecy)
- le Crédit Mutuel Sud-Est – CMSE – (Lyon)
- le Crédit Mutuel Loire Atlantique Centre Ouest – CMLACO – (Nantes)
- le Crédit Mutuel Normandie – CMN – (Caen)
- le Crédit Mutuel Méditerranéen – CMM – (Marseille)
- le Crédit Mutuel Dauphiné Vivarais – CMDV – (Valence)
- le Crédit Mutuel du Centre – CMC – (Orléans)
- le Crédit Mutuel Anjou – CMA – (Angers)

Chaque caisse locale est adhérente à la fédération de son ressort géographique et chaque fédération garde son autonomie et ses prérogatives sur son territoire.

Le terme Groupe Crédit Mutuel concerne l'ensemble des six groupes régionaux regroupés sous le cadre protecteur de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, sa maison commune :

- Le Groupe Crédit Mutuel CM11
- Le Groupe Crédit Mutuel Arkéa
- Le groupe régional Crédit Mutuel Antilles-Guyanne
- Le groupe régional Crédit Mutuel Maine Anjou Basse-Normandie
- Le groupe régional Crédit Mutuel Nord Europe
- Le groupe régional Crédit Mutuel Océan

Le terme "Groupe Crédit Mutuel CM11" concerne les entités précisées ci-dessus (les 11 groupes régionaux du périmètre réglementaire mutualiste) ainsi que le Groupe BFCM capitalistique.

Ce périmètre Groupe Crédit Mutuel CM11 correspond à la définition du périmètre consolidé présent dans le document unique : rapport annuel – document de référence du Groupe Crédit Mutuel CM11 pour 2017.

Gouvernance d'entreprise au sein du Groupe Crédit Mutuel CM11

Le Groupe Crédit Mutuel CM11 ne dispose pas d'une instance délibérante unique. Chaque caisse de Crédit Mutuel désigne un Conseil d'administration composé de membres bénévoles élus par les sociétaires en assemblée générale. Les caisses élisent ensuite parmi ces membres leur représentant au niveau de la fédération. Le Président fédéral (ou de District, échelon intermédiaire pour la Fédération CMCEE) peut devenir membre du Conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et de sa filiale, la BFCM.

VII.1.2 – ORIENTATION STRATÉGIQUE ET POSITIONNEMENT RSE DU GROUPE CRÉDIT MUTUEL CM11

Le Groupe Crédit Mutuel CM11 est un groupe porteur de valeurs. Sa démarche RSE volontairement renommée en 2016 Responsabilité Sociale et Mutualiste (RSM) s'inscrit en cohérence avec son identité génétique faite de démocratie, proximité, développement économique et social local, entraide et solidarité.

La démarche RSM du groupe Crédit Mutuel CM11 s'articule autour de 5 ambitions déclinées en 15 engagements et représentées par 64 actions. Cette stratégie complète les objectifs de développement du groupe en intégrant les enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux dans l'activité de chacune des entités du groupe.

Au sein du groupe, la démarche RSM est identifiée par un label afin de faciliter sa reconnaissance et son appropriation auprès des collaborateurs. Cette initiative répond à la volonté de renforcer la communication des enjeux de la RSM au sein du groupe. De même, à titre d'illustration, un document dédié à l'information des comités d'entreprise a été déployé au cours de l'exercice 2017 tout comme une présentation spécifique destinée aux entités du groupe.



LABEL RESPONSABILITÉ SOCIALE ET MUTUALISTE

Démarche RSM structurée autour de cinq ambitions :

- Ambition sociétaires et client,
- Ambition de gouvernance,
- Ambition sociétale,
- Ambition sociale,
- Ambition environnementale.



3 CRITÈRES

1. Écoute Sociétaires et Clients
2. Inclusion Bancaire
3. Maîtrise des risques

2 CRITÈRES

1. Efficacité des instances de gouvernance
2. Dynamique de la gouvernance coopérative

4 CRITÈRES

1. Politique d'achat ESG
2. Relations responsables
3. Développement du territoire
4. Valoriser les initiatives locales



4 CRITÈRES

1. Diversité et égalité des chances
2. Accompagner les carrières et les mobilités
3. Favoriser la QVT
4. Promouvoir la dynamique du dialogue social

2 CRITÈRES

1. Réduction de l'impact environnemental du groupe
2. Renforcer les solutions et offres de qualité et service responsabilité

La démarche RSM constitue un socle commun pour l'ensemble des entités du groupe. C'est pourquoi, le groupe a déployé un questionnaire d'auto-évaluation pour permettre à chacune des entités de mesurer son investissement sur les 64 actions identifiées et de parfaire son appropriation.

Chaque entité a réuni son comité de direction pour se conformer avec le plus de transparence à l'exercice.

Ce questionnaire a été adressé aux 11 fédérations, aux 6 banques régionales du groupe CIC et à 30 filiales du groupe CIC et Crédit Mutuel.

Parmi ses nombreuses actions menées en 2017, un extrait des faits marquants déclinés par ambition :



AMBITION SOCIÉTAIRES ET CLIENTS

Pour accompagner les investisseurs dans le financement de la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique, CM-CIC AM a créé en juin 2017 le fonds obligataire CM-CIC Green Bonds, labélisé "TEEC". De plus, le nouveau label ISR a été obtenu pour 16 des fonds CM-CIC AM représentant 1 milliard d'euros d'encours sous gestion.

Le groupe a permis d'accompagner le financement de plus de 500 projets de financements d'énergies renouvelables pour ses clients professionnels, particuliers et agriculteurs. C'est plus de 60 projets pour les grandes entreprises qui représentent un encours de 1 200 millions d'euros.



AMBITION DE GOUVERNANCE

Les politiques sectorielles Centrales Thermiques au Charbon, Minier, Énergies Nucléaires Civiles et Défense qui régissent les règles d'intervention dans ces secteurs sont validées par les conseils d'administration des entités faitières du groupe. La gouvernance du groupe a décidé de ne plus financer de nouvelle centrale thermique au charbon et/ou d'exploitation minière de charbon quel que soit le pays d'implantation.

La distribution du crédit à la consommation est une activité importante pour le Groupe Crédit Mutuel CM11. C'est pourquoi, conscient de ses engagements et afin d'assurer une distribution très encadrée de ces crédits, le groupe s'est doté d'une politique Crédit à la consommation. Cette politique intègre 6 règles précises fondées sur le respect des valeurs et des règles d'éthique professionnelle et de déontologie.



AMBITION SOCIÉTAIRE

L'acquisition de biens et/ou services constitue un acte de gestion et participe à la déclinaison opérationnelle de la stratégie du groupe. La politique Achats du groupe, déployée auprès de toutes les entités du groupe, intègre des critères économiques, de qualité, de respect d'exigences techniques ainsi que les facteurs ESG. De plus, le groupe s'est doté d'une Charte des Achats Durables et Responsables qui devra être signée par l'ensemble des fournisseurs du groupe pour assurer des relations commerciales pérennes avec des partenaires engagés dans une démarche de respect des enjeux de développement durable.

Euro Information obtient fin 2017 la certification de la norme ISO 27001 qui atteste de la solidité du système d'information du groupe. Une preuve supplémentaire de l'engagement du groupe à assurer la sécurité des données et matérialisée cette année par l'évitement de 2 attaques majeures Wannacry et (not)Petya.



AMBITION SOCIALE

Le groupe a signé en juillet 2017 quatre accords finalisant le statut commun des salariés du Crédit Mutuel CM11 : une convention unique entre les salariés du CM11 et ceux du CIC, un accord de groupe sur le temps de travail, sur le compte épargne temps et un accord de mise en œuvre de l'ensemble de ces mesures.

En 2017, tous les collaborateurs des ressources humaines (environ 200) ont suivi une formation à la lutte contre les discriminations en matière d'emploi. Au CIC Lyonnaise de Banque, plus de 50 % des directeurs d'agence sont des femmes.

Au Crédit Mutuel CM11, le pourcentage de la masse salariale investie dans la formation est de 6 % versus en moyenne 3,5 % dans les banques françaises et 2,7 % dans les entreprises françaises. Cela représente en 2017 près de 78 % de collaborateurs formés, en croissance de 6 points par rapport à 2016.



AMBITION ENVIRONNEMENTALE

Être éco-citoyen au travail ! Initiative déployée sur l'ensemble des postes de travail des collaborateurs du groupe pour les inciter à réaliser des gestes simples et efficaces pour protéger leur environnement et participer à réduire l'empreinte énergétique du groupe.

L'outil informe également de toutes les initiatives : Lancement du papier recyclé gris pour les sièges du groupe, utilisation d'enveloppes labellisées, adoption des chèquiers éco-responsable sur papier FSC mixte, calcul de l'empreinte carbone des impressions par collaborateur, etc.

VII.1.3 – NOTE SUR LES POLITIQUES SECTORIELLES RSE DU GROUPE CRÉDIT MUTUEL CM11

En structurant sa stratégie RSM autour de 5 ambitions déclinées en 15 engagements, le Groupe Crédit Mutuel a choisi de se doter de principes de fonctionnement applicables à l'ensemble des entités du Groupe. C'est pourquoi, le groupe a notamment soumis à l'approbation des Conseils d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, de BFCM et du groupe CIC deux nouvelles politiques Achats et Crédit à la consommation.

Ces 2 nouvelles politiques s'inscrivent dans la même procédure d'appropriation par les entités du Groupe Crédit Mutuel et sont publiées afin de montrer la volonté du Groupe de s'inscrire dans une démarche d'acteur responsable de ses engagements sociétaux.

Politique Achats

L'acquisition de biens et/ou services constitue un acte de gestion et participe à la déclinaison opérationnelle de la stratégie du groupe. Cette politique intègre des critères économiques, de qualité, de respect d'exigences techniques ainsi que les facteurs ESG.

Le groupe favorise les relations avec les fournisseurs et/ou prestataires incluant dans les contrats des clauses spécifiques liées au respect des textes de référence sur les droits de l'homme et du travail mais également le strict respect des principes relatifs à la corruption sous toutes ses formes.

De plus, le Groupe Crédit Mutuel a choisi de renforcer cette initiative en proposant à la signature de l'ensemble de ses fournisseurs une charte des achats durables et responsables reprenant les engagements internes de la Politique Achats.

Politique Crédit à la Consommation

Politique encadrant les activités de crédit à la consommation du groupe dans le respect des valeurs et des règles d'éthique professionnelle et de déontologie. Le cadre de l'exercice du métier de crédit à la consommation, notamment sur les aspects de l'information précontractuelle et contractuelle ou de la formation des intermédiaires en opération de crédit a été renforcé.

Le groupe s'est doté d'un cadre strict vérifiant notamment que les opérations financées respectent les réglementations locales et européennes en matière de traitement des données personnelles et de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCBT).

Par ailleurs, une grille d'application reprenant les 6 règles de la politique Crédit à la Consommation est mise en place pour les entités concernées. La complétude de cette grille par les entités concernées est validée par leur conseil d'administration.

Les entités Cofidis Participation et Targobank Allemagne ont respectivement validé la politique Crédit à la Consommation et leur grille d'application au cours de l'exercice 2017.

Cette grille d'application identifie :

- La direction en charge de la règle identifiée,
- L'existence des procédures traitant des règles à respecter,
- L'outil de contrôle des procédures identifiées.

ZOOM SUR LES POLITIQUES SECTORIELLES

Le Groupe Crédit Mutuel a publié 5 politiques sectorielles au cours des exercices précédents :



POLITIQUES SECTORIELLES DÉFENSE

Politique sectorielle afférente aux opérations réalisées avec des entreprises du secteur de la défense. Elle reconnaît l'existence des conventions, des traités, accords et réglementations spécifiques à l'industrie de l'armement.

Le groupe refuse toute participation dans des opérations relatives à des armes controversées et respecte des principes drastiques quant aux armes non conventionnelles ainsi qu'aux pays concernés par les financements.



POLITIQUES SECTORIELLES ÉNERGIE NUCLÉAIRE

Politique encadrant les opérations et conseils fournis à des entreprises du secteur du nucléaire civil. Le groupe s'assure que toute demande s'inscrive dans le cadre des lois en vigueur ainsi que des standards / recommandations émanant d'organismes indépendants du secteur nucléaire.

Un processus de décision interne est défini et suit un cadre de référence prenant en compte notamment le pays hôte, le type de financement des projets concernés ainsi que les règles de financement internationales.



POLITIQUES SECTORIELLES MINIER

Politique s'appliquant à toutes les opérations financières destinées à des entreprises du secteur minier quelle que soit la ressource minière et quel que soit le mode d'extraction utilisé. Elle couvre l'ensemble de la filière depuis l'exploration jusqu'à l'acheminement du minerai.

Le groupe veille au respect non seulement des réglementations en vigueur mais aussi des meilleurs standards internationaux en matière de maîtrise des impacts environnementaux et sociaux des activités du secteur. En revanche, fin 2017, le groupe a validé de ne plus intervenir dans le financement d'exploitation minière de charbon quel que soit le pays d'implantation.



POLITIQUES SECTORIELLES CENTRALES THERMIQUES AU CHARBON

Politique encadrant les opérations proposées à des entreprises productrices d'électricité à partir de centrales thermiques au charbon ou actives sur le secteur du fait de leurs activités de développement, construction, exploitation et/ou démantèlement de centrales thermiques au charbon.

Le groupe s'est doté d'un cadre strict vérifiant notamment que les opérations financées respectent les lois relatives aux émissions de gaz à effet de serre (y compris captage et stockage de CO₂).

En revanche, fin 2017, le groupe a validé de ne plus intervenir dans le financement de nouvelle centrale thermique au charbon quel que soit le pays d'implantation.



**POLITIQUES SECTORIELLES
BANQUE PRIVÉE**

Politique s'appliquant à toutes les entités du groupe exerçant des activités de banque privée. Elle impose des règles de bonne conduite et de déontologie (aucune implantation dans les pays sensibles, respect strict de la procédure Know Your Customer KYC, conformité fiscale,...)

Un complément sur les "Entrées en relations" afin de préciser les relations avec les clients non-résidents qui visent un caractère d'exemplarité vis-à-vis des législations et réglementations locales mais aussi des exigences de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme LCB FT (contrôle pays sensibles, structure off-shore,...)

Le pôle technologique inclut les entités suivantes : Euro Information Services, Euro Information, Euro Information Production, Euro Information Développements, Euro Information Telecom, Euro-Protection Surveillance, Targo It Consulting. Pour des raisons de simplification de la collecte et de la consolidation, TARGO IT Consulting sera consolidé au sein du Groupe Crédit Mutuel CM11 directement pour les données 2017.

Le pôle presse inclut les entités suivantes : Alsacienne de Portage des DNA ; Les Dernières Nouvelles d'Alsace ; Est Bourgogne Médias ; Groupe Républicain Lorrain Communication (GRLC) ; Républicain Lorrain – TV news ; Républicain Lorrain Communication ; GRLI ; Groupe Dauphine Media ; L'Est Républicain ; Groupe Progrès ; La Liberté de l'Est ; la Tribune ; le Dauphine Libéré ; Le Républicain Lorrain ; Média portage ; Presse Diffusion ; Publiprint Province n°1 ; SAP Alsace ; SCI Le progrès Confluence ; Société d'Édition l'hebdomadaire du Louhannais et du Jura ; Société d'Investissements Médias.

VII.2 – NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Pour le détail de la composition des périmètres, il convient de se reporter aux périmètres déclarés dans les rapports des entités déclarantes.

Périmètre des indicateurs

Sauf mention contraire dans le rapport et dans le tableau ci-après, tous les indicateurs s'entendent collectés et consolidés sur la totalité du périmètre de référence (voir en annexe).

Thème	Indicateur	Précision note méthodologique
SOC01bis	Effectif PPH	
SOC13	Recrutement : Nombre total d'embauches	
SOC19 SOC20	Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation Nombre de salariés ayant quitté l'organisation	
SOC38	Nombre total de jours d'absence en jours ouvrés	
SOC46	Masse salariale investie dans la formation	Les données sont manquantes pour : CIC filiales étrangères
SOC48	Nombre de salariés ayant suivi une formation	
SOC50	Formation : Nombre total d'heures dispensées	
SOC107	Total des rémunérations annuelles brutes (en euros) des CDI	
SOC108	Total des rémunérations annuelles brutes (en euros) – CDI non cadres	
SOC109	Total des rémunérations annuelles brutes (en euros) – CDI cadres	
GOUV14	Nombre de caisses locales	Cet indicateur concerne les 11 fédérations du Crédit Mutuel.
GOUV15	Nombre de nouveaux administrateurs femmes – caisses locales	
GOUV56	Heures de formation dispensées aux administrateurs (niveau fédération ; CM11)	
SOT27	Montant des microcrédits de proximité (< 3000€) accordés	Cet indicateur concerne les 11 fédérations du Crédit Mutuel et Targobank en Allemagne
SOT28	Encours ISR	Données de la société CM-CIC Asset Management.
SOT28 BASE	Encours gérés par la société de gestion	
SOT37	Encours de l'épargne salariale solidaire	
SOT40	Nombre d'OBNL clientes (associations, syndicats, comités d'entreprises,...)	Cet indicateur concerne : • les 11 fédérations du Crédit Mutuel • les banques régionales du CIC en France • BECM • Targobank en Espagne
SOT52	Budget global dédié au mécénat et au sponsoring ¹	Cet indicateur concerne : • Cofidis France et hors France • les 11 fédérations du Crédit Mutuel • le CIC hors filiales étrangères • ACM France et hors France

1. Cet indicateur peut inclure des budgets alloués en 2017, mais non encore intégralement décaissés sur l'année.

Le Groupe Crédit Mutuel considère la responsabilité sociétale de l'entreprise comme une façon de réaffirmer son identité et de renforcer sa distinction coopérative. Le groupe s'est engagé dans la production d'indicateurs RSE afin de mieux identifier les

comportements et contributions de nos établissements à notre société et d'en rendre compte.

La mobilisation des différents niveaux de contribution au sein du groupe est progressivement facilitée par la mise en place d'outils de reporting.

La méthodologie de mesure et de reporting, élaborée depuis 2006, a été étendue progressivement à l'ensemble du périmètre bancassurance du groupe et actualisée régulièrement par un groupe de travail national sur la Responsabilité Sociétale et Environnementale réunissant les différentes fédérations régionales du Crédit Mutuel et les principales filiales du groupe.

Le groupe national se réunit au minimum six fois par an et permet aux différentes entités du Groupe Crédit Mutuel de mettre en commun les initiatives internes, les bonnes pratiques et de réfléchir sur la bonne mise en œuvre de la RSE dans les entreprises. Dans ce cadre, des échanges avec les parties prenantes et les autres banques coopératives ont aussi permis d'échanger notamment sur les indicateurs de gouvernance. Il a permis de définir un socle commun d'indicateurs.

Cette méthodologie, fruit d'un travail collectif, organise les règles de collecte, de calcul et de consolidation des indicateurs, leur périmètre, et les contrôles effectués. Elle s'adresse aux collecteurs nationaux des fédérations de Crédit Mutuel et des filiales contribuant au reporting, et peut solliciter différents experts. Elle formalise la piste d'audit tant pour les vérifications internes et externes.

Au final, c'est un outil commun de collecte à l'ensemble du groupe qui est mis en œuvre annuellement. La collecte comporte près de 200 items régulièrement revus permettant de renseigner les 43 informations réclamées par l'article 225 de la loi Grenelle 2 mais aussi de nombreux indicateurs complémentaires sur la vie coopérative et démocratique du groupe.

Périodes de référence des données collectées

Les données correspondent à l'année civile 2017 (sauf pour le groupe CIC pour lequel les données environnementales couvrent parfois la période du 1^{er} décembre 2016 au 30 novembre 2017).

Principales règles de gestion

La collecte des données 2017 a été annoncée dès octobre 2017 afin de mobiliser l'ensemble des services concernés, organiser les paliers de remontées d'information et les contrôles de cohérence. La collecte a été décomposée en recherche d'informations qualitatives (lancée dès novembre 2017) puis quantitatives (fin décembre 2017). Par rapport à l'exercice précédent, les nouvelles informations collectées visent en particulier à contextualiser les indicateurs utilisés (indicateurs sociaux spécifiques aux effectifs employés en France, part de l'ISR labellisé dans l'ensemble de l'investissement socialement responsable, lui-même rapproché des encours gérés par les filiales spécialisées). De manière générale, dans les cas de partenariat ou de prestation les informations directement fournies par les partenaires sont privilégiées.

Les indicateurs RSE retenus s'appuient notamment sur :

- l'article 225 de la loi Grenelle 2,
- la réalisation des bilans d'émission de gaz à effet de serre,
- le Décret 2011-829 du 11 juillet 2011,
- le bilan mutualiste,
- la "loi de transition énergétique pour la croissance verte", promulguée le 18 août 2015,
- la transposition de la Directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 modifiant la directive 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité (Ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 et Décret n° 2017-1265 du 9 août 2017),
- la loi Sapin 2 sur la lutte contre la corruption adoptée le 8 novembre 2016,

- la loi sur le devoir de vigilance adoptée le 21 février 2017.

Indicateurs de gouvernance

Une partie des indicateurs et commentaires est consacrée à la gouvernance mutualiste du groupe et du réseau des caisses locales. Les données de ce volet proviennent principalement d'une base informatique utilisée pour la gestion des mandats et fonctions des élus (alimentée par les Directeurs des Caisses de Crédit Mutuel au fur et à mesure des modifications institutionnelles intervenues dans leurs conseils) et par le Bilan Mutualiste (saisie dans un applicatif entre mi-janvier et fin février par les Directeurs de Caisses, pour renseigner les actions et faits institutionnels de l'année écoulée). Des données proviennent également du système d'information "contrôle de gestion", notamment les données sur le sociétariat.

Indicateurs sociaux

Concernant l'effectif, il s'agit des salariés (personnes physiques) inscrits au 31 décembre hors stagiaire, hors intérimaires, hors prestataires extérieurs. Concernant les données sociales, le nombre total de jours d'absence inclut toutes les absences suivantes des collaborateurs en CDI, CDD ou alternance : les congés maladie indemnisés, les congés maladie non indemnisés, les congés maladies sans certificat médical, les accidents de travail et de trajet, les congés spéciaux, les congés maladie enfant, les congés sans solde de longue durée (durée supérieure à un mois), les congés sabbatiques, les congés parental, et les congés d'invalidité. Les absences non comptabilisées sont les congés payés ou jours conventionnels (RTT, ancienneté, mariage,...) et les congés de maternité et de paternité. Enfin, la masse salariale dédiée à la formation n'intègre pas les subventions Fongecif.

Indicateurs sociétaux

La majorité des indicateurs sociétaux proviennent du système informatique Groupe "contrôle de gestion". Les critères et paramètres sont informatisés pour une plus grande fiabilité et traçabilité des informations fournies.

Indicateurs environnementaux

Du fait de la nature des activités du groupe, les nuisances sonores, pollutions des sols ou autres formes de pollutions de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement sur les lieux d'implantation n'apparaissent pas significatives. Le groupe n'a pas non plus d'impact majeur sur la biodiversité. Cependant, ces enjeux ont été nouvellement intégrés dans la réflexion globale RSE sans être inclus dans ce présent rapport. Le Crédit Mutuel n'a enregistré aucune provision ou garantie dans sa comptabilité en matière d'environnement.

Les informations relatives au suivi des consommations énergétiques et des consommations d'eau n'étant pas disponibles pour l'ensemble des agences du Groupe Crédit Mutuel CM11, un système de calcul a été déployé par CM-CIC Services pour permettre d'estimer ces consommations lorsque cela était nécessaire.

Pour les entités étrangères non intégrées dans le système informatique du groupe, une collecte manuelle a été réalisée, puis importée dans l'applicatif de consolidation RSE. Cela concerne principalement les entités hors France du groupe Cofidis, les entités hors France du groupe ACM, Targobank en Allemagne et Targobank en Espagne.

L'essentiel des données reportées pour le Groupe Crédit Mutuel CM11 (réseaux, sièges et filiales) sont issues des consommations figurant sur les factures d'eau et d'énergies.

Une extrapolation est effectuée pour compléter :

- les mois manquants (proportionnellement aux mois saisis)
- les compteurs pour lesquels aucune consommation n'a été saisie (surface du bâtiment multipliée par une consommation moyenne au m²).

Pour les banques CIC, un comparatif est effectué avec les dépenses pour vérifier la cohérence des données. Dans certains cas, il peut y avoir ajustement de la donnée publiée.

Il est à noter que pour la consommation totale d'énergie (ENV05), environ 18 % de la donnée publiée a fait l'objet d'extrapolations, à partir des consommations reportées sur la base de factures. Pour la consommation d'eau (ENV04), environ 44 % de

la consommation d'eau publiée a fait l'objet d'une extrapolation à partir des consommations connues.

39 indicateurs font l'objet d'une revue de la publication, d'un audit des données (sur site ou à distance) sur la base d'une revue analytique, de tests substantifs par échantillon, de comparaison avec des ratios de performance sectoriels, d'entretiens et d'un rapport d'assurance comprenant l'attestation de présence et l'avis sur la sincérité par les commissaires aux comptes choisis comme organismes tiers indépendants. Ces indicateurs concernent majoritairement la totalité du périmètre de référence, sauf pour certains indicateurs spécifiques, comme précisé dans le tableau ci-contre :

Volet	Indicateur	Code Indicateur	Unité	Valeur 2016	Valeur 2017
Gouvernance (CM11)	Nombre de nouveaux administrateurs - caisses locales	GOUV14	Nb	986	1 500
	Nombre de nouveaux administrateurs - femmes - caisses locales	GOUV15	Nb	471	641
	Nombre total d'heures de formation dispensées aux administrateurs de caisses locales	GOUV56	Nb	80 928	102 195
Social	Effectif inscrit	SOC01_BIS	Nb	66 376	66 617
	Effectif : Femmes cadres en CDI - France	SOC01_F201	Nb	8 471	8 937
	Effectif : Femmes non cadres en CDI - France	SOC01_F202	Nb	21 099	20 903
	Effectif : Femmes cadres en CDD - France	SOC01_F203	Nb	53	70
	Effectif : Femmes non cadres en CDD - France	SOC01_F204	Nb	1 331	1 238
	Effectif : Hommes cadres en CDI - France	SOC01_H211	Nb	13 000	13 209
	Effectif : Hommes non cadres en CDI - France	SOC01_H212	Nb	10 291	10 162
	Effectif : Hommes cadres en CDD - France	SOC01_H213	Nb	66	81
	Effectif : Hommes non cadres en CDD - France	SOC01_H214	Nb	937	855
	Effectif : Femmes à l'étranger	SOC01_F205	Nb	6 303	6 224
	dont Femmes avec responsabilité managériale	SOC01_FM205	Nb	274	816
	dont Femmes sans responsabilité managériale	SOC01_FNM205	Nb	6 029	5 408
	Effectif : Hommes à l'étranger	SOC01_H215	Nb	4 825	4 938
	dont Hommes avec responsabilité managériale	SOC01_HM215	Nb	514	1 289
	dont Hommes sans responsabilité managériale	SOC01_HNM215	Nb	4 311	3 649
	Nombre total d'embauches	SOC13	Nb	15 316	16 643
	Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation (dont licenciements)	SOC19	Nb	4 030	4 184
		SOC20	Nb	742	745
	Nombre total de jours d'absence en jours ouvrés	SOC38	Nb	622 914 ¹	661 250 ¹
	Pourcentage de la masse salariale investie dans la formation	SOC47	M€	4,5 %	5,4 %
	Nombre de salariés ayant suivi une formation	SOC48	Nb	47 196	52 714
	Nombre d'heures totales consacrées à la formation des salariés	SOC50	Nb heures	1 720 388	1 882 311
	Rémunération annuelle moyenne brute (en euros) des CDI, CDI non cadres et CDI cadres	SOC107	M€	2 560,3	2 725
SOC108		M€	1 172,6	1 238	
SOC109		M€	1 387,7	1 487	

Volet	Indicateur	Code Indicateur	Unité	Valeur 2016	Valeur 2017
Développement durable	Encours ISR (euros)	SOT28	Mds€	6,1	7,2
	Encours total géré par la société de gestion	SOT28BASE	Mds€	54,6	63
	Encours (euros) de l'épargne salariale solidaire	SOT37	M€	340	424
	Nombre d'OBNL clientes (associations, syndicats, comités d'entreprises...)	SOT40	Nb	354 000	372 819
	Budget total dédié au mécénat et au sponsoring (en euros)	SOT52	M€	20 800 000 ²	49 396 524
	Nombre de dossier traités - ADIE	SOT16	Nb		
	Montant des lignes de crédit mises à disposition - ADIE	SOT17	M€		
	Nombre de nouveaux microcrédits financés - France Active	SOT19A	Nb		
	Montants garantis - France Active Nacre	SOT20A	M€		
	Montant prêts - France Active Nacre	SOT20B	M€		
	Nombre de prêts - Nacre décaissés avec un prêt complémentaire du groupe	SOT19B	Nb		
	Nombre de prêts complémentaires accordés - Initiative France	SOT22	Nb		
	Montant des prêts bancaires complémentaires accordés - Initiative France	SOT23	M€		
Environnement	Consommation totale d'énergie (kWh)	ENV05	MWh	480 177	494 032

Valeur publiée dans le rapport CNCM

1. La donnée ne tient compte que des jours d'absence pour maladie et accident.
2. Hors Fédérations du CM11.
3. Pas de données en 2016 sur cet indicateur.

VII.3 – REPORTING RSE – EXERCICE 2017

VII.3.1 – INFORMATIONS DE GOUVERNANCE

Les données présentées dans les informations de gouvernance, non obligatoires au titre de la réglementation, ont pour but de refléter le mode de fonctionnement du Crédit Mutuel. Ces données proviennent de plusieurs sources :

- Le bilan mutualiste, saisi du 15 janvier au 28 février par les Caisses de Crédit Mutuel CM11. Les Directeurs des Caisses saisissent ces informations lors d'un conseil d'administration, en concertation avec les élus. Ce bilan a pour but d'établir un diagnostic de l'année écoulée, sur les sujets institutionnels de la caisse. Pour la saisie réalisée début 2018 sur l'exercice 2017, 1 301 caisses ont répondu et validé le questionnaire sur 1 354 caisses, soit un taux de réponse de 96,09 %.
- Les statistiques des élus : mandats, fonctions, âge... Ces données sont saisies par les directeurs des caisses, tout au long de l'année, quand cela est nécessaire. Pour la saisie réalisée début 2018 sur l'exercice 2017, 1 301 caisses ont répondu et validé le questionnaire sur 1 354 caisses, soit un taux de réponse de 96,09 %.
- Formation des élus : un applicatif commun est utilisé pour 6 fédérations sur 11. Il fournit des données sur les formations suivies, les données de présence, les durées des formations. Pour les fédérations n'utilisant pas cet outil, les données sont les mêmes, mais gérées au sein du secrétariat général de chaque fédération. Le code d'éthique et de déontologie, applicable à tous les élus et salariés du groupe, précise que les "Élus et salariés mettent régulièrement à jour leurs connaissances pour parfaire leurs compétences et mieux exercer leurs responsabilités". A ce titre, un catalogue de formation est proposé aux élus, sur des thématiques multiples, et notamment "les fondamentaux" (l'Élu, acteur du Crédit Mutuel, la découverte de la gestion de la Caisse...), "l'Élu, acteur" (le mutualisme au quotidien, l'action des Présidents de CA et de CS...), "la vie de la caisse et du groupe", "les marchés et les produits".
- Bilan post assemblée générale : les directeurs des Caisses sont invités à saisir des informations relatives à l'organisation de leur assemblée générale, lorsque celle-ci a eu lieu. Les informations fournies renseignent sur la durée des assemblées générales, leur coût, le taux de présence...

- Enfin, certaines données proviennent du système d'information du contrôle de gestion, notamment les données relatives au nombre de sociétaires.

VII.3.1.1 – LE SOCIÉTARIAT, ADHÉSION VOLONTAIRE

Le taux de clients sociétaires des 11 fédérations est stable, et représente **76,93 %** des clients pouvant prétendre au sociétariat (clients particuliers majeurs et personnes morales). 2017 a vu l'arrivée de **314 338** nouveaux sociétaires, et le départ de **239 798** sociétaires (données Contrôle de gestion Groupe). Ces sociétaires élisent à leur tour les administrateurs des différents conseils des caisses locales, en assemblée générale.

Code	Libellé indicateur	Données fin 2017	Données fin 2016
GOUV63	Nombre total de sociétaires	4 600 864	4 548 913
GOUV62	Nombre de clients particuliers majeurs et personnes morales	5 980 634	5 923 919
GOUV65	Pourcentage de sociétaires parmi les clients particuliers majeurs et personnes morales	76,93 %	76,79 %

Accueil des nouveaux sociétaires (source : bilan mutualiste 2017).

Lors de l'entrée en relation avec de nouveaux sociétaires, la différence mutualiste est systématiquement présentée pour **76,07 %** des caisses de CM11. Pour mener à bien cette information des nouveaux sociétaires, **70,01 %** des Caisses sensibilisent leurs salariés à la différence mutualiste.

Pour accroître le nombre de clients sociétaires dans les Caisses, **55,02 %** d'entre elles réalisent des actions spécifiques. Près d'un dixième des Caisses (**8,35 %**) informent leurs nouveaux sociétaires qu'ils seront conviés à une réunion d'information qui leur sera spécialement dédiée. Plus du quart des Caisses informent par ailleurs leurs nouveaux sociétaires qu'ils seront conviés à la prochaine Assemblée générale (**26,96 %**).

VII.3.1.2 – LES CONSEILS – CONTRÔLE DÉMOCRATIQUE

Composition

	Femmes	Hommes
Nombre d'élus en 2017	5 210	10 020
Distinction Femmes / Hommes		
	CA	CS
Nombre d'élus en 2017 – Distinction Conseil d'Administration Conseil de Surveillance ¹	10 621	4 609

1. Ne concerne que les Fédérations CMCEE, CMDV, CMIDF, CMM, CMSE et CMSMB. Données au 31 décembre 2017.

En 2017, les élections aux assemblées générales des Caisses ont permis à 1 500 nouveaux élus d'intégrer les conseils des Caisses.

En moyenne, la durée d'un mandat est en légère augmentation pour les conseillers (conseils de surveillance) et les administrateurs (conseils d'administration), et tourne aux alentours de 10 ans.

Source : Base de gestion informatique des élus.

Représentativité des élus

L'âge moyen des administrateurs est de 59 ans (56 ans pour les femmes, 60 ans pour les hommes). Pour les conseillers, l'âge moyen est également de 59 ans (57 ans pour les femmes et 61 ans pour les hommes).

Dans les actions mise en place par les conseils, la féminisation demeure une priorité pour plus de la moitié des Caisses (51,03 %), qui mènent ainsi des actions pour améliorer la féminisation des administrateurs et conseillers.

Catégories socio-professionnelles des élus en 2017	
Agriculteurs exploitants	713
Artisans-commerçants-chefs d'entreprise	1 717
Cadres professions intellectuelles supérieures	3 883
Professions intermédiaires	1 778
Employés	1 448
Ouvriers	355
Retraités	4 951
Autre personne sans activité professionnelle	380

Fonctionnement des conseils

En fonction des réglementations statutaires des fédérations, le nombre de réunions propres à chaque type de conseil peut varier d'une région à l'autre.

Fédération	Moyenne de réunions CA par an	Moyenne de réunions CS par an	Moyenne de réunions communes CA/CS par an
CMA	8	1	1
CMC	10	3	9
CMCEE	1	3	9
CMDV	4	3	5
CMIDF	7	4	4
CMLACO	8	1	1
CMM	7	5	1
CMMA	8	1	1
CMN	9	1	1

Fédération	Moyenne de réunions CA par an	Moyenne de réunions CS par an	Moyenne de réunions communes CA/CS par an
CMSE	3	4	4
CMSMB	1	2	7

1. Pas de conseils de surveillance pour ces entités.

VII.3.1.3 – L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

2016		
Sociétaires AG (présents + pouvoirs)	Soc. Fédérations	Taux de participation
250 443	4 554 004	5,50 %
2017		
Sociétaires AG (présents + pouvoirs)	Soc. Fédérations	Taux de participation
254 025	4 548 917	5,58 %

Le taux de participation des sociétaires est stable entre 2016 et 2017 [GOUV68].

Coût moyen par personne présente à l'AG en 2016	Coût moyen par personne présente à l'AG en 2017	Évolution
46,74 €	45,98 €	- 1,66 %

Le coût moyen par personne présente des AG 2017 est en légère baisse entre 2016 et 2017 [GOUV71].

Source : bilan post AG réalisé mi 2017 sur les AG 2017.

VII.3.1.4 – ÉDUCATION ET FORMATION

Développement du sociétariat

Lors de l'entrée en relation, la différence mutualiste est-elle présentée aux nouveaux clients ?	Oui pour 1 030 caisses (76,07 %)
Des documents sont-ils remis ?	Oui pour 755 caisses (55,76 %)
Avez-vous organisé une réunion à l'intention des nouveaux clients ?	Oui pour 235 caisses (17,36 %)
Leur avez-vous dit qu'ils seront invités à l'AG ?	Oui pour 365 caisses (26,96 %)
Le CA valide-t-il nominativement les nouvelles adhésions de sociétaires ?	Oui pour 899 caisses (66,40 %)

Formation des élus

Comptes rendus des formations faits en réunion de conseil :	Oui pour 1 212 caisses (89,51 %)
Formations ayant répondu aux attentes :	Oui pour 1 275 caisses (94,17 %)
Des suggestions de nouveaux thèmes de formation sont-elles transmises au Président de la Commission des élus ?	Oui pour 406 caisses (29,99 %)

VII.3.1.5 – INTER-COOPÉRATION

Vie associative

Associations présentes sur le secteur des caisses de Crédit Mutuel	Associations clientes des caisses de Crédit Mutuel	Parts de marché	Actions auprès des associations : nombre de caisses allouant un budget
479 782	255 470	53,25 %	1 154 (soit 85,23 %)

VII.3.1.6 – ENGAGEMENT ENVERS LA COMMUNAUTÉ

entraide, solidarité

334 caisses ont mis en place un dispositif spécifique de soutien aux sociétaires en difficulté ou en situation fragile (24,66 %). En 2017, ce sont ainsi **233 dossiers** qui ont été examinés.

VII.3.1.7 – IDÉES ET PROPOSITIONS POUR PROMOUVOIR ET FAIRE CONNAÎTRE LE MUTUALISME

Parmi les propositions mises en place par les Caisses de CM11 pour promouvoir et faire connaître le mutualisme, on peut notamment retenir :

- Organisation de rencontres nouveaux sociétaires pour expliquer en quoi nous sommes une banque différente, présenter les équipes (salariés et élus) et les locaux.
- Présentation du mutualisme à chaque entrée en relation et lors de l'entretien du 18^e anniversaire.
- Forte sensibilisation des salariés et des élus à promouvoir le mutualisme.
- Invitation spécifique des nouveaux sociétaires à l'AG
- Participation active du personnel et des Élus qui représentent le Crédit Mutuel dans diverses manifestations locales.
- Mise en place d'une commission développement et nouveaux sociétaires.

VII.3.2 – INFORMATIONS SOCIÉTALES

VII.3.2.1 – IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE CRÉDIT MUTUEL CM11

En matière d'emploi, de développement régional et sur les populations riveraines ou locales

L'activité du Groupe Crédit Mutuel CM11 est prioritairement tournée vers les services rendus aux clients et sociétaires du Groupe (particuliers, professionnels...), et par conséquent au développement des entreprises des territoires couverts par les réseaux des caisses de Crédit Mutuel, des agences CIC, et des réseaux spécialisés des différents métiers du Groupe. De par sa double nature mutualiste et bancaire, le Groupe Crédit Mutuel CM11 cumule des aides et soutiens solidaires avec une activité de financement des clients professionnels.

Cofidis a renouvelé un accord de partenariat avec CRESUS (Chambre Régionale du Surendettement Social). Ainsi, les clients traversant une situation financière fragile, sont accueillis pour un accompagnement budgétaire coordonné et durable, lors d'un rendez-vous dans l'une des 18 associations CRESUS réparties partout en France.

Les accueillants des associations CRESUS sont issus de l'environnement bancaire et financier, garantissant une expertise complétée par une formation interne aux outils d'accompagnement sociaux, juridiques et psychologique des publics fragilisés. Les associations de CRESUS sont unies par une charte éthique et forment ainsi un réseau de proximité entièrement dédié à l'accueil des ménages surendettés et à la prévention de l'exclusion financière et économique.

Ce partenariat, débuté mi-février 2012, est venu renforcer la volonté de toujours mieux accompagner les clients même dans les moments difficiles.

Le renforcement du maillage territorial des implantations des différents guichets bancaires du Groupe au fil des années a permis une présence diversifiée et forte dans l'ensemble des régions. Le Groupe Crédit Mutuel CM11 propose ainsi ses produits et services aussi bien en France qu'à l'étranger.

En complément de l'offre "classique" des banques du groupe, le Groupe Crédit Mutuel CM11 propose ainsi des offres de micro-crédits personnels et professionnels aux clients qui souhaitent une première aide pour se développer. Ces micro-crédits au sens légal sont complétés par des crédits classiques d'investisse-

ment et de montant inférieur à 3 000 euros, qui proposent cette même logique de soutien au développement et à la croissance des activités.

En matière d'aide à l'emploi, les enseignes du groupe interviennent à plusieurs niveaux :

- directement via les associations et fondations créées par les Fédérations régionales [SOT048] — notamment sous la dénomination "Créavenir" — qui interviennent avec des outils de financement (prêts d'honneur, avances remboursables, subventions ou cautionnement) et avec la mise à disposition de moyens humains pour aider les créateurs-repreneurs. Les critères de financement peuvent varier selon les organisations régionales, mais l'ancrage local et la réactivité restent les dénominateurs communs. Des relais fédéraux de la Fondation pour la lecture, entité confédérale, existent également, ayant pour but de développer un programme de prévention de l'illettrisme à destination des tout-petits et des familles et de soutenir des actions de lutte contre l'illettrisme ;
- en partenariat avec les réseaux reconnus d'accompagnement : France Initiative, France Active, ADIE. Ces réseaux visent à créer et consolider des emplois en priorité pour ceux qui en sont exclus – demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, personnes handicapées... et interviennent en fonction des montants de prêt, du montant global du projet et des capacités financières du créateur ;
- en leur facilitant l'accès au crédit et en leur apportant un soutien technique et financier.

Le groupe accompagne un grand nombre de structures d'insertion agissant contre la précarité : Associations d'insertion (AI), PFIL (Plateforme d'initiative locale), régies de quartier... et travaille notamment avec de nombreux ESAT et CAT pour développer l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés.

Des dispositifs sont mis en œuvre afin d'accompagner les situations de personnes fragilisées.

Au CMLACO, une méthodologie d'approche budgétaire et un système de double compte pédagogique ont été mis en place pour la prévention du surendettement.

Des dispositifs d'accompagnement sont disponibles dans certaines entités. Certaines caisses locales ont un budget à leur disposition (Budget Initiatives Locales, leur permettant de venir en aide à des sociétaires clients en difficulté suite à des accidents de la vie ou des difficultés passagères.

Enfin, deux sociétés du Groupe Crédit Mutuel CM11, CM-CIC Asset Management (société de gestion d'actifs du Crédit Mutuel et du CIC) et CM-CIC Epargne Salariale (société spécialisée du Groupe Crédit Mutuel CM11 dans la gestion de l'épargne salariale) proposent aux entreprises et aux clients des réseaux Crédit Mutuel et CIC des fonds de placements ISR (Investissement Socialement Responsable) qui visent à concilier performance économique et impact social et environnemental, en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité.

Le Groupe Crédit Mutuel CM11 a également un impact direct sur le milieu associatif local. En effet, le Crédit Mutuel est traditionnellement très impliqué dans la vie locale et associative de ses territoires. Sur la totalité des caisses de Crédit Mutuel qui ont saisi leur bilan mutualiste pour 2017, près d'un tiers ont une commission vie associative dans leurs conseils. Sur l'ensemble des caisses, plus de 80 % soutiennent régulièrement des manifestations des associations clientes. Les partenariats sont de nature multiple : soutien financier ou matériel, présence des salariés et/ou élus sur les lieux des manifestations...

Code	Libellé indicateur	Données fin 2017	Données fin 2016
SOT 01	Nombre de points de vente du groupe Crédit Mutuel CM11	4 395	4 458
SOT 26	Nombre de crédits de proximité (< 3,000€) accordés	24 608 ¹	339 255
SOT27 ¹	Montant des crédits de proximité (<3,000€) accordés	37 318 721€ ¹	235 667 559€
SOT28	Encours ISR au 31/12	7,2 Mds€	6,1 Mds€
SOT33	Encours hors capitalisation des livrets d'épargne pour les autres	41 644 464€	51 846 646€
SOT35	Montant reversé aux associations venant des produits solidaires	249 950€	NC
SOT37	Encours de l'épargne salariale solidaire	424 000 000€	340 000 000€
SOT 11	Montant moyen des micro-crédits accordés	17 944 €	16 134 €
SOT 13	Montant des micros-crédits accordés	451 041€	476 506€
SOT 63	Écoprêt – nombre de prêts accordés dans l'année	2 672	3 496
SOT 64	Écoprêt – montant moyen des prêts accordés dans l'année	17 176€	18 201 €
SOT 65	Montant total des prêts éco-prêt à taux zéro sur l'année	45 895 349€	63 568 530€
SOT 68	Montant des prêts dans les énergies renouvelables accordés aux professionnels et agriculteurs	20 971 113€	NC
SOT 83	Encours crédit à la clientèle	344 942 000 000€	NC
SOT 84	Crédit à l'habitat	167 917 000 000€	NC
SOT 85	Crédit à la consommation	34 277 000	NC
SOT52	Budget global dédié au mécénat et au sponsoring	49 300 000€ ²	20 900 000€
SOT 71	Encours de prêts sociaux réglementés (PLS, PSLA)	588 400€	605 800 K€

1. Restriction du périmètre : CM11 uniquement.

2. Périmètre élargi par rapport à 2016 : CM11 + CIC + Cofidis + ACM.

En terme d'impact économique et social, deux sociétés du Groupe Crédit Mutuel CM11, CM-CIC Asset Management (société de gestion d'actifs du Crédit Mutuel et du CIC) et CM-CIC Epargne Salariale (société spécialisée du Groupe Crédit Mutuel CM11 dans la gestion de l'épargne salariale) proposent aux entreprises et aux clients des réseaux Crédit Mutuel et CIC des fonds de placements ISR (Investissement Socialement Responsable) qui visent à concilier performance économique et impact social et environnemental, en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité.

VII.3.2.2 – RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU LES ORGANISATIONS INTÉRESSÉES PAR L'ACTIVITÉ DU GROUPE CRÉDIT MUTUEL CM11

Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

Les parties prenantes pour le Groupe Crédit Mutuel CM11 sont de natures multiples : clients, fournisseurs, salariés, administrateurs, actionnaires, associations... Le détail des relations avec ces personnes sera détaillé tout au long du présent rapport.

Un questionnaire qualitatif relatif à l'impact des entités sur les parties prenantes et des parties prenantes sur l'entité a été envoyé à l'ensemble des entités en 2017. Il ressort de ce questionnaire

que dans la majorité des cas, l'impact est positif et fort dans les deux sens pour les clients, les fournisseurs et les collaborateurs. L'impact du fournisseur est fort car indispensable à la poursuite de l'activité (importance des négociations). L'entreprise a un impact fort sur les salariés via sa politique de formation (74,37 % de personnes formées en 2017) et les salariés apportent aux entreprises leur savoir opérationnel et une qualité de services. En ce qui concerne les clients, l'impact du client sur l'entité est fort car constitutif du chiffre d'affaires et l'impact de l'entité sur le client de par son obligation de fournir une prestation. L'entité doit donc connaître son client pour définir ses besoins.

En ce qui concerne les relations avec les parties prenantes dans le cadre des relations achats – fournisseurs notamment, celles-ci sont principalement réalisées par les filiales logistiques et techniques du Groupe Crédit Mutuel CM11 : CM-CIC Services (CCS) et Euro Information (E-I).

Techniquement, les partenaires sont tous saisis dans un applicatif interne, qui permet une fiabilisation des relations avec ces fournisseurs externes au Groupe. La gestion des contrats avec ces derniers en est ainsi facilitée (tous les documents sont numérisés, classés et identifiés), un suivi des factures permet de respecter les échéances, et à terme cet applicatif sera en lien avec d'autres applications de gestion des achats et des commandes. Le processus global s'en retrouve ainsi fiabilisé et contrôlé.

Pour Euro Information, la qualité des relations est une priorité pour la démarche qualité. Le processus fournisseurs fait partie des processus Qualité certifiés ISO 9001 suivis et audités par l'AFAQ (le dernier audit de renouvellement a eu lieu en juin 2017 et a permis une nouvelle certification avec une évolution dans la version 2015). Le processus est écrit, publié et permet de montrer les différentes étapes d'une mise en relation, d'une contractualisation et de la gestion de la relation fournisseur. Dans le cadre de ce processus, les fournisseurs ont été classés en catégories dont la principale est "fournisseurs essentiels et sensibles" (importance économique ou stratégique pour Euro Information ou ses clients. Pour les appels d'offres et de manière régulière, les équipes Achats demandent à ces fournisseurs de fournir les documents permettant d'attester une démarche RSE et de la connaître. En 2017, seules 2 entités de cette catégorie n'ont pas d'approche RSE déclarée du fait de leur taille même si elles communiquent sur des approches sécuritaires ou d'aides caritatives. Ce fonctionnement est appliqué dans le processus achat de matériels / logiciels mais aussi désormais dans le cadre de l'achat de prestations informatiques vis-à-vis des fournisseurs SSII (Société de Services en Ingénierie Informatique). Le Groupe Crédit Mutuel CM11 effectue une réactualisation régulière.

Actions de partenariat ou de mécénat

Les actions de partenariat et de mécénat sont une partie intégrante de l'activité des entités du Groupe Crédit Mutuel CM11. Celles-ci sont principalement de l'ordre du soutien financier et matériel, et se retrouvent au niveau des caisses et agences, des Fédérations, des filiales... (SOT 57)

Au sein des Fédérations, de nombreuses actions de sponsoring et de mécénat encadrant des événements sportifs (coupe de football, handball...), culturels (festival de musique, cinéma, foire aux vins), associatifs ont été entreprises.

Un budget global de 24,1 millions d'euros a été alloué en 2017 pour des actions de partenariat, mécénat et sponsoring. Les actions et les partenaires sont variés :

- établissements d'enseignement, universités, écoles : journée d'informations sur les métiers de la banque auprès d'apprentis,

intervention dans établissements, accueil de stagiaires, subvention taxe d'apprentissage, participation à des jurys de sélection...

- associations d'insertion : travail avec ESAT (établissement et service d'aide par le travail), financement de projets via ADIE notamment, soutien des PFIL (Plateforme d'initiative locale), fondations solidaires des Fédérations CM11...
- Cofidis sponsorise depuis 1996 une équipe cycliste. L'enseigne a choisi le cyclisme, sport populaire, qui véhicule des valeurs de courage, de dépassement de soi et d'esprit d'équipe. Grâce à cet investissement, en quelques années, la marque Cofidis s'est faite connaître du grand public et bénéficie désormais d'une forte notoriété. Cet investissement non négligeable en termes de partenariat représente près d'un tiers du budget total mécénat et sponsoring du Groupe Crédit Mutuel CM11.
- ACM France : Soutien de la lutte contre le cancer de la peau : financement de l'action "Ensemble contre le Mélanome" et promotion de l'application de dépistage Iskin par le biais de :
 - la conclusion d'une convention de mécénat entre ACM Vie SA et l'institut Gustave Roussy ;
 - le versement d'un montant annuel net de 400.000 euros, complété d'un montant annuel variable de 1 euro par téléchargement de l'application mobile Iskin, dans la limite annuelle de 100 000 euros.
- BECM : des actions de sponsoring ont été mises en place tel le soutien apporté à la recherche contre le mélanome en partenariat avec le service d'oncologie de l'institut Gustave Roussy de Villejuif. Cet engagement passe également par le respect des valeurs mutualistes que sont la solidarité, la responsabilité, l'autonomie et l'initiative, l'esprit d'équipe et le respect du code d'éthique et de déontologie.
- CMLACO : Ouverture d'un mécénat culturel au sein du siège et à l'attention des salariés. Poursuite de l'équilibre entre sport et culture, et territorial. Nouveau partenariat avec le festival de Brive.
- Mais également associations de défense de l'environnement, associations de consommateurs...

Code	Libellé indicateur	Données fin 2017	Données fin 2016
SOT40	Nombre d'OBNL clients (associations, syndicats, comités d'entreprises)	372 819	354 000

VII.3.2.3 – SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS

Prise en compte dans la politique d'achat et de sous-traitance des enjeux sociaux et environnementaux

L'acquisition de biens et/ou services constitue un acte de gestion et participe à la déclinaison opérationnelle de la stratégie du groupe. La politique Achats du groupe, déployée auprès de toutes les entités au cours de l'exercice 2017, intègre des critères économiques, de qualité, de respect d'exigences techniques ainsi que les facteurs ESG. De plus, le groupe s'est doté d'une Charte des Achats Durables et Responsables signée par l'ensemble des fournisseurs du groupe pour assurer des relations commerciales pérennes avec des partenaires engagés dans une démarche de respect des enjeux de développement durable.

Cette charte intègre des engagements portant sur les droits de l'homme, les droits du travail, la protection des données, la lutte contre la corruption, le devoir de vigilance.

Les entités techniques et logistiques en relation avec des prestataires externes au Groupe Crédit Mutuel CM11 ont une

approche rationalisée et orientée "Développement durable" dans leurs relations avec les fournisseurs.

Le Pôle Presse du Groupe Crédit Mutuel CM11 a mis en place un cahier des charges pour l'achat de papier, d'encre et des plaques qui constituent les matières premières indispensables à la production d'un journal. Les fournisseurs de papier ont ainsi l'obligation de justifier d'au moins un label ou norme environnementale (certification PEFC, FSC, Ecolabel). Plus de 90 % du papier journal acheté est du papier d'origine recyclé (environ 54 000 tonnes en 2017) ou du papier labélisé.

Pour le parc des machines et ordinateurs gérés par le Pôle technologique (Euro Information), l'étude des nouvelles versions de matériels (PC, imprimantes, scanners, copieurs) intègre depuis 2013 une approche RSE de consommation énergétique. A noter que les nouvelles générations de matériels n'ont aucune consommation énergétique en veille et éteint. Un atelier de réparation est également en place pour être réparés et/ou reconditionnés.

VII.3.2.4 – LOYAUTÉ DES PRATIQUES

Actions engagées pour prévenir la corruption [GOUV501]

Tout comme en 2016, outre les différents codes et chartes mis en œuvre au sein des entreprises du groupe, un dispositif efficace de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LAB/FT) conforme aux exigences réglementaires a été mis en place. Il décline des principes généraux par ligne de métiers sous forme de procédures détaillées, de modules d'auto-formation. Il s'appuie notamment sur les correspondants LAB/FT au sein de chaque entité en France comme à l'étranger. L'application des contrôles (périodique, permanent et de conformité) vise à s'assurer de la couverture des risques et de la bonne cohérence des procédures mises en place.

Le Groupe Crédit Mutuel CM11 ne dispose pas d'implantation dans les Etats ou territoires dits "non coopératifs", dont la liste est régulièrement publiée par le gouvernement français. Les opérations susceptibles d'être réalisées par les clients vers des pays, dont le Groupe d'action financière internationale (GAFI) souligne les insuffisances, font par ailleurs l'objet de mesures de vigilance renforcée. Les résultats de l'application du dispositif sont présentés régulièrement aux comités de contrôle permanent, aux comités d'audit et aux conseils d'administration des fédérations.

Le Crédit Mutuel est présent en Allemagne, Belgique, Espagne, au Luxembourg, à Monaco, au Portugal, en Suisse et dans plusieurs pays d'Europe de l'Est au travers de ses filiales notamment dans des activités de banque de détail. Cette présence est connue de tous et mentionnée en bonne place dans les outils de communication du groupe (rapports annuels et sites Internet). Les pays concernés sont nos voisins directs et le Crédit Mutuel, du fait de son organisation et de son histoire, entretient avec eux des liens naturels depuis de nombreuses années. Afin de remplir l'objectif de transparence internationale qu'il s'est fixé, le groupe s'est organisé pour que toutes les activités respectent les règles fiscales et de conformité.

Le Groupe Crédit Mutuel CM11 a également mis en place des moyens de sécurité renforcés pour les opérations des clients sur internet. Par ailleurs, Euro Information (E-I), filiale informatique du Groupe Crédit Mutuel CM11 possède des équipes dédiées dont le métier consiste à mettre à jour en permanence les logiciels, les patches de sécurité, etc. Et mène une veille permanente contre les pratiques délinquantes en matière de services bancaires à distance. Le niveau de sécurité est régulièrement audité par des auditeurs externes. E-I a développé un module spécifique, la "Barre de confiance CM" qui s'installe dans les navigateurs Internet et sécurise la navigation : dès qu'il détecte un site de phishing, le module bloque la page et suggère au client d'en sortir immédiatement. Enfin, une adresse mail spécifique, permet à toute personne qui pense avoir identifié un site frauduleux de contacter Euro Information.

Les membres du Groupe Crédit Mutuel CM11 ainsi que des filiales mettent en œuvre un même Code d'Ethique et de Déontologie et en font annuellement un bilan d'application permettant de vérifier le respect des 8 règles de bonne conduite qui s'appliquent à tous, élus et salariés selon les responsabilités exercées. Il est fondé sur le respect des principes généraux suivants : servir au mieux les intérêts des sociétaires-clients, observer strictement les règles de confidentialité.

Le recueil de déontologie du Groupe Crédit Mutuel CM11 est mis en œuvre par chaque entité du groupe dont le CIC.

Ce document de référence reprend les principales dispositions conventionnelles, réglementaires législatives en vigueur en matière de déontologie.

Il rappelle les principes généraux que doivent respecter tous les salariés dans l'exercice de leurs activités tels que :

- La réglementation, les procédures et les normes internes
- La protection de l'information (secret professionnel et confidentialité)
- La qualité de service due dans le cadre de la réalisation des opérations de clientèle
- L'intégrité et la probité

Il y est également fait référence aux obligations des collaborateurs qui occupent des fonctions qualifiées de "sensibles", notamment au sein des activités de marché, de la banque de financement et d'investissement, de la gestion de portefeuille et de l'analyse financière, exposant leurs titulaires à se trouver en situation de conflits d'intérêts ou à détenir des informations confidentielles ou privilégiées. Ils sont soumis à cet égard à des règles encadrant et limitant strictement leurs transactions personnelles sur instruments financiers.

La loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique dénommée "loi Sapin 2" votée le 8 novembre 2016, est entrée en application le 1^{er} juin 2017. Elle prévoit de nouvelles mesures destinées à lutter contre la corruption pour les sociétés ou pour les groupes de plus de 500 salariés et dont le chiffre consolidé est supérieur à 100 millions d'euros.

L'ensemble du groupe Crédit Mutuel CM11 a renforcé son dispositif de lutte contre la corruption en se conformant aux nouvelles dispositions législatives. A cette fin, des mesures et procédures suivantes ont été instaurées ou sont en cours [GOUV 501]:

- la création d'un code qui définit et illustre les différents types de comportements à proscrire comme étant susceptible de caractériser des faits de corruption ou de trafic d'influence
- la mise en place d'une cartographie des risques régulièrement actualisée et destinée à identifier, analyser et hiérarchiser les risques d'exposition de la société à la corruption, en fonction notamment des secteurs d'activités et des zones géographiques dans lesquels elle exerce.
- des actions de formations destinées aux cadres et aux personnels les plus exposés aux risques de corruption et de trafic d'influence.
- un dispositif de contrôle et d'évaluation interne de ces mesures.

Chez EI, EID, EIP Achats, plusieurs actions ont également été engagées pour lutter contre la corruption, notamment à travers le règlement intérieur de chaque entité, une politique sectorielle d'Achats s'imposant aux acheteurs et une politique de déclaration des cadeaux reçus qui sera prochainement mise en place.

Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs [GOUV502]

Aux ACM France, différentes mesures ont été prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs tels qu'un partenariat avec l'automobile club (formation continue et stage de récupération de points), la mise en place d'un soutien scolaire et psychologique dans le cadre de l'offre d'assurance MRH option scolaire, l'aide en cas d'hospitalisation suite à un accident au domicile pour la garde des enfants ou la conduite à l'école et l'organisation d'un Forum santé par les Assurances du

Crédit Mutuel. La Direction Commerciale a également déployé une solution de service auprès des sourds et des malentendants.

Le Groupe Crédit Mutuel CM11 prend en compte les évolutions liées à l'entrée en vigueur du règlement général de protection des données. Les objectifs sont multiples : obligation de démontrer la conformité des traitements ; la protection de la vie privée dès la conception ; la conformité des contrats ; la politique de durée de conservation ; l'information et le consentement. Une équipe de 4 collaborateurs a été constitué afin de piloter le projet en 2018 et atteindre l'ensemble de ces différents objectifs.

Autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme

Par la loi dite devoir de vigilance, les grandes entreprises ont l'obligation d'établir et de mettre en œuvre un plan de vigilance destiné à prévenir des atteintes graves aux droits de l'homme, à la santé et à la sécurité des personnes ainsi qu'à l'environnement dans le cadre de leurs activités et celles de leurs sous-traitants ou fournisseurs avec qui elles ont une relation commerciale durable.

Conformément à la loi, ce plan comprendra à la fin de l'exercice 2018 les cinq mesures suivantes :

- une cartographie des risques destinée à leur identification, leur analyse et leur hiérarchisation.
- des procédures d'évaluations régulières de la situation des filiales, des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, au regard de la cartographie des risques. Ces procédures couvrent par exemple l'externalisation de prestations essentielles, la collecte des documents et informations sur les fournisseurs, les appels d'offre.
- des actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves. Un ensemble de mesures de ce type a été mis en œuvre vis-à-vis des clients (financement de projets, politiques sectorielles, investissement socialement responsable), des fournisseurs (Politique d'achats du groupe, Charte des Relations Fournisseurs...) et des salariés (de multiples procédures et moyens préventifs).
- un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques.
- un dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité.

VII.3.3 – INFORMATIONS SOCIALES

VII.3.3.1 – EMPLOI

Effectif total

Le Groupe Crédit Mutuel CM11 emploie 66 617 salariés à fin 2017, stables depuis 2016.

Code	Libellé indicateur	Données fin 2017	Données fin 2016
SOC01_bis	Effectif (Personnes physiques)	66 617	66 376

Répartition des salariés par sexe et par âge¹

Code indicateur	Indicateur	Données à fin 2017
SOC88	Effectifs < 25 ans	4 140
SOC90	Effectifs 25 - 29 ans	7 182
SOC92	Effectifs 30 - 34 ans	9 211
SOC94	Effectifs 35 - 39 ans	10 346

Code indicateur	Indicateur	Données à fin 2017
SOC96	Effectifs 40 - 44 ans	8 881
SOC98	Effectifs 45 - 49 ans	7 747
SOC100	Effectifs 50 - 54 ans	7 709
SOC102	Effectifs 55 - 59 ans	7 920
SOC104	Effectifs 60 ans et +	3 481
SOC89	Effectifs femmes < 25 ans	2 451
SOC91	Effectifs femmes 25 - 29 ans	4 291
SOC93	Effectifs femmes 30 - 34 ans	5 693
SOC95	Effectifs femmes 35 - 39 ans	6 418
SOC97	Effectifs femmes 40 - 44 ans	5 159
SOC99	Effectifs femmes 45 - 49 ans	4 264
SOC101	Effectifs femmes 50 - 54 ans	4 340
SOC103	Effectifs femmes 55 - 59 ans	4 148
SOC105	Effectifs femmes 60 ans et +	608

1. Données disponibles pour les effectifs totaux du Groupe Crédit Mutuel CM11.

Répartition des salariés par zone géographique

Le Groupe Crédit Mutuel CM11 est présent principalement en France métropolitaine, 55 455 salariés travaillant sur le territoire français et 11 162 à l'étranger. [SOC01-F205] – [SOC01-H215].

Embauches

Code	Libellé indicateur	Données fin 2017	Données fin 2016
SOC13	Recrutement : Nombre total d'embauches	16 643	15 316
SOC15	Embauches femmes	9 173	8 285
SOC16	Embauches en CDI	6 389	4 883

Les nouvelles embauches CDI dans le monde bancaire se font principalement dans les CCM/agences, par recrutements de jeunes. Par de nombreuses opportunités de mobilité, chacun peut ensuite organiser sa carrière. Cette mobilité largement favorisée par le groupe permet aux entreprises qui le constituent d'adapter leurs effectifs. En 2017, le Groupe Crédit Mutuel CM11 s'est doté d'un outil RH : Talent Soft. Moderne et interactif, il dynamise les échanges et offre la possibilité aux collaborateurs d'exprimer à tout moment des souhaits de mobilité et de préparer des entretiens professionnels.

Afin de mieux accompagner les salariés dans le cas de mobilité intra et inter-entreprises, la Direction des Ressources Humaines du Groupe Crédit Mutuel CM11 a signé deux contrats cadre avec les sociétés Muter-Loger et CSE Executive Relocations. S'il n'y a aucune obligation, tant pour l'employeur que pour le salarié, à faire appel à l'une ou l'autre de ces sociétés, ces dernières, en tant que professionnels, disposent d'une expérience, d'une compétence et d'un savoir-faire reconnu dans les prestations d'assistance à la mobilité professionnelle.

En 2017, il y a eu le transfert de plus de 800 salariés vers CCS. Ce transfert a été effectué car les contrats de ces salariés sont rattachés à la convention collective commune.

L'objectif de la RH est de développer les compétences et l'employabilité en phase avec la vision du plan stratégique.

Licenciements

Code	Libellé indicateur	Données fin 2017	Données fin 2016
SOC19	Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation	4 184	4 096
SOC20	Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation pour licenciement	745	742

Rémunérations et leurs évolutions

Code	Libellé indicateur	Données fin 2017	Données fin 2016
SOC73	Masse salariale brute non chargée	3 108,7 M€	2 641,7 M€
SOC107	Rémunération annuelle totale brute des CDI	2 725,3 M€	2 560,3 M€
SOC108	Rémunération annuelle totale brute des CDI non cadres	1 238,2 M€	1 172,6 M€
SOC109	Rémunération annuelle totale brute des CDI cadres	1 487,1 M€	1 387,7 M€
SOC80	Montant global des charges sociales versées	1 525,2 M€	1 489,4 M€

Comme pratiqué en matière d'effectifs, le groupe évite les soubresauts par une saine maîtrise des rémunérations. Le commissionnement n'est pas de rigueur dans la majorité des entreprises.

VII.3.3.2 – ORGANISATION DU TRAVAIL

Organisation du temps de travail

Code	Libellé indicateur	Données fin 2017 ¹	Données fin 2016
SOC29	Nombre de collaborateurs à temps plein (CDI, CDD, y compris congé parental à temps plein)	57 809	56 397
SOC30	Nombre de collaborateurs à temps partiel (CDI, CDD et cadres à forfait jour réduit)	8 809	9 168

1. Ces données correspondent au périmètre Groupe Crédit Mutuel CM11, hors filiales étrangères du CIC.

Sauf pour des postes spécifiques comme les porteurs de journaux, les recrutements sont quasi toujours à temps plein. Après embauche, l'employeur n'impose jamais le passage à temps partiel. Ainsi, les seuls temps partiels en vigueur sont choisis par les salariés.

Absentéisme

Code	Libellé indicateur	Données fin 2017	Données fin 2016
SOC38	Nombre total de jours d'absence	661 250 ¹	622 914 ¹
SOC39	Nombre de jours d'absence pour maladie	636 013	602 951
SOC40	Nombre de jours d'absence pour accidents du travail	21 961	19 963
SOC41	Nombre de jours d'absence pour maternité/paternité	239 194	164 666

1. La donnée 2017 ne tient compte que des jours d'absence pour maladie et accident.

VII.3.3.3 – RELATIONS SOCIALES

Organisation du dialogue social, procédures d'information, de négociation et de consultation du personnel

Code	Libellé indicateur	Données fin 2017	Données fin 2016
SOC67	Nombre de condamnations pour délit d'entrave (en France)	0	0
SOC78	Nombre de consultation des représentants du personnel (CE, CHSCT, DP)	1 313 ¹	1 398
SOC79	Nombre de procédures d'information des représentants du personnel (CE, CHSCT)	1 073 ¹	1 477

1. Les données sont hors CIC.

Afin de favoriser l'ouverture au dialogue, un accord a été conclu entre la RH et les organisations syndicales afin de permettre à ces dernières de communiquer via l'outil interne (PIXIS).

L'accord conclu en 2017 porte sur les points suivants :

- 4 publications par an par syndicat ;
- 1 ou 2 publications en cas d'élection ;
- Contrôle sur le contenu par les RH ;
- Pas de lien hypertexte vers internet dans les messages.

Bilan des accords collectifs

En 2017, plusieurs accords de groupe (entreprises signataires de la convention collective commune du Crédit Mutuel) et de branche (sous l'égide de la confédération) ont été signés.

Au niveau des accords Groupe, un accord de méthode en vue de la négociation d'un accord instaurant un statut collectif unifié des salariés relevant de la Convention collective de CM et de ceux relevant du statut unique du CIC a été signé. Un accord de mise en œuvre du statut commun aux entreprises de CM11 et du CIC a été rédigé le 6 juillet 2017.

Un accord sur l'égalité hommes femmes a été signé le 20 octobre 2017. Au travers de cet accord, la Direction et les organisations syndicales consolident leur attachement au respect du principe d'égalité de traitement entre les femmes et les hommes et réaffirment que ce principe est un droit fondamental. L'accord signé porte sur les domaines suivants :

- la garantie de l'égalité de traitement dans le processus de recrutement
- la garantie du principe d'égalité de traitement de la rémunération
- la garantie du principe d'égalité dans l'évolution professionnelle
- la garantie de la bonne articulation entre vie professionnelle et vie privée.

Un accord de groupe sur le temps de travail au sein des entreprises relevant de la Convention de Groupe a été signé le 6 juillet 2017.

Les libellés d'emploi sont également plus précis : la nomenclature des emplois sera plus en phase avec les conditions actuelles d'exercice des métiers : de nouveaux emplois apparaissent alors que d'autres sont supprimés et certains libellés sont précisés. Par ailleurs, toujours dans un souci de précision et de clarté, les libellés d'emploi seront si nécessaire complétés du domaine d'activité.

Les ACM Belgique ont mis en place en octobre 2017 un nouveau règlement de travail.

EIT a mis en place un accord sur l'octroi de jours de congés exceptionnels pour évènements familiaux.

VII.3.3.4 – SANTÉ ET SÉCURITÉ

Conditions de santé et de sécurité au travail

Plusieurs textes ont été signés pour tenir compte et améliorer les conditions de santé et de sécurité au travail.

En application de l'Accord National Interprofessionnel du 26 mars 2010, et dans le prolongement des travaux réalisés en application de l'Accord National Interprofessionnel du 2 juillet 2008, le Groupe Crédit Mutuel CM11 a décidé d'établir la présente charte afin d'améliorer la sensibilisation, la compréhension et la prise de conscience des collaborateurs du Groupe à l'égard du harcèlement et de la violence au travail et de mieux prévenir ces situations, les réduire et y mettre fin.

Cette charte s'inscrit dans la volonté claire du Groupe Crédit Mutuel CM11 de faire appliquer au sein du Groupe les principes de respect de la dignité des personnes. Par ailleurs, le Groupe CM-CIC affirme sa volonté de traiter, avec l'objectif défini précédemment, le harcèlement et la violence au travail qui ne peuvent pas être admis au sein du Groupe.

Par accord du 31 mai 2010, les partenaires sociaux ont décidé d'analyser le thème du stress dans le cadre d'une approche collective et en procédant préalablement à des études qui avaient pour objectif d'aboutir à une connaissance précise et scientifique des sources de stress.

La complexité du sujet du stress ne permettait pas, sans cette étape préalable, de proposer des solutions opérationnelles ayant pour objet de prévenir, réduire ou supprimer les situations de stress. En effet, la thématique du stress ne permet pas d'utiliser les outils classiques de mesure et d'intervention : facteurs humains, subjectivité des situations, interaction avec la vie personnelle et familiale.

C'est ainsi que les partenaires sociaux ont décidé de mettre en place un groupe de travail composé d'intervenants extérieurs et de collaborateurs du Groupe Crédit Mutuel CM11 afin d'entreprendre une démarche de prévention durable.

En 2017, dans le prolongement de l'accord signé en 2010 et des actions menées, des travaux ont été conduits afin d'identifier les facteurs éventuels de stress. En particulier, des réunions d'échanges entre collaborateurs du Groupe et un questionnaire (adressé à 3000 salariés tirés au sort) ont permis de mettre en évidence des pistes d'action qui reprend les thèmes sur lesquels le Groupe s'engage pour améliorer la prévention des situations susceptibles de générer du stress.

Accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Une charte de sécurité a été mise en place en 2013, et est toujours valable pour les salariés du groupe. Elle précise les conditions de sécurité applicables à tous, tant au niveau des règles d'accès, des contrôles de sécurité que de l'utilisation des outils et matériels mis à disposition.

Une Charte relative à la prévention et à la lutte contre le harcèlement et la violence au sein du Groupe Crédit Mutuel CM11 est également en place depuis 2013. Elle s'inscrit dans la volonté de faire appliquer au sein du Groupe les principes de respect de la dignité des personnes. Par ailleurs, le Groupe Crédit Mutuel CM11 affirme sa volonté de traiter, avec l'objectif défini précédemment, le harcèlement et la violence au travail qui ne peuvent pas être admis au sein du Groupe.

La charte pose des principes, détermine des lignes d'action et définit une procédure spécifique. Son respect est par consé-

quent impératif. Elle s'ajoute aux garanties définies par les lois et règlements, sans s'y substituer.

Accidents de travail et maladies professionnelles

Code	Libellé indicateur	Données fin 2017	Données fin 2016
SOC44	Nombre d'accidents de travail déclarés avec arrêt de travail	517 ¹	476 ¹

1. Cette donnée inclut les rechutes.

Maladies professionnelles

Code	Libellé indicateur	Données fin 2017	Données fin 2016
SOC43	Nombre de maladies professionnelles	18	9

VII.3.3.5 – FORMATION

Politiques mises en œuvre en matière de formation

Le projet de plan de formation pluriannuel – à horizon de trois ans – s'inscrit dans le prolongement du Plan à Moyen Terme du Groupe. En s'appuyant sur les orientations stratégiques du Groupe déclinées dans ses différentes entreprises, il intègre aussi les besoins issus :

- de la gestion prévisionnelle des emplois et des carrières,
- de l'évolution des métiers – appuyée par l'évolution de la relation client,
- des formations de renforcement des compétences sous forme plus individualisée.

Un des leviers d'accompagnement du développement des compétences, le Plan de formation permet à chacune et chacun de s'adapter et faire face aux évolutions techniques, économiques, réglementaires et relationnelles avec nos clients.

Au service des besoins collectifs et individuels, le plan de formation pluriannuel 2016-2018 prévoit :

- des actions stratégiques incontournables à déployer en 2017 liées à l'acquisition de nouvelles compétences. Ce sont des actions collectives qui accompagnent le déploiement d'une nouvelle offre, d'une nouvelle technologie, d'une nouvelle réglementation et qui amènent le développement d'une ou plusieurs compétences métier,
- des actions stratégiques à déployer sur une durée pluriannuelle liées au renforcement de compétences,
- des parcours métiers d'initiation et d'approfondissement,
- des actions individuelles de renforcement des compétences dans une offre actualisée.

Différentes formations ont été diligentées dans les entités. Les ACM Belgique mettent l'accent sur le plan d'accueil des nouveaux employés et un plan de développement personnel pour les employés. Les ACM Espagne sont plus axées sur les formations d'actualisation en matière juridique, les formations techniques et les formations de développement de connaissances. El est orienté vers les formations des nouveaux embauchés, le management, la réglementation et la technique, ainsi que vers des formations langues.

Code	Libellé indicateur	Données fin 2017	Données fin 2016
SOC46	Masse salariale investie dans la formation (masse salariale chargée de la formation)	152,6 M€ ¹	120,0 M€
SOC47	Pourcentage de la masse salariale investie dans la formation	5,4 %	5,97 %
SOC48	Nombre de salariés ayant suivi au moins une formation	52 714	47 196
SOC49	Pourcentage de salariés formés	78,87 %	70,92 %

1. Les formations e-Learning hors prérequis aux formations en présentiel sont exclues.

Nombre d'heures de formation

Code	Libellé indicateur	Données fin 2017	Données fin 2016
SOC50	Nombre d'heures totales consacrées à la formation des salariés	1 882 311	1 720 388

VII.3.3.6 – ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

Mesures prises en faveur de l'égalité hommes/femmes

Un accord de branche a été signé en 2015, relatif à l'égalité professionnelle. Par rapport à la version initiale du 21 mars 2007, l'accord du 9 décembre 2015 a été amélioré et actualisé sur plusieurs points en fonction de l'évolution de la législation et des pratiques des Fédérations de Crédit Mutuel. Il est désormais assorti d'indicateurs annuels comparatifs Femme/Homme relatifs à l'emploi, à la rémunération et à la formation permettant ainsi de mesurer les évolutions et les écarts éventuels entre les femmes et les hommes sur ces différentes données.

Des déclinaisons de cet accord ont été également signées dans les différentes entités du Groupe.

A l'occasion de la journée internationale de la Femme célébrée le 8 mars sous diverses formes dans de nombreux pays, le CICM a donné en 2017 la parole aux femmes qui s'investissent en tant qu'élues et salariées dans les réseaux à l'étranger et en France. Le CICM a mis en lumière les femmes qui occupent des postes de Présidentes de caisse et salariées des réseaux.

Plusieurs entités tendent vers une égalité salariale ainsi qu'une évolution professionnelle identique en application d'une charte relative à l'égalité professionnelle et la mise en place en 2014.

Mesures prises en faveur de l'emploi

Il n'y a pas eu de nouveaux accords groupe ou de branche en 2017. Plusieurs accords sont cependant toujours en cours :

- accord de branche du 15/12/2009, relatif à l'emploi des seniors dans la branche Crédit Mutuel.
- accord de branche du 14/01/2009 sur l'emploi et l'insertion des personnes handicapées dans la branche Crédit Mutuel.

En dehors de ces accords, il est à noter la quasi stabilité des chiffres des effectifs au sein des entités du groupe, démontrant de façon arithmétique que l'emploi est préservé.

Mesures prises en faveur de l'insertion des personnes handicapées

Outre l'accord cité ci-dessus relatif à l'emploi et l'insertion des personnes handicapées, des mesures sont prises de façon plus générales sur l'adaptation des locaux du Groupe pour l'accueil (salariés ou clients) des personnes handicapées. De façon générale, les postes sont adaptés lorsque le handicap le nécessite, et les locaux sont mis aux normes conformément à la législation.

En 2017, une charte sur le handicap a été signée par les entités du Groupe Crédit Mutuel CM11 intégrant les engagements suivants :

- favoriser le recrutement et l'intégration des travailleurs handicapés.
- maintenir dans l'emploi les salariés dont le handicap apparaît ou évolue en cours de carrière.
- permettre l'accès des travailleurs handicapés à la formation dans les mêmes conditions que tout autre salarié.
- promouvoir des mesures d'aides et d'accompagnement en faveur des travailleurs handicapés.
- mettre en place une communication interne pour informer les collaborateurs sur le handicap.

Code	Libellé indicateur	Données fin 2017	Données fin 2016
SOC68	Nombre de travailleurs handicapés dans l'effectif total	1 614	1 017
SOC71	Pourcentage de travailleurs handicapés dans l'effectif total	2,42 %	1,55 %
SOC72	Contribution handicapés AGEFIPH ou FIPHP (périmètre des entités en France)	1 040 277,45 €	711 046,00 €

Politique de lutte contre les discriminations

L'essentiel des actions et politiques de lutte contre les discriminations se situent au niveau des signatures des accords cités précédemment.

Des mesures ont été prises pour un recrutement paritaire et pour lutter contre la discrimination. Le CMIDF et le CMM ont mis en place un partenariat avec l'association "nos quartiers ont du talent" visant à parrainer des jeunes diplômés issus des quartiers sensibles.

En 2017, tous les collaborateurs des Ressources Humaines ont suivi une formation à la non-discrimination (165 personnes ont été formées).

VII.3.3.7 – PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALES DU TRAVAIL (OIT)

Les conventions fondamentales de l'organisation internationale du travail datent de 2003 (dernière version). Le Conseil d'administration du Bureau international du Travail a identifié huit conventions comme fondamentales pour les droits humains au travail, quel que soit le niveau de développement de chaque Etat Membre. Ces droits sont une condition nécessaire à tous les autres; ils procurent une plate-forme à partir de laquelle les travailleurs peuvent s'efforcer d'améliorer leurs conditions de travail individuelles et collectives.

La Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, adoptée en juin 1998, souligne ce jeu de principes fondamentaux du travail acceptés par la communauté internationale. La Déclaration recouvre quatre aspects principaux pour l'établissement d'un "plancher" social dans le monde du travail :

- la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective ;
- l'élimination de toute forme de travail forcé et obligatoire ;
- l'abolition effective du travail des enfants ;
- l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective

Selon l'OIT, tous les travailleurs et tous les employeurs ont le droit de constituer des organisations de leur choix pour défendre et promouvoir leurs intérêts professionnels, de même qu'ils ont le droit de s'affilier librement à de telles organisations. Ce droit fondamental est indissociable de la liberté d'expression et il est le fondement d'une représentation démocratique et d'une bonne gouvernance. Chacun doit pouvoir exercer son droit d'influer sur les questions qui ont des répercussions directes sur son travail : sa voix doit être entendue et prise en compte.

Le Groupe Crédit Mutuel CM11 respecte cette liberté, et réalise ainsi très régulièrement, et dès que cela est nécessaire, des procédures de consultation et d'information des représentants du personnel dans toutes les entités du Groupe.

Les organisations syndicales peuvent s'exprimer via l'outil de communication interne au groupe (intranet). L'objectif est de favoriser l'ouverture au dialogue. Un accord a été conclu entre les organisations et la RH en 2017 sur la possibilité pour les organisations d'effectuer des publications à destinations des collaborateurs. Les organisations syndicales et la Direction ont validé et défini ensemble des règles relatives à la fréquence des publications et leurs contenus afin de respecter l'espace de parole de chacune des organisations syndicales.

Élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession

En matière d'emploi et de profession, le Groupe Crédit Mutuel respecte la loi du 4 août 2015 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Plusieurs accords ont ainsi été signés dans le Groupe. En 2016, un accord d'entreprise a été validé, stipulant notamment *"qu'aucune mesure ne peut être prise en considération du sexe en matière de rémunération, de formation, d'affectation, de qualification, de classification, de promotion professionnelle, d'embauche ou de mutation"*, et que *"les décisions doivent être prises sur la base de critères objectifs"*.

Concernant l'emploi et l'insertion des personnes handicapées dans la branche Crédit Mutuel, un accord de branche signé le 14 janvier 2009 s'inscrit dans le cadre de la nouvelle réglementation sociale en faveur des personnes handicapées, issue de la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances [SOC56], la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Cet accord précise entre autres que *"le recrutement de toute personne en situation de handicap doit s'inscrire dans la politique de l'emploi au sein de la branche Crédit Mutuel. A ce titre, les personnes en situation de handicap peuvent être embauchées sur tous types d'emplois et/ou de niveaux de fonction compatible avec leurs aptitudes et compétences professionnelles, le cas échéant avec l'aménagement nécessaire à une insertion réussie (environnement, organisation du travail, horaires de travail...)"*.

Élimination du travail forcé ou obligatoire

L'OIT précise la définition du travail forcé : *"par travail forcé, il faut entendre tout travail imposé par l'Etat ou un particulier sous la menace (privation de nourriture, confiscation des terres, non versement des salaires, violences physiques, sévices sexuels, emprisonnement, etc.)"*.

Le groupe Crédit Mutuel, dans sa convention collective commune, précise en cohérence avec ce texte la notion de préavis réciproque, relative à la possibilité offerte à tous les salariés de pouvoir légalement démissionner. Dans tous les pays dans lesquels le Groupe Crédit Mutuel CM11 est présent, il s'engage ainsi à respecter les conventions de l'OIT.

Abolition effective du travail des enfants

Le Groupe Crédit Mutuel respecte les conventions de l'OIT et la réglementation française relatives à l'abolition du travail des enfants [SOC66]. L'OIT indique en effet que *"pour l'abolition effective du travail des enfants, les gouvernements doivent fixer et faire respecter un âge minimum d'admission à l'emploi ou des âges minima pour les différents types d'activité. Dans certaines limites, ces âges peuvent varier suivant la situation économique et sociale du pays. En tout cas, l'âge minimum général d'admission à l'emploi ne devrait pas être inférieur à l'âge d'achèvement de la scolarité obligatoire et ne jamais être fixé au-dessous de 15 ans. Les pays en développement peuvent toutefois faire certaines exceptions à ce principe, et un âge minimum de 14 ans peut être appliqué lorsque l'économie et le système éducatif sont insuffisamment développés"*.

VII.3.4 – INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

VII.3.4.1 – POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE

Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales

De façon générale, l'activité tertiaire du Groupe Crédit Mutuel CM11 n'est pas extrêmement polluante. L'essentiel des données et critères environnementaux provient des matières premières (papier essentiellement), ainsi que les consommations énergétiques. Afin de réduire l'empreinte environnementale du Groupe, des actions sont mises en place sur ces sujets :

- développement des solutions de visio-conférences pour éviter les trajets inutiles.
- paramétrage des imprimantes en recto-verso automatique.
- démarrage des formations e-learning en ligne et des classes en réseaux.

Les visioconférences sont encouragées permettant ainsi de réduire significativement les déplacements.

On note une augmentation significative des chiffres pour la majorité des Fédérations avec l'augmentation du parc de visioconférence ; le déploiement généralisé de la dernière version de Skype ; l'amélioration du référentiel des visioconférences ; les nouvelles utilisations de type classe virtuelle.

Code	Libellé indicateur	Données fin 2017	Données fin 2016
ENV32	Nombre de visio-conférences	219 372	123 695
ENV44	Moyens humains consacrés à la RSE (ETP)	22,48	13,51

Démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

Il n'existe pas actuellement de démarche Groupe de certification en matière d'environnement. CCS prévoit en 2018 une démarche de certification environnementale tenant compte des aspects liés à la restitution des consommations suite à la mise en place des nouveaux fournisseurs d'énergie. En 2017, un établissement a signé un contrat d'approvisionnement en énergie verte (site les Gâtines).

Formation et information des salariés en matière de protection de l'environnement

L'univers "Être éco-citoyen au travail" a été mis en place et une communication a été faite dans l'intranet et est de fait utilisée dans un grand nombre d'entités. L'objectif est de sensibiliser les salariés aux éco gestes et de recenser les différents axes per-

mettant la prise en compte des questions environnementales en incitant par exemple les salariés en déplacement professionnel à utiliser les transports en commun ou à favoriser l'utilisation du papier recyclé. Au sein du CMLACO, les questions environnementales sont régulièrement à l'ordre du jour de la commission RSM qui propose des actions chaque année telles que le tri sélectif et la collecte des déchets dans le réseau des caisses locales. Des actions de sensibilisation sont également organisées comme au CMA où a lieu une conférence sur le réchauffement climatique et le développement durable à destinations des élus et des salariés.

VII.3.4.2 – POLLUTION ET GESTION DES DÉCHETS

Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Le papier consommé est recyclé via des sociétés de prestataires externes au groupe. Cette tendance tend à se développer dans toutes les entités du Groupe Crédit Mutuel CM11.

Des mesures plus locales sont également mises en place, comme le tri des déchets (plusieurs poubelles mises à disposition pour le papier et les autres déchets). Les cartouches de toner sont également recyclées après usage. Le tri sélectif a été mis en place dans la plupart des sites du groupe (recyclage des déchets, recyclage du matériel informatique).

Code	Libellé indicateur	Données fin 2017	Données fin 2016
ENV15	Papier usagé recyclé en sortie (déchet)	5 174,9 tonnes	5 061,1 tonnes
ENV16	Nombre de cartouches de toner usagées recyclées après usage	79 941	65 579

VII.3.4.3 – ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Prévention et gestion des déchets

Mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets :

Plusieurs actions ont été mises en place ou pérennisées :

- remplacement progressif d'ampoules par des ampoules basse consommation
- remplacement des listings papiers par des états informatiques
- adoption des chéquiers eco-responsables sur papier FSC mixte par l'ensemble des fédérations CM et banques CIC
- une procédure a été mise en place pour accepter les factures dématérialisées : l'ensemble des factures sont dématérialisées depuis 2015
- déploiement progressif de la signature électronique des contrats
- dématérialisation des factures intra-groupe, notamment celles de CM-CIC Services et d'Euro Information
- les ateliers de reprographie CCS utilisent désormais du papier labellisé AA pour la confection des imprimés
- dans le catalogue SOFEDIS, la typologie de papier (labellisé ou recyclé) est désormais indiquée
- recyclage du mobilier en interne
- recyclage du matériel informatique : depuis 2013, EIS a signé un partenariat avec un prestataire qui permet une revente au fil de l'eau des différentes gammes de produits qui sont encore réutilisables.

Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire

Le Groupe Crédit Mutuel CM11 dispose de plusieurs sites de restauration collective, rattachés aux entités du Groupe. La ges-

tion de ces restaurants peut être diverse : comité d'entreprise, association, rattachée à un centre de formation, ou géré de façon externe par un prestataire.

À titre d'exemple, le Restaurant Inter-Entreprises du site du Wacken possède une gestion rigoureuse des matières premières en entrée et des déchets issus des repas servis chaque jour.

Quelques statistiques pour ce restaurant (données 2017) :

- nombre moyen de repas servis par jour : 2 181.
- nombre de repas servis par an : 540 888.
- nombre de jours d'ouverture par an : 248.

Les actions mises en place par ce restaurant au titre de la lutte contre le gaspillage alimentaire sont multiples. Dans le cadre de l'ouverture d'un restaurant snack, le tri des déchets a été affiné. Les bio déchets sont valorisés en compostage avec une entreprise. Le nombre de plats servis est également adapté en fonction de divers critères : saisonnalité, nombre de personne potentiellement présentes (en tenant compte de données RH : formation, congés et de différents aléas tels que la météo ou autre évènement susceptible de réduire la fréquentation du restaurant). Les restes de production peuvent être utilisés (à titre d'exemple, les parures de poisson sont congelées pour faire de la soupe).

Utilisation durable des ressources

Consommation d'eau

Code	Libellé indicateur	Données fin 2017	Données fin 2016
ENV04	Consommation d'eau (m ³)	674 881	655 927

Consommation de matières premières

Code	Libellé indicateur	Données fin 2017	Données fin 2016
ENV09	Consommation totale de papier	6 001 tonnes ¹	9 402 tonnes
ENV10	Consommation totale de papier à usage interne	2 659 tonnes	2 496 tonnes
ENV11	Consommation totale de papier à usage externe	4 450 tonnes ¹	6 906 tonnes
ENV15R	Total papier recycle acheté	828 tonnes	1 767 tonnes

1. La baisse de la consommation totale de papier provient de l'abandon de la collecte des indicateurs "Consommation de papier à usage interne et externe, labellisé et recyclé hors centrales d'achats groupe". Ces indicateurs ont été abandonnés en raison d'une faible matérialité et d'une fiabilité trop aléatoire d'une entité à une autre.

Mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Des mesures sont prises essentiellement sur les aspects consommation énergétiques (voir ci-dessus). Concernant l'amélioration de l'efficacité dans l'utilisation des matières premières (papier principalement), il s'agit essentiellement de la mise en place des impressions recto verso au niveau des imprimantes du groupe. En 2017, un logiciel permettant un nouveau mode de pilotage des périphériques d'impression partagé a été déployé dans le réseau. L'objectif est de mesurer l'empreinte écologique des impressions, de responsabiliser les utilisateurs, de limiter les impressions. Par ailleurs en 2018, le papier recyclé gris sera déployé sur les sites. Il s'agit du papier le plus écologique, non désencré, non blanchi.

Consommation d'énergie

Les équipes logistiques de CCS sont en contact avec les principaux producteurs et fournisseurs d'énergie nationaux. Le but est

de rationaliser l'aspect administratif (gestion des contrats, des paiements...) et fiabiliser ainsi le processus de consommation énergétique.

Code	Libellé indicateur	Données fin 2017	Données fin 2016
ENV05	Consommation totale d'énergie	494 032 MWh	480 177 MWh ¹

1. Cette donnée n'inclut pas les données "réseau urbain vapeur d'eau".

Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique

Dans le cadre de la réglementation RT2012, les projets de construction gérés par CCS font l'objet d'une analyse en s'appuyant sur des bureaux d'études spécialisés.

Un nouveau bâtiment pour EIS respectant la norme RT2012 est en cours de construction.

Par ailleurs CCS prévoit un programme avec des objectifs permettant d'améliorer l'efficacité énergétique. Un outil de gestion technique centralisée est en cours de déploiement dans les bâtiments siège. Ce dispositif permettra une centralisation des informations de consommation et de placer les efforts d'amélioration sur les parties de l'infrastructure qui le nécessitent le plus.

Mesures prises pour améliorer le recours aux énergies renouvelables

Au niveau Groupe, il n'est pas prévu de mesure pour améliorer le recours aux énergies renouvelables.

VII.3.4.4 – CHANGEMENT CLIMATIQUE

Rejets de gaz à effet de serre

En 2015, et conformément à la réglementation, des audits énergétiques ont été réalisés dans les bâtiments du Groupe Crédit Mutuel CM11. Les entités du groupe qui en ont l'obligation ont ainsi réalisé et déclaré leur BEGES (Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre) en 2015, sur les données 2014 (les Banques CIC, Cofidis, les Fédérations CM11). Conformément à la réglementation, ces bilans ont été réalisés société par société, et n'ont pas été consolidés au niveau du groupe. En conclusion des bilans réalisés en 2014, il ressort que les postes significatifs d'émissions sont ceux liés à la consommation électrique (n° 6, scope 2), aux émissions directes des sources fixes de combustion (n° 1, scope 1), et des autres émissions indirectes de gaz à effet de serre (n° 9, scope 3). Il est à ce jour, d'un point de vue méthodologique, difficile d'estimer les émissions indirectes liées aux activités de financement du groupe (poste n° 18, utilisation des produits vendus). Des analyses sont en cours, pour apporter des solutions afin de réduire les rejets de gaz à effet de serre. Il s'agira principalement de travaux à mener, plus ou moins conséquents, qui aboutiraient à terme à une baisse des rejets.

Adaptation aux conséquences du changement climatique

En qualité de société de services, les activités polluantes des entreprises du Groupe Crédit Mutuel CM11 ont des impacts environnementaux limités. Néanmoins, des axes de progrès liés à son propre fonctionnement ont été identifiés. Les initiatives sont nombreuses et des axes d'améliorations ont été objectivés (réduction de la consommation de papier accélérée par une dématérialisation de nombreux documents, recyclage des consommables bureautiques, meilleure maîtrise des déplacements et de la consommation d'énergie au niveau : éclairage, chauffage, mise en veille des ordinateurs, etc).

Compte tenu de son activité propre à la banque, les actions du groupe portent principalement sur l'eau et le papier. La première démarche a consisté à définir les périmètres, à identifier les fournisseurs et fiabiliser la collecte de données. Les objectifs d'économie de ressources naturelles passent nécessairement par une connaissance fine des consommations.

Depuis plusieurs années, le Crédit Mutuel fait preuve d'incitations en matière environnementale au niveau local et régional pour s'adapter aux conséquences du changement climatique. Il a su développer des produits spécifiques : en dehors des éco-prêts à taux zéro, sont proposés des crédits économie d'énergie à court et long terme.

Les risques financiers liés au changement climatique pour le Groupe Crédit Mutuel CM11 sont de trois types :

- des risques physiques résultant de risques naturels (crue centennale, tempête, ouragan, tornade, typhon, séisme) et de risques environnementaux ou accidentels survenant à la suite d'un risque naturel (pollution, rupture d'un barrage, incendie majeur, seveso, catastrophe nucléaire ;
- des risques de transition regroupant les risques induits par la transition vers une économie-bas-carbone et qui sont sectoriels ;
- un risque de réputation.

Pour les ACM, une politique ESG a été définie intégrant une analyse des actifs détenus en direct. Plusieurs questionnaires et processus ont été établis en vue de permettre cette analyse et d'améliorer les échanges sur ces sujets avec les sociétés de gestion et partenaires en charge des actifs détenus en indirect. Les gérants d'actifs ont été sensibilisés aux impacts ESG de leurs investissements, des outils leur permettant d'avoir rapidement des informations ESG sur les sociétés en portefeuille ont été mis en place. Un dialogue ESG a été amorcé avec différents partenaires. Enfin, un comité ESG annuel a été mis en place en 2017 en vue d'entériner les politiques d'actions ESG des ACM.

Les risques ESG des portefeuilles sont généralement identifiés dans le cadre de la revue annuelle du portefeuille des ACM par la Direction des Risques. Par ailleurs, en vue de limiter les investissements sur des actifs qui pourraient être porteurs de risques ESG, des outils, questionnaires et processus ont été mis à la disposition des gérants d'actifs. Les risques ESG particulièrement suivis portent notamment sur :

- l'investissement dans des sociétés agissant en violation de normes et conventions internationales ;
- l'investissement dans des sociétés dont les pratiques de gouvernance ne sont pas alignées avec les pratiques du marché ;
- l'investissement sur des actifs porteurs de risques de transition énergétique (sociétés fortement dépendantes des énergies fossiles et notamment du charbon) ou de risques "physiques" liés au changement climatique (actifs immobiliers dans des zones inondables par exemple).

Les éventuels risques ESG identifiés sont discutés dans le cadre d'un comité ESG sur la base de recommandations émises par la Direction des risques.

En dehors de l'impact physique sur son propre fonctionnement, les autres impacts identifiés sont les suivants :

- un risque de défaut des emprunteurs : au niveau de la banque de détail et au niveau de la banque de financement (Grands Comptes, financements de projets) ;
- un risque de dépréciation d'actifs pour la banque d'investissement, opérations de marchés (émissions obligataires), la gestion d'actifs et les activités d'assurance de biens et de santé ;

- un risque de responsabilité : de défaut de conseil, de contentieux lié à la responsabilité fiduciaire (gestion d'actifs, activités d'assurance).

Dans le cadre des risques opérationnels les risques physiques engendrent des conséquences :

- directes : sur des actifs de la banque (immobilier, flotte automobile...);
- induites : sur des activités de la banque (clientèle et compte propre).

Les types de pertes possibles recouvrent notamment :

- la perte de valeur d'un bien immobilier ou le coût du maintien de sa valeur (coût de reconstruction, de réparation, dépréciation/perte d'un stock, coût de décontamination du sol) ;
- les pertes humaines (santé, sécurité) ;
- les pertes financières (baisse ou perturbation de l'activité, frais d'expertise) ;
- les manques à gagner.

Les risques de transition résultent des ajustements effectués en vue d'une transition vers une économie bas-carbone en particulier lorsque ceux-ci sont mal anticipés ou interviennent brutalement. Ces risques sont liés aux nouvelles exigences réglementaires.

Dans le cadre des risques opérationnels les risques de transition engendrent des conséquences de type sanctions financières.

L'ensemble de ces risques liés au changement climatique font l'objet d'une analyse permettant d'apprécier l'exposition du groupe Crédit Mutuel et d'en évaluer les conséquences financières. Les conséquences potentielles peuvent être minorées grâce aux PUPA, à des mesures de réduction (telle que des implantations raisonnées et diversifiées) ; par ailleurs elles sont prises en compte dans le calcul des exigences de fonds propres au titre du Risque Opérationnel.

Article 173 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte

Les expositions du groupe Crédit Mutuel sur les secteurs polluants sont identifiés depuis le 31 décembre 2016 dans le suivi trimestriel de la Direction des Risques CNCM : activités minières générales (ICB 017075), extraction de la houille et de lignite (NACE 0510Z & NACE 0520Z), charbon (ICB 017071), commerce de détail de charbon (NACE 4778B).

La part de l'exposition des secteurs polluants représente 0,06 % du total des expositions brutes clientèle (périmètre consolidé Groupe Crédit Mutuel CM11 - calculateur Bâlois) au 31/12/2017.

Ces secteurs d'activité sont également encadrés par le suivi des limites sectorielles nationales, dispositif qui s'inscrit dans le cadre de la surveillance et de la maîtrise des risques du groupe Crédit Mutuel et qui se décline sur chaque groupe régional.

Activités minières générales, extraction de la houille et de lignite, charbon intègrent le secteur Pétrole & Gaz, Matières Premières dont la limite sectorielle est de 4 %.

Commerce de détail de charbon intègre le secteur Distribution dont la limite sectorielle est de 6 %.

Depuis 2017, le groupe Crédit Mutuel établit une cartographie des risques opérationnels sur le risque climatique dont l'objectif est de décrire les risques liés au climat, d'apprécier l'exposition du groupe à ces risques et d'en évaluer les conséquences financières. Cette cartographie transversale repose pour ses données sources

essentiellement sur les cartographies concernant l'immobilier et autres actifs matériels, la logistique, les systèmes d'information.

Le groupe soutient par ailleurs le développement des énergies renouvelables et alternatives, et a financé en 2017 plus de 500 projets de financements d'énergies renouvelables pour ses clients professionnels, particuliers et agriculteurs. C'est plus de 60 projets pour les grandes entreprises qui représentent un encours de 1 200 millions d'euros [SOT60].

Enfin, sans présenter de vulnérabilité particulière aux aléas du changement climatique, le groupe a commencé à déployer une expertise en matière de maîtrise des consommations énergétiques. Une réflexion et des études au niveau de CM-CIC Services Immobilier (qui gère une grande partie du parc immobilier du groupe) ont déjà été initiées sur l'application de la loi n° 2013-619 du 16 juillet 2013 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine du développement durable (loi DDADUE) instaurant l'obligation d'un premier audit énergétique ou d'une mise en conformité avec la norme ISO 5000-1 pour les grandes entreprises avant le 5 décembre 2016. Des discussions sur la bonne application des dispositifs prévus par les décrets de novembre 2015 (audit énergétique) dans les groupes coopératifs ont été engagées avec les pouvoirs publics.

VII.4 – TABLEAU DE CONCORDANCE

I. INFORMATIONS SOCIALES		
I.a) EMPLOI		
I.a) 1.1	Effectif total	SOC01_bis
I.a) 1.2	Répartition des salariés par sexe	SOC01-F201 ; SOC01-F202 ; SOC01-F203 ; SOC01-F204 ; SOC01-F205 ; SOC01-H211 ; SOC01-H212 ; SOC01-H213 ; SOC01-H214 ; SOC01-H215 ; SOC07
I.a) 1.3	Répartition des salariés par âge	SOC88 ; SOC89 ; SOC90 ; SOC91 ; SOC92 ; SOC93 ; SOC94 ; SOC95 ; SOC96 ; SOC97 ; SOC98 ; SOC99 ; SOC100 ; SOC101 ; SOC102 ; SOC103 ; SOC104 ; SOC105
I.a) 1.4	Répartition des salariés par zone géographique	SOC01-F201 ; SOC01-F202 ; SOC01-F203 ; SOC01-F204 ; SOC01-F205 ; SOC01-F205-C ; SOC01-F205-NC ; SOC01-H211 ; SOC01-H212 ; SOC01-H213 ; SOC01-H214 ; SOC01-H215 ; SOC01-H215-C ; SOC01-H215-NC
I.a) 2.1	Embauches	SOC13 ; SOC15 ; SOC16 ;
I.a) 2.2	Licenciements	SOC19 ; SOC20
I.a) 3.1	Rémunérations	SOC73 ; SOC107 ; SOC108 ; SOC109 ; SOC80
I.a) 3.2	Évolution des rémunérations	SOC73 ; SOC107 ; SOC108 ; SOC109 ; SOC80
I.b) ORGANISATION DU TRAVAIL		
I.b) 1	Organisation du temps de travail	SOC01-F201 ; SOC01-F202 ; SOC01-F203 ; SOC01-F204 ; SOC01-H211 ; SOC01-H212 ; SOC01-H213 ; SOC01-H214 ; SOC08 ; SOC29 ; SOC30
I.b) 2	Absentéisme	SOC38 ; SOC39 ; SOC40 ; SOC41 ; SOC43 ; SOC44
I.c) RELATIONS SOCIALES		
I.c) 1	Organisation du dialogue social, procédures d'information, de négociation et de consultation du personnel	SOC67 ; SOC78 ; SOC79 ; SOC 86
I.c) 2	Bilan des accords collectifs	SOC83 ; SOC202
I.d) SANTÉ ET SÉCURITÉ		
I.d) 1	Conditions de santé et de sécurité au travail	SOC45
I.d) 2	Accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	SOC45 ; SOC84
I.d) 3	Fréquence et gravité des accidents du travail	SOC44
I.d) 4	Maladies professionnelles	SOC43
I.e) FORMATION		
I.e) 1	Politiques mises en œuvre en matière de formation	SOC46 ; SOC47 ; SOC48 ; SOC49
I.e) 2	Nombre d'heures de formation	SOC50

I.f) ÉGALITÉ DE TRAITEMENT		
I.f) 1	Mesures prises en faveur de l'égalité hommes/femmes	SOC56
I.f) 2.1	Mesures prises en faveur de l'emploi	SOC22 ; SOC56
I.f) 2.2	Mesures prises en faveur de l'insertion des personnes handicapées	SOC68 ; SOC56 ; SOC71 ; SOC72
I.f) 3	Politique de lutte contre les discriminations	SOC56
I.g) PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT)		
I.g) 1	Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	SOC67 ; SOC78 ; SOC79
I.g) 2	Élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	SOC56 ; SOC64
I.g) 3	Élimination du travail forcé ou obligatoire	SOC65
I.g) 4	Abolition effective du travail des enfants	SOC66
II. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES		
II.a) POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE		
II.a) 1.1	Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales	ENV32 ; ENV44 ; ENV01
II.a) 1.2	Démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	ENV41
II.a) 2	Formation et information des salariés en matière de protection de l'environnement	ENV43
II.a) 3	Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	Non concerné
II.a) 4	Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement (sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours)	Non concerné
II.b) POLLUTION ET GESTION DES DÉCHETS		
II.b) 1.1	Mesures de prévention, réduction, réparation : air	Non concerné
II.b) 1.2	Mesures de prévention, réduction, réparation : eau	Non concerné
II.b) 1.3	Mesures de prévention, réduction, réparation : sol	Non concerné
II.b) 2	Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	ENV206 ; ENV207
II.b) 3	Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	Non concerné

II. c) ÉCONOMIE CIRCULAIRE		
II. c) i) 1	Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets ;	ENV203 ; ENV204
II. c) i) 2	Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire ;	SOT410
II. c) ii) 1	La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales ;	ENV04
II. c) ii) 2	La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation ;	ENV09 ; ENV10 ; ENV11 ; ENV15R ; ENV39 ; ENV42
II. c) ii) 3	La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables ;	ENV205 ; ENV38 ; ENV40 ; ENV05 ; ENV208
II. c) ii) 4	L'utilisation des sols ;	Non concerné
II. d) CHANGEMENT CLIMATIQUE		
II. d) 1	Rejets de gaz à effet de serre	ENV30 ; ENV37
II. d) 2	Adaptation aux conséquences du changement climatique	SOT60 ; ENV40
II. e) PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ		
II. e) 1	Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	Non concerné
III. INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE		

III. a) IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ		
III. a) 1	En matière d'emploi et de développement régional	SOT01 ; SOT10 ; SOT11 ; SOT13 ; SOT20 ; SOT201 ; SOT202 ; SOT22 ; SOT23 ; SOT26 ; SOT27 ; SOT28 ; SOT28BASE ; SOT33 ; SOT35 ; SOT37 ; SOT49 ; SOT52 ; SOT71 ; SOT87
III. a) 2	Sur les populations riveraines ou locales	SOT26 ; SOT27 ; SOT52
III. b) RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU LES ORGANISATIONS INTÉRESSÉES PAR L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ, NOTAMMENT LES ASSOCIATIONS D'INSERTION, LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT, LES ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT, LES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS ET LES POPULATIONS RIVERAINES		
III. b) 1	Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	SOT40
III. b) 2	Actions de partenariat ou de mécénat	SOT52
III. c) SOUS TRAITANCE ET FOURNISSEURS		
III. c) 1	Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	SOT81
III. c) 2	Importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale ;	SOT81
III. d) LOYAUTÉ DES PRATIQUES		
III. d) 1	Actions engagées pour prévenir la corruption	GOUV501
III. d) 2	Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	GOUV502
III. e)	Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	Non concerné

VII.5 – RSE DU PÔLE TECHNOLOGIQUE

VII.5.1 – DONNÉES QUANTITATIVES

Code indicateur	Libellé indicateur	Unité d'expression	Quantité collectée 2017
ENV04	Consommation d'eau	Mètres cube	43 928,78
ENV05	Consommation totale d'énergie	Kilo Watt Heure	74 553 544
ENV05_01	Réseaux urbains vapeur d'eau	Kilo Watt Heure	1 496 914
ENV05_01_CO2_X	Réseaux urbains vapeur d'eau en CO ₂	Tonnes de CO ₂	299,38
ENV05_02	Réseaux urbains eau glacée	Kilo Watt Heure	102 788
ENV05_02_CO2	Réseaux urbains eau glacée en CO ₂	Tonnes de CO ₂	1,03
ENV06	Consommation d'énergie électrique	Kilo Watt Heure	65 593 812
ENV06_CO2	Consommation d'énergie électrique en CO ₂	Tonnes de CO ₂	5 378,69
ENV07	Consommation d'énergie gaz	Kilo Watt Heure	6 935 279
ENV07_CO2	Consommation d'énergie gaz en CO ₂	Tonnes de CO ₂	1 622,85
ENV08	Consommation d'énergie fioul	Litres	42 348,07
ENV08_CO2	Consommation d'énergie fioul en CO ₂	Tonnes de CO ₂	137,63
ENV09	Consommation totale de papier	Tonnes	749,88
ENV10	Consommation totale de papier à usage interne	Tonnes	45,90
ENV10_CO2	Consommation totale de papier à usage interne en CO ₂	Tonnes de CO ₂	42,18
ENV11	Consommation totale de papier à usage externe	Tonnes	703,98
ENV11_CO2	Consommation totale de papier à usage externe en CO ₂	Tonnes de CO ₂	646,96
ENV12L	% Papier labellisé / papier acheté	Pourcentage taux	63,69
ENV12R	% Papier recyclé / papier acheté	Pourcentage taux	0,02
ENV13	Consommation cartouches de toner	Numérique entier	3 201
ENV15	Papier usage recyclé en sortie (déchet)	Tonnes	517,56
ENV15L	Total papier labellisé acheté	Tonnes	477,61
ENV15R	Total papier recyclé acheté	Tonnes	0,14
ENV16	Cartouches de toner usagées recyclées après usage	Numérique entier	4 681
ENV18	Déplacement professionnel - avion	Kilomètres	5 166 845
ENV18_CO2	Déplacement professionnel - avion en CO ₂	Tonnes de CO ₂	661,91
ENV19	Déplacement professionnel - train	Kilomètres	6 431 081
ENV19_CO2	Déplacement professionnel - train en CO ₂	Tonnes de CO ₂	38,82
ENV20	Flotte automobile de l'entité - nombre de km tous véhicules	Kilomètres	23 198 490
ENV20_ESS_CO2	Flotte automobile entité - moteurs essence - émission CO ₂	Tonnes de CO ₂	10,50
ENV20_GAS_CO2	Flotte automobile entité - moteurs gasoil - émission CO ₂	Tonnes de CO ₂	2 569,48
ENV21	Flotte automobile de l'entité - nombre de litres d'essence consommés	Litres	3 557,00
ENV22	Flotte automobile de l'entité - nombre de litres de gasoil consommés	Litres	1 399 294
ENV23	Déplacement professionnel - automobile salarié	Kilomètres	198 000
ENV23_CO2	Déplacement professionnel - automobile salarié en CO ₂	Tonnes de CO ₂	49,70
ENV24	Déplacement professionnel - transport collectifs - bus-cars-metro-tram	Kilomètres	81 123
ENV24_CO2	Déplacement professionnel - transport collectifs bus-cars-metro-tram en CO ₂	Tonnes de CO ₂	13,55
ENV25	Déplacement professionnel - taxi & voiture de location	Kilomètres	501 259
ENV25_CO2	Déplacement professionnel - taxi & voiture de location en CO ₂	Tonnes de CO ₂	63,99
ENV31	Nombre de matériels de visioconférence	Numérique entier	120
ENV32	Nombre de visioconférences	Numérique entier	85 932
ENV33	Durée totale des visios	Heures centésimales	102 952,41
ENV34	Documents numérisés (papier évité)	Tonnes	289,76

Code indicateur	Libellé indicateur	Unité d'expression	Quantité collectée 2017
ENV44	Moyens humains consacrés à la RSE	Equivalent Temps Plein	5,41
GOUV01	Nombre total de membres dans le conseil d'administration de la structure (au sens société capitalistique)	Numérique entier	68
GOUV02	Nombre de femmes dans le conseil d'administration de la structure (au sens société capitalistique)	Numérique entier	10
GOUV09_02	Filiales: nombre administrateurs des conseils administration ou surveillance âgé < 40 ans	Numérique entier	0
GOUV09_03	Filiales: nombre administrateurs des conseils administration ou surveillance âgé 40-49 ans	Numérique entier	6
GOUV09_04	Filiales: nombre administrateurs des conseils administration ou surveillance age 50-59 ans	Numérique entier	28
GOUV09_05	Filiales: nombre administrateurs des conseils administration ou surveillance âgé >= 60 ans	Numérique entier	28
GOUV23	Filiale - âge moyen des administrateurs	Numérique entier	56
SOC01	Effectif total en ETP	Equivalent Temps Plein	4 252
SOC01_BIS	Effectif inscrit PPH	Personnes Physiques	4 286
SOC01_FM205	Effectif des femmes manager à l'étranger	Personnes Physiques	0
SOC01_FNM205	Effectif des femmes non manager à l'étranger	Personnes Physiques	0
SOC01_F201	Effectif femmes cadres en CDI en France	Personnes Physiques	721
SOC01_F202	Effectif femmes non cadres en CDI en France	Personnes Physiques	278
SOC01_F203	Effectif femmes cadres en CDD en France	Personnes Physiques	5
SOC01_F204	Effectif femmes non cadres en CDD en France	Personnes Physiques	22
SOC01_F205	Effectif femmes à l'étranger	Personnes Physiques	0
SOC01_HM215	Effectif des hommes manager à l'étranger	Personnes Physiques	3
SOC01_HNM215	Effectif des hommes non manager à l'étranger	Personnes Physiques	0
SOC01_H211	Effectif hommes cadres en CDI en France	Personnes Physiques	2 255
SOC01_H212	Effectif hommes non cadres en CDI en France	Personnes Physiques	923
SOC01_H213	Effectif hommes cadres en CDD en France	Personnes Physiques	7
SOC01_H214	Effectif hommes non cadres en CDD en France	Personnes Physiques	72
SOC01_H215	Effectif hommes à l'étranger	Personnes Physiques	3
SOC02	Effectif total France (CDI+CDD) en PPH	Personnes Physiques	4 283
SOC03	Effectif total CDD+CDI hors France	Personnes Physiques	3
SOC04	Effectif total CDD+CDI cadres	Personnes Physiques	2 988
SOC05	Effectif total CDD+CDI non cadres	Personnes Physiques	1 295
SOC07	Effectif PPH - femmes	Personnes Physiques	1 026
SOC08	Effectif CDI	Personnes Physiques	4 177
SOC08_NCADRE	Effectif CDI non cadres	Numérique entier	1 201
SOC08BIS	Effectif CDI femmes	Numérique entier	999
SOC09	Effectif CDD	Personnes Physiques	106
SOC100	Effectifs 50 - 54 ans	Personnes Physiques	460
SOC101	Femmes 50 - 54 ans	Personnes Physiques	132
SOC102	Effectifs 55 - 59 ans	Personnes Physiques	388
SOC103	Femmes 55 - 59 ans	Personnes Physiques	94
SOC104	Effectifs 60 ans et +	Personnes Physiques	120
SOC105	Femmes 60 ans et +	Personnes Physiques	24
SOC107	Rémunération annuelle totale brute (en euros) des CDI	Euros	180 297 709
SOC108	Rémunération annuelle totale brute (en euros) des CDI non cadres	Euros	37 152 611
SOC109	Rémunération annuelle totale brute (en euros) des CDI cadres	Euros	143 145 098

Code indicateur	Libellé indicateur	Unité d'expression	Quantité collectée 2017
SOC12	% de salariés en CDI	Pourcentage taux	97,46
SOC13	Nombre total d'embauches	Personnes Physiques	644
SOC14	Embauches hommes	Personnes Physiques	485
SOC15	Embauches femmes	Personnes Physiques	159
SOC16	Embauches en CDI	Personnes Physiques	484
SOC17	Embauches en CDD	Personnes Physiques	160
SOC19	Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation	Personnes Physiques	203
SOC20	Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation sur licenciement	Personnes Physiques	13
SOC25	Recours à la sous-traitance via l'intérim en heures	heures centésimales	99 095
SOC26	Recours à la sous-traitance via l'intérim en ETP	Equivalent Temps Plein	54,44
SOC27	Turn-over (démissions + licenciements + fin période essai + rupture conv)/(effectif en PPH)	Pourcentage taux	3,04
SOC28	Proportion temps partiel VS temps plein	Pourcentage taux	4
SOC29	Nombre de collaborateurs à temps plein CDI/CDD (y compris congé parental à temps plein)	Personnes Physiques	4 128
SOC30	Nombre de collaborateurs à temps partiel CDI/CDD et cadres à forfait jour réduit	Personnes Physiques	158
SOC31	% de collaborateurs à temps plein	Pourcentage taux	96
SOC32	% de collaborateurs à temps partiel	Pourcentage taux	4
SOC36	Nombre d'heures supplémentaires effectuées	Heures centésimales	54 872
SOC38	Nombre total de jours d'absence	Jours ouvrés	29 651
SOC39	Nombre de jours d'absence pour maladie	Jours ouvrés	28 677
SOC40	Nombre de jours d'absence pour accidents du travail	Jours ouvrés	974
SOC41	Nombre de jours d'absence pour maternité/paternité	Jours ouvrés	7 041
SOC43	Nombre de maladies professionnelles	Numérique entier	0
SOC44	Nombre d'accidents de travail déclarés avec arrêt de travail	Numérique entier	49
SOC46	Masse salariale investie dans la formation (masse salariale chargée de la formation en €)	Euros	10 787 201,51
SOC47	% masse salariale investie dans la formation	Pourcentage taux	5,91
SOC48	Nombre de salariés ayant suivi au moins une formation	Numérique entier	3 537
SOC49	% de salariés formés	Pourcentage taux	82,52
SOC50	Nombre d'heures totales consacrées à la formation des salariés	heures centésimales	115 953
SOC51	Nombre moyen de jours de formation par salarié bénéficiaire	Jours ouvrés	5
SOC52	Nombre de formations en alternance	Numérique entier	55
SOC53	Nombre de formations en alternance avec contrat de professionnalisation	Numérique entier	27
SOC54	Nombre de formations en alternance avec contrat d'apprentissage	Numérique entier	28
SOC55	Montant de la taxe d'apprentissage versée	Euros	1 416 355,50
SOC57	Nombre de personnes dans les comités de direction	Numérique entier	47
SOC58	Nombre de femmes dans les comités de direction	Numérique entier	6
SOC59	Nombre de femmes parmi les cadres	Numérique entier	726
SOC60	% de femmes parmi les cadres	Pourcentage taux	24
SOC61	Nombre de cadres promus dans l'année dans un niveau de fonction supérieur	Personnes Physiques	392
SOC62	Nombre de femmes parmi les promotions cadres	Numérique entier	84
SOC63	% de femmes parmi les promotions cadres	Pourcentage taux	21,43
SOC67	Nombre de condamnations pour délit d'entrave (en France)	Numérique entier	0
SOC68	Nombre de travailleurs handicapés dans l'effectif total	Numérique entier	83
SOC71	% de travailleurs handicapés dans l'effectif total	Pourcentage taux	1,94

Code indicateur	Libellé indicateur	Unité d'expression	Quantité collectée 2017
SOC72	Contribution handicapés AGEFIPH ou FIPHP (6 %)	Euros	838 675
SOC73	Masse salariale brute non chargée (euros)	Euros	182 646 648
SOC74	Rémunération annuelle moyenne des CDI tous statuts	Euros	43 164,40
SOC75	Rémunération annuelle moyenne des CDI non cadres tous statuts	Euros	30 934,73
SOC76	Rémunération annuelle moyenne des CDI cadres tous statuts	Euros	48 099,83
SOC78	Nombre de consultation des représentants du personnel (CE, CHSCT,DP)	Numérique entier	298
SOC79	Nombre de procédures d'information des représentants du personnel (CE, CHSCT)	Numérique entier	188
SOC80	Montant global des charges sociales versées	Euros	101 837 657
SOC81	Montant global de la prime (intéressement + participation) (en euros - hors charges patronales)	Euros	21 725 816
SOC82	Nombre de salariés ayant touché une prime d'intéressement/participation	Numérique entier	4 102
SOC85	Oeuvres sociales /comité d'entreprise - contribution au financement du comité d'entreprise en euros	Euros	2 209 989
SOC86	Contribution au financement du comité d'entreprise en % de la masse salariale brute	Pourcentage taux	1
SOC88	Effectifs < 25 ans	Personnes Physiques	178
SOC89	Femmes < 25 ans	Personnes Physiques	38
SOC90	Effectifs 25 - 29 ans	Personnes Physiques	433
SOC91	Femmes 25 - 29 ans	Personnes Physiques	96
SOC92	Effectifs 30 - 34 ans	Personnes Physiques	715
SOC93	Femmes 30 - 34 ans	Personnes Physiques	163
SOC94	Effectifs 35 - 39 ans	Personnes Physiques	657
SOC95	Femmes 35 - 39 ans	Personnes Physiques	149
SOC96	Effectifs 40 - 44 ans	Personnes Physiques	752
SOC97	Femmes 40 - 44 ans	Personnes Physiques	196
SOC98	Effectifs 45 - 49 ans	Personnes Physiques	583
SOC99	dont femmes 45 - 49 ans	Personnes Physiques	134

VII.5.2 – RAPPORT SPÉCIFIQUE PÔLE TECHNOLOGIQUE

Comme en 2017, ce document regroupe différentes entités qui travaillent sur les métiers de l'informatique. Le périmètre n'a pas changé et les principales entités sont :

- **Euro Information Développements** qui développe les outils logiciels du groupe,
- **Euro Information Production** qui prend en charge l'infrastructure technique et la production du Groupe,
- **Euro Information Telecom** qui déploie l'offre téléphonie mobile du groupe,
- **Euro Protection Surveillance** qui offre un service de télésurveillance,
- **Euro Information Services (EIS)** qui installe, maintient et remplace les équipements informatiques (Postes de travail, automate bancaire, téléphone,...).

Le seul changement est la fusion Sicorfe Maintenance/Euro Information Services qui entraîne une couverture complète du territoire par EIS.

Ces entités, dont la forme juridique peut varier, sont toutes contrôlées par le Groupe Crédit Mutuel. En conséquence, elles en appliquent les règles et procédures notamment dans leurs aspects sociaux, déontologique et de responsabilité environnementale.

VII.5.2.1 – LES ACHATS

Pour rappel, le processus fournisseurs fait partie des processus Qualité certifiés ISO 9001 suivis et audités par l'AFAQ (le dernier audit de renouvellement a eu lieu en juin 2017 et a permis une nouvelle certification avec une évolution dans la version 2015 de la norme). Le processus est écrit, publié et permet de montrer les différentes étapes d'une mise en relation, d'une contractualisation et de la gestion de la relation fournisseur.

Dans le cadre de ce processus, les fournisseurs ont été classés en catégories dont la principale est "fournisseurs essentiels et sensibles" (importance économique ou stratégique pour Euro Information ou pour ses clients). Pour les appels d'offres et de manière régulière, les équipes Achats demandent à ces fournisseurs de fournir les documents permettant d'attester une démarche RSE et de la connaître. En 2017, seules 2 entités de cette catégorie n'ont pas d'approche RSE déclarée du fait de leur taille même si elles communiquent sur des approches sécuritaires ou d'aides caritatives. Ce fonctionnement est appliqué dans le processus achat de matériels/logiciels mais aussi désormais dans le cadre de l'achat de prestations informatiques vis-à-vis des fournisseurs SSII (Société de Services en Ingénierie Informatique). Nous effectuons une réactualisation régulière.

L'étude des nouvelles versions de matériels (PC, imprimantes, scanners, copieurs) intègre depuis 2013 une approche RSE de consommation énergétique. Le groupe continue à déployer des équipements de plus en plus économiques en énergie, environ 1/5 du parc chaque année, ce qui permet de réduire notre consommation énergétique.

En complément, une politique sectorielle d'achat a été écrite pour le groupe. Elle a été mise en place en 2017 et rend plus lisible les pratiques RSE en matière d'achats. Euro Information a bien pris en compte cette politique sectorielle d'Achats dans ses procédures. Le comité de suivi fournisseurs Euro Information qui avait déjà en charge la récupération des approches RSE des fournisseurs essentiels et sensibles s'assurera régulièrement du bien-fondé de ces procédures concernant la politique d'Achats.

VII.5.2.2 – LE CIRCUIT MATÉRIEL

Euro Information Services (EIS) réalise pour le compte d'Euro Information les prestations d'installation et de maintenance du matériel informatique et les prestations logistiques associées.

En 2017, plus de 12 000 jour/homme ont été dédiés au remplacement de produits en fin de vie (imprimantes, postes, portables, onduleurs, automates, Terminaux de Paiement Electronique...).

Près de 128 900 produits défectueux ont été traités par l'atelier de réparation, 42 423 produits désinstallés ont été reconditionnés et 33 367 orientés vers notre broker sur le parc en 2017.

EIS a continué en 2017 ses échanges techniques réguliers avec les structures d'appels du groupe (SAM et STU) pour disposer de diagnostics précis (par la mise en place d'arbre d'aide au diagnostic dit "OAD") évitant les déplacements inutiles. Par ailleurs EIS a mis en place, pour optimiser les déplacements de ses techniciens, un indicateur de Résolution du Premier Coup (RPC) dont l'objectif est de résoudre la panne dès la première intervention. Cette démarche a permis d'économiser plus de 19 600 déplacements par rapport à 2011. En complément, la baisse du pourcentage de récurrence sur le périmètre des automates bancaires a permis d'économiser 3 700 interventions par rapport à 2010.

L'activité broke continue à évoluer pour permettre de la rendre de plus en plus importante et éviter au maximum la destruction.

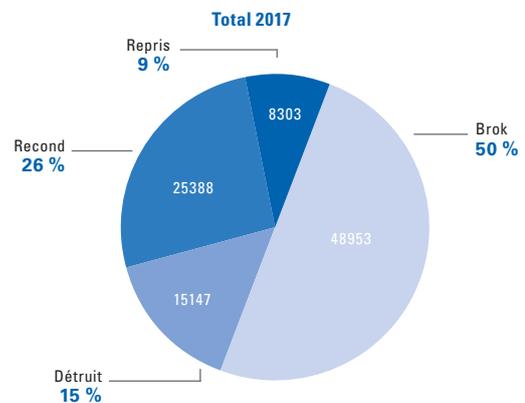
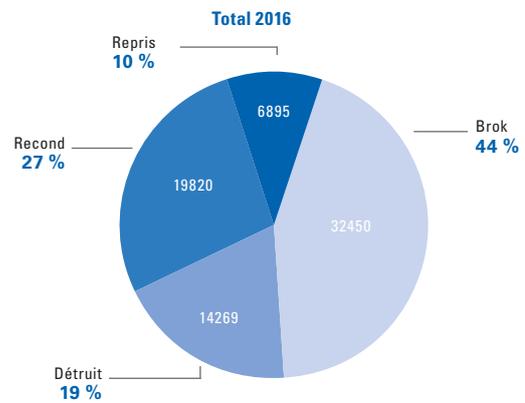
Pour rappel, pour suivre cette activité et son évolution, des statistiques ont été mises en place en 2015 permettant de suivre sur la base d'une situation du parc à un instant t, son devenir suite à une intervention. Un appareil qui n'est plus en place est dans l'un des 4 états suivants :

- soit repris (état initial),
- soit reconditionné (si réparé pour retour dans circuit client),
- soit broké (revendu),
- soit détruit (si ni réparable ni revendable).

Le but est de réduire le temps dans l'état "repris" et de transmettre si nécessaire le plus tôt possible au broker pour permettre une réutilisation.

Cette analyse peut être faite par familles de produits et par fédérations clientes à partir de janvier 2014. Nous pouvons donc cette année comparer les 4 dernières années, voir le devenir au bout de 2, 3 ou 4 ans et faire des analyses par fédération ou par famille de produits.

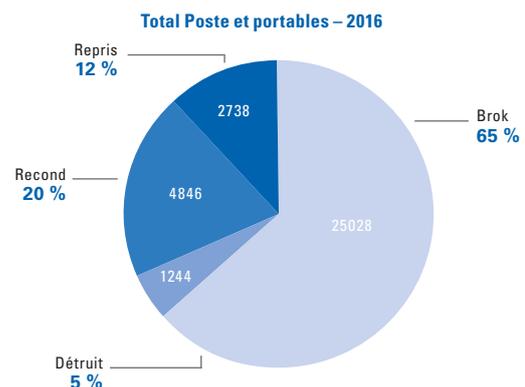
Voici les constats :

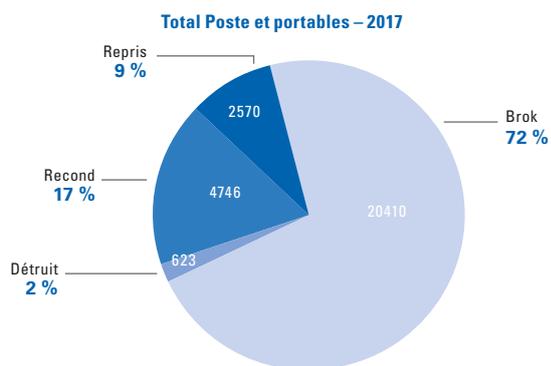


Comme constaté l'année dernière, le processus complet s'améliore. Sur le parc de 2016, 44 % des éléments ont déjà été revendus au broker (contre 22 % en 2014) au bout d'un an, nous sommes maintenant à 50 %.

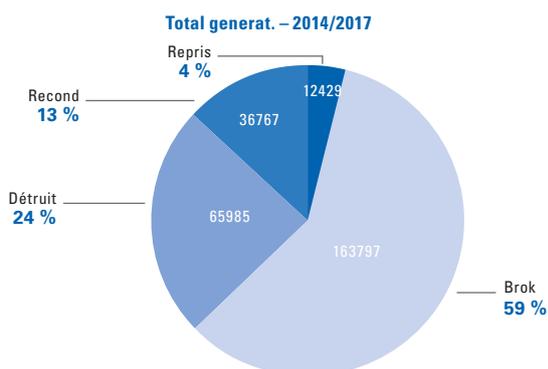
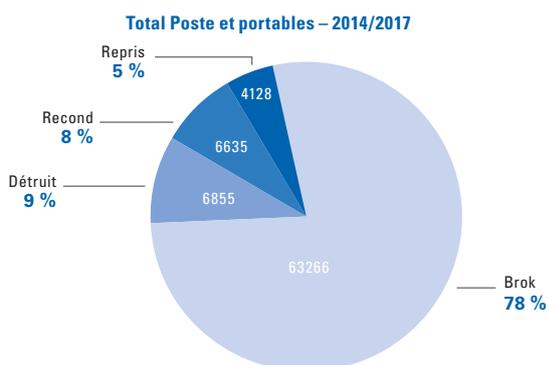
Les parties Reconditionnés et Repris sont stables, ce qui signifie un gain sur la partie destruction (qui passe de 19 % à 14 %).

Comme en 2016, la tendance est identique sur les familles principales de produits avec des valeurs différentes. Pour la catégorie "Postes et portables", au bout d'un an, le taux de broker est de 72 % au lieu de 63 % (35 % en 2014), l'état "repris" passant de 12 % à 9 % (38 % en 2014). Il ne reste que 2 % de détruit dans cette famille :





La profondeur de l'historique commence aussi à permettre de voir le devenir d'un parc puisque nous pouvons regarder le parc de 2014 à fin 2017 soit 4 ans plus tard. Sur un parc de plus de 650 000 références, environ 42 % ont déjà été renouvelées. 59 % ont été revendues aux brokers, 24 % détruites et 13 % reconditionnées. Ces chiffres sont encore plus fort pour les Postes et portables, outils majeurs des collaborateurs du groupe dont 73 % ont été renouvelés dans la période avec 78 % chez le broker, 8 % reconditionnés et donc seulement 9 % détruits.



VII.5.2.3 – LA SÉCURITÉ DU SI

Compte-tenu du traitement des données bancaires sensibles et des nombreuses offres de service proposées par Euro Information, une attention très particulière est portée à tous les aspects de la sécurité du Système d'Information qui évolue donc chaque année pour s'adapter aux nouveaux risques et renforcer nos défenses.

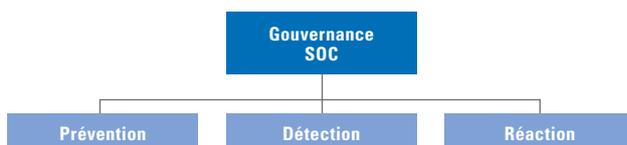
Tous les moyens sont donc mis en œuvre pour sécuriser le système communautaire.

S'appuyant sur la norme ISO 27001, un SMSI a été déployé en 2016 sur l'ensemble de nos sites de production permettant ainsi à Euro Information d'obtenir la certification ISO27001 en novembre 2017.

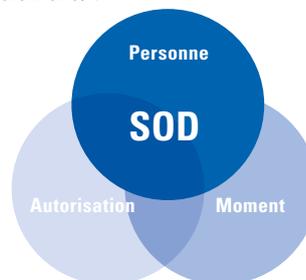
- Les principes de base restent les suivants :
- Disponibilité : Fournir un système fiable avec une accessibilité permanente,
 - Confidentialité : Sécuriser les accès, les traitements et les données,
 - Intégrité : Garantir la fiabilité des données,
 - Preuve : Permettre par un système de traçabilité et d'audit de justifier les actions sur le système.

La supervision de la sécurité est réalisée par l'intermédiaire du SOC (Security Operations Center),

- ses missions s'articulent en trois types d'activités :
 - prévention : veille, management des correctifs de sécurité, scans de vulnérabilité et/ou de conformité,
 - détection : événements de sécurité (SIEM) tests d'intrusions, reporting et contrôles,
 - réaction : réponse sur incidents, gestion de crise.
- ces activités sont complétées par un socle global de gouvernance sur les sujets traités afin notamment d'être en conformité avec les politiques de sécurité, les normes à respecter mais aussi les lois et réglementations en vigueur.



- la sécurité fonctionne sur les principes du concept SOD (Segregation Of Duties / Séparation des tâches) répondant aux exigences des normes et des obligations légales (SOX, Bale II, ISO 27000, COBIT, ITIL, ISACA, CRBF 97-02, etc.) et basé sur l'adéquation des trois éléments :



Les services Internet font partie par exemple des domaines où la sécurité est primordiale. Pour cela, le cloisonnement est total entre les environnements Internet et Intranet. La protection est assurée, dans l'état de l'art, par :

- un dispositif de pare-feu,
- des passerelles applicatives (proxies),
- des zones démilitarisées (DMZ),
- des WAF (pare-feu applicatifs),
- des logiciels antivirus,
- des filtres BlueCoat,
- des systèmes de détection d'intrusion (IDS) et de systèmes de prévention d'intrusion (IPS),
- une solution hybride de lutte contre le Déni de Services,
- la préservation des traces, etc.

On peut noter pour 2017 :

- la sécurisation de la validation des opérations de Banque à Distance assurée par l'envoi par SMS d'un Code de confirmation connaît une évolution importante par le déploiement de la solution "Confirmation mobile", solution appelée à remplacer la

solution SMS et offrant une sécurité supérieure. Le principe de la solution "Confirmation Mobile" est le suivant :

- Enrôlement du smartphone du client basée sur une combinaison d'éléments :
 - la notification présentée sur une application sécurisée sur les smartphones par les fournisseurs des OS (Apple, Google, Microsoft),
 - un espace de stockage réservé et privé disponible sur les smartphones,
 - les données d'identification du smartphone.
 - validation des opérations Banque à Distance sur le smartphone suite à réception d'une bannière de notification et saisie du code de sécurité.
 - enfin, un moteur de détection de la fraude en temps réel permet d'être alerté et de prendre les mesures nécessaires.
- Les tests d'intrusion réalisés chaque année confirment à la fois la solidité de nos infrastructures, la qualité de nos applicatifs et la nécessité de maintenir un haut niveau d'expertise des équipes informatiques pour faire face aux menaces en perpétuelles évolutions.
- le projet d'extension du datacenter de Lille a pour cible la mise en place du niveau de sécurité Tier-4 (Uptime institute), niveau maximum de sécurité pour un datacenter avec un taux de disponibilité de 99.995 % correspondant à une indisponibilité annuelle moyenne de 0.4 heure.

L'ensemble des éléments de notre système de sécurité permet notamment à notre solution de paiement commerçant connue sous les noms de CM-CIC Paiement et Monético Paiement, d'être certifiée chaque année depuis novembre 2007, PCI-DSS niveau 1 (niveau de sécurité le plus élevé). Cette certification garantit à nos Clients la qualité de l'exécution de cette solution sur notre infrastructure technologique pour stocker, traiter et transmettre des informations relatives aux cartes de paiement.

Un projet est en cours visant l'augmentation du périmètre PCI-DSS à d'autres domaines avec une cible de certification en 2018.

VII.5.2.4 – LES ACTIONS CONCRÈTES À FORTE IMPLICATION INFORMATIQUE RÉALISÉS OU À VENIR

Les filiales Euro Information interviennent dans de nombreuses actions impactant directement l'approche environnementale du Groupe. On peut citer les principales :

Évolution des centres informatiques en utilisant les meilleures pratiques écologiques du marché

L'évolution du Groupe nécessite des évolutions informatiques permanentes et donc une capacité de traitements et de stockage en constante évolution. Euro Information est en cours d'extension de son site Lillois avec la construction d'une nouvelle salle qui emploiera les techniques de free chilling (adaptation de la méthode de refroidissement en fonction de la température extérieure) qui représente en région Lilloise une économie de 3 800 000 Kwh pour une charge de 1000w/m² (soit environ 280 000 euros par an) et de confinement (disparition des points chauds en séparant mieux les baies et en réalisant des allées froides)

La mise en œuvre de ces évolutions devrait nous permettre d'obtenir un PUE (Power Usage Effectiveness) inférieur à 1.6 sur cette nouvelle salle.

Mise en place de moyens de visioconférence pour éviter les déplacements

Euro Information a depuis plusieurs années décidé de mener un projet de communication unifiée pour permettre à travers la

visioconférence d'organiser des réunions avec des personnes de différentes régions et de différents pays sans déplacement.

Depuis 2016, nous déployons Skype for entreprise (qui a remplacé Lync 2013) et avons basculé les salles sur des équipements Polycom. Nous déployons maintenant :

- Les classes virtuelles pour les formations
- Les visioconférences avec les sièges pour apporter l'expertise nécessaire sur certains sujets
- Les réunions virtuelles avec les clients (RDV Client géré à travers la Banque à Distance)

2017 a donc vu la généralisation de Skype Entreprise au premier trimestre et le déploiement de salles de visioconférence supplémentaires (le parc est passé d'environ 500 salles à presque 700 fin 2017).

Pour exemple, le démarrage des classes virtuelles a permis d'organiser plus de 2600 formations avec plus de 25000 participants.

Cette année, plus de 8000 speaker phones et 4200 caméras ont été installés. Ce déploiement permet pour les speaker-phones un équipement de 99 % des Caisses/Agences, ce qui représente 31 % des utilisateurs de ces Caisses/Agences (l'objectif de passer de 1 pour 8 à 1 pour 4 en 2017 a été atteint). Pour les caméras, nous obtenons un équipement de 90 % des Caisses/Agences (21 % des utilisateurs).

Réduction de la consommation de papier

Les projets de déploiement de la signature électronique dans les caisses et agences et l'utilisation de plus en plus forte des solutions à travers le smartphone ou le web contribuent à réduire le papier.

Pour permettre le déploiement de la signature électronique dans tout le réseau, des tablettes tactiles et un réseau wifi équipent progressivement toutes les caisses et agences. Plus de 19 000 tablettes sont maintenant installées dans les caisses/ agences du groupe. L'usage de la signature électronique a fortement progressé en 2017. Ainsi, plus d'1,6 million de signatures ont été réalisées sur les 6 derniers mois en Caisses/Agences, soit une estimation de plus de 24 millions de feuilles économisées.

C'est le résultat de plusieurs facteurs : l'équipement croissant en tablettes, l'arrivée de la signature électronique dans de nouvelles applications (instruction de crédit consommation, souscription de téléphonie mobile, assurances habitation, remises et résiliations de carte bancaire, contrats épargne logement... et une mobilisation importante de tous les acteurs (Directeurs, chargés de clientèle, services Organisation et Commercial en accompagnement).

La signature électronique a également été déployée via la Banque à distance du client : ainsi, après prise en charge de la demande du client et souscription par le CDC (chargé de clientèle), il n'y a plus d'A/R de documents papier entre le CDC et son client.

Enfin, des parcours de souscription 100 % en ligne (sur smartphone ou web) intègrent aussi ce nouveau mode de signature : le client signe dans le cadre d'une demande de crédit en ligne par exemple.

Ce déploiement a aussi un impact sur la consommation d'énergie (Scope 3) car les documents papiers n'ont plus à circuler en navettes vers la numérisation. Ces solutions seront également déployées pour permettre la signature des contrats avec les professionnels en 2018.

On peut aussi noter le projet de dématérialisation des pièces de guichet. Le 1^{er} lot sur le retrait d'espèces a été testé dans

une agence pilote. Un bilan est en cours pour valider la poursuite de la dématérialisation des autres pièces de guichet (versement, virement...) et déterminer les échéances de développement et de mise à disposition des utilisateurs. Ce projet est intéressant car les pièces de guichet étaient encore majoritairement sous format papier (sauf les pièces de virement déjà passées en GED) et les volumes sont conséquents dans certaines régions encore en organisation avec espèces au guichet.

La dématérialisation du bulletin de paie électronique (BPE) pour tout le groupe est quasi généralisée maintenant. 93 % des salariés du groupe reçoivent le BPE (idem dans les filiales Euro Information).

On peut noter aussi qu'à fin septembre 2017, la part des documents à usage interne du groupe encore sous format papier passe à 0,82 %.

On peut aussi citer dans ce domaine cette année la dématérialisation des règlements fournisseurs.

Impression sur MFP (Imprimantes Multi fonction permettant impression, photocopies, scanner, fax,...) par boîtes à lettres virtuelles

Il s'agit d'une nouvelle approche de l'impression (l'impression reste en mémoire de l'imprimante réseau jusqu'à déblocage par l'utilisateur) qui permet un gain de papier car cela évite les impressions que les personnes ne viennent pas chercher, ou celles plus lourdes que prévu, que l'utilisateur peut interrompre en cours.

Ce fonctionnement se base sur un outil Watchdoc qui possède en plus une approche statistique des impressions pour permettre une optimisation des ressources nécessaires. Cet outil permettra de sensibiliser et responsabiliser l'utilisateur quant aux impacts environnementaux et économiques de ses impressions, en indiquant ce qui est consommé.

Les pilotes avaient démarré fin 2016. Le déploiement progressif a commencé mi 2017 et se terminera en 2018. Des outils statistiques en cours de développement nous permettront d'évaluer de manière précise nos gains effectués grâce au recto/verso et à la sécurisation mais aussi le potentiel restant...

Papier recyclé non blanchi

La volonté de déployer l'utilisation du papier recyclé non blanchi s'inscrit dans le cadre de la politique RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise) du Groupe Crédit Mutuel CM11. Dans un premier temps, le périmètre sera limité aux Sièges. Il n'est toutefois pas exclu de le déployer ultérieurement dans le Réseau. L'objectif est de valider un nouveau type de papier en intégrant les contraintes techniques et fonctionnelles et l'approche coût. La validation est en phase finale et devrait permettre le déploiement début 2018.

Projet Sécurisation des données personnelles

Dans le cadre de la nouvelle réglementation européenne RGDP, nous menons un projet pour nous mettre en conformité complète avec les textes pour l'ensemble des périmètres des entités du groupe à échéance mai 2018. Il vise à ce que les Données à Caractère Personnel (DCP) des clients, des prospects et des salariés soient mieux protégées et accroît le contrôle de ces personnes sur leurs propres données. Cette nouvelle réglementation engendre donc de nouvelles obligations et exigences sur la collecte, l'enregistrement et le stockage des données à caractère personnel. Cela passe par exemple par l'extension des concepts existants d'opt-in/opt-out, accentue les

attentes en traçabilité et sur l'archivage/suppressions de données stockées pour les clients-sociétaires et prospects (droit à l'oubli).

Projet Mobility

Le projet Mobility a permis de s'affranchir de la mise à disposition, pour la qualification, d'un nombre important de téléphones mobiles. Du fait de la généralisation du développement des Apps, Euro Information s'est doté d'un outil permettant de qualifier ses nouveaux développements sans pour autant avoir besoin de déployer les différents types de smartphones pour les tests dans toutes les équipes.

Optimisation énergétique dans l'approche immobilière

Euro Information intègre aussi l'approche économie d'énergie dans ses projets immobiliers puisque l'ensemble des collaborateurs de la société Euro Information Développements basés à Strasbourg et sa périphérie vont être regroupés dans un bâtiment "Wacken 2" à horizon 2019/2020. Ce bâtiment est en cours de construction et est bâti en respectant l'ensemble des nouvelles normes énergétiques avec la cible d'une certification BEPOS, c'est à dire une capacité à produire plus d'énergie qu'il n'en consomme.

Cette approche de regroupement des équipes se déroule aussi sur d'autres sites. A Nantes, les équipes EID sont maintenant sur un seul site. En parallèle, Euro Information en a profité pour mettre en œuvre la deuxième phase de son PDE (la 1^{re} phase datait de 2012) qui a été finalisé en juin 2017. Pour exemple, 34 nouveaux collaborateurs ont signé la charte d'engagement à ne plus utiliser leur voiture comme moyen de transport principal (80 % transports en commun).

Comme exemple d'actions, on trouve la mise en œuvre de parking vélos supplémentaires sur le site ou la mise en place de bornes pour recharger les vélos électriques...

Dans le cadre des PDE, on peut signaler aussi le projet Opti-mix qui a pour but de mettre en place une version adaptée au Groupe de ce progiciel (développé par NICOMAK pour l'Euro-métropole de Strasbourg) afin de le faire fonctionner dans notre intranet et de l'interfacer avec les données des collaborateurs. Ceux-ci pourront grâce à cela obtenir une fiche mobilité qui décline les différentes solutions entre leur domicile et le travail et la fiche de covoiturage. Elle fournit une carte des covoitureurs potentiels les plus pertinents. Cette solution est maintenant opérationnelle et devrait être déployée en 2018.

Évolution de l'outil de déclaration RSE

Évolution de la gestion du périmètre de déclaration et poursuite de l'automatisation des interfaces d'intégration de données.

Solidarité suite à l'ouragan Irma et au cyclone Maria

Afin de faciliter l'aide aux Antilles et devant l'ampleur des dégâts, dans le cadre de l'action du groupe, Euro Information a déployé (dans un délai record) une application permettant de collecter les dons et de les transmettre sur place. Ainsi, les sociétaires et clients qui utilisent leur espace personnel sur www.creditmutuel.fr ou www.cic.fr ont pu effectuer leurs dons.

Information des collaborateurs

Dans le cadre d'une action Groupe, le portail Intranet "Être éco-citoyen au travail" a été déployé pour l'ensemble du personnel des filiales techniques et permet à la fois de la communication sur les actions et réglementations RSE et une sensibilisation des collaborateurs aux gestes simples de tous les jours.

VII.6 – RSE DU PÔLE PRESSE

VII.6.1 – DONNÉES QUANTITATIVES

Code indicateur	Libellé indicateur	Quantité collectée 2017	Unité d'expression
ENV01P	Papier journal	58 795,13	Tonnes
ENV02P	dont papier labellisé	33 544,89	Tonnes
ENV03P	Plaques en aluminium	366,14	Tonnes
ENV04	Consommation d'eau	30 337,00	Mètres cube
ENV04P	Encre journaux et imprimés	914,16	Tonnes
ENV05	Consommation totale d'énergie	60 889 680,00	Kilo Watt Heure
ENV05_01	Réseaux urbains vapeur d'eau	191 078,00	Kilo Watt Heure
ENV05_01_CO2_X	Réseaux urbains vapeur d'eau en CO ₂	38,22	Tonnes de CO ₂
ENV05_02	Réseaux urbains eau glacée	39 917,00	Kilo Watt Heure
ENV05_02_CO2	Réseaux urbains eau glacée en CO ₂	0,40	Tonnes de CO ₂
ENV05P	Emballages	235,37	Tonnes
ENV06	Consommation d'énergie électrique	31 936 029,00	Kilo Watt Heure
ENV06_CO2	Consommation d'énergie électrique en CO ₂	2 618,75	Tonnes de CO ₂
ENV06P	Déchets - débuts & fins de bobine	1 649,01	Tonnes
ENV07	Consommation d'énergie gaz	28 429 812,00	Kilo Watt Heure
ENV07_CO2	Consommation d'énergie gaz en CO ₂	6 652,58	Tonnes de CO ₂
ENV07P	Déchets - chute de blanc sur rotatives	2 703,44	Tonnes
ENV08	Consommation d'énergie fioul	29 196,85	Litres
ENV08_CO2	Consommation d'énergie fioul en CO ₂	94,89	Tonnes de CO ₂
ENV08P	Déchets - retour imprimés	6 991,77	Tonnes
ENV09	Consommation totale de papier	360,16	Tonnes
ENV09P	Déchets - encarts	1 232,98	Tonnes
ENV10	Consommation totale de papier à usage interne	127,17	Tonnes
ENV10_CO2	Consommation totale de papier à usage interne en CO ₂	116,87	Tonnes de CO ₂
ENV11	Consommation totale de papier à usage externe	232,99	Tonnes
ENV11_CO2	Consommation totale de papier à usage externe en CO ₂	214,11	Tonnes de CO ₂
ENV12L	% Papier labellisé / papier acheté	33,02	Pourcentage taux
ENV12R	% Papier recyclé / papier acheté	51,37	Pourcentage taux
ENV13	Consommation cartouches de toner	2 538	Numérique entier
ENV15	Papier usage recyclé en sortie (déchet)	0,10	Tonnes
ENV15L	Total papier labellisé acheté	118,94	Tonnes
ENV15R	Total papier recyclé acheté	185,01	Tonnes
ENV15RP	Papier journal d'origine recyclé	52 028,12	Tonnes
ENV16	Cartouches de toner usagées recyclées après usage	26	Numérique entier
ENV18	Déplacement professionnel - avion	265 101,00	Kilomètres
ENV18_CO2	Déplacement professionnel - avion en CO ₂	83,24	Tonnes de CO ₂
ENV19	Déplacement professionnel - train	586 694,00	Kilomètres
ENV19_CO2	Déplacement professionnel - train en CO ₂	2,35	Tonnes de CO ₂
ENV20	Flotte automobile de l'entité - nombre de km tous véhicules	21 157 635,00	Kilomètres
ENV20_ESS_CO2	Flotte automobile entité - moteurs essence - émission CO ₂	0,61	Tonnes de CO ₂
ENV20_GAS_CO2	Flotte automobile entité - moteurs gasoil - émission CO ₂	2 348,09	Tonnes de CO ₂
ENV23	Déplacement professionnel - automobile salarié	2 577 961,00	Kilomètres
ENV23_CO2	Déplacement professionnel - automobile salarié en CO ₂	647,07	Tonnes de CO ₂

Code indicateur	Libellé indicateur	Quantité collectée 2017	Unité d'expression
ENV25	Déplacement professionnel - taxi & voiture de location	38 280,00	Kilomètres
ENV25_CO2	Déplacement professionnel - taxi & voiture de location en CO ₂	9,61	Tonnes de CO ₂
ENV29P	Transport transalliance	47 148,00	Tonnes
ENV30	Émissions fugitives de gaz frigorigènes	218,98	Kilogrammes
ENV30_CO2	Émissions fugitives de gaz frigorigènes en CO ₂	139,26	Tonnes de CO ₂
ENV30P	Transport La Poste	1 794,77	Tonnes
ENV31	Nombre de matériels de visioconférence	11	Numérique entier
ENV32	Nombre de visioconférences	300	Numérique entier
ENV33	Durée totale des visios	52,55	Heures centésimales
ENV34	Documents numérisés (papier évité)	75,12	Tonnes
ENV44	Moyens humains consacrés à la RSE	3,50	Equivalent Temps Plein
GOUV01	Nombre total de membres dans le conseil d'administration de la structure (au sens société capitalistique)	66	Numérique entier
GOUV02	Nombre de femmes dans le conseil d'administration de la structure (au sens société capitalistique)	3	Numérique entier
GOUV09_03	Filiales: nombre administrateurs des conseils administration ou surveillance âgé 40-49 ans	7	Numérique entier
GOUV09_04	Filiales: nombre administrateurs des conseils administration ou surveillance âgé 50-59 ans	21	Numérique entier
GOUV09_05	Filiales: nombre administrateurs des conseils administration ou surveillance âgé >= 60 ans	38	Numérique entier
GOUV23	Filiale - âge moyen des administrateurs	60,3	Numérique entier
SOC01	Effectif total en ETP	4 321	Equivalent Temps Plein
SOC01_BIS	Effectif inscrit PPH	6 603	Personnes Physiques
SOC01_F201	Effectif femmes cadres en CDI en France	945	Personnes Physiques
SOC01_F202	Effectif femmes non cadres en CDI en France	2 057	Personnes Physiques
SOC01_F203	Effectif femmes cadres en CDD en France	530	Personnes Physiques
SOC01_F204	Effectif femmes non cadres en CDD en France	95	Personnes Physiques
SOC01_H211	Effectif hommes cadres en CDI en France	1 431	Personnes Physiques
SOC01_H212	Effectif hommes non cadres en CDI en France	1 859	Personnes Physiques
SOC01_H213	Effectif hommes cadres en CDD en France	590	Personnes Physiques
SOC01_H214	Effectif hommes non cadres en CDD en France	104	Personnes Physiques
SOC02	Effectif total France (CDI+CDD) en PPH	6 603	Personnes Physiques
SOC04	Effectif total CDD+CDI cadres	2 488	Personnes Physiques
SOC05	Effectif total CDD+CDI non cadres	4 115	Personnes Physiques
SOC07	Effectif PPH - femmes	3 150	Personnes Physiques
SOC08	Effectif CDI	6 292	Personnes Physiques
SOC08_NCADRE	Effectif CDI non cadres	3 916	Numérique entier
SOC08BIS	Effectif CDI femmes	3 002	Numérique entier
SOC09	Effectif CDD	311	Personnes Physiques
SOC100	Effectifs 50 - 54 ans	1 128	Personnes Physiques
SOC101	Femmes 50 - 54 ans	541	Personnes Physiques
SOC102	Effectifs 55 - 59 ans	1 311	Personnes Physiques
SOC103	Femmes 55 - 59 ans	655	Personnes Physiques
SOC104	Effectifs 60 ans et +	1 142	Personnes Physiques
SOC105	Femmes 60 ans et +	471	Personnes Physiques
SOC107	Rémunération annuelle totale brute (en euros) des CDI	192 746 106,99	Euros
SOC108	Rémunération annuelle totale brute (en euros) des CDI non cadres	63 791 132,95	Euros

Code indicateur	Libellé indicateur	Quantité collectée 2017	Unité d'expression
SOC109	Rémunération annuelle totale brute (en euros) des CDI cadres	128 954 974,04	Euros
SOC12	% de salariés en CDI	95,29	Pourcentage taux
SOC13	Nombre total d'embauches	4 619	Personnes Physiques
SOC14	Embauches hommes	2 505	Personnes Physiques
SOC15	Embauches femmes	2 114	Personnes Physiques
SOC16	Embauches en CDI	430	Personnes Physiques
SOC17	Embauches en CDD	4 189	Personnes Physiques
SOC19	Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation	609	Personnes Physiques
SOC20	Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation sur licenciement	92	Personnes Physiques
SOC27	Turn-over (démissions + licenciements + fin période essai + rupture conv)/(effectif en PPH)	0,00	Pourcentage taux
SOC28	Proportion temps partiel VS temps plein	84,00	Pourcentage taux
SOC29	Nombre de collaborateurs à temps plein CDI/CDD (y compris congé parental à temps plein)	3 583	Personnes Physiques
SOC30	Nombre de collaborateurs à temps partiel CDI/CDD et cadres à forfait jour réduit	3 020	Personnes Physiques
SOC31	% de collaborateurs à temps plein	54,00	Pourcentage taux
SOC32	% de collaborateurs à temps partiel	46,00	Pourcentage taux
SOC38	Nombre total de jours d'absence	95 600	Jours ouvrés
SOC39	Nombre de jours d'absence pour maladie	89 401	Jours ouvrés
SOC40	Nombre de jours d'absence pour accidents du travail	6 199	Jours ouvrés
SOC41	Nombre de jours d'absence pour maternité/paternité	6 121	Jours ouvrés
SOC43	Nombre de maladies professionnelles	9	Numérique entier
SOC44	Nombre d'accidents de travail déclarés avec arrêt de travail	119	Numérique entier
SOC46	Masse salariale investie dans la formation (masse salariale chargée de la formation en €)	1 612 079	Euros
SOC47	% masse salariale investie dans la formation	0,80	Pourcentage taux
SOC48	Nombre de salariés ayant suivi au moins une formation	2 001	Numérique entier
SOC49	% de salariés formés	30,30	Pourcentage taux
SOC50	Nombre d'heures totales consacrées à la formation des salariés	30 403,00	heures centésimales
SOC51	Nombre moyen de jours de formation par salarié bénéficiaire	2,00	Jours ouvrés
SOC52	Nombre de formations en alternance	99	Numérique entier
SOC53	Nombre de formations en alternance avec contrat de professionnalisation	92	Numérique entier
SOC54	Nombre de formations en alternance avec contrat d'apprentissage	7	Numérique entier
SOC55	Montant de la taxe d'apprentissage versée	1 458 065,94	Euros
SOC59	Nombre de femmes parmi les cadres	998	Numérique entier
SOC60	% de femmes parmi les cadres	40,00	Pourcentage taux
SOC61	Nombre de cadres promus dans l'année dans un niveau de fonction supérieur	217	Personnes Physiques
SOC62	Nombre de femmes parmi les promotions cadres	101	Numérique entier
SOC63	% de femmes parmi les promotions cadres	46,54	Pourcentage taux
SOC68	Nombre de travailleurs handicapés dans l'effectif total	234	Numérique entier
SOC71	% de travailleurs handicapés dans l'effectif total	3,54	Pourcentage taux
SOC72	Contribution handicapés AGEFIPH ou FIPFHP (6 %)	115 577,45	Euros
SOC73	Masse salariale brute non chargée (euros)	201 762 598,21	Euros
SOC74	Rémunération annuelle moyenne des CDI tous statuts	30 633,52	Euros
SOC75	Rémunération annuelle moyenne des CDI non cadres tous statuts	16 289,87	Euros
SOC76	Rémunération annuelle moyenne des CDI cadres tous statuts	54 273,98	Euros

Code indicateur	Libellé indicateur	Quantité collectée 2017	Unité d'expression
SOC78	Nombre de consultation des représentants du personnel (CE, CHSCT, DP)	215	Numérique entier
SOC79	Nombre de procédures d'information des représentants du personnel (CE, CHSCT)	79	Numérique entier
SOC80	Montant global des charges sociales versées	91 246 289,96	Euros
SOC81	Montant global de la prime (intéressement + participation) (en euros - hors charges patronales)	23 672,00	Euros
SOC82	Nombre de salariés ayant touché une prime d'intéressement/participation	968	Numérique entier
SOC85	Oeuvres sociales / comité d'entreprise - contribution au financement du comité d'entreprise en euros	2 539 163,81	Euros
SOC86	Contribution au financement du comité d'entreprise en % de la masse salariale brute	1,00	Pourcentage taux
SOC88	Effectifs < 25 ans	83	Personnes Physiques
SOC89	Femmes < 25 ans	29	Personnes Physiques
SOC90	Effectifs 25 - 29 ans	179	Personnes Physiques
SOC91	Femmes 25 - 29 ans	87	Personnes Physiques
SOC92	Effectifs 30 - 34 ans	332	Personnes Physiques
SOC93	Femmes 30 - 34 ans	175	Personnes Physiques
SOC94	Effectifs 35 - 39 ans	521	Personnes Physiques
SOC95	Femmes 35 - 39 ans	262	Personnes Physiques
SOC96	Effectifs 40 - 44 ans	637	Personnes Physiques
SOC97	Femmes 40 - 44 ans	318	Personnes Physiques
SOC98	Effectifs 45 - 49 ans	959	Personnes Physiques
SOC99	dont femmes 45 - 49 ans	466	Personnes Physiques
SUS031_X	% de cartouches de toner recyclées achetées	0,00	Pourcentage taux

VII.6.2 – RAPPORT SPÉCIFIQUE PÔLE PRESSE

L'activité Presse du Crédit Mutuel regroupe une trentaine de sociétés dont 8 sociétés éditrices de 9 journaux de presse quotidienne régionale et départementale et 2 sociétés éditrices de trois journaux de presse hebdomadaire régionale, ce qui représente une couverture de l'information sur plus de 24 départements de l'est de la France, plus de neuf cents mille exemplaires vendus par jour, et près de 6 600 salariés².

Ces entités, dont la forme juridique peut varier, sont toutes contrôlées directement ou indirectement par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, filiale du Groupe Crédit Mutuel CM11.

Comme l'ensemble du Groupe Crédit Mutuel CM11, elles cherchent sans cesse à améliorer les règles et procédures notamment au niveau social, déontologique et de la responsabilité environnementale.

Profil des emplois occupés

Les catégories socioprofessionnelles des sociétés de Presse sont les journalistes (1/3 des effectifs des sociétés de presse), les employés, les ouvriers (ou techniciens selon l'entité) et les cadres (administratifs ou techniques).

Les contrats sont principalement à durée indéterminée. Il est également fait appel à des contrats à durée déterminée ou à des intérimaires.

Contrairement aux autres sociétés, les sociétés de portage (APDNA et MEDIAPORTAGE) ont la particularité d'employer majoritairement des personnes à temps partiel. En effet, l'activité

2. Y compris les porteurs de journaux salariés – effectif PPH au 30/11/2017.

consiste à porter le journal le matin, la durée journalière de travail est par conséquent inférieure à 7 heures. Pour ces entités, la proportion de personne à temps partiel par rapport à la population totale s'établit à plus de 98 %.

Hygiène et sécurité au travail (SOC45)

Plusieurs dispositifs ont été mis en place dans les différents services des sociétés en vue d'assurer une protection optimale de leurs salariés.

Ainsi, pour les porteurs de journaux salariés ainsi que pour les commerciaux, des formations destinées à la prévention du risque canin et prévention du risque routier ont été dispensées.

Dans les services de production, des équipements adaptés sont proposés aux salariés comme par exemple, des protections auditives moulées, des masques de protection pour le personnel exposé aux émanations d'agents chimiques dangereux, des vêtements de travail avec renfort pour la protection des articulations. Ces personnels sont également informés sur les risques chimiques.

De plus et toujours dans le cadre de la recherche d'une sécurité toujours plus accrue de nos salariés, certaines entités ont opté pour la mise en place d'une signalétique renforcée pour la circulation et pour le rappel du port des équipements de protection individuelle.

De manière plus générale et pour l'ensemble de leurs salariés, les sociétés poursuivent leurs actions de prévention des risques psychosociaux (formations à l'encadrement des managers, stages de gestion du stress pour postes exposés à une

clientèle difficile,...) et de sensibilisation aux risques du travail (troubles musculo-squelettiques, campagne de sensibilisation du personnel à l'ergonomie des postes de travail (par mail ou en relation avec l'action TMS PRO de la CARSAT),...). Au niveau de la maintenance des infrastructures et des équipements, cela passe par le renforcement de la sécurité (formation sur le maniement des extincteurs, habilitation,...), par la réfection des locaux, par l'installation de garde-fou supplémentaire suite à l'ajout de certains dispositifs de production ou encore par la mise en place de solution technique pour limiter l'exposition des salariés aux composés organiques volatils,...

Plusieurs sociétés sont allées plus loin en mettant en place une cellule téléphonique de suivi psychologique.

Formations (SOC203)

En dehors des formations relatives à l'hygiène et à la sécurité au travail, d'autres types de formations sont mises en œuvre, notamment en ce qui concerne "les évolutions métiers". L'objectif est de veiller à la maîtrise du poste de travail dans toutes ses dimensions. Trois axes de formation sont déployés par nos sociétés :

- L'adaptation au poste de travail et l'expertise métiers par la mise en œuvre de formations adaptées aux techniques et outils indispensables pour accomplir les tâches demandées.
- L'évolution des emplois, l'élargissement et l'approfondissement des compétences par la participation au développement général et l'ouverture du champ de compétences en prenant le recul nécessaire face aux évolutions technologiques auxquelles les sociétés doivent faire face (renforcement de l'adaptation à l'outil de production et aux nouveaux logiciels et applications, renforcement de la polyvalence, perfectionnement,...).
- Accompagnement des collaborateurs par la mise en place d'actions de formation contribuant à un meilleur confort de travail en développant les bonnes attitudes et les bons comportements notamment par des formations aux principes de management adressées au personnel encadrant et par la prévention des risques professionnels (cf. hygiène et sécurité au travail).

Égalité des chances (SOC56)

Chaque société de Presse développe des dispositifs en faveur de l'égalité des chances.

Pour ce qui est de l'égalité professionnelle homme/femme, outre la signature d'accords, les sociétés interviennent également par d'autre moyen comme un projet de campagne d'affichage interne destinée à lutter contre les discriminations sexistes.

S'agissant des travailleurs handicapés, l'accès à l'emploi est facilité par l'intermédiaire de :

- l'adaptation des postes de travail et du matériel ;
- la dispense de formations des équipes aux difficultés des salariés handicapés ;
- l'accueil et l'embauche de demandeurs d'emploi handicapés... Ce travail est réalisé en partenariat avec l'AGEFIPH, les Sameth (services d'appui au maintien de l'emploi des travailleurs handicapés), des ESAT, des CAT et éventuellement des sociétés de recrutement,...

Bien entendu, toutes ces démarches s'inscrivent dans le cadre plus général des obligations légales auxquelles les sociétés sont soumises notamment dans le cadre du dialogue social (négociations annuelles obligatoires, publication de documents sur l'Intranet (Base de données économique et sociale), accord "frais de soins de santé",...).

Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE)

Un projet d'arrêt de l'impression du Républicain Lorrain sur le site de Woippy a été annoncé, entraînant un PSE en cours de négociation. Ce plan vise à résorber les surcapacités d'impression du groupe Presse en Lorraine.

La Direction a également fait part d'un projet de fermeture du centre d'impression de l'Alsace à Mulhouse, qui doit être encore présenté aux institutions représentatives du personnel.

Matières premières (ENV207)

Le papier, l'encre et les plaques constituent les matières premières indispensables à la production d'un journal. Aussi leur gestion est drastique tant en termes de qualité que de consommation.

Ainsi les fournisseurs de papier ont l'obligation de justifier d'au moins un label ou norme environnementale (certification PEFC, FSC, Ecolabel). Plus de 90 % du papier journal acheté est du papier d'origine recyclé (environ 54 000 tonnes en 2016) ou du papier labélisé.

La réduction des macules et de la gâche permettent de diminuer la consommation de papier (1 % de gâche en moins correspond à environ 100 tonnes de papier économisé). Pour ce faire, différents procédés sont développés (acquisition de matériel plus récent afin de diminuer les risques d'arrêts intempestifs, nouvel adhésif pour le collage des bobines, automatisation du contrôle des registres de coupe,...).

Par ailleurs, toutes les chutes de papier (blanc papier,...) et les journaux invendus sont vendus à des sociétés spécialisées dans le recyclage et la valorisation des déchets (contrat groupe avec la société VEOLIA).

Concernant les plaques, deux niveaux d'économies sont réalisés par nos sociétés :

- Économie au niveau de l'eau et de l'énergie électrique en utilisant des plaques spécifiques (plaque Platinum Kodak).
- Économie en termes de déchets produits en modifiant les lignes CTP (impression de plaques) ou encore en bloquant les sorties de plaques non autorisées.

Enfin, s'agissant des encres et autres produits chimiques, les journaux recherchent des produits moins dangereux pour l'homme et l'environnement et optimisent les doses de solvants utilisés (pompe doseuse). Ces produits sont également analysés et comparés aux fiches de données de sécurité fournies par la médecine du travail. Dans certains journaux, les relevés bactériologiques et les analyses des eaux sont envoyés périodiquement à la DRIRE.

Bâtiments (ENV208)

Toujours dans le cadre de la recherche d'économie d'énergie, la majorité des journaux ont aménagé ou amélioré les infrastructures afin de réduire leur consommation au cours des trois dernières années.

Les principaux travaux ont consisté à moderniser le système d'éclairage en utilisant notamment des ampoules moins énergivores (LED), le système de mouillage afin de diminuer le nombre de vidange, à changer les chaudières (option pour des pompes à chaleur, chaudières à condensation ou chaudières au gaz basse température, remplacement des gaz de climatiseurs R22 par une solution R415) et les fenêtres.

Le Dauphiné Libéré a franchi une étape supplémentaire au travers d'un partenariat avec Dalkia portant sur les performances énergétiques en développant plusieurs initiatives telles

que l'installation de sous-compteurs électriques et la coupure automatique de la climatisation et du chauffage dans les bureaux pendant les heures d'inoccupation des bâtiments.

L'est Républicain a, quant à elle, réalisé des travaux d'habillage des locaux afin de réduire la propagation des sons.

S'agissant des bilans énergétiques, toutes les entités ont travaillé en collaboration avec l'APAVE afin de répondre aux obligations légales de manière complète et détaillée.

Sensibilisation du personnel et des tiers à l'environnement (ENV43)

Comme dans les autres sociétés du groupe, nos sociétés réalisent des opérations de sensibilisation du personnel technique et administratif à la protection de l'environnement à travers différents supports de communication (intranet, journaux internes, information du CHSCT).

Plus particulièrement, le Dauphiné Libéré toujours en partenariat avec Dalkia a installé des écrans à chaque entrée du siège social. Cela permet, outre de diffuser des messages de sensibilisation, de faire participer l'ensemble du personnel aux économies énergétiques.

La mise en place du tri sélectif dans les bureaux fait également partie des actions concrètes qui ont été lancées et qui se développent d'année en année. Si elle ne concernait au départ que le papier, elle touche désormais d'autres biens comme les gobelets ou les cannettes.

Dispositifs et engagements pris en matière environnementale (ENV37 – ENV39 – ENV41 – ENV609)

Aujourd'hui, les journaux intègrent systématiquement les enjeux environnementaux lors du renouvellement de leur matériel ou de la modernisation des infrastructures. Ils consacrent également une partie de leur temps à la consolidation et la maîtrise des automatismes installés antérieurement.

Cela passe notamment par la réalisation d'audits énergétiques (APAVE) et par la prise d'engagements à différents niveaux

Ainsi des engagements ont été pris par les journaux avec les fournisseurs Veolia et Dalkia sur le traitement des déchets, la baisse de la consommation d'énergie et la sensibilisation des salariés à la protection de l'environnement.

La mise en place de Plans de Déplacement Entreprise (PDE) est également en cours de réflexion dans les différentes entités. L'Alsace a par exemple mis à disposition des salariés deux vélos dans son agence de Colmar et modifier les horaires de certains pour éviter le trafic.

Enfin, la quasi-totalité des journaux ont adhéré à la marque Imprim'Vert qui a pour objectif de favoriser la mise en place d'actions concrètes conduisant à une diminution des impacts de l'activité sur l'environnement dans les entreprises exerçant des activités d'impression.

Cela se traduit par la justification d'un circuit de recyclage pour l'ensemble des produits utilisés (papier, encre, eau de mouillage, plaques, etc.), la sécurisation des stockages de liquides dangereux, la sensibilisation environnementales des salariés et de la clientèle, etc.

Relations extérieures (SOT 57)

Afin de développer leur image et leur ancrage au cœur des régions, les journaux densifient leurs actions au travers de partenariats d'événements de différents horizons :

- Écologique : Soirée du développement durable à l'ISARA (Institut supérieur d'agriculture et d'agroalimentaire Rhône-Alpes) à Lyon (rendez-vous annuel associant les institutionnels, les entreprises et autres acteurs de la Région Rhône-Alpes qui agissent en mettant au centre de leurs préoccupations le développement durable);
- Économique : Trophée des femmes LCL – L'Est Républicain ; "Les ailes de cristal" ; Trophée des entreprises de Franche-Comté ;
- Sportif : Courses DNA Road Runner ; Course Les Mulhousiennes, partenariats avec des clubs sportifs ou pour des manifestations ponctuelles ;
- Culturel : Festival International de Musique de Colmar, Musica, Musée Unterlinden à Colmar, Comédie de l'Est à Colmar, Festival du film à Colmar, Opéra national du Rhin, La Filature, etc.
- Pédagogique: Journaliste d'un jour avec 1 300 lycéens alsaciens (en partenariat avec le Conseil Régional) et Journal d'un collège avec 700 collégiens haut-rhinois (en partenariat avec le Conseil départemental du Haut-Rhin).

Le périmètre Presse compte également deux associations, Noël pour Tous et Noël de Joie. Leur principal objectif est l'aide aux plus défavorisés au moyen d'actions diverses (financement de projets comme des écoles de chiens guides pour les non-voyants, la maison des parents au CHU de Nancy-Brabois, la construction du Centre européen de la recherche sur la myéline avec ELA à Laxou).

Satisfaction et qualité des services (SOC87)

La mesure tant interne qu'externe de la satisfaction et de la qualité de services est une des préoccupations de nos sociétés.

Ainsi, au niveau interne, les entretiens individuels, les points mensuels, les questionnaires EVREST (Évolutions et relations en Santé au Travail) par le médecin du travail sont autant de démarches mises en œuvre par les sociétés pour mesurer l'état d'esprit des salariés.

Au niveau des relations avec l'extérieur, les DNA, par exemple, ont mis en place une méthodologie pour déterminer la satisfaction des lecteurs quant à la qualité du service et sur les contenus du journal. Dans la pratique, il s'agit d'études réalisées une fois par an, par enquête en ligne, auprès d'internautes abonnés tirés au sort.

Pour 2017, les études sont les suivantes :

- Baromètre de satisfaction du portage réalisé auprès de 839 abonnés répondants,
- Baromètre de satisfaction de lecture du journal du lundi réalisé auprès de 672 abonnés répondants,
- Baromètre de satisfaction de lecture du journal les DNA réalisé auprès de 551 abonnés répondants,
- Baromètre de satisfaction de lecture du journal de l'été par rapport aux rubriques spécifiques de juillet et août réalisé auprès de 350 abonnés répondants),
- Baromètre de satisfaction du service de portage suite à plusieurs incidents de livraison réalisé auprès de 142 abonnés répondants,
- Baromètre de satisfaction du service de transfert du journal réalisé auprès de 603 abonnés répondants.

VII.7 – ANNEXE LISTE DES ENTITÉS DU PÉRIMÈTRE

Palier	Société	
ACM	ACM Gie	
	ACM IARD	
	ACM Ré	
	ACM Services	
	ACM Vie SA	
	Agrupacio Amci d'assegurances i Reassegurances	
	Agrupacio Serveis Administratius	
	Agrupacion Pensiones, Entidad Gestora de Fondos de Pensiones	
	AMDIF	
	Amgen Seguros Generales Compañia de Seguros y Reaseguros	
	Asesoramiento en Seguros y Prevision Atlantis	
	Asistencia Avancada Barcelona	
	Atlantis Asesores	
	Atlantis Correduria de Seguros y Consultoria Actuarial	
	Atlantis Vida, Compañia de Seguros y Reaseguros	
	GACM España	
	Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	
	ICM Life	
	MTRL	
	Partners	
	Procourtage	
	Serenis Assurances	
	Voy Mediacion	
	Amsyr - Agrupacio Seguros Y Reaseguros	
	ACM Vie Mutuelle	
	CIC	Banque de Luxembourg
		Banque Transatlantique (Bt)
		CIC Est
		CIC Lyonnaise de Banque
		CIC Nord Ouest
CIC Ouest		
CIC Sud Ouest		
CM-CIC Bail		
CM-CIC Bail Espagne		
CM-CIC Conseil		
CM-CIC Epargne Salariale		
CM-CIC Factor		
CM-CIC Innovation		
CM-CIC Investissement		
CM-CIC Investissement Scr		
CM-CIC Lease		
Crédit Industriel et Commercial		
Dubly-Douilhet Gestion		

Palier	Société
CIC	Transatlantique Gestion
	CM-CIC Capital
Cofidis	Cofidis Belgique
	Cofidis Espagne
	Cofidis France
	Cofidis Hongrie
	Cofidis Italie
	Cofidis Portugal
	Cofidis République Tchèque
	Cofidis SA Pologne
	Cofidis SA Slovaquie
	Creatis
EI	Geie Synergie
	Monabanq
	El Telecom
	Euro Information Production
	Euro Protection Surveillance
	Euro Information
Fédérations CM11	Euro Information Développement
	Euro Information Services
	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
	Caisse Régionale CMA
	Caisse Régionale CMC
	Caisse Régionale CMDV
	Caisse Régionale CMIDF
	Caisse Régionale CMLACO
	Caisse Régionale CMM
	Caisse Régionale CMMA
	Caisse Régionale CMN
	Caisse Régionale CMSE
	Caisse Régionale CMSMB
	Caisses CMA
	Caisses CMC
	Caisses CMCEE
	Caisses CMDV
	Caisses CMIDF
	Caisses CMLACO
	Caisses CMN
	Caisses CMMA
	Caisses CMN
	Caisses CMSE
	Caisses CMSMB
	DRBC
	DRN
	DRO
DRS	

VII

Palier	Société
Fédérations CM11	Fédération CMA
	Fédération CMC
	Fédération CMCEE
	Fédération CMDV
	Fédération CMIDF
	Fédération CMLACO
	Fédération CMM
	Fédération CMMA
	Fédération CMN
	Fédération CMSE
	Fédération CMSMB
	Filiales CM11
Banque Européenne du Crédit Mutuel Monaco	
Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM)	
BECM Francfort	
BECM Saint-Martin	
Cartes et Crédits à la Consommation	
CIC Iberbanco	
CM-CIC Asset Management	
CM-CIC Gestion	
CM-CIC Home Loan SFH	
CM-CIC Immobilier	
CM-CIC Services	
Lyf SA	
Targo Commercial Finance AG	
Targo Deutschland Gmbh	
Targo Dienstleistungs Gmbh	
Targo Factoring Gmbh	
Targo Finanzberatung Gmbh	
Targo It Consulting Gmbh	
Targo It Consulting Gmbh Singapour	
Targo Leasing Gmbh	
Targo Management Ag	
Targo Realty Services Gmbh	
Targobank Ag & Co. KGAA	
Targobank Espagne	

Palier	Société
Presse	Affiches d'Alsace Lorraine
	Alsacienne de Portage des DNA
	Est Bourgogne Medias
	Groupement Républicain Lorrain Imprimerie (GRLI)
	Groupe Dauphiné Media
	Groupe Progrès
	Groupe Républicain Lorrain Communication (GRLC)
	La Liberté de L'Est
	La Tribune
	Le Dauphiné Libéré
	Le Républicain Lorrain
	Les Dernières Nouvelles d'Alsace
	L'Est Républicain
	Médiaportage
	Presse Diffusion
	Publprint Province N°1
	Républicain Lorrain – TV News
	Républicain Lorrain Communication
	SAP Alsace
	SCI Le Progrès Confluence
	Société d'Édition de l'Hebdomadaire du Louhannais et du Jura (SEHLJ)
	Société d'investissements Médias (SIM)

VII.8 – RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION DE LA CAISSE FÉDÉRALE DE CRÉDIT MUTUEL

Exercice clos le 31 décembre 2017.

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC³ sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017, présentées dans le chapitre VII du rapport de gestion, ci-après les "Informations RSE", en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément aux référentiels utilisés par la société, composés des procédures de reporting environnemental, social, sociétal et de gouvernance dans leurs versions de 2017 (ci-après les "Référentiels"), dont un résumé figure au chapitre VII du rapport de gestion.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur la conformité aux autres dispositions légales applicables le cas échéant, en particulier celles prévues par l'article L. 225-102-4 du Code de commerce (plan de vigilance) et par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite Sapin II (lutte contre la corruption).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de six personnes et se sont déroulés entre décembre 2017 et mars 2018 sur une durée totale d'intervention d'environ quatre semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000⁴.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du même Code avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au chapitre VII du rapport de gestion.

CONCLUSION

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations RSE auprès des directions RSE, financières et des Ressources Humaines, en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

3. Portée d'accréditation disponible sur www.cofrac.fr.

4. ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical information.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes⁵ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion.
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionné(e)s en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 38 % des effectifs et 32 % de la consommation d'énergie totale du groupe, considérés comme grandeurs caractéristiques des volets sociaux et environnementaux.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de nondétection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

CONCLUSION

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément aux Référentiels.

OBSERVATION

Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'élément suivant :

Les contrôles au niveau de la production des données et les contrôles au niveau de la consolidation (notamment ceux relatifs au périmètre) ne sont pas suffisamment déployés. Des ajustements significatifs ont été nécessaires sur les données sociales, sociétales et environnementales.

Paris-La Défense, le 12 avril 2018.

L'Organisme Tiers Indépendant
Ernst & Young et Associés,

Caroline Delerable
Associée développement durable

Marc Charles
Associé

5. **Informations sociales** : – Indicateurs (informations quantitatives) : l'effectif total inscrit, les embauches et le nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation, dont les licenciements, la part des femmes dans l'encadrement, les rémunérations annuelles brutes des salariés en CDI et leur évolution, l'absentéisme, la part de la masse salariale dédiée à la formation, le nombre de personnes ayant suivi au moins une formation et le nombre total d'heures consacrées à la formation des salariés ;

Informations environnementales et sociétales : – Indicateurs (informations quantitatives) : la consommation totale d'énergie, le nombre et le montant des microcrédits professionnels intermédiaires, l'encours des fonds d'investissement socialement responsables, le montant d'épargne salariale solidaire, le nombre d'OBNL clientes ;

– Informations qualitatives : la protection des données personnelles des clients, la satisfaction des clients, le traitement des réclamations des clients, la mise en œuvre de politiques sectorielles dans les activités de financement.

6. Le CIC Lyonnaise de Banque, le CIC Nord-Ouest, le CIC Ouest, le CIC Est, le CIC Sud-Ouest, la Banque de Luxembourg, Cofidis S.A. et Targobank Allemagne.

VII.9 – RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION DE LA BANQUE FÉDÉRATIVE DU CRÉDIT MUTUEL

Exercice clos le 31 décembre 2017.

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC⁷ sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de la BFCM, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017, présentées dans le chapitre VII du rapport de gestion, ci-après les "Informations RSE", en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément aux référentiels utilisés par la société, composés des procédures de reporting environnemental, social, sociétal et de gouvernance dans leurs versions de 2017 (ci-après les "Référentiels") dont un résumé figure au chapitre VII du rapport de gestion.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur la conformité aux autres dispositions légales applicables le cas échéant, en particulier celles prévues par l'article L. 225-102-4 du Code de commerce (plan de vigilance) et par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite Sapin II (lutte contre la corruption).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de six personnes et se sont déroulés entre décembre 2017 et mars 2018 sur une durée totale d'intervention d'environ quatre semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000⁸.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du même Code avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au chapitre VII du rapport de gestion.

CONCLUSION

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations RSE auprès des directions RSE, financière, Ressources Humaines Systèmes d'information, en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

7. Portée d'accréditation disponible sur www.cofrac.fr.

8. ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical information.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes⁹ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion.
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionné(e)s¹⁰ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 38 % des effectifs et 32 % de la consommation d'énergie totale du groupe, considérés comme grandeurs caractéristiques des volets sociaux et environnementaux.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

CONCLUSION

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément aux Référentiels.

OBSERVATION

Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'élément suivant :

Les contrôles au niveau de la production des données et les contrôles au niveau de la consolidation (notamment ceux relatifs au périmètre) ne sont pas suffisamment déployés. Des ajustements significatifs ont été nécessaires sur les données sociales, sociétales et environnementales.

Paris-La Défense, le 12 avril 2018.

L'Organisme Tiers Indépendant
Ernst & Young et Associés,

Caroline Delerable
Associée développement durable

Marc Charles
Associé

9. **Informations sociales** : – Indicateurs (informations quantitatives) : l'effectif total inscrit, les embauches et le nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation, dont les licenciements, la part des femmes dans l'encadrement, les rémunérations annuelles brutes des salariés en CDI et leur évolution, l'absentéisme, la part de la masse salariale dédiée à la formation, le nombre de personnes ayant suivi au moins une formation et le nombre total d'heures consacrées à la formation des salariés ;

Informations environnementales et sociétales : – Indicateurs (informations quantitatives) : la consommation totale d'énergie, le nombre et le montant des microcrédits professionnels intermédiaires, l'encours des fonds d'investissement socialement responsables, le montant d'épargne salariale solidaire, le nombre d'OBNL clientes ;

– Informations qualitatives : la protection des données personnelles des clients, la satisfaction des clients, le traitement des réclamations des clients, la mise en œuvre de politiques sectorielles dans les activités de financement.

10. Le CIC Lyonnaise de Banque, le CIC Nord-Ouest, le CIC Ouest, le CIC Est, le CIC Sud-Ouest, la Banque de Luxembourg, Cofidis S.A. et Targobank Allemagne.



34.11

58.04

421.37

-1856.41

-37%

56.23

-21.15

49.37

01

VIII.

ÉLÉMENTS JURIDIQUES DE LA BFCM

VIII.1	Actionnaires	p.418			
VIII.1.1	Répartition du capital de la BFCM au 31 décembre 2017	p.418	VIII.3.8	Assemblées Générales	p.436
	Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois dernières années	p.418	VIII.3.9	Dispositions spécifiques complémentaires relatives à l'émetteur	p.436
	Personnes physiques ou morales qui exercent un contrôle sur la BFCM	p.418		Actionnariat	p.436
	Accord connu par la BFCM susceptible d'entraîner un changement de son contrôle	p.418		Transfert des actions de la BFCM	p.437
	Lien de dépendance de la BFCM par rapport à d'autres entités du groupe	p.418		Montant du capital souscrit, nombre et catégorie de titres qui le représentent	p.437
VIII.1.2	Assemblée générale ordinaire du 4 mai 2018	p.419		Capital autorisé non émis	p.437
	Extrait du projet de rapport de gestion du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 4 mai 2018	p.419		Obligations convertibles échangeables ou remboursables donnant accès au capital	p.437
	Activité de la BFCM	p.419		Tableau d'évolution du capital	p.437
	Information sur l'activité et les résultats des filiales et des sociétés contrôlées (Art. L. 233-6 Alinéa 2 du Code de commerce)	p.420		Marché des titres de l'émetteur	p.437
	Évolutions et perspectives	p.432		Dividendes	p.437
	Résolutions de l'Assemblée générale ordinaire du 4 mai 2018	p.432	VIII.3.10	Informations financières figurant dans le document d'enregistrement qui ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur	p.437
VIII.2	Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	p.434	VIII.3.11	Dates des dernières informations financières	p.437
VIII.3	Renseignements divers	p.436	VIII.3.12	Informations semestrielles intermédiaires	p.437
VIII.3.1	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	p.436	VIII.3.13	Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	p.437
VIII.3.2	Lieu de constitution de la BFCM et son numéro d'enregistrement	p.436	VIII.3.14	Événements récents propres à la BFCM et intéressant, dans une mesure importante, l'évaluation de sa solvabilité	p.437
VIII.3.3	Date de constitution et durée de vie de la BFCM	p.436	VIII.3.15	Prévisions ou estimations du bénéfice	p.438
VIII.3.4	Siège social, forme juridique, législation régissant les activités de la BFCM, pays d'origine, numéro de téléphone du siège statutaire de la BFCM	p.436	VIII.3.16	Contrats importants	p.438
VIII.3.5	Objet social (article 2 des statuts)	p.436	VIII.3.17	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	p.438
VIII.3.6	Exercice social	p.436	VIII.3.18	Procédures judiciaires et d'arbitrage	p.438
VIII.3.7	Répartition statutaire des bénéfices (article 40 des statuts)	p.436			

VIII.1 – ACTIONNAIRES

VIII.1.1 – RÉPARTITION DU CAPITAL DE LA BFCM AU 31 DÉCEMBRE 2017

Raison sociale détentrice	% déteu	Nombre d'actions	Montant nominal déteu (en euros)
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	92,98 %	31 401 572	1 570 078 600
CRCM Midi Atlantique	0,07 %	24 484	1 224 200
CCM Sud Est (ex CFCM)	0,18 %	61 535	3 076 750
CRCM Savoie Mont-Blanc	0,00 %	20	1 000
CRCM Méditerranéen	0,22 %	74 560	3 728 000
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	0,00 %	81	4 050
CRCM Loire Atlantique Centre Ouest	2,20 %	741 949	37 097 450
CRCM Ile de France	0,43 %	146 411	7 320 550
CRCM de Normandie	0,37 %	123 806	6 190 300
CRCM du Centre	0,91 %	308 716	15 435 800
CRCM Dauphiné Vivarais	0,01 %	2 470	123 500
Personnes physiques	0,00 %	42	2 100
CRCM Anjou	0,52 %	176 001	8 800 050
CFCM Maine Anjou Basse-Normandie	1,36 %	459 722	22 986 100
CFCM Océan	0,51 %	172 116	8 605 800
CFCM Nord Europe	0,00 %	1	50
CFCM Antilles Guyanne	0,01 %	3 111	155 550
CCM Anjou	0,00 %	390	19 500
CCM Centre Est Europe	0,17 %	59 066	2 953 300
CCM Centre	0,00 %	1 040	52 000
CCM Dauphiné Vivarais	0,00 %	551	27 550
CCM Ile de France	0,01 %	1 890	94 500
CCM Loire Atlantique Centre Ouest	0,00 %	1 480	74 000
CCM Méditerranéen	0,00 %	1 340	67 000
CCM Midi Atlantique	0,00 %	1 172	58 600
CCM Normandie	0,00 %	870	43 500
CCM Savoie Mont-Blanc	0,00 %	490	24 500
CCM Sud Est	0,02 %	5 704	285 200
	100,00 %	33 770 590	1 688 529 500

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA RÉPARTITION DU CAPITAL AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

En 2017

La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel a cédé 20 actions de la BFCM au profit de deux caisses locales.

La CRCM Sud Est a cédé 10 actions de la BFCM au profit d'une caisse locale.

La CRCM Centre a cédé 10 actions de la BFCM au profit d'une caisse locale.

En 2016

La caisse régionale Midi Atlantique a cédé au profit de deux caisses de la fédération Midi Atlantique 20 actions de la BFCM.

La caisse régionale Normandie a cédé au profit de cinq caisses de la fédération Normandie 50 actions de la BFCM.

La caisse régionale Méditerranée a cédé au profit de trois caisses de la fédération Méditerranée 30 actions de la BFCM et a reçu 20 actions de la BFCM de deux caisses de la fédération Méditerranée.

En 2015

L'assemblée générale extraordinaire du 7 mai 2013 a donné une délégation de compétence au conseil pour procéder en une ou plusieurs fois à des augmentations de capital à concurrence d'un maximum de 5 milliards d'euros.

Cette délégation est valable 26 mois. Conformément aux dispositions légales, le conseil porte à la connaissance de l'assemblée générale que par décision du conseil du 27 février 2014, une première opération d'augmentation de capital portant au maximum sur 2,7 milliards a été décidée. L'opération a été réalisée le 1^{er} août 2014.

Le conseil d'administration du 26 février 2015 a décidé de procéder à l'émission d'une seconde tranche d'augmentation de capital à hauteur de 1,3 milliard dans le cadre du plafond maximum de 5 milliards d'euros en numéraire. La durée de validité de la délégation de compétence qui avait été consentie le 7 mai 2013 sur 26 mois étant dépassée lors du conseil du 31 juillet 2015 qui devait constater la réalisation de l'opération, l'assemblée générale extraordinaire du 13 mai 2015 a renouvelé cette délégation de compétence sur la même durée et selon les mêmes conditions.

Le conseil d'administration du 13 mai 2015 a décidé d'augmenter le plafond d'augmentation de capital de 1,3 milliard à 1,450 milliard d'euros.

L'opération a été réalisée le 31 juillet 2015.

PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI EXERCENT UN CONTRÔLE SUR LA BFCM

La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel contrôle à 93 % la BFCM.

ACCORD CONNU PAR LA BFCM SUSCEPTIBLE D'ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE SON CONTRÔLE

A la connaissance de la BFCM, il n'existe aucun accord, dont la mise en œuvre pourrait à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

LIEN DE DÉPENDANCE DE LA BFCM PAR RAPPORT À D'AUTRES ENTITÉS DU GROUPE

La dépendance de la BFCM par rapport aux entités du Groupe Crédit Mutuel CM11 se limite à des liens capitalistiques détaillés au chapitre "Présentation du Groupe Crédit Mutuel CM11".

L'absence de contrats importants entre la BFCM et les filiales est indiquée au chapitre "Éléments juridique – Renseignements divers".

VIII.1.2 – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 4 MAI 2018

Extrait du projet de rapport de gestion du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 4 mai 2018.

ACTIVITÉ DE LA BFCM

La BFCM a plusieurs activités principales :

- elle assume la fonction de centrale de refinancement du Groupe Crédit Mutuel CM11,
- elle tient la fonction de dépositaire d'organismes de placement collectif du Groupe Crédit Mutuel CM11,
- elle assure les relations financières avec les grandes entreprises et les collectivités en intervenant sur le traitement des flux, les activités de crédit ainsi que les opérations d'ingénierie financière,
- elle porte les filiales du Groupe Crédit Mutuel CM11 et coordonne leurs activités.

Activité de marché – Refinancement

Ces commentaires et éléments concernent la trésorerie centrale du groupe Crédit Mutuel CM11 hors Targobank Allemagne et Espagne et en-dehors des filiales et succursales du CIC hors de France.

Pendant l'année 2017, le Groupe Crédit Mutuel CM11 a pu profiter sur les marchés de conditions de refinancement particulièrement favorables. Au-delà de la très bonne perception de notre groupe par les investisseurs internationaux, la politique très largement accommodante de la Banque Centrale Européenne (BCE) a favorisé les émetteurs.

Au total les ressources externes levées sur les marchés ressortent à 132,1 milliards d'euros à fin décembre 2017, un niveau quasiment inchangé par rapport à l'exercice précédent (132,8 milliards d'euros) et la proportion court terme/moyen long terme se situe à 36 %/64 %.

La situation de liquidité du Groupe Crédit Mutuel CM11 à fin décembre 2017 est très saine :

- le ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio) ressort à 131 % ;
- les actifs HOLA (High Quality Liquid Assets) portés par la trésorerie centrale se montent à fin 2017 à 65 milliards d'euros dont plus de 75 % de dépôts auprès de la BCE, illustrant une gestion particulièrement prudente ;
- les tombées à 12 mois de nos ressources de marché sont couvertes à plus de 180 % par des actifs liquides et éligibles auprès de la BCE détenus par la trésorerie groupe.

Les ressources à moyen et long terme affichent un encours de 85 milliards d'euros à fin 2017 (y compris les tirages TLTRO –Targeted Long Term Refinancing Operations– de 2016), à comparer aux 84 milliards d'euros à fin 2016.

Sur l'ensemble de l'année 2017, 15,2 milliards d'euros ont été levés dont 9,7 milliards (63,8 %) sous format d'émissions publiques et le solde sous forme de placements privés.

Les émissions publiques se décomposent de la manière suivante :

- 2,5 milliards d'euros sous la signature BFCM en euros en format EMTN senior.
- 1,0 milliard d'euros (équivalents) en francs suisses et en livres sterling.
- 3,1 milliards d'euros (équivalents) levés sous format US144A et Samourai.
- 1,0 milliard d'euros sous un format subordonné Tier 2.
- 2,0 milliards d'euros émis sous forme d'obligations à l'habitat (OH) par CM-CIC Home Loan SFH.

En 2017, le groupe a procédé au second tirage de l'enveloppe de prêts PME/ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire) propo-

sée par la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour un montant de 250 millions d'euros à 7 ans. D'autres domaines de coopération comme les concours de la BEI dans le secteur des énergies renouvelables ou les enveloppes de garanties PME (InnovFin) issus du "Plan Juncker" sponsorisé par la Commission Européenne sont également à l'étude.

Les ressources à court terme (CT) représentent un encours de 47,2 milliards d'euros et se caractérisent par une part non négligeable provenant d'émissions en livres sterling (27 %) et en dollars US (8 %) en complément des ressources de marché monétaire levées en euro.

La fonction dépositaire d'organisme de placement collectif (OPC)

Le dépositaire d'OPC (Organisme de Placement Collectif), OPCVM (Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières), FIA (Fonds d'Investissement Alternatifs) et OT (Organismes de Titrisation), exerce trois missions réglementaires :

- La garde des actifs, c'est-à-dire la conservation (principalement les valeurs mobilières) et la tenue sur registre des autres valeurs (instruments financiers à terme et autres instruments financiers nominatifs purs). Cette mission est confiée aux structures spécialisées du Groupe Crédit Mutuel CM11.
- Le contrôle de la régularité des décisions de gestion dans les OPC.
- Le suivi des flux de liquidités ou *Cash Monitoring*.

Il peut également exercer la mission contractuelle de :

- La tenue du passif des OPC, lorsque celle-ci lui est déléguée par la société de gestion. Il s'agit notamment du traitement des ordres de souscriptions et de rachats de parts initiés par la clientèle. Cette activité est traitée par les structures spécialisées du Groupe Crédit Mutuel CM11.

La responsabilité du dépositaire consiste à préserver l'intérêt des porteurs de parts des OPC en s'assurant de la régularité des décisions prises par l'OPC. Dans ce cadre il mène son plan de contrôle qu'il adapte en tenant compte des évolutions réglementaires récentes, notamment celles concernant la Directive OPCVM 5.

Les principaux éléments recensés en 2017 sont les suivants :

Le collège de l'AMF du 31 octobre 2017 a approuvé le cahier des charges du dépositaire BFCM dans le cadre de l'Instruction AMF 2016-01,

Le dépositaire, le contrôle permanent et la conformité ont renforcé leur collaboration dans le suivi des prestataires/délégués, notamment dans le domaine de la garde des actifs.

Les services du dépositaire (juridique pour les Legal Opinion, contrôle pour les Due Diligence) ont poursuivi leur collaboration avec CM-CIC Titres pour le suivi des relations avec les sous-conserveurs étrangers.

Le dépositaire a mené à leur terme les travaux de détermination des coûts unitaires sur les constats et chiffres de l'exercice 2016.

Le maintien des taux dans la zone Euro en territoire négatif a conduit le contrôle dépositaire à maintenir une vigilance accrue sur la conformité des politiques d'investissement des OPC et le respect des ratios.

Le plan de contrôle a été enrichi de l'évolution de la réglementation et mis à jour des références réglementaires.

La coordination des portails de contrôle interne des prestataires/délégués et du plan de contrôle du dépositaire s'est accélérée.

L'entrée en vigueur progressive de l'Ordonnance du 4 octobre 2017 sur les Organismes de Titrisation de certaines dispositions à compter du 3 janvier 2018 puis plus largement le 1^{er} janvier 2019 a débouché sur la mise à jour des tâches de contrôles des OT.

De nombreux prospectus d'OPC ont été révisés du fait de la modification des classifications des OPC, du règlement SFT ou encore de l'insertion de la politique de rémunération des SGP.

A fin décembre 2017, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel est dépositaire de 916 OPC totalisant 75,4 milliards d'euros d'actifs. Le nombre d'OPC progresse de 4,4 %, l'encours est stable par rapport à fin 2016. Cette évolution est essentiellement liée au recul des encours des fonds monétaires et à l'échéance progressive des actifs détenus par les organismes de titrisation.

La très grande majorité des OPC déposés à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (82,5 % en encours, 82,7 % en nombre) est gérée par les sociétés de gestion du groupe, CM-CIC Asset Management pour les OPC à vocation générale et d'épargne salariale, CM-CIC Capital Privé pour les fonds de capital investissement et CM-CIC Private Debt pour les organismes de titrisation.

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel est également dépositaire de fonds communs de titrisation dans le cadre du refinancement groupe (15,4 % de l'encours déposé).

Les OPC d'une vingtaine de sociétés de gestion externes au Groupe Crédit Mutuel CM11 essentiellement spécialisées dans le capital investissement représentent 2 % des actifs déposés.

Les grands comptes et les montages structurés

L'année 2017 a été marquée par un retour progressif de la croissance avec une tendance à la reprise de l'investissement. Dans ce cadre, les grands groupes français ont poursuivi leur stratégie de développement sur l'ensemble des marchés. Le maintien du programme de rachat d'actifs par la BCE, a favorisé une liquidité abondante sur les marchés engendrant des taux d'intérêts très bas. Les Grandes Entreprises ont profité de cet environnement pour refinancer leurs lignes de crédit à des conditions plus favorables. Dans ce contexte, l'activité commerciale s'est accentuée et diversifiée notamment sur le marché primaire obligataire où le Groupe Crédit Mutuel CM11 est intervenu dans un nombre accru d'émissions (26 émissions en 2017 contre 20 en 2016).

La solidité financière de notre groupe, confirmée par les résultats des audits et les agences de notations financières, demeure l'atout clef du développement commercial sur le marché des Grandes Entreprises et des Investisseurs Institutionnels.

Dans le domaine des moyens de paiement, le groupe a renforcé son expertise en cash-management européen et en acquisition monétique où de nouvelles évolutions informatiques ont été engagées concernant l'amélioration et l'optimisation en matière de traitement et de pilotage (plateforme d'acceptations monétiques).

Par ailleurs, les grands comptes ont continué à promouvoir auprès de leurs clients, les différents savoir-faire du groupe notamment en ingénierie sociale (fonds obligataires et diversifiés) et en crédit-bail...

Le développement de l'activité commerciale s'est accompagné d'une politique de sélectivité des risques, ainsi que la recherche d'une moindre concentration des engagements au moyen d'une plus grande diversification sectorielle.

L'effort de formation des chargés d'affaires grandes entreprises a été poursuivi au cours de l'exercice, notamment dans les domaines liés à la réglementation et à la conformité.

Dans un contexte économique plus favorable, les grands comptes vont accentuer en 2018 leur présence auprès des grandes entreprises européennes tout en demeurant un prescripteur important pour les métiers spécialisés et les autres entités opérationnelles du groupe.

INFORMATION SUR L'ACTIVITÉ ET LES RÉSULTATS DES FILIALES ET DES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES (ART. L. 233-6 ALINÉA 2 DU CODE DE COMMERCE)

En application du dispositif ci-dessus, le rapport présenté à l'assemblée générale doit rendre compte par branche d'activité des résultats des filiales et des sociétés contrôlées par la BFCM.

Secteur financier et assimilé

Groupe Crédit Industriel et Commercial SA

Principes comptables

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2017. Ce référentiel IFRS comprend les normes IAS 1 à 41, les normes IFRS 1 à 8 et 10 à 13 et leurs interprétations SIC et IFRIC adoptées à cette date. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en#ifrs-financial-statements.

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n°2013-04 de l'Autorité des Normes Comptables relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Le groupe applique depuis le 01/01/2017 différents amendements adoptés par l'UE, sans impact significatif sur les comptes du groupe. Il s'agit principalement de l'amendement à IAS 12 – impôts sur le résultat, qui clarifie les principes de comptabilisation des actifs d'impôts différés au titre des pertes latentes sur les instruments de dettes évalués en juste valeur. Il précise que la recouvrabilité de cette différence temporelle s'apprécie :

- avec l'ensemble des différences temporelles et reports déficitaires de l'entité, que le porteur prévoit de vendre les titres ou de les conserver jusqu'à maturité,
- en tenant compte des restrictions de l'utilisation de pertes fiscales.

L'estimation des bénéfices imposables futurs probables peut prendre en compte une valeur recouvrable des actifs supérieure à leur valeur comptable (par exemple du fait de la juste valeur). Elle exclut les déductions fiscales résultant du reversement des différences temporelles déductibles.

Les informations relatives à la gestion des risques font l'objet d'un chapitre dédié du rapport de gestion.

Évolution du périmètre de consolidation

Les mouvements de périmètre sont :

- l'entrée de la succursale de Hong Kong ;
- la cession de Cigogne CLO Arbitrage ;
- l'absorption de CM-CIC Proximité par CM-CIC Investissement SCR ;
- le changement de dénomination de Diversified Debt Securities SICAV-SIF qui devient Cigogne CLO Arbitrage ;

- le changement de dénomination de CM-CIC Capital et Participations qui devient CM-CIC Capital.

Information sur les activités cédées

Au 31 décembre 2017, l'activité banque privée de Singapour et de Hong Kong est traitée selon la norme IFRS 5 en tant qu'activité cédée. Un accord de cession avec Indosuez Wealth Management a été signé en juillet 2017. La cession a été finalisée début décembre 2017.

Au 31 décembre 2016, la banque Pasche est également traitée selon la norme IFRS 5 en tant qu'entité cédée. La cession a été réalisée à la fin du 2^e trimestre 2016.

Analyse du bilan consolidé

Les principales évolutions du bilan consolidé sont les suivantes :

Les dépôts bancaires de la clientèle s'élevaient à 144,1 milliards d'euros en progression de 4,6 % par rapport à 2016, compte tenu de la croissance soutenue des comptes courants (+13,7 %) et des dépôts sur livrets (+5,9 %) et de l'épargne logement (+7,4 %).

L'encours total des crédits nets à la clientèle s'établit à 172 milliards d'euros, en hausse de 5,1 % par rapport à 2016. Les encours des crédits d'équipement progressent de 18,1 % à 48,7 milliards d'euros et les crédits à l'habitat de 4,3 % à 73,7 milliards d'euros.

Le ratio crédits nets/dépôts clientèle s'établit à 119,3 % au 31 décembre 2017 contre 119,7 % l'année précédente.

L'épargne financière gérée et conservée des activités opérationnelles atteint 200,1 milliards d'euros en progression de 8,1 % par rapport au 31 décembre 2016.

Les capitaux propres comptables en part du groupe s'élevaient à 15 058 millions d'euros (contre 14 055 millions d'euros au 31 décembre 2016). Sans mesures transitoires, les fonds propres prudentiels Bâle 3 Common Equity Tier 1 (CET 1) s'élevaient à 12,7 milliards d'euros, le ratio de solvabilité Common Equity Tier 1 ressort à 13,7 %, le ratio global à 16,0 %. Ces niveaux sont nettement supérieurs aux exigences de la Banque Centrale Européenne définies lors du Supervisory Review And Evaluation Process 2018. L'exigence de fonds propres en CET 1 que le groupe CIC doit respecter a été fixée à 8,13 % en 2018 et celle relative au ratio global à 9,75 % auquel il convient de rajouter le coussin de conservation de 1,88 %, soit un total de 11,63 %.

Le ratio de levier sans mesures transitoires atteint 4,6 %.

Analyse du compte de résultat consolidé

	2017 publié	2016 publié	Variation 2017/2016 brutes	2016 retraité ¹	Variation 2017/2016 à pér. constant
Produit net bancaire	4 991	4 985	0,1 %	4 952	0,8 %
Frais de fonctionnement	(3 103)	(3 071)	1,0 %	(3 037)	2,2 %
Résultat brut d'exploitation	1 888	1 914	-1,4 %	1 915	-1,4 %
Coût du risque	(203)	(185)	9,7 %	(185)	9,7 %
Gains/pertes nets actifs et MEE	132	148	-10,8 %	148	-10,8 %
Résultat avant impôt	1 817	1 877	-3,2 %	1 878	-3,2 %
Impôt sur les sociétés	(551)	(560)	-1,6 %	(560)	-1,6 %

	2017 publié	2016 publié	Variation 2017/2016 brutes	2016 retraité ¹	Variation 2017/2016 à pér. constant
Résultat net d'impôt sur activités cédées	22	44	-50,0 %	43	-48,8 %
Résultat net comptable	1 288	1 361	-5,4 %	1 361	-5,4 %
Résultat net part du groupe	1 275	1 352	-5,7 %	1 352	-5,7 %

1. Se référer aux précisions méthodologiques à la fin de ce chapitre pour le détail de la variation à périmètre constant.

Le produit net bancaire (PNB) progresse de +0,8 % à 4 991 millions d'euros dont 21 millions d'euros de provision pour l'amende concernant les commissions d'Échange image chèques. Par ailleurs, en 2016, le PNB intégrait une indemnisation de 89 millions d'euros pour les banques régionales du CIC, la Banque Transatlantique et le CIC en tant que sous-participants de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) dans VISA Europe dans le cadre du rachat de ce dernier par VISA Inc. Après retraitements, la progression est de 3,1 % à périmètre constant. Le PNB de la banque de détail représente 72 % du PNB global.

Les frais de fonctionnement sont en augmentation de 2,2 % avec une cotisation au FRU (Fonds de Résolution Unique) qui progresse de 17 millions. Le coefficient d'exploitation s'élevé à 62,2 % au 31 décembre 2017.

Le coût du risque croît de 18 millions d'euros, passant de 185 millions d'euros à 203 millions d'euros en un an. Le coût du risque calculé sur base individuelle diminue de 6 millions d'euros mais les provisions collectives enregistrent une reprise de 4 millions contre 28 millions en 2016.

Le coût du risque clientèle rapporté aux encours de crédits bruts passe de 0,12 % à 0,13 % et le ratio de couverture globale des créances douteuses s'établit à 49,9 % au 31 décembre 2017.

La quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence qui était de 136 millions d'euros fin 2016, atteint 135 millions d'euros. Par ailleurs, des pertes nettes sur cessions d'actifs immobilisés sont enregistrées pour 3 millions d'euros contre des gains nets pour 12 millions d'euros à fin décembre 2016.

Il en ressort un résultat avant impôt de 1 817 millions d'euros en recul de 3,2 %.

La charge d'impôt sur les sociétés s'élevé à 551 millions d'euros (contre 560 millions d'euros un an plus tôt). Elle intègre en 2017, 79 millions d'euros de surtaxe.

Avec un résultat net d'impôt sur activités cédées qui passe de +44 millions d'euros (cession de la Banque Pasche) au 31 décembre 2016 à +22 millions d'euros au 31 décembre 2017 (cession des activités de banque privée de Singapour et Hong Kong), le résultat net s'établit à 1 288 millions d'euros en diminution de 5,4 %.

Notation

Au cours de l'année 2017, Moody's et Fitch Ratings ont confirmé leur note. La notation de Standard & Poor's a été confirmée en janvier 2018.

Les notations sont les suivantes :

Au 4 avril 2017	Standard & Poor's	Moody's	Fitch Ratings
Court terme	A-1	P-1	F1
Long terme	A	Aa3	A+
Perspective	Stable	Stable	Stable

Description des pôles d'activité

Les activités retenues correspondent à l'organisation du CIC, telle qu'elle apparaît dans l'organigramme figurant dans le document de référence.

La banque de détail, cœur de métier du CIC, concentre toutes les activités bancaires ou spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau des banques régionales, organisé autour de cinq pôles territoriaux et celui du CIC en Ile-de-France : assurance vie et assurance dommages, crédit-bail mobilier et location avec option d'achat, crédit-bail immobilier, affacturage, gestion collective, épargne salariale, immobilier.

La banque de financement regroupe le financement des grandes entreprises et clients institutionnels, les financements à valeur ajoutée (exports, de projets et d'actifs, etc.), l'international et les succursales étrangères.

Les activités de marché comprennent les investissements dans les activités de taux, actions et crédits (ITAC) ainsi que l'intermédiation boursière.

La banque privée développe un savoir-faire en matière de gestion financière et d'organisation patrimoniale, mis au service de familles d'entrepreneurs et d'investisseurs privés tant en France qu'à l'étranger.

Le capital-développement réunit les activités de prises de participations, de conseil en fusions-acquisitions et d'ingénierie financière et boursière.

La holding inclut tous les coûts/produits spécifiques de structure non affectables aux autres activités.

Les entités consolidées sont affectées en totalité à leur activité principale sur la base de leur contribution aux comptes consolidés à l'exception du CIC qui bénéficie d'une répartition analytique de ses comptes individuels.

Résultats par activité

Banque de détail

(en millions d'euros)	2017	2016	Variation 2017/2016
Produit net bancaire	3 588	3 500	2,5 %
Frais de fonctionnement	(2 296)	(2 272)	1,1 %
Résultat brut d'exploitation	1 292	1 228	5,2 %
Coût du risque	(189)	(164)	15,2 %
Gains/pertes nets actifs et MEE	128	140	-8,6 %
Résultat avant impôt	1 231	1 204	2,2 %
Résultat net part du groupe	861	826	4,2 %

En un an, les dépôts de la clientèle progressent de 4,9 % à 112,4 milliards d'euros grâce à :

- l'augmentation des comptes courants créditeurs (+14,7 %) qui s'élevaient à 54,7 milliards d'euros à fin décembre 2017 ;
- des livrets (+9,2 %) à 29,1 milliards d'euros ;
- et de l'épargne logement (+7,4 %) à 10,8 milliards.

Les encours de crédit nets à la clientèle s'établissent à 135,6 milliards en hausse de 5,4 % avec notamment une croissance des crédits à l'habitat de 4,4 % et des crédits d'équipement de 8,4 %.

Le produit net bancaire de la bancassurance de détail s'élève à 3 588 millions d'euros en progression de 2,5 % grâce aux commissions nettes perçues qui représentent 46,1 % du PNB fin 2017 et sont en hausse de 7,4 %, alors que la marge nette d'intérêt et les autres éléments de PNB diminuent de 1,3 %.

Les frais généraux progressent de 1,1 % à 2 296 millions d'euros (2 272 millions d'euros en 2016) avec une cotisation au FRU en augmentation de 6 millions d'euros.

Le coût du risque atteint 189 millions d'euros contre 164 millions en 2016 avec une provision collective qui s'élève à 15 millions d'euros alors qu'en 2016 elle avait enregistré une reprise (produit) de 12 millions d'euros. Le coût du risque calculé sur base individuelle est en légère baisse à 174 millions d'euros contre 176 millions d'euros fin 2016.

Il en ressort un résultat avant impôt de 1 231 millions d'euros contre 1 204 millions un an plus tôt, soit une progression de 2,2 %.

Réseau bancaire

(en millions d'euros)	2017	2016	Variation 2017/2016
Produit net bancaire	3 367	3 283	2,6 %
Frais de fonctionnement	(2 153)	(2 130)	1,1 %
Résultat brut d'exploitation	1 214	1 153	5,3 %
Coût du risque	(181)	(153)	18,3 %
Gains/pertes nets actifs et MEE	(5)	4	n.a.
Résultat avant impôt	1 028	1 004	2,4 %
Résultat net part du groupe	663	654	1,4 %

Le réseau bancaire compte 5 043 856 clients (+1,9 % par rapport à fin décembre 2016).

Les dépôts de la clientèle s'établissent à 110 milliards d'euros au 31 décembre 2017. Ils augmentent de 4,8 % sous l'effet d'un accroissement des comptes courants (+15,0 %), des livrets (+9,2 %) et de l'épargne logement (+7,4 %).

Les encours des crédits nets à la clientèle progressent de 5,1 % à 117,5 milliards d'euros au 31 décembre 2017. Les crédits d'équipement enregistrent une hausse de 8,7 % et les crédits à l'habitat de 4,4 %.

L'épargne financière atteint 59,1 milliards d'euros contre 56,8 milliards d'euros à fin décembre 2016 avec une progression des encours de titres conservés (+13,1 %), d'assurance-vie (2,1 %) et de l'épargne salariale (+9,2 %).

L'assurance poursuit son développement : 5 095 311 contrats IARD ont été souscrits, soit une progression de 6,4 % du portefeuille.

Les activités de services ont enregistré une progression de :

- 10,6 % en banque à distance avec 2 472 881 contrats,
- 5,0 % en téléphonie (469 891 contrats),
- 8,0 % en protection vol (98 670 contrats),
- 3,9 % en TPE (139 197 contrats).

Le PNB du réseau progresse de 2,6 % malgré un environnement de taux bas, à 3 367 millions d'euros (contre 3 283 millions un an plus tôt) avec une diminution de la marge nette d'intérêt et des autres éléments de PNB de 1,0 %. L'ensemble des commissions est en progression de 6,6 %.

Les frais généraux s'élevaient à 2 153 millions d'euros (+1,1 % par rapport au 31 décembre 2016).

Le coût du risque à 181 millions d'euros progresse de 28 millions d'euros dont 27 millions liés à l'évolution de la provision collective.

Le résultat avant impôt du réseau bancaire progresse ainsi de 2,4 % à 1 028 millions d'euros contre 1 004 millions en 2016.

Les métiers d'appui de la banque de détail

Ils ont dégagé un PNB de 221 millions d'euros à fin 2017 contre 217 millions un an plus tôt et un résultat avant impôt de 203 millions d'euros contre 200 millions à fin 2016.

Près des deux tiers du résultat avant impôt sont constitués par la quote-part de résultat du métier assurances du groupe Crédit Mutuel CM11 (134 millions d'euros) qui supporte en 2017 une charge liée à la surtaxe d'impôt sur les bénéfices de 28 millions d'euros.

Banque de financement

(en millions d'euros)	2017	2016	Variation 2017/2016	2016 retraité ¹	Variation ¹ 2017/2016
Produit net bancaire	354	353	0,3 %	372	-4,8 %
Frais de fonctionnement	(106)	(105)	1,0 %	(104)	1,9 %
Résultat brut d'exploitation	248	248	0,0 %	268	-7,5 %
Coût du risque	(19)	(22)	-13,6 %	(22)	-13,6 %
Résultat avant impôt	229	226	1,3 %	246	-6,9 %
Impôt	(66)	(83)	-20,5 %	(90)	-26,7 %
Résultat net part du groupe	163	143	14,0 %	156	4,5 %

1. Réaffectation en 2017 de l'activité filiales bancaires, auparavant classée en banque de financement, en holding.

L'encours de crédits nets à la clientèle de la banque de financement s'élève à 16,4 milliards d'euros en augmentation de 4,3 %.

Le PNB s'élève à 354 millions d'euros est en recul de 4,8 % dans un contexte de taux d'intérêts négatifs et avec des commissions en diminution de 6 %.

Les frais généraux progressent de 1,9 % à 106 millions d'euros avec une cotisation au FRU supérieure de 2 millions d'euros à celle de l'an passé.

Le coût du risque s'élève à 19 millions contre 22 millions d'euros un an plus tôt avec des provisions collectives qui passent d'un produit de 15 millions d'euros à un produit de 19 millions d'euros.

Le résultat avant impôt s'établit à 229 millions d'euros en baisse de 6,9 % par rapport au 31 décembre 2016.

Activités de marché

(en millions d'euros)	2017	2016	Variation 2017/2016	2016 retraité ²	Variation ² 2017/2016
Produit net bancaire	383	397	-3,5 %	412	-7,0 %
Frais de fonctionnement	(212)	(202)	5,0 %	(195)	8,7 %
Résultat brut d'exploitation	171	195	-12,3 %	217	-21,2 %
Coût du risque	8	3	n.s.	3	n.s.
Résultat avant impôt	179	198	-9,6 %	220	-18,6 %
Résultat net part du groupe	105	126	-16,7 %	142	-26,1 %

2. Après réaffectation en 2017 de l'activité trésorerie groupe, auparavant classée en activités de marché, en holding. Se référer aux précisions méthodologiques.

Les activités de marché réalisent un PNB de 383 millions d'euros en baisse de 7 % par rapport à 2016.

L'essentiel de la rentabilité des opérations commerciales est affecté dans le compte des entités qui suivent les clients comme c'est le cas des autres métiers d'appui du réseau.

La hausse des frais de fonctionnement de 8,7 % s'explique pour partie par l'imputation à ce métier d'une cotisation au FRU supérieure de plus de 7 millions à celle de l'an passé.

Le résultat avant impôt ressort à 179 millions d'euros contre 220 millions d'euros l'an passé.

Banque privée

(en millions d'euros)	2017	2016	Variation 2017/2016	2016 retraité ³	Variation ³ 2017/2016
Produit net bancaire	509	512	-0,6 %	479	6,3 %
Frais de fonctionnement	(354)	(367)	-3,5 %	(333)	6,3 %
Résultat brut d'exploitation	155	145	6,9 %	146	6,2 %
Coût du risque	(5)	(3)	n.s.	(3)	n.s.
Gains/pertes nets actifs et MEE	4	7	n.s.	7	n.s.
Résultat avant impôt	154	149	3,4 %	150	2,7 %
Résultat net d'impôt sur activités abandonnées	22	(22)	n.a.	(23)	n.a.
Résultat net part du groupe	141	95	48,4 %	95	48,4 %

3. Retraitement de l'activité banque privée de Singapour et Hong Kong cédée en 2017. Se référer aux précisions méthodologiques.

L'encours des dépôts comptables de la banque privée est se maintient à 19 milliards d'euros (-0,4 % par rapport au 31 décembre 2016). Celui des crédits s'élève à 11,6 milliards d'euros (+2,3 %). L'épargne gérée et conservée s'élève à 93,6 milliards d'euros (+10,2 %).

Le PNB atteint 509 millions d'euros en progression de 6,3 %. La marge nette d'intérêt et les autres éléments du PNB augmentent de 6,8 % et les commissions de 5,7 %.

Les frais généraux s'établissent à 354 millions d'euros (+6,3 %).

Le coût du risque atteint 5 millions d'euros contre 3 millions d'euros l'an passé.

Le résultat avant impôt ressort à 154 millions d'euros (150 millions d'euros en 2016 incluant une plus-value de 10 millions d'euros sur cession d'immeuble), en hausse de 2,7 % avant prise en compte au 31 décembre 2017 du résultat net sur activités cédées soit +22 millions en 2017 (cessions de l'activité banque privée de Singapour et de Hong Kong). En 2016, le résultat sur activités cédées était de -22 millions (cession de la Banque Pasche).

Ces résultats n'incluent pas ceux des agences CIC Banque Privée qui sont intégrées dans les banques CIC pour servir principalement la clientèle des dirigeants d'entreprises. Le résultat avant impôt des agences CIC Banque Privée se maintient à 94,6 millions d'euros (-0,7 %).

Capital-développement

(en millions d'euros)	2017	2016	Variation 2017/2016	2016 retraité	Variation 2017/2016
Produit net bancaire	259	195	32,8 %	195	32,8 %
Frais de fonctionnement	(47)	(46)	2,2 %	(46)	2,2 %
Résultat brut d'exploitation	212	149	42,3 %	149	42,3 %
Résultat avant impôt	212	149	42,3 %	149	42,3 %
Résultat net part du groupe	213	149	43,0 %	149	43,0 %

Les encours investis en gestion pour compte propre s'élèvent à 2,3 milliards d'euros dont 668 millions investis en 2017 par l'ensemble des entités du pôle capital développement depuis le début de l'année. Le portefeuille est composé de près de 352 par-

participations hors fonds, dont la très grande majorité est constituée d'entreprises clientes des réseaux du groupe. Les capitaux gérés pour compte de tiers se sont élevés à 205 millions d'euros.

L'activité de capital développement a réalisé de bonnes performances en 2017 avec un PNB de 259 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 195 millions en 2016 et le résultat avant impôt s'inscrit à 212 millions d'euros contre 149 millions un an auparavant.

Structure et holding

(en millions d'euros)	2017	2016	Variation 2017/2016	2016 retraité ⁴	Variation ⁴ 2017/2016
Produit net bancaire	(102)	28	n.a.	(6)	n.a.
Frais de fonctionnement	(88)	(79)	11,4 %	(87)	1,1 %
Résultat brut d'exploitation	(190)	(51)	n.a.	(93)	n.a.
Résultat avant impôt	(188)	(49)	n.a.	(91)	n.a.
Résultat net d'impôt sur activités abandonnées		66	n.a.	66	n.a.
Résultat net part du groupe	(208)	13	n.a.	(16)	n.a.

4. Après réaffectation des activités filiales bancaires et trésorerie en holding. Se référer aux précisions méthodologiques.

Le PNB de la structure holding intègre principalement au 31 décembre 2017 :

- 55 millions d'euros au titre du financement du coût des titres subordonnés et de la trésorerie groupe (-37 millions en 2016) ;
- 37 millions d'euros de financement du plan de développement du réseau (- 45 millions en 2016) ;

Banque de détail (en millions d'euros)	2017	2016	2016 retraitements	2016 retraité	Variation 2017/2016	Variation 2017/2016 ¹
Produit net bancaire	3 588	3 500	0	3 500	2,5 %	2,5 %
dont marge nette d'intérêt	1 859	1 913	(37)	1 876	-2,8 %	-0,9 %
dont commissions	1 653	1 501	38	1 539	10,1 %	7,4 %
dont autres éléments du PNB	76	86	-1	85	-11,6 %	-10,6 %

1. Après retraitements.

2. Résultats 2016 retraités

L'information sectorielle a été légèrement modifiée :

- à compter de début 2017 car l'activité trésorerie groupe (activité de marché) a été affectée au métier "holding" ;

(en millions d'euros)	2017	2016	2016 retraitements	2016 retraité ¹	Variation 2017/2016	Variation ¹ 2017/2016
Produit net bancaire	354	353	(19)	372	0,3 %	-4,8 %
Frais de fonctionnement	(106)	(105)	(1)	(104)	1,0 %	1,9 %
Résultat brut d'exploitation	248	248	(20)	268	0,0 %	-7,5 %
Coût du risque	(19)	(22)		(22)	-13,6 %	-13,6 %
Résultat avant impôt	229	226	(20)	246	1,3 %	-6,9 %
Impôt	(66)	(83)	7	(90)	-20,5 %	-26,7 %
Résultat net part du groupe	163	143	(13)	156	14,0 %	4,5 %

1. Réaffectation en 2017 de l'activité filiales bancaires, auparavant classée en banque de financement, en holding.

- 21 millions d'euros de provision pour l'amende concernant les commissions d'Échange image chèques.

La variation du PNB de -98 millions entre 2016 retraité et 2017 s'explique principalement par l'affectation dans le PNB de 2016 de +89 millions d'euros d'indemnisation pour les banques régionales du CIC, la Banque Transatlantique et le CIC en tant que sous-participants de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) dans VISA Europe dans le cadre du rachat de ce dernier par VISA Inc.

Les frais généraux passent de -87 millions d'euros fin 2016 retraité à -88 millions d'euros fin 2017. Le coût du risque enregistre un produit de 2 millions contre 1 million en 2016.

Le résultat net sur actifs immobilisés est nul en 2017 (+1 million en 2016).

Il en ressort un résultat avant impôt de -188 millions d'euros contre - 91 millions d'euros fin 2016. L'impôt s'établit à -20 millions d'euros après imputation de la surtaxe de 78,9 millions d'euros.

Le résultat net part du groupe s'élève à -208 millions d'euros contre +13 millions d'euros en 2016 (après imputation de +66 millions de recyclage de la réserve de conversion liée à la cession de la Banque Pasche).

Précisions méthodologiques

1. Décomposition du PNB 2016 de la banque de détail retraité.

Du fait du retraitement d'écritures de l'exercice 2016 concernant CM-CIC Bail et auparavant affectées dans le métier "holding", la décomposition du PNB des filiales du réseau a été modifiée, le montant total du PNB restant inchangé :

- à compter du 3^e trimestre 2017, l'activité filiales bancaires (banque de financement) a aussi été affectée au métier "holding".

Des résultats retraités sont donc présentés pour la banque de financement et les activités de marché :

(en millions d'euros)	2017	2016	2016 retraitements	2016 retraité ²	Variation 2017/2016	Variation ² 2017/2016
Produit net bancaire	383	397	(15)	412	-3,5 %	-7,0 %
Frais de fonctionnement	(212)	(202)	(7)	(195)	5,0 %	8,7 %
Résultat brut d'exploitation	171	195	(22)	217	-12,3 %	-21,2 %
Coût du risque	8	3		3	n.s.	n.s.
Résultat avant impôt	179	198	(22)	220	-9,6 %	-18,6 %
Impôt	(67)	(67)	6	(73)	0,0 %	-8,2 %
Résultat net part du groupe	105	126	(16)	142	-16,7 %	-26,1 %

2. Après réaffectation en 2017 de l'activité trésorerie groupe, auparavant classée en activités de marché, en holding.

3. Les variations à périmètre constant sont calculées après neutralisation, en 2016, de la contribution des activités de banque privée du CIC à Hong Kong et Singapour suite au changement de méthode de classement comptable au 30 juin 2017 de celles-ci. En effet, depuis l'annonce de la cession de ces activités par le CIC à Indosuez Wealth Management, leur contribution

a été classée dans les états financiers sur une ligne "activités destinées à être cédées". La transaction a été finalisée le samedi 2 décembre 2017.

Ces éléments sont détaillés ci-après sur les différents soldes intermédiaires de gestion :

(en millions d'euros)	2017 publié	2016 publié	Variation 2017/2016 brutes	2016 Var. de pér. à neutraliser	2016 retraité	Variation 2017/2016 à pér. constant
Produit net bancaire	4 991	4 985	0,1 %	33	4 952	0,8 %
Frais de fonctionnement	(3 103)	(3 071)	1,0 %	-34	(3 037)	2,2 %
Résultat brut d'exploitation	1 888	1 914	-1,4 %	-1	1 915	-1,4 %
Coût du risque	(203)	(185)	9,7 %	0	(185)	9,7 %
Gains/pertes nets actifs et MEE	132	148	-10,8 %	0	148	-10,8 %
Résultat avant impôt	1 817	1 877	-3,2 %	-1	1 878	-3,2 %
Impôt sur les sociétés	(551)	(560)	-1,6 %	0	(560)	-1,6 %
Résultat net d'impôt sur activités cédées	22	44	-50,0 %	1	43	-48,8 %
Résultat net comptable	1 288	1 361	-5,4 %	0	1 361	-5,4 %
Résultat net part du groupe	1 275	1 352	-5,7 %	0	1 352	-5,7 %

Et sur les encours clientèle :

(en millions d'euros)	2017	2016	Variation 2017/2016 brutes	2016 Var. de pér. à neutraliser	2016 retraité	Variation 2017/2016 à pér. constant
Prêts et créances sur la clientèle	171 952	166 063	3,5 %	2 464	163 599	5,1 %
Dettes envers la clientèle	144 134	138 772	3,9 %	990	137 782	4,6 %
Épargne gérée et conservée clientèle des activités opérationnelles	200 125	187 833	6,5 %	2 698	185 135	8,1 %

Informations sur les implantations incluses dans le périmètre de consolidation selon l'article 7 de la loi 2013-672 du 26 juillet du Code monétaire et financier, modifiant l'article L. 511-45 et le décret n° 2014-1657 du 29 décembre 2014.

Entités	Métier
Allemagne	
CM-CIC Leasing GMBH	Filiales du réseau bancaire
Belgique	
Banque Transatlantique Belgium	Banque privée
CM-CIC Leasing Benelux	Filiales du réseau bancaire
Espagne	
CM-CIC Bail Espagne (succursale)	Filiales du réseau bancaire
Etats-Unis	
CIC New York (succursale)	Banque de financement et activité de marché
France	
Adepi	Structure et logistique
Banque Transatlantique	Banque privée
CIC Est	Banque de détail
CIC Lyonnaise de Banque	Banque de détail
CIC Nord Ouest	Banque de détail
CIC Ouest	Banque de détail
CIC Participations	Structure et logistique
CIC Sud Ouest	Banque de détail
CM-CIC Asset Management	Filiales du réseau bancaire
CM-CIC Bail	Filiales du réseau bancaire
CM-CIC Capital	Capital Développement
CM-CIC Conseil	Capital Développement
CM-CIC Epargne salariale	Filiales du réseau bancaire
CM-CIC Factor	Filiales du réseau bancaire
CM-CIC Innovation	Capital Développement
CM-CIC Investissement	Capital Développement
CM-CIC Investissement SCR	Capital Développement
CM-CIC Lease	Filiales du réseau bancaire
CM-CIC Proximité	Capital Développement
Crédit Industriel et Commercial - CIC	Banque
Dubly-Douilhet Gestion	Banque privée
Gesteurop	Structure et logistique
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	Société d'assurance
Transatlantique Gestion	Banque privée
Hong-Kong	
CIC Hong-Kong (succursale)	Banque de financement
Luxembourg	
Banque de Luxembourg	Banque privée
Banque Transatlantique Luxembourg	Banque privée
Cigogne Management	Activité de marché

Entités	Métier
Royaume-Uni	
Banque Transatlantique Londres (succursale)	Banque privée
CIC Londres (succursale)	Banque de financement
Singapour	
CIC Singapour (succursale)	Banque de financement, activité de marché
Suisse	
Banque CIC (Suisse)	Banque privée

2017 : Informations par pays en millions d'euros

	PNB	Résultat avant Impôt	Impôts sur les bénéfices	Autres taxes	Subventions publiques reçues	Effectifs ETP
Allemagne	4	3	0	(1)		4
Belgique	19	9	(3)	(1)		40
Espagne	1	0	0	0		3
Etats Unis d'Amérique	102	69	(33)	(9)		87
France	4354	1564	(485)	(721)		18379
Hong Kong	4	1	0	0		7
Luxembourg	291	101	(15)	(24)		826
Royaume-Uni	43	19	(6)	(5)		62
Singapour	58	25	(4)	0		243
Suisse	115	26	(5)	(10)		322
Total	4991	1817	(551)	(771)		19973

Banque Européenne du Crédit Mutuel

Dédiée aux Entreprises et aux Professionnels de l'Immobilier, la BECM est une banque de réseau à taille humaine, largement décentralisée, proche de ses clients avec des circuits de décision courts. Elle exerce ses activités au plan national et en Allemagne.

Elle couvre les marchés et domaines d'activité suivants :

- Des petites et moyennes entreprises (PME) aux grandes et moyennes entreprises (GME),
- Le financement de la promotion immobilière et des investisseurs immobiliers en France, principalement dans le secteur de l'habitat,
- Les sociétés foncières ayant pour objet la gestion de parcs locatifs à caractère commercial et tertiaire, en France et en Allemagne,
- La gestion des flux en provenance des grands donneurs d'ordres du secteur de la distribution, du transport et des services.

La BECM intervient, en transversalité avec les Banques régionales du CIC et en subsidiarité par rapport au réseau des Caisses de Crédit Mutuel de CM11 avec des seuils d'intervention adaptés à chaque région, sur le marché des entreprises et celui des professionnels de l'immobilier.

La BECM apporte à ses clients une technicité forte en accompagnement de la stratégie des entreprises, dans le financement des investissements et les prestations de services. Ses chargés d'affaires mettent au service des clients l'intégralité de leur expertise, combinée aux compétences des équipes des différentes filiales du Groupe Crédit Mutuel CM11.

Pour les grands opérateurs des marchés de l'immobilier, la BECM concentre et synthétise les savoir-faire du Groupe

Crédit Mutuel CM11 en liaison avec les réseaux grand public et les filiales immobilières du Groupe. Elle intervient sur le marché de l'immobilier comme partenaire des promoteurs et des sociétés foncières.

La BECM est également au service des grandes entreprises allemandes, dont celles qui ont des activités en France, ainsi que des filiales allemandes de groupes français. Elle apporte sa connaissance des marchés locaux allemands et met son savoir-faire au service des clients corporate. Les équipes implantées à Francfort, Düsseldorf, Stuttgart, Hambourg et Munich conçoivent des solutions personnalisées et adaptées aux besoins de la clientèle allemande.

Les effectifs de la BECM sont de 408 collaborateurs et son réseau est composé de :

- 38 agences Entreprises, dont 7 implantées en Allemagne
- 11 agences Promoteurs et investisseurs immobiliers
- 2 agences Foncières dont 1 en Allemagne.

Mesurés en capitaux moyens mensuels à fin décembre 2017 sur le périmètre BECM, les crédits tirés au bilan sont en progression de 11,8 %, à 14 milliards d'euros. Les ressources comptables sont en baisse de 5,1 %, à 12,2 milliards d'euros. Le ratio crédits sur dépôts se situe à 114,4 % à fin 2017 contre 97,1 % à fin 2016.

Le Produit Net Bancaire des activités récurrentes est en hausse de 9,1 %, à 290,7 millions d'euros. La marge financière est favorablement impactée par l'augmentation des volumes sur les crédits à la clientèle et la baisse des taux sur les ressources.

Le résultat Brut d'exploitation progresse de 11,3 %, à 199,2 millions d'euros, avec le maintien d'un coefficient d'exploitation à un niveau bas, à 31,5 %.

Le résultat courant avant impôts est en hausse de 1,0 %, à 158,7 millions d'euros, intégrant un coût du risque représentant 0,30 % des crédits bruts à la clientèle en capitaux moyens annuels.

CIC Iberbanco

Avec 176 salariés présents dans 37 agences en France, CIC Iberbanco a conquis en 2017 plus de 9 200 nouveaux clients et enregistre ainsi une progression de son portefeuille clients de 8,2 % à 53 600.

Les encours de dépôt progressent de 13,3 % pour s'élever à 683 millions d'euros. Les encours de crédits atteignent 913 millions, progressant de 18 %.

L'assurance de risques (+ 20 % du stock de contrats à 45 700 fin 2017) et la téléphonie (+ 13 % du nombre d'abonnés à 6 130 fin 2017) ont évolué très favorablement.

Le bon développement commercial démontre la pertinence du modèle affinitaire et ciblé de la banque ; le PNB s'établit pour 2017 à 30,7 millions d'euros et le résultat net ressort à 4,5 millions.

CIC Iberbanco a poursuivi son plan de développement en ouvrant trois nouvelles agences : Sainte-Genève-des-Bois, Le Raincy et Montesson. Trois nouvelles agences sont prévues en 2018, à Aix-en-Provence, Lyon et Sucy-en-Brie.

Targobank en Allemagne

Sur le marché des particuliers, Targobank a poursuivi et renforcé les initiatives engagées en janvier 2016 dans le cadre de son plan à moyen terme "Targobank 2020".

Les parts de marché de la banque sur le marché du crédit à la consommation, en baisse de 5 % entre 2013 et 2015, poursuivent leur reprise. Après une hausse de 5 % en 2016, elles progressent de 4 % en 2017, confirmant la fermeté de la dynamique engagée.

La production totale de crédits (hors crédit vendeur) qui s'établissait à 2,8 milliards d'euros en 2015 et avait déjà progressé de 24 % à 3,4 milliards d'euros en 2016, affiche une nouvelle hausse de 18 % en 2017 et dépasse pour la première fois le seuil de 4 milliards d'euros.

Ainsi, les encours de crédits ont progressé de plus de 1,2 milliards d'euros par rapport à fin 2016 et s'établissent à 13,4 milliards d'euros à la fin décembre de l'exercice.

Les crédits en ligne et par téléphone ont été particulièrement stimulés : les canaux de vente à distance progressent de 47 % et représentent désormais un quart de la production de crédits.

Pour autant, la production des canaux de ventes physiques (agences et conseillers itinérants) reste également dynamique et progresse de 8 %.

La production de crédits automobiles, commercialisés en ligne et au travers d'un réseau de concessionnaires partenaires, s'établit à 400 millions d'euros, en hausse de 39 % par rapport à celle de l'exercice 2016.

Les dépôts clientèle sont également en augmentation de près de 1,5 milliards d'euros par rapport à la fin de l'année 2016. Ils atteignent 14,6 milliards d'euros au 31 décembre 2017.

Soutenue par des conditions de marché favorables et par le succès croissant de l'offre "Plus-Depot" lancée en 2016, l'épargne financière a progressé de 787 millions d'euros et s'élève à 11,3 milliards d'euros à la fin de l'exercice.

Le résultat IFRS avant impôts des activités retail s'établit à 451,3 millions d'euros. Il progresse de 2,4 % par rapport au résultat pro-forma de l'exercice 2016.

Le PNB pro-forma, en progression de 1,7 %, bénéficie de la hausse des encours de crédits.

Les dépenses sont en baisse de 2,7 %, notamment grâce à la fin de l'amortissement du système d'information EBS déployé en 2009 et aux gains de productivité réalisés par la banque qui ont permis de compenser les coûts liés à la progression des volumes, à l'inflation et aux hausses de salaires.

Sur le marché entreprises, la gamme de produits destinée aux "professionnels" a été complétée mi-octobre 2017 par le lancement de l'offre développée pour les TPE et PME. Dans un premier temps commercialisée par une dizaine d'agences, l'offre sera progressivement étendue à l'ensemble du réseau en 2018.

Par ailleurs, le transfert à Targobank des activités allemandes d'affacturation et de crédit-bail de GE Capital acquises par le Groupe Crédit Mutuel en 2016 a été finalisé au courant de l'été 2017. Ces activités qui étaient déjà opérationnellement pilotées par les équipes de Targobank depuis le 20 juillet 2016 ont été migrées sur les outils informatiques du Groupe au cours du dernier trimestre 2017.

L'activité commerciale de ces activités a bénéficié des premières synergies concrètes avec Targobank, notamment en matière de refinancement. La nouvelle production de contrats de crédit-bail affiche une hausse de 20 % par rapport à l'exercice 2016, celle de l'activité d'affacturation une hausse de 6 %. Cependant, cette hausse est compensée par la baisse de la production générée par les équipes de Commerzfactoring (-8 %) qui pâtit des restructurations en cours au sein de Commerzbank.

Le résultat des activités "entreprises" de la banque s'établit à 41,3 millions d'euros avant impôts (Factoring 36,3 millions d'euros / leasing 5,0 millions d'euros) et ce, malgré des coûts de migration évalués à 3,3 millions d'euros.

Les résultats de l'activité d'affacturage subissent la baisse de la marge d'intérêts. A contrario, l'activité de leasing bénéficie de valeurs de reventes supérieures aux valeurs résiduelles comptabilisées, d'une masse salariale et d'un coût du risque inférieurs aux prévisions.

Le résultat IFRS consolidé des activités de Targobank s'établit ainsi à 493 millions d'euros avant impôt en 2017.

Targobank en Espagne

Banque généraliste détenue à 100 % par la BFCM, avec 132 agences dans les principales zones d'activité économique espagnoles, Targobank Espagne dénombre près de 121 000 clients, majoritairement des particuliers. Les encours de crédits brut se situent à 2,35 milliards d'euros à fin 2017 en hausse significative et les encours de dépôts de la clientèle atteignent près de 2 milliards en retrait de -2,8 % sur un an.

L'année 2017 a été marquée par la prise de contrôle à 100 % par la BFCM (passée de 51 % à 100 % du capital), accompagnée d'une augmentation de capitale de 150 millions d'euros. Cette évolution de gouvernance fait suite au changement de direction mise en place en 2016.

Le travail commercial effectué dans les succursales a permis d'augmenter le nombre de clients actifs réels et d'améliorer la qualité des données. De plus, 2017 a été une première année de transition dans la spécialisation du réseau commercial (Grand Public, Entreprises et Grandes Entreprises) dont les bénéfices sont attendus au cours du second semestre de 2018 après la mise en œuvre complète.

Les travaux d'ajustement des provisions menés au premier semestre de l'année, dans la poursuite des efforts de l'année précédente, ont un impact fort mais permettent d'améliorer significativement le taux de couverture. Ils expliquent majoritairement le résultat déficitaire de l'exercice pourtant marqué par une activité commerciale en progression. Le compte de résultat du premier semestre affiche un résultat négatif de -61 millions d'euros à fin juin (impact de l'ajustement des provisions) pour se stabiliser à -67,8 millions d'euros en fin d'année.

Groupe Cofidis Participations

Le groupe Cofidis Participations, codétenu avec Argosyn (anciennement 3SI), conçoit, vend et gère une large gamme de services financiers, tels que les crédits à la consommation, des solutions de paiement et des services bancaires (comptes courants, épargne, bourse en ligne et placements).

Il dispose de trois enseignes spécialisées dans la vente de produits et services financiers :

- Cofidis, spécialiste européen du crédit en ligne et du crédit automobile, implanté en France, Belgique, Italie, Espagne, Portugal, République Tchèque, Hongrie, Slovaquie et Pologne ;
- Monabanq, banque en ligne ;
- Créatis, spécialiste du regroupement de crédits.

Les financements sont en progression de 11 % par rapport à 2016 avec une hausse importante aussi bien en France qu'à l'international avec une croissance importante en Espagne, Portugal, Italie et Europe Centrale.

L'encours de crédits à la clientèle du groupe Cofidis atteint 12,47 milliards d'euros à fin 2017.

Banque Casino

La banque, détenue à parité avec le groupe Casino depuis juillet 2011, distribue des cartes de crédit, des crédits à la consom-

mation et des produits d'assurance dans les hypermarchés Géant Casino, les supermarchés Casino et via le site marchand Cdiscount.

En 2017, la Banque a poursuivi son développement, notamment en accompagnant la croissance de l'enseigne Cdiscount par le financement des ventes.

CM-CIC Asset Management SA

CM-CIC Asset Management (CM-CIC AM) est le centre de métier de gestion d'actifs du groupe Crédit Mutuel CM11 et la 5ème société de gestion de la place au 31/12/2017 (source : Six Financial Information France) CM-CIC AM a poursuivi son développement en 2017 dans un contexte contrasté selon les classes d'actifs auprès de l'ensemble de ses réseaux distributeurs (Crédit Mutuel CM11, CIC, CM Laco, CMO, CMAG, Targobank, BECM, Banques privées internes et externes, institutionnels et entreprises...).

Au 31 décembre 2017, les encours de CM-CIC AM s'élèvent à 63 milliards d'euros, soit une part de marché de 7,46 % parmi les assets managers filiales de banques. Son chiffre d'affaires est de 252,3 millions d'euros, en nette progression (+9 %) par rapport à 2016.

Il convient d'ajouter à cela la contribution de sa filiale, la société de portefeuille CM-CIC Gestion, dont les actifs confiés ont progressé de près de 13 % et s'élèvent à 11,7 milliards d'euros. Son activité a généré pour le groupe plus de 100 millions d'euros de PNB en 2017 et plus de 80 millions d'euros de rétrocessions aux réseaux distributeurs.

L'ensemble des rétrocessions versées par CM-CIC AM aux entités du groupe pour l'essentiel représente près de 195 millions d'euros (+13,66 % par rapport à 2016 résultat + rémunérations versées aux réseaux CM et CIC).

En 2017, la gestion obligataire et la direction commerciale de CM-CIC AM se sont délibérément placées sous le signe de l'innovation avec la création d'un fonds "obligations vertes", CM-CIC Green Bonds. Ce fonds permet d'investir sur des obligations sélectionnées selon un cahier des charges strict intégrant l'expertise d'un organisme indépendant. Il répond ainsi aux normes du label gouvernemental TEEC (transition énergétique et écologique pour le climat). L'objectif est d'accompagner des entreprises qui investissent dans des projets à bénéfice environnemental, afin d'apporter une réponse sur mesure pour financer la transition énergétique et écologique

Concernant les OPC actions, CM-CIC Asset Management s'est inscrite dans la tendance boursière. La part relative des encours en OPC actions a augmenté et s'élève à près de 7,6 milliards. Le fonds CM-CIC Europe Growth s'est particulièrement distingué puisqu'il enregistre une progression des encours de plus de 391 millions d'euros avec un actif de près d'un milliard d'euros (992 millions d'euros). 2017 a vu la gamme des fonds thématiques s'enrichir avec la création de CM-CIC Entrepreneurs Europe et du fonds International CM-CIC Global Dividend.

Face au succès grandissant de la gestion diversifiée et à la reconnaissance du savoir-faire des gérants, régulièrement récompensés (cf encadré), un pôle dédié à cette classe d'actifs a été mis en place, avec d'une part la multi-gestion profilée et flexible et d'autre part l'épargne salariale. Afin de répondre à l'enjeu majeur d'arbitrage des fonds euros des ACM vers des unités de compte, le fonds flexible Flexigestion Patrimoine a été agréé dans l'offre des packs UC avec la création du Pack Flexi 50. Les encours du fonds ont ainsi triplé avec une collecte de près de 600 millions d'euros

pour un actif total de 772 millions au 31 décembre (dont 35 millions de pack UC). La gamme flexible de CM-CIC AM a également franchi la barre des 1,250 milliard d'encours géré.

Par ailleurs, plusieurs campagnes successives de fonds à formules ont été menées générant une collecte globale de plus de 650 millions d'euros, face à des tombées de 250 millions. Au cours de l'exercice 2017, CM-CIC Asset Management s'est attachée à accompagner les réseaux pour préparer l'avenir et saisir les opportunités. Ainsi un fonds dit "à coussin" (CM-CIC Protective 85), a été créé, à destination des particuliers investissant en assurance-vie mais aussi des institutionnels

Au titre des appels d'offre, 2,3 milliards d'euros ont été engrangés en 2017. CM-CIC AM est le point d'entrée unique pour le Groupe en matière d'appels d'offres en gestion d'actifs pour compte de tiers et travaille en pleine synergie avec l'ensemble des entités du Groupe.

En 2017, le développement à l'international s'est poursuivi avec la mise en marché des 2 fonds CM-CIC Protective 90 et CM-CIC Europe Growth auprès de Targobank Allemagne.

L'exercice a été marqué par la préparation de la mise en place de la réglementation MIF 2 à partir du 3 janvier 2018.

Enfin, CM-CIC AM poursuit le développement de son rôle de prestataire comptable en OPC. Son activité s'est encore accrue avec la valorisation de 426 portefeuilles externes pour 80 sociétés de gestion sur un total de 1 167 portefeuilles et un encours total valorisé supérieur à 86 milliards d'euros.

Face à un nouveau monde réglementaire et afin de transformer ces contraintes en opportunités, l'objectif prioritaire de la société de gestion est de s'adapter : agilité, expertise, simplicité, proximité des réseaux sont les défis de 2018.

Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH

En 2017, Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH a réalisé deux émissions publiques pour un montant total de 2 milliards d'euros représentant environ 13 % des besoins de refinancement à moyen et long terme du Groupe Crédit Mutuel CM11 :

- 750 millions à 8 ans émis en février
- 1 250 millions à 10 ans émis en septembre.

En dehors d'une période de crispation liée aux élections françaises lors du 1^{er} semestre, l'année 2017 a été globalement très favorable aux émetteurs grâce à la poursuite de la politique très accommodante menée par la Banque Centrale Européenne (BCE).

En 2018, notre société continuera à contribuer utilement au refinancement du Groupe sur les marchés, très probablement dans un contexte de normalisation des politiques monétaires des principales banques centrales.

CM-CIC Lease SA

CM-CIC Lease a enregistré au cours de l'année écoulée 303 conventions de financements soit une progression de 5 % du nombre de nouvelles opérations de crédit-bail immobilier par rapport à l'année précédente, représentant des financements réalisés seuls ou des participations à des pools pour un montant de 617 millions d'euros en légère contraction de 2 %. Cette production porte ainsi les encours totaux de crédit-bail immobilier à environ 4,5 milliards en progression de 2,5 %.

L'activité a été bien équilibrée avec un montant moyen par dossier stable, une production couvrant l'ensemble du territoire et diversifiée en termes de natures d'immeubles. Les locaux de logistique ont, comme l'année précédente, représenté la pro-

portion la plus importante des financements de projets (25,2 % de la production) bien qu'en baisse relative (moins 3,3 points). Les locaux commerciaux de toutes natures ont connu une petite progression (22,2 % de la production, plus 2,3 points). Les investissements en bureaux et en locaux industriels, ont représenté respectivement 15,8 % (plus 0,6 point) et 14,2 % (moins 1,1 point).

La répartition de la production assez semblable au cours des trois dernières années contribue à équilibrer progressivement les principaux encours par nature d'immeubles. Ainsi les locaux logistiques et entrepôts représentent 20,8 % des volumes d'encours, en faible progression de 0,7 point, les locaux commerciaux 23,4 % (moins 0,3 point) et les locaux industriels 21,2 % (moins 0,5 point). Le solde des encours concerne des secteurs diversifiés : bureaux (15,3 %), santé (8 %), hôtellerie (9,2 %), divers (2,1 %).

Le PNI réalisé avec la clientèle progresse de 4,5 % en 2017. La concrétisation d'un applicatif destiné aux Réseaux permettant de réaliser des propositions de financement en crédit-bail immobilier qui sera déployé progressivement au cours de l'année à venir ainsi que divers autres développements ont contribué à l'augmentation de 3 % des frais généraux hors charges fiscales et réglementaires nouvelles et fais sur ITNL. Les commissions versées aux réseaux du groupe Crédit Mutuel CM11 se sont élevées à 21,2 millions d'euros, en croissance de 5,3 %. Le cout du risque reste faible et le résultat net s'établit en forte croissance à 14,4 millions d'euros.

Banque de Luxembourg

La Banque de Luxembourg est l'une des banques de référence sur la place financière de Luxembourg. Son activité se concentre sur 5 métiers, en l'occurrence la banque privée, la gestion d'actifs, les crédits, l'accompagnement des entreprises et les services aux professionnels de la gestion. Elle a continué de se développer au Luxembourg, ainsi qu'en Belgique où elle a ouvert une succursale en 2010.

Les encours de la banque privée s'élèvent à 22,2 milliards d'euros. Elle propose une offre de service intégrée pour une clientèle éprouvant des besoins complexes : patrimoines importants et diversifiés, activités professionnelles ou privées dans plusieurs pays. À l'écoute de ces besoins, la banque adapte constamment son offre de solutions afin de prendre en compte, par exemple, les demandes de la clientèle en matière d'analyse et de consolidation des avoirs, de reporting ou de diversification par rapport aux classes d'actifs traditionnelles.

Elle développe ainsi également le volet de la gestion alternative (private equity, hedge, immobilier, finance sociale, microfinance, etc). En outre, la banque accompagne ses clients sur des questions ayant trait à la gouvernance familiale ou à la mise en place de projets philanthropiques.

Au début des années 1980, la Banque de Luxembourg fut parmi les pionnières dans le développement d'un pôle de compétences destiné aux fonds d'investissement, domaine dans lequel le Luxembourg occupe une place de leadership mondial. Depuis lors, la banque fournit aux initiateurs de fonds tous les services nécessaires à la création de leurs structures, à leur administration centrale et à leur distribution internationale.

Première adresse dans les services aux gestionnaires indépendants, la banque offre à ces derniers un accompagnement complet. Les gérants tiers délèguent leurs tâches administratives à la banque, pouvant ainsi se consacrer entièrement à la gestion et au développement de leurs fonds de commerce.

En 2017, les activités de banque professionnelle sont en croissance avec un total d'actifs de 60,1 milliards d'euros (+16,4 %), soit 52,5 milliards d'euros d'actifs nets pour les fonds d'investissement et de 7,6 milliards d'euros pour les encours de l'activité "tiers gérants".

La banque continue à intégrer rapidement la complexité réglementaire et met à profit les progrès de l'informatique et de la digitalisation. En 2017, elle a réalisé un produit net bancaire de 248,8 millions d'euros (-1,0 %) et un résultat net de 63,4 millions d'euros (+0,4 %).

CM-CIC Leasing Solutions

La société CM-CIC Leasing Solutions, issue de l'acquisition par la BFCM le 20 juillet 2016 des activités de GE Capital en France, est spécialisée dans le financement des biens d'équipement professionnels. CM-CIC Leasing Solutions opère principalement via un réseau de partenaires au travers de crédit-bail, location financière ou location opérationnelle sur les marchés de la bureautique, de l'informatique, des matériels roulants et de levage, matériels médicaux ou encore de production.

Le marché du financement locatif d'équipement des entreprises et des professionnels a continué sa croissance sur 2017. La société a financé sur l'ensemble de l'année 849 millions d'euros d'équipements, soit une progression annuelle de 9 %. Cette augmentation, supérieure à celle du marché, a été réalisée sur la plupart des typologies d'équipements. L'encours poursuit sa croissance, et s'il reste encore majoritairement composé de financement d'équipements bureautique et informatique, la part sur les marchés BTP/ manutention et transport est en progression.

Malgré l'environnement de taux bas, la société a réussi à contenir la baisse du Produit Net Bancaire depuis l'acquisition.

Les frais généraux et le coût du risque sont en diminution. Ce dernier est porté par une conjoncture favorable mais bénéficie également des mesures de surveillance du portefeuille mises en place lors des années précédentes.

Le résultat net s'établit à plus de 36 millions d'euros sur l'année 2017, contre 6 millions d'euros sur les 5 derniers mois de 2016. La société a notamment bénéficié de la constatation d'un impôt différé de 17 millions d'euros.

Enfin les chantiers d'intégration dans l'environnement du Groupe Crédit Mutuel se sont considérablement renforcés en 2017. Ils doivent s'achever au courant du premier semestre 2018.

CM-CIC Factor – Factofrance – Cofacredit

La filière affacturage en France est articulée autour de CM-CIC Factor, le centre de métier historique du groupe Crédit Mutuel CM11 pour le financement et la gestion du poste clients, et de Factofrance et Cofacredit, deux sociétés acquises auprès de General Electric France en juillet 2016.

Au 31/12/2017, le nouvel ensemble représente plus de 20 % du marché français, soit :

- un volume de créances achetées de l'ordre de 68 milliards d'euros (66,4 milliards en 2016 ; +2,4 %) ;
- un chiffre d'affaires à l'export de 14 milliards (13,3 milliards en 2016 ; +4,7 %) ;
- un encours brut à fin décembre de 11,7 milliards (+14,3 % par rapport à fin décembre 2016).

La contribution de CM-CIC Factor, Factofrance et Cofacredit au résultat net consolidé s'élève à 28,2 millions d'euros.

Secteur des assurances

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel – GACM – SA

Le Crédit Mutuel a créé et développé la bancassurance depuis 1971. Cette longue expérience permet aujourd'hui à l'activité, exercée à travers le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM), d'être pleinement intégrée dans le groupe Crédit Mutuel CM11 sur le plan commercial et technique.

Le métier assurance du groupe Crédit Mutuel CM11 couvre 10,7 millions d'assurés (+3,5 %) au travers de 29,6 millions de contrats.

D'un montant de 10,2 milliards d'euros, le chiffre d'affaires global du GACM reflète l'excellent niveau des ventes des contrats d'assurance des risques et la réorientation réussie en assurance-vie.

Le recul de 5,2 % du chiffre d'affaires global par rapport à 2016 masque une progression des primes de 5,2 % en assurances de risques (chiffre d'affaires de 4,6 milliards d'euros), bien supérieure à celle du marché.

En assurance-vie et capitalisation, la collecte brute s'établit à 5,5 milliards d'euros, en recul de 12,6 % par rapport à 2016 (-1,8 % pour le marché). Ce recul est la conséquence de la stratégie adoptée par le GACM pour limiter la collecte en euros dans le contexte actuel de taux durablement bas. La réorientation de la collecte vers davantage d'unités de compte a permis d'atteindre le niveau du marché. A 25,9 % en 2017 soit plus du double de 2016, la part d'UC est désormais comparable au marché (27,9 %).

La collecte nette reste positive tout en diminuant fortement.

Le chiffre d'affaires des assurances de biens, d'un montant de 1,9 milliard d'euros, progresse de 5,6 % (2,4 % pour le marché) sous l'impulsion d'une production record et de taux de résiliation orientés favorablement. Les portefeuilles automobile et habitation progressent ainsi de respectivement 6,0 % et 4,6 %.

L'offre à destination du marché des professionnels continue de s'étoffer et de s'améliorer afin d'aider toujours davantage le réseau à proposer de l'assurance à une clientèle plus large. Les portefeuilles d'assurances de biens et santé collective continuent de croître à un rythme soutenu, traduisant la bonne appropriation de ce marché par le réseau.

Le chiffre d'affaires des assurances de personnes s'élève à 2,7 milliards d'euros, en progression de 4,9 % (4,5 % pour le marché).

Après une année 2016 marquée par la mise en place de l'ANI (Accord National Interprofessionnel), le portefeuille de santé individuelle est en progression de 1,9 %. Les taux de résiliation particulièrement élevés en 2016 sont revenus aux niveaux habituellement constatés. Néanmoins, dans un contexte réglementaire et de marché qui a fortement évolué au cours des dernières années, une nouvelle stratégie en santé est indispensable pour continuer à se développer sur ce marché. Une offre repensée et un nouvel outil d'aide à la vente pour le réseau seront ainsi déployés au premier semestre 2018.

La prévoyance a bénéficié en 2017 de différentes campagnes commerciales et d'un outil de vente profondément amélioré pour accompagner le nouveau produit Assurances Accident de la Vie. La hausse de la production a ainsi atteint plus de 23 %, permettant à ce portefeuille de croître de près de 10 %.

Ce développement important est réalisé sans dégradation des résultats techniques. Ceux-ci restent orientés favorablement, conduisant à une progression importante du résultat d'exploitation.

En assurance-vie, les taux servis sont stables par rapport à 2016. La Provision pour Participation aux Excédents, destinée à faire faire à une situation de taux durablement bas, a pu être dotée de 0,8 milliards d'euros supplémentaires en 2017.

Le résultat contributif assurance aux résultats du Groupe Crédit Mutuel CM11 s'établit à 742 millions d'euros, en légère progression par rapport à 2016 (+1,3 %). Le résultat net du GACM est de 754 millions d'euros (+1,4 %). Ce résultat tient compte de provisions supplémentaires en assurance des emprunteurs dans le contexte de la résiliation annuelle désormais possible, et de la contribution exceptionnelle d'impôt sur les sociétés due au titre des comptes clos au 31/12/2017.

Les commissions versées aux réseaux distributeurs progressent également fortement (+6,5 %) pour atteindre 1,3 milliard d'euros. Sur les dix dernières années, les commissions générées par le métier assurance ont doublé.

A l'international, le marché espagnol constitue le deuxième marché du GACM et représente 4 % du chiffre d'affaires assurances (405 millions d'euros de primes émises, en hausse de 2,8 %).

En Belgique, l'année 2017 est marquée par le lancement de nouveaux produits automobile et habitation dans le réseau Partners en juillet 2017. A fin octobre, ces produits ont été également déployés dans une centaine de points de vente du réseau bancaire Beobank, filiale belge du Crédit Mutuel Nord Europe (CMNE). A fin décembre, plus de 1 600 contrats ont déjà été souscrits dans ce réseau.

Au 31 décembre 2017, les fonds propres du GACM s'élèvent à 10,2 milliards d'euros, en progression de 5 % par rapport à 2016. Le GACM continue de bénéficier d'une structure de bilan solide. Cette solidité lui permet d'aborder sereinement l'environnement plus que jamais concurrentiel et le contexte de taux bas qui va continuer à peser sur l'assurance vie et sur les rendements financiers.

Pour l'ensemble des branches d'activité, le GACM améliore continuellement ses services et ses produits pour répondre aux attentes toujours plus fortes des assurés. De nombreux services sont ainsi désormais disponibles sur Smartphone et Internet, comme par exemple les devis et déclarations de sinistres en automobile et habitation.

A travers une stratégie reposant sur la réaffirmation de ses fondamentaux, à savoir un accompagnement des clients sur la durée, le GACM réaffirme l'assurance comme un engagement, une promesse. Pour faire face aux défis du marché de l'assurance, offrir une expérience client unique et qualitative est impératif pour capter puis fidéliser les assurés.

Secteur Immobilier

CM-CIC Immobilier SAS

La filiale immobilière est organisée autour des activités suivantes : CM-CIC Agence Immobilière (AFEDIM) commercialise des logements neufs sur toute la France. La gestion des logements neufs achetés par des investisseurs est confiée à CM-CIC Gestion Immobilière. CM-CIC Aménagement Foncier produit et commercialise des terrains à bâtir. Ataraxia Promotion construit des programmes immobiliers et CM-CIC Réalisations immobilières (SOFEDIM) fait de la co-promotion immobilière. Enfin, CM-CIC Participations Immobilières participe à des tours de table dans des opérations de promotion immobilière sur le territoire national.

Au titre de 2017 :

Effectifs de la filiale : 187 collaborateurs (168 en 2016) hors personnel détaché.

Réservations totales nettes de logements : 10 153 logements (9 106 logements en 2016) :

- CM-CIC Agence Immobilière : 9 904 logements (dont 349 logements Ataraxia Promotion et 104 logements CM-CIC Réalisations Immobilières) (8 804 en 2016) en hausse de +13 % par rapport à 2016 (+1 100 logements),
- Ataraxia Promotion : 518 logements (dont 349 réservés par CM-CIC Agence Immobilière) (403 en 2016),
- CM-CIC Réalisations Immobilières : 184 logements (dont 104 réservés par CM-CIC Agence Immobilière) (202 en 2016).

Réservations nettes de terrains à bâtir : 1 065 terrains (contre 1 125 terrains bruts en 2016).

Secteur technologie

Euro Information SAS

Euro Information SAS assure le rôle de sous-holding informatique pour le Groupe ; elle assure notamment le financement de tous les investissements informatiques, péri-informatiques et des filiales techniques du Groupe.

L'exercice 2017 s'est traduit par un bénéfice net de 96,6 millions d'euros. L'activité a été conforme aux prévisions. La Banque Fédérative du Crédit Mutuel détient 13,83 % de son capital.

Euro Information Développements

Euro Information Développements assure la maîtrise d'œuvre de l'ensemble des développements informatiques du Groupe en étant garant de l'évolution du système d'information commun à 15 Fédérations de Crédit Mutuel, aux Banques CIC et aux différents Centres de Métiers CM-CIC. En 2017, un peu plus de 627 000 jours/homme ont été consacrés à l'évolution et à la maintenance dudit système d'information commun.

Euro Information Telecom

Pour le secteur des télécommunications, l'année 2017 a été marquée par la poursuite de la guerre des prix sur les offres mobiles mais aussi sur les offres fixes. Le développement de la couverture 4G chez tous les opérateurs favorisent le développement des offres d'abondance data intégrant de 50 à 100 Go pour 20 euros.

Dans ce contexte Euro Information Telecom poursuit le développement de son modèle qui repose sur des offres de services mobiles associant forte abondance data (100Go) et prix d'accès parmi les meilleurs du marché. Cette stratégie s'appuie sur un approvisionnement 2G/3G/4G auprès des 3 opérateurs d'infrastructure garantissant les meilleures conditions d'accès. En 2017 Euro-information Telecom a connu un développement commercial dans les 3 segments de marché du secteur : grand public, entreprises et wholesale. La distribution retail (directe) se fait essentiellement sur le réseau bancaire (B to C et B to B) mais aussi via des grossistes télécoms et sur le web. EIT continue aussi sa politique de marque blanche avec des réseaux de distribution (Auchan mais aussi Cdiscount mobile) et développe une vente indirecte avec des opérateurs de RIP souhaitant fournir une offre 4P à leurs clients. Enfin EIT distribue ses services via une offre d'accès wholesale à destination des grands comptes, des MVNO grand public mais surtout à destination des MVNO entreprises (notamment des intégrateurs fixes qui souhaitent développer une offre mobile convergente).

Euro Information Telecom a connu une croissance nette positive de l'ordre de 100.000 clients pour un parc qui atteint à fin d'année 1.667.000, dans un contexte marché à fort taux de churn encore. En 2017, Euro Information Telecom clôture sur des chiffres les plus hauts de son histoire : un chiffre d'affaires de 467 millions d'euros (+7 % vs 2016) et un résultat net 34 millions d'euros (+113 % vs 2016).

Ainsi, malgré le contexte concurrentiel, fiscal et réglementaire qui pèse lourdement sur les marges, EIT accroît sa rentabilité grâce à une amélioration de sa structure de coûts, notamment grâce à l'optimisation de ses coûts d'achat auprès des opérateurs de réseau. A la fin 2017, Euro Information Telecom maintient et consolide sa place de premier MVNO français. Par ailleurs en 2017, EIT, seul Full MVNO raccordé aux 3 principaux opérateurs de réseau (Orange, SFR et Bouygues Telecom), a signé avec SFR un accord d'accès au Très Haut Débit fixe. Cette offre qui sera lancée progressivement à partir de fin 2018 marque une étape importante dans le développement de l'opérateur qui s'inscrit dans une stratégie de services télécoms globaux fixes et mobiles.

Euro Protection Surveillance

EPS a poursuivi en 2017 son développement et compte désormais 446.434 abonnés (+ 7,6 %). EPS conforte ainsi sa place de numéro 1 de la Télésurveillance résidentielle en France en détachant environ 31 % du marché (Source : Atlas de la Sécurité 2017 / Données internes).

Le portefeuille électronique Lyf Pay

Dans le domaine du portefeuille électronique, le groupe a entériné le rapprochement de son application, Fivory, avec celle de BNP Paribas, Wa ! afin de créer une nouvelle marque baptisée Lyf Pay. Cette nouvelle application, disponible depuis le 18 mai, a été développée avec les commerçants et pour les consommateurs. Elle couvre un champ d'application extrêmement étendu : paiement en magasin (du petit commerçant à la grande distribution, avec un déploiement en 2017 dans les hypermarchés Auchan), achat sur Internet, paiement de personne à personne ou même don à une association. Intégrant cartes de paiement, cartes de fidélité, coupons, elle nourrit une véritable proximité avec les consommateurs qu'elle accompagne, leur proposant l'actualité de leurs magasins favoris, des offres dont ils peuvent bénéficier et des informations relatives à leurs dépenses.

En 2017, l'application a été téléchargée 273 600 fois, elle compte un total de 156 000 utilisateurs inscrits dont 50 000 utilisateurs actifs par mois.

Secteur de la communication

La conjoncture morose a continué d'affecter, comme par le passé, le chiffre d'affaires de la publicité. L'érosion des abonnements se poursuit, liée notamment à une évolution vers le numérique, sur lequel des efforts et des investissements sont réalisés, mais dont la progression reste insuffisante. Cette situation s'accompagne d'efforts permanents de réorganisation pour baisser les coûts et redresser la situation.

ÉVOLUTIONS ET PERSPECTIVES

Fort de ses compétences et des atouts nécessaires pour s'adapter à la transformation rapide des métiers à l'évolution rapide des technologies, la BFCM s'emploie en 2018 à concilier croissance, efficacité et maîtrise des risques. Cette réussite, il la doit à sa forte capacité à innover, à son adaptabilité, à son sens affirmé du service au client, à la formation régulière de ses

collaborateurs et à la force de sa technologie de pointe : une combinaison gagnante ouvrant sur une approche à la fois digitale et physique de la relation client.

Par sa performance économique et son engagement dans la société, la BFCM est à la fois une banque responsable, au service de l'humain et une banque prête à relever les défis à venir.

RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 4 MAI 2018

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice 2017 tels qu'ils ont été présentés et qui se soldent par une perte de 162 400 325,59 euros.

Elle approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale donne aux administrateurs et aux commissaires aux comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de répartir le déficit de l'exercice de 162 400 325,59 euros majoré du report à nouveau créditeur de l'exercice antérieur de 69 711,34 euros, soit un montant total de 162 330 614,25 euros en déduction de la réserve facultative.

L'assemblée générale décide de procéder à la distribution d'un dividende de 81 049 416 euros (soit un montant unitaire de 2,40 euros par action) par prélèvement sur la réserve facultative.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, nous vous rappelons que les dividendes versés par action au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

	2014	2015	2016
Montant en euros	4,15	4,15	3,85
Dividende éligible à l'abattement prévu par l'article 158 du CGI	oui	oui	oui

Troisième résolution

L'assemblée générale approuve les comptes consolidés BFCM au 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été présentés par le conseil d'administration.

Quatrième résolution

En application de l'article L.511-73 du code monétaire et financier et des articles L.225-37-2 et L.225-100 du code de commerce, l'assemblée générale émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations indiquées dans le rapport du conseil d'administration. Cette enveloppe inclut les rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice écoulé aux mandataires sociaux, dirigeants effectifs et aux catégories de personnel régularisées visé à l'article L.511-71 du même code.

Cinquième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration à l'assemblée, approuve les éléments de la rémunération versés ou attribués à M. Nicolas Théry, au titre de l'exercice antérieur.

Sixième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration à l'assemblée, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribu-

bution des éléments de rémunération à M. Nicolas Thery au titre de cet exercice.

Septième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration à l'assemblée, approuve les éléments de la rémunération versés ou attribués à M. Alain Fradin, au cours du 1^{er} janvier au 31 mai 2017.

Huitième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration à l'assemblée, approuve les éléments de la rémunération versés ou attribués à M. Daniel Baal, du 1^{er} juin au 31 décembre 2017

Neuvième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration à l'assemblée, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération à M. Daniel Baal au titre de cet exercice.

Dixième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du conseil d'administration de M. Gérard Bontoux.

Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Onzième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du conseil d'administration de M. Maurice Corgini.

Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Douzième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du conseil d'administration de M. Jean-Louis Boisson.

Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Treizième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du conseil d'administration de M. Alain Tetedoie.

Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Quatorzième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du conseil d'administration de M. Jacques Humbert.

Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Quinzième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du conseil d'administration de M. Lucien Miara.

Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Seizième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du conseil d'administration de M. Daniel Rocipon.

Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Dix-septième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du conseil d'administration de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine Anjou – Basse Normandie, représentée par son Président, M. Daniel Leroyer.

Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

VIII.2 – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

PricewaterhouseCoopers France

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.R.L. au capital de 86.000 euros
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Ernst & Young et Autres

Tour First – TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Banque Fédérative du Crédit Mutuel, BFCM Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions et engagements réglementés

À l'Assemblée Générale de la société BFCM,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUVIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants conclus au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec M. Daniel Baal, directeur général de votre société

Votre conseil d'administration du 6 avril 2017, après avis favorable du comité des nominations du 5 avril 2017, a nommé M. Daniel Baal en tant que directeur général et dirigeant effectif à effet du 1^{er} juin 2017.

Le conseil d'administration du 6 avril 2017 a également décidé de fixer une indemnité d'un montant équivalent à un an de salaire annuel brut lors de la cessation de son mandat social, sous réserve de la réalisation de la condition de performance définie par le comité des rémunérations.

Pour son mandat social, M. Daniel Baal bénéficie également d'un régime supplémentaire de retraite dont les cotisations versées à la société d'assurances se sont élevées à 9 153,27 euros en 2017, et d'un régime de retraite complémentaire dont les conditions sont identiques à celles des salariés de la société et dont les cotisations versées se sont élevées à 24 282,02 euros en 2017.

Motifs justifiant de l'intérêt de l'engagement pour la société

Votre conseil a motivé cet engagement des façons suivantes :

- La décision du conseil d'administration fait suite à l'avis favorable du comité des rémunérations qui s'est tenu le 5 avril 2017, et qui a examiné la rémunération et l'indemnité de cessation de mandats de M. Daniel Baal, dont le versement reste conditionné à une clause d'accroissement des fonds propres globaux consolidés IFRS du groupe sur la période courant du 1^{er} janvier 2017 à la date de cessation du mandat ;
- La décision du conseil d'administration fait suite à la nomination de M. Daniel Baal en qualité de directeur général et dont le contrat de travail sera suspendu pendant la durée de son mandat.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec M. Nicolas Théry, président du conseil d'administration de votre société

Modalités

Votre conseil d'administration du 26 février 2015 a fixé à un an de salaire brut, calculé sur la base de la moyenne des douze derniers mois précédant la fin de son mandat, l'indemnité de cessation de mandat qui sera versée à M. Nicolas Théry. Le versement de cette indemnité est soumis à la réalisation d'une condition de performance relative à l'accroissement des fonds propres globaux consolidés IFRS du groupe pour la période du 1^{er} janvier 2015 à la date de cessation du mandat. Au titre de ce mandat, l'indemnité fixée ci-dessus s'entend sans préjudice de celle qu'il pourrait percevoir en qualité de salarié en application, notamment, des dispositions conventionnelles en vigueur dans le groupe.

Pour son mandat social, M. Théry bénéficie également d'un régime supplémentaire de retraite dont les conditions sont identiques à celles des salariés de votre société et dont les cotisations versées à la société d'assurances couvrant l'intégralité de cet engagement se sont élevées à 15 691,32 euros en 2017.

Pour son mandat social, M. Nicolas Théry bénéficie également d'un régime de retraite complémentaire dont les conditions sont identiques à celles des salariés de votre société et dont les coti-

sations versées couvrant l'intégralité de cet engagement se sont élevées à 26 640,84 euros en 2017.

**Avec M. Alain Fradin, directeur
général de votre société jusqu'au 1^{er} juin 2017**

Modalités

Votre conseil d'administration du 11 mai 2011, sur la base d'un avis favorable du comité des rémunérations, a décidé de fixer à un an de salaire brut, calculé sur la base de la moyenne des douze derniers mois précédant la fin de son mandat, l'indemnité de cessation de mandat qui sera versée à M. Alain Fradin. Le versement de cette indemnité était soumis à la réalisation de la condition de performance suivante : les fonds propres globaux consolidés IFRS du groupe hors apports ou réduction de capital, hors effets comptables d'adhésions de fédérations de Crédit Mutuel postérieures au 31 décembre 2010, hors variation des réserves dites "recyclables" (variations en fonds propres des instruments financiers, etc.) devront avoir augmenté en moyenne d'au moins 800 millions d'euros par an pour la période du 1^{er} janvier 2011 à la date de cessation du mandat. Au titre de ce mandat, l'indemnité fixée ci-dessus s'entendait sans préjudice de celle qu'il pourrait percevoir en qualité de salarié en application, notamment, des dispositions conventionnelles en vigueur dans le groupe.

Votre conseil d'administration du 6 avril 2017, compte tenu de la fin du mandat social de M. Alain Fradin et de la réalisation des objectifs pré-cités, a décidé d'attribuer à celui-ci les indemnités arrêtées par le conseil du 11 mai 2011, soit un montant de 800 000 euros.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 19 avril 2018

Les Commissaires aux Comptes,

Jacques Lévi **Hassan Baaj**
PricewaterhouseCoopers France **Ernst & Young et Autres**

VIII.3 – RENSEIGNEMENTS DIVERS

VIII.3.1 – RAISON SOCIALE ET NOM COMMERCIAL DE L'ÉMETTEUR

Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM)

VIII.3.2 – LIEU DE CONSTITUTION DE LA BFCM ET SON NUMÉRO D'ENREGISTREMENT

Strasbourg B 355 801 929. Code APE / NAF : 6419 Z.

VIII.3.3 – DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE DE VIE DE LA BFCM

La société a été créée le 1^{er} juin 1933 sous la dénomination de "Banque Mosellane". Sauf prorogation ou dissolution anticipée, elle prendra fin le 1^{er} juin 2032.

VIII.3.4 – SIÈGE SOCIAL, FORME JURIDIQUE, LÉGISLATION RÉGISSANT LES ACTIVITÉS DE LA BFCM, PAYS D'ORIGINE, NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DU SIÈGE STATUTAIRE DE LA BFCM

La BFCM est une Société Anonyme à Conseil d'Administration. En sa qualité d'établissement de crédit et de société anonyme, elle est soumise à un contrôle légal par deux commissaires aux comptes inscrits. Ces derniers sont nommés par l'assemblée générale de la société pour une durée de six ans, après agrément par l'ACPR.

La BFCM est régie par les dispositions du Code de commerce sur les sociétés anonymes et les lois applicables aux établissements de crédit français, codifiées pour l'essentiel dans le Code monétaire et financier. La BFCM est une banque adhérente à la Fédération Bancaire Française (FBF).

Les documents juridiques relatifs à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel peuvent être consultés au siège social de la société, 34 rue du Wacken – 67000 Strasbourg. Téléphone : +33 (0)3 88 14 88 14.

VIII.3.5 – OBJET SOCIAL (ARTICLE 2 DES STATUTS)

La société a pour objet :

- d'organiser et de développer les activités de diversification du groupe qu'elle constitue avec les Caisses de Crédit Mutuel de son ressort d'activité, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe,
- de faire pour elle-même, pour le compte de tiers ou en participation, en France et à l'étranger, toutes opérations de banque ainsi que toutes opérations connexes et annexes, d'effectuer toutes activités de courtage d'assurances et plus généralement toutes activités d'intermédiation en assurances ainsi que toutes autres opérations entrant dans le champ d'activité d'une banque conformément à la réglementation et à la législation en vigueur,
- de prendre et de gérer toute participation directe ou indirecte dans toute société française ou étrangère par voie de créations de sociétés nouvelles, d'apports, souscriptions ou achats de titres ou droits sociaux, fusions, associations ou participations, syndicats de garantie ou autrement,
- et généralement faire toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets précités ou entrants dans le champ d'activité d'une banque,

La société a également pour objet la prestation de services d'investissements régie par le Code monétaire et financier.

VIII.3.6 – EXERCICE SOCIAL

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

VIII.3.7 – RÉPARTITION STATUTAIRE DES BÉNÉFICES (ARTICLE 40 DES STATUTS)

Après dotation à la réserve légale, s'il résulte des comptes de l'exercice, tels qu'ils sont approuvés par l'Assemblée générale, l'existence d'un bénéfice distribuable, l'Assemblée générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserves dont elle règle l'affectation et l'emploi, de le reporter ou de le distribuer.

En cas de distribution, les dividendes seront prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice écoulé.

Après avoir constaté l'existence de réserves dont elle a la disposition, l'Assemblée générale peut décider la distribution de sommes prélevées sur ces réserves. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

L'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution une option entre le paiement en numéraire ou en actions, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Le Conseil d'administration peut également décider du versement d'acomptes sur dividendes en accordant à chaque actionnaire une option entre le paiement en numéraire ou en actions.

VIII.3.8 – ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

L'Assemblée générale est convoquée par le Conseil d'administration, par avis inséré dans un journal d'annonces légales du lieu du siège social. La convocation est renouvelée par lettre individuelle ordinaire adressée aux actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion ci-dessus.

Le capital n'étant composé que d'actions ordinaires, une action donne droit à une voix. Il n'y a pas de droit de vote double.

Par ailleurs, aucun seuil déclaratif n'est prévu dans les statuts. Le capital de la BFCM est "fermé" (cf. article 10 des statuts de la BFCM au point "Dispositions spécifiques complémentaires relatives à l'émetteur").

VIII.3.9 – DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES COMPLÉMENTAIRES RELATIVES À L'ÉMETTEUR

ACTIONNARIAT

Conditions d'admission des actionnaires (extrait des statuts, article 10 de la BFCM)

Ne peuvent être actionnaires de la société que :

- La Fédération du Crédit Mutuel du Centre Est Europe, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et la société d'assurances mutuelle "Assurances du Crédit Mutuel - Vie" ;
- Les Caisses de Crédit Mutuel et les autres organismes coopératifs et mutualistes adhérents des Fédérations du Crédit Mutuel Centre Est Europe, du Sud-Est, d'Île-de-France, de Savoie Mont-Blanc, de Midi-Atlantique, de Loire-Atlantique Centre-Ouest, du Centre, de Normandie, du Dauphiné-Vivaraix, du Méditerranéen, d'Anjou ;
- Les Caisses départementales ou interdépartementales ainsi que la Caisse Centrale du Crédit Mutuel visées par l'article 51 alinéas 3 et 4 de l'ordonnance du 16 octobre 1958 ; Les filiales ou participations des entités visées au 2 et 3 ci-dessus et qui sont contrôlées par une ou plusieurs Caisses départementales ou interdépartementales.
- Les membres du Conseil d'administration de la société.

Les personnes morales ou physiques n'entrant dans aucune des catégories précitées qui sont encore propriétaires d'actions de la société pourront conserver, à titre personnel, leurs actions.

Les dispositions du présent article ne pourront être modifiées qu'après avis conforme de la Chambre Syndicale de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe et de l'Assemblée Générale de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

TRANSFERT DES ACTIONS DE LA BFCM

Les actions sont librement négociables, mais le transfert de la propriété des actions ne peut se faire qu'entre personnes morales ou physiques remplissant les conditions ci-dessus, et après agrément du Conseil d'administration (article 11 des statuts).

MONTANT DU CAPITAL SOUSCRIT, NOMBRE ET CATÉGORIE DE TITRES QUI LE REPRÉSENTENT

Le capital social s'élève à la somme de 1 688 529 500,00 euros; il est divisé en 33 770 590 actions de 50,00 euros chacune, toutes de même catégorie.

CAPITAL AUTORISÉ NON ÉMIS

Néant.

OBLIGATIONS CONVERTIBLES ÉCHANGEABLES OU REMBOURSABLES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

Néant.

TABLEAU D'ÉVOLUTION DU CAPITAL

Cf. "Tableau des résultats financiers au cours des cinq derniers exercices" au chapitre "Éléments financiers des comptes sociaux de la BFCM"

MARCHÉ DES TITRES DE L'ÉMETTEUR

Les actions de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel ne sont cotées ou traitées sur aucun marché.

DIVIDENDES

Évolution des résultats et des dividendes :

	2013	2014	2015
Nombre d'actions au 31 décembre	26 585 134	31 467 593	33 770 590
Bénéfice net (en euros par action)	11,72	11,79	10,15
Dividende brut (en euros par action)	4,90	4,15	4,15
	2016	2017	
Nombre d'actions au 31 décembre	33 770 590	33 770 590	
Bénéfice net (en euros par action)	7,97	-4,81	
Dividende brut (en euros par action)	3,85	2,40 ¹	

1. Par prélèvement sur la réserve facultative.

En cas de non-réclamation d'un dividende, celui-ci sera soumis aux dispositions de l'article L 27-3 du Code du Domaine de l'Etat qui dispose que :

"...Les dépôts de sommes d'argent et, d'une manière générale, tous avoirs en espèces dans les banques, les établissements de crédit et tous autres établissements qui reçoivent des fonds en dépôt ou en compte courant, lorsque ces dépôts ou avoirs n'ont fait l'objet de la part des ayants droit d'aucune opération ou réclamation depuis trente années, sont définitivement acquis à l'État..."

VIII.3.10 – INFORMATIONS FINANCIÈRES FIGURANT DANS LE DOCUMENT D'ENREGISTREMENT QUI NE SONT PAS TIRÉES DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS DE L'ÉMETTEUR

Parmi les informations financières figurant dans le document d'enregistrement qui ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur, on relèvera les points suivant extraits de ou des chapitres suivants :

Présentation du groupe Crédit Mutuel CM11 et du Groupe BFCM

Organisation et métiers du Groupe Crédit Mutuel CM11 (I.3)

Éléments financiers du Groupe BFCM - Rapport sur les risques

Crédits interbancaires (V.2.3)

La gestion du risque de taux (V.2.3)

Gestion des risques – activités de marché (V.2.3)

Le ratio de solvabilité (RES) (V.2.3)

Risques opérationnels (V.2.3)

VIII.3.11 – DATES DES DERNIÈRES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Les dernières informations financières de la BFCM arrêtées datent du 31 décembre 2017.

VIII.3.12 – INFORMATIONS SEMESTRIELLES INTERMÉDIAIRES

Sans objet.

VIII.3.13 – CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ÉMETTEUR

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe BFCM n'est intervenu depuis la publication le 22 février 2018 des comptes arrêtés au 31 décembre 2017. De même aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de la BFCM depuis cette date.

VIII.3.14 – ÉVÉNEMENTS RÉCENTS PROPRES À LA BFCM ET INTÉRESSANT, DANS UNE MESURE IMPORTANTE, L'ÉVALUATION DE SA SOLVABILITÉ

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du groupe n'est survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ont été publiés, de nature à altérer la solvabilité.

VIII.3.15 – PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

Sans objet.

VIII.3.16 – CONTRATS IMPORTANTS

Il n'existe à ce jour aucun contrat important signé par la BFCM qui pourrait altérer la situation financière de la BFCM au point que la BFCM ne puisse assumer les obligations liées à l'émission de ses titres.

VIII.3.17 – INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Sans objet.

VIII.3.18 – PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Dans le dossier concernant les commissions d'échange images-chèques, l'Autorité de la concurrence a formé un pourvoi en cassation contre la décision de la Cour d'appel de Paris de février 2012 ayant annulé les amendes prononcées par elle contre les banques le 20 septembre 2010. Suivant décision du 14 avril 2015, la Cour de cassation, sans avoir examiné les arguments des banques, a cassé l'arrêt de la Cour d'appel pour un motif de procédure : la Cour d'appel, ayant rejeté les arguments de l'Autorité de la concurrence, avait considéré qu'il était inutile d'examiner les arguments de deux associations de consommateurs qui étaient intervenues pour soutenir la position de ladite autorité. Suite à cette cassation, la Cour d'appel de Paris, de nouveau saisie du dossier en septembre 2015, a rendu sa décision le 21 décembre 2017 : elle valide la décision de l'Autorité de la concurrence de 2010.

Il n'existe pas de procédures gouvernementales, judiciaires ou arbitrales, dont la société a connaissance, et qui serait susceptible d'avoir des effets significatifs sur la liquidité ou la solvabilité de la société.



34.11

58.04

421.37

-1856.41

-37%

56.23

-21.15

49.37

01

IX.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

IX.1	Documents accessibles au public	p.442
IX.2	Responsable de l'information	p.442
IX.3	Responsable du document de référence	p.442
IX.4	Responsables du contrôle des comptes	p.442
IX.5	Tableau de concordance du document de référence du Groupe Crédit Mutuel CM11	p.443

IX.1 – DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant la durée de validité du document de référence, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent être consultés :

Par voie électronique sur le site internet de la BFCM (Espace Institutionnel)

<http://www.bfcm.creditmutuel.fr>

- Les informations financières historiques de la BFCM et du Groupe Crédit Mutuel CM11 pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement.
- Le présent document de référence et ceux des deux exercices précédents.

Sur support physique

- L'acte constitutif et les statuts de l'émetteur.
- Tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le document de référence.
- Les informations financières historiques des filiales de la BFCM pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement.

En adressant une demande par courrier à :

Banque Fédérative du Crédit Mutuel
Département Juridique
34, rue du Wacken – BP 412
67002 Strasbourg Cedex

IX.2 – RESPONSABLE DE L'INFORMATION

M. Alexandre Saada
Directeur Général Adjoint de la BFCM
Téléphone : 01 53 48 77 01
Courriel : alexandre.saada@creditmutuel.fr

IX.3 – RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

M. Daniel Baal,
Directeur général de la
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion, dont une table de correspondance indique le contenu aux pages 443 à 445, présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes Ernst & Young et Autres et Pricewaterhouse Coopers France une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Fait à Strasbourg, le 19 avril 2018.

IX.4 – RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Ernst & Young et Autres, membre de la Compagnie Régionale de Versailles – représentée par Hassan Baaj – ½, place des saisons – 92400 Courbevoie Paris la Défense 1.

Début du premier mandat : 29 septembre 1992.

Durée du mandat en cours : 6 exercices à compter du 11 mai 2016.

Pricewaterhouse Coopers France, membre de la Compagnie Régionale de Versailles – représentée par Jacques Lévi – 63, rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine.

Début du premier mandat : 11 mai 2016.

Durée du mandat en cours : 6 exercices à compter du 11 mai 2016.

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

Cabinet Picarle & Associés, Jean-Baptiste Deschryver.

IX.5 – TABLEAU DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE DU GROUPE CRÉDIT MUTUEL CM11

Afin de faciliter la lecture du document de référence, la table de concordance suivante renvoie aux principales rubriques exigées par l'annexe II du Règlement européen n° 809/2004 pris en application de la Directive dite "Prospectus".

Table de concordance du document de référence

Chapitres du schéma de l'annexe XI du règlement européen n° 809/2004

	Pages
Chapitre I – Personnes responsables	
1.1 – Responsable du document de référence	442
1.2 – Attestation du responsable	442
Chapitre II – Contrôleurs légaux des comptes	
2.1 – Contrôleurs légaux des comptes	442
2.2 – Démission et non renouvellement	-
Chapitre III – Facteurs de risque	
3.1 – Les risques de l'émetteur	83-91
Chapitre IV – Informations concernant l'émetteur	
4.1 – Histoire et évolution de la société	26-28
4.1.1 – Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	436
4.1.2 – Lieu de constitution de la BFCM et son numéro d'enregistrement	436
4.1.3 – Date de constitution et durée de vie de la BFCM	436
4.1.4 – Siège social, forme juridique, législation régissant les activités de la BFCM, pays d'origine, numéro de téléphone du siège statutaire de la BFCM	436
4.1.5 – Événements récents propres à la BFCM et intéressant, dans une mesure importante, l'évaluation de sa solvabilité	437
Chapitre V – Aperçu des activités	
5.1 – Principales activités	
5.1.1 – Principales activités	15
5.1.2 – Nouveau produit vendu et/ou nouvelle activité exercée	14
5.1.3 – Principaux Marchés :	14
5.1.4 – Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	14
Chapitre VI – Organigramme	
6.1 – Présentation de la société et du groupe	10-12
6.2 – Lien de dépendance de l'émetteur par rapport à d'autres entités du Groupe	418
Chapitre VII – Informations sur les tendances	
7.1 – Déclaration sur les perspectives de la BFCM	257
7.2 – Tendance connue, incertitude ou demande ou tout engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur au moins pour l'exercice en cours	257
Chapitre VIII – Prévisions ou estimations de bénéfice	
	438
Chapitre IX – Organes d'administration, de direction et de surveillance	
9.1 – Noms et fonctions des membres des organes d'administration, de direction de la BFCM et principales activités significatives exercées en dehors de celle-ci	40-48
9.2 – Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance	33
Chapitre X – Principaux actionnaires	
10.1 – Indications quant à la détention et au contrôle direct ou indirect de la BFCM par le groupe CM11 et description de la nature de ce contrôle	418
10.2 – Accord connu par la BFCM susceptible d'entraîner un changement de son contrôle	418

Table de concordance du document de référence

Chapitres du schéma de l'annexe XI du règlement européen n° 809/2004

Pages

Chapitre XI – Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
11.1 – Informations financières historiques	338-339
11.2 – États financiers	112-169/ 274-331/ 340-365
11.3.1 – Rapport d'audit des contrôleurs légaux sur les informations financières historiques	170-171/ 332-335/ 366-368
11.3.2 – Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux	411-414/ 434-435
11.3.3 – Informations financières figurant dans le document d'enregistrement qui ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur	411-414
11.4 – Date des dernières informations financières	437
11.5 – Informations semestrielles intermédiaires	437
11.5.1 – Informations financières semestrielles	437
11.6 – Procédures judiciaires et d'arbitrage	438
11.7 – Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	437
Chapitre XII – Contrats importants	438
Chapitre XIII – Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	438
Chapitre XIV – Documents accessibles au public	
14.1 – Documents accessibles au public	442
14.2 – Responsable de l'information	442

En application de l'article 28 du règlement européen n°809-2004 sur les prospectus et de l'article 212-11 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, les éléments suivants sont incorporés par référence :

- Les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2016 présentés respectivement pour le Groupe Crédit Mutuel CM11 aux pages 114 à 189, 64 à 113 et 190 à 191 du document de référence du Groupe Crédit Mutuel CM11 – Exercice 2016, enregistré à l'AMF le 28 avril 2017 sous le numéro D.17-0479.
- Les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2016, l'extrait des comptes sociaux comprenant le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2015, présentés respectivement pour la Banque Fédérative du Crédit Mutuel aux pages 286 à 361, 255 à 285, 362 à 363 et 366 à 405 du document de référence du Groupe Crédit Mutuel CM11 – Exercice 2016, enregistré à l'AMF le 28 avril 2016 sous le numéro D.17-0479.

- Les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2015 présentés respectivement pour le Groupe CM11 aux pages 54 à 171, 62 à 110 et 172 à 173 du document de référence du Groupe CM11 – Exercice 2015, enregistré à l'AMF le 29 avril 2016 sous le numéro D.16-0442.
- Les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2015, l'extrait des comptes sociaux comprenant le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2015, présentés respectivement pour la Banque Fédérative du Crédit Mutuel aux pages 258 à 331, 230 à 257, 332 à 333 et 336 à 371 du document de référence du Groupe CM11 – Exercice 2015, enregistré à l'AMF le 29 avril 2016 sous le numéro D.16-0442.

La table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises dans le rapport financier annuel prévues par l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier et par l'article 222-3 du règlement général de l'AMF.

Table de concordance du document de référence avec les informations requises dans le rapport financier annuel de la BFCM	Pages
Attestation du responsable du document de référence	442
Rapport de gestion du conseil d'administration	
Bilan économique de l'année 2017	251-252
Conseil d'administration	32
Principales activités de la BFCM	16-26/ 253-257
Informations sur l'activité et les résultats des filiales et des sociétés contrôlées (article L233-6 du Code de commerce)	420-432
Évolutions et perspectives	257
Éléments financiers relatifs aux comptes sociaux de la BFCM	338-339
Éléments financiers relatifs aux comptes consolidés de la BFCM	251-272
Annexe au rapport de gestion (liste des mandats et des fonctions exercés durant l'exercice 2017 (article L225-102-1 du Code de commerce)	40-48
Responsabilité sociale et environnementale et rapport afférent des commissaires aux comptes	371-414
États financiers	
Comptes sociaux	340-365
Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	366-368
Comptes consolidés	274-331
Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	332-335
En application des articles 212-13 et 221-1 du règlement général de l'AMF, sont également publiées les informations suivantes :	331
• les honoraires versés aux commissaires aux comptes	



34.11

58.04

421.37

-1856.41

-37%

56.23

-21.15

49.37

0.1

X.

GLOSSAIRE



GLOSSAIRE

Ce glossaire répertorie certains termes techniques et abréviations présents dans ce document. La liste n'est pas exhaustive.

ABCP³

Asset-Backed Commercial Paper - Billet de trésorerie adossé à des actifs : Titre de créance négociable dont le paiement provient des flux de trésorerie d'un portefeuille d'actifs sous-jacents. Conduits d'ABCP: véhicules de titrisation hors-bilan dont l'objet est de financer des actifs bancaires variés par des billets de trésorerie d'une maturité inférieure à un an.

ABE

Autorité Bancaire Européenne (EBA) - Autorité européenne de supervision qui a remplacé le Comité Européen des Superviseurs Bancaires (CEBS). Elle a pour but de promouvoir des normes européennes harmonisées et plus sûres. Elle a même plus de pouvoirs que le comité qui la précède (CEBS) puisqu'elle peut primer sur les superviseurs nationaux en cas de situation d'urgence. En plus des nouveaux stress tests, l'EBA doit notamment veiller à l'application des nouvelles normes internationales de solvabilité et de liquidité.

ABS³

Asset-Backed Securities - Titres adossés à des actifs : Titres représentatifs d'un portefeuille d'actifs financiers hors prêts hypothécaires et dont les flux sont basés sur ceux de l'actif ou du portefeuille d'actifs sous-jacents.

ACPR

Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - Organe de supervision français de la banque et de l'assurance.

Actifs risqués pondérés – RWA²

Les RWA ou actifs pondérés par le risque sont calculés à partir des expositions des banques et du niveau de risque qui leur est associé, lequel est fonction de la qualité de crédit des contreparties, mesurée selon les modalités prévues par le dispositif Bâle II. *Voir RWA.*

Action

Représente une fraction du capital d'une entreprise. C'est un titre de propriété qui confère un certain nombre de droits, notamment celui de recevoir une partie des bénéfices réalisés par l'entreprise (les dividendes), de participer aux assemblées générales et d'y voter. L'action peut être cotée en bourse, mais pas obligatoirement.

Add-on²

Exigence additionnelle.

AFS

Available For Sale - Titres disponibles à la vente.

Agence de notation

Entreprises qui apprécient le risque de solvabilité financière d'une entreprise, d'une banque, d'un État, d'une collectivité locale (communes, départements, régions) ou d'une opération financière. Le rôle des agences de notation est de mesurer le risque de non remboursement des dettes qu'émet l'emprunteur.

AGIRC

Association Générale des Institutions de Retraite des Cadres.

ALM

Asset and Liability Management ou Gestion Actif Passif : Ensemble des techniques et outils de gestion visant à mesurer, maîtriser et analyser les risques financiers globaux du bilan et du hors-bilan (essentiellement risque de liquidité et risque de taux).

AM

Asset Management ou gestion d'actifs.

AMA

Approche en Méthode Avancée - Régime optionnel, pour lequel le régulateur donne une autorisation individuelle. La demande d'un établissement doit être formalisée par la remise d'un dossier de demande d'autorisation. En l'absence d'autorisation sur l'approche avancée, les établissements assujettis appliquent les dispositions de l'approche standard voire basique. Cette dernière peut en conséquence être considérée comme le régime de droit commun applicable par défaut.

AMAFI

Organisme représentant les professionnels de la bourse et des marchés financiers en France. L'AMAFI regroupe en majorité des entreprises d'investissement, des établissements de crédit, des opérateurs d'infrastructures de marché.

AMF

Autorité des Marchés Financiers.

ANI (Accord National Interprofessionnel)

Conclu entre les partenaires sociaux le 11 janvier 2013, cet accord modifie les droits sociaux des salariés et des employeurs. L'accord prévoit notamment des avancées pour les droits des salariés, comme l'accès pour tous à une mutuelle d'entreprise et un durcissement des conditions de recours au travail précaire (avec la taxation des CDD courts, par exemple). Concernant le métier assurances et l'accès à la couverture complémentaire des frais de santé : le financement de cette mutuelle santé se partage par moitié entre salariés et employeurs. Les accords négociés sont entrés en vigueur au sein des entreprises concernées au plus tard le 1^{er} janvier 2016.

AQR

Asset Quality Review : revue de la qualité des actifs. L'EBA a recommandé aux superviseurs nationaux de procéder à des revues de la qualité des actifs des banques couplé avec le calendrier de l'exercice de stress-test européen. Les revues de qualité des actifs doivent permettre de vérifier la classification et la correcte valorisation des actifs afin de lever les doutes qui persistent sur la qualité des bilans des banques européennes. Ces travaux ont été effectués préalablement à l'exercice de stress-test.

Arbitrage

1 – Sur un marché, opération qui consiste à vendre une valeur mobilière, un produit financier ou une devise pour en acheter une autre ; pour un contrat d'assurance vie, opération qui consiste à transférer tout ou partie de l'épargne d'un support à un autre.

2 – Terme juridique désignant un règlement amiable d'un litige. Il consiste à confier la solution du litige à un tiers, l'arbitre, choisi par les parties, et dont la décision s'impose à elles (contrairement à la médiation).

ARRCO

Association pour le Régime de Retraite Complémentaire des salariés.

AT1²

Les fonds propres additionnels de catégorie 1 (Additional Tier 1 / AT1) correspondent aux instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement (en particulier les sauts de rémunération). Les instruments d'AT1 sont sujets à un mécanisme d'absorption des pertes qui se déclenche lorsque le ratio CET1 est inférieur à un seuil qui doit au minimum être fixé à 5,125 %. Les instruments peuvent être convertis en actions ou bien subir une réduction de leur nominal. La totale flexibilité des paiements est exigée: interdiction des mécanismes de rémunération automatique, suspension du versement des coupons à la discrétion de l'émetteur.

Auto contrôle

Actions détenues par une société dans son propre capital notamment dans le cadre du programme de rachat d'actions. Les actions d'autocontrôle sont privées de droits de vote et n'entrent pas dans le calcul du bénéfice par action.

Back office

Service chargé des fonctions administratives et comptables nécessaires à la réalisation d'opérations.

Bail in ("mise en faillite")

Dans le cadre de la prise en compte d'un risque systémique, le bail in consiste à transformer en capital une dette subordonnée pour participer aux pertes de l'établissement. Il permet aux autorités de forcer les banques à se recapitaliser avec du capital privé et non avec l'argent public.

Bâle I (les accords de)

Dispositif prudentiel établi en 1988 par le comité de Bâle, visant à assurer la solvabilité et la stabilité du système bancaire international en fixant une limite minimale et standardisée au niveau international au montant de fonds propres des banques. Il instaure notamment un ratio minimal de fonds propres sur le total des risques portés par la banque qui doit être supérieur à 8 %.

Bâle II (les accords de)

Dispositif prudentiel destiné à mieux appréhender et limiter les risques des établissements de crédit. Il comporte trois piliers complémentaires et interdépendants :

- le pilier I, socle des exigences minimales : il visait à assurer une couverture minimale par les fonds propres, des risques de crédit, de marché et opérationnel. Ainsi, le rapport entre les capitaux propres divisés par la somme des risques de crédit, de marché et opérationnel ne devait pas être inférieur à 8 %.
- le pilier II institue le principe d'un dialogue structuré entre établissements et superviseurs.
- le pilier III est centré sur la discipline de marché. Il visait à améliorer la transparence financière des banques en leur imposant de communiquer les informations nécessaires pour permettre à des tiers d'apprécier l'adéquation de leurs fonds propres.

Bâle III (les accords de)

Au cours de l'année 2009, le comité de Bâle a annoncé plusieurs séries de mesures ayant pour objectif de renforcer la régulation et la supervision financière. De nouvelles règles ont été publiées afin de renforcer le dispositif Bâle II en matière de couverture prudentielle des risques de marché et des opérations de titrisation ; gestion des risques dans le cadre du pilier II ; transparence dans le cadre du pilier III.

Banking book²

Portefeuille bancaire. Ensemble des éléments d'actifs ou de hors bilan qui n'appartiennent pas au portefeuille de négociation.

BCBS 239

Basel Committee on Banking Supervision - En janvier 2013, le comité de Bâle a édicté des principes relatifs à l'agrégation des données sur les risques et les pratiques de reporting (principles for effective risk data aggregation and risk reporting) afin de renforcer la capacité des banques à agréger leurs données de risques. Ces principes concernent les banques systémiques (G-SIB's) et la date d'application prévue est au 1er janvier 2016. La directive est constituée de 14 principes dont 11 pour les institutions bancaires (gouvernance et infrastructure, capacités d'agrégation des données sur les risques et pratiques de notification des risques) et 3 pour les régulateurs (surveillance prudentielle, outils et coopération entre autorités de contrôle).

BCE

Banque Centrale Européenne.

Book

Portefeuille.

Bps

Basis points - Points de base.

Broker

Intermédiaire de Bourse qui achète et qui vend pour le compte de ses clients.

Buffer de liquidité

Réserve de liquidité permettant de faire face aux sorties de liquidité dans l'hypothèse d'une "fermeture" des marchés et de l'accès à toute liquidité.

Bureau de représentation⁴

Représentation d'une banque dans un pays étranger limitée à une activité d'information et de représentation. Ce bureau ne peut pas effectuer des opérations de banques.

Cash flow hedge

Couverture d'une exposition à la variation des flux de trésorerie d'un actif ou passif comptabilisé ou d'une transaction future hautement probable et qui peut affecter le résultat.

CAD

Capital Adequacy Directive - Exigences minimales de fonds propres : Directive européenne du 15 mars 1993 imposant des exigences aux fonds propres des entreprises d'investissement et établissements de crédit. Cette directive s'inscrit dans la libéralisation des services financiers européens.

Cap de taux⁴

Taux plafond ou butoir de taux. Evolution maximum à la hausse du taux d'intérêt applicable à un crédit si le contrat le prévoit. Ce plafonnement de l'évolution du taux d'intérêt est soit fixé à une valeur donnée (exemple 5,20 %) soit déterminé par une formule du type taux de référence ou indice + partie fixe (exemple taux de départ +2 %). Les conditions de ce plafonnement (indice, niveau, durée et modalités de ce plafonnement) sont définies par le contrat et peuvent inclure également un taux plancher ("floor" ou taux minimum) limitant la variation du taux à la baisse.



La combinaison d'un taux plancher et d'un taux plafond donne un tunnel d'évolution du taux.

CCF

Credit Conversion Factor - Facteur de conversion des encours hors bilan. Il s'agit du rapport entre (i) le montant non utilisé d'un engagement, qui pourrait être tiré et en risque au moment du défaut et (ii) le montant non encore utilisé de l'engagement. En méthode standard, ce facteur est fourni par le régulateur. En méthode notation interne (IRB) il est calculé par la banque à partir de l'étude du comportement de sa propre clientèle.

CDD

Contrat de travail à durée déterminée.

CDI

Contrat de travail à durée indéterminée.

CDS²

Credit Default Swap - Couverture de défaillance. Contrat par lequel un établissement désireux de se protéger contre le risque de non remboursement du crédit qu'il détient verse à un tiers une somme régulière en contrepartie de laquelle il recevra, en cas de survenance de la défaillance redoutée, une somme prédéfinie.

CET1²

Les fonds propres de base de catégorie 1 (Common Equity Tier 1 "CET 1") correspondent au capital social et aux primes d'émission associées, aux réserves, aux résultats non distribués et aux fonds bancaire pour risque bancaire généraux. Il est exigé une totale flexibilité des paiements et les instruments doivent être perpétuels.

CHF

Franc suisse.

CHSCT

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

CLO

Collateralized Loan Obligations - Titrisation de prêts de différentes tailles et structurés en tranches multiples.

CMBS

Commercial Mortgage-Backed Securities - Résultent d'une titrisation de crédits hypothécaires commerciaux couramment émis sur les marchés des capitaux aux États-Unis. Il s'agit d'un Mortgage-Backed Security (MBS) adossé à des actifs immobiliers commerciaux.

CNIL

Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. Instituée par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. C'est une autorité administrative indépendante qui a pour mission essentielle de protéger la vie privée et les libertés individuelles ou publiques.

Code NACE

Codification des activités économiques selon la nomenclature NACE (Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne).

Coefficient d'exploitation

Ratio calculé à partir de postes du compte de résultat consolidé : Rapport entre les frais généraux (sommes des postes "Charges générales

d'exploitation" et "Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles" du compte de résultat consolidé) et le "Produit net bancaire IFRS".

Collatéral³

Actif transférable ou garantie apportée, servant de gage au remboursement d'un prêt dans le cas où le bénéficiaire de ce dernier ne pourrait pas satisfaire à ses obligations de paiement.

Comité de Bâle

Forum où sont traités de manière régulière (quatre fois par an) les sujets relatifs à la supervision bancaire. Il est hébergé par la Banque des Règlements Internationaux (BRI) à Bâle.

Compensation²

La compensation (*clearing* en anglais) est un mécanisme permettant à des banques et des institutions financières, adhérents de la chambre de compensation, d'effectuer des transactions. Une transaction a toujours un débiteur et un créateur. La compensation est matérialisée par le jeu d'écriture comptable qui matérialise la transaction. On dit que le crédit sur le compte du créateur compense le débit sur le compte du débiteur.

Contrats en UC

Les contrats d'assurance-vie dits en unités de compte (UC) sont des contrats au sein desquels l'épargne est investie sur des supports financiers de diverse nature. Il peut s'agir : de parts d'actions ou de parts de sociétés ou de fonds de placement (actions de Sicav, parts de FCP, de SCPI, parts ou actions d'OPCI...). Leur principal avantage est d'offrir une grande diversité de placements, autorisant des stratégies d'investissement variées, pour des investisseurs à la recherche de diversité et de performances. Grâce aux arbitrages le souscripteur peut faire évoluer la répartition de son investissement sur les différentes unités de compte en fonction de son profil d'investisseur, de ses objectifs et de l'évolution des marchés financiers. Ceci à la différence des contrats mono-supports en euros, qui proposent un seul et unique support d'investissement garanti par l'assureur mais ne permettant pas une diversification de l'épargne.

Convention AERAS⁴

AERAS signifie "s'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé". Cette convention signée en juillet 2006, a pris effet en janvier 2007 Elle est venue remplacer la Convention Belorgey, signée en septembre 2001 entre l'Etat, les banques, les assureurs, et les associations de consommateurs et de malades afin d'améliorer l'accès au crédit et à l'assurance des personnes qui présentent un risque de santé aggravé. La Convention AERAS comporte de nombreuses améliorations par rapport à l'engagement précédent.

COREP

Appellation du reporting prudentiel promu par le Comité Européen des Superviseurs Bancaires (CEBS).

Le terme COREP est créé par la contraction des termes anglais COMmon solvency ratio REPorting. Il s'agit d'une décision commune à l'ensemble des contrôleurs bancaires européens, portant sur le ratio de solvabilité européen (CAD3 = Capital Adequacy Directive 3) qui est une transposition à la législation européenne des accords Bâle II. L'objectif en particulier est d'alléger les contraintes administratives des établissements actifs sur plusieurs marchés européens et de faciliter la coopération entre les autorités de contrôle. L'harmonisation du cadre de reporting,

financier (FINREP) et prudentiel (COREP) a été arrêtée par le CEBS. Il s'inscrit dans la nécessaire convergence des états réglementaires, qui fait suite à l'application des nouvelles normes IFRS et à la réforme Bâle II.

Corporate banking

Service bancaire aux entreprises.

Coussins de fonds propres²

En vertu de la directive CRD 4, les établissements peuvent être soumis à des obligations de fonds propres supplémentaires, i.e. des "coussins de fonds propres". Au nombre de quatre, ces coussins visent à prendre en compte le cycle économique ainsi que le risque macroéconomique ou systémique. Ils sont tous intégralement constitués d'instruments éligibles au CET 1. Il s'agit:

- 1 – du coussin de conservation qui concerne toutes les banques et obligatoirement fixé à 2,5 % des risques pondérés,
- 2 – du coussin contracyclique mis en place en cas de croissance excessive du crédit (notamment une déviation du ratio crédit/PIB),
- 3 – du coussin pour les établissements d'importance systémique qui vise à réduire le risque de faillite des grands établissements en renforçant leurs exigences de fonds propres,
- 4 – du coussin pour le risque systémique qui vise à limiter les risques systémiques ou macroprudentiels non cycliques à long terme.

Coût du risque clientèle calculé sur base individuelle rapporté aux encours de crédits (exprimé en % ou en points de base)

Coût du risque "clientèle" (cf notes annexes des comptes consolidés) minoré des provisions collectives et rapporté aux encours de crédits bruts fin de période hors pension (voir notes annexes aux comptes consolidés : prêts et créances sur la clientèle hors dépréciations individuelles et collectives).

Coût du risque calculé sur base individuelle

Coût du risque global (poste "coût du risque" du compte de résultat consolidé) hors provisions collectives.

Coverage

Couverture.

Covered bond

Obligation sécurisées : Instruments simples de la titrisation. Ces obligations sécurisées sont comparables à des obligations classiques. La différence est une protection en cas d'insolvabilité de l'émetteur de l'obligation : les covered bonds reposent sur un pool d'actifs, permettant alors de rémunérer les détenteurs. Les covered bonds sont adossés le plus souvent à des créances hypothécaires ou bien à des créances du secteur public (collectivités locales).

CRBF

Comité de Réglementation Bancaire et Financière. Ce Comité a pour mission de fixer "dans le cadre des orientations définies par le gouvernement et sous réserve des attributions du Comité de la réglementation comptable, les prescriptions d'ordre général applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement".

CRD

Capital Requirement Directive - Directive européenne sur les fonds propres réglementaires.

CRD 4

Directive européenne qui transpose les propositions des accords de Bâle 3, encadrant notamment les règles en matière de fonds propres des banques. Plus précisément, elle présente une définition harmonisée des fonds propres, elle propose des règles relatives à la liquidité et elle cherche à lutter contre la pro-cyclicité.

Crédits nets à la clientèle

Poste "Prêts et créances sur la clientèle" de l'actif du bilan consolidé.

Credit default swap (CDS)³

Contrat financier bilatéral par lequel un acheteur de protection paie périodiquement une prime à un vendeur de protection qui promet de compenser les pertes sur un actif de référence (titre de dette souveraine, d'institution financière ou d'entreprise) en cas d'événement de crédit (faillite, défaut de paiement, moratoire, restructuration). Il s'agit d'un mécanisme d'assurance contre le risque de crédit.

CRR dans le cadre du pilier 3

Capital Requirement Regulation : Règlement européen sur les exigences de fonds propres (comme la CRD IV) qui vise à stabiliser et à renforcer le système bancaire en contraignant les banques à mettre davantage de capitaux de côté dont des capitaux de haute qualité pour atténuer les effets des crises.

CVA

Credit Valuation Adjustment - Ajustement de valeur de crédit: ajustement comptable, introduit par la norme IAS 39, sur la valorisation à la juste valeur des produits dérivés de gré à gré (swaps de taux collatéralisés ou non, ...). L'ajustement consiste à intégrer à la valorisation des produits une décote d'un montant égal à la valeur de marché du risque de défaut des contreparties. Techniquement, il s'agit de mesurer l'écart entre la valeur sans risque d'un portefeuille de transactions de gré à gré en l'absence de risque de défaut et sa valeur en tenant compte du défaut potentiel des contreparties. La CVA se traduit comptablement par une provision pour se prémunir des pertes statistiquement attendues. Au fil du temps, ces provisions évoluent avec les expositions (nouveaux contrats, contrats échus) et la qualité de crédit des contreparties. En termes prudentiels, la CRD IV a introduit en janvier 2014 une exigence en fonds propres au titre de la CVA. Cette exigence est destinée à couvrir les pertes inattendues résultant de variations importantes de la CVA liées à des fortes et rapides dégradations dans la qualité de crédit des contreparties (augmentations significative des spreads de crédit). Ces scénarios ne sont pas captés dans le calcul de la provision CVA susmentionnée.

Deal

Opération.

Dépôts comptables

Poste "Dettes envers la clientèle" du passif du bilan consolidé.

Dépréciation³

Constataction comptable d'une moins-value probable sur un actif.

Dérivé¹

Instrument financier dont le prix dépend de celui d'un autre instrument (une action, une obligation, etc.) que les professionnels appellent le "sous-jacent".

**Desk**

Tables spécialisées par produits ou segment de marché dans une salle de marché.

Downgrade/upgrade

Rating downgrade - Dégradation de la notation - *rating upgrade*: amélioration de la notation.

DVA

Debt Valuation Adjustment - Ajustement de valeur de dette : ajustement comptable sous forme de provision, introduit en janvier 2013 par la norme IFRS 13, sur la valorisation à la juste valeur des produits dérivés de gré à gré. C'est le pendant de la provision CVA en ce sens qu'il s'agit d'un ajustement qui vise à refléter le risque de crédit propre que la banque fait subir à sa contrepartie. Le montant de DVA, ajustement sur un passif financier de la banque, correspond globalement à la CVA comptabilisée dans l'actif de la contrepartie avec laquelle le contrat dérivé est établi. Les méthodes de calcul de la provision DVA sont les symétriques de celles utilisées pour la détermination de la provision CVA et dépendent ainsi de facteurs de crédits propres à la banque à savoir sa probabilité de défaut, son spread de marché, son taux de recouvrement en cas de défaut, etc.

Contrairement à la CVA, le risque reflété par la DVA ne fait pas l'objet d'exigences de fonds propres.

EAD

Exposure At Default - Montant d'exposition probable en risque au moment du défaut. Il s'agit des expositions inscrites au bilan et en hors bilan de l'établissement en cas de défaut de la contrepartie. Les expositions hors bilan sont converties en équivalent bilan à l'aide de facteurs de conversion internes ou réglementaires.

EBA

Voir ABE.

EFP

Exigence en Fonds Propres. Son montant s'obtient par l'application d'un taux de 8 % aux risques pondérés (ou RWA).

EL

Expected Loss - Perte attendue en cas de défaut. Elle s'obtient en multipliant l'exposition en risque (EAD) par la probabilité de défaut (PD) et par le taux de perte (LGD).

Produit structuré¹

Placement (fonds d'investissement, obligation...) dont la valeur dépend de l'évolution d'un actif financier (une action, un indice boursier...) selon une formule de calcul connue lors de la souscription. Par exemple : un placement d'une durée de 4 ans, assortie d'une garantie sur le capital placé au bout des 4 années, et dont la performance finale sera égale à 50% de l'évolution de l'indice CAC 40 durant ces 4 années.

EMTN³

Titre de créance d'une durée généralement entre 5 et 10 ans. Ces titres peuvent présenter des caractéristiques très diverses selon les programmes d'émission, notamment des montages plus ou moins complexes en termes de rémunération ou de capital garanti.

Eonia

Euro OverNight Index Average - Taux de référence quotidien des

dépôts interbancaires en blanc (c'est-à-dire sans être gagés par des titres) effectués au jour le jour dans la zone euro.

Épargne assurance

Encours d'assurance vie détenus par nos clients - données de gestion (compagnie d'assurance).

Épargne financière bancaire

Encours d'épargne hors bilan détenus par nos clients ou conservés (comptes titres, OPCVM,...). Données de gestion (entités du groupe).

Épargne gérée et conservée

Somme des dépôts comptable, de l'épargne assurance et de l'épargne financière bancaire.

Equity

Private Equity - Capital investissement.

ETF¹

Exchange Traded Funds - Un ETF est un fonds qui reproduit les variations d'un indice. En achetant un ETF, un épargnant s'expose aux variations à la hausse ou à la baisse des titres qui composent l'indice en question sans avoir besoin de les acheter. Un ETF peut être acheté ou vendu en bourse tout au long de la journée de cotation, comme des actions "classiques". Les ETF sont soumis à l'agrément de l'AMF ou d'une autre autorité européenne.

ETP

Équivalent Temps Plein.

EU

European Union - Union Européenne.

EUR

Euro.

Euribor

Euro Interbank Offered Rate - Taux interbancaire offert en euro ; taux de référence du marché monétaire de la zone euro.

European Securities and Markets Authority (ESMA)

L'Autorité Européenne des Marchés Financiers (AEMF) fait partie des nouvelles autorités européennes de surveillance (AES) qui constituent, avec les autorités de surveillance nationales, le système européen de surveillance financière.

Expected Loss (EL)

Voir EL.

Exposition brute

Exposition avant prise en compte des provisions, des ajustements et des techniques de réduction de risque.

Fair value hedge

Couverture d'une exposition au changement de la juste valeur d'un instrument financier attribuable à un risque particulier et qui peut affecter le résultat.

Fatca

Foreign Account Tax Compliance Act - Loi sur la conformité fiscale des comptes étrangers a été votée le 18 mars 2010. Elle est entrée en vigueur en juillet 2014.

FBF

Fédération Bancaire Française - Organisme professionnel qui rassemble toutes les entreprises bancaires en France.

FCPR

Fonds Commun de Placement à Risque.

FED

Federal Reserve System - Réserve fédérale / Banque centrale des États-Unis.

Financial Stability Board (FSB)

Créé en 1999 à l'initiative du G7 sous le nom de Forum de Stabilité Financière (Financial Stability Forum ou FSF). Il regroupe 26 autorités financières nationales (banques centrales, ministères des finances,...), plusieurs organisations internationales et groupements élaborant des normes dans le domaine de la stabilité financière. Ses objectifs relèvent de la coopération dans le domaine de la supervision et de la surveillance des institutions financières. Son secrétariat est hébergé par la Banque des Règlements Internationaux, à Bâle.

Floor de taux

Taux plancher.

Fonds propres Tier 1

Ils sont constitués des fonds propres de base de catégorie 1 (CET 1) et des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT 1).

Fonds propres Tier 2²

Les fonds propres de base de catégorie 2 correspondent aux instruments de dettes subordonnés d'une durée minimale de 5 ans. Les incitations au remboursement anticipé sont interdites.

Format acte délégué

La procédure des actes délégués permet au législateur de l'Union européenne de déléguer à la Commission européenne le pouvoir d'adopter des actes non législatifs de portée générale qui modifient ou complètent des éléments non essentiels de l'acte législatif.

Format Samourai / programme Samourai

Programme légal d'émissions de titres en JPY. Un émetteur peut recourir à ce type de programme s'il répond à un certain nombre d'exigences de la part des autorités de tutelle japonaises. A l'issue des différents éléments transmis par l'émetteur, les autorités de tutelle donnent leur autorisation, conditionnée selon des caractéristiques précises, à l'établissement d'utiliser le programme pour émettre en yen sur le sol japonais.

Format US144A / programme US144A

Programme légal d'émissions de titres en USD. Un émetteur peut recourir à ce type de programme s'il répond à un certain nombre d'exigences de la part des autorités de tutelle américaines. A l'issue des différents éléments transmis par l'émetteur, les autorités de tutelle donnent leur autorisation, conditionnée selon des caractéristiques précises, à l'établissement d'utiliser le programme pour émettre en dollar sur le sol américain.

FRA

Forward rate agreement - Accord futur sur les taux d'intérêt.

Frais de fonctionnement

Voir frais généraux.

Frais de gestion

Voir frais généraux.

Frais généraux

Ils correspondent à la somme des "frais de personnel", des "autres charges d'exploitation" et des "dotations et reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles".

Dans l'ensemble du document les termes "frais généraux", "frais de gestion", "frais de fonctionnement" peuvent être utilisés indifféremment.

Front office

Opérateurs dans une salle de marché qui traitent les opérations de marché, de change, de taux.

FRU (Fonds de Résolution Unique)

Destiné à aider les banques en difficulté à se refinancer pendant la phase de résolution qui consiste à appliquer le plan avalisé par le comité de résolution unique (CRU), et au cours de laquelle la banque en question n'a plus accès au marché interbancaire. Le fonds n'a pas vocation à recapitaliser les banques en faillite, mais à aider à la bonne exécution du plan de résolution.

FVA (Funding Value Adjustment)

Correction appliquée sur le prix d'un produit financier permettant de prendre en compte les coûts de financement. Il concerne en particulier les transactions de produits dérivés du marché OTC (Over-The-Counter c'est à dire de gré à gré) non couverts ou imparfaitement couverts et représente la valeur actuelle présente (Net Present Value ou NPV) du coût supplémentaire de financement de la couverture de telles opérations. La FVA se traduit comptablement par une provision. Contrairement à la CVA, le risque reflété par la FVA ne fait pas l'objet d'exigences de fonds propres.

GAAP 2

Generally Accepted Accounting Principles - Normes comptables en vigueur aux États-Unis, définies par le FASB.

GAFI

Groupe d'Actions Financières - Organisme intergouvernemental créé en 1989 par les ministres de ses états membres. Les objectifs du GAFI sont l'élaboration des normes et la promotion de l'efficace application de mesures législatives, réglementaires et opérationnelles en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et les autres menaces liées pour l'intégrité du système financier international.

GBP

British pound - Livre britannique.

G-SIFI (Global Systemically Important Financial Institutions)

Il s'agit des 28 banques d'importance systémique mondiale dont la liste est mise à jour chaque année.

Hedge funds (ou fonds d'arbitrage)

OPC d'investissement dont l'objectif de gestion est fixé en termes de rendement absolu. Il vise à obtenir le rendement maximal des capitaux investis en utilisant les techniques de couverture (hedging), d'arbitrage et d'effet de levier.

**HQLA**

High Quality Liquid Assets - Actifs liquides de haute qualité.

Hybride (titre)

Titres ayant des caractéristiques d'actions et de dettes (obligations convertibles, obligations remboursables en actions,...).

IARD

Incendie, Accidents et Risques Divers.

IAS

International Accounting Standards.

Iboxx

Indice composé de titres obligataires de toutes maturités.

ICAAP

Internal Capital Adequacy Assessment Process - Procédure réglementaire qui permet d'évaluer si les fonds propres sont suffisants pour couvrir l'ensemble des risques auxquels sont soumis les établissements bancaires. L'ICAAP doit décrire les procédures de calcul et de stress test des différents risques de l'établissement. La validation de l'ICAAP d'un établissement par le superviseur est annuelle.

IDA

Impôt Différé Actif. Il provient de différences temporelles ou temporaires entre les charges comptables et les charges fiscales.

IFRS

International Financial Reporting Standards - Normes internationales d'information financière.

IGRS

Institution de Gestion de Retraite Supplémentaire

ILAAP (Internal Liquidity Adequacy Assessment Process)

Procédure réglementaire qui permet d'évaluer si la situation de l'établissement est suffisante pour couvrir le risque de liquidité. Le principe est notamment de savoir quelles sont les mesures que l'établissement met en œuvre pour maîtriser et atténuer ce risque.

Instruments hybrides

Les titres hybrides sont des produits financiers qui combinent les caractéristiques de plusieurs types de valeurs mobilières. Ils se situent entre la dette pure et le capital d'une entreprise. Les ressources qui émanent de ces titres hybrides sont souvent qualifiées de quasi-fonds propres. A titre d'exemple, une obligation convertible est un titre hybride, puisque le titre de dette que représente l'obligation convertible, peut être transformé en titre de capital.

Investment grade

Notation long terme fournie par une agence externe allant de AAA/Aaa à BBB-/Baa3 d'une contrepartie ou d'une émission sous-jacente. Une notation de BB+/Ba1 et en dessous qualifie les instruments Non Investment Grade.

IRB

Internal Rating Based - Système de notation interne. La réglementation a fixé un système de notation standard mais chaque

établissement peut développer en interne son propre système de notation. Le système doit permettre une évaluation rigoureuse et intègre des caractéristiques des débiteurs, une différenciation et une quantification pertinente des risques associés.

IRBA

Internal Rating Based Approach - Système de notation interne en approche avancée. Les établissements fournissent les estimations internes de tous les paramètres. Cette approche nécessite un historique avec une base statistique suffisante pour calculer la valeur des paramètres.

IRBF

Internal Rating Based Foundation - Système de notation interne en approche fondation. Les établissements fournissent les estimations internes des Probabilités de Défaut (PD). Les autres paramètres restent définis de manière réglementaire.

Incremental Risk Charge (IRC)

Le Comité de Bâle a souhaité renforcer son dispositif en proposant l'adoption d'une norme additionnelle au cadre existant, avec une charge dite "incrémentale", censée couvrir les risques de défaut et de migration des notations de crédit. Ainsi définie, l'Incremental Risk Charge couvre les risques émetteurs (de l'émetteur d'un instrument de crédit, d'un sous-jacent à un dérivé, ou encore d'un support de titrisation), et non pas le risque de contrepartie sur opérations de marché déjà comptabilisé par ailleurs.

ISR

Investissement Socialement Responsable. En France, l'ISR se caractérise généralement comme un processus de sélection par les sociétés de gestion de portefeuille (SGP) des valeurs mobilières qui composent leur portefeuille prenant systématiquement en compte, en plus de critères financiers, les pratiques environnementales, sociales/sociétales et de gouvernance (ESG) de l'entreprise.

Itraxx

Indice des dérivés de crédit. Il se compose des noms les plus liquides des marchés européen et asiatique.

Juste valeur

Valeur de marché. Prix auquel un bien peut être vendu s'il existe un marché actif d'échanges ouvert.

KRI (Key Risk Indicators)

Les "Indicateurs Clé de Risques Opérationnels" sont un des éléments clés de la modélisation des méthodes internes (AMA - Advanced Measurement Approach) implémentées par les banques. Ils sont identifiés grâce aux cartographies des risques établies au préalable. Les indicateurs doivent être des données objectives, quantifiables et suivies en continu. A chaque indicateur est associé un seuil au-delà duquel des actions systématiques sont déclenchées. Les indicateurs doivent être revus sur une base périodique car de leur pertinence dépend l'efficacité des mesures de contrôle des risques mises en place

L&R

Loans and Receivables - Prêts et créances.

LBO

Leveraged Buyout, ou acquisition par effet de levier.

LCB-FT

Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

LCR

Liquidity Coverage Ratio (ratio de liquidité à un mois) - Voir ratio LCR.

Leverage/ Leveraged financing

Financement par de la dette.

Leverage ratio (LR)

Leverage ratio - Voir ratio de levier.

LGD

Loss Given Default - Perte en cas de défaut exprimé sous forme de pourcentage de l'EAD : rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut.

Liquidité⁴

Pour une banque, il s'agit de sa capacité à couvrir ses échéances à court terme. Un marché ou un titre est liquide lorsque les transactions (achat-vente) s'effectuent de façon fluide, sans forte variation de cours, en raison de l'abondance des titres négociés. Un marché "liquide" est donc un marché sur lequel il est facile de vendre à un prix proche du prix affiché.

LTRO

Long Term Refinancing Operation - Opérations de refinancement à long terme proposées par la BCE aux banques de la zone Euro.

Marché secondaire

Marché sur lequel se négocient et s'échangent des titres déjà émis, également appelée bourse des valeurs.

Marge d'intérêt

Elle est calculée par différence entre les intérêts reçus et les intérêts versés : • intérêts reçus = poste "Intérêts et produits assimilés" du compte de résultat consolidé publiable, • intérêts versés = poste "Intérêts et charges assimilés" du compte de résultat consolidé publiable.

Mark-to-market³

Méthode qui valorise un actif à sa valeur de marché, contrairement à la valorisation "au coût historique" selon laquelle l'actif reste valorisé à son prix à la date d'achat, même si sa valeur de marché a évolué entre-temps.

Mark-to-model

Valorisation d'un instrument financier à la juste valeur sur la base d'un modèle financier, en l'absence de prix de marché.

M€

Millions d'euros.

M&A

Mergers and acquisitions - Fusions et acquisitions.

Mezzanine

Forme de financement se situant entre les actions et la dette. En terme de rang, la dette mezzanine est subordonnée à la dette dite "senior", mais reste senior par rapport aux actions.

Micro-couverture

Couverture des risques de taux d'intérêt, de change ou de crédit d'un portefeuille d'actifs, actif par actif.

Mid cap

Capitalisation boursière moyenne.

MIF1 / MIF2 / MIFID2 / MIFIR

Directive européenne sur les Marchés d'Instruments Financiers - entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2007, cette directive modifie les conditions dans lesquelles les épargnants effectuent leurs placements financiers. Les banques et les autres entreprises d'investissement peuvent plus facilement offrir leurs services d'investissement dans les 27 pays de l'Union Européenne. Les clients bénéficient de mécanismes de protection adaptés. Ils peuvent ainsi tirer avantage des nouvelles conditions de l'offre. La MIF a été complétée par la MIF2 : afin de corriger les faiblesses révélées lors de la crise financière de 2008 et de tenir compte de l'évolution des marchés financiers, la Commission européenne a présenté des propositions de révision de la directive en octobre 2011. Le nouveau cadre réglementaire a été adopté en mai 2014 et publié au Journal officiel de l'Union européenne le 12 juin 2014 dans le but d'améliorer la sécurité, la transparence et le fonctionnement des marchés financiers mais aussi de renforcer la protection des investisseurs. Il se compose de : • la directive 2014/65 UE du 15 mai 2014 sur les marchés d'instruments financiers (MiFID 2 Markets in Financial Instruments Directive qui abroge la MiFID 1) ; • le règlement 600/2014 du 15 mai 2014 sur les marchés d'instruments financiers (MiFIR) qui couvre les aspects de transparence des marchés vis-à-vis du public et modifie le règlement 648/2012 du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés négociés de gré à gré (dit règlement "EMIR").

Méthode de Monte-Carlo

Technique de simulation qui permet notamment d'appréhender de manière statistique la probabilité de réalisation d'un certain nombre de décisions financières.

MREL (Minimum Requirement Eligible Liabilities)

La directive BRRD impose aux établissements de crédit de disposer d'un niveau minimum de dettes éligibles au renflouement interne (MREL) qui devrait être de l'ordre de 8% du passif mais que l'autorité de résolution nationale fixera au cas par cas.

MRT

Material Risk Takers (règlement européen délégué n° 604/2014).

MRU

Mécanisme de Résolution Unique (MRU ou Single Resolution Mechanism) qui a pour but d'éviter, ou en tout cas de gérer au mieux, les crises bancaires via :

- 1 – la mise en place de plans de redressement et de résolution par les banques,
- 2 – des pouvoirs d'intervention précoces, avec la possibilité de désigner un administrateur spécial,
- 3 – la contribution des actionnaires et des porteurs de dettes (Tier1, Tier 2, voire senior) au renflouement des banques (principe dit du "Bail-In" qui ne sera toutefois pas mis en application avant 2018),
- 4 – des pouvoirs de résolution harmonisés au niveau européen.

MSU

Mécanisme de Supervision Unique (MSU ou *Single Supervisory Mechanism*) - Défini par le Règlement du Conseil UE127-6TFUE



confiant à la BCE des missions spécifiques ayant trait aux politiques en matière de contrôle prudentiel des établissements de crédit. Il est composé de la BCE et des Autorités nationales compétentes (ANC) des Etats membres participants : obligatoirement ceux de la zone euro. Pour les autres, c'est une coopération rapprochée sur base volontaire. La supervision unique est exercée de deux manières sous la responsabilité de la BCE : • la supervision directe par la BCE des établissements "significatifs" avec l'aide des ANC • la supervision par les ANC des établissements "moins significatifs" sous le contrôle et dans le cadre défini par la BCE. La BCE et le MSU exercent dans la zone euro les missions de surveillance prudentielle prévues par les textes législatifs de l'UE relatifs à l'accès à l'activité et à la surveillance prudentielle des établissements de crédit (CRD).

Notation³

Appréciation, par une agence de notation financière (Moody's, Fitch Ratings, Standard & Poor's), du risque de solvabilité financière, d'un Etat ou d'une autre collectivité publique ou d'une opération donnée : emprunt obligataire, titrisation, etc. La notation a un impact direct sur le coût de levée du capital.

Netting

Compensation. Les systèmes de netting permettent de réduire le nombre des règlements interbancaires, les risques encourus sur les contreparties et les besoins en liquidité des participants.

NRE

Loi sur les nouvelles réglementations économiques.

NSFR

Voir ratio NSFR.

Normes IFRS

International Financial Reporting Standards - Normes internationales d'élaboration des états financiers établies par l'International Accounting Standard Board (IAS). Ces normes s'appliquent à tous les Etats qui le souhaitent (ce sont les Etats de l'Union Européenne). A la différence des normes CNC (Conseil National de la Comptabilité), qui privilégient l'évaluation des opérations au coût historique (coût d'acquisition), les normes IFRS privilégient l'évaluation des opérations à la valeur de marché (dit "juste valeur").

Obligation (titre) *

Une obligation est une part d'un emprunt émis par un émetteur, c'est-à-dire une entreprise, une entité du secteur public ou l'Etat. Un investisseur en obligations devient prêteur et donc créancier de l'émetteur. En contrepartie de ce prêt, il reçoit généralement un intérêt versé périodiquement (le coupon). Le capital (montant nominal) est en principe remboursé à l'échéance. Toute revente d'une obligation avant son échéance peut entraîner un gain mais également une perte.

Obligation sécurisée

Obligation dont le versement des intérêts et le remboursement du nominal sont garantis par de prêts hypothécaires de première qualité ou de prêt au secteur public sur lesquelles les investisseurs bénéficient d'un droit préférentiel.

OCI

Other Comprehensive Income - Autres éléments du résultat. Le

montant correspond aux produits, charges, profits, pertes et autres éléments de même nature qui ont contribué à l'augmentation ou à la diminution des capitaux propres, mais qui sont exclus de l'état de compte de résultat. Il comprend notamment les profits et pertes latents sur les titres susceptibles de vente portés au bilan à leur juste valeur, et les gains ou pertes de change latents.

OEEC

Organisme Externe d'Évaluation du Crédit : une agence de notation de crédit enregistrée ou certifiée conformément à la réglementation européenne ou une banque centrale émettant des notations de crédit.

OPC¹

Un OPC est un organisme de placement collectif (un "fonds d'investissement") qui réunit l'épargne d'un grand nombre d'épargnants pour l'investir dans des valeurs mobilières (actions, obligations...) ou dans l'immobilier (pour les OPCI). Cette épargne est investie de façon diversifiée par des professionnels (sociétés de gestion) selon une stratégie annoncée : investissements en actions françaises, internationales..., en obligations en euros, en devises étrangères..., investissements diversifiés en actions et en obligations, etc. En contrepartie de cette gestion professionnelle, des frais sont prélevés chaque année (les "frais courants"). Les OPC sont soumis à l'agrément de l'AMF ou d'une autre autorité européenne.

OPE¹

Offre publique d'échange - Opération par laquelle une personne annonce publiquement aux actionnaires d'une société cotée (la société visée) qu'elle s'engage à acquérir leurs titres. L'acquisition des titres est proposée contre d'autres titres, émis ou à émettre.

Option¹

Instrument financier qui permet à un investisseur d'obtenir le droit, à une date future, d'acheter (call) ou de vendre (put), un actif financier (action, obligation, devises...) à un cours fixé à l'avance. Une option est un produit risqué.

Options (types d')

- *binaires* : 2 options possible à l'échéance (soit le paiement d'un montant fixé à l'avance, soit rien)
- *à barrière* : options pouvant être créées ou annulées par le passage du sous-jacent au-dessus ou en -dessous d'une barrière (valeur limite)
- *asiatique* : est, en général, un contrat donnant droit à son détenteur de prendre comme référence le cours moyen d'un sous-jacent, tout en ayant un prix d'exercice fixe
- *lookback* : achat sur la base d'un prix d'exercice correspondant au plus bas (haut) des cours pendant la durée de vie de l'option pour un call (pour un put).

OST

Opérations sur titres.

OTC

Over-the-counter - Marché de gré à gré. Un marché de gré à gré (hors bourse) est un marché sur lequel la transaction est conclue directement entre le vendeur et l'acheteur. Il s'oppose à un marché organisé (ou en bourse), où la transaction se fait avec la bourse. Les opérations y sont souvent moins standardisées et moins normalisées ou dans un cadre réglementaire plus souple. Un

marché de gré à gré est moins transparent qu'un marché organisé.

PD

Probability of Default - Probabilités de défaut (en %) à horizon d'un an calculées par la banque à partir de l'observation des taux de défaut sur longue période. La PD est calculée par type d'emprunteur et de créance.

Perte attendue

Voir EL.

Perte en cas de défaut (Loss Given Default - LGD)

Voir LGD.

PIB

Produit Intérieur Brut.

PME

Petites et Moyennes Entreprises.

PNB

Produit Net Bancaire.

Private Equity

Capital-investissement.

Probabilité de défaut

Voir PD.

Process

Processus.

Production de crédits

Montants des nouveaux crédits débloqués à la clientèle - source données de gestion, somme des données individuelles des entités du secteur "Banque de détail - réseau bancaire".

Produits dérivés

Instruments financiers dont la valeur dépend d'un produit de base ou d'une valeur mobilière sous-jacents, comme le prix du pétrole ou des céréales par exemple, ou les taux d'intérêts et l'évolution monétaire. Ils peuvent être utilisés de différentes manières, notamment comme assurance contre certains risques ou à des fins d'investissement ou de spéculation.

Produit net d'intérêt

Voir *marge d'intérêt*.

Produit structuré³

Produit conçu par une banque pour satisfaire les besoins de ses clients, consistant en une combinaison complexe d'options, de swaps basée sur des paramètres non cotés, en utilisant diverses techniques d'ingénierie financière, dont la titrisation. Son prix est souvent déterminé en utilisant des mesures mathématiques qui modélisent le comportement du produit en fonction du temps et des différentes évolutions des marchés.

Provisions collectives

Application de la norme IAS 39 qui prévoit un examen collectif des prêts, en complément de l'examen individuel, et la constitution le cas échéant d'une provision collective correspondante (IAS 39 §58 à 65 et guide d'application §AG84 à 92).

PUPA

Plan d'Urgence et de Poursuite de l'Activité : Dans son arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, l'article 10 définit le PUPA comme l'ensemble de mesures visant à assurer, selon divers scénarios de crise, y compris face à des chocs extrêmes, le maintien, le cas échéant, de façon temporaire selon un mode dégradé, des prestations de services ou d'autres tâches opérationnelles essentielles ou importantes de l'entreprise assujettie, puis la reprise planifiée des activités et à limiter ses pertes.

Ratio CET1

Rapport entre les fonds propres Common Equity Tier 1 et les actifs pondérés par les risques, selon les règles CRD4/CRR.

Ratio crédits / dépôts

Ratio calculé à partir de postes du bilan consolidé : Rapport exprimé en pourcentage entre le total des crédits à la clientèle (poste "Prêts et créances sur la clientèle" de l'actif du bilan consolidé) et des dépôts à la clientèle (poste "Dettes envers la clientèle" du passif du bilan consolidé).

Ratio de créances douteuses ou taux de créances douteuses

Rapport entre les encours douteux (voir annexe des comptes consolidés, poste "créances dépréciées sur base individuelle") et les encours de crédits bruts fin de période (voir note des annexes aux comptes consolidés : prêts et créances sur la clientèle hors dépréciations individuelles et collectives).

Ratio de levier

Le ratio de levier met en rapport les fonds propres prudentiels de catégorie 1 (Tier One) et le bilan / hors-bilan comptables, après retraitements de certains postes.

Ratio de couverture sur base individuelle

Déterminé en rapportant les provisions constatées au titre du risque de crédit (hors provisions collectives) aux encours bruts identifiés comme en défaut au sens de la réglementation ; calcul à partir de l'annexe des comptes consolidés : "Dépréciations individuelles" / "Créances dépréciées sur base individuelle".

Ratio de couverture globale des créances douteuses

Ratio déterminé en rapportant les provisions constatées au titre du risque de crédit (y compris provisions collectives) aux encours bruts identifiés comme en défaut au sens de la réglementation ; calcul à partir de l'annexe des comptes consolidés : "Dépréciations individuelles" + "Dépréciations collectives" / "Créances dépréciées sur base individuelle".

Ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio)

Ratio à court terme sur 30 jours qui vise à demander aux banques de maintenir en permanence un stock d'actifs liquides permettant de supporter une crise aigüe pendant 30 jours. Ce ratio mensuel fait partie des dispositions Bâle III.

Ratio NSFR (Net Stable Funding Ratio)

Ratio à un an qui met en regard le financement stable disponible et le financement stable nécessaire. Le taux de couverture à un an des emplois par les ressources doit être de 100%. Les emplois à financer sont pondérés selon leur liquidité, les sources de financement selon leur stabilité. Ce ratio trimestriel fait partie



des dispositions Bâle III.

Ratio Tier 1

Le ratio rapporte le Tier 1 au total des actifs pondérés du risque.

Recovery rate

Taux de recouvrement.

Règlement – livraison¹

En bourse, le système de règlement - livraison organise et sécurise la livraison des titres achetés (dont dépend le transfert de propriété), habituellement contre paiement, conformément à l'ordre passé.

Rentabilité des capitaux propres

Résultat net part du groupe rapporté aux capitaux propres d'ouverture minorés des dividendes payés.

RES

Ratio Européen de Solvabilité.

Re-titrisation

Titrisation reposant sur des positions de titrisation sous-jacentes, habituellement destinée à reconditionner des expositions de titrisation à risque moyen en de nouveaux titres de créance.

Retail

Retail banking - Banque de détail.

Revenus nets d'intérêt

Voir marge d'intérêt.

Risque d'intermédiation

Risque qui concerne les prestataires de services d'investissement qui apportent leurs garanties de bonne fin à l'occasion de transactions sur les instruments financiers.

Risque de change

Risque auquel est exposée la banque lorsqu'elle détient un actif ou un passif en devise, en raison de la variabilité des cours de change.

Risque de crédit et de contrepartie

Risque de perte suite à la défaillance d'un client ou d'une contrepartie.

Risque de liquidité

On peut définir la liquidité comme l'aptitude pour un établissement à trouver les fonds nécessaires au financement des engagements à un prix raisonnable et ce, à n'importe quel moment. Ainsi, un établissement de crédit se retrouve en risque de ne pas pouvoir faire face à ses engagements du fait d'une raréfaction des ressources financières ou en risque de payer significativement plus cher un refinancement. L'actif est moins liquide que le passif : si l'établissement de crédit n'est pas suffisamment liquide, il risque de devoir liquider des actifs à perte.

Risque de marché

Risque lié aux activités de marché et à la volatilité des marchés (taux, change, liquidité, contrepartie) qui présente un risque de perte sur un instrument suite à une évolution défavorable des prix de marché, pendant la durée minimale nécessaire à liquider

la position (1 jour, 1 mois,...).

Risque de règlement

Risque qui s'établit entre la mise en place de l'ordre, le délai pour le règlement et la réception définitive des fonds.

Risque de solvabilité

Risque de ne pas disposer de suffisamment de fonds propres face à d'éventuelles pertes sur les crédits, les titres, etc. Ce risque peut être la conséquence des autres risques.

Risque de taux

Il se définit comme l'écart subi par le résultat d'une banque lorsque les taux d'intérêt varient à la hausse ou à la baisse. La valeur d'un établissement étant directement liée à ses résultats, la variation des taux se traduit aussi par un changement de sa valeur patrimoniale avec une incidence sur l'équilibre du bilan et du hors bilan.

Risques opérationnels

Le régulateur du dispositif Bâle II définit le risque opérationnel comme celui de pertes directes ou indirectes dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures, du personnel et des systèmes internes. Cette définition recouvre notamment les erreurs humaines, les fraudes et malveillances, les défaillances des systèmes d'information, les problèmes liés à la gestion du personnel, les litiges commerciaux, les accidents, incendies, inondations. Dans le domaine des risques opérationnels, l'activité des banques est répartie entre plusieurs domaines ou "lignes métiers" ("dits BL "business line") : Opérations Financières, Opérations de marché, Banque de détail, Banque commerciale, Paiements et règlements, Traitement des titres, Gestion d'actifs, Courtage.

3 approches sont possibles pour le calcul des Exigences en Fonds Propres associées aux risques opérationnels :

- L'approche de base : c'est l'approche la plus simple dans laquelle les exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel sont égales à 15% de la moyenne sur trois ans du PNB ;
- L'approche standard : Les exigences en fonds propres sont calculées sur la base des PNB par ligne métier (BL) pondérés par les coefficients ci-dessous : Opérations Financières (18 %), Opérations de marché (18 %), Banque de détail (12%), Banque commerciale (15%), Paiements et règlements (18 %), Traitement des titres (15 %), Gestion d'actifs (12%), Courtage (12 %) ;
- L'approche avancée fondée sur un modèle interne qui doit être validé par l'autorité de tutelle.

Risques Pays / Risques souverains

Le risque souverain concerne les seuls engagements pris sur un état ou toute structure rattachée ou assimilable à l'Etat. Il se différencie du risque dit pays qui rassemble les risques détenus sur tout type de contrepartie privée et/ou publique d'un même pays.

RMBS

Residential Mortgage-Backed Securities - Titrisation de crédits hypothécaires résidentiels.

RSE

Responsabilité Sociale et Environnementale. La notion de RSE dans sa globalité (concept de "responsabilité globale") désigne l'ensemble des engagements économiques, sociaux, sociétaux, environnementaux et de gouvernance qu'une organisation, publique ou privée, adopte, de la façon la plus concertée et

ouverte possible, pour déployer une stratégie intégrée de performance durable, pertinente et mobilisatrice pour ses actionnaires, ses sociétaires, ses clients, ses collaborateurs et les territoires où elle opère.

RTT

Réduction du temps de travail.

RW

Risk weight - Taux de pondération.

RWA

Risk Weighted Assets - Risques pondérés : $EAD \times \text{taux de pondération} \times LGD$. En méthode standard le taux de pondération est fixé par la réglementation. En méthode notation interne (IRB) il dépend de la probabilité de défaut et exprime les pertes inattendues (Unexpected Losses) : $RWA = EAD \times f(PD) \times LGD \times 12,5$ où $f(PD)$ exprime la distribution des pertes selon une loi normale et un intervalle de confiance donné (les PD sont calculées par la banque mais la formule de distribution des pertes et l'intervalle de confiance sont fixés par la réglementation). Ce sont ces pertes inattendues qui doivent être couvertes par des fonds propres à hauteur de 8%.

S&P

Standard & Poor's.

SA (Standard)

Approche standard pour la mesure des risques de crédit telle que définie par la réglementation européenne.

Samourai

Emprunt obligataire régi par le droit du Japon.

SCPI

Société civile de placement immobilier.

Senior (titre)

Titre bénéficiant de garanties spécifiques et d'un remboursement prioritaire.

SEPA

Single Euro Payment Area, ou Espace de paiement européen unifié. Dispositif européen qui s'inscrit dans le prolongement du passage aux pièces et billets en euros. SEPA offre une gamme unique de moyens de paiement en euros, commune à l'ensemble des pays européens. Grâce à ces nouveaux moyens de paiement européens, les consommateurs, les entreprises, les commerçants et les administrations peuvent effectuer des paiements dans les mêmes conditions partout dans l'espace européen, aussi facilement que dans leur pays.

SFH

Société de Financement de l'Habitat : Créées par la loi de régulation bancaire et financière promulguée le 22 octobre 2010, les sociétés de financement de l'habitat sont des établissements de crédit agréés en qualité de société financière par l'ACPR. Les SFH sont des filiales de banques généralistes et leur objectif exclusif est celui de consentir ou de financer de prêts à l'habitat. Pour se financer, les SFH émettent des obligations sécurisées appelées Obligations de Financement à l'Habitat, OH, garanties par des crédits hypothécaires ou cautionnés.

Small cap

Petite capitalisation boursière.

Sous-jacent¹

Actif financier (action, obligation...) sur lequel est basé un placement. L'évolution de la valeur du sous-jacent détermine l'évolution de la valeur du placement.

Sponsor² (dans le cadre des titrisations)

Un sponsor est un établissement, distinct de l'originateur, qui établit et gère un programme de papier commercial adossé à des actifs (ABCP), ou toute autre opération, ou montage de titrisation dans le cadre duquel il achète des expositions de tiers.

SPPI test

Solely Payment of Principal and Interest : Le test SPPI permet de classer différemment les instruments financiers selon que les flux de trésorerie sont constitués uniquement du paiement du principal et des intérêts ou non.

Spread

Le spread de crédit d'une obligation est la différence entre le taux de rendement de l'obligation et le taux d'un emprunt sans risque de durée identique pour lequel on peut prendre en référence soit un taux d'emprunt d'état soit le taux du swap.

SREP (Supervisory Review and Evaluation Process)

L'objectif du SREP est de s'assurer que les entités ont mis en place des dispositions, stratégies, procédures et mécanismes adéquates ainsi que du capital et de la liquidité qui permettent une gestion saine et prudente des risques auxquels elles peuvent être exposées, notamment ceux identifiés par les stress -tests ainsi que les risques systémiques

Stress test (test de résistance)

Tests de résistance des résultats et des fonds propres ayant pour objet d'évaluer la capacité de résistance de l'entreprise à différents scénarios de crise et de dégradation de l'économie. La réalisation de stress tests est obligatoire dans le cadre du pilier II de Bâle II.

Succursale²

Une succursale est un siège d'exploitation dépourvu de la personnalité juridique, établi dans un état membre autre que celui où se trouve son siège social et par lequel un établissement de crédit, une entreprise d'investissement, un établissement de paiement ou un établissement de monnaie électronique offre un service bancaire, ou de paiement ou émet et gère de la monnaie électronique par le biais d'une présence permanente dans cet état membre.

Supervisory Risk Assessment

Conformément au règlement sur le MSU (applicable à compter du 4 novembre 2014), la Banque Centrale Européenne a mis en œuvre depuis novembre 2013 le Comprehensive Assessment (Évaluation Globale). Cet exercice comporte 3 phases que sont : l'évaluation des risques par le régulateur (Supervisory Risk Assessment), l'examen de la qualité des actifs (AQR) et un stress test. La 1ère phase couvre les risques clés dans le bilan des banques, y compris la liquidité, l'endettement et le financement. Elle repose sur l'analyse quantitative et qualitative fondée sur des informations historiques et prospectives afin d'évaluer le profil de risque intrinsèque d'une banque, sa position par rapport à ses



pairs et sa vulnérabilité à un certain nombre de facteurs exogènes. Cette évaluation repose sur l'analyse de 10 catégories principales de risque : risque métier et rentabilité, risque crédit, risque de marché, risque opérationnel, risque de taux, gouvernance interne, risque de liquidité, situation de capital, risque de concentration et risque lié aux conglomérats financiers. Pour chacune d'elle, l'évaluation donne une note à la fois au niveau du risque encouru et aux mécanismes de contrôle interne instaurés.

Sûreté personnelle

Garantie qui engage le patrimoine personnel de celui qui a accepté de régler la dette du débiteur dans le cas de défaillance de celui-ci (ex : cautionnement).

Sûreté réelle

Garantie qui engage un bien déterminé sur lequel pourra se faire payer le créancier en cas de défaillance de son débiteur. (ex : gage sur un bien mobilier ou hypothèque sur un bien immobilier).

Swap

Contrat d'échange qui revient à s'échanger uniquement le différentiel de valeur.

Taux de créances douteuses

Voir ratio de créances douteuses.

Taux de perte

Voir LGD.

Taux de pondération en risque

Pourcentage de pondération des expositions qui s'applique à une exposition particulière afin de déterminer l'encours pondéré correspondant.

TCN

Titre de créance négociable : Formules de placements à échéance fixe, d'une durée comprise entre 1 jour et 7 ans. Le montant unitaire minimum d'un placement étant relativement élevé (150.000 euros), les TCN sont rarement souscrits par des particuliers, mais plutôt par les grands investisseurs et les organismes de placement collectif (OPCVM). Entrent dans la catégorie des TCN : • Les Certificats de Dépôts (CD) • Les Bons à Moyen Terme Négociables (BMTN) • Les Billets de Trésorerie (BT) • Les Bons des Institutions Financières Spécialisées (BISF).

Titre subordonné

Titre dont le remboursement n'est pas prioritaire en cas de défaillance de l'émetteur.

Titrisation (securitisation en anglais)

Technique financière qui consiste à transférer à des investisseurs des actifs financiers tels que des créances (par exemple des factures émises non soldées, ou des prêts en cours), en transformant ces créances, par le passage à travers une société ad hoc (appelé Special Purpose Vehicle), en titres financiers émis sur le marché des capitaux.

TLTRO – Targeted Long Term Refinancing Operations

Les opérations de refinancement à plus long terme ciblées (targeted longer-term refinancing operations, TLTRO) constituent l'un des instruments non conventionnels de politique monétaire de la BCE. Les TLTRO permettent d'octroyer des prêts à long terme (4 ans) aux banques et de les inciter, ainsi, à accroître leur

activité de prêt au profit des entreprises et des consommateurs de la zone euro.

TMO

Taux moyen obligataire.

TPE

Très petites entreprises.

TRACFIN

Traitement du Renseignement et Action contre les Circuits FINANCIERS clandestins - Organisme du ministère des finances français chargé de la lutte contre le blanchiment d'argent.

Trading / négociation*

Le trading qualifie des opérations d'achats et de ventes sur différents types d'actifs (actions, matières premières, devises...) ayant pour finalité la réalisation d'un profit. Le trading s'effectue généralement par un trader qui achète et vend des produits financiers à partir de la salle des marchés d'une institution financière.

TSS

Titres Super Subordonnés dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Permanence: les titres doivent être de durée indéterminée, et les cas de remboursement anticipé doivent être à la seule initiative de l'émetteur voire interdits ;
- Subordination : en cas de liquidation, le remboursement des titres est subordonné au remboursement de tout autre emprunt;
- Paiement conditionnel des intérêts: il doit être prévu que, sous certaines conditions telles que le non-paiement d'un dividende aux actionnaires de la société, le paiement des coupons est laissé à l'entière discrétion des émetteurs ou du régulateur; un tel non-paiement ne doit pas être considéré comme un cas de défaut, mais comme une annulation de la rémunération sans aucun report de la rémunération non versée (intérêt non cumulatif). De plus, ce non-paiement est obligatoire si le paiement est susceptible de compromettre le respect par l'entreprise de ses obligations prudentielles. Les clauses de hausse de rémunération ("step-up") sont prosrites.
- Mécanisme de révision des intérêts en cas de pertes: les titres doivent permettre à l'émetteur, en plus du non-paiement des intérêts, d'absorber les pertes par une réduction du nominal des titres, en vue de poursuivre son activité.

TUP

Transmission universelle de patrimoine.

UGT (Unité Génératrice de Trésorerie)

Le plus petit groupe d'actifs identifiables d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs, selon la norme IAS36.

Unité de compte (assurance)

Dans un contrat d'assurance vie, c'est le type de placement en valeurs mobilières choisi par le souscripteur.

US

United States of America.

US144A

Emprunt obligataire régi par le droit des États-Unis (règle 144A).

USD

US dollar.

Value at Risk (VaR)²

La VaR se définit comme la perte potentielle maximale consécutive à une évolution défavorable des prix du marché, dans un laps de temps spécifié et à un niveau de probabilité donnée (appelée aussi seuil de confiance). Elle constitue une mesure globale et probabilisée du risque de marché.

Valeur en risque stressée (SVaR)

Elle corrige la procyclicité de la VaR en appliquant des scénarios calibrés sur une période de stress et non uniquement sur l'observation des 12 derniers mois aux positions de portefeuille à une date de calcul donné.

Valeur exposée au risque (EAD - Exposure at default)

Voir EAD.

Vente à découvert

Technique utilisée par des investisseurs convaincus que le prix d'une valeur mobilière va chuter. Ils la vendent alors qu'ils ne la possèdent pas encore, prévoyant de l'acheter ultérieurement à un prix plus bas et de réaliser ainsi un bénéfice.

Volatilité¹

Amplitude de variation d'un titre, d'un fonds, d'un marché ou d'un indice sur une période donnée. Cette amplitude donne une indication sur le risque du placement. Plus elle est élevée et plus le titre, le fonds ou l'indice risque de subir des variations importantes à l'avenir.

1. Source lexicque de l'AMF : <http://www.amf-france.org/En-plus/Lexique.html#>.

2. Source glossaire ACPR : <https://acpr.banque-france.fr/glossaire.html> et notice relative aux modalités de calcul des ratios prudentiels dans le cadre de la CRDIV.

3. Source glossaires BDF : https://www.banque-france.fr/ccsf/fr/infos_prat/glossaire/glossaire.htm, https://www.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/banque_de_france/publications/Documents_Economiques/documents-et-debats-numero-3-glossaire.pdf, https://www.banque-france.fr/ccsf/fr/infos_prat/glossaire/glossaire-secteur-financier.htm.

4. Source lexicque FBF : <http://www.fbf.fr/fr/secteur-bancaire-francais/lexique>.

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Société Anonyme au capital de 1 688 529 500 euros

Siège social : 34, rue du Wacken • 67913 Strasbourg Cedex 9 • Tél. : 03 88 14 88 14

Adresse télégraphique : CREDITMUT • Telex : CREMU X 880034 F • Télécopieur : 03 88 14 67 00

Adresse SWIFT : CMCIFRPA • R.C.S. Strasbourg B 355 801 929 • ORIAS N° 07 031 238

Numéro d'identification de TVA intracommunautaire : FR 48 355 801 92

